Henry Solo - 145
Landron - 145
Maisonbasse - 145
Page 149
156
Fezeret - 173
Notariat Jean Mercier, Inventaire, 1720, page 197

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1923-1924

LS-A. PROULX
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1924

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1923-1924

Ls-A. PROULX
Imprimeur de Sa Majesté le Roi

1924

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/rapport01queb_0

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Québec, 20 décembre 1924

A L'HONORABLE M. NARCISSE PÉRODEAU,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année 1923-1924.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

ATHANASE DAVID,
Secrétaire de la Province.

Québec, 20 décembre 1924

A L'HONORABLE M. ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon quatrième rapport sur les Archives de la province de Québec.

* * *

L'année 1923-1924 a été bien remplie pour les Archives de la province de Québec. La besogne n'a pas manqué dans les différents domaines de notre activité. On s'intéresse de plus en plus dans notre province aux études généalogiques. Hauranne raconte quelque part qu'un colon logé dans une cabane de *bois ronds* lui montra un jour sa généalogie collée au dos d'un petit miroir. Le pauvre hère était tout fier de lui donner le nom de la commune de Normandie d'où son ancêtre était parti pour venir dans la Nouvelle-France. Cet arbre généalogique était pour ainsi dire le seul ornement de la cabane. Le colon et sa nombreuse famille y tenaient comme à la prunelle de leurs yeux. Ce cas n'est plus une exception dans notre pays. De l'autre côté de l'océan, seules les familles nobles ou d'ancienne bourgeoisie s'occupent de retracer leurs ancêtres, et, même, il fut un temps où l'ambition des vieilles familles françaises était de faire remonter leur lignée jusqu'aux croisés. Nos familles canadiennes sont moins exigeantes. Ici, comme dit Benjamin Sulte, l'orgueil de chaque famille est de rattacher son ascendance à un petit village de l'ancienne France. L'acte de mariage qui lui donne le nom de la commune d'où est sorti son premier ancêtre canadien est pour elle la plus belle lettre de noblesse.

Pendant l'année écoulée nous avons reçu près de mille demandes de renseignements généalogiques. La besogne, dans

ce domaine, devient si ardue que je me demande s'il ne serait pas mieux, afin de ne pas nuire à l'efficacité des autres services, de confier ces recherches à un employé qui s'occuperait exclusivement de généalogie. Ce spécialiste pourrait en même temps se charger des corrections et des additions au *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, besogne importante dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans un de mes précédents rapports.

Le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay est le livre d'or, le *liber baptizatorum* de la race française sur le continent américain. Cet ouvrage si important doit être corrigé, cependant, et surtout complété. Qui va entreprendre cette tâche patriotique? Des amateurs enthousiastes sont tour à tour entrés en lice pour continuer l'œuvre de Mgr Tanguay. Ils sont disparus les uns après les autres laissant inachevé le travail commencé avec tant d'ardeur. Le fardeau était trop lourd pour leurs épaules. Les Bénédictins de l'espèce Tanguay ne se rencontrent pas tous les jours. Avouons-le, le *Dictionnaire généalogique* ne peut être corrigé ni continué par un seul individu. Une société bien organisée ou un gouvernement, seuls, peuvent entreprendre pareille tâche. Le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay est, de l'aveu de tous, une œuvre nationale. Pourquoi le gouvernement de la province de Québec ne se chargerait-il pas de lui donner sa pleine utilité en le complétant? Ce travail peut demander vingt ou trente ans de patientes recherches. Qu'importe! Nous n'en verrons probablement pas la fin, mais nous aurons au moins le plaisir de dire avec le poète:

Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage.

* * *

Je ne voudrais pas, par ce que je viens de dire, vous laisser sous l'impression que le Bureau des Archives de la province de Québec, au cours de l'année 1923-1924, n'a reçu que des demandes d'informations généalogiques. Nous avons été consultés sur des douzaines de problèmes historiques, les uns faciles, les autres d'une solution plus embarrassante, quelques-uns, enfin, auxquels nous n'avons pu répondre.

Plusieurs de ces problèmes d'histoire étaient fort intéressants. Je vous avoue que si la besogne journalière me laissait un

peu de répit je m'attarderais volontiers dans l'étude de nos vieux dossiers afin d'éclairer certains points obscurs des enquêtes proposées. Les recherches sont quelquefois longues et ennuyeuses mais le plaisir de trouver un nom ou une date qui fixe définitivement une matière longtemps discutée fait bien vite oublier ces fatigues.

Voulez-vous me permettre, monsieur le ministre, de vous citer un de ces cas qui font la joie des amis des vieux papiers? Les états de Wisconsin et de Michigan sont depuis longtemps en dispute au sujet de leurs bornes respectives. Dernièrement le préposé aux cartes géographiques de la bibliothèque du Congrès des États-Unis me demandait des renseignements sur la découverte du lac Vieux-Désert, qui sépare partiellement les deux états. Si vous trouvez les pièces que nous cherchons, ajoutait-il, vous mettez fin à la dispute. Je n'ai pu encore faire toutes les recherches voulues mais j'ai bon espoir tout de même de fournir aux intéressés les pièces qu'ils recherchent.

N'y a-t-il pas là pour nous un légitime sentiment d'orgueil? La bibliothèque du Congrès est certainement l'institution du monde entier la mieux fournie en Americana et cependant elle est obligée de recourir aux Archives de Québec pour solutionner un point d'intérêt purement local. D'ailleurs, ce ne sera pas la première fois que les Archives de Québec auront rendu service aux historiens des États-Unis. On a cherché pendant près d'un demi-siècle à identifier le sieur de Vincennes, fondateur de l'état de l'Indiana. Le jour où on s'est décidé à fouiller les archives de Québec, les preuves sont sorties nombreuses, claires comme le jour, que le mystérieux sieur de Vincennes que les uns réclamaient comme un Irlandais, les autres comme un fils de la vieille France, était tout simplement un Canadien-français de Québec.

* * *

Et puisque nous sommes sur le sujet des demandes de renseignements, l'occasion est peut-être bonne pour vous dire que nous avons fourni au département du procureur général une documentation inédite et assez volumineuse sur le Labrador. Les journaux parlaient justement ces jours derniers de la rencontre de l'honorable premier ministre de la province de Québec

avec le premier ministre de Terre-Neuve. Tous les deux devaient discuter la question si importante des bornes du Labrador. Nos archives, tant judiciaires qu'historiques, sont remplies de pièces sur le Labrador. Bon nombre de négociants de Québec ont fréquenté le Labrador sous le régime français. Leurs établissements de pêche et de chasse furent souvent détruits par les farouches Esquimaux. Ces essais dénotent tout de même chez eux un esprit d'entreprise remarquable que le gouvernement du Roi n'a peut-être pas assez encouragé. Nous notons toutes ces pièces à mesure que nous les rencontrons et nous en ferons un dossier qui, avant longtemps, donnera une documentation abondante et sûre aux écrivains qui voudraient faire l'histoire de la côte mystérieuse du Labrador.

* * *

Le *Bulletin des Recherches Historiques*, organe du Bureau des Archives de la province de Québec, termine avec sa livraison de décembre courant, sa trentième année d'existence. Notre revue est la seule publication canadienne-française exclusivement consacrée à l'histoire. Ce privilège lui vaut l'honneur d'être très souvent consulté. Chaque volume contient une table des matières, mais cette table n'est pas suffisante pour le chercheur. Celui-ci, souvent, pour trouver un simple petit fait, doit feuilleter quinze ou vingt volumes du *Bulletin*. C'est dans le but d'éviter ces recherches aux amateurs d'histoire que j'ai préparé un index complet des trente volumes du *Bulletin des Recherches Historiques* (1895-1924). Dès les premiers jours de 1925, je remettrai entre les mains de l'imprimeur le manuscrit de cet index. Je n'ai pas la prétention d'avoir fait un travail parfait. J'espère, toutefois, que même avec ses défauts et ses lacunes ceux qui consultent le *Bulletin* seront heureux de l'avoir sous la main car il leur évitera bien des recherches. Cet index donne plus de 10,000 références et comprendra deux volumes de 350 pages chacun.

* * *

Dois-je vous parler du concours d'histoire qui vient de s'ouvrir sous les auspices du gouvernement de la province de

Québec ? Tous les détails vous en sont familiers puisque c'est vous, monsieur le ministre, qui y avez mis la dernière main et les avez fait connaître au public.

Les journaux ont très favorablement accueilli ce concours.

La *Presse*, dans son premier - Montréal du 12 décembre, disait :

" On ne saurait trop applaudir aux initiatives qui tendent à faire connaître davantage notre histoire nationale, si belle et si intéressante. On constate avec plaisir que les chercheurs deviennent de plus en plus nombreux, à mesure que les sources deviennent plus accessibles. Alors que, il y a dix ou quinze ans, on ne pouvait travailler que difficilement dans le domaine historique, aujourd'hui, grâce aux compilations faites par les gouvernements d'Ottawa et de Québec, aux départements des archives, grâce aussi à la création de nouvelles bibliothèques qui attachent une importance capitale à la réunion de livres et de documents relatifs à l'histoire canadienne, il devient de plus en plus difficile d'invoquer la pénurie de matériaux pour excuser son inaction.

" Tirons-nous parti autant que nous devrions des avantages mis ainsi à notre disposition ? Peut-être pas. Pourtant, existe-t-il distraction plus noble, plus fortifiante pour la pensée et pour le cœur, que ces recherches dans nos annales, non pas au hasard et sans but, mais avec l'idée et l'ambition de jeter de la lumière sur un personnage ou un fait de notre histoire ? Combien de jeunes gens et même de gens moins jeunes pourraient occuper utilement et agréablement leurs loisirs en se livrant à un semblable travail ? On n'y pense pas le plus souvent, ou quelquefois on redoute l'effort régulier et assidu. Il est certain, néanmoins, que ce genre d'études porte en lui sa récompense. On n'a qu'à commencer pour se sentir rapidement entraîné par le plaisir de chercher et de mettre en œuvre."

La *Patrie* du 13 décembre disait également:

" C'est une heureuse idée d'instituer un concours d'histoire du Canada, avec primes presqu'américaines tant elles sont généreuses, et d'y intéresser tous ceux qui, de par le monde, peuvent écrire en français ou en anglais.

"Outre le mérite de développer la connaissance et l'amour de l'histoire chez les nôtres, comme le dit l'annonce officielle, cette initiative ne peut que provoquer la curiosité bienveillante de l'étranger à notre égard. C'est de l'excellente publicité, qu'on ne saurait trop payer, et dont le premier résultat sera de nous donner à l'extérieur une personnalité distincte et précise.

"Le moment est propice, de plus, et ne saurait mieux être choisi, car la mode, depuis quelque temps, est à l'histoire du Canada. On l'a vu par la fondation récente, à Londres, sous l'impulsion intelligente et énergique de sir Campbell Stuart, d'une société d'histoire du Canada, et l'établissement d'une filiale à Paris qui fut marqué, comme on sait, par le dîner de Versailles, événement unique et émouvant qui fit surgir tout notre passé dans un décor grandiose.

"Quelle aubaine si, inspiré par cette scène de légende et tenté par le riche appât, il se trouvait un écrivain de génie pour nous présenter un nouveau chef-d'œuvre comparable à *Maria Chapdelaine!* Ce cadeau magnifique dont une littérature a besoin, dont un pays civilisé ne peut se passer, nous l'accueillerions avec joie d'un des nôtres; mais nous l'accepterions non moins volontiers d'un étranger."

Dans le *Soleil* du même jour, nous lisons :

"Lacordaire, lors d'une conférence qu'il donnait à Toulouse, disait: "Les lettres sont le palladium des peuples véritables; et, quand Athènes naquit, elle eut Pallas pour divinité. Il n'y a que les peuples en voie de finir qui n'en connaissent plus le prix, parce que, plaçant la matière au-dessus des idées, ils ne voient plus ce qui éclaire et ne sentent plus ce qui émeut." Or, nous ne sommes pas un peuple en voie de finir, mais bien en voie de parvenir aux sommets, et ceux de nos chefs qui aident le plus à cette ascension sont les hommes qui, sachant le prix de l'intelligence et de l'esprit, savent féconder le talent en mettant le capital au service de la pensée.

"En cela, les dirigeants de la province de Québec n'ont pas trahi leur mission. Sans cesse, ils s'efforcent de créer dans notre peuple d'origine française, fils d'une race où les arts et les lettres brillent avec plus d'éclat qu'autrefois dans Athènes et dans

Rome, une ambiance intellectuelle qui lui permettra de rester fidèle à sa nature et à sa mentalité. Qu'il nous soit permis de citer ici un nom, celui de l'hon. Athanase David, qui a compris que le positivisme américain n'était pas notre fait, et qu'il fallait orienter la pensée du Canada français vers une perfection plus grande dans l'expression du beau et de la vérité. A cause de la sollicitude qu'il manifeste pour tous ceux qui écrivent, qui peinent, la plume à la main, pour édifier peu à peu le monument littéraire de la race, qui apportent leur humble contribution au trésor spirituel du pays, il méritera le titre de soutien de l'intelligence et de protecteur des lettres.

"Non content de fonder un prix de littérature, destiné à encourager le livre de chez nous, il vient d'inviter les jeunes chercheurs du Canada et d'ailleurs, à un grand concours d'histoire canadienne, par l'institution d'un prix nouveau, qui devra suffire à décider de nombreux concurrents. En effet, ceux-ci auront à leur disposition la somme de $6,000 divisés entre douze sujets différents, par tranches de $500, qui seront attribués aux meilleures études dans chacune des sections indiquées par les conditions du concours."

Notre concours, si j'en juge par les demandes de renseignements qui me viennent chaque jour, soulève un vif intérêt dans toutes les parties du Canada. Les concurrents, je crois, seront nombreux. Espérons que ce tournoi nous donnera quelques bons travaux dont profitera notre jeunesse étudiante.

* * *

Pendant l'année 1923-1924 nous avons reçu les dons suivants pour les Archives de la province de Québec:

Auclair, M. l'abbé Elie-J., Saint-Polycarpe:

Le troisième centenaire de Mgr de Laval en France (don de l'auteur).

Les Sœurs de Miséricorde de Montréal (don de l'auteur).

Boyer, Mme L.-A., Westmount :

Projet de loi d'éducation pour le Bas-Canada transmis à M. le Secrétaire Provincial le 12 janvier 1854 par J.-B. Meilleur, surin-

tendant de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada (Précieux manuscrit).

Nouvelle grammaire anglaise, par J.-B. Meilleur (édition de 1833).

Cours abrégé de leçons de chimie, par J.-B. Meilleur (édition de 1833).

David, L'honorable Athanase, Montréal :
Plusieurs livres et brochures.

Desjordy, L'abbé G.-A., Nashua, États-Unis:
Photographie d'une plaque commémorative érigée dans l'église de Stanfold à la mémoire du premier colon Edouard Leclerc.

Doughty, A.-G., Ottawa :
The Preservation of Historical Documents in Canada (don de l'auteur).

Duguay, Mgr L.-E., Saint-Barnabé :
Cinq généalogies comprenant deux familles Duguay distinctes, puis les familles Marcouiller, Diamond et Bald, accompagnées *de notes historiques* (don de l'auteur).

École normale de Saint-Hyacinthe :
Série complète des Annuaires.

Falgairolle, Prosper :
A propos de Montcalm, Notes et documents inédits (don de l'auteur).

Fréchette, L'abbé J.-H., Sainte-Claire:
Les fêtes de Sainte-Claire, Centenaire et première messe pontificale de Mgr Langlois.

Geoffrion, L.-P., Québec :
Zigzags autour de nos parlers (don de l'auteur).

Georges, R. P., Québec :
Mgr Gustave Blanche, évêque de Sicca, premier vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent et du Labrador (don de l'auteur).

Harwood, M. de Lotbinière, Montréal :
Importantes pièces d'archives.

Hôtel-Dieu de Montréal :
Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.
Chants séculaires, 1659–1909.
Les fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1809 (par l'abbé Elie-J. Auclair).

Laflamme, J.-K., Lévis :
La dette de la cité de Lévis (don de l'auteur).

Lavoie, J.-A., Québec:
Géographie classique et élémentaire de Mentelle (édition de 1813).

Literary and Historical Society of Quebec :
The centenary volume of the Literary and Historical Society of Quebec, 1824-1924.

Léry, Mademoiselle de, Québec:
Plusieurs pièces d'archives importantes.

Léry, Madame de, Québec:
Une centaine de livres et brochures.

McLennan, Francis, Loretteville :
Une centaine de volumes et brochures et plusieurs manuscrits importants.

Monarque, Georges, Sorel :
La province de Québec (don de l'auteur).

Roy, Pierre-Georges, Lévis :
Plusieurs livres et brochures.

Simard, C.-J., Québec :
Plusieurs livres et brochures.

Webster, J.-Clarence, Shédiac, N.-B.:
Sir Brook Watson, friend of the Loyalists, first agent of New-Brunswick in London (don de l'auteur).

Wood, William, Québec :
Unique Quebec (don de l'auteur).

* * *

Il me reste, monsieur le ministre, à vous offrir mes remerciements très sincères pour la sollicitude éclairée dont vous entourez nos archives. J'ai toujours cru que nos archives étaient vraiment des richesses nationales. L'intérêt que vous leur portez m'autorise presque à croire que c'est aussi votre opinion. Je ne veux pas, non plus, passer sous silence le nom du sous-secrétaire de la Province, M. Simard, qui, malgré ses nombreuses et absorbantes occupations, trouve quelques instants chaque jour pour s'occuper des archives. Je lui dois donc également des remerciements. L'atmosphère de sympathie dans laquelle nous vivons ici rend la tâche plus aisée et plus agréable.

Croyez-moi,

Monsieur le ministre,

Votre dévoué serviteur,

L'archiviste de la Province,

PIERRE-GEORGES ROY

———

[illegible]

[illegible] maire [illegible] [illegible]
[illegible] Jehan de Saint [illegible]
[illegible] a la maison honorable homme maistre [illegible]
[illegible] presens [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] dicta paroisse [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] et [illegible] [illegible] la [illegible]
assist [illegible] les [illegible] les moines ou convent [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[

[illegible] pour [illegible] lire de propre
[illegible] de [illegible] pour [illegible] de [illegible]
[illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] a ledict future espouse
[illegible] a [illegible] espouse la somme de vingt livres
[illegible] a [illegible] de avoir que tous ses biens
[illegible] sont a eulx durant la dissolution dudict mariage
[illegible] [illegible] pour [illegible] leur sont
[illegible] avant aux [illegible] [illegible]
de ledict future espouse auroit auparavant [illegible]
faites ou pourroit [illegible] apres faites de [illegible] [illegible]
[illegible] ledict [illegible] de ladicte [illegible]
[illegible] de [illegible] de la future espouse se sont
obligez [illegible] [illegible] [illegible] avant avoir
[illegible] [illegible] [illegible] espouse [illegible]
[illegible] [illegible] sa qualité appartient pour [illegible]
[illegible] [illegible] ledits parties sont [illegible]
[illegible] par [illegible] [illegible] a [illegible] desdites
ledites parties [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
obligez [illegible] les autres tous de chacun
leur biens meubles et heritages presens et advenir
faict et passé [illegible] martin gromel maistre charpentier
noel langlois [illegible] robert [illegible] nom ont
declarez ne savoir signer de ont [illegible] fors ledict
[illegible] giffard francois [illegible] de [illegible] guion
[illegible] les pres [illegible] marguerite de [illegible] marguerite de [illegible] marguerite de
[illegible] marguerite de [illegible] martin gromel marguerite de [illegible]
marie reconnard
noel langlois marguerite de [illegible] robert
marie giffard
[illegible] guion

LE PREMIER CONTRAT DE MARIAGE PASSÉ AU CANADA : ACCORD DE MARIAGE ENTRE ROBERT DROUIN ET ANNE CLOUTIER (27 JUILLET 1636)

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et coetera

Salut savoir faisons que par devant et coetera que le vingt septiesme jour de juillet mil six cens trente six à la maison d'onorable homme maistre robert gifart furent présens en leurs personnes robert drouin de la paroisse du pin chastelnie de mortaigne en perche et de présent dans la nouvelle france assisté de barthelemy Lemoine son cousin et de françois bellanger amy commun d'une part et Anne Cloutier fille de zacarie cloutier et de Saincte Dupont ses pères et mères assistée de maistre robert gifart et marie renouart et de jehan guion et maturine robin amis communs de la dite future épouse tous presens lesquels drouin et la dite Anne Cloutier du vouloir et consentement des susdis leurs parens et amis se sont promis et promettent par ces presentes (se) prendre l'un l'autre par foy et loiaulté de mariage, le parfaire et solemnizer en sainte face d'eglise le plutôt qu'il sera entre eulx leurs parens et amis avizé en faveur duquel mariage le dict futur époux prendra la future épouse avec les droits qui luy peuvent apartenir et le dict futur époux a donné et donne par le mariage faisant tous et chacun ses biens terres maisons à luy venus et échus par le décès de ses défunts pères et mères en quelque lieu qu'ils soist asis et situéz sans en rien exempter réserver ny retenir et y a subrogé et subroge la dite future épouse en son lieu et place pour en faire partages avec ses autres coéritiers du dict futur époux lesquelles choses demeureront à la dire future épouse avec ses drois tant mobiliers qu'immobiliers en nature de propre tant à elle que aulx siens et les deniers qui proviendront de l'estat et lignée de la dite future épouse le dict futur époux sera tenu les emploier en fons d'héritage ou en constitution de rente pour tenir lieu de propre à ycelle future épouse et aulx siens de son estat et lignée et commencera la communaulté des dicts futurs mariés dès le jour de la bénédiction nuptiale et a le dict futur époux donné à la dite future épouse la somme de vingt livres de doire préfix à prendre et avoir sur tous ses biens qui luy sont a avenir, avenant la dissolution du dict mariage si mieulx n'aime la dite future épouse jouira de tout sa vie durant sans estre tenue d'aucune dette que le dict futur époulx auroit auparavant ce jourd-hui faite ou pourroit cy après faire et en oultre ce que dessus le dict zacarie cloutier et la dite Saincte Dupont père et mère de la future épouse se sont obligés de les loger et héberger durant trois ans ensemble et consoler (?) la dite future épouse leur fille comme à sa qualité appartient dont du tout ce que dessus les dites parties sont demeurées d'accort par ces présentes à l'entretien desquelles les dites parties y ont respectivement subcrit et obligé les uns envers les aultres tous et chacun leurs biens meubles et héritages presens et advenir—faict en présence de martin grouvel maistre charpentier, noel langlois et denis robert lesquels nous ont declaré ne savoir signer et ont marqué fors le dict sieur gifart françois belanger et jehan guion qui ont signé les présentes.

MARQUE DE DROUIN

MARQUE DE Z. CLOUTIER

MARQUE DE SAINCTE DUPONT

MARQUE DE ANNE CLOUTIER

GIFFARD

MARTIN GROUVEL

MARQUE DE NOEL LANGLOIS

MARQUE DE DEM. ROBERT

MATURINE ROBIN

MARIE REGNOUARD

FRANCOIS BELLANGER

MARIE GIFFARD

F GUION (1).

(1) Archives du séminaire de Québec. Communiqué par Mgr Amédée Gosselin.

LA MISSION DE M. DE BOUGAINVILLE EN FRANCE EN 1758–1759

La victoire de Carillon, le 8 juillet 1758, habilement exploitée par le marquis de Montcalm et ses principaux lieutenants, eut un retentissement considérable dans toute la Nouvelle-France. Elle contribua à relever le moral de la population qui avait été abattu par les préparatifs formidables faits par l'Angleterre pour s'emparer du Canada et le peu de secours que la France avait envoyé dans la colonie pour repousser l'agression.

Mais le gouverneur de Vaudreuil, beaucoup moins brillant que le marquis de Montcalm, avait, cependant, un avantage sur lui. Il connaissait tous les côtés faibles de la défense du pays et ne s'était pas laissé illusionner par ce succès plus apparent que réel.

Dans sa lettre du 2 septembre 1758, M. de Vaudreuil informait le ministre de la marine que le Canada était à la veille de succomber.

"La paix, disait-il, me paraît d'une nécessité absolue pour cette colonie ; et si elle ne se fait pas, il est important, Monseigneur, que vous fassiez envisager les grandes consommations que nous allons faire cet hiver pour nos armées, l'épuisement de nos troupes, les nouveaux ennemis que j'aurai sur les bras, par les troupes qui ont été occupées au siège de Louisbourg, par celles qui sont à la Belle-Rivière, s'ils y ont du succès, et qui y sont entretenues par les nations qui la défendent que nous perdrions infailliblement.

. . . . . .

"Vous connaissez les forces totales de la colonie, subdivisez-les, Monseigneur, envisagez les combattants, ceux qui sont par leur âge, leurs infirmités, hors d'état de servir; les employés tant aux transports que dans les magasins ; les communautés, les familles répandues de toutes parts le long du fleuve, les fermiers et les enfants, les bestiaux, l'abandon que l'on serait obligé de faire des maisons, granges et récoltes, les misères où

ces peuples sont réduits et l'impossibilité où je suis de leur faire fournir en pareil cas leur subsistance, et vous jugerez aisément de la situation où je me trouve, étant chargé de la colonie (1)."

M. de Vaudreuil terminait sa lettre au ministre en lui faisant savoir qu'il avait écrit au marquis de Montcalm, encore à Carillon, pour le prier de venir conférer avec lui à Montréal sur les mesures à prendre dans des circonstances aussi difficiles.

M. de Montcalm arriva à Montréal le 6 septembre 1758 avec MM. de Bougainville et de Pontleroy. Les conférences entre le gouverneur et le commandant de l'armée durèrent quatre jours. La situation de la colonie leur parut si désespérée qu'ils en vinrent à la conclusion d'envoyer un officier en France, par les derniers vaisseaux, pour faire connaître au roi les besoins du pays en hommes, en matériel de guerre et en provisions de toutes sortes.

Leur choix tomba sur M. de Bougainville pour cette mission de confiance. L'aide de camp de M. de Montcalm était bien connu à la cour et y comptait des amis dévoués et influents.

M. Doreil, commissaire des guerres, qui avait obtenu la permission de repasser en France pour affaires personnelles, fut prié de se joindre à M. de Bougainville pour faire comprendre au roi et à ses ministres qu'ils devaient agir au plus vite et envoyer des secours importants au printemps de 1759, s'ils voulaient empêcher la colonie de tomber aux mains des Anglais.

Dans sa lettre au ministre de la guerre, du 21 octobre 1758, le marquis de Montcalm, après lui avoir fait une peinture de la situation, telle qu'il la voyait, lui parlait de la mission de MM. de Bougainville et Doreil :

" Monsieur le marquis de Vaudreuil a voulu, dans les circonstances, envoyer un officier intelligent en état d'instruire avec vérité de tout le ministre de la marine. J'ay été assez heureux pour lui faire envoyer Monsieur de Bougainville et lui faire agréer le passage de Monsieur Doreil, commissaire ordonnateur pour les affaires. Il est à souhaiter que l'un et l'autre arrivent et je vous prie d'ajouter foy à ce qu'ils vous diront.

---

(1) *Collection de manuscrits*, vol. IV ,p. 191.

Monsieur de Bougainville se propose de nous revenir, car son zèle pour le service ne connaît aucune difficulté.

" Je n'ai pas besoin de vous recommander Monsieur Doreil de qui j'ay été très content, commissaire désintéressé, capable de travail, l'aimant et en état d'être chargé de détails de tout genre. C'est le cas de lui procurer quelque grâce distinguée, et je vous en serais obligé en mon particulier; il ne vous laissera rien ignorer de notre situation, et vous peindra l'impossibilité où sont nos officiers de vivre (1)."

Le gouverneur de Vaudreuil donna à M. de Bougainville la lettre de créance suivante (datée du 4 novembre 1758) pour le ministre de la marine :

" La situation actuelle de la colonie m'ayant paru exiger que j'envoyasse un officier capable d'en bien représenter toutes les circonstances, j'ai choisi, d'accord avec M. le marquis de Montcalm, M. de Bougainville aide-maréchal des logis de cette armée. Il est, à tous égards, plus en état que personne de remplir cet objet. Trois campagnes en Canada, de l'application, du discernement, l'ont mis au fait de ce pays ; je lui ai donné mes instructions et vous pouvez ajouter toute créance à ce qu'il vous dira (2)."

M. de Vaudreuil n'ignorait pas que M. de Bougainville était un ami très dévoué et très actif du marquis de Montcalm, et que dans ses démarches à la cour il ne manquerait pas de mettre tous les torts de son côté, dans les différends assez nombreux que les deux chefs avaient eus ensemble depuis le commencement de la guerre. Aussi, la veille (3 novembre 1758), il avait écrit au ministre de la marine :

" Dans la vue de condescendre aux désirs de M. le marquis de Montcalm, et de me servir de toutes les voies pour maintenir l'union avec lui, j'ai accordé à MM. Doreil et Bougainville une lettre de créance ; mais je dois avoir l'honneur de vous observer, Monseigneur, que ces messieurs ne connaissent point assez parfaitement la colonie et ses vrais intérêts pour pouvoir avoir l'honneur de vous en parler pertinemment. Vous pourrez

(1) *Collection de manuscrits*, vol. IV, p. 202.
(2) Archives de la province de Québec, 1ère série, cahier 15.

cependant, Monseigneur, être persuadé que sous quelque couleur qu'ils vous dépeignent notre situation, ils ne pourront assez vous exprimer combien elle est triste, et à tous égards critique, par le manque d'hommes, de vivres et de munitions de toute espèce.

"Je dois d'ailleurs, Monseigneur, vous prévenir que ces messieurs étant créatures de M. de Montcalm abondent entièrement dans ses sentiments. Je m'attends qu'ils tâcheront d'éteindre, ou du moins de diminuer les actions de la colonie, dans l'unique vue d'attribuer aux troupes de terre tous les avantages que nous avons eus sur l'ennemi. Ils espèrent par là faire leur cour au ministre de la guerre, ce qui fera probablement leur objet principal. J'ajoute même, Monseigneur, que ces deux Messieurs n'ont pas pris peu de part aux propos indécents dont j'ai été dans le cas de me plaindre dans une de mes lettres à M. de Moras (1)."

M. de Bougainville s'embarqua à Québec le 12 novembre 1758, sur la *Victoire*. M. Doreil partit le même jour sur l'*Outarde*. Les deux officiers s'étaient embarqués sur des vaisseaux différents par mesure de précaution : si l'un était pris, l'autre courait une chance de se rendre.

M. de Bougainville débarqua en France vers la fin de décembre 1758 et se rendit immédiatement à Versailles.

M. Thomas Chapais, dans son beau livre *Le marquis de Montcalm*, résume ainsi le résultat de la mission de M. de Bougainville auprès du roi et de ses ministres :

"Bougainville déploya le plus grand zèle pour faire accepter les vues développées par son général. Il fit preuve d'activité, d'intelligence et de dévouement. Mais l'état critique des affaires administratives et militaires de la France, en ce moment, vouait d'avance sa mission à l'insuccès, au moins en ce qui concernait les renforts demandés et les plans proposés. Après trois mois d'instances, de sollicitations, d'allées et venues, d'entrevues avec M. Berryer, le maréchal de Belle-Isle, et madame de Pompadour, qui "était alors premier ministre (2)", il écrivait

(1) Archives de la province de Québec, 1ère série, cahier 15.
(2) *Journal de Bougainville*.

en chiffres à Montcalm et à Vaudreuil : "Pour toutes troupes trois cents hommes de recrue, quatre ingénieurs, vingt-quatre canonniers ou ouvriers. Munitions de guerre, vivres dans deux vaisseaux marchands partis de Bayonne le 16 février, vingt autres partis de Bordeaux, quatre frégates de Brest et de Rochefort, commandées par capitaines corsaires, quelques autres parties d'autre part, nul vaisseau de guerre... Québec sera attaqué, les autres frontières aussi. La Cour ne veut aucune capitulation de votre part. Conserver un pied au Canada à quelque prix que ce soit ; mot sur ce point ; découragerait s'il était connu." Dans une lettre en partie chiffrée, adressée à Montcalm seul, Bougainville disait encore : "L'incorporation de la milice, approuvée et recommandée, retraite à la Louisiane admirée, non acceptée." Mais c'est une note de son journal qui nous renseigne le mieux sur l'inutilité de ses efforts et l'impuissance du gouvernement de Versailles. Après avoir mentionné sa promotion au grade de colonel et la croix de St-Louis, qu'il avait reçue, il ajoutait : " Je ne réussis pas, à beaucoup près, aussi bien pour la cause commune que pour mes intérêts particuliers. M. Berryer qui, de lieutenant de police de Paris, avait été fait ministre de la marine, ne voulut jamais comprendre que le Canada était la barrière de nos autres colonies et que les Anglais n'en attaqueraient jamais aucune autre tant qu'ils ne nous auraient pas chassés de celle-là. Ce ministre aimait les paraboles et me dit fort pertinemment qu'on ne cherchait point à sauver les écuries quand le feu était à la maison. Je ne puis donc obtenir, pour ces pauvres écuries, que 400 hommes de recrue et quelques munitions de guerre (1)."

M. de Bougainville s'embarqua à la fin de mars 1759 sur la frégate *Chézine*, pour revenir au Canada. Il arriva à Québec le 10 mai, et, quatre jours plus tard, il était à Montréal où il rendait compte de sa mission à MM. de Vaudreuil et de Montcalm.

---

(1) *Le marquis de Montcalm*, p. 513.

***

Pendant son séjour en France, M. de Bougainville avait présenté aux différents ministres intéressés dans les affaires du Canada plusieurs mémoires rédigés les uns par le gouverneur de Vaudreuil, d'autres par le marquis de Montcalm, d'autres encore par lui-même et quelques-uns peut-être par le chevalier de Lévis.

Les mémoires remis par M. de Bougainville à MM. de Belle-Isle, Crémille, Berryer, de Choiseul, d'Estrées et à madame de Pompadour sont au nombre de vingt-sept. Nous donnons les titres de ces différents mémoires d'après une note du chevalier de Lévis qui semblait posséder des copies de chacun :

1° Positions et projets des Anglais dans l'Amérique septentrionale ; situation de la France dans le Canada, relativement aux forces, munitions de guerre et de bouche, place de défense, frontières menacées.

2° Ce qu'il faudrait que la France envoyât pour mettre les affaires en Canada dans une inégalité moins grande. Si elle ne le peut ou ne le veut, ce qu'elle ne peut se dispenser de faire pour qu'on puisse au moins tenter de se défendre ; dispositions à faire à cet égard.

3° Ordres à envoyer de la Cour relativement à la campagne prochaine.

4° Ce que la France peut faire de son côté pour la défense de Québec ; dispositions à faire et ordres à donner relativement à cet objet.

5° Dans quel temps doivent partir les vaisseaux pour le Canada ; conduite qu'ils doivent tenir.

6° Québec pris, faut-il rendre le Canada ? Le Canada perdu, la France peut-elle soutenir la Louisiane ? Dispositions à faire, ordres à donner relativement à ces objets.

7° Si la France pouvait et voulait faire un armement considérable pour dégager le Canada, par quelle opération y réussirait-on le plus efficacement ?

8° Précis de tous les mémoires précédents, réduits à un tableau sommaire.

9° Mémoire particulier et détaillé sur le projet de descente à la Caroline, les moyens d'exécution, l'espèce et quantité de

forces à employer, le temps de l'exécution, les opérations politiques et militaires à faire chez l'ennemi, le calcul de la dépense.

10° Projet contre la baie d'Hudson et autres, dépendant de circonstances connues du ministère seul.

11° Quelle est aujourd'hui la probabilité de l'issue qu'aurait une descente en Angleterre, une en Ecosse, une en Irlande ?

12° Projet sommaire de limites en Canada.

13° Mémoire sur l'état des troupes de terre en Canada.

14° Grâces particulières demandées par M. le marquis de Montcalm, pour ce corps (troupes de terre en Canada).

15° Mémoire pour le détachement du corps royal.

16° Demandes particulières du marquis de Montcalm au sujet de la conduite et administration du corps de troupes qui est à ses ordres.

17° Mémoires de MM. de La Pause, Pouchot, d'Hébécourt, de La Rochebeaucour, Duprat, d'Arennes, de Calan.

18° Mémoire pour détailler le traitement des troupes de terre en Canada, la cause de sa diminution, les dettes des officiers supérieurs, augmentations proposées.

19° Mémoire pour demander un fonds à la disposition du marquis de Montcalm, pour donner sur-le-champ des gratifications à ceux qui se distinguent.

20° Mémoire pour demander un certain nombre de sujets propres à remplir les emplois vacants.

21° Mémoire sur l'artillerie du Canada ; ordre à y mettre.

22° Etat des lettres que doit écrire le ministre de la marine.

23° Mémoire sur les milices du Canada, contenant: 1° inconvénient dans leur constitution qui détruit leur utilité ; 2° moyen d'en tirer parti pour la campagne prochaine.

24° Mémoire des grâces demandées au ministre de la marine pour des officiers de la colonie qui ont servi sous ses ordres avec distinction.

25° Notes sur les Esquimaux.

26° Considérations sur l'état présent, civil et politique du Canada.

27° Gangrène dans la constitution intérieure (1).

---

(1) *Lettres et pièces militaires, instructions, ordres, mémoires, plans de campagne et de défense, 1756-1760*, publiés sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain, p. 74.

Nous donnons ici ceux des mémoires de MM. de Vaudreuil, Montcalm, de Bougainville et de Lévis que nous avons pu retracer aux Archives de la province de Québec et aux Archives du Canada, à Ottawa. Les autres, s'ils existent encore, sont aux Archives Nationales de France, probablement dans quelques cartons étrangers aux affaires du Canada.

NOTE SUR LES ESKIMAUX

Des Malouins pêcheurs de morue dans le détroit de Belle-Isle ont depuis plusieurs années trafiqué des armes à feu, de la poudre et des balles avec les Eskimaux de la baie de Kessessakiou.

Ces Sauvages sont de toutes les nations connues dans l'Amérique septentrionale, la plus intraitable et la plus cruelle.

Quelque trahison de leur part a toujours été le point des efforts faits pour les humaniser.

L'avantage que nous donnaient sur eux les armes à feu mettait les Canadiens en état de ne pas les craindre et de passer tranquillement l'hiver dans les postes d'hivernement de leurs cantons.

Aujourd'hui qu'ils sont familiarisés avec ces armes et qu'ils en ont l'usage, comme ils sont nombreux, ils nous forceront d'abandonner la pêche du loup-marin que font les Canadiens et même celle de la morue.

Cette année ils sont venus attaquer à coup de fusil les Canadiens du poste de St-Modet et ils nous ont fait abandonner avec perte de plusieurs hommes celui de la baie des Châteaux dont ils ont ruiné les établissements.

Il faudrait que le ministre de la marine fît défendre sous les peines les plus sévères aux Malouins, Normands et autres Français qui pêchent dans ces mers de trafiquer avec les Eskimaux ni armes à feu, ni poudre, ni balles.

Quand ces barbares n'auront plus de poudre, les fusils qu'ils ont leur deviendront inutiles (1).

SITUATION DU CANADA EN HOMMES, MOYENS, POSITIONS (2)

ÉTAT DES FORCES

Huit bataillons de troupes de terre ne faisant guère plus de 1500 hommes, 12 ou 1500 hommes de la marine environ, 5 ou 6000 Canadiens; ces différentes parties faisant au plus 10,000 combattants. Voilà les forces à opposer aux armées européennes des Anglais.

Je ne mets point ici les Sauvages en ligne de compte; calculateurs, politiques et avides, peut-on se flatter qu'ils restent constamment attachés au parti excessivement le plus faible et qui n'aura peut-être rien à leur donner ?

---

(1) Archives de la province de Québec. Cette note, d'abord envoyée au ministre en 1757, lui fut de nouveau remise en 1758 par M. de Bougainville.

(2) En tête de ce mémoire, le ministre avait écrit : " M'a été remis par M. de Bougainville ".

D'ailleurs excellents pour un coup de main ils ne savent ce que c'est que de rester six mois en campagne, et de voler rapidement et sans repos d'une opération à une autre: c'est même un point de scrupule chez eux; ce serait, disent-ils, tenter le maître de la vie.

De ces 10,000 combattants, les troupes de terre et de la marine sont actuellement en quartiers d'hiver et occupent les deux rives du fleuve St-Laurent, depuis Montréal jusqu'à Québec.

Elles ne peuvent donc se mettre en mouvement que lorsque la retraite des glaces rendra la navigation libre, c'est-à-dire dans les premiers jours de mai au plus tôt.

Les milices du pays ne pourront être en état d'agir que plus tard encore: il faut les commander, les équipper, y mettre un ordre qui en fasse tirer parti.

LEUR CARACTÈRE

Les troupes réglées de terre et de la Marine sont parfaitement bien disposées: elles arroseront de leur sang chaque pas qu'il faudra céder à l'ennemi. Les Canadiens et les Sauvages, admirables dans les bois, de la plus grande expédition contre une troupe qui s'ébranle et cède, avantageux pour le succès de toute autre espèce de guerre, peu propres à la défensive, s'abattent aisément et profondément; dans l'infortune n'ont point le courage de constance.

MOYENS

Nous avons des vivres pour l'hiver et peut-être pour le premier mois de la campagne en économisant. Après ce temps passé, si dans l'intervalle les secours ne sont pas arrivés, il n'y a pas de ressource. Les poudres nous manquent au point que dans le cas où Québec serait assiégé, on n'aurait pas de quoi tirer du canon six jours. Nous avons assez de canons de place, presque point de campagne. Les mortiers, obusiers, bombes et obus sont un article manquant presque, article néanmoins essentiel pour la défense autant que pour l'attaque. La disette des marchandises et équipements à l'usage des Sauvages est presqu'extrême et si l'on n'a pas de quoi les vêtir et leur donner, comment soutenir la concurrence avec les Anglais qui les comblent de présents?

POINT D'ATTAQUE POUR L'ENNEMI

Quelles ressources avons-nous par les positions?

Trois frontières à défendre, Québec, le lac Champlain, le lac Ontario.

Québec est sans fortifications et n'en est pas susceptible: si on n'en défend pas les approches, il faut rendre les armes. La difficulté du fleuve, les chicanes de l'art aidant la nature, la descente vigoureusement disputée, voilà les seules ressources.

L'entrée du lac Champlain a pour barrière Carillon, c'est-à-dire les retranchements attaqués qui le couvrent, mais ces retranchements avec du canon ne peuvent tenir longtemps. Carillon lui-même, fortin de 54 toises sur le plus grand côté, ne peut faire une défense honorable. On sait quel effet doivent produire les bombes dans un carré aussi étroit. Il a deux demi-lunes et un chemin couvert mais ces dehors ne corrigent point son vice originel, je dirais même qu'ils l'augmentent puisqu'ils compromettent plus d'hommes.

St-Frédéric, qui en est à 5 lieues sur la rive gauche du lac, n'est qu'une mauvaise enceinte de pierre avec un donjon intérieur commandé à la portée du fusil et hors d'état d'essuyer deux décharges de canon. St-Jean et Chambly, situés l'un à l'endroit où le lac Champlain change de nom et s'appelle la rivière Sorel au premier mouillage des

barques, l'autre à 4 lieues plus bas sur la même rivière, ne peuvent arrêter un ennemi qui marcherait avec seulement quatre pièces de canon. L'on entre ensuite dans le fleuve St-Laurent d'où l'on peut sans obstacles se porter soit à Montréal, place non fortifiée, soit à Québec.

Le lac Ontario est accessible aux Anglais de deux côtés.

1° Par la rivière de Chouaguen aux sources de laquelle ils sont rétablis cette année, une fois sur le lac ils peuvent également marcher ou à Niagara, ou prendre la route de Montréal sans être arrêtés dans cette dernière marche que par des barques qui sont encore sur le chantier et qu'on espère mettre à l'eau au mois de mai. A la vérité on pourrait former un assez bon retranchement à la tête des rapides, à une pointe située à la rive gauche du fleuve nommée la pointe au Baril. Le projet en a été donné mais il y a loin du projet à l'exécution.

2° L'ennemi, maître, comme il l'est, je le crois, de la Belle-Rivière peut par la Rivière aux Bœufs venir faire le siège de Niagara. Cette place, la meilleure sans contredit de tout le Canada, peut avec 500 hommes de garnison, des munitions de guerre et de bouche suffisantes, un commandant ferme, intelligent et du métier, faire une bonne défense: mais Niagara pris il n'est plus pour nous de Sauvages, les seuls domiciliés nous restent, ou peut-être se sauvent; la colonie est dans le plus grand danger, je dirai même perdue. Ajoutez que nous n'avons que deux ingénieurs, les officiers d'artillerie sont en un grand nombre mais il n'y a que 70 canonniers ou bombardiers, pas un seul mineur, aucun ouvrier, j'entends de ceux nécessaires à l'artillerie et au génie.

POSITION DES ANGLAIS

Quelle est la position des Anglais? Etablis à Louisbourg et Halifax ils sont à portée d'entrer de bonne heure par mer dans le fleuve. Etablis au fort Edouard, un portage de six lieues les conduit au fort St-Sacrement, où une navigation de 8 lieues les porte à Carillon.

Établis aux sources de la rivière de Chouaguen, c'est presque comme s'ils étaient sur le lac Ontario. Maîtres de la Belle-Rivière ils sont à portée de débaucher tous les Sauvages des pays d'en haut et d'assiéger Niagara. Des forces immenses, des moyens abondants en tout genre les mettent en état d'attaquer à la fois nos 3 frontières.

PRÉCIS

10,000 hommes manquant de munitions de guerre et de bouche ont à défendre 3 frontières pour ainsi dire ouvertes contre 60,000 au moins à portée de les attaquer en même temps toutes trois par la supériorité excessive de leur nombre et l'abondance des moyens en tout genre (1).

---

(1) Archives du Canada, série F., vol. 103 bis ; Archives de la province de Québec.

CE QUE LA FRANCE NE PEUT SE DISPENSER DE FAIRE POUR LE CANADA (1)

29 xbre 1758.

DISPOSITION À CET ÉGARD

Dix mille hommes envoyés par la France en Canada n'y retabliraient pas à beaucoup près l'équilibre puis qu'ajoutés aux 10000 que l'on peut y mettre en campagne ils ne feraient pas le tiers des 63000 hommes que les Anglais ont eus cette dernière campagne dans l'Amérique Septentrionale; et quand les Anglais voudront faire un effort vis-à-vis de leurs colons ils en mettront cent mille sur pied mais pour porter ces 10000 hommes, et avec eux leurs vivres pour 18 mois et encore les vivres, marchandises et munitions de guerre dont la colonie ne se peut passer, cent voiles suffiraient à peine. Or la France veut-elle, peut-elle même faire un armement aussi considérable qui courrait le double risque et des flottes ennemies et d'arriver à cause des glaces du fleuve, trop tard, la campagne déjà commencée et le pays peut-être entamé? On ne voudra pas encore ajouter une perte sûre à une perte presqu'assurée.

Il me paraît donc que la Cour doit traiter aujourd'hui le Canada comme un malade qu'on soutient par des cordiaux, c'est-à-dire n'y envoyer que l'absolu nécessaire à une défense plus longue. Si nous sautons la crise de cette année on est en droit d'espérer des lumières, des intentions du ministre actuel de la marine, de sa constance à suivre un projet, d'espérer, dis-je, que le pays sera sauvé pour toujours. Cet absolu nécessaire, quel est-il? Poudres, vivres, marchandises de traite, hommes de recrue, secours pour la défense de Québec, et ce dernier objet sera celui d'un mémoire séparé.

1°—ARTILLERIE ET GÉNIE

Poudres, et dans cet article je comprends tout ce qui regarde l'artillerie et le génie: Je ne dis pas qu'il faille envoyer 100, ni 200, ni 300 milliers de poudres, mais 4 mais 500 milliers; mais le plus qu'on pourra, on en manque absolument. Il faut aussi des fusils en grand nombre et des cornes à poudre immensément. Ce dernier article indispensable pour diminuer de moitié la consommation de la poudre. Le fonds de 100 canonniers y compris 4 sergents et 10 cadets, ces derniers inutiles presque à un service pressant, 3 officiers du pays, 6 détachés du Corps Royal en 1757 et dégradés, sans doute par un malentendu depuis leur arrivée en Canada, 2 ingénieurs français sans dessinateurs, sans seconds, composent en Canada tout le corps de l'artillerie et du génie destiné à être détaché et répandu dans 9 ou 10 forts à fournir à une ou deux armées (2) que l'on met en campagne et à exécuter des travaux toujours renaissants et toujours pressés. Il n'y a pas un seul homme qui ait la plus légère idée des mines, pas un ouvrier dans quelque genre que ce soit.

Il me parait donc indispensable d'envoyer (3) 4 ingénieurs avec 2 dessinateurs, 50 canonniers, 50 bombardiers, 4 sergents compris 30 ouvriers charrons, charpentiers, menuisiers et forgerons, y compris 5 sergents et caporaux; 20 mineurs y compris 2 ser-

---

(1) En tête de ce mémoire, le ministre avait écrit: " M'a été remis par M. de Bougainville."

(2) Cette année nous nous sommes trouvés à la veille d'être attaqués par des forces considérables avoir 30 canons et deux mortiers en batterie dont aucun n'était inutile et seulement 35 canonniers pour les servir.

(3) Qu'on se représente 5 à 600 lieues de pays où l'on est sans cesse obligé de construire et de se retrancher, et l'on jugera s'il y a trop d'un ingénieur en chef et de 5 sous ses ordres; d'ailleurs ils pourront être tués. Mais si la Cour approuve un projet qui sera détaillé plus bas ils ne seront pas pris.

gents et 2 caporaux tous gens au fait de leur métier, la guerre est trop urgente pour donner le temps d'exercer des hommes nouveaux.

Le détachement serait aux ordres des 6 officiers du Corps Royal déjà en Canada et qui par leur zèle supérieur à mille désagréments cruels ont mérité qu'on les en dédommage au moins en leur procurant un service agréable; il serait détaché (1) à la suite des 8 bataillons français et aurait le train d'artillerie suivant:

10 pièces de canon de 12.
6 de 16.
10 mortiers de 9 pouces.
10 de 12.

Le tout en fonte, l'artillerie existante dans le pays ne vaut rien du tout. Un approvisionnement de bombes et boulets relatifs à ces calibres le plus fort que l'on pourra. On ne peut trop en envoyer, dût-on en lester tous les vaisseaux; il faut aussi que les ouvriers soient abondamment munis de tous leurs outils, que même ils en aient de rechange, qu'il y ait à leur tête ainsi qu'avec les mineurs un officier de ces deux genres. Indépendamment de la nécessité du service, le Roi y gagnera immensément du côté de la défense.

2°—VIVRES

La cour doit sans doute en envoyer de son côté (2) mais il me paraît nécessaire de favoriser pour les équipages le munitionnaire général qui a fait les demandes suivantes:

15800 qrts de farine
9500 qrts de lard
6000 ancres de lard
3000 qrts de blé d'Inde
3000 ancres de saindoux
2500 qrts et 4200 ancres d'eau-de-vie
1700 barriques de vin.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la nature de son marché avec le Roi, le mal presse, il faut des vivres, et l'intérêt de ce munitionnaire est que ses vaisseaux arrivent, car 25 lui appartiennent en propre et d'ailleurs ces denrées venant à bon port, son profit est immense.

POUDRE ALIMENTAIRE DES INVALIDES

Je ne sais pas aussi pourquoi on n'envoyerait pas en Canada cette poudre alimentaire des Invalides, personne ne serait plus dans le cas de s'en servir que des troupes exposées à faire dans des bois impraticables des marches longues où il faut tout porter sur le dos.

3°—MARCHANDISES DE TRAITE

Il en faut nécessairement et beaucoup pour se conserver les Sauvages. Dans cet article je comprends ce qui est nécessaire à leur équipement, à leur toilette, à leur luxe même.

---

(1) Ce n'est point comme officier des troupes de terre que je propose ce détachement à la suite des 8 bataillons c'est comme citoyen: de quelque façon qu'on le place il est essentiel à une défense un peu honnête et placé comme je le dis l'émulation avec la troupe de canonniers du pays, laquelle est très bonne, serait utile au bien du service. D'ailleurs ce détachement au cas d'une retraite forcée à la Louisiane y suivrait les drapeaux et serait essentiel dans cette colonie où je crois qu'il n'y a pas beaucoup de canonniers ou que s'il y en a ils sont mauvais faute d'exercice devant l'ennemi.

(2) Na. En 1758, 5 vaisseaux de guerre n'ont apporté à Québec pour le compte du Roy que 3500 quarts de farine.

4°—HOMMES DE RECRUE

On n'en peut envoyer moins de mille tant pour les troupes de terre que pour celles de la Marine. Mais si cela se peut qu'ils soient de la bonne espèce, le nombre est si prodigieusement inférieur que la qualité doit au moins contre-balancer.

MIQUELETS

Il est aussi un genre de troupe inutile à la guerre présente en Europe qui nous serait de la plus grande utilité en Canada, les Miquelets et troupes légères de Roussillon. Le plus qu'on pourra nous en donner, ce sera le mieux, faisant la guerre presque comme des Sauvages dans un pays de bois et de montagnes tel que le Canada, ils leur seront un merveilleux objet d'émulation; aucun être dans le monde n'en est plus susceptible que le Sauvage. Ils croient leur existence intéressée à ce que des gens venus de l'autre côté du grand lac ne les rivalisent pas dans leur genre même.

ÉCOSSAIS, IRLANDAIS ET ALLEMANDS

Il serait peut être aussi très avantageux d'envoyer 150 tant Écossais qu'Irlandais et Allemands pour attirer les déserteurs de ces nations et il y en aurait beaucoup.

Enfin, et ce dernier objet me parait mériter une aussi sérieuse attention que les précédents, je voudrais que dans les vaisseaux que le Roi envoyera au Canada il y en eût 4 au moins de gros échantillon pour le bois qui eussent ordre d'y rester et cela afin de remplir les 2 objets suivants.

1° Les vaisseaux même embossés ou échoués en de certains endroits sont nécessaires pour défendre la descente à Québec, on ne peut s'en passer.

D'ailleurs ce sont des forts ou batteries toutes construites et le temps est précieux.

MARINE SUR LES LACS

2° Une partie des équipages servirait à la marine des lacs. Sans places fortes comme nous le sommes nous ne pouvons nous soutenir qu'en nous battant dans le bois et en défendant les lacs par une marine plus forte que des barges. On construit à la vérité sur les lacs Ontario et Champlain des chebecks, demi-galères, barques, bateaux montés d'un canon mais pour commander et manœuvrer il n'y a ni officiers ni matelots; il faudrait donc que les 4 vaisseaux ci-dessus demandés fussent des flûtes parce qu'elles sont fortes de bois et qu'elles fussent montées par des officiers marchands mais habiles et qui même eussent fait le métier de corsaires. Cet article, je le répète, peut sauver la colonie.

On pourrait aussi ne permettre à aucun vaisseau marchand d'aller en Canada à moins qu'il n'eût un chargement pour le compte du Roy en vivres, poudres, fusils et marchandises de traite.

D'ailleurs le ménage des hommes nous est nécessaire.

PRÉCIS

La France ne pouvant envoyer en Canada des forces capables d'établir, je ne dis pas l'égalité mais une espèce d'équilibre, doit n'y envoyer que l'absolu nécessaire, savoir: poudres en abondance, fusils, cornes à poudre, un train d'artillerie de 10 canons de 12, 6 de 16, 10 mortiers de 9 pouces, 10 de 12, le tout en fonte; des boulets et bombes en grande quantité et de calibre, 150 canonniers, bombardiers, ouvriers de tous genres et mineurs avec des outils de leur métier de rechange pour être aux ordres des 6 officiers

du Corps Royal déjà en Canada, et détachés à la suite des troupes de terre, 4 ingénieurs et 2 dessinateurs, des vivres pour le compte du Roi, de la poudre alimentaire des Invalides, des marchandises à l'usage des Sauvages, favoriser le munitionnaire pour que ses vaisseaux aient des équipages et examiner ensuite son marché, au moins mille hommes de recrue des Miclets, des étrangers, 4 vaisseaux commandés par des capitaines marchands dont les carcasses défendront la descente à Québec et les équipages formeront une marine nécessaire sur les lacs (1).

QUE PEUT FAIRE DE SON CÔTÉ LA FRANCE POUR LA DÉFENSE DE QUÉBEC ET DANS QUEL TEMPS DOIVENT PARTIR LES SECOURS POUR LE CANADA (2)

29 xbre 1758.

Le projet des Anglais pour faire le siège de Québec est, à ce que je crois pouvoir conclure de différentes conversations avec des Anglais prisonniers, de former un point d'appui à Gaspé, d'établir leurs vaisseaux de force en croisière depuis Gaspé jusqu'aux Sept Iles, veillant ainsi au passage soit par le sud d'Anticosti soit par le détroit de Belle-Isle, et de faire monter le fleuve aux transports soutenus par les frégates.

Si tel est leur projet, et si la France voulait faire un armement considérable, je ne dis pas de la force de celui des Anglais, la manœuvre suivante serait simple.

Les primer dans le fleuve.

Former rapidement 1° un camp retranché, avec des batteries en terre à la Grande Grave pour défendre l'entrée de la baie de Penouille, c'est où les Anglais avaient cette année commencé un fort.

2° Une batterie aux Eboulements, à la pointe aux bouleaux et une autre vis-à-vis à la Prairie sur l'île aux Coudres.

Le mouillage à ces deux endroits est nécessaire à tous vaisseaux et aucun bâtiment ne pourrait passer qu'après que ces deux batteries auraient été forcées; mais je les retrancherais, quoiqu'en très peu de temps, de façon qu'il faudrait un siège pour les prendre.

3° 4 vaisseaux de force et une petite frégate mouillés en ligne au cap Tourmente tant pour disputer le passage de la traverse aux vaisseaux ennemis qui ne peuvent se présenter à cet endroit que l'un après l'autre qu'afin d'arrêter les petits bâtiments qui voudraient enfiler le nord de l'île d'Orléans pour faire descente vers St-Joachim et Ste-Anne.

4° D'autres vaisseaux mouillés en ligne entre la paroisse St-François, l'île d'Orléans, l'île Madame pour y attendre l'ennemi dont les vaisseaux ne peuvent y arriver qu'un à un.

A l'égard de la position à faire prendre aux vaisseaux dans ces différents postes il faudrait que la Cour ordonnât de s'en rapporter absolument au Sr Pellegrin, capitaine de port de Québec, et dont l'habileté est connue ici.

5° (et cet article est de nécessité absolue soit que les précédents aient lieu ou non) la Cour ne peut se dispenser d'envoyer

1° Les 4 flûtes mentionnées dans le mémoire précédent, avec des ordres précis relatifs à leur usage.

---

(1) Archives du Canada, série F., vol. 103 bis; Archives de la province de Québec.

(2) En tête de ce mémoire, le ministre avait écrit: " M'a été remis par M. de Bougainville."

2° Des ordres précis à son gouverneur général de faire construire sur-le-champ au cap Tourmente, à un endroit reconnu en 1757 (1), une batterie que tout militaire ou marin connaissant le local dira être d'un effet prodigieux et que 150 Miquelets et Canadiens défendraient contre 20,000 hommes, de faire construire sans délai les redoutes projetées aussi en 1757 suivant le plan envoyé à la Cour, depuis le sault de Montmorency jusqu'à la rivière St-Charles, les aligner le long de cette rivière jusqu'à l'Hôpital-Général et de cet hôpital à la côte d'Abraham (2); 2 batteries l'une à la pointe de Lévis, l'autre à la pointe du nord-ouest de l'île d'Orléans, de préparer force brûlots, radeaux, matières combustibles, plusieurs de ces bateaux montés d'un canon, des redoutes ambulantes à S. Jacau et même plusieurs petits bâtiments ou corvettes qui ne tirassent pas plus de 7 à 8 pieds d'eau, de consulter sur cette défense maritime le S. Pellegrin et de suivre ses avis.

Voilà même en supposant que la France ne nous envoie que l'absolu nécessaire le moyen de défendre Québec car si l'ennemi est une fois au pied de ses murs, il faut capituler.

J'ajouterai que dans le cas ou soit par les glaces, soit par les vents contraires, les vaisseaux envoyés par la France ne pourraient aussitôt monter jusqu'à Québec, il faudrait qu'un officier intelligent eût des ordres de la Cour pour faire travailler aux ouvrages de l'île aux Coudres et cap Tourmente les recrues et soldats d'artillerie qui seraient sur ces transports. Par là on tirerait parti du retard même des ingénieurs demandés et c'est l'emploi scrupuleux du temps qui peut seul nous tirer d'affaire.

A l'égard du temps où il faut que les secours partent, les dispositions doivent être telles que les vaisseaux mettent à la voile dans les premiers jours de mars, au plus tard le 10 ou le 15. S'ils peuvent engolfer mais que les glaces ferment encore le haut du fleuve, ordre à eux de monter jusqu'au Bic, aux gros vaisseaux de mouiller en terre de cette île, où il n'y a jamais assez de courant pour que les glaces en descendant du haut du fleuve puissent les incommoder, aux bâtiments de moindre tirant d'eau de monter jusqu'à Pot à l'Eau de vie et mouiller le long de l'île aux Lièvres, tout proche terre, par 4 ou 5 brasses d'eau. Là ils sont hors du courant et par conséquent des glaces qui enfilent toujours le canal. Du Bic ou du Pot à l'Eau de vie on envoyerait par terre les ordres de la Cour relatifs à la campagne; les généraux sauraient au vrai la quantité et l'espèce de secours que la France envoie; ils diraient au public que ces secours sont considérables et qu'on a pourvu à sa sûreté afin qu'il ne fût pas alarmé au commencement de la campagne.

Si l'entrée du Golfe était fermée et qu'il fallût que les vaisseaux croisassent quelque temps sur les bancs, j'ai amené avec moi des Canadiens et pilotes pratiques de ces parages qui conduiraient un ou plusieurs bâtiments par le passage de Canceau et qui dans des anses à eux connues débarqueraient des gens ingambes auxquels j'ai fait vendre pour cet effet des raquettes et qui iraient au travers des bois porter aux généraux les ordres et intentions de la Cour.

PRÉCIS

Pour la défense de Québec.

1° un armement un peu considérable si la Cour le juge à propos qui primant les Anglais dans le fleuve forme un camp retranché avec des batteries à la Grande Grave de

(1) Du cap Tourmente on voit venir les vaisseaux de 6 lieues; ils sont obligés de ranger ce cap à portée de fusil et de lui présenter la poupe pour faire la traversée. En leur supposant le temps le plus favorable ils ne peuvent être moins d'un quart d'heure sous le feu de la batterie en question.

(2) Il faut aussi que la Cour ordonne qu'aussitôt possible on fasse retirer aux Trois-Rivières les femmes, enfants, les magistrats, les bouches inutiles et qu'on y transporte le plus qu'il sera possible de munitions de guerre et de bouche. On les placera dans les maisons des particuliers qui se logeront plus à l'étroit; dans les églises, s'il le faut.

Gaspé dans la baie de Penouille, 2 batteries retranchées une aux Eboulements, à la pointe aux Bouleaux, l'autre presque vis-à-vis à la Prairie sur l'île aux Coudres, 4 vaisseaux de force et une frégate mouillée sous le cap Tourmente pour y défendre la traverse, d'autres mouillés en ligne entre St-François de l'île d'Orléans et l'île Madame sur lesquels se replieront les 4 premiers s'ils étaient forcés.

2° Si l'armement un peu considérable ne saurait avoir lieu l'absolu nécessaire sera les 4 flûtes mentionnées au mémoire No 2, les ordres au gouverneur général de suivre pour la défense maritime les avis du S. Pellegrin, de faire construire sans délai une batterie au cap Tourmente, une à la Pointe de Lévis, une 3e à la pointe du nord-ouest de l'île d'Orléans, les redoutes et lignes déterminées dans un projet envoyé à la Cour à la fin de 1757, de préparer force brûlots, radeaux, corvettes, bateaux montés d'un canon et redoutes ambulantes semblables à celles déjà construites par le S. Jacau, capitaine d'artillerie de la colonie.

Le départ des secours, les premiers jours de mars, au plus tôt le 10 ou le 15 au plus tard.

1° Engolfer sur-le-champ, si cela se peut, monter le fleuve, attendre au Bic et au Pot à l'Eau de vie la débâcle des glaces, envoyer sur-le-champ par terre aux généraux les ordres de la Cour, eux seuls instruits du vrai, annoncer au public les secours tels qu'il les désire. 2° si l'on ne peut engolfer la flotte, croiser sur les bancs, un ou plusieurs bâtimens conduits par des pratiques, gagneront la passe de Canceau, débarqueront dans une anse quelques Canadiens qui iront par terre porter aux marquis de Vaudreuil et de Montcalm les intentions de la Cour. 3° avoir sur la flotte un officier intelligent qui, dans le cas d'un retard à l'île aux Coudres occasionné par les vents ou les glaces, eût un ordre de la Cour pour y construire de suite avec les recrues canonniers, équipages, les batteries ci-dessus mentionnées (1).

RÉFLEXIONS SUR LA CAMPAGNE PROCHAINE—EXAMEN DE CETTE QUESTION : SI QUÉBEC PRIS LE CANADA L'EST; ET DE CETTE AUTRE : SI LE CANADA PERDU LA FRANCE PEUT SOUTENIR LA LOUISIANE. DISPOSITIONS À FAIRE RELATIVES À CET OBJET (2)

29 xbre 1758.

En consultant toutes les apparences et même la disposition des ennemis dans leurs quartiers d'hiver, leur dessein parait être d'attaquer le Canada par trois côtés à la fois; nos forces pour la défense sont 10,000 hommes, je crois que si l'on en faisait trois pelotons ce serait le moyen de tout perdre. Il faudra se tenir rassemblés, voler au premier endroit attaqué, ou si plusieurs le sont en même temps au côté où nous aurons le plus d'avantages, mêler la ruse à l'audace et se battre vigoureusement. Si nous les perdons et que ce soit sur le lac Ontario ou le lac Champlain, les ressources sont faibles, il reste peu de chicanes à faire. C'est un coup mortel dont le malade peut traîner mais ne saurait guérir. Mais 1° si Québec est pris, le Canada est-il perdu ?

Pour répondre à cette question j'en fais deux autres 1° Existe-t-il une place en seconde ligne abondamment munie de tout capable d'arrêter l'ennemi et de servir de point de ralliement à toute la colonie ? 2° La colonie peut-elle se soutenir indépendamment des secours de la France ?

---

(1) Archives du Canada, série F., vol. 103 bis.; Archives de la province de Québec.

(2) En tête de ce mémoire, le ministre avait écrit: " M'a été remis par M. de Bougainville. "

Non, sans doute, il n'existe ni place pareille, ni ressource dans le pays qui le mette en état de se passer de la métropole, donc Québec pris il faut en capitulant pour la ville capituler pour la colonie. Mais 2° Si le Canada est perdu, pouvons-nous soutenir la Louisiane (1).

Non, dans l'état actuel de la Louisiane mais s'il y avait dans cette partie un chef, homme de tête, de bonnes troupes, un corps d'artillerie et de génie, on disputerait longtemps le terrain, peut-être même l'Angleterre ne viendrait-elle pas à bout de nous en chasser.

Je conclus de ce qui précède deux propositions :

La 1re que la Cour en prévoyant le cas de la prise de Québec doit envoyer à ses généraux plein pouvoir de faire pour la colonie la capitulation la plus avantageuse, leur notifier même ses intentions à cet égard. Ce n'est pas la première fois qu'on a capitulé pour une province entière, pour un électorat. Champlain capitula dans le dernier siècle pour le Canada qui nous fut rendu par le traité de Breda ou de St-Germain. Sans cette précaution de capituler, le pays tout ouvert comme il l'est sera pillé, saccagé, perdu entièrement pour la France. L'humanité l'exige, l'intérêt de l'Etat et celui des colons qui ont bien servi leur prince.

La seconde qu'en même temps qu'on sera forcé de capituler pour la colonie, l'état-major français, ce qui restera d'ingambe et de robuste dans les huit bataillons, les drapeaux, le corps de l'artillerie et du génie, attaché aux troupes de terre, les meilleurs soldats de la colonie incorporés dans les débris de nos bataillons, quelques Canadiens de l'espèce des voyageurs partent 24 heures avant qu'on arbore le drapeau blanc pour se rendre à la Louisiane.

1o Le projet n'est point une chimère, il faut 250 canons, 20 ou 70 jours de vivres à 2500 hommes. La route par la Belle-Rivière serait la plus courte et de 40 jours mais comme je crois que les Anglais en sont maitres, celle par les lacs ou par la Grande Rivière est de 60 à 70 jours de vivres à 2500 hommes. Les pays à traverser sont remplis de gibier, ainsi on y aurait peu de malades.

2o Le projet exécuté sauverait la Louisiane. Dans la route on tâcherait de se concilier les Sauvages. On mettrait notre établissement des Illinois sur un bon pied et par lui on pourra se conserver les Sauvages et même les postes des Miamis des lacs Michigan et Supérieur: on en tirerait aussi des vivres car cette année on a des Illinois envoyé de grands convois au fort Duquesne. Enfin on défendrait la Louisiane et la Mobile ; on ferait même tout le mal possible à la Caroline et à la Virginie, provinces emplies de nègres dont on pourrait tirer parti.

3o Le projet exécuté serait glorieux à la nation et conserverait au Roi un bon corps de troupes. Les Français sont dignes de faire ce que les Grecs ont fait et la retraite des 10,000 est un des traits qui a le plus immortalisé la Grèce.

Mais pour que ce projet puisse s'exécuter il faut 1o que la Cour en envoie l'ordre à ses généraux sous le plus grand secret. 2o que le marquis de Vaudreuil ait ordre de tenir en réserve sans dire pour quel usage à Montréal 250 canots bien conditionnés avec tous leurs agrès, des vivres pour 70 jours pour 2500 hommes en biscuit et lard, certaine quan-

---

(1) Il n'y a dans cette partie ni général homme de guerre ni troupes aguerries, dans la supposition du Canada perdu, la Louisiane serait de toute part enfermée par les Anglais. Elle ne pourrait communiquer avec la France que par un goulet étroit, difficile, que la puissance la plus forte en marine peut aisément fermer.

tité de poudre, de porcelaine et de marchandises de traite. 3o que le marquis de Montcalm ou son représentant, brigadier au moins, ait une lettre du Roi ostensible pour exhorter les officiers à cette marche disant aussi que Sa Majesté défend à ceux qui sont âgés ou infirmes de l'entreprendre.

4o Que le marquis de Montcalm ou son représentant ait un ordre pour commander à la Louisiane.

5o Tâcher par voie de négociation ou autrement que l'Espagne nous fournisse nos besoins par le Mexique. Le tout doit être sous le plus grand secret.

PRÉCIS

La Cour doit s'attendre à la perte du Canada, sûre néanmoins que ses troupes y disputeront le terrain pied à pied. Québec pris, il faut capituler pour le Canada, et que la Cour prévoyant ce cas, envoie à ses généraux ses intentions au sujet de cette capitulation. Le Canada perdu, le seul moyen de sauver la Louisiane est que le Roi ordonne au marquis de Montcalm de se mettre en marche pour s'y retirer 24 heures avant qu'on arbore le pavillon blanc, avec l'état-major, les drapeaux, l'élite des débris des troupes de terre et de la marine, les artilleurs et ingénieurs attachés aux 8 bataillons, et qu'en prévoyant cet événement, et pour le préparer le marquis de Vaudreuil ait ordre de tenir en dépôt à Montréal 250 canots, des vivres pour 70 jours en biscuit et lard pour 2500 hommes, des poudres, porcelaines, marchandises de traite ; ordre aussi pour que le marquis de Montcalm ou son représentant, brigadier au moins, commande à la Louisiane.

Le tout sous le plus grand secret (1).

SI LA FRANCE FAISAIT UN ARMEMENT CONSIDÉRABLE POUR LE CANADA, QUELLE EN SERAIT L'OPÉRATION LA PLUS AVANTAGEUSE AU SALUT DE CETTE COLONIE (2)

31 xbre 1758.

Si la France faisait un armement considérable pour dégager le Canada il semblerait plus à propos de l'employer à une diversion que de l'envoyer directement à Québec. Voici mes raisons.

1o Les armements qui ne pourraient être prêts à mettre à la voile ni marcher avec la rapidité d'un petit nombre de vaisseaux arriveront à Québec la campagne déjà commencée, une frontière peut-être déjà fermée : ce serait une perte ajoutée à une perte.

2o Il courrait plus de risques de la part des flottes ennemies s'il devait aller à Québec parce que les Anglais sachant et l'armement et la destination l'attendraient et au départ et à l'atterrage.

Dans quelle partie doit se faire la diversion ?

Ce ne doit pas être à la Nlle-York, Halifax et Louisbourg en sont trop voisins, et d'ailleurs toutes les forces ennemies distribuées sur la rivière d'Orange et celle de Corlar et même dans la Pensylvanie seraient trop à portée de marcher au secours de cette place.

Je voudrais que le débarquement se fît entre la Virginie et la Caroline. Ce projet réunit double avantage.

---

(1) Archives du Canada, série F., vol. 103 bis; Archives de la province de Québec.

(2) En tête de ce mémoire, le ministre avait écrit : " M'a été remis par M. de Bougainville".

1o Celui de pouvoir faire éviter à notre armement la rencontre des escadres ennemies. Ils n'auront à les craindre qu'à la sortie de nos ports. Car comme on publierait que sa destination est pour le Canada les Anglais l'attendraient à l'entrée du golfe ou du fleuve. D'ailleurs, avantageux comme ils le sont sur leurs forces maritimes, ils ne gardent pas contre notre faiblesse leurs côtes moins encore celles de leurs colonies septentrionales.

2o La diversion produirait le plus grand effet possible pour le Canada.

Car 1o comme l'attaque se ferait dans une province éloignée, sur des lieux où les troupes sont cantonnées, soit de ceux où elles doivent faire la guerre, que d'ailleurs le danger éloigné et, par conséquent, peu connu paraît plus fort, le refoulement serait plus considérable et l'une de nos frontières au moins serait dégagée.

2o La Caroline et la Virginie étant sans places fortes, étant abondantes en munitions de toute espèce, en facilités pour les transports, remplies de nègres qu'on pourrait faire soulever et employer à toute sorte d'usage, le commandant des troupes de débarquement que la Cour choisirait homme de tête, de ressource, au fait de ce pays, y pourrait faire une guerre très avantageuse ou du moins la traîner en longueur.

3o Enfin s'il était trop pressé et qu'il ne pût se soutenir en pays ennemi il ferait sa retraite à la Mobile et de là à la Louisiane. J'ai supposé un commandant au fait de ce pays et de la façon d'y guerroyer parce qu'il faudrait qu'il sût traiter avec les Sauvages et les gagner.

Si la Cour approuvait ce projet qui n'est ici qu'indiqué on le donnerait dans le plus grand détail (1).

MÉMOIRE SUR LES LIMITES DE LA NOUVELLE-FRANCE (1758) (2)

Pour règlement des limites, il faut que la France ait au moins la possession de ce que l'Angleterre appelle l'Acadie, jusques à l'Isthme, et reprenne Beauséjour. Il faut qu'elle ait la rivière St-Jean, au moins laisser la rivière St-Jean indivise occupée par les Sauvages, les Abénakis et Micmacs.

Le lac de St-Sacrement à la France, au moins neutre, ne pouvoir y établir des forts ni sur la rivière du Christ. L'Angleterre ne renoncera jamais au fort de Lydius. Je le crois sur ses terres. Si pour les y engager il faut renoncer à Carillon... d'avis. Le lac Ontario, le lac Erié à la France. Les Anglais ne peuvent faire des forts sur ces lacs ni sur les rivières qui y versent.

La hauteur des terres, limites naturelles entre la France jusques à l'Ohio. Par là les Apalaches limites pour l'Angleterre. Le fort Cumberland reste à l'Angleterre. L'Ohio à la France ainsi que le fort Duquesne, sauf à en faire un meilleur et mieux situé car le fort Duquesne ne vaut rien et tombe.

Maintenir les cinq nations indépendantes et les Sauvages appelés Loups habitant vers la rivière de Lusquehana. Et que ni la France ni l'Angleterre ne puissent pas faire des forts chez ces peuples.

Malgré nos succès la paix est à désirer pour la Nouvelle-France ou Canada qui doit être prise en longue, vu le nombre des Anglais et la difficulté de faire passer des vivres et secours (3).

---

1) Archives du Canada, série F., vol. 103 bis ; Archives de la province de Québec.

(2) Ce mémoire, en chiffre, rédigé par le marquis de Montcalm fut remis au ministre par M. de Bougainville.

(3) Archives de la province de Québec.

LOUISBOURG APPRÉCIÉ : IMPOSSIBILITÉ DE FAIRE DE LOUISBOURG UNE PLACE EN ÉTAT DE RÉSISTER SEULE (DÉCEMBRE 1758)

Louisbourg place mal fortifiée en 1758 ne le sera bien qu'avec des dépenses énormes, un entretien immense de troupes de grands frais pour nourrir soldats et habitants dans une île qui ne produit rien.

En temps de guerre comme on n'en pourra jamais faire une place comme Gibraltar elle ne fera qu'une résistance longue et sera toujours prise parce qu'on ne pourra jamais empêcher la descente sur une étendue de côte de 48 lieues, le long de laquelle sont 3 havres bons pour les plus grands vaisseaux, meilleurs même encore et pour la descente et pour la sûreté du mouillage que celui de Louisbourg savoir Ste-Anne le plus nord, l'Espagnol plus au sud et Miré à N.-E. du cap Breton sans compter un grand nombre d'anses propres aux petits bâtiments.

Qu'on ne dise pas que des troupes après un débarquement ne pourraient venir par terre devant la place, l'île est coupée de grands chemins, lesquels rendent à la ville de chaque anse une habitation.

Cette impossibilité de faire de Louisbourg une place soutenable par elle même serait un malheur si Louisbourg était nécessaire à la France soit comme clef du Canada soit comme entrepôt de pêche. Mais il ne remplit aucun de ces deux objets.

LOUISBOURG INUTILE AUX FRANÇAIS COMME CLEF DU CANADA

1o Louisbourg nous est inutile comme clef du Canada.

Il n'est pas sur la route ni à l'entrée du fleuve St-Laurent. Les vaisseaux du Roi n'y peuvent hiverner. Il ne peut servir pour doubler ni même allonger le temps de la communication avec Québec, enfin quand nous y serions bien établis, nous ne pourrions là empêcher les Anglais d'aller droit à Québec.

INUTILE AUX ANGLAIS POUR REMPLIR LE MÊME OBJET

Je dis maintenant qu'il est inutile aux Anglais pour remplir le même objet.

Les Anglais ont un port plus voisin pour nous barrer le passage du Canada, celui de Plaisance. Il n'est qu'à 15 ou 20 lieues du banc à Verd où il faut nécessairement passer pour venir dans le fleuve.

De 100 vaisseaux qui viennent en Canada, 80 vont reconnaître les environs de Plaisance qui sont le cap Ste Marie, le Chapeau Rouge, les îles Saint Pierre; jamais on ne va reconnaître les environs de Louisbourg à moins qu'on ne veuille allonger son chemin de près de cent lieues.

Donc les Anglais pour nous bloquer l'entrée du fleuve St-Laurent sont plus à portée à Plaisance qu'à Louisbourg, donc Louisbourg leur est inutile.

L'ILE ROYALE INUTILE À LA FRANCE POUR LA PÊCHE À LA MORUE

2o L'île Royale est inutile à la France par rapport à la pêche à la morue.

Sans l'ile Royale nous avons des côtes pour occuper plus de 1000 bâtiments à la pêche de la morue, du loup-marin, de la vache marine, de la baleine, des saumons, des harengs, maquereaux, savoir:

Toute la baye des Chaleurs, le fond de la de baye, Carraquet, Paspebiac, Port Daniel, Pabeau, la Grande Rivière, Bonaventure, Percé, Pointe St Pierre, Gaspé, la côte du ouest de Terre-Neuve, tout le détroit de Belle-Isle, la côte du Nord depuis les 7 îles, la

côte du Mingan jusqu'à Mont-Joly, le fleuve St Laurent, avec de petits bâtiments depuis Gaspé jusqu'à Matane, la partie du nord de l'île St Jean.

DONC LOUISBOURG N'EST PAS À BEAUCOUP PRÈS UNE ÉQUIVALENCE POUR MAHON

J'en conclus qu'il s'en faut du tout à rien, que Louisbourg ne soit l'équivalent de Mahon.

A peine l'échange serait-elle proportionnée pour Mahon. L'Angleterre nous donnant l'îleRoyale etsesdépendances, Plaisance et la partie septentrionale de Terre-Neuve depuis le cap Rouge jusqu'au cap de Grat et depuis le cap de Grat jusqu'à une baie qui en est à 20 lieues dans le sud et la baie d'Hudson.

Peut-être même nous serait-il plus avantageux, si l'on veut leur vendre Mahon, de leur céder en même temps, l'Acadie en entier, la rivière St-Jean et toute cette côte, les îles Royale et St-Jean, et de leur demander toute l'île de Terre-Neuve et la baie d'Hudson.

J'ajouterai que si on nous rend Louisbourg, loin de le fortifier, il en faudra raser les ouvrages ne conserver que les batteries de l'île aux Chèvres ou l'Ilot et cent hommes avec un commandant pour mettre la police parmi les pêcheurs.

Il faudrait en un mot ne regarder Louisbourg que comme un port de pêche, une relâche pour les vaisseaux et non comme une place ni même une position de guerre.

N'y a-t-il donc pas une clef du Canada et quelle est-elle? Ce sera l'objet d'un mémoire particulier (1).

QUEL ÉTABLISSEMENT ASSURERAIT À LA FRANCE LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET LA LIBRE ENTRÉE DE CE FLEUVE

Pour assurer à la France le fleuve St-Laurent et la libre entrée de ce fleuve, l'établissement indispensable serait celui de Gaspé et des 7 îles.

1o Etablir Gaspé et cet établissement réunirait le double avantage d'être et la clef du Canada et un entrepôt excellent pour doubler le commerce de Québec.

GASPÉ, CLEF DU CANADA

Gaspé situé à l'embouchure même du fleuve dans la partie du S. O., est un havre excellent.

Les vaisseaux, même les plus gros, amarrés à l'amarre tout près de terre, ou à des corps morts, y peuvent hiverner dans le fond de Penouille.

Ils s'y englaceront à la vérité à la fin de xbre, mais les bâtiments n'en souffrent pas. On les carènerait au printemps et l'emplacement est encore plus beau pour cette opération qu'il ne l'est à Rochefort même.

D'ailleurs de Gaspé on peut faire dans l'année deux voyages d'Europe, et cette facilité en doublant le temps de la communication du Canada avec l'Europe, doublerait presque le commerce de cette colonie.

Jusqu'au milieu de xbre, on pourrait de Gaspé expédier des bâtiments pour l'Europe: par la même raison comme on peut jusqu'en xbre, aborder à Gaspé, le poste servirait d'entrepôt aux navires qui arriveraient trop tard et n'oseraient monter le fleuve

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

En temps de paix même il ne serait pas nécessaire que les vaisseaux du Roi montassent à Québec; par conséquent les voyages seraient plus courts et moins dangereux et puisqu'on met quelquefois 40 et jusqu'à 50 jours à remonter le fleuve et que sa navigation est semée d'écueils, épargne immense de temps, de frais et d'hommes.

On entreposerait à Gaspé les effets de la colonie et quelques gabares de 200 tonneaux les transporteraient à Québec.

GASPÉ, ABONDANT POUR LA PÊCHE

En 3o lieu Gaspé et tous ses environs sont très abondants pour la pêche de la morue et du saumon surtout.

LES TERRES Y SONT PROPRES À LA CULTURE

Enfin les terres à portée de l'établissement proposé sont très propres à la culture. Ainsi le poste nourri par lui-même fournirait encore des rafraîchissements aux vaisseaux.

ON Y TROUVERAIT DES BOIS DE CONSTRUCTION

On pourrait même y trouver de belles mâtures et de très beaux bois propres à la construction.

MANIÈRE DE FORMER CET ÉTABLISSEMENT

Mais comment formerait-on cet établissement ?

Un bon et grand fort à la Grande Grave pour défendre l'entrée.

Les Anglais en avaient commencé un au mois de septembre 1758 à cet endroit-là même.

C'est le meilleur mouillage pour les vaisseaux de guerre qui ne peuvent y jeter l'ancre, qu'à une portée de fusil de terre.

Un autre fort à la pointe où était l'établissement français détruit en 1758 par la flotte anglaise, fermerait entièrement l'entrée de la baie de Penouille. La ville ou le bourg serait dans Penouille même. Les herbages y sont excellents et l'on y pourrait facilement avoir jardin de légumes, bestiaux et volailles. Le blé de Turquie y croît aussi en abondance.

ÉTABLISSEMENT DES 7 ILES NÉCESSAIRE ET POURQUOI

Maintenant Gaspé établi il resterait encore aux Anglais la croisière des 7 îles aux Monts Louis qui git N. et S. et qui peut couper le passage du fleuve.

Mais comme aucuns vaisseaux n'oseront jamais croiser dans ce fleuve sans y être assurés d'un mouillage abrité cette croisière deviendra impraticable si nous leur ôtons le mouillage des 7 îles, le seul dans tout ce passage bon pour les vaisseaux de guerre.

COMMENT LE FORMER

Pour former cet établissement 3 forts sont nécessaires, 1 sur chacune des 2 îles de l'entrée, le 3e sur la terre ferme à la pointe à la Concorde.

Sous l'un des deux forts des îles ou bien sous la protection de celui posté à la terre ferme, on établirait une paroisse dont les habitants nourriraient les garnisons des 3 forts.

Ces forts rempliraient encore un autre objet, celui d'assurer la pêche du loup-marin très abondante dans cette partie.

Pour finir ce qui regarde le fleuve il ne reste plus qu'à dire un mot sur la manière de défendre Québec.

Mauvais citoyen, mauvais homme de guerre celui qui proposera de faire à Québec même une grande, inutile et très dispendieuse fortification.

A Québec même je ne sais s'il faudrait une enceinte. En cas que cette ville fût prise si elle était toute ouverte, les Anglais n'y pourraient rester l'hiver. Quel rempart les mettrait à l'abri des Sauvages et des Canadiens.

Ce sont donc les approches de Québec qu'il faut défendre et de la manière suivante.

VÉRITABLE DÉFENSE DE QUÉBEC

Une batterie forte à la pointe dite pointe à Carcy, une à la pointe de Lévis, une à la pointe ouest de l'île d'Orléans à St-Laurent lesquels battraient tout le bassin de Beauport, les lignes de la rivière St-Charles et redoutes depuis cette rivière jusqu'au Sault de Montmorency suivant le projet envoyé à la cour en 1757 ; une batterie à St François à la pointe de l'île d'Orléans une ou plusieurs s'il était possible au cap Tourmente pour barrer la traverse, enfin un fort aux Eboulements à la pointe aux Bouleaux et un autre presque vis-à-vis de ce premier à la prairie sur l'île aux Coudres. Le mouillage entre ces deux endroits est nécessaire à tout vaisseau.

Si vous joignez à ces ouvrages la précaution d'avoir toujours prêts et en bon état des radeaux, brûlots, bateaux montés d'un canon, redoutes ambulantes, j'ose dire que Québec sera imprenable.

J'ajouterai que tous ces ouvrages dirigés par un homme du métier et avec économie ne coûteront pas ce que coûterait à faire un chemin couvert devant Québec (1).

MÉMOIRE SUR LE CANADA DANS LEQUEL ON EXAMINE 1o S'IL EST IMPORTANT DE LE CONSERVER ; 2o S'IL PEUT SE DÉFENDRE EN CAS QUE LA GUERRE CONTINUE EN 1759 ; 3o S'IL EST FACILE DE LE SECOURIR DANS LA SITUATION PRÉSENTE

Janvier 1759.

PREMIÈRE QUESTION

Est-il important de conserver le Canada ?

De tous temps il y eut des personnes qui ont pensé, et peut-être y en a-t-il encore qui pensent qu'il est peu important à la France de conserver le Canada, les uns disent qu'il coûte beaucoup au Roi et qu'il coûtera encore dans la suite, qu'on n'en retire rien ou presque rien, qu'en 1755, 1756, 1757 et 1758, on a dépensé par an, peut-être plus de quinze millions qui auraient pu être mieux employés dans le sein du royaume.

D'autres disent qu'on dépeuple le royaume qui est lui-même dépeuplé, que c'est pour habiter un pays extrêmement dur, rempli de lacs et de forêts, qui essuie souvent les plus grandes disettes, que dans le royaume il y a de bonnes terres qui demeurent incultes, que le commerce avec les Sauvages est peu de choses que bien loin d'augmenter il diminuera toujours, le commerce de la pelleterie ne pouvant subsister un siècle, ils ajoutent que les voyages du Canada sont longs, pénibles, dangereux.

Enfin les troisièmes prétendent que dans toutes les guerres que nous aurons avec l'Anglais, le Canada sera pris au moins en partie, qu'il sera toujours la cause qu'à la paix la France ne pourra conserver en Europe ses conquêtes.

D'ailleurs que quand le Canada sera bien établi, il essuiera bien des révolutions, n'est-il pas naturel qu'il s'y forme des royaumes et des républiques qui se sépareront de la France ?

---

(1) Archives du Canada; Archives de la province de Québec.

On voit dans l'Histoire de la Nouvelle-France par le Père de Charlevoix (Tome 1, livre 4, page 173e) que ces mêmes difficultés furent à peu près proposées au Conseil du Roi en 1631 et qu'on y répondit d'une manière à déterminer Sa Majesté à conserver ces vastes contrées ; voici les principales raisons.

1o Il est certain que si la France abandonne le Canada l'hérésie s'y établira, les nations connues et inconnues demeureront dans le paganisme ou prendront la religion d'Angleterre. Que d'âmes perdues à jamais! Cette réflexion peut frapper un prince chrétien.

2o La France possède dans l'Amérique Septentrionale plus de terrain qu'il n'y en a dans le continent d'Europe.

On n'en connaît pas encore les richesses, les plus beaux endroits ne sont pas encore établis, la gloire du Roi semble exiger qu'on conserve un pays si étendu malgré les dépenses immenses qu'on y fait ; il est toujours triste de voir les ennemis s'agrandir à nos dépens; d'ailleurs ces dépenses pourraient se diminuer considérablement et après tout dans les temps de paix cet objet n'est pas si frappant, il serait même facile à ceux qui ont connaissance des finances de montrer que le commerce et la consommation des denrées qui se fait en Canada produit au Roi en temps de paix beaucoup plus qu'il ne dépense.

C'est ici qu'on pourrait rapporter les raisons générales qui prouvent qu'il est important à un état d'avoir des colonies. On a tort d'objecter que c'est dépeupler le royaume, une année de guerre en Europe fait périr plus d'hommes qu'il n'en faudrait pour peupler la Nouvelle-France. Elle pourrait se plaindre qu'on n'a jamais pris soin d'augmenter ses habitants, qu'il serait facile de le faire présentement d'une manière sensible, parce que la colonie commence à devenir nombreuse.

Que de milliers d'hommes inutiles dans le sein du royaume et dans les autres états? Tous les ans les Anglais enlèvent dans les royaumes étrangers un bon nombre de familles dont ils favorisent l'établissement dans la Nouvelle-Angleterre. Peuplez la Nouvelle-France, il n'est point de pays si facile à conserver ; des forces maritimes essentiellement nécessaires à l'ancienne France, garderaient l'Acadie, Louisbourg, et on peut assurer que si la France perd le Canada, il lui faudra plus de forces maritimes que jamais, parce que les Anglais deviendront les maîtres absolus de la mer.

Il est vrai que dans la suite des temps ces vastes contrées pourront se partager en royaumes et en républiques, il en sera de même de la Nouvelle-Angleterre.

Mais combien de siècles ne faut-il pas attendre?

C'est trop prévoir que de porter sa vue dans un avenir si éloigné et si incertain.

3o En supposant qu'en effet le Canada ne sera jamais d'une grande utilité à la France, qu'il lui en coûtera même un peu, faut-il compter pour rien que d'empêcher une nation rivale de s'agrandir, d'établir sur les mers un empire despotique et de s'emparer de tout le commerce ?

Les Anglais, une fois maîtres du Canada, prendront nécessairement la Louisiane, les îles, parce que n'étant plus inquiétés par les habitants du Canada ils porteront toutes leurs forces du côté des îles, qui sont pour la France un objet important.

On doit s'assurer que par la même raison, les Anglais enlèveront bientôt à l'Espagne le nouveau Mexique, et le Portugal pourrait bien s'en ressentir.

Nos forêts immenses, nos vastes prairies entre les mains des Anglais porteront l'abondance partout et faciliteront à jamais la construction de tous les vaisseaux qu'ils voudront.

Quand il n'y aurait que le commerce de la morue, ce serait un objet infiniment important et qui irait à notre perte.

C'est de tous les commerces le plus riche, le plus aisé, le moins dispendieux et le plus

étendu. Dès 1696, le commerce seul de l'île de Terre-Neuve se montait par an à 15 millions. Le Canada pris, il faut renoncer à tous les endroits de la pêche.

Sans connaître toutes les branches du commerce qui se fait et peut se faire dans toute la Nouvelle-France, on peut dire que si le Roi la perd, le commerce d'Angleterre, sera bientôt augmenté de plus de 150 millions.

Mille autres réflexions se présentent à l'esprit mais il ne faut pas abuser de la patience de ceux qui liront ce mémoire.

SECONDE QUESTION

Si la guerre continue en 1759, le Canada pourra-t-il se défendre ?

On a peut-être exagéré le nombre des hommes portant les armes qui sont dans cette colonie.

J'ose assurer qu'il n'y en a pas 15 mille, mais il faut au moins en défalquer onze mille, par les raisons suivantes.

1o Il faut en ôter au moins 4,000 savoir les vieillards, les personnes nécessaires dans les campagnes, les malades, les maris des femmes malades, les domestiques des curés, les bedeaux, ceux qui se cachent pour éviter les commandements, ceux qui trouvent le moyen de se faire exempter, les pilotes pour l'entrée de la rivière, des matelots pour plusieurs barques et bateaux, ceux qui sont dans des postes avancés, qui veillent aux feux nuits et jours pour donner des signaux.

En général, c'est beaucoup de lever plus de deux tiers des hommes.

2o Sur les 11,000 hommes qu'on lèvera il faut nécessairement en défalquer plus de 1000 pour les postes d'en haut et d'en bas et communément ce sont les meilleurs, il serait facile d'en faire l'énumération.

3o Il faut encore diminuer 1500 ouvriers de différentes espèces, charpentiers pour des bateaux, ouvrages d'artillerie, forgerons, gardes ports, charretiers dans les villes ajoutez encore au moins 1500 domestiques pour les officiers, les personnes des villes, les courriers nécessaires, les commis, les écrivains.

4o Il faut encore employer 3000 hommes pour le transport des vivres, des ustensiles et de tout ce qu'il faut pour les camps.

Nous avons 400 lieues de pays à con server, nous n'avons à peine que 78 lieues établies, il faut monter le courant; le plus souvent le vent est contraire; les barques sont souvent un mois à monter à Montréal, autant pour aller à St-Jean, il faut faire un portage, c'est-à-dire, transporter par voitures les bateaux et la charge, et ensuite il y a 40 lieues pour aller à Carillon qui est le premier camp pour aller de Montréal à Soulanges, il y a 12 lieues, dont trois ou quatre sont des rapides (1) il faut décharger en partie les bateaux, emporter dans ces mauvais pas la charge sur le dos.

Pour se rendre à Niagara on compte 120 lieues, un lac à passer que le moindre vent agite, ensuite il y a un portage considérable de trois lieues; on pren d des pirogues pour aller à la Presqu'île, à la Rivière au Bœuf et au fort Duquesne, ma is il y a surtout un portage de 4 ou 5 lieues au moins.

Pour comprendre la difficulté du transport, je suppose que du fond de la Bretagne on envoie en Westphalie tout ce qu'il faut pour une armée de 4000 hommes, qui ne trouverait rien sur la route, rien en Westphalie, les gens du métier trouveraient l'exécution bien difficile, elle serait cependant bien plus facile que d'envoyer de Québec tout ce qu'il faut pour la Belle-Rivière seule.

---

(1) Il faut des voitures. De Soulanges à la Présentation il y a plus de dix rapides.

Il faut ajouter qu'en Canada, nous avons à peine 5 mois dans l'année propres pour les transports.

Il s'ensuit qu'en supposant qu'on puisse lever dans la colonie 11,000 hommes il n'y en aura que 4,000 qui pourront combattre, les autres étant occupés autre part; et en effet peut-être ne sont-ils jamais rencontrés dans les camps.

Les 8 bataillons des troupes de France, les 40 compagnies de la Marine, forment à peine un corps de 6,000 hommes, c'est beaucoup d'ajouter encore 2000 Sauvages combattants.

Je demande maintenant s'il est possible que 12,000 hommes résistent à l'armée ennemie qui certainement est de 60,000 hommes qui se divisera probablement en trois. Une partie au lac St-Sacrement, l'autre au lac Ontario et vers la Belle-Rivière, la dernière à Québec.

La défaite de Braddock, la prise de Chouaguen, celle du fort Georges, la victoire du 8 juillet dernier donneraient des espérance flatteuses, si on n'y reconnaissait pas du miraculeux, sur lequel il ne faut pas compter; il faut encore remarquer qu'il est comme impossible de faire rendre nos forces à Carillon avant le commencement de juin et l'ennemi peut y être à la fin d'avril, qu'on juge s'il est possible à la prudence des généraux, à la valeur des troupes, à la bonne volonté des habitants de soutenir les efforts de l'ennemi, s'ils ont sur pied en 1759 autant de monde qu'en 1758. Je renvoie à la dernière question ce qui regarde la disette où nous sommes de vivres et boissons et de présents pour les Sauvages.

Je ne dirai point qu'il y a tout à craindre qu'on ne fasse point les labours cette année, que l'ennemi dès le petit printemps n'empêche de les faire et de les ensemencer.

TROISIÈME QUESTION

Est-il facile à la France de secourir le Canada en 1759?

Il faut des troupes, des vivres, il faut que tout arrive en mai, l'examen de ces articles fera sentir la difficulté.

Ce n'est pas trop que de demander 8,000 hommes de troupes d'augmentation, la mort, la maladie les réduiront probablement quand ils seront à Québec à 6,000 hommes, par conséquent nous n'aurons encore que 18,000 hommes pour opposer à 60,000. Est-ce trop? Est-ce assez? Il faut se confier à la situation du pays et compter sur les fautes de l'ennemi.

Pour envoyer 8,000 hommes, il faut ou vaisseaux de guerre ou vaisseaux marchands, si on se sert des premiers, c'est beaucoup d'y mettre 300 hommes outre l'équipage, il faudra 27 vaisseaux; si ce sont des vaisseaux marchands, ils ne porteront que 200 hommes et il en faudra 40, mais pourrait-on se dispenser de les faire escorter par des vaisseaux de ligne, l'île Royale et Gaspé étant actuellement aux Anglais?

Le munitionnaire général du Canada demande pour son compte seul 40 vaisseaux, mais combien y en aura-t-il d'interceptés? Il en faut au moins 20 pour les marchands, voilà tout à coup 100 vaisseaux de 300 tonneaux qu'il faut, sans comprendre ceux qui doivent apporter les munitions de guerre, il en faut encore pour apporter des vivres, car quoique la récolte soit bonne, elle n'est pas suffisante pour la colonie et pour les bouches étrangères, on l'a prouvé en 1756.

La difficulté des transports en Canada occasionne une grande consommation de vivres en pure perte, et il est impossible d'y remédier; la nécessité de se servir des Sauvages est une autre occasion de fausse consommation, un parti sauvage part pour faire des prisonniers avec 15 jours de vivres, il revient au bout de 8 jours victorieux, ou sans avoir frappé, il a tout consommé, il demande des vivres, comment les refuser? Autre abus

inévitable, nos Sauvages domiciliés ne veulent pas aller en guerre à moins qu'on ne nourrisse leurs femmes et leurs enfants, de sorte que si vous avez 2,000 Sauvages, il faut des vivres au moins pour 6,000.

Ce n'est pas seulement la farine qui manque, la colonie est grandement dépourvue de bœufs et de moutons, et à peine, à la fin de 1759, en trouvera-t-on pour le rafraîchissement des troupes et des vaisseaux, et on peut assurer que si la guerre continue, la colonie sera obligée de vivre de viande salée qu'il faudra faire venir de France et alors quelle quantité de vaisseaux ne faudra-t-il pas ?

Enfin, en supposant que la France puisse fournir tous ces vaisseaux arriveront-ils assez tôt ? L'ennemi attaquera probablement en mai.

Ces secours viendront-ils par petites escadres comme cette année 1758, qu'il est à craindre qu'ils ne trouvent les ennemis en sortant de France, ils en trouveront vers les parages d'Halifax, il y en aura du côté de Louisbourg et de Gaspé.

Si on envoie ces secours ensemble, il faudra une forte escorte, et il arrivera que bien des vaisseaux seront séparés par la brume et les vents; il arrivera que ces vaisseaux ne seront pas assez tôt prêts pour partir ensemble et quand ils le seraient leur traversée sera bien plus longue.

Tous ces secours sont nécessaires, la France peut-elle les fournir ? Si on tente de reprendre Louisbourg et Gaspé ou si on fait par une flotte considérable quelques diversions sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, alors on pourrait n'avoir pas besoin de la totalité de tous les secours dont il est parlé, mais la France a-t-elle des vaisseaux et des matelots ? Assez pour les mers de l'Amérique et celles de l'Europe ?

PENSÉES DÉTACHÉES

Peut-être qu'il serait facile de convaincre les couronnes surtout celles qui sont près de la mer de l'intérêt qu'elles ont d'empêcher l'agrandissement de l'Angleterre, les raisons se présentent d'elles-mêmes.

Il est presque impossible de reprendre Louisbourg, nous n'avons aucun port dans ces mers, l'ennemi y a ou y aura 8,000 hommes; sans doute qu'à notre exemple il y tiendra toujours des vaisseaux de ligne dans le port.

L'Acadie est entièrement ruinée, dépourvue de tous les animaux domestiques, la plupart des habitants sont morts, il en coûterait des sommes immenses pour rétablir le peu qui en reste.

L'Anglais une fois maître du Canada, doit le préférer à l'île Minorque et étant sur le point de l'envahir, il doit se rendre difficile aux propositions de la paix.

En vérité, la Nouvelle-Angleterre doit être bien ennuyée des guerres que lui font nos Sauvages, elle voit dans son sein près de 4,000 familles de ses frontières qui pleurent les leurs qui ont été massacrés et dont les biens ont été ravagés, elle sait qu'en prenant le Canada elle sera délivrée de la cruauté des Sauvages et qu'elle jouira à jamais des douceurs de la paix.

Québec n'est pas une forte place, toute notre espérance est d'empêcher la descente et d'avoir un camp volant, au dehors, de 4,000 hommes, pour inquiéter l'ennemi dans sa marche et dans le siège, il est bien difficile que l'Anglais ignore la force des escadres qu'on envoiera, il est naturel qu'il en oppose de plus fortes, d'autant plus qu'il peut se placer dans les ports les plus avantageux.

Envoyer les secours par divisions, c'est risquer de tout perdre en détail; les envoyer ensemble, c'est s'exposer à une action générale et à tout perdre à la fois, c'est s'exposer à une traversée bien longue.

Dix vaisseaux de guerre bien armés une fois rendus à Québec, le défendraient infailliblement, du moins l'ennemi n'y pourrait venir avec des vaisseaux, ni même avec des chaloupes.

Il faudrait qu'il débarque au-dessous de Québec du côté du nord ou du côté du sud et 2000 hommes de chaque côté en arrêteraient beaucoup, les empêcheraient de s'établir sur les côtes qui dominent la ville et le port; chaque vaisseau pourrait fournir 200 hommes, sans nuire aux opérations qu'il aurait à faire et s'il portait 200 hommes de troupe on pourrait s'assurer d'arrêter la flotte anglaise parce que la colonie suppléerait.

La difficulté est de faire parvenir ces vaisseaux, si on connaissait le local, on verrait peut-être qu'on pourrait embosser 2 ou 3 vaisseaux du côté de la traverse, autant entre la Pointe de Lévy et l'île d'Orléans, un ou deux du côté de Beauport pour écarter les bâteaux ennemis, s'ils osaient se présenter : c'est aux marins à en juger.

La réflexion précédente ne doit pas empêcher d'envoyer tous les autres secours en hommes, en vivres et en munitions de guerre demandés dans le mémoire.

Sûrement l'Anglais attaquera par les lacs du St Sacrement et Ontario, il nous faudrait 16 ou 1800 combattants, les préparatifs de l'ennemi sont faits et, absolument parlant, ils pourraient se rendre maîtres du Canada par ces deux endroits.

Le Canada n'a qu'une entrée assez étroite, c'est le golfe, si les Anglais conservaient Louisbourg et l'Acadie, il serait difficile d'y recevoir des secours.

Il serait à souhaiter que la Hollande eût l'Acadie, cette république serait d'un grand secours au Canada, empêcherait autant qu'elle pourrait l'Anglais de s'en emparer de peur d'être elle-même chassée de l'Acadie, qu'elle aurait un grand intérêt de conserver; mal pour mal, il vaudrait cent fois mieux que la Hollande la possédât, avec elle nous arrangerions les limites, nous aurions assez de Louisbourg, de l'île St Jean, de Gaspé, du petit Nord, par ce moyen on terminerait l'épineuse question des limites.

Dans la supposition que la Hollande aurait la presqu'île, l'isthme demeurerait aux Français, la rivière St-Jean et le lac St Sacrement pareillement, Lydius pourrait être regardé comme la borne des Anglais, le fort Butte, ensuite la chaîne des montagnes Apalaches feraient nos limites, elles partagent en effet presque par la moitié, le terrain qui est entre les lacs et la côte de la mer, ou si on ne pouvait gagner ce point, la rivière Ohio nous en servirait.

Il est à craindre que les Anglais ne laissent dans la Nouvelle-Angleterre 15 ou 18 mille hommes de troupes réglées qu'ils feront, en déclarant la guerre, entrer à l'improviste dans le Canada, quel moyen de résister si nous n'avons pas 8 ou 10 mille hommes de troupes entretenues, mais malheureusement la colonie ne pourra les nourrir que dans les années les plus abondantes et il faudra encore de temps en temps des secours de vivres de France, tous les ustensiles et munitions de guerre nécessaires pour les 10,000 hommes, il faudra penser sérieusement à établir des greniers ou magasins de réserve à cause des disettes qui nous arrivent souvent.

Les peuples du Canada doivent naturellement être bien ennuyés de la guerre, plusieurs y ont péri, ils sont chargés des travaux les plus pénibles, ils n'ont point le temps d'augmenter leurs biens et même de rétablir leurs maisons, on leur a enlevé une partie de leur subsistance, plusieurs ont été sans pain pendant 3 mois, ils logent des troupes qui les incommodent, ils ne sont pas nourris pendant toute l'année, autant qu'ils croient en avoir besoin, on leur débite que les Anglais leur laisseraient la liberté de religion, qu'ils leur fourniraient à meilleurs marchés les marchandises, qu'ils paieraient largement le moindre travail.

Ces idées se répandent, quelques personnes au-dessus du peuple ne rougissent pas de parler sur le même ton, il est naturel que les peuples murmurent et qu'ils se laissent séduire, les habitants des villes le seront plus facilement (1).

MILICES DU CANADA : INCONVÉNIENTS DANS LA CONSTITUTION DE CES MILICES QUI EMPÊCHENT LEUR UTILITÉ ; MOYENS D'EN TIRER PARTI, LA CAMPAGNE PROCHAINE

Janvier 1759

Les milices du Canada sont très propres à la guerre des bois, à la navigation des rivières et des lacs, aux marches soit d'été, soit d'hiver. Cependant, depuis l'année 1756, époque du temps où la guerre a commencé à se faire en Amérique comme on la fait en Europe, on n'a pas tiré de ces milices un grand parti par les raisons suivantes:

1º Jusque-là ces miliciens commandés seulement pour des partis de courte durée ou pour des voyages de long cours, à la vérité, mais qui exigeaient une action continuelle, ne savaient ce que c'était que de rester six mois assemblés en corps et souvent dans des camps d'observation et par conséquent stables.

De là suit que dans nos armées, le dégoût les prend, le désir de leurs maisons, de leurs semences, de leur récolte les engage à se dire malades. Il faut les renvoyer chez eux ou ils désertent.

2º Lorsqu'ils partent pour la campagne, le Roi leur donne un équipement, c'est-à-dire chemises, capot, brayet, mitasses, &c. Or cet équipement ils le laissent chez eux pour s'en servir au retour persuadés qu'ils n'en seront absents que peu de temps et dans celui de la saison chaude. D'ailleurs, ils n'apportent avec eux que leurs plus mauvais fusils dans l'espérance qu'à l'armée il faudra bien que le Roi le leur fasse raccomoder ou leur en donne un autre.

De là suit une dépense grande pour le Roi, une double consommation d'armes, objets si précieux, et que d'ailleurs ces Canadiens qui n'ont sur le corps qu'une chemise et un brayet, tombent malades lorsque les froids viennent et même par la seule fraîcheur des nuits d'été.

Ils ne sont donc plus qu'à charge au lieu d'être utiles.

3º Ils sont sans tentes et n'ont d'autres couverts que des cabanes qu'ils font d'écorces d'arbres, abri très bon lorsque les courses ou partis de guerre duraient au plus un mois, insuffisants contre les injures de l'air lorsque la campagne dure six mois; 2e cause de maladie.

4º Personne ne veillant à ce qu'ils fassent chaudière, lorsque les opérations de guerre le permettent, ils se nourrissent de lard presque cru ce qui était encore supportable dans l'ancienne façon de guerroyer du pays, et qui est aujourd'hui une 3e cause de maladie et de non utilité de ces milices.

5º Enfin, il n'est pas établi qu'ils respectent leurs officiers de milice. L'air qui nourrit les Sauvages, leur exemple, ces déserts immenses, tout inspire, tout offre l'indépendance. Il n'y a donc dans ces milices aucun ordre, aucune subordination. Comment en tirer parti, où les trouver, comment donner à leur service l'activité plus nécessaire encore quand on est inférieur en force s?

---

(1) Archives de la province de Québec.

A ces abus, quel remède? Pour en corriger la source il faudrait en changer la constitution, ce serait, par conséquent, l'ouvrage de la paix. Le remède que comporte et permet le temps de guerre, le voici.

1° Faire de tous les habitants un dénombrement exact et les partager en 3 classes: Bons, Médiocres, Mauvais, et M. le marquis de Vaudreuil m'a dit qu'il ferait cet hiver ce dénombrement. 2° ordonner que tous les bons fassent la campagne prochaine en entier (bien entendu que ceux qui resteront dans les paroisses feront les semences et les récoltes des guerriers et cela de la manière suivante).

1° Ordonner que tous les miliciens commandés pour marcher partent de chez eux bien équipés et bien armés(1), en faire une 1re revue au 1er lieu d'assemblée, une 2e au dernier lieu d'entrepôt de la frontière, une 3e à leur arrivée à l'armée. Châtier sévèrement et même corporellement ceux qui ne seront pas vêtus de façon à supporter les vicissitudes des saisons, ou qui auront de mauvais fusils.

2° Diviser tous ces miliciens en 3 bandes dont une sera incorporée pour le temps de la campagne, dans nos bataillons; la 2e dans ceux de la Marine (2) la 3e formera le corps séparé des miliciens.

Par ce moyen 1° Ceux qui seront incorporés feront chambrée avec les soldats, étant bien vêtus, tentés et nourris comme eux, se porteront bien. Les officiers et sergents des compagnies veilleront à leur conduite, à leur service: moins de désertion, par conséquent, et plus de subordination. D'ailleurs par cette incorporation, il y aura dans chaque compagnie de bons soldats, d'excellents tireurs, de bons canoteurs, de bons bûcheurs. On donnerait aussi à chaque compagnie un certain nombre d'outils dont les officiers seraient responsables. On voit que par là le service se ferait rapidement, chaque détachement étant tout formé et ayant avec lui tout ce qui est nécessaire à la guerre du pays.

2° Le corps de la milice étant moins nombreux il sera moins difficile de mettre à sa tête de bons officiers de milices auxquels on donnera la même autorité que les officiers ont sur les soldats. On pourra plus facilement y établir l'ordre, la discipline et cette police qui veille à la santé.

Il faudra 3° ordonner que les habitants qui ne seront pas du 1er commandement aient chez eux un équipement, un bon fusil, une livre de poudre, 2 livres de balles, pour 10 jours de vivres en biscuit et lard, avec un certain nombre de bateaux avec leurs agrès et de chaudières par paroisse afin qu'au premier besoin ils soient partis aussitôt que commandés.

Les capitaines des paroisses auront ordre de faire deux fois par semaine la revue dans toutes les maisons et ceux qui n'auront pas les dites munitions de guerre et de bouche seront sévèrement punis (3).

4° Que le gouverneur général soit autorisé à donner des commissions du Roi aux officiers de milice qui se seront fort distingués ou bien une espèce de marque honori-

---

(1) Au retour de la campagne le Roi leur donnera ou à leur famille l'équipement accoutumé ou leur en fera le décompte suivant un prix tarifé.

(2) Le ministre ne doit pas craindre que les habitants ne s'accordent pas avec les soldats. Comme les soldats passent leurs hivers chez l'habitant, ils se connaissent et s'aiment. On aurait même attention à placer les miliciens dans les bataillons qui ont hiverné chez eux.

(3) Dans des cas pareils il faut que les officiers civils, les prêtres, les moines, les femmes, les enfants et vieillards fassent les travaux de la campagne. Les femmes des chefs et des officiers doivent donner l'exemple.

fique; aux miliciens qui auront fait quelque action d'éclat ou qui seront blessés, une gratification, à ceux qui seront estropiés, de petites pensions.

Voilà les seuls moyens de tirer parti des milices canadiennes: la crise est urgente et si le ministre approuve les dispositions précédentes et veut qu'elles soient exécutées, il faut qu'il envoie ses ordres relatifs et précis aux généraux (1).

MÉMOIRE PREMIÈREMENT SUR LA POSITION DES ANGLAIS ET DES FRANÇAIS DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE; SECONDEMENT SUR CE QU'IL EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE D'Y ENVOYER, POUR QU'ON PUISSE AU MOINS TENTER DE S'Y DÉFENDRE

Janvier 1759.

Les Anglais ont eu la campagne dernière dans l'Amérique Septentrionale soixante-trois mille hommes, dont 23,000 de troupes de la vieille Angleterre. Ils y en ont encore envoyé depuis, et leurs dernières gazettes annoncent le départ de dix mille Ecossais pour le nouveau monde.

Ils ont dans leurs colonies les vivres, chevaux, bœufs, munitions de guerre,marchandises à l'usage des Sauvages dans la plus grande abondance: plus de 350 lieues de côtes ouvertes aux secours de l'Europe.

La distribution actuelle de leurs troupes dans les quartiers d'hiver suivants, à Louisbourg & Halifax, sur les bords de la rivière d'Orange, sur celle de Corlar et à la tête du lac des Onneyots, sur les bords de l'Ohio et des rivières qui s'y jettent, annonce le projet de nous attaquer à la fois par le fleuve St-Laurent, le lac Champlain et le lac Ontario.

Huit bataillons français qui feront à peine en entrant en campagne 3400 hommes, 1200 hommes des troupes de la Marine, au plus 5 ou 6,000 miliciens, voilà nos forces. On ne peut mettre les Sauvages en ligne de compte. Les présents des Anglais, notre misère, notre prodigieuse infériorité, que de motifs pour ralentir leur ardeur! D'ailleurs indépendants, jamais ne faisant deux expéditions de suite, la première n'eût-elle abouti qu'à lever une chevelure, peu propres à la défensive, craignant la mort, quel parti peut-on se flatter d'en tirer?

Nulle place dans le pays, Niagara, la plus soutenable de toutes, ne peut, bien attaquée, tenir plus de trois semaines. Des bombes seules forceront de rendre Carillon, petit rectangle étroit puisque son plus grand côté a 54 toises, et le petit 39, d'ailleurs sans casemates.

Toutes ces autres bicoques qu'on appelle forts, sont à peine à l'abri d'un coup de main.

Je n'en excepte pas Montréal et Québec, si l'on est une fois arrivé au pied de leurs murs.

Nous manquerons de vivres, c'est-à-dire qu'en économisant bien le peu que nous en avons, à peine pourra-t-on entrer en campagne et y subsister le premier mois.

Nous manquons de poudre, au point que si les Anglais viennent à Québec on n'a pas de quoi tirer du canon six jours.

---

(1) Archives du Canada, série F., vol. 103 bis.; Archives de la province de Québec

Presque tous les canons sont de fer et mauvais. On manque de mortiers et plus encore de bombes du calibre de ceux qu'on a.

On n'a dans toute la colonie pour le service de tous les forts et de plusieurs corps d'armée répandus dans plus de 500 lieues de pays, que deux ingénieurs, sans aucun dessinateur, huit officiers d'artillerie, dont cinq venus de France, le fonds de 86 canonniers, y compris 4 sergents et 10 cadets: ces derniers inutiles à un service urgent, pas un seul homme qui ait la plus légère idée des mines, pas un ouvrier dans quelque genre que ce soit.

Les marchandises de traite avec les Sauvages manquent presque entièrement.

Dans cette position on voit que la France en envoyant 10,000 hommes avec des munitions de guerre et de bouche proportionnées à cet envoi et aux besoins actuels de la colonie, ne s'y rétablirait pas, à beaucoup près sur le pied de l'égalité vis-à-vis de ses ennemis.

Mais pour faire cet envoi il faudrait au moins 100 voiles, et cette flotte, soit par le danger des mauvaises rencontres, soit par le retard forcé des glaces, courrait le risque ou de ne pas arriver ou d'arriver trop tard, la campagne déjà ouverte et la colonie peut-être entamée.

Il paraît donc qu'on ne peut songer à cet armement et qu'il faut se réduire à traiter le Canada comme on traite un malade désespéré qu'on soutient avec des cordiaux en attendant qu'il s'éteigne ou qu'une crise le sauve, c'est-à-dire n'y envoyer que l'absolument nécessaire pour qu'on puisse tenter de s'y défendre.

Or cet absolu nécessaire, qu'est-il?

1o Vivres: en charger des bâtiments pour le compte du Roi, favoriser le munitionnaire, qui fait dans ce genre de très grands armements, afin que ses vaisseaux aient des équipages, envoyer de la poudre alimentaire éprouvée aux invalides.

2o Munitions de guerre. Train d'artillerie, artilleurs et ingénieurs. En premier lieu le plus de poudre qu'il sera possible, des mortiers de neuf et douze pouces et la plus grande quantité de bombes de ces calibres qu'on pourra, dût-on en lester les vaisseaux.

En second lieu un train d'artillerie de campagne: et pour le servir, un détachement à la suite des troupes de terre, composé de quatre ingénieurs (1) et deux dessinateurs, cinquante canonniers, cinquante bombardiers, 4 sergents compris (2) 30 ouvriers, charrons, menuisiers, charpentiers et forgerons y compris 5 sergents ou caporaux, avec un officier d'ouvriers, vingt mineurs y compris 2 sergents et 2 caporaux avec un officier de mineurs, observt que les 2 susdits officiers fussent moins anciens que deux détachés du Corps Royal en 1757 pour le Canada. En troisième lieu, un grand nombre de fusils, pierres à fusil et cornes à poudre qui épargnent moitié de la consommation.

3o Marchandises de traite. Il en faut envoyer et beaucoup. Cet article est de la dernière nécessité si l'on veut conserver quelques Sauvages.

4o Recrues, savoir premièrement mille au moins avec leurs armes et leurs vivres pour 18 mois. Secondement des miquelets, troupes inutiles en Europe dans la présente guerre, et qui rendront en Canada les plus grands services. 3ment 150 Ecossais, Irlandais et Allemands pour favoriser et attirer les déserteurs de ces nations, qui, dans ce cas, nous viendront en grand nombre.

---

(1) Qu'on se représente 500 lieues de pays, où il faut sans cesse construire et se retrancher et l'on verra s'il y a trop d'un ingénieur en chef et 5 ingénieurs sous ses ordres.

(2) Les officiers du Corps Royal, détachés en Canada en 1757, y sont tous portés pour commander cette troupe qui serait détachée avec son train d'artillerie à la suite des troupes de terre, et qu'on ne perdrait pas quand même il faudrait rendre la colonie par le projet qui sera exposé plus bas.

OBSERVATION

On peut aussi relativement aux articles précédents:

1° Ordonner à tout corsaire ou bâtiment, soit du munitionnaire, soit marchand qui demandera permission d'aller en Canada, d'avoir tout le lest en boulets et bombes et d'avoir de plus pour le compte du Roi, un chargement en munitions de guerre et de bons fusils, marchandises de traite et de porter quelques hommes de recrues.

2° Négocier pour que des Espagnols, Portugais, Hollandais, Irlandais et Anglais même y portent des munitions de guerre et de bouche. Négocier en particulier pour cet objet avec la Suède et la Moscovie, situées d'autant plus avantageusement à cet égard, que la mer Baltique et les ports de la Norvège sont presque à la hauteur du détroit de Belle-Isle et qu'ainsi leurs vaisseaux seraient presque sûrs de ne rencontrer aucun vaisseau anglais.

Quelles dispositions la Cour peut-elle faire? Quels ordres envoyer en Canada relativement à la campagne prochaine?

1° On sent que menacés d'être attaqués par des forces supérieures de trois côtés, à la fois, si des dix mille hommes qui composent toutes nos forces on faisait trois corps, ce serait le moyen d'être anéantis, sans avoir même tenté le moindre effort.

Il faut donc que la Cour ordonne de se tenir tous rassemblés dans une espèce de centre, avec des bateaux, munitions de guerre et de bouche tout prêts sur les trois communications, afin de se porter rapidement et en forces au premier endroit attaqué, ou, si plusieurs le sont en même temps, à celui dont la défense nous présentera le plus d'avantages, et là joindre la ruse à l'audace la plus déterminée.

2° Il faut ordonner que de tous les miliciens divisés en trois classes, bons, médiocres, mauvais: la première fasse la campagne en entier, incorporée pour ce temps dans nos bataillons et dans ceux de la Marine, le reste faisant le corps particulier des milices.

Cet arrangement est absolument le seul par lequel on puisse tirer partie de ces milices. A l'égard des deux autres classes, ordonner qu'elles aient dans leurs maisons, équipement, fusil, une livre de poudre, deux livres de balles, pour dix jours de vivres en biscuit et lard, un certain nombre de bateaux, chaudières et prélars par paroisse, afin que dans un cas urgent tous les hommes soient partis aussitôt que commandés.

Les moines, prêtres, officiers civils, les femmes feront les travaux de la campagne.

Par rapport à la défense de Québec, la Cour doit:

1° Destiner 4 flûtes ou vaisseaux marchands à être échoués dans les endroits qu'indiquera le sieur Pellegrin, capitaine du port de Québec, pour y servir de batteries et de forteresses.

Il en résultera, pour la défense générale du pays, cet autre grand avantage que les équipages de ces vaisseaux, qu'on tâchera de faire commander par des officiers marchands qui aient fait la course, auront ordre de monter la marine qui doit défendre les lacs Champlain et Ontario.

2° Ordonner que l'on construise des batteries: 1° aux Eboulements, à la Pointe-aux-Bouleaux et presque vis-à-vis de celle-là, à la prairie sur l'île aux Coudres; 2° au cap Tourmente, laquelle batterie, les vaisseaux qui pour faire la traverse, sont forcés de passer un à un, et de rester exposés un à un à son feu plus d'un quart d'heure à la petite portée de fusil. 3° Sur l'île d'Orléans, une à St-François et l'autre à St-Laurent. Il faudrait qu'il y eût sur la flotte un officier intelligent qui eût ordre dans le cas où les glaces ou les vents la retiendraient à portée des endroits ci-dessus, de faire construire

pendant ce retard les ouvrages proposés, en tout ou en partie, suivant le temps par les recrues, canonniers, équipages mêmes.

3° Ordonner qu'on construise les redoutes et lignes proposées en 1757 dans un mémoire envoyé à la Cour.

4 Ordonner qu'on prépare sans délai brûlots, radeaux, bateaux montés d'un canon et redoutes semblables à ceux déjà faits pour le sr Jacau, capitaine d'artillerie de la colonie.

5° Ordonner qu'on consulte sur toute cette défense maritime les sieurs Pellegrin et LeVasseur et qu'on suive leurs avis.

6° Qu'on fasse sur-le-champ retirer aux Trois-Rivières, les femmes, enfants, magistrats et toutes les personnes nuisibles à la défense, et qu'on ramasse dans cette ville le plus qu'on pourra de vivres et munitions de guerre les plaçant dans les maisons des particuliers, dans les églises mêmes s'il le faut.

Maintenant on fera cette question: Québec pris, le Canada l'est-il?

Oui sans doute, puisque 1° il n'y a en seconde ligne aucune place forte, aucun lieu où il y a un dépôt, munitions de guerre et de bouche.

2° Le Canada ne peut se soutenir par lui-même et sans les secours de la France.

On fera cette seconde question: le Canada perdu, la France peut-elle soutenir la Louisiane?

Non, dans la situation actuelle de la Louisiane.

1° Parce qu'il n'y a dans cette colonie ni général, homme de guerre, ni troupes aguerries, ni ingénieurs, ni artilleurs officiers et soldats en nombre suffisant.

2° Puisque le Canada perdu, la Louisiane serait investie par les forces anglaises, sans pouvoir recevoir les secours de France, que par une seule porte étroite et que la puissance supérieure sur mer fermerait aisément.

De la solution de ces deux questions, je conclus:

1° Que la Cour, en prévoyant le cas de la prise de Québec et même la perte inévitable de la colonie, si l'armée était battue et les autres frontières forcées, envoie à son gouverneur général plein pouvoir de capituler pour tout le Canada et ses instructions sur le genre et la nature de cette capitulation.

Sans cela, ce pays tout ouvert sera entièrement saccagé, les habitants dispersés ou détruits, la colonie perdue sans ressource pour le Roi; l'humanité et l'intérêt de la France exigent qu'on capitule à temps.

2° Que la Cour envoie ordre à l'état-major français, au débris des huit bataillons avec les drapeaux, aux ingénieurs et corps d'artillerie détachés à leur suite, aux meilleurs soldats de la marine, qu'on incorporera dans les bataillons, à des interprètes sauvages et canadiens voyageurs d'élite, de partir 24 heures avant que l'on commence à parlementer pour se rendre à la Louisiane.

L'avantage de ce projet, qu'on ne propose que parce qu'il peut s'exécuter, est 1° de conserver au Roi un bon corps de troupes, 2° de sauver la Louisiane, parce qu'alors on pourra s'y soutenir quelque temps, même sans le secours de France.

On tirera des vivres des Illinois et par eux on pourra conserver nos postes et Sauvages des pays d'en haut, on tirera aussi des vivres des Espagnols.

3° De faire honneur à la nation française. La Retraite des Dix Mille immortalisa les Grecs.

Mais pour que ce projet puisse s'exécuter il faut:

1° Que la Cour en envoie un ordre exprès au marquis de Montcalm, le laissant toutefois maître d'y déroger, si des circonstances imprévues rendaient l'exécution

impossible, avec une lettre ostensible aux troupes, par laquelle Sa Majesté témoigne qu'elle attend d'elles cette manœuvre courageuse et défende aux officiers et soldats infirmes ou trop âgés d'entreprendre cette marche qui serait au-dessus de leurs forces.

2° Que la Cour ordonne au gouverneur général de tenir en dépôt à Montréal, 250 canots d'écorce et au-dessus des rapides des vivres en biscuit, lard pour 2,500 hommes pendant 70 jours, de la poudre et des balles, des colliers de porcelaine, du vermillon en certaine quantité et quelques marchandises de traite.

3° Que la Cour autorise le marquis de Montcalm, ou celui qui le représentera, brigadier au moins, à commander à la Louisiane.

4° Garder en France et en Canada le secret le plus profond sur ce projet.

Enfin quel est le temps dans lequel on doit faire partir les vaisseaux?

Le premier jour de mars au plus tôt, le 10 ou le 15 au plus tard.

Ordre aux vaisseaux de croiser sur les bancs, si le golfe est encore fermé; s'il est ouvert d'entrer tout de suite par le sud d'Anticosti; si les glaces bouchent encore le haut du fleuve, attendre que les glaces soient descendues, en mouillant les gros vaisseaux au Bic, les plus petits au Pot-à-l'Eau-de-Vie. Dans ces deux mouillages les vaisseaux n'ont rien à appréhender.

Du Pot-à-l'Eau-de-Vie envoyer par terre aux généraux les paquets de la Cour. Si le golfe était fermé, ordre à un bâtiment conduit par des pilotes de ces parages que j'ai amenés en France avec moi de prendre la passe de Canseau, d'y débarquer dans quelque anse à eux connue des Canadiens bons marcheurs auxquels j'ai fait prendre des paquets, lesquels iront par terre porter aux généraux les ordres de la Cour, dont il est essentiel qu'ils soient de bonne heure instruits.

Je finis ce mémoire par l'observation suivante:

Si la France voulait faire un armement plus fort, pour dégager le Canada, elle produirait cet effet plus sûrement par une diversion que par un envoi direct.

La flotte envoyée à Québec courrait risque d'être interceptée, ou d'arriver trop tard et ces deux malheurs seraient égaux.

Le débarquement pour une diversion ne pourrait se faire mieux qu'à la Caroline.

1° Les Anglais ne craignent rien pour ces côtes, et il serait facile de publier un autre objet de l'armement.

2° La Caroline est éloignée de toutes les forces que les Anglais ont dans ce continent et de tous les points où ils nous veulent attaquer.

Le danger paraît glus grand de loin.

3° La Caroline et les provinces voisines sont remplies de nègres. Quel parti n'en tirerait-on pas?

4° Les troupes de débarquement dans le cas où elles ne pourraient plus tenir, se retireraient par la rivière des Chéroquis à la Louisiane (1).

REMPLACEMENT D'OFFICIERS DE GUERRE

(6 janvier 1759).

Il y avait si peu de places vacantes l'année dernière dans les emplois militaires du Canada, que Sa Majesté jugea à propos d'en différer le remplacement jusqu'à cette année, afin de se ménager les moyens de récompenser les sujets qui se seraient le plus distingués dans les partis de guerre où ils ont été détachés. Le marquis de Vaudreuil marque que ce retard, loin de ralentir le zèle des officiers, n'a fait que l'exciter de plus en plus, et

(1) Archives de la province de Québec.

qu'ils se sont tous efforcés à l'envi les uns des autres à redoubler d'ardeur pour se rendre dignes des grâces qu'ils attendent de Sa Majesté. Il est d'ailleurs important dans les circonstances présentes que le nombre des officiers soit complet, le vide en est actuellement considérable, suivant le tableau ci-après. Le marquis de Vaudreuil supplie Sa Majesté de vouloir bien y jeter les yeux, et d'avoir égard aux propositions qu'il fait en faveur de ceux dont il ne demande l'avancement qu'à titre de justice.

LIEUTENANT DE ROY DES TROIS-RIVIÈRES

Le gouverneur général demande la retraite du S. de Noyan qui est hors d'état de continuer le service à cause de son âge et de ses infirmités; et il propose d'accorder cette place au S. de Noyelle, major des Trois-Rivières, c'est un bon officier duquel il a toujours été rendu les meilleurs témoignages.

Sa Majesté est dans l'usage d'accorder des marques de sa satisfaction aux lieutenants de Roi qui se retirent du service. Le S. de Noyan paraît dans le cas de ressentir les effets de sa bonté; et le marquis de Vaudreuil propose de lui assigner une pension de 2000 l. sur le Trésor Royal.

MAJOR GÉNÉRAL INSPECTEUR DES TROUPES

L'établissement d'un major général inspecteur des troupes a été proposé dès l'année dernière et Sa Majesté voulut bien alors l'approuver. On écrivit en conséquence au marquis de Vaudreuil de choisir pour cette place un officier capable d'en remplir les détails avec l'intelligence et les autres talents qu'elle exige; il indique le S. Dumas, major de Québec, comme le sujet qui lui a paru le plus propre pour s'en acquitter avec succès mais il représente en même temps qu'il conviendrait de lui donner le rang de lieutenant de Roi en campagne seulement, afin d'éviter toute discussion de commandement de la part des majors et capitaines de Grenadiers. Il pense au surplus avec l'intendant de la colonie que les appointements de cette place ne peuvent être moindres que de 3000 l. (1).

AIDES-MAJORS DES TROUPES

Le marquis de Vaudreuil propose d'en établir un dans chacune des trois villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et d'en rendre les fonctions distinctes et séparées de celles des aides-majors de places. Ils suppléeraient le major inspecteur dans son absence, et ils veilleraient particulièrement à l'exercice et à la discipline des troupes. Cette nouvelle création paraît d'autant plus avantageuse qu'elle ne sera pas un objet de dépense considérable, puisqu'à l'exception du seul aide-major de Québec, pour qui il demande le rang et les appointements de capitaine les deux autres n'auront à l'ordinaire que les appointements attribués à leur grade de lieutenant. On a reconnu les avantages et l'utilité d'un pareil établissement qui a été fait en 1753 à St-Domingue. Il ne serait pas moins nécessaire en Canada où le Roi entretient un bien plus grand nombre de troupes; et si Sa Majesté veut bien l'approuver le marquis de Vaudreuil propose d'y commettre le Sr de Meloize, à Québec, avec commission de capitaine. Il est actuellement lieutenant. Cet officier est consommé dans tous les détails relatifs à la majorité; il les a remplis avec toute l'intelligence et l'activité possibles dans toutes les campagnes dernières, et il est très en état de seconder le major-général.

De Charly, à Montréal, avec le grade de lieutenant. Il n'est présentement qu'en-

(1) En marge: " Bon pour 2000 livres ".

seigne. Le marquis de Vaudreuil en fait les plus grands éloges et lui reconnaît les talents les plus décidés pour la majorité.

Et le Sr de Longueuil fils, aux Trois-Rivières, avec le grade de lieutenant. Il est enseigne en pied depuis 1755. Il s'est trouvé en cette année à la défaite de l'armée du général Braddock; il a fait depuis ce temps toutes les autres campagnes et s'y est distingué. Cet officier est très propre aux détails de la majorité, dans lesquels le marquis de Vaudreuil marque qu'il a été employé.

MAJORITÉS

Celles des Trois-Rivières et de Québec deviendront vacantes si Sa Majesté approuve la proposition faite par le gouverneur général d'accorder la lieutenance de Roi des Trois-Rivières au Sr de Noyelle qui en était major, et la place de major général inspecteur au S. Dumas, major de Québec. Dans ce cas le marquis de Vaudreuil indique pour la première le S. de Sabrevois, capitaine d'infanterie depuis 1742, et pour celle de Québec, le Sr LeVerrier, autre capitaine depuis 1744.

Il paraît par les témoignages que rend le marquis de Vaudreuil sur le compte de ces deux officiers qu'ils sont très propres pour bien remplir les détails de ces places (1).

COMPAGNIES

La retraite accordée l'année dernière aux Srs de Cabanac, La Corne l'aîné et de Boucherville, capitaines, a fait vaquer trois compagnies; la mort des Srs de Villiers et Demuy en fait vaquer deux autres et il s'en trouvera encore deux à remplir par l'avancement des Srs de Sabrevois et Le Verrier proposés pour les majorités. Le marquis de Vaudreuil demande aussi la retraite du Sr de Contrecœur; en sorte qu'il y aura 8 capitaines à remplacer. Le gouverneur général propose les Srs

De Bellestre
De St-Ours
Du Buisson
De Falaize
Cher de Repentigny
Le Borgne
La Ronde Denis
Marin (2)

LIEUTENANCES

Le remplacement des capitaines fera vaquer 8 lieutenances: celle du Sr de Meloize sera aussi vacante par sa nomination à l'aide-majorité des troupes à Québec. Il en vaquait dejà 6 autres tant par la mort des Srs Cher de Gannes, Vautachen et de Villers, que par l'abandon des Srs de Meray, Brunel, de St Epvre et Talamer qui n'ont point paru dans la colonie; à quoi il en faut encore ajouter une que la retraite demandée pour le S. Demuy laissera pareillement vacante. Ce qui fait en tout 16 places à remplir pour lesquelles M. de Vaudreuil propose les Srs

De Langy-Montégron
St Vincent
Cher de Langy
Levreau Langy
Cher de Meloize (venu de la Louisiane)

---

(1) En note: Bon.
(2) En note: Bon.

Cournoyer
Pécaudy de Contrecœur
St-Blin l'aîné
Raimbault La Moéle
Bailleul Canut
Drouillon
Hertel l'aîné
Desjordy Villebon
St Rome, envoyé de France en 1758
Bleury de Sabrevois, venu de l'île Royale, et Niverville Montizambert (1).

ENSEIGNES EN PIED

Il n'y en aura que 18 à remplacer tant par l'avancement proposé pour les lieutenants que par la nomination des Srs de Charly et de Longueuil aux aides-majorités des troupes et par la mort des Srs de St-Ours et Linctot ainsy que par la destination du Sr Du Sablé au Service de St-Domingue. Le marquis de Vaudreuil demande ces places pour les Srs

Gaumicourt de Sacquespée
De la Morandière
D'Aillebout
Bellestre
Cher Hertel
Hertel de Chambly
Hertel de St-François
Duchesnay.
Grandpré de Niverville
St-Simon
Godefroy Linctot
Rocheblave
Richerville
Trevet Lepervanche
Joseph Hertel de Moncour
Clapier
Herbin
La Durantaye (2)

ENSEIGNES EN SECOND

Si Sa Majesté approuve l'avancement des sujets qui monteront aux enseignes en pied, il y aura 18 enseignes en second à remplacer indépendament de 9 autres qui n'étaient point remplies depuis quelques années. La mort du S. de Saint-Eugène, l'abandon du S. De Lafontaine, qui a quitté le service, et la nouvelle destination du S. Aubert proposé pour servir dans l'artillerie en font encore vaquer 3, en sorte qu'il y aura 30 de ces places à remplir, mais le marquis de Vaudreuil n'en demande que 29 pour les Srs

De Blainville
De Boucherville
De Cuisy d'Argenteuil
Maurice Linctot

(1) En note: Bon.
(2) En note: Bon.

Joseph de Cabanac
Raimbault
La Durantaye, du Detroit
Eustache Lepervanche
Lorimier de Verneuil
Jean de Villeray
Drouet de Mareuil
Outelas
Drouet de la Coulonnerie
Joannes
François la Chevrotière
Sacquespée
La Perrière l'aîné
Lavaltrie Battilly
La Framboise Le Gardeur
La Chapelle
Villeray de la Cardonnière
Chaudeveau de Richerville
François Michel La Perrière
Guillaume de Lorimier
Joseph Moûet
Joseph de La Bruère
De Fontenay
De Clignancour
Damours

Pour compléter le nombre des enseignes en second on pourrait y en envoyer un de France (1).

RETRAITE

Le marquis de Vaudreuil la demande pour le Sr de Contrecœur, capitaine, avec les appointements dont il jouit présentement. C'est un excellent officier qui dans tous les temps et dans toutes les occasions a donné des preuves distinguées de son zèle; il est au service depuis 1729. Il commandait au fort Duquesne en 1755 et ce fut lui qui forma le détachement qui alla au devant du général Braddock et défit son armée. Les différents voyages qu'il a faits pour le service sur les glaces ont épuisé sa santé, il a d'ailleurs fait toutes les campagnes de cette guerre; et il paraît dans le cas de mériter quelque récompense; mais on doit observer que Sa Majesté n'accorde ordinairement que 540 l. de demi-solde aux capitaines (2).

Suivant le compte que rend aussi le marquis de Vaudreuil du Sr de Muy, lieutenant, cet officier est hors d'état par ses infirmités de continuer le service, malgré sa bonne volonté, et le gouverneur général demande pour lui le grade et les appointements de capitaine réformé. C'est un traitement que Sa Majesté a toujours approuvé pour les anciens lieutenants d'infanterie, celui-ci a servi sans interruption depuis 1738 et a fait toutes les campagnes de cette guerre; il est d'ailleurs fort pauvre et n'a d'autre ressource pour vivre que les bienfaits du Roi (3).

---

(1) En note: Bon.

(2) En marge: Bon.

(3) Ce mémoire non signé est du marquis de Vaudreuil. Il fut remis au ministre par M. de Bougainville.

MÉMOIRE POUR LE MINISTRE DE LA MARINE SUR 1° LES POUDRES ALIMENTAIRES; 2° LES CANONS PORTATIFS; 3° UNE TROUPE D'ÉCOSSAIS À ENVOYER AU CANADA (7 JANVIER 1759)

PARIS, le 7 janvier 1759.

Monseigneur,

Comme il ne me reste plus que le temps strictement nécessaire pour expédier les ordres relatifs au Canada, que les Anglais font de leur côté les plus grands préparatifs pour l'envahir (Monsieur Dieskau et Monsieur le marquis de Vaudreuil vous auront sans doute rendu compte de ce qu'ils savent à cet égard) il m'a paru que si la France n'y envoyait pas de secours réels capables de nous dégager, c'était le cas de nous accorder tous ceux de ressources et pour ainsi dire d'intrigues et de ruses. J'ai eu l'honneur d'écrire à Monsieur le maréchal de Belle-Isle au sujet des trois articles suivants:

1° Poudres alimentaires au moins 30,000 rations, ne faisant pas le poids de 2000 livres, qu'il m'est de la plus grande conséquence d'emporter avec moi, parce que dans le cas où nous serions trop pressés en rivière par les Anglais, il faudrait, je crois, échouer nos bâtiments, et gagner Québec à travers les bois.

2° Des canons portatifs à bras d'homme, lesquels se démontent et tirent 20 coups par minute. Il est évident que jamais troupe ne sera dans le cas de faire usage d'une artillerie pareille plus que nous.

3° Une troupe d'Ecossais ne fût-elle que de 60 hommes conduite par un MacLean ou un MacDonel ou par quelqu'autre de ces chefs de tribu dont les noms sont chéris et respectés par tous les montagnards. Ces derniers sentent bien qu'on ne les envoye en foule en Amérique qu'afin de dépeupler leur pays suspect au gouvernement et de les faire périr. Ceux que nous avons pris nous l'ont dit cent fois et s'ils voyaient dans notre armée une troupe de leurs compatriotes et un chef connu par eux, un grand nombre viendrait se ranger à son drapeau et ce secours de 60 hommes en deviendrait un très considérable.

Si vous approuvez, Monseigneur, cet article, il serait infiniment plus avantageux, supposé que la place pour l'embarquement manquant, de laisser un pareil nombre de ces recrues qui s'embarqueront à Bordeaux pour donner leur place aux Ecossais.

J'ai l'honneur de joindre ici la réponse de Monseigneur le maréchal de Belle-Isle et de vous supplier de vouloir bien m'instruire de vos intentions afin que je sois en état de les apprendre au ministre de la guerre, demain jeudi.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE BOUGAINVILLE (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE SUR L'ARTILLERIE DU CANADA; RÈGLEMENT À FAIRE POUR LA CAMPAGNE PROCHAINE (11 JANVIER 1759)

11 janvier 1759.

Le fonds du corps d'artillerie existant au Canada est composé de 3 officiers, 10 cadets et 86 canonniers, y compris 19 canonniers et un sergent détachés du corps royal en 1757.

En faisant le sieur LeMercier, l'un des trois officiers, commandant de cette artillerie on voulut au lieu d'une compagnie qu'il y avait auparavant en faire deux, et comme l'étoffe manquait en officiers surtout, on en demanda en France. Six furent détachés et par un malentendu sans doute passèrent dans la colonie pour y être dégradés en arrivant. Mr Berryer a corrigé cette erreur, en les déclarant détachés à la suite des troupes de terres.

Mais le projet de faire deux compagnies d'artillerie, avec 3 officiers, 10 cadets et le fonds de 86 canonniers, subsistera-t-il encore ?

Il me semble que l'arrangement suivant serait le plus convenable au bien du service pour cette campagne au moins. La paix est nécessaire aux changements.

1° Ne faire qu'une seule compagnie d'artillerie de la colonie, composée de 100 canonniers bombardiers et de 10 cadets dont le sieur LeMercier serait commandant si tant est qu'on lui veuille conserver ce titre, le sr Jacquot capitaine, le sr de Lusignan lieutenant, le sr Danseville enseigne en premier. Si des cadets qui ont servi la campagne dernière on en veut faire quelques-uns officiers les faire enseignes en premier et enseignes en second.

2° Retirer de cette compagnie le sergent et les 19 canonniers détachés du corps royal en 1757.

3° La compléter avec les canonniers et bombardiers que le sieur ministre de la Marine enverra au mois de mars.

4° Ordonner que des 20 canonniers du corps Royal et de ce qui restera de ceux envoyés ce printemps après que la compagnie de la colonie sera complétée, on forme une troupe sous le nom de compagnie détachée du Corps Royal à la suite des troupes de terre.

Le sr de Montbeillard en sera commandant, le sr de Louvricourt capitaine, les srs d'Espinassi, Bonnefonds et Du Verni lieutenants.

5° Ordonner que pour le service les srs LeMercier et de Montbeillard roulant ensemble suivant l'ancienneté de leurs commissions de capitaine, suivront le même principe, c'est-à-dire, à grade égal, l'ancienneté de commission.

Si l'on envoie en Canada un officier d'ouvriers, un des mineurs avec les ouvriers et mineurs demandés, ils seront aussi détachés à la suite des troupes de terre, aux ordres du sieur de Montbeillard.

L'avantage de cet arrangement est:

1° D'exciter l'émulation entre ces deux corps, le service y gagnera.

2° De diminuer la dépense par l'exemple de l'économie, si le ministre veut ordonner que les travaux de l'artillerie et les transports y relatifs ne se fassent plus à l'entreprise mais de la manière dont le marquis de Montcalm a fait exécuter les travaux extérieurs de Carillon en 1758.

3° d'avoir un corps de l'artillerie qui n'étant pas de la colonie pourra, si l'on était forcé de capituler la colonie et ses troupes, se retirer à la Louisiane avec les troupes de terre (1).

(1) Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE SUR L'ÉTAT DE LA NOUVELLE-FRANCE (1757)

Le Canada est un pays extrêmement froid, les neiges y sont abondantes; dans certains hivers il y en a jusqu'à neuf pieds, dans un hiver ordinaire six; le froid monte jusqu'à trente degrés, année commune vingt-quatre et vingt-six. L'hiver dure ordinairement six mois; la neige commence à rester sur la terre depuis la mi-novembre jusques aux premiers jours de mai. Cette longueur de mauvais temps fait que les habitants ne peuvent élever d'animaux qu'autant qu'ils auront du fourrage pour les nourrir pendant tout ce temps qu'ils sont obligés de les tenir dans les étables. De là vient que ce pays ne saurait jamais être abondant en viande de boucherie, surtout quand il y a consommation extraordinaire. Cependant si le roi voulait, il y aurait un remède à cet inconvénient, et le peuple serait plus heureux. Il faut remarquer qu'il n'y a point d'habitants qui n'aient plusieurs chevaux, chaque garçon qui a la force de manier un fouet a le sien, c'est ce qui empêche l'habitant d'élever autant de bœufs qu'il le ferait. Au lieu de trois ou quatre chevaux, il aurait dix à douze bêtes à cornes, et outre cela il pourrait élever plus de cochons, parce qu'il n'est point de garçon d'habitants qui ne vole son père pour donner de l'avoine ou d'autres grains à son cheval, afin qu'il soit gras et vif. Outre cela, les habitants ne labourent presque plus qu'avec des chevaux, préférant le fouet à l'aiguillon, ce qui est un malheur pour cette colonie, auquel il n'y a point de remède, à moins que le roi ne rende une ordonnance qui défende à chaque habitant d'avoir plus d'un cheval, à moins que ce ne soit un habitant riche et qui ait beaucoup de terre: lorsque les chevaux auront dix ans, ils pourront avoir un poulain pour renouveler leurs chevaux; les habitants qui auront des juments pourront avoir leur poulain, et à même qu'ils trouveront à le vendre ils le feront, afin d'en élever un autre pour fournir aux besoins des villes et des campagnes. Les seigneurs pourront avoir des juments pour faire des petits haras, afin d'avoir des beaux poulins au moyen d'étalons choisis. Il ne faudrait cependant pas dès à présent faire tuer les chevaux pour en venir au point dont j'ai parlé, car la colonie est dénuée de bœufs, et les habitants, s'ils manquaient de chevaux, ne pourraient plus labourer leurs terres, mais dans quatre ou six années on pourrait les amener au point dont il s'agit, en chargeant des hommes sages et sans partialité de tenir la main à l'exécution d'un arrangement qui serait le bien de cette colonie, contre lequel on pourrait d'abord crier, mais dont on remercierait dans la suite.

Il paraît combien le roi a cette colonie à cœur par les grandes dépenses qu'il fait pour sa défense. Il est donc question de trouver le moyen propre pour que le Canada se soutienne de lui-même. Le véritable est de permettre à tous les soldats de se marier, et de donner à chacun une terre sur laquelle il y aurait quatre arpents de déserts faits aux dépens du roi, et une petite maison de quinze pieds en carré; le prix de ces travaux serait estimé par les seigneurs et capitaines des côtes, et payé par Sa Majesté aux habitants qui les auraient faits. Cette dépense pourrait être pour chaque terre d'environ quatre cents francs. Si le roi ne veut pas donner cette somme, la terre sera l'hypothèque de l'argent avancé, et l'habitant le remboursera sitôt qu'il sera en état. Il faut aussi donner aux nouveaux mariés une vache, une brebis, une hache, une pioche, son prêt et solde pendant deux ans, et de quoi semer la première année.

Si l'on ne fait pas d'avance à ce soldat, comment veut-on qu'il s'établisse et qu'il fasse des déserts; à peine son travail suffirait-il pour les nourrir, car le défrichement des terres est ici très difficile à cause des gros arbres dont les forêts sont remplies; il conviendrait aussi de ne point laisser des troupes dans les villes, ou du moins seulement ce qu'il faut pour monter une garde, et d'envoyer le reste par compagnie avec leurs officiers dans les

différentes paroisses où il y a des bonnes terres à défricher, pour y faire travailler en payant les soldats, comme le roi fait pour les travaux. Ils formeraient des inclinations avec des filles d'habitants, se marieraient, s'accoutumeraient à travailler à la terre, et dans peu de temps deviendraient de bons laboureurs, au lieu que ceux qui se marient dans les villes épousent des filles de moyennes vertus, et qui n'aiment point la campagne. Ces mêmes terres que les soldats feraient aux dépens du roi seraient estimées, comme je l'ai déjà dit, et données aux mêmes conditions.

Il serait aussi bien nécessaire que le roi prît dans les différentes grandes villes les gens sans aveu pour les envoyer ici, en obligeant par proportion les bâtiments venant de France, de les amener à raison de quatre hommes par cent tonneaux, en donnant les vivres pour la traversée; aussitôt leur arrivée on les établirait dans les terres, de la même façon que les soldats.

Si le roi adopte ce projet, il faudrait toujours avoir quarante à cinquante terres prêtes à recevoir ceux qui arriveraient, afin que d'abord après leur débarquement ils fussent placés et en état de travailler avec défense de dessus leurs terres; il faut pour cela placer cet établissement dans l'intérieur de la colonie, comme la rivière de Sainte-Anne et celle de Batiscan, Machiche, du Loup et Maskinongé, dans le gouvernement des Trois-Rivières. Dans toutes ces rivières, il y a de quoi placer trois milles habitants; les terres y sont bonnes, fertiles et point difficiles à défricher; les rivières montent du côté du nord, ce qui est à préférer au côté du sud, surtout dans le lac Champlain, où il convient de laisser autant de bois que l'on pourra entre nos voisins et nous. Il ne faudrait seulement permettre qu'à un certain nombre d'habitants de s'établir à Saint-Frédéric, pour fournir à ce fort quelques rafraîchissements et non davantage, ainsi qu'aux forts de Frontenac et de Niagara.

Détroit.—Le Détroit est un poste digne d'attention, c'est l'entrepôt des forts du sud qui communique aux Illinois; les terres y sont fertiles et aisées à défricher, le ciel beau et serein, un climat magnifique, presque point d'hiver, très peu de neige; les animaux hivernent dans les champs et s'y nourrissent; il y a déjà deux cents habitations, ou environ, qui sont pleines de vivres et de bestiaux, qui fournissent des farines à différents postes des pays d'en haut. Ce fort est sur le bord du fleuve qui sépare le lac Erié du lac Huron, où il n'y a d'une pente douce qui forme un petit courant. A vingt lieues du lac Huron et à six lieues du lac Erié, la rivière du Détroit a douze à quinze arpents de large, toutes les eaux des lacs Supérieur, Michigan et du lac Huron, y passent et vont se décharger dans le lac Erié.

Il est donc question de favoriser cet établissement, qui est un lieu important à cause de toutes les nations qui l'environnent et du chemin pour la communication aux Illinois. Pour y parvenir, il faut le mettre en gouvernement, avec un état-major, cinq ou six compagnies complètes d'officiers et soldats, et donner à chaque capitaine, et même aux officiers subalternes, une seigneurie de quatre-vingt-dix arpents de profondeur sur une lieue de front, et obliger chaque soldat de prendre une terre sur la seigneurie de son capitaine ou officier qui auront chacun un domaine ou fief, et afin d'établir et de défricher ces terres plus promptement, il faudrait diviser les compagnies par douze soldats, et un sergent qui les conduirait et les ferait travailler ensemble une semaine sur chaque terre d'un arpent et demi sur trente de profondeur, afin qu'ils fussent près les uns des autres. Par ce moyen les paresseux seraient obligés de s'occuper comme les autres, puisqu'ils travailleraient en commun, et telle était autrefois la méthode de la fameuse république de Sparte. Les officiers des compagnies seraient intéressés à suivre de près leurs soldats, afin qu'ils ne perdissent pas de temps de même que pour leur faire faire de petits logements, et lorsque chaque soldat se mariera, lui donner une vache et une brebis, une paire de bœufs

à deux avec la charrue et autres outils nécessaires pour les travaux, et des marmites. Les bœufs ne leur seraient que prêtés; ils les rendraient au roi dès qu'ils auraient pu en élever d'autres, et ils ne seraient que plus propres à la boucherie. Pour cet effet, il faut que ces compagnies soient stables; car si elles changent, les soldats ne s'attacheront à rien. Il faut aussi remplacer les soldats qui se marieraient, afin que les compagnies soient complètes, et, autant que faire se peut, avoir des gens de bonne volonté, en les choisissant dans les autres compagnies.

Il faut remarquer que les habitants, dans cet endroit, peuvent élever autant d'animaux qu'ils veulent, par l'abondance des pâturages et la beauté du climat. Ainsi, en suivant l'établissement du Détroit avec attention, l'on peut tirer des grands avantages. Ce gouvernement serait dans peu en état de fournir les postes de Niagara, Frontenac, la Présentation et autres du côté de la Belle-Rivière, de viande et farine, ce qui soulagerait beaucoup la capitale, tant par la consommation des vivres que pour les hommes qui sont occupés à les transporter de Montréal au fort Frontenac, ce qui est un trajet de soixante-dix lieues, avec des rapides affreux à monter, et qui détruisent les meilleurs hommes, qu'ils détournent de l'agriculture, ainsi que les transports pour fournir les différents postes du sud. Le poste du Détroit étant établi, rien ne serait si aisé que de faire descendre tous les secours nécessaires en vivres et en bestiaux pour fournir les postes dont nous avons parlé, et cela par le moyen des gabares à fond plat, ou barques que l'on ferait de soixante à soixante-dix tonneaux, et qui porteraient, en traversant le lac Erié, le produit du gouvernement du Détroit à la pointe à Buot, où l'on ferait un petit fort qui servirait d'entrepôt, tant pour les effets venant de Montréal pour les postes du sud, que pour ceux venant du Détroit pour les postes que ce gouvernement fournirait de vivres, et pour les effets du commerce; ce qui diminuerait beaucoup le nombre des engagés pour les voyageurs. Et les gabares allant et venant à la pointe à Buot, seraient chargées de différents effets. Il y aurait un va et vient de bateaux du petit fort de Niagara à la pointe à Buot, où il y a neuf lieues; les gabares ne pouvant y aller, elles iraient au fort de la Presqu'île, qui est l'entrepôt des effets que l'on envoie aux différents postes de la Belle-Rivière.

Frontenac, Niagara.—Les voyageurs feraient seulement monter leurs marchandises au fort Frontenac, où elles embarqueraient sur les barques qui y sont pour venir à Niagara en traversant le lac Ontario; trajet de soixante-dix lieues, et là le portage se ferait avec des chevaux, comme des autres effets, et on règlerait combien les voyageurs payeraient par cent pesant d'effets et marchandises, du fort Frontenac au Détroit, ce qui serait au-dessous de ce qu'il leur en coûterait avec des canots d'écorce et des engagés comme je vais le démontrer.

Un canot de maître coûte	500 fr.
6 engagés à 250 fr	1500
100 livres de biscuits par homme à 20 fr	120
25 livres de lard par homme à 60c	90
Pour ustensiles du canot	50
Total	2260 fr.

Il faut remarquer qu'un canot d'écorce porte environ quatre mille pesant. Ainsi, tous les effets que les voyageurs montent dans les Pays d'en Haut pour le commerce coûtent plus de dix sols la livre de transport. Il est vrai qu'ils descendent une partie de leur retour avec ces mêmes hommes et canot. Ainsi que le roi pourrait prendre vingt francs par cent pesant pour rendre les marchandises du fort de Frontenac au

Détroit, et douze francs par paquet pour descendre du Détroit au fort Frontenac, les voyageurs qui suivraient leurs paquets se chargeraient de les faire descendre à Montréal; le roi leur prêterait seulement des canots ou bateaux.

Ces mêmes gabares pourraient dans la suite communiquer dans le lac Huron, et aller à Michilimakinac, qui est l'entrepôt des postes du nord, et même aller dans le lac Michigan jusqu'à la baie qui est éloignée de Michilimakinac de cent lieues et plus, de même qu'à Saint-Joseph.

Michilimakinac.—Michilimakinac est éloigné de Montréal, en passant par la Grande-Rivière, de trois cents lieues, du Détroit de cent lieues et plus. Ce poste est situé entre le lac Michigan et le lac Huron; quand les navigateurs auront acquis de l'expérience sur ces lacs, en connaissant les différents abris et mouillages et les relâches en cas de mauvais temps, on pourrait se servir de ces voitures pour transporter tous les effets qu'il faudrait pour tous les postes du nord. Le Détroit, devenant considérable, serait en état de fournir des marchandises à tous ces différens endroits. Par ce moyen, on empêcherait les voyageurs de monter des canots d'écorce par la Grande-Rivière, ce qui est très pénible par la quantité de rapides et de portages que les engagés font. Il monte ordinairement chaque année quatre-vingts canots d'écorce, ou environ, de six à sept hommes pour la partie dont je viens de parler, et par ce moyen il n'en faudrait point; ce qui conserverait les hommes en Canada et augmenterait le nombre des laboureurs, ce qui est la base de l'Etat.

Dans la suite du temps, les particuliers du Détroit feront des bâtiments propres pour ces transports, et le commerce se fera avec beaucoup plus de facilité dans les Pays d'en Haut, car les barques du lac Erié iront dans les lacs Hurons et Michigan, et un bâtiment de quarante tonneaux portera vingt canotées, et il faudra pour cette voiture cinq à six hommes, au lieu que dans vingt canots il faut cent vingt à cent quarante hommes.

Le gouverneur général fait ordinairement payer aux voyageurs cinq cents francs pour chaque canotée, tant pour les gratifications aux officiers que pour les pauvres familles; pour lors, il ferait payer cinq cents francs par quatre mille pesant que les voyageurs monteraient dans les Pays d'en Haut, et l'un reviendrait à l'autre.

En suivant exactement ce qui est stipulé en peu de mots, on remédiera à une partie des abus qui sont contraires à l'avantage du Canada, et dans peu l'on verra les terres se défricher, les habitants augmenter, le commerce fleurir, et le peuple devenir plus heureux, ce que je souhaite, ne pouvant faire davantage et ayant dit la vérité.

Détroit entrepôt des postes du sud.—Le Détroit entrepôt des postes du sud, gros bourg, situé entre le lac Erié et le lac Sainte-Claire; de l'entrée du lac Erié au Détroit il y a six lieues, du Détroit au lac Sainte-Claire il y en a deux, de la sortie de ce lac, qui en a sept, au lac Huron on compte onze lieues.

La situation de cet établissement est des plus belles, le climat en est charmant, l'air très-sain, la terre excellente et propre à toutes sortes de productions, la chasse y est abondante. Un homme en quinze jours peut rapporter trois cents pièces de gibiers différents excellents à manger. Le gibier passe depuis février jusqu'en mai et depuis septembre jusqu'à Noël.

Au nord il y a trois lieues de terre habitées par des Français à trois arpents par habitant, au sud il y en a deux lieues et demie; la rivière partant du lac Erié pour aller au Détroit court est nord-est; à une lieue et demie au-dessus du bourg, est une île qui sert de commune, elle a cinquante arpents de long et vingt de large; on l'appelle l'île au Cochon; à un quart de lieue au-dessus à l'entrée du lac Sainte-Claire est une île nommée l'île du Large de vingt arpents de long sur sept à huit de large.

Les habitants recueillent année commune deux mille cinq cents minots de blé froment, beaucoup d'avoine et de blé d'Inde; ils semaient autrefois du blé d'automne, mais souvent il ne produisait que du seigle. Un habitant du lieu m'a assuré avoir semé douze minots de très beau froment et n'avoir recueilli que du très beau seigle. On sème en février et mars et l'on recueille en juillet, le produit pour le froment est ordinairement de vingt pour un.

A une journée en decà de la grande pointe du lac Huron il y a de la pierre propre à faire des moulanges, ce qui manque au Détroit; il serait nécessaire d'encourager les habitants du Détroit à la culture en leur assurant le débouché de leurs denrées, chose facile en les faisant consommer par les garnisons des forts de la Presqu'isle, Marchant, de la Rivière au-Bœuf et Duquesne. Ces vivres coûteraient moins cher au roi que ceux qu'on envoie de Montréal; les frais de transport en sont immenses et la difficulté de ces transports rend incertaine la subsistance des garnisons.

Il faudrait aussi que les commerçants du Détroit ou autres qui voudraient aller s'y établir, en la dite qualité, eussent la liberté de reporter au Détroit, sans payer de congés, les retours de paquets, lettres de change, ou certificats qu'ils apportent à Montréal; tant que cette franchise ne sera pas accordée l'établissement du Détroit languira.

Il y a dans ce poste un commandant, un major et sous leurs ordres... officiers subalternes, la garnison est de... hommes fournis par les compagnies détachées de la marine. Le poste est exploité par congés dont le prix est ordinairement de cinq cents francs payables comptant et dont le nombre n'est pas fixé; les charges supportées par les congés sont: au commandant, trois mille francs; au commandant en deuxième, mille francs; aux subalternes, cinq cents francs; au subdelégué, six cents francs; à l'interprète, cinq cents francs; à l'aumônier, cinq cents francs; au chirurgien, trois cents francs; chaque canot de voyageur est obligé de porter quatre cents livres pesant de marchandises pour les officiers et autres employés au dit poste, par conséquent ces officiers font la traite, elle n'est donc plus libre; abus à corriger.

Les Sauvages qui viennent ordinairement faire la traite au Détroit sont les Hurons de la même famille que ceux de Lorette, nation perfide, fourbe, contre laquelle il faut sans cesse être sur ses gardes. Les Outawas, les Saulteux et les Pouteouatamis, ces derniers sont de tous les Sauvages les plus attachés à nos intérêts, jamais ils n'ont trempé leurs mains dans le sang d'aucun Français, ils nous ont même avertis des complots formés contre nous par les autres nations. Il sort de ce poste entre huit cents à mille paquets de pelleteries.

Poste des Miamis.—Les Miamis (Bellestre, lieutenant) poste situé sur la rive droite de la rivière de ce nom avec un fort de pieux debout, c'est à ce fort que commence le portage pour aller gagner les eaux tombant au sud-ouest. Ce poste est affermé au commandant pour trois ans et le prix de la ferme est de douze cents francs par année. Il fait la traite exclusivement, le roi ne donne ni certificats ni présents aux Sauvages; le fermier est chargé de ces dépenses ainsi que de celles des gages de l'interprète; il n'a point de gratification. La solde de la garnison se donne en poudre et en plomb que le fermier prend au Détroit; les Sauvages qui y viennent traiter le plus communément sont les Miamis et les Tepicomeaux.

Ils peuvent fournir cent cinquante guerriers.

Année commune, il sort de ce poste deux cent cinquante à trois cents paquets, voilà donc un poste enlevé au commerce.

Ouyatanons.—Les Ouyatanons (Camet Bayeul, enseigne), poste situé sur la rive droite de la rivière Ouabache ou Saint-Jérôme, fort de pieux debout. Ce poste est sur le

même pied que celui des Miamis, le commandant en est le fermier, et le prix de la ferme est de douze cents francs par an.

Les Sauvages qui viennent y faire la traite sont les Ouyatanons, les Kikapous, les Maskoutins, les Peanguichias, ils peuvent fournir trois cent soixante guerriers.

Il sort, année commune, de ce poste et de ceux qui en dépendent, quatre cents à quatre cent cinquante paquets.

Vincennes.—Poste de Vincennes, joli bourg dépendant de la Nouvelle-Orléans qui y envoie un commandant, trois moulins à chevaux. Il y a soixante-quinze habitants qui labourent et recueillent du blé.

Les Peanguichias y traitent; ils peuvent s'y faire quatre-vingts paquets.

Poste des Illinois.—Les Illinois, poste dont le principal entrepôt est le fort de Chartres, situé sur le Mississipi; il y a pour tous ces postes six compagnies de garnison fournies par la Nouvelle-Orléans ainsi que le commandant. Ce poste est exploité par congés dont le prix est de six cents francs par canot, les voyageurs trois cents francs pesant dans leurs canots pour les gratifications ordinaires; et comme on n'est tenu qu'au port des provisions des missionnaires des Tamarois, le surplus du port est pour Michilimakinac si l'on passe par le nord, ou pour le Détroit si l'on passe par le sud; la gratification du commandant est payée par la Louisiane sur ses fonds; ce commandant est envoyé de la Nouvelle-Orléans.

Voici les divisions des Illinois; les Cahos (1) sur le bord du Mississipi, à la gauche les Metchi, à six lieues des Kas, petite ville habitée par les Français; les Cahos et les Metchi ne sont plus qu'un village d'environ quatre cents guerriers. Il y a environ quatre cents guerriers au Kas. Ces trois nations sont comprises sous le nom d'Illinois et fournissent année commune cent paquets en castors, chevreuils, chats, pichoux, renards, loutres, cerfs et daims.

Il y a un autre poste sur la rivière des Illinois où réside un commandant dans un fort nommé Pimiteoui; les nations qui y traitent sont les Peorias; sept cents hommes fournissent deux cent cinquante paquets, même qualité de pelleteries, moins de castors et plus de chats qu'au poste précédent.

Missouri.—Dans le Missouri à quatre-vingts lieues de son embouchure dans le Mississipi, sont les Osages et les Missouri, nations voisines l'une de l'autre; la traite que nous y avons peut, année commune, monter à quatre-vingts paquets de chevreuils et ours, peu d'autres pelleteries.

Kansès Pimiteoui.—En remontant ce fleuve encore quatre-vingts lieues on trouve le village des Kansès; nous y avons une garnison avec un commandant fourni, ainsi que ceux de Pimiteoui et du fort de Chartres, par la Nouvelle-Orléans. Il sort de ce poste cent paquets, beaucoup de castors, mais mal travaillés, les autres pelleteries sont les mêmes qu'au poste précédent; à cinquante lieues au-dessus on trouve les Otoks et les Ayoués (2); deux cents hommes fournissant quatre-vingts paquets, les mêmes pelleteries que chez les Kansès.

Fort Duquesne.—Le fort Duquesne situé sur la rive gauche de la Belle-Rivière au confluent de Malangueulé (3). Ce fort est en bois, petit, mal entendu et dominé par deux endroits, à la portée du fusil, insoutenable en un mot s'il était attaqué dans l'état présent; il peut contenir au plus cent cinquante hommes de garnison qu'il est fort difficile de faire subsister; les Illinois ont été cette année leur ressource.

---

(1) Noms abrégés pour Caokias et Kaskaskias.
(2) Ceux dont les Américains écrivent le nom Iowas.
(3) Nom canadien de la Monongahela.

Le commandant a trois mille francs de gratification. Cet établissement est nécessaire pour empêcher que les Anglais ne s'emparent de cette partie; mais il faudrait un fort plus respectable et qui pût, en temps de guerre, contenir cinq ou six cents hommes de garnison; le pays y est bon, la terre fertile, l'air sain, des habitants y seraient bien.

Ce poste s'exploite par congés qu'on donne gratis pour encourager les négociants à y envoyer; on ne saurait donner trop de soin à ce que les marchandises soient à bas prix, afin que les Sauvages trouvant à y faire la traite à bon compte, n'aillent pas chez les Anglais, objet important pour le commerce et plus encore pour la politique.

Les Sauvages qui viennent au fort Duquesne sont les Loups, les Chaouanons et les Iroquois, rénégats de toutes les nations des Cinq-Nations.

Il en sort, année commune, de deux cents à deux cent cinquante paquets.

Fort de la Rivière-au-Bœuf.—Le fort de la Rivière-au-Bœuf, fort quarré de pieux debout, situé à trente lieues du fort Machault, sur la rivière dont il porte le nom. Cette rivière est très navigable le printemps, l'automne et souvent même l'hiver; l'été, l'eau y est très basse, il faut y traîner dans beaucoup d'endroits.

Ce poste est un entrepôt nécessaire pour le fort Duquesne, mais il faudrait le refaire et le mettre à l'abri d'un coup de main. Le commandant y a mille francs, la garnison plus ou moins forte; ce poste n'est pas un endroit de commerce, d'autant plus que l'établissement est nouveau.

Fort Machault.—Le fort Machault, situé à la décharge de la Rivière-au-Bœuf, dans l'Ohio; c'est le dernier entrepôt pour le fort Duquesne; il faudrait le mettre à l'abri d'un coup de main; ce poste n'est pas un endroit de commerce. Le commandant y a mille francs de gratification.

Fort de la Presqu'île.—La Presqu'isle, fort quarré de pièces équarries, à sept lieues du fort de la Rivière-au-Bœuf et du Niagara, situé, sur le lac Erié, à l'entrée presque d'une grande baie d'environ une lieue et demie de profondeur sur une demi-lieue de large; il y a un commandant qui a mille francs de gratification et cinquante ou soixante hommes de garnison.

Ce poste est pour la traite comme les deux précédents; son utilité est d'être un entrepôt nécessaire, et le premier de Niagara à la Belle-Rivière. Le portage de ce fort à celui de la Rivière-au-Bœuf est de sept lieues. Pendant les hivers qui sont doux, pluvieux, peu sujets à la neige, les transports y sont presqu'impraticables; le printemps et l'automne sont dans le même cas, l'été est donc la seule saison sur laquelle on puisse compter pour faire passer les vivres et autres effets nécessaires à la Belle-Rivière, je parle pour les charrettes; les chevaux de selle vont en tous temps; les Sauvages en ont beaucoup, et leur secours est presque toujours nécessaire par la précipitation avec laquelle on est forcé de faire le portage afin de profiter des eaux de la Rivière-au-Bœuf; à la vérité, si les chemins étaient accommodés, il serait facile de se passer des Sauvages.

Mais la politique exige qu'on s'en serve, surtout en temps de guerre. Quand ils sont chargés du portage, ils empêchent les nations qui pourraient être mal intentionnées de troubler nos transports, d'ailleurs ce qu'ils gagnent par cela et les présents qu'on leur fait les mettent en état de s'habiller et de se fournir des choses qui leur sont nécessaires; sans cette ressource ils s'adresseraient aux Anglais qui les traitent beaucoup mieux que nous, et il est essentiel qu'ils ne s'aperçoivent pas de cette différence.

Il serait facile d'attirer auprès de ce fort des Sauvages pour s'y établir et y former des villages; le terrain y est bon, la chasse et la pêche y sont abondantes.

Les Mississagués qui sont errants dans le lac Erié s'y fixeraient d'autant plus volontiers, qu'ils seraient assurés de trouver auprès du fort des ressources qui leur manquent quand ils en sont éloignés.

Les Iroquois qui ont un village à Kanouagon, distance de la Presqu'Isle de trente lieues, s'en rapprocheraient aussi; souvent, ils ont été obligés d'avoir recours à nous pour vivre. Mais pour réussir à former cet établissement il faudrait:

1° Un magasin à la Presqu'Isle abondant en vivres et en marchandises de traite à l'usage des Sauvages;

2° Leur abandonner le portage. On paye six francs le portage d'un sac aux Sauvages, trois francs aux Français; mais cette différence disparaîtrait bientôt par le tarif des marchandises et des vivres et par l'avantage d'un commerce qui bientôt deviendrait considérable.

Le chef des Mississagués se nomme Maccouainité et celui des Iroquois Cocité; l'un et l'autre sont fort affectionnés aux Français, et ils en ont donné des preuves.

Niagara.—Niagara peut être regardé maintenant comme une place forte, elle est située à la tête du lac Ontario au sud au confluent de la rivière de Niagara. Ce poste est le clef des Pays d'en Haut. Comme le terrain y est excellent, le climat tempéré, la chasse et la pêche abondantes, il faudrait tâcher d'y établir une ville ou au moins des habitations en village. Cet établissement et celui du Détroit dirigés, l'un et l'autre, par de bonnes lois, seraient le grenier des Pays d'en Haut. On épargnerait par là des sommes et des difficultés considérables pour les transports, et le Canada serait en état de faire une exportation plus forte.

Le roi fait le commerce de ce poste et conséquemment paie les gratifications aux commandants et autres employés; mais le commerce y est mal régi, la traite s'y fait d'une façon onéreuse pour les Sauvages et peu lucrative pour le roi.

Il serait bon de l'y rendre libre, la concurrence entre les négociants y rendrait les marchandises moins chères; si le tarif n'en baisse tôt ou tard, les Sauvages, qui n'ont plus Chouéguen, iront à Orange porter leurs pelleteries, et l'on ne doit jamais perdre de vue cette réflexion, qu'en cela l'intérêt du commerce est encore le moins essentiel, la conservation de la colonie en dépend, nous ne nous soutenons que par la faveur des Sauvages; c'est le contrepoids qui fait pencher la balance de notre côté, et les Sauvages accepteront la hache de ceux avec lesquels ils feront un commerce avantageux.

Les nations qui viennent en traite à Niagara sont les Cinq-Nations et les Mississagués.

Il en sort, année commune, deux cent cinquante à trois cents paquets.

Le portage à Niagara a... est de... lieues; mêmes réflexions pour ce portage que pour celui de la Presqu'Isle, il est essentiel de se servir de ces Sauvages pour le faire.

Toronto, situé au nord du lac Ontario, vis-à-vis de Niagara, établi pour empêcher les Sauvages du nord d'aller commercer à Chouéguen; Chouéguen n'existant plus, ce poste devient inutile.

Le roi en fait le commerce, les effets y montent des bateaux conduits par des miliciens commandés pour cela; les Sauvages qui y traitent sont les Mississagués et les Saulteux. Il en peut sortir cent cinquante paquets de pelleteries.

Frontenac ou *Katarakoui*, mauvais fort à l'entrée du lac Ontario; si Chouéguen n'eût pas été détruit, il eût fallu le rendre respectable; il y a un commandant, plusieurs officiers sous ses ordres et... hommes de garnison.

Ce poste est exploité par le roi qui, conséquemment, en supporte les charges; il faudrait que le commerce y fût libre.

Les Sauvages qui y viennent en traite sont les Cinq-Nations et les Mississagués.

Il en peut sortir année commune vingt à trente paquets.

La Présentation, mission pour les Sauvages des Cinq-Nations établie par M. l'abbé Picquet, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, à . . . lieue de Montréal. Il peut y avoir maintenant cent Sauvages des Cinq-Nations rassemblés par ses soins. Ils y ont des terres qu'ils cultivent, des volailles et bestiaux en propriété.

Il y a un mauvais fort de pieux debout, un commandant et une petite garnison.

Ce poste s'exploite par le Roi; on n'y donne point d'eau-de-vie. Il en peut sortir année commune trente ou quarante paquets.

Le Sault Saint-Louis, mission des Jésuites pour les Iroquois. Il peut y avoir trois cent cinquante Sauvages qui ont terres, bestiaux, volailles. Le commerce s'y fait par les Jésuites qui afferment à Monsieur de Musseaux huit cents francs.

Lac des Deux-Montagnes, mission établie sur le lac de ce nom qui est formé par la rivière des Outawais, à douze lieues de Montréal, et desservie par les Sulpiciens. Il peut y avoir deux cent cinquante Sauvages Nepissings, Algonkins et Iroquois; il n'y a ni commandant français ni garnison; le commerce est affermé par les prêtres pour neuf ans, deux mille francs; il en sort année commune cent cinquante paquets.

Michilimakinac, fort de pieux debout situé dans le détroit de communication du lac Michigan avec le lac Huron; c'est l'entrepôt des postes du nord; il est sur le même pied que le Détroit, entrepôt des postes du sud; il s'exploite par congés qui sont de six cents francs par canot; chaque canot est obligé de porter cinq cents livres pesant pour les officiers ou le nécessaire de la garnison; on l'a réduit à mille francs de présents par an pour les Sauvages sans certificats; le commandant y a trois mille francs, le commandant en second mille francs, l'interprète six cents francs.

Les Sauvages qui viennent en traite à ce poste sont les Sauiteux et les Outawais; il en peut sortir, année commune, six à sept cents paquets.

Baie des Puants (Monsieur de Rigaud), poste établi. Il est affermé neuf mille francs; on en a supprimé toute dépense pour le compte du roi; il n'y a ni présents, ni certificats, ni gages d'interprètes, tous ces frais sont aux dépens du fermier.

Le commandant (Coutrol, lieutenant) est un officier intéressé dans la ferme et qui fait valoir pour son compte et celui de ses associés; il a deux mille francs de gratification. Ce poste comprend aussi les Sioux.

Les Sauvages qui y viennent en traite sont les Folles-Avoines Sakis, Outagamis ou Renards, Puants, Maskoutens, Kipapous, Sioux-des-Prairies, Sioux-des-Lacs. Il en sort, année commune, cinq à six cents paquets.

La Rivière-Saint-Joseph (Monsieur Le Verrier), fort situé sur la droite de la rivière de ce nom, à vingt lieues de son embouchure, dans le lac Michigan. Ce poste est sur le même pied que la Baie; le commandant en est le fermier en tout ou en partie, à la volonté du gouverneur général, il en supporte les frais; il a deux mille francs de gratification et l'interprète cinq cents francs; le prix de la ferme est de . .

Les Sauvages qui y vont en traite sont les Poutéwatamis, quatre cents hommes environ et quelques Miamis. Il en peut sortir quatre cents paquets en peaux de chats, ours, pichoux, loutres, chevreuils, cerfs.

La Mer d'Ouest, poste qui comprend les forts Saint-Pierre, Saint-Charles, Bourbon, de la Reine, Dauphin, Poskoia et des Prairies, tous forts de pieux debout, respectables seulement pour les Sauvages.

Le fort Saint-Pierre est situé sur la rive gauche du lac de Tekamamiouen ou lac de la Pluie, à cinq cents lieues de Michilimakinak et trois cents de Kamanistigoyia ou les Trois-Rivières au nord-ouest du lac Supérieur.

Le fort Saint-Charles est à soixante lieues de celui de Saint-Pierre, situé sur une presqu'île fort avancée dans le lac des Bois.

Le fort Bourbon est à cent cinquante lieues du précédent, situé à l'entrée du lac Ouimpeg.

Le fort de la Reine est sur la rive droite de la rivière des Assiniboels, à soixante-dix lieues du fort Bourbon. Ces contrées offrent partout de vastes prairies; c'est la route pour aller dans le haut du Missouri.

Le fort Dauphin, à quatre-vingts lieues du précédent, est situé sur la rivière Minanghenachequeké ou de l'Eau trouble.

Le fort Poskoia est sur la rivière de ce nom à cent quatre-vingts lieues du précédent; de ce fort on va en dix jours à la rivière de Nelson.

Le fort des Prairies est à quatre-vingts lieues du fort Poskoia dans le haut de la rivière de ce nom. Ce poste a été affermé huit mille francs; le commandant en est le fermier et il a le quart dans le poste. Les Sauvages qui y viennent traiter sont les Christinaux et les Assiniboels; ces deux nations forment chacune douze villages de deux cent cinquante hommes l'un portant l'autre; année commune il se fait dans ce poste de trois à quatre cents paquets en castors, pékans, martres, loutres, loups-cerviers, carcajoux, fouines, renards; il faut compter de plus cinquante à soixante esclaves rouges ou panis deJatihilinine, nation située sur le Missouri, et qui joue, dans l'Amérique, le rôle des nègres en Europe. Il n'y a que dans ce poste que l'on fasse ce commerce.

Le poste de la mer d'Ouest mérite une attention particulière pour deux raisons, la première en ce qu'il est de tous le plus voisin des établissements des Anglais à la baie d'Hudson, et que c'est de là qu'il faut veiller à leurs démarches; la seconde, c'est que c'est de ce poste qu'on pourra découvrir la mer de l'Ouest; mais pour faire cette découverte il faudrait que les voyageurs quittassent les vues d'intérêt.

Voyages de la Véranderie.—Celui qui a le plus avancé cette découverte est le sieur de la Véranderie; il alla du fort de la Reine gagner le Missouri, il rencontra d'abord sur cette rivière les Mandannes ou Blancs Barbus au nombre de sept villages entourés de forts de pieux terrassés avec un fossé, ensuite les Kinongewiniris ou les Brochets au nombre de trois villages; dans le haut de la rivière, il trouva les Mahantas faisant aussi trois villages et le long du Missouri en le descendant jusqu'à la décharge de la rivière Wabiek ou à la Coquille, vingt-trois villages de Panis.

Au sud-ouest de cette rivière et sur les deux rives Ouonaradeba ou à la Graisse sont les Hactannes ou gens du serpent, ils s'étendent jusqu'au pied d'une chaîne de montagnes fort élevées (1), qui courent nord, est, sud, et au sud de laquelle est la rivière Karoskiou ou Cerise pelée que l'on suppose se rendre à la Californie.

Il continua sa route et trouva dans ces pays immenses, qu'arrose le Missouri, vis-à-vis et à environ quarante lieues des Mahantas, les Owilinioek ou beaux hommes, quatre villages, vis-à-vis des Brochets, les Macateoualasites ou Pieds-Noirs, trois villages de cent cabanes environ chacun; vis-à-vis des Mandannes sont les Ospekakaerenousques ou gens du plat côté, quatre villages; vis-à-vis des Panis sont les gens de l'arc Atchapcivinioques en Christinaux et Utasibaoutchactas en Assiniboels, trois villages; on trouve ensuite les Makesch ou Petits-Renards, deux villages; les Piwassa ou Grands-Parleurs, trois villages; les Kakakoschena ou gens de la Pie, cinq villages, les Kiskispisounouinini ou gens de la Jarretière, sept villages.

Il ne put aller plus loin à cause de la guerre qui était alors entre les gens de la Jarretière et la nation suivante. Au reste c'est improprement que je me suis servi du nom de village pour toutes ces nations qui habitent les prairies, elles forment, comme les Tar-

---

(1) Les Montagnes Rocheuses.

tares, des hordes errantes, elles suivent les bêtes dont la chasse les fait vivre, leurs demeures sont des cabanes de peaux.

Les Népigons, poste établi au nord du lac Supérieur; le commandant en est le fermier et le prix de la ferme est d'environ quatre mille francs; il comprend le lac à la Carpe situé...

Les Sauvages qui y traitent sont les Saulteux; cette nation, une de plus nombreuses de ces contrées, est errante, ne sème rien, ne vit que de chasse et de pêche. Il en sort communément chaque année quatre-vingts à cent paquets en...

Pointe de Chagoamigon (Monsieur de Beaubassin), située... Ce poste est affermé huit mille cent francs au sieur de Saint-Luc; jusqu'en 1758 il n'y a eu ni présents, ni certificats, seulement l'interprète à payer. Le commandant y a trois mille francs de gratification.

Les Sauvages qui y viennent traiter sont les Saulteux. Il en sort annuellement environ deux cent cinquante paquets.

Kamanistigoya (Monsieur de Repentigny) ou les Trois-Rivières, situé... Ce poste a été affermé, à feu Monsieur Cugnet, quatre mille francs; comme il l'a sous-affermé au sieur Toussaint Porlier, la cour lui en a accordé l'excédent pour le dédommager de l'exploitation des congés de Saint-Maurice.

Le Roi n'a plus rien à payer que deux mille livres de gratification au commandant, il n'y a ni présents ni certificats; la ferme de ce poste finira en 1758. Les Sauvages qui y viennent en traite sont les Saulteux. Il en sort annuellement soixante à soixante-dix paquets en...

Michipicoton, poste situé au nord-est du lac Supérieur, comme celui de Kamanistigoya l'est au nord-ouest. Les Saulteux y viennent en traite. Il en sort de cinquante à soixante paquets.

Sault de Sainte-Marie, fort de pieux, situé dans le détroit de communication du lac Supérieur avec le lac Huron établi en 1750.

La traite en fut accordée gratis au commandant pour faciliter l'établissement. Le Roi donne cinq cents francs de gratification pris sur Michilimakinac, dont ce poste dépend. Les Sauvages qui y font la traite sont les Saulteux. Il en sort annuellement cent paquets. Le sieur DeBonne, le sieur de Repentigny l'ont par concession, comme seigneurie héréditaire.

Témiscamingue, poste situé sur le bord d'un lac de ce nom, affermé sept mille francs; les Sauvages appellent l'endroit où est le poste Aubatswenanek. Les nations qui y traitent sont les Têtes de Boules ou gens des terres et les Namcosakio qui viennent du côté de la baie d'Hudson.

Tabitibi est un poste dépendant de Témiscamingue, à cent vingt lieues de l'établissement précédent, du côté de la baie d'Hudson; il peut y avoir cent hommes dans les deux postes; ils vivent de pêche et de chasse; ne sèment rien et n'ont aucun village; tout ce pays est montagneux et peu fertile. Il en sort environ cent vingt paquets en castors, loups-cerviers, martres, loutres, pekans, carcajoux, cariboux.

Le Long Sault, poste situé sur la rive du sud de la Grande Rivière ou des Outaouas, comme Carillon l'est sur la rive nord, au pied du même sault, à six lieues du lac des Deux-Montagnes.

Ces deux petits postes ont été établis pour traiter au passage des Sauvages, qui sont les Népisings, Algonkins et Iroquois. Il s'y fait environ cent cinquante paquets, les mêmes pelleteries qu'à Témiscamingue, quelques ours et quelques chats de plus.

M. le marquis de Vaudreuil, commandant du Long Sault, en retire 800 francs de rente, et en temps de paix 4000.

Carillon à M. d'Aillebout de Cuisy.

Les pelleteries qui sortent du lac des Deux-Montagnes sont de la même espèce que celles de Temiscamingue.

Chambly, Sainte-Thérèse, Saint-Jean.

Les Sauvages Abénakis établis à Missiskouy, Saint-Frédéric, Carillon.

Villages des Sauvages domiciliés.

Lorette, Hurons;
Bekancourt, Abenakis, 5 ou 600 hommes;
Missiskouy, Abenakis, 100 à 150 hommes;
Saint-François, Abenakis;
Sault Saint-Louis, Iroquois;
Lac des Deux-Montagnes;
La Présentation, 5 nations;
Hurons du Détroit;
Miramichi (Micmaks).

Récapitulation des forts et des postes.—Cap-Charles, Baie-des-Châteaux, Saint-Modet, la Baie-Rouge, l'Anse-au-Loup, la Forteau, Baie Philipeaux, Chichateka, Rivière Saint-Augustin, Méchatina, Nontagnaniou, Maingan, les Sept-Iles, les Ilets de Jérémie, Tadoussac, Chueretimi, Québec, Lorette, les Trois-Rivières, Bekancourt, Saint-François, Chambly, Saint-Jean, Saint-Frédéric, Carillon, Montréal, lac des Deux-Montagnes, Carillon, le Long-Sault, Temiscamingue, Abitibi, Michipicotton, Nepigon, Kamanistigouia, la Mer d'Ouest, Chagouamigon, la Baie-des-Illinois, les Ouyatanons, les Miamis, la Rivière-Saint-Joseph, le Détroit, la Presqu'Isle, la Rivière-au-Bœuf, le fort Machault, le fort Duquesne, Niagara, Toronto, Catarakoui, la Présentation, Saint-Régis, le Sault, Saint-Louis.

OBSERVATIONS

Villes.—*Québec*, grande ville, mal fortifiée;

Trois-Rivières, ville entourée de quelques mauvaises palissades;

Montréal, mal fortifiée avec un mur crénelé.

Forts.—1° *Route de Montréal à Carillon*:

La Prairie, fort de pieux abandonné; Saint-Jean, fort de pieux, avec quatre bastions, des entrepôts et hangars; fort Saint-Frédéric, en pierres; fort de Carillon de pièce sur pièce;

2° *Route de Montréal par Chambly:*

Sorel, fort de pieux, abandonné; Chambly, fort en pierres; Saint-Thérèse, ancien fort de pieux, abandonné, des magasins et des hangards;

3° *Route de Montréal au fort Duquesne:*

La Chine, hangards et magasins du Roi où l'on conduit les effets du Roi destinés aux Pays d'en Haut; Sault Saint-Louis, fort en pieux, contre les Agniers; les Cèdres, fort en pieux; Saint-Régis, fort en pieux, nouvelle mission des Jésuites pour les Iroquois; la Présentation ou la Galette, fort en pieux, nouvelle mission des Sulpiciens pour attirer les Cinq-Nations; Frontenac ou Katarakoui, mauvais fort sur le lac Ontario, avec une rade; on y avait commencé en 1755 et 1756 une espèce de camp retranché, abandonné après la prise de Chouéguen; Toronto ou Saint-Victor, petit fort de pieux sur le lac Ontario, pour vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages afin de contre-balancer le commerce qui se faisait à Chouéguen; Niagara, fort en terre qu'il faut revêtir de pierre, construit en 1755 et 1756 par les troupes françaises, sous la direction de Monsieur Pouchot, capitaine au régiment

de Béarn; petit fort de Niagara pour entrepôt; fort de la Presqu'Isle pour entrepôt; fort de la Rivière-au-Bœuf ou fort Royal pour entrepôt; fort Machault pour entrepôt, en pieux; fort Duquesne à portée de l'Ohio. Il y a encore un fort au Détroit.

Traite et congés.—Dans presque tous les postes, la maison où loge l'officier qui commande, étant entourée de pieux, est honorée du nom de fort. On appelle fort, en Canada, des espèces de comptoirs où l'on fait le commerce des pelleteries avec les Sauvages, qui les donnent en retour des marchandises dont ils ont besoin, autrefois on les mettait tous aux enchères, les commerçants pouvaient y prétendre; on donnait un produit au roi et l'on payait l'officier qui y commandait. Aujourd'hui le gouverneur général en dispose pour ses créatures, avec l'approbation de la cour. Les plus considérables sont: la Mer d'Ouest, le poste de la Baie, Saint-Joseph, les Nepigons et Michilimakinac, si l'on n'y donnait pas beaucoup de congés. Le poste du Détroit n'est jamais donné; on donne des congés.

Il y a des postes où la traite se fait pour le compte du roi; tels que, Toronto, Frontenac, Niagara, le Petit-Portage, la Presqu'Isle, la Rivière-au-Bœuf, le fort Machault, le fort Duquesne. Le commerce qui s'y fait est toujours très onéreux au Roi, qui y perd, et ne le fait que pour conserver l'affection des Sauvages; mais les gardes-magasins et les commandants ont grand soin de s'y enrichir.

Le poste de la Baie a valu en trois ans à Messieurs Rigaud et Marin, trois cent douze mille livres, et du temps de Monsieur Marin père, qui l'avait de société avec Messieurs de la Jonquière et Bigot, il produisait plus de cent cinquante mille livres par an quitte. Il y a là du savoir-faire, du bonheur et la paix vaut mieux que la guerre.

Le poste de la mer d'Ouest est aussi considérable.

On appelle congé, les permissions que le gouverneur général accorde pour un canot chargé de six mille livres de marchandises que l'on va vendre dans un des postes indiqués; on paye cette permission cinquante pistoles et le gouverneur général, maître d'en donner plus ou moins, affecte ces fonds pour entretenir les pauvres familles d'officiers. On ne rend compte au Roi que de vingt-deux congés; le gouverneur en donne souvent jusqu'à quarante, la moitié des cinquante pistoles fait fonds à la recette du Roi et l'autre moitié est à la disposition du gouverneur gour gratifications.

Michilimakinac est l'entrepôt de tous les postes de la côte du nord et le Détroit de ceux de la côte du sud.

Le Détroit, beau pays à portée de toutes les Nations d'en Haut, climat tempéré où la vigne produirait.

La castor, commerce exclusif fait par la Compagnie des Indes; il lui coûte quatre francs, dont trois francs seize sous pour celui qui le vend, et quatre sous partagés au gouverneur général, au gouverneur de Montréal, à l'intendant général, au commissaire ordonnateur et à l'agent de la compagnie, sçavoir: deux pour cent au gouverneur général, un et demi à l'intendant, un demi au gouverneur de Montréal, un quart au commissaire ordonnateur, les trois quarts pour cent pour les frais de régie; le gouverneur et l'intendant ayant aussi en présents une balle de café et quatre livres de thé; la compagnie achète aussi les rats musqués dont elle n'a pas le commerce exclusif, elle les payait autrefois quinze sous pièce, elle les achète actuellement cinq sous, le rat musqué a un poil court et propre à entrer dans la composition des chapeaux; ses rognons se vendent pour en tirer le musc.

Les appointements du gouverneur général consistent en cinq mille deux cents francs, mille écus pour la moitié de la cantine, environ deux mille francs pour son droit sur le castor et avec quelques autres petits émoluments, cela va à près de onze mille francs.

Le gouverneur des Trois-Rivières a un fort joli logement; celui de Montréal n'en a point; ses appointements sont de cinq mille deux cents francs, mais il n'a d'autres émoluments que sa cantine, objet de cinq à six cents francs.

Toutes les lieutenances du Roi n'ont que mille huit cents francs d'appointements; la lieutenance de Roi de Québec est la meilleure à cause de la cantine.

Les majorités sont aux appointements de mille deux cents francs.

Milice.—Tous les habitants en état de porter les armes, depuis quinze ans jusqu'à soixante, sont inscrits et obligés de servir toutes les fois que le gouverneur général les commande. Ils ont des officiers dans chaque paroisse; les capitaines y ont des grandes considérations; un banc à l'église avant celui des co-seigneurs; c'est à eux que tous les ordres s'adressent, quand ils servent; ainsi que leurs miliciens, ils ne reçoivent aucune solde, mais la subsistance et un équipement; ils n'ont aucun rang avec les troupes réglées et seraient même commandés par les sergents et les cadets à l'aiguillette, cependant on a envie de faire un règlement à cette occasion, pour que les officiers de ces milices puissent commander les sergents des troupes réglées. Monsieur le marquis de Vaudreuil pense proposer pour capitaines de milices ceux qui se distingueront et de leur faire venir des commissions du Roi; et alors ils auront rang avec les officiers des troupes réglées, comme lieutenants du jour de cette nouvelle commission; lorsqu'ils sont blessés ou estropiés au service, le gouverneur général leur procure une petite gratification annuelle.

Les distinctions que le gouverneur général accorde aux Sauvages qui se distinguent à la guerre ou qui ont de la considération dans leur cabane, sont le hausse-col, qu'ils se font grand honneur de porter, et la grande distinction ce sont des médailles où il y a l'effigie du Roi.

On appelle cadets à l'aiguillette les cadets des troupes de la marine, ainsi nommés parce qu'ils portent une aiguillette à leur uniforme; ils n'ont de fait rang qu'après les sergents et caporaux, et on les détache à la guerre comme officiers et on leur fait faire le service d'officiers majors.

L'hiver en Canada.—L'hiver est toujours très rude en Canada, le froid y est cependant toujours beau et fort sec, pourvu qu'il n'y ait pas du vent de nord-est, qui produit toujours de la neige l'hiver et de la pluie le printemps. Il est aisé de juger de la rigueur de la saison quand on songe que le fleuve Saint-Laurent prend tous les hivers, à pouvoir le traverser en voiture, et la navigation qui cesse d'être libre à la fin de novembre, ne recommence, pour l'ordinaire, que vers le 20 avril; une année même la rivière était encore prise, vis-à-vis de Québec, au 3 mai. Cet hiver a été un des plus rudes. Le thermomètre a été jusqu'à 26 degrés et demi, et pendant les mois de décembre, janvier et février presque toujours de 12 à 20; on ne peut ensemencer les terres qu'à la fonte des neiges, dans le mois de mai; cependant la récolte, qui, pour l'ordinaire est abondante, se fait à la fin d'aoust.

Fertilité du Canada.—Le Canada est très-abondant en toutes sortes de bestiaux, de bœufs, cochons, veaux, comme en France, le mouton, en général, moins bon, les perdrix admirables et en quantié, les lapins, on n'en voit point, les lièvres mauvais, le poil leur blanchit en hiver et devient roux l'été, la volaille admirable, beaucoup de canards, de bécassines, d'outardes, fort-au-dessus de celles de France, les bécasses médiocres, petites, l'ours bon à manger, la patte d'ours fait un morceau délicieux et recherché, l'orignal, espèce d'élan, et le caribou, espèce de cerf, fort bons surtout en pâté, le mufle est au-dessus de tout ce qu'on peut manger; on a aussi des pigeons et une quantité étonnante de toute espèce de manne pour le pays et dans l'arrière-saison des petits oiseaux appelés culs-blancs, aussi bons et aussi délicats que les rouges-gorges de Verdun. Presque

tous les légumes et herbages, comme en France y viennent bien, les pois verts pour faire de la purée y sont d'une qualité admirable, on n'y connait pas les petits pois de Paris, on fait dans l'arrière-saison ses provisions d'herbages et de légumes pour tout l'hiver et ses provisions de viandes qui, étant gelées, se gardent trois ou quatre mois, elles perdent à la vérité un peu de saveur, et lorsqu'il arrive des dégels inattendus on est exposé de perdre ses provisions pour beaucoup d'argent.

Le Canada ne produit presque aucun fruit, que des pommes admirables de toute espèce, principalement rainettes, calvilles et api; le plus beau fruit est à Montréal dans les vergers de Messieurs de Saint-Sulpice, des poires, beaucoup de fraises, framboises et cerises, des melons, très-mauvaises noix qui viennent du côté du Niagara, des châtaignes médiocres, et un petit fruit sauvage appelé otaka dont on fait des confitures qui seraient trouvées délicieuses en France.

Le fleuve Saint-Laurent, les rivières et les lacs produisent abondamment du poisson dont beaucoup sont d'une grosseur énorme; le saumon y abonde; les truites fort rares; presque point d'écrevisses; beaucoup d'anguilles très-bonnes; beaucoup de carpes et de brochets, inférieurs à ceux qu'on mange en France; beaucoup de poissons très vantés en Canada, mais qui n'approchent pas, suivant moi, de notre marée, quoiqu'on vante beaucoup les achigans, les poissons dorés et les maskinongés; on n'y trouve aucun coquillage: vers Gaspé, de mauvaises huîtres, et vers les Trois-Rivières on prend un petit poisson qui est très-bon en friture, que l'on appelle petite morue; on le dit de même espèce que les grandes morues; je ne le crois pas. J'ai de même ouï disputer que les saumoneaux, que l'on mange à Basle et à Strasbourg sont d'une espèce différente que les saumons. Le castor, animal amphibie, ayant été décidé maigre est d'une grande utilité, les Canadiens l'aiment beaucoup; il ressemble assez à du mouton gras de Beauvais; un goût un peu fade; il faut le relever avec une sauce piquante; la queue est un des trois morceaux qui font les délices des Canadiens, et qu'on donne comme tout ce qu'il y a de plus rare avec le mufle d'orignal et la patte d'ours.

Bois.—On trouve beaucoup de bois propre à la construction et à la charpente et à faire du merrain; cependant les bâtiments construits à Québec ne sont pas en général de durée; l'arbre le plus particulier du Canada est l'érable; on lui fait des incisions dans le mois de mars, on en tire une eau dont on fait une espèce de sirop très-rafraîchissant et fort sain; on en fait un sucre ou cassonade dont se servent quasi tous les habitants après l'avoir raffiné; on en fait des tablettes qu'on envoie en France; elles sont bonnes pour la poitrine.

Plantes.—Il y a beaucoup de plantes rares dont les Sauvages connaissent fort bien les propriétés, il serait à souhaiter qu'on eût quelques habiles botanistes qui les étudiassent avec eux; le capillaire est fort au-dessus de celui qu'on recueille en Europe; on attribue beaucoup de propriété au cassis; le ginseng est une plante dont on fait grand cas aux Indes; la Compagnie des Indes en fait le commerce exclusif et n'en fait pas venir depuis quelques années, en ayant trop envoyé; on prend une infusion des feuilles comme du thé; c'est un stomachique. On croit que cette plante pourrait aider les faibles *in actu veneris.*

Animaux.—On est fort incommodé en Canada d'une espèce de mouche plus grosse et plus venimeuse que celles du Rhin; on les appelle maringouins.

On y trouve aussi le fameux serpent à sonnettes dont la queue est divisée par nœuds qui marquent les années et qui font du bruit en marchant; il paraît plutôt craindre l'homme que le chercher; mais si on marche dessus sans s'en apercevoir, il mord, et sa blessure serait mortelle si on n'y apportait le remède, qui est de déchirer la plaie jusqu'à

ce qu'elle saigne et y mettre du sel, dont les Sauvages portent toujours un petit paquet au col par cette raison.

On ne trouve en Canada aucuns oiseaux rares; ce n'est qu'à la Louisiane et dans les Pays d'en Haut où l'on voit le pape, les cardinaux et les évêques, oiseaux ainsi nommés à cause de leur plumage rouge et violet, et d'une espèce de tiare qu'ont ceux appelés papes.

Commerce.—Le commerce en Canada consiste en l'exploitation des denrées du pays et à faire venir de France celles qui sont nécessaires.

Importation de France.—On tire de France toutes les boissons (et il se consomme extrêmement de l'eau-de-vie), les huiles, les épiceries, une partie des lards et des jambons, toutes les étoffes, les toiles, la bougie, une grande partie de la chandelle; on en tire aussi le sel qui y est marchandise et les cartes à jouer qui ne payent aucun impôt en France; on tire aussi les ouvrages d'orfèverie et de bijouterie, n'ayant point de matière d'argent dans le pays; il s'y trouve cependant trois ou quatre orfèvres qui ont de la peine à vivre; ils travaillent les parfilures et quelques piastres que le commerce illicite avec les Anglais introduit.

Depuis l'arrivée des troupes de France, comme elles sont payées en espèces, cela en a introduit dans la colonie où il n'y en avait presque point auparavant.

Les habitants se sont munis en couverts, écuelles et gobelets d'argent en faisant fondre des écus; on tire aussi de France le papier.

Exportation pour la France.—Pelleteries.—Les marchandises que l'on porte du Canada en France consistent dans les fourrures et pelleteries.

Le castor est la plus abondante et celle dont on fait le plus grand commerce; la Compagnie des Indes l'a exclusivement.

Les martres sont fort inférieures à celles du nord; et en Canada on fait une différence entre celles qui sont prises du côté du nord et celles qui le sont du côté du sud.

Les pékans, espèce de renard d'une pelleterie inférieure et que les fourreurs mettent souvent avec les martres.

Les renards, surtout les noirs, fourrure très-estimée et fort rare.

Les loups-cerviers en assez grande quantité.

Les chats sauvages.

Les ours, on en envoie beaucoup en France malgré la quantité de peaux qui se consomme dans le pays.

Il en est de même des peaux de chevreuil qui s'y consomment toutes en temps de guerre; les Sauvages et les Canadiens ne se servent quasi pas d'autres chaussures.

Rats musqués.

Productions.—Le Canada fournit du tabac médiocre; assez pour la consommation du pays; il en est de même du fer. Le Roi a fait établir depuis quelques années des foyers qui sont administrés pour son compte; on les a placés auprès des Trois-Rivières; le pays ne produit presque aucun chanvre, article sur lequel on pourrait encourager l'industrie de l'habitant.

Constructions navales.—Il faudrait renoncer à construire des bâtiments de guerre en Canada, mais y construire des bâtiments marchands qui dureraient moins et qui se donneraient à meilleur marché.

Pêcheries.—Un des commerces du Canada qui serait le plus utile serait celui des pêches que l'on pourrait établir au-dessous de Québec.

On fait la pêche de la morue vers Gaspé; les Bayonnais ont quelquefois fait la pêche de la baleine vers Kamouraska.

La pêche des loups-marins et des marsouins produit beaucoup d'huile, et il se fait un grand commerce de peaux de loups-marins.

Farines et boissons.—Le Canada est obligé, dans les mauvaises années et en temps de guerre, de tirer des farines de France; dans les années abondantes il en fournit quelquefois aux îles de Saint-Domingue et de la Martinique, avec lesquelles le Canada a un commerce, et tire de ces îles de la cassonade, de la melasse, des confitures sèches et des liqueurs; car le sucre royal se tire de France: la melasse dont il se fait une grande consommation en Canada est la casse du sucre, elle est nécessaire pour faire la boisson du pays, que l'on appelle sapinette; elle se fait avec les feuilles d'un arbre appelé l'épinette; on y met par barrique de cent dix pots, deux pots de melasse; la melasse qui a une douceur fade est fort estimée des Sauvages qui l'étendent sur leur pain et c'est une espèce de confiture chez eux; le houblon viendrait en Canada; les Récollets de Québec sont les seuls qui ont une houblonnière, dont ils font de la bonne bière; celle du pays appelée sapinette est très-rafraîchissante et très-saine, mais a un goût douceâtre mêlé d'amertume auquel on s'accoutume difficilement. On pourrait élever en Canada plus de bestiaux qu'on n'y fait, et en ce cas on pourrait y faire un commerce de bœuf salé; mais il faudrait pour cela faire un règlement pour diminuer le trop grand nombre de chevaux.

Chvevaux et voitures.—Tous les habitants, c'est ainsi qu'on nomme les paysans en France, ont beaucoup de chevaux et vont toujours en voiture. L'été on se sert toujours de voitures appelées calèches, ressemblant aux cambiatières d'Italie, et l'hiver des voitures appelées carrioles, espèces de traîneaux pour aller sur la glace et sur la neige; un seul cheval mène aisément deux personnes dans ces sortes de voitures; le transport des marchandises se fait l'été en barques ou canots et l'hiver en traîneaux.

Mœurs et caractères des Canadiens.—Les simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Cela vient de ce qu'ils ne payent aucun impôt, de ce qu'ils ont droit d'aller à la chasse, à la pêche, et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance. Ils sont braves, leur genre de courage, ainsi que les Sauvages, est de s'exposer peu, de faire des embuscades; ils sont fort bons dans le bois, adroits à tirer; ils se battent en s'éparpillant et en se couvrant de gros arbres; c'est ainsi qu'à la Belle-Rivière ils ont défait le général Braddock. Il faut convenir que les Sauvages leur sont supérieurs dans ce genre de combattre, et c'est l'affection qu'ils nous portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada. Le Canadien est haut, glorieux, menteur, obligeant, affable, honnête, infatigable pour la chasse, les courses, les voyages qu'ils font dans les Pays d'en Haut, paresseux pour la culture des terres. Parmi ces mêmes Canadiens, on met une grande différence pour la guerre et les voyages d'en Haut entre ceux du gouvernement de Québec et ceux du gouvernement des Trois-Rivières et de Montréal, qui l'emportent sur les premiers, et ceux de Québec valent mieux pour la navigation; parmi ces habitants, ceux qui voyagent dans les Pays d'en Haut sont réputés les plus braves.

Les manufactures de Carcassonne devraient travailler à faire des draps rouges et bleus pour s'attirer cette branche de commerce que l'on fait en Canada, en fournissant des couvertes aux Sauvages.

GOUVERNEMENT DU CANADA

Administration militaire.—Un gouverneur général qui a l'autorité sur la Louisiane et l'île Royale, où il n'y a que des gouverneurs particuliers, qui cependant rendent compte à la cour et en reçoivent des ordres.

Deux gouverneurs particuliers à Montréal et aux Trois-Rivières; le plus ancien commande dans le pays à défaut du gouverneur général. C'est pour l'ordinaire celui

de Montréal; par l'ordonnance qui a réglé le service à l'arrivée des troupes de France, on leur a donné rang de colonel. Il n'y a point de gouverneur particulier à Québec, les appointements en sont réunis à ceux du gouverneur général.

Trois lieutenants de Roi, savoir à Montréal, Québec et les Trois-Rivières. Ils ont rang de lieutenant-colonels par la même ordonnance.

Quatre majors à Québec, Montréal et les Trois-Rivières, et un major commandant au Détroit; trois aides-majors à Québec, Montréal et les Trois-Rivières; un capitaine de port à Montréal.

Trente compagnies de soixante-cinq hommes, chacune composée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un enseigne en premier, d'un enseigne en second, un cadet à l'aiguillette et trois sergents.

Une compagnie de soixante canonniers ou bombardiers, composée d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un cadet.

Deux ingénieurs de la marine.

Les milices du pays.

Le gouverneur général a aussi une compagnie de gardes qui lui est payée; sa résidence et celle de l'intendant sont à Québec, leur séjour ordinaire. Ils sont cependant logés l'un et l'autre à Montréal.

Le gouverneur général s'y tient quasi toujours en temps de guerre, et il y monte toujours en temps de paix, ainsi que l'intendant, pour y recevoir les députations des Sauvages, et régler leurs affaires.

Administration civile.—L'intendant, chargé de la grande police, de l'administration des finances, et de tout ce qui concerne la marine; ses appointements sont...

Un commissaire-ordonnateur, résidant à Montréal; ses appointements sont...

Un contrôleur; ses appointements sont...

Administration de la justice.—Il y a un Conseil Souverain qui juge en dernier ressort les appels des juges inférieurs. Ce conseil est composé du gouverneur général et de l'évêque qui ont les premières places, de l'intendant qui fait les fonctions de premier président, et qui a la troisième place, treize conseillers, dont un clerc, un procureur général, un greffier et quelques huissiers; la place de greffier est bonne; c'est le seul qui ait, outre six cents francs d'appointements, des émoluments.

Les appointements de chaque conseiller sont de quatre cent cinquante francs, les trois premiers ont six cents francs, le doyen onze cents francs.

Ceux du procureur général mille cinq cents francs, six cents francs pour montrer le droit; celui-ci a neuf cents francs de pension.

Les séances se tiennent dans la maison de l'intendant appelée le Palais, tous les lundis. Les juges inférieurs ressortissant à ce tribunal sont le lieutenant général de Québec, celui de Montréal et des Trois-Rivières; le juge de l'amirauté de Québec, et le grand voyer. Le commissaire-ordonnateur de la marine, résidant à Montréal, a aussi une séance honoraire à ce conseil, lorsqu'il se trouve à Québec.

La coutume de Paris est admise dans le Canada. Les lois du royaume y sont suivies, excepté sur le fait des mariages, où les enfants des simples habitants sont autorisés à se marier sans le consentement de leur père, les garçons à l'âge de seize ans.

Toutes les causes se jugent à l'audience ou sur rapport. Il n'y a ni avocats, ni procureurs, les notaires en servent; les parties sont admises à plaider elles-mêmes leurs affaires; les audiences se tiennent à huis clos. Il y a des justices dans toutes les paroisses; il y a un grand voyer, un grand prévôt, mais qu'on peut dire sans maréchaussée, n'ayant que quelques archers mal entretenus.

Gouvernement ecclésiastique.—L'évêque, suffragant immédiat du Saint-Siège, gouverne le Canada, la Louisiane et l'île Royale; ses revenus sont. . .

Le chapitre est composé de. . . ; ses revenus sont de neuf mille francs sur les avènements, cent pistoles sur l'hôtel de ville de Paris. Souvent le clergé de France lui accorde une pension. M. de Pontbriand a deux mille francs de pension.

Les cures sont au nombre d'environ cent, depuis Kamouraska, qui est la première en montant à Québec, jusqu'à Châteauguay, qui est au-dessus de Montréal; leur revenu consiste en casuel et en dîme, sur le pied ordinaire de vingt-six pour un. On ne la prend que sur les grains et les légumes, que les habitants sont obligés de rendre net, réglé par un arrêt du Conseil. Le revenu des moindres cures est d'environ mille à douze cents francs, et le revenu des plus considérables est de quatre mille francs; mais comme il y en a qui ne valent rien, dans les nouveaux établissements, par le peu de défrichement, l'évêque a la disposition d'un fonds de vingt mille francs, que le Roi fait pour supplément de ses cures et bâtisses des églises.

Les ordres religieux qui sont en Canada sont les Jésuites, qui ont une belle maison à Québec et un hospice à Montréal; leur revenu est de. . .

Ils ont les missions de. . .

Ils sont actuellement. . . et Jésuites, censés de la province de Paris.

Les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice sont seigneurs temporels de Montréal et de son île; ils jouissent en revenu d'environ quarante mille francs de rente, non compris les revenus des cures, qui servent à nourrir les prêtres qui les desservent. Ils desservent onze cures; ils gouvernent les missions des Iroquois, des Nepissings et des Algonkins du lac, ainsi que celles de la Présentation. Ils sont actuellement trente-six prêtres, et dépendent du supérieur de Paris. Le Roi donnait six mille livres par an pour lever leurs missions; il les leur a ôtées en 1755, pour les donner à l'évêque jusqu'à ce qu'il eût une abbaye.

Les prêtres des Missions Etrangères ont le séminaire de Québec; ils desservent. . . cures; ils gouvernent les missions, leur revenu est de. . . ; ils sont actuellement. . . prêtres. . .

Les religieuses Ursulines ont deux couvents, l'un à Québec et l'autre aux Trois-Rivières; leur église est très belle à Québec, riche en ornements; on y élève des demoiselles; on y tient des écoles externes, et on y travaille beaucoup en broderie, ainsi que quantité des ouvrages faits dans le goût des Sauvages, et que l'on envoye comme s'ils les avaient faits. Celles des Trois-Rivières ont encore plus de réputation pour ce genre d'ouvrages. Les Ursulines sont au nombre de. . . et ont de revenu. . .

Hôpitaux.—Les hôpitaux sont au nombre de cinq en Canada, tous bien administrés par des dames religieuses; le plus ancien est l'Hôtel-Dieu de Québec, fondé par une duchesse d'Aiguillon; le plus considérable est l'Hôpital-Général de Québec; on n'y a guère que des filles de condition qui se consacrent à servir les malades. Ces religieuses suivent la règle de saint Augustin.

L'hôpital des Trois-Rivières est composé de. . . et servi par les Ursulines, qui en même temps tiennent les écoles.

L'hôpital pour les malades à Montréal est servi par des dames qui suivent la règle de saint Augustin, mais qui sont du même ordre que les dames qui sont en France.

Il y a aussi un cinquième hôpital gouverné par des séculiers, à qui l'évêque a permis de vivre en communauté sous la direction de MM. de Saint-Sulpice; c'est dans cette maison que l'on enferme les filles de mauvaise vie, et que l'on a établi l'hôpital des vénériens, et pour les pauvres hors d'état de travailler. Toutes ces maisons sont mal rentées et auraient de la peine à vivre, si le Roi ne les soutenait, ainsi que les charités des fidèles.

Il y a aussi à Québec et à Montréal deux congrégations appelées, dans quelques provinces de France, Sœurs-Noires; elles tiennent des écoles pour apprendre à lire, écrire et travailler. Il y en a de répandues dans presque toutes les paroisses. Mgr l'évêque, par un zèle louable, voudrait qu'elles apprissent aussi la pharmacie, pour être utiles aux habitants qui sont assez dénués de secours.

Le Roi entretient pour l'ordinaire un médecin à Québec avec deux chirurgiens, un à Montréal et un autre aux Trois-Rivières.

Instruction publique.—On est peu occupé de l'éducation de la jeunesse, qui ne songe qu'à s'adonner de bonne heure à la chasse et à la guerre; cependant outre des écoles particulières, les jeunes gens vont apprendre un peu de latin aux Jésuites de Québec. Messieurs du séminaire de Québec, tenu par des prêtres des Missions Etrangères, ont un pensionnat avec des répétiteurs, et les jeunes gens vont au collège des Jésuites.

Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, qui sont à Montréal, ont aussi un prêtre occupé à montrer le latin à quelques jeunes gens.

Il faut convenir que, malgré ce défaut d'éducation, les Canadiens ont de l'esprit naturellement; ils parlent avec aisance, ils ne savent pas écrire, leur accent est aussi bon qu'à Paris, leur diction est remplie de phrases vicieuses empruntées de la langue des Sauvages ou des termes de marine, appliquées dans le style ordinaire; quoiqu'il n'y ait point de maîtres à danser dans le Canada, les femmes qui ont bonne grâce et de l'oreille dansent assez bien.

Le Roi entretient un professeur d'hydrographie, à Québec; c'est le Père..., Jésuite, qui remplit cette place aux appointemens de... et le sieur Pellegrin, capitaine en second du port, est chargé de former des pilotes pratiques du fleuve Saint-Laurent en les exerçant pendant l'été.

En... il se forma une société littéraire par les soins de Messieurs de...

DOMAINE DU ROI

Impôts et revenus.—Le Roi ne lève d'autre impôt en Canada que quelques droits d'entrée établis seulement depuis M. Hocquart, intendant, et une taxe sur les habitants de Québec pour l'entretien des casernes.

Le revenu du Roi en Canada peut être d'environ cent mille écus. Le revenu du Roi varie, dépendant du droit d'entrée et, par conséquent, du plus ou moins de marchandises que l'on fait venir de France, ce qui varie beaucoup en temps de guerre. En 1755, les droits d'entrée ont été à quatre cent mille francs; en 1756, à cent vingt mille francs.

Le Roi a dépensé, année commune, depuis l'établissement de la Belle-Rivière jusqu'en 1755: en 1755..., en 1756...

Outre que le Roi est toujours volé, et qu'on ne s'occupe pour l'ordinaire qu'à enrichir des particuliers, rien ne se fait en Canada par corvée, et l'habitant est payé de ses travaux, soit pour voitures, voyages, transports, charrois, exprès envoyés pour porter des ordres; on paye les frais de voyage à un homme qui a l'air de voyager pour le service du Roi.

Le Roi, outre la consommation de la poudre pour son service, est obligé d'en faire vendre aux Sauvages et aux habitants; la Compagnie des Indes en vend aussi, les particuliers peuvent aussi en vendre. En général, le commerce en gros et en détail est exercé par tout le monde; c'est ce qui est cause qu'il y a moins de distinction d'état, et on y regarde comme nobles toutes les familles d'officiers.

Principales familles.—Celles qui ont le plus de relief dans le pays, sont les plus anciennes ou celles qui viennent du régiment de Carignan qui passa dans la colonie en

1665... La plus distinguée, quoiqu'elle ne soit pas la plus ancienne, est les Longueil, même famille que M. de Bienville, gouverneur de la Louisiane, et M. d'Iberville, capitaine de vaisseau; leur nom est le même, et ils viennent d'un marchand de Rouen (1).

Les Hertel, Beaubassin, Rouville, familles du même nom, braves gens sans être nobles.

Les Repentigny, Montesson, Courtemanche, etc., dont le nom est Legardeur, sont originaires de Normandie; les Noyan, dont le nom est Chavoix; les Villiers, dont le nom est Coulon; les Boishébert, sont tous originaires de Normandie; les Lacorne, dont le nom est Chapt, originaires d'Auvergne; les Sabrevois sont originaires du Maine; les Contrecœur viennent d'un officier du régiment de Carignan, ainsi que les Lanaudière, les Deschaillons, Saint-Ours; ces derniers sont des bons gentilshommes du Dauphiné, ce sont les meilleures familles du pays. Celle de Péan est la plus riche famille bourgeoise de Paris.

Presque toutes ces familles sont liées de parenté; les mariages se font quasi toujours entre parents, et l'évêque rend dispense volontiers, et cela sans avoir recours à Rome, à moins que ce ne soit entre germains et de l'oncle à la nièce.

Monnaie de cartes.—La monnaie du pays est de deux espèces. Avant que les dépenses augmentassent, on se servait de monnaie de cartes; la forme dont elles sont coupées indique la valeur numéraire de cette monnaie; il y a des pièces de sept sols six deniers, de quinze sols, de trente sols, de trois francs, de six francs, de douze francs, de vingt-quatre francs.

Elles ont une marque, et elles sont signées par le gouverneur général, l'intendant et le contrôleur. Il y en a dans le pays pour un million.

Monnaie de papier.—Les dépenses du Roi ayant augmenté, on a imaginé de faire la monnaie de papier, qui est imprimée à l'imprimerie royale à Paris, et signée par l'intendant. Il y a des billets de vingt sols, de trente sols, de trois francs, de six francs, de douze francs, de vingt-quatre francs, de quarante-huit francs, de cinquante francs, de cent francs, et l'on a fait cette année-ci des billets de quatre-vingt-seize francs.

Lettres de change.—Tous ceux qui ont de l'argent à faire passer en France ou des payements, rapportent leur papier au Trésor, dans les premiers jours d'octobre, et l'on leur donne des lettres de change sur le Trésor royal, payables en trois termes, de sorte que dans quinze jours presque tout le papier se rapporte. Cette monnaie a la commodité d'être portative et le désagrément d'être périssable par beaucoup d'accidents. Il y en a toujours une partie qui n'est pas rapportée, qui est celle que les particuliers gardent pour leurs dépenses courantes, et celles qu'ils ne sauraient rapporter, les ayant perdues par accident. Ce dernier objet fait un profit au Roi qu'on croit pouvoir évaluer, année commune, à...

Depuis l'établissement de ce papier, on compte qu'il en a été fait..., et on compte qu'au mois d'octobre dernier il en restait dans le pays qui n'a pas été rapporté la somme de...

Toutes les dépenses du Roi sont payées avec cette monnaie de papier; il n'y a que les seules troupes de terre qui le soient en espèces d'or ou d'argent, que l'on fait passer en cette occasion en Canada.

Il en a été employé jusqu'au 1er janvier 1757...; on estime que ce qui en est resté dans le pays peut être environ...

Il sera fort aisé au gouvernement de faire rentrer ces pièces au Trésor en donnant des lettres de change au premier terme à ceux qui en rapporteront.

---

(1) Erreur.—De Dieppe.

Poudrerie.—On appelle poudrerie en Canada des terres où il fait un vent considérable, pour élever des nuages de neiges, qui, quelquefois, obligent les voyageurs de s'arrêter. Cela n'approche pas des temps qu'il fait dans les montagnes du Dauphiné et de Savoie, où il y a des avalanches qui enterrent les voyageurs et quelquefois des hameaux.

Industrie.—Nous n'avons encore établi en Canada aucune espèce de manufactures, et il y a bien loin de notre industrie à celles des colonies anglaises, et leur attention pour la population de ces mêmes colonies.

ÉTAT DES POSTES OÙ L'ON FAIT LA TRAITE

Postes du Nord.—1. Témiscamingue (on n'y met point de commandant); 2. Michilimakinac, 3. à la Baie, 4. la Mer-d'Ouest, 5. le Sault-Sainte-Marie accorde la seigneurie et le commerce exclusif au sieur DeBonne à perpétuité, à lui et aux siens, 6. Chaouamigon. 7. Kamanistigouya, 8. Nepigon, 9. Michipicoton (on n'y met point de commandant), 10. Saint-Joseph, 11. la rivière des Illinois (on n'y a point mis jusqu'à présent de commandant). Le général vend des congés aux commerçants pour y aller commercer avec les Sauvages.

Postes du Sud.—La Présentation, Frontenac, Toronto, Niagara, le petit fort de Niagara; la traite s'y fait pour le compte du Roi; le Détroit. On y vend des congés aux commerçants. Les Miamis, à soixante lieues au-dessus du Détroit; les Ouyatanons, à soixante lieues au-dessus des Miamis, sur la rivière de Ouabache; la Presqu'Isle, la Rivière-au-Bœuf, le fort Duquesne, le fort Machaut; le Roi y fait la traite. Au-dessous de Québec il y a les postes de Tadoussac et de Saguenay qui sont au compte du Roi; le Mingan engagé au sieur Volant sa vie durant; Labrador au sieur Brouage; Anticosty, M. Hocquart y a une concession depuis l'année dernière; on tire aussi du castor, de l'Acadie, et M. de Boishébert en a envoyé quelques paquets (on appelle paquet de pelleterie quatre-vingt-cinq francs), et le commerce se fait par paquets de castors, chevreuils, peaux d'ours, en payant à tant la livre et en prenant bonne, mauvaise, médiocre; les autres pelleteries s'achètent à la pièce.

Commerce avec les Sauvages.—La Compagnie des Indes donne aux Sauvages des couvertes pour eux, pour leurs femmes, et des machicotés en draps rouges et bleus avec des bandes noires; elle est obligée de les prendre dans les manufactures d'Angleterre; elle a voulu essayer de les prendre dans celles de Carcassonne, mais les Sauvages n'en ont pas voulu. Ce n'est pas que les draps n'en fussent meilleurs et n'en fussent aussi beaux pour les couleurs, mais on n'a pu encore y faire les bandes d'un beau noir; en général nos marchandises valent mieux pour la qualité que celles des Anglais, mais les Sauvages préfèrent les leurs; ils attrapent mieux leurs goûts. Ils aiment mieux nos fusils appelés Tulle (1).

Les postes valent moins en temps de guerre qu'en temps de paix; les marchandises de France sont à un prix trop excessif, et les Sauvages qui sont employés à la guerre et qui sont équipés par le gouverneur général chassent moins.

Moyens de communication.—Il y a des postes établis de Québec à Montréal; on paie les voitures à une seule place sur le pied d'un cheval, à deux sur le pied de deux chevaux, et on les paie à raison de vingt sols par lieue pour un cheval, et on porte les hardes avec des petites charrettes, ou en traînes pendant les glaces, qui vont avec un cheval en relais. Ces voitures portent de trois à quatre cents, presque tout le monde voyage en poste, et personne ne la court à franc-étrier.

---

(1) De la fabrique d'armes à feu de Tulle (Corrèze).

Un canot de voyageur porte... pesant; il faut pour le conduire... hommes. Un bateau porte... pesant; il faut pour le conduire... hommes, et il peut avoir... passagers.

Toutes les seigneuries, ayant été concédées également, sont de deux lieues de long, et toutes les habitations concédées dans ces seigneuries, de trois arpents de large sur trente de profondeur.

Mesures de lieues; habitations éparses.—La mesure des lieues en Canada est, comme la lieue commune de France, de deux mille quatre cents toises. Toutes les habitations sont éparses; il n'y a que deux ou trois villages où elles soient rassemblées. L'habitant a plus songé à sa commodité qu'à se défendre contre l'ennemi en se rassemblant. Il y a eu souvent des ordres et des projets de la cour pour rassembler des villages; cela a toujours souffert des contradictions. M. de la Galissonnière est un des gouverneurs généraux qui a eu le plus à cœur ce projet, sur lequel il y aurait, je crois, un parti mitoyen à prendre fort sage, qui serait de ne l'exiger que dans de nouvelles concessions, ou dans les villages absolument sur la frontière.

Abus sur les bois.—Quoique les bois soient bien communs en Canada, il faudrait faire des règlements pour l'exploitation et consommation de ceux qui sont à portée des villes et des villages, autrement le bois y sera bientôt rare et on aura de la peine à le tirer; il faudra le faire venir de loin.

Hospitalité.—Il n'y a nul cabaret sur la route de Montréal à Québec, la seule qui soit beaucoup pratiquée en Canada; mais l'on trouve des maisons de bons habitants qui exercent noblement l'hospitalité, et on les paie encore plus noblement et arbitrairement. Quand on va dans les Pays d'en Haut ou du côté du fort Saint-Frédéric, on campe avec des petites tentes de toiles ou des prélarts, et souvent les voyageurs ne se servent que de leurs canots.

Justice.—Le procureur général est pour l'ordinaire un avocat du parlement de Paris à qui on donne cette place.

Outre ses appointemens ordinaires, il a 600 francs pour montrer aux conseillers le droit par forme de conférence.

Maisons de fous.—Il y a un établissement à Québec pour enfermer les fols; il n'y a des hôpitaux en Canada que pour les malades. Il n'y en a point pour les pauvres. Il en pourrait être de même partout; les hôpitaux des pauvres ne servent qu'à autoriser la fainéantise; et il n'y a en effet presque point de pauvres et on ne demande ni dans les rues ni dans les églises, mais ceux qui sont dans le vrai besoin demandent avec des permissions du curé.

Agents de la compagnie des Indes.—La compagnie des Indes entretient deux agents, un à Québec et l'autre à Montréal, un contrôleur et un visiteur, ce dernier a 1000 fr. d'appointements. On envoye en France les peaux de castors par ballots, chaque ballot du poids de 120 livres. Chaque année on envoye 1200 ballots qui, à 4 fr. la livre, font de 5 à 6 mille francs, à la vérité il faut être en temps de paix, cette année-ci il n'y a pas eu plus de cent mille livres en poids pesant de castor et encore la prise de Chouéguen y a contribué.

Montant du commerce du Canada.—Le commerce du Canada en marchandises d'exportation peut aller en temps de paix à environ deux millions. Celui d'importation à environ trois millions. Il est aisé de le déterminer par les droits d'entrée établis à Québec; droits qui valent 100 mille écus par an au Roi.

Richesse de la colonie.—La guerre enrichit le Canada, avant la guerre de 1741 le Canada devait trois ou quatre cent mille francs à la France et à la fin de la guerre la France lui devait plus d'un million. Cette guerre-ci peut affaiblir le Canada par la des-

truction des hommes, les soldats qu'on y laissera mariés les remplaceront et il y aura dans la colonie une richesse immense et elle serait encore plus grande si les grandes fortunes n'étaient pas exclusivement entre les mains de trois ou quatre particuliers qui se trouvant trop riches pour le Canada, les emporteront en France.

Impositions.—Il n'y a d'autres impositions en Canada que les droits d'entrée et une très-modique taxe que l'on paye à Québec pour l'entretien des casernes, aussi le Roi paye dans cette ville le logement de ses officiers. Monsieur l'intendant l'a réglée à dix écus par mois par officier cette taxe-là.

Fortifications.—A Montréal, il y a 6500 francs affectés pour l'entretien des fortifications, de cette taxe messieurs du séminaire en payent 2000 francs; quoique messieurs du séminaire soient seigneurs de Montréal ils n'ont que les droits utiles. Ils ont même les droits d'échange pour les lois, mais la justice s'y rend au nom du Roi.

Bailliages.—Dans les trois bailliages il n'y a qu'un lieutenant général et un procureur du Roi et on prend les notaires pour assesseurs.

Concessions.—Toutes les terres que le Roi possède sont réunies à son domaine et peuvent être concédées à d'autres, si dans l'an et jour on n'y a placé des habitants faisant feu. Le Roi se réserve toujours d'y prendre les bois de chêne, qu'il juge à propos. Il paye les autres sur un pied réglé, messieurs du séminaire de Saint-Sulpice prétendent avoir une exemption pour les leurs.

Les gouverneurs généraux ont paru jusqu'à présent plus occupés d'asservir cette colonie que de la rendre florissante.

Pavé.—Québec et Montréal devraient avoir déjà des hôtels de ville, aussi il y a peu de police et nulle occupation pour leur agrandissement et embellissement. M. Bigot a fait commencer à Québec à paver quelques endroits.

Incendies fréquents.—Les incendies sont fréquents dans ces deux villes et on n'y a fait encore aucun règlement pour y remédier, que celui de défendre de bâtir et de réparer dans les villes les maisons en bois. Il est encore nécessaire de permettre qu'on en construise des mêmes à la campagne, la colonie n'étant pas assez riche ni assez bien fondée et la pierre n'y étant pas également commune, on pourrait y établir des pompes.

Postes de la mer de l'Ouest.—Le poste de la Mer d'Ouest est le plus avancé du côté du nord, nous y sommes au milieu avec beaucoup de nations sauvages avec lesquelles nous commerçons, il ne laissent pas que de commercer aussi avec les Anglais du côté de la baie d'Hudson, nous y avons sept forts de pieux, établissements confiés pour l'ordinaire à la garde d'un ou deux officiers, sept à huit soldats et quatre-vingts Canadiens engagés. On peut pousser encore plus loin les découvertes que nous y avons faites et se communiquer jusqu'à la Californie.

Le pays est très-abondant en toutes sortes d'animaux et de gibiers. On y trouve des cerfs, beaucoup de cygnes dont on assure que la chair est bonne à manger. Le gros commerce du pays est en peaux de castors et martres, en peaux d'orignal dont on fait des buffles et le poil sert aux différents ouvrages des Sauvages en espèce de broderie. L'orignal passe communément pour être le même animal que l'élan. On y trouve aussi des peaux de caribous, animal qui passe pour être le même que le renne de Moscovie; on en fait des souliers, il en vient beaucoup plus du côté de Nepigon que partout ailleurs; on en rapporte aussi quelques peaux de bœufs illinois, animal de même espèce et de même goût que nos bœufs,mais qui a une bosse sur le dos et une laine frisée comme les cheveux des nègres. Ces peaux valent encore mieux que celles d'ours pour faire des sacs; les Sauvages d'en Haut se servent de ces peaux dont ils font des robes, c'est ce qu'on appelle le castor gras, plus estimé que l'autre parce qu'il est plus facile à travailler et employer

pour les manufactures de chapeaux. Un des commerces de ce poste est en Panis; c'est une nation sauvage que l'on estime au nombre de 12000 hommes; les autres nations lui font la guerre et nous vendent leurs esclaves, c'est la seule nation sauvage que nous croyons pouvoir traiter de même.

Sauvages.—Aouapon, terme sauvage employé par l'usage en Canada dans la langue française pour exprimer l'habillement complet que l'on est obligé de donner à un sauvage, il consiste dans la couverte, la chemise, les mitaines, les souliers et le brayet; quand on y joint le capot, c'est présent.

L'équipement est comme pour les femmes à l'exception qu'au lieu d'un brayet on leur donne un jupon court appelé machicotté, et si un jeune homme manquait de courage on lui défendrait d'aller à la guerre, et on lui imposerait par ignominie de porter le machicotté; les Cinq-Nations ayant jadis vaincu les Loups, les adoptèrent, leur défendirent d'aller à la guerre et leur ordonnèrent de porter le machicotté. Ces mêmes Loups attaqués par les Anglais il y a quelques années et s'étant bien battus on leur a ôté le machicotté et on leur a rendu le brayet.

Apichimon, terme sauvage usité dans la langue française parmi les Canadiens pour exprimer l'équipement d'hiver, où il y a de plus une peau d'ours, une peau de loup-marin, des raquettes, une traîne, un collier de portage, des mitaines, etc.

Courses à pied.—Il se fait au Détroit des courses à pied de Sauvages et de Canadiens, aussi célèbres que celles des chevaux en Angleterre, elles se font dans le printemps, communément il y a cinq cents Sauvages, quelquefois jusqu'à quinze cents; la course est d'une demi-lieue aller et revenir du Détroit au village des Poutéouatamis, le chemin est beau et large. Il y a des poteaux plantés aux deux extrémités, les paris sont très-considérables et consistent en des paquets de pelleteries contre des marchandises de France et à l'usage des Sauvages.

Le plus célèbre Canadien qui ait couru et qui gagnait les Sauvages est le nommé Campo; sa supériorité est si reconnue qu'il n'est plus admis aux courses.

On trouve dans les mœurs des Sauvages des traces des anciens usages des Grecs, principalement je crois toujours voir dans leurs mœurs et coutumes guerrières celles des héros de l'*Illiade* et de l'*Odyssée*, quelques-uns d'eux ont la coutume comme les Hébreux de séparer les femmes dans des cabanes distinctes des leurs et de ne pas habiter avec elles lorsqu'elles ont leurs règles. La séparation de maison est peut-être trop forte, mais de ne pas habiter est dans les principes de la saine physique et de l'amour de l'humanité pour ne pas procréer une malheureuse postérité destinée à vivre avec des infirmités.

Le Roi donne beaucoup de présents aux Sauvages des Pays d'en Haut, cela coûte année commune 150,000 francs; on leur fournit leurs besoins en échange de pelleteries, ce qui s'appelle faire la traite, coutume qui enrichit les particuliers à qui est donné de la faire dans les postes; dans quelques-uns le Roi s'est réservé lui-même le commerce, et comme il l'a fait désavantageusement par la seule raison qu'il est roi, le commerce lui revient par an à 100,000 écus de perte. Ces dépenses sont encore fort au-dessous de celles que l'on fait en temps de guerre pour équiper, armer, nourrir, gratifier, donner des colliers tant à nos Sauvages domiciliés, qu'à ceux du Pays d'en Haut quand nous voulons les faire descendre.

1° *Route de Montréal à Frontenac.*—Cet itinéraire est fait de la marche de M. le marquis de Montcalm.

Le 21, à la Chine gros bourg à trois lieues de Montréal où sont les hangards, magasins du Roi, pour y embarquer tout ce qui va dans les Pays d'en Haut, la rivière n'est pas navigable depuis Montréal; on propose depuis longtemps de faire un canal qui épar-

gnerait beaucoup d'argent au Roi obligé de tout faire transporter par terre, de Montréal à la Chine et ôterait aux plumistes écrivains et commis, le moyen d'avoir des équipages aux dépens du Roi.

Le 22, journée de huit lieues pour venir à la pointe Coulonge après avoir passé:

Vis-à-vis l'île Dorval à deux lieues de la Chine;

La traverse de Châteauguay;

L'île Perrot, qui a une lieue de long;

La traverse des Cascades;

Les Buissons, rapides; forte course; l'on porte par-dessus le coteau les canots et les bagages.

Dans toute cette route, la navigation est fort difficile, mais on trouve les plus beaux points de vue du monde. La rivière est remplie d'îles bien boisées, mais le lit en est embarrassé par des roches presque à fleur d'eau, retréci d'ailleurs par ces îles. Il y a pendant près de quarante lieues des cascades et rapides presque continuels; aux cascades, la rivière se partage en deux branches, celle du sud se nomme la Grande Rivière ou rivière des Outaouas, on va à Michilimakinak en la suivant; l'autre branche, conduit à Frontenac et aux Illinois par des lacs, la terre qui sépare ces deux rivières est une presqu'île qui a trois cents lieues de long et va jusqu'au Détroit; cette terre dans sa plus grande largeur peut avoir vingt-cinq lieues.

A commencer aux Cascades, il y a une paroisse nommée Saint-Joseph, dont messieurs de Longueuil sont seigneurs. Elle a douze lieues de long et s'étend jusqu'à la pointe au Baudet. Les terres en sont excellentes à la côte du sud, à prendre aussi aux Cascades est une seigneurie appartenant à M. de Vaudreuil, sans paroisse; les habitants vont à celle du lac des Deux-Montagnes, la traversée est d'une lieue.

Le 23, parti de la pointe Coulonge.

Le coteau des Cèdres, rapide long de demi-lieue; on y traîne les voitures avec beaucoup de dangers et de peine. Il y a portage au-dessus d'un petit fort de pieux presque abandonné et qu'il faudrait réparer contre les courses des Agniers; le coteau du Lac a trois lieues, rapide moins long que celui des Cèdres, portage, on entre dans le lac Saint-François qui est à sept lieues des Cascades et il y a sept lieues de long au fond du lac, sur la gauche il y a une rivière qui conduit après quinze lieues à une mine qu'on croit d'argent. Passé aux arbres Matachés, à l'anse aux Bateaux.

La pointe aux Foins où les habitans des Cèdres viennent les faire et les vont chercher l'hiver sur les glaces.

La rivière au Baudet, l'anse au Baudet, journée de huit lieues depuis le lac Saint-François jusque à la Chine; la rivière ne prend pas, tout au plus les bords, le lac prend toujours, et la rivière jusqu'au pied du Long-Sault.

Le 24, passé à la pointe à Lamorandière; l'île aux Raisins; entré dans les chenaux à trois lieues de l'extrémité du lac. On aperçoit le fort Saint-Régis, qui est sur la rivière à la Mine; le fort est de pieux, établi en 1751. Les Jésuites y ont une mission pour y établir quelques Iroquois; beau canton de chasse; on trouve dans les chenaux le rapide appelé le Chenail écarté, le Moulinet très-dangeureux. La pointe Maline; la pointe au Mai; la rivière de . . . ; l'île à la Savate; les Mille-Roches, au-dessus desquelles on campe: journée de dix lieues.

Le 25, le rapide du Moulinet; l'île aux Têtes, ainsi nommée d'une exécution que M. de Frontenac y a fait faire; le petit chenail du Long-Sault; le Rigolet; le rapide du Long-Sault où portage de demi-lieue; le Grand Campement; la pointe au Fer-à-Cheval; le Grand-Remous; le Courant; la pointe Sainte-Marie; l'île au Chat; la Grosse-Roche; le Rapide-Plat, au-dessus duquel on campe; marche de neuf lieues.

Le 26, la pointe à Colas; la pointe au Borgne; le courant de Sainte-Marie; la pointe aux Iroquois; la Presqu'isle; la pointe à Cardinal; les Galops où un rapide facile; l'anse aux Perches, ainsi nommée à cause que n'y ayant plus de rapide, les Canadiens jettent les perches pour se servir des rames; la pointe à l'Ivrogne, l'île aux Galops; la pointe à la Galette; le fort de la Présentation.

La cour avait défendu tout établissement français au delà du Long-Sault. L'abbé Picquet a obtenu une concession de 12 arpents; il y a fait construire un fort de pieux carrés flanqués de quatre petits bastions, palissade en dehors et où M. l'abbé Picquet avait commencé un retranchement extérieur avec un fossé plein d'eau; à côté du fort est un village sauvage habité par cent feux ou cabanes iroquoises et des Cinq-Nations que l'on y a attirées et baptisées. Le marquis de Montcalm y trouva des prétendus ambassadeurs des Cinq-Nations avec qui il tint un conseil et qu'il envoya à Montréal en écrivant à M. le marquis de Vaudreuil de les considérer plus comme des espions que comme des ambassadeurs de l'Anglais.

Le 27 les Sauvages de la Présentation chantèrent la guerre; on leur accorda une vache et un baril de vin pour faire le festin de guerre. Au départ du marquis de Montcalm, ces Iroquois se mirent en haie, sous les armes; un d'eux battant aux champs, les chefs saluant de l'esponton, et ils firent trois décharges de mousqueterie après avoir passé la pointe au Baril, à trois lieues du fort. On vint camper cinq lieues plus loin.

Le 28, après avoir passé la Presqu'isle, à Toniata, le Petit Détroit; la pointe au Baptême, ainsi nommée parce qu'on y baptise ceux qui n'y ont jamais passé, comme sur le Grand Banc; les Mille Isles; à l'anse aux Corbeaux; à l'île aux Citrons; campés à l'île au Cauchois.

Le 29, après avoir passé le Petit Rocher, l'île au Cerf; l'île aux Cèdres; la pointe de Montréal, nous sommes entrés dans la baie de Katarakoui, et arrivés sur les dix heures du matin au fort de Frontenac.

Depuis le lac Saint-François jusques à Frontenac le pays abonde en poissons achigans, poissons dorés, carpes et barbues, l'ours et le chevreuil y sont très communs. On trouve beaucoup de marais où l'on tue outardes, cygnes, grues, canards noirs, canards dits de France, canards gris, branchus, la sarcelle à ailes bleues et vertes. Aux environs de l'île de Toniata, les Sauvages font une pêche abondante d'anguilles.

Le lac Ontario a cinquante lieues de traverse, trente dans sa plus grande largeur, et deux cents de tour.

De Frontenac à Choueguen.—De Frontenac à l'île de la Forest, on traverse de l'île de la Forest à l'île au Chevreuil; de l'île au Chevreuil à l'île aux Galops; de l'île aux Galops à la Terre du Sud, ou à la baie de Niaouré; de la baie de Niaouré on côtoie le sud pendant dix-sept lieues jusqu'au Choueguen et l'on trouve plusieurs rivières qui se jettent dans le lac, dont la première s'appelle la rivière à Monsieur le Comte, ensuite la rivière au Sable, qui est si abondante en saumons qu'au mois de juin et de septembre on les tue à coups de bâtons. La troisième rivière qu'on trouve s'appelle la rivière à la Planche. On trouve ensuite la rivière à la Grosse Ecorce à cinq lieues de Choueguen, et à trois lieues de Choueguen, l'anse aux Cabanes, où l'armée a campé, allant au siège de Choueguen et à une petite demi-lieue la petite anse où l'armée a campé pour investir cette place.

La rivière de Choueguen est appelée aussi la rivière des Onnontagués.

On voit plusieurs oiseaux de proie sur le lac Ontario, beaucoup d'aigles, et, suivant M. de Noyan, un oiseau qui a le plumage du corbeau, la grosseur et la figure du dinde. C'est l'oiseau qui vole le plus haut et le plus vite; il se fait sentir d'un quart de lieue et il l'appelle l'oiseau picquant.

Communication entre l'Europe et l'Amérique par terre.—La cour de Suède envoya, du temps que M. de la Galissonnière était gouverneur général, le sieur Kalm, de l'Académie des curieux d'Upsal, faire des observations astronomiques et physiques. Ce savant était persuadé qu'il devait y avoir une communication entre l'Europe et l'Amérique et que les Sauvages avaient une origine commune avec les Tartares. Il se fondait sur ce qu'il assurait que beaucoup de mots d'un usage commun, tels que ceux de couteau, feu, etc., étaient les mêmes en langue abénaquise qu'en langue tartare.

LOUISIANE

Cette colonie est encore plus dans l'enfance, pour ainsi dire, que le Canada, dans un beau climat, riche par ses productions. Il y a deux villes sans fortifications, la Nouvelle-Orléans, belle, des rues bien alignées, une grande, belle place, avec deux corps de caserne. On devrait y faire une enceinte, ne serait-ce qu'un fossé palissadé. La Mobile, petite ville comme les Trois-Rivières du Canada, quatre bourgs: les Illinois, les Alibamons, Natchitoches, la Pointe-Coupée. L'indigo, les meuriers, la cire, les bois, sont les richesses du pays, qui produit de tout en abondance; le tabac meilleur que la Virginie. Un commerce avec le Mexique, le pays difficile à conquérir par l'Anglais; les bâtiments ont peine à y aborder; pays aquatique. Des digues, comme en Hollande, en submergent une partie en cas de besoin. Il peut y avoir trois à quatre mille blancs, quatre mille nègres, quarante compagnies détachées de la marine, faisant deux mille hommes, trois cents Suisses du régiment Dalville. On trouve aux Illinois d'abondantes mines de plomb; la place de gouverneur vaut treize mille livres, celle de commissaire-ordonnateur, moins. Mais le talent supplée et quelquefois va trop loin. Il n'y a d'autres ecclésiastiques que des Capucins et des Jésuites. Le Roi y entretient deux cents nègres ouvriers pour les divers ouvrages; l'ordonnateur les emploie communément à son utilité, et il en coûte encore cher au Roi pour les nourrir. M. LeNormant, aujourd'hui adjoint au ministère de la marine, est le seul qui les ait véritablement employés au service du Roi.

CONVERSATION AVEC LE SIEUR BLONDEAU

Médecine.—Les Sauvages ont une médecine naturelle et des médecins. Ils vivent aussi longtemps que nous. Ils ont moins de maladies. Ils les guérissent quasi toutes hors la petite vérole, qui fait toujours de funestes ravages chez eux, maladie qui leur était inconnue avant notre commerce.

La vérole et toutes les maladies vénériennes leur sont connues. Ils les traitent avec des tisanes composées de quelques simples qu'il n'y a qu'eux ou quelques voyageurs des Pays d'en Haut qui les connaissent. Je croirais cependant leurs remèdes plus palliatifs que curatifs.

Leurs grands principes pour la guérison de toutes les maladies sont: la diète rigoureuse, faire suer le malade, employer les vomitifs, des purgatifs et des lavements. Ils ne connaissent ni la casse, ni la manne, ni le séné, ni la rhubarbe, ni les quinquinas, mais ils produisent les mêmes effets que ces drogues avec des plantes qu'ils connaissent, dont ils font des infusions. Ils ont des remèdes particuliers pour guérir les tumeurs scrofuleuses ou écrouelles. Ils font peu d'usage de la saignée. Ils ne connaissent point celle du pied. Ils font cette opération à l'aide d'un couteau bien pointu ou d'une pierre à fusil. Ils font observer à leurs malades une diète plus rigoureuse que nous. Ils leur font un bouillon fort clair indistinctement de toutes viandes, mais de préférence de poisson, sentiment que M. Héquet aurait bien adopté. Ils n'excluent pour faire du bouillon à leurs malades, parmi les aliments maigres, que l'anguille, la truite et l'éturgeon, et

parmi les aliments gras, le dinde, la biche, l'ours, le cochon et le castor; à juger par leurs succès, ils sont aussi bons médecins que les nôtres. Ils ne connaissent point les remèdes chimiques, ils ne sont que grands botanistes et connaissent parfaitement les simples. Je ne crois pas que les médecins des Sauvages soient aussi habiles sur le fait de la chirurgie. Ils remettent les os disloqués. Ils rétablissent les fractures, ils se servent de bandages, mais, moins adroits que nous, on reste quelquefois estropié. Ils ne connaissent point l'art terrible et malheureusement nécessaires des amputations. Ils guérissent les blessures qui ne sont pas considérables, en suant. Ils donnent aussi des tisanes à leurs blessés. Ils ont des tisanes adoucissantes pour les maux de poitrine; aucun usage du lait; leur sagamité, qui est une préparation du blé d'Inde, fait une nourriture légère et rafraîchissante. Ils ont aussi une tisane qu'ils regardent comme un très-bon dissolvant de la pierre et des matières graveleuses.

De Bougainville (1).

---

(1) *Le Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France* n'est pas inédit mais il est si peu connu au Canada et renferme tant de renseignements intéressants que nous n'avons pas hésité à le joindre aux autres *Mémoires* de M. de Bougainville dont il aide à faire comprendre la lecture.

Charles Micault de Montmagny
Chev. de l'ordre saint Iean de Hierusalem
commandeur de Lussac grand prieur
de France, Conseiller du Roy
en ses Conseils d'estat et Lieutenant
general pour le Roy en ses pays
de la Nouvelle France, Canada et Acadie
et Lieux en dépendans. Comme du jourd'huy
huitiesme Iour de Septembre
mil six cent soixante douze
Nous Iean Baptiste de Lanouvelle
Sieur de Beauvais et Bellefond
Conseiller du Roy en ses Conseils
Lieutenant General de l'Amiraute
de France au departement de Guyenne
et Sieur de Lauson Gouverneur
pour Sa Majesté en la Nouvelle
France, Canada et Acadie
Nous sommes transportez
au Port de la Hève
Nous avons trouvé
Le dit Sieur de Montmagny
Gouverneur pour Sa Majesté
en la Nouvelle France, Canada et Acadie
Lequel nous a remis
Les lettres de Sa Majesté
Par lesquelles il est ordonné
que le Sieur de Montmagny
Gouverneur pour Sa Majesté
en la Nouvelle France, Canada et Acadie

Nous soussigné qui fait la présente
autant Lieu Constituer et Charles
Cadieu Tonnelier Lequel Lequel
Lieu ont déclaré de dix huit
pieds de large et cinq pouces
par le dit Constituant pour
ou avant Caux et deux cent
douze de hauteur, et actuellement
[illegible] Lesquels sont
aux Gages et de Messieurs
de l'Agence qui ont promis et
à condition qu'il sera travaillé
au dit lieu et dépêché sans
[illegible] / et pour
[illegible] qui seront [illegible]
par les officiers de Mr. de Lay
Commandant pour sa Majesté
et aussi les officiers de Bonnelin
et [illegible] de prendre connoissance
de Mr. Lenoir de Lay et du magasin
de Mr. [illegible] a lieu par nous
[illegible] comme [illegible]
au pour [illegible] de
[illegible] Lieu du bord de la
Riviere St. Sauveur [illegible]
[illegible] au fort St. Louis de quelles
[illegible] Quinze jour de May mil
six cent quatre vingt [illegible]

Fait le dit Cinq avons [illegible]
et ont signé avec
[illegible]
[illegible] de Montmagny

Charlet de Montmagny

PREMIÈRE CONCESSION DE TERRE FAITE SUR LA RIVE SUD DU SAINT-LAURENT (15 MAI 1647)

Charles Huault de Montmagny Chler de l'Ordre St. Jean de Hierusalem Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi dans toutte l'estendue du grand fleuve St. Laurent de la nouvelle france rivières et lacs y descendans et lieux qui en dépendent en vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la nouvelle france avons distribué et départy soubz le bon plaisir de Mrs. de la d. compagnie à Guillaume Cousture la consistance de deux cents arpents de terre ou environ bornées ainsi qu'il en suit savoir et d'un boult au nordoist le grand fleuve St. Laurans daul. boult au sud est par une ligne qui court nord est et sudoist ou environ faisant la séparation vis-à-vis le dit Cousture et les terres non concédées d'un costé au sud-oist par un petit ruisseau lequel demeurera commun vis-à-vis le dit Cousture et François Bissot Sieur de larivière jusques au lieu ou borne a esté assise... par Mr. Jean Bourdon Ingénieur Vt. arpenteur en ce pais par nous commis pour ce subject et de la dite bourne est tiré... une ligne laquelle couri sud est et nordoist faisant la séparation entre le dit Cousture et le dit Bissot dault, costé aussi par une ligne qui court sud est et nordoist qui fait la séparation entre le dit Cousture et Charles Cadieux touttes lesquelles lignes serviront de chemin... de dix huit pieds de large Pour jouir par le dit Cousture ses hoirs ou aiant cause des d. deux cens arpens de terre plainement et paisiblement en pure roture... aux charges que Messieurs de la compagnie ordonneront & ce à condion qu'it fera travaillér aux dites terres desfrichemns d'icelles & soufrira que les chemins qui se pouronl establir par les officiers de Mrs. de la d. compagnie passent par ses terres sy ainsy les d. cfficiers le trouvent expédient. et prendra concession de Messieurs de la d. compagnie des dites à luy par nous aistribuées comme aussy luy avons donné permission de pescher le long du bord de la rivière St. Laurent &c. dans lestendue des d. concessions seulement qui est de cinq arpens de front sur la d. rivière avec la permission de chasser sur sa d. concession Fait au fort St Louis de Quebec, le quinziesme jour de may mil six cent quarante sept.

C. HUAULT DE MONTMAGNY (1).

(1) Archives de la province de Québec.

L'AFFAIRE DU PRIE-DIEU, À MONTRÉAL, EN 1694

"Mgr de Saint-Vallier avait obtenu aux Récollets des lettres patentes pour leur établissement à Montréal. Quand ils eurent terminé leur église, ils y célébrèrent une grande fête, à laquelle ils invitèrent l'évêque, l'intendant, M. de Callières, gouverneur de Montréal, les Sulpiciens, toute la haute société. D'après un règlement porté par le roi, le gouverneur général avait droit à un prie-Dieu dans l'église à côté de celui de l'évêque; le règlement se taisait au sujet du gouverneur particulier de Montréal. Celui-ci néanmoins voulut être traité comme le gouverneur général, et ordonna même de mettre son prie-Dieu à la place d'honneur, *proche de l'autel.* Mgr de Saint-Vallier, étant entré, s'approcha de M. de Callières, qui était déjà installé, et luy dit tout bas "qu'il ne devait pas se placer où il était". A quoi M. de Callières fit réponse que cela lui était deu ; et M. l'évêque lui ayant repliqué que s'il y restait, il sortirait, M. de Callières luy dit qu'il le pouvait, de sorte que M. l'évêque se retira sans faire la cérémonie (1)."

"Tel est le récit de l'intendant, M. de Champigny, au ministre, 27 octobre 1694. Dans le *Mémoire pour l'évêque* (2), le récit de cette scène est raconté à peu près de la même manière que dans le *Mémoire* de l'intendant, mais avec plus de détails : "M. l'évêque, est-il dit, s'aperçut en entrant dans l'église qu'on avait placé son prie-Dieu à côté de la chapelle dans un lieu beaucoup moins honorable que celuy de M. de Callières lequel était au milieu de l'église. Le d. évêque surpris d'un procédé si extraordinaire envoya dire au P. Supérieur par un des ecclésiastiques qui estaient auprès de luy de faire oster le prie-Dieu du d. sieur de Callières et de le remettre en sa place ordinaire, ce qui fut exécuté après quelques contestations, et le Père en envoya aussitôt avertir le d.

(1) Archives coloniales "Canada", Correspondance générale, vol. 13, fo. 96-98.

(2) "Mémoire pour M. l'évêque de Québec concernant l'interdit prononcé contre les récollets de Villemarie, 1694." Archives coloniales "Canada", Correspondance générale, volume 13, folio 205-208.

sieur de Callières. Dès le moment que le d. sieur de Callières fut arrivé, il fit prendre son prie-Dieu par deux officiers et un soldat, et le fit remettre au milieu. L'évêque lui ayant représenté que cette place ne lui estait pas due, et M. de Callières s'étant opiniâtré à y demeurer, le d. évêque pour n'autoriser pas cette entreprise par sa présence, et pour ne faire aucun scandale public, prit le party de se retirer et de sortir de l'église."

" M. de Lamothe Cadillac, homme peu digne de foi, raconte les faits à sa manière, de façon à jeter le ridicule sur Mgr de Saint-Vallier. Le ton très leste de son *Mémoire sur les affaires intimes de la colonie*, 28 septembre 1694 (1), suffit pour lui enlever toute créance ; l'esprit de dénigrement perce à chaque ligne contre l'évêque, le clergé et les Jésuites. Voici comment il raconte la scène dans l'église des Récollets: " M. de Callières étant entré dans l'église et s'étant mis à genoux sur son prie-Dieu, la messe étant commencée, M. l'évêque s'en aperçut, il partit en même temps de la main (et du pied), et fut lui dire de changer de place ou qu'autrement il allait sortir de l'église, *parce que dans celle-là, il la déshonorait* (?). M. de Callières luy répartit qu'il estait là où il devait être, qu'il ne l'empêchait pas de sortir *quand bon lui semblerait ;* cette réponse *fit monter la moutarde au nez de nostre évêque*, en telle sorte qu'il sortit dehors, *sans se ressouvenir de saluer le Saint Sacrement qui était exposé ;* tout le monde regarda *cet emportement avec douleur* et surtout les pauvres récollets."

" M. de Callières est plus respectueux dans sa lettre au ministre, du 19 octobre 1694 (2), mais il est le seul à attribuer ces paroles à Mgr de Saint-Vallier : " Il m'a prétendu que c'était à luy à " placer les gouverneurs où il jugerait à propos, *quoique hors du sanctuaire* (3)."

" Un banquet chez les Récollets, auquel assistèrent le gouverneur de Montréal et l'intendant M. de Champigny, suivit la cérémonie de l'église. Or, les dames de la ville ne trouvèrent rien de mieux que d'entrer dans le couvent pendant le dîner et d'aller au

(1) Archives coloniales " Canada ", Correspondance générale, volume 13.

(2) Archives coloniales, " Canada ", Correspondance générale, volume 13.

(3) Voir aussi les " Mémoires sur M. de Laval ", par M. de LaTour, et les " Notices biographiques " de Mgr Têtu, pp. 116-128.

réfectoire quêter le long des tables. Au lieu de les renvoyer, on leur offrit des rafraîchissements qu'elles prirent dans le jardin des Pères. Il paraît, d'après ce que raconte le *Mémoire pour l'évêque*, " qu'il y en avait une parmi elles dont la présence convenait encore moins dans ce lieu que celle des autres".

" La scène de l'église et la quête des dames, besace sur le dos, au réfectoire des Récollets, firent grand bruit au bourg de Montréal. Le lendemain, Mgr de Saint-Vallier écrivait au supérieur des Récollets : " Je vous escris cette lettre, notre cher Père, pour vous témoigner combien j'ai été surpris de ce qui est arrivé hier chez vous. Je crois nécessaire pour empêcher la continuation de pareilles entreprises et pour user de prudence, que vous ôtiez tous les prie-Dieu de votre église, même celui qui pourrait être destiné pour nous, jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Frontenac, auquel vous rendrez les honneurs accoutumés."

" On ne sera pas étonné du ton affectueux de cette lettre de Mgr de Saint-Vallier, qui aimait particulièrement les Récollets et en avait amené quatorze avec lui d'Europe au Canada. Le supérieur *obéit, quoique avec bien de la répugnance*, à la volonté du prélat ; il ôta les prie-Dieu de l'église. M. de Callières y fit remettre le sien. Mgr de Saint-Vallier exigea du supérieur qu'il fût retiré, et, sur le refus de celui-ci, il interdit l'église le 13 mai 1694, " ordonnant aux Récollets sous les peines de droit de fermer les portes de l'église, de ne point célébrer le Saint-Sacrifice de la messe, ny faire aucune autre fonction de leur ministère, jusqu'à ce qu'il eût appris les intentions de sa Majesté."

" Le *Mémoire pour l'évêque*, dont la rédaction, très calme, paraît être l'expression de la vérité, continue en ces termes le narré des faits : " Quelque temps après, Mgr ayant été averti qu'au mépris de cet interdit, les Récollets avaient publiquement célébré la messe, prêché et confessé dans leur église, en conséquence d'une délibération qu'ils en avaient faite le six juillet 1694, fit faire une première monition à leur supérieur, à ce qu'il eût à lui remettre un ordre signé du dit supérieur, adressé aux religieux de Ville-Marie, par lequel il leur ordonnait de se mettre dans l'interdit et d'en observer exactement les règles, déclarant qu'à faute de ce, il prendrait pour se faire obéir les mesures qu'il croi-

rait les plus convenables." Cette première monition fut suivie de deux autres, auxquelles les Récollets refusèrent d'obtempérer. Les cérémonies continuèrent, dit-on, à se faire publiquement et plus solennellement que jamais.

" Mgr de Saint-Vallier, à cette nouvelle, prononça un second interdit contre la personne des religieux, leur ôtant tout pouvoir de prêcher et de confesser, sous peine d'excommunication, *ipso facto*. Les religieux ripostèrent, paraît-il ; leur discrétoire déclara *l'interdit nul dans le fond et dans la forme* et ordonna à tous les religieux *de continuer leurs fonctions*.

" Ces tristes événements ne pouvaient manquer de jeter la division dans la population de Montréal ; elle se partagea en deux camps. Les uns regardèrent les Récollets comme excommuniés, et refusèrent de fréquenter leur église ; les autres, donnant tort à l'évêque, affectèrent de s'y rendre assidûment. M. de Callières était de ces derniers. Quant au comte de Frontenac, il se rangea du côté du gouverneur particulier; et en qualité de syndic des Récollets, il les soutint de tout son pouvoir. Mgr Têtu prétend même qu'il assista aux cérémonies de ces religieux, dans leur église de Montréal, bien qu'elle fût dans l'interdit (1)."

SENTENCE D'INTERDIT DE MGR DE SAINT-VALLIER CONTRE LES RÉCOLLETS DE MONTRÉAL (13 MAI 1694)

Nous Jean, &c.

A nos chers frères en N. S. les frères mineurs Récollets établis à Ville-Marie, salut et bénédiction.

Vous ayant fait connaître qu'il était bon que vous ôtassiez de votre église tous les prie-Dieu, même celui qui paraît être mis pour nous jusqu'à l'arrivée de Mr le comte de Frontenac auquel vous auriez à rendre les honneurs accoutumés ainsi qu'il était porté par notre lettre, et cela pour éviter qu'on ne fît une nouvelle entreprise contraire à la coutume qui a été observée jusqu'à présent dans le diocèse et contraire au règlement que le Roi a fait pour les honneurs qu'on doit rendre aux gouverneurs particuliers dans les églises.

Nous avons été surpris en passant par votre église pour y saluer le st sacrement d'y trouver les mêmes prie-Dieu établis. De quoi vous ayant demandé la raison devant Mr Dollier, notre grand vicaire et supérieur du semre de Ville-Marie et plusieurs autres

---

(1) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, vol. III, p. 320.

de nos ecclésiastiques qui nous accompagnaient, vous nous avez répondu que Mr de Callières, gouverneur de Montréal, y était allé le matin accompagné de Mr le major de la place et autres officiers de la garnison où il vous a fait signifier par deux notaires que vous eussiez à y mettre les deux prie-Dieu à quoy vous dites que vous n'avez pu vous empêcher d'obéir.

Nous, pour continuer à garder la même modération que nous avons fait paraître dès le commencement de cette entreprise qui fut faite en notre présence et pour ne point continuer à vous commettre avec Mr le gouverneur de Montréal, nous jugeons à propos quoique malgré nous de prendre la voie la plus sûre et la plus propre pour éviter toutes les contestations, qui est de vous ordonner, comme en effet nous vous ordonnons sous les peines de droit de fermer la porte de votre église, de ne point célébrer le st sacrifice de la messe ni faire aucune autre fonction de votre ministère devant aucun laïque jusqu'à ce qu'ayant fait savoir nos raisons à Sa Majesté, nous sachions ses intentions et s'il désire nous donner de nouveaux règlements sur ce sujet pour les faire exécuter dans toute l'étendue de notre diocèse, en foi de quoi nous avons signé et fait signer par notre secrétaire et fait sceller du sceau de nos armes, et afin qu'il soit notoire à tous ordonnons au prêtre qui fait les fonctions curiales dans la paroisse de le lire et publier au prône aussitôt que nous lui aurons fait remettre le présent mandement lequel aussi sera signifié et donné au Père Joseph, supr des Pères Récollets par un de nos ecclésiastiques en présence de Mr Dollier, notre grand vicaire. Fait à Ville-Marie le 13 mai 1694.

JEAN, évêque de Québec.

Je soussigné, Nicolas Dubos, prêtre, me suis transporté au couvent des Pères Récollets ce jourd'hui quatorze mai du matin où parlant au Père Joseph, supr des Pères Récollets en présence de Mr Dollier, grand vicaire de Monseigr l'illustrissime et Reverendissime évêque de Québec, je lui ai signifié et laissé copie du présent mandement ce dit jour quatorze de l'an mil six cent quatre-vingt-quatorze.

Je soussigné, Henry Antoine Meriel, prêtre, déclare avoir lu et publié au peuple conformément à l'ordre de Mgr l'illustrme et Révérendme évêque de Québec la présente ordonnance le dimanche 16e mai de l'année 1694 au lieu et place de Mr le curé empêché par maladie de ce faire. En foy de quoi j'ai signé ce 17 mai 1694.

JEAN, évêque de Québec (1).

PREMIÈRE MONITION DE MGR DE SAINT-VALLIER AUX RÉVÉRENDS PÈRES RÉCOLLETS (19 JUILLET 1694)

Jean, etc.

Au Frère Hyacinthe, commissaire et supr des Récollets.

Comme nous venons d'apprendre par les lettres de notre grand vicaire de Ville-Marie que le supérieur et les religieux de votre couvent de lad. ville ont célébré la messe avec concours de monde et administré les sacrements au peuple contre les défenses expresses que nous leur en avions faites par la sentence d'interdit à eux signifiée le 14 may 1694 et contre l'intention du concile de Trente qui veut que les réguliers gardent inviolablement les interdits, non seulement ceux qui sont lancés par le st siège, mais encore

(1) Archives de l'Archevêché de Québec ; Archives de la province de Québec.

ceux qui sont donnés par les évêques, nous avons été d'autant plus surpris que nous avons vu par les mêmes lettres que cet attentat a été commis par votre ordre envoyé après une délibération de votre communauté, ce qui nous mettrait en droit d'user du pouvoir que nous donnent les sts canons contre les religieux qui violent les censures des prélats, cependant l'esprit de douceur qui nous a porté à cacher au public le motif de notre interdit pour ménager l'honneur de votre ordre nous oblige encore à prendre la voie la plus douce et la plus conforme à l'amour que nous vous portons qui est de vous sommer par cet acte que vous ayez à remettre entre nos mains un ordre signé de vous adressé aux religieux de votre couvent de Ville-Marie par lequel vous leur ordonniez de se remettre dans l'interdit et d'en observer exactement les règles, faute de quoy nous vous déclarons que nous prendrons pour nous faire obéir les mesures que nous croyons les plus convenables. En foy de quoi nous avons signé la présente monition et à icelle fait apposer le sceau de nos armes et ordonné qu'elle vous sera signifiée et qu'il vous en sera laissé copie par un de nos ecclésiastiques. Donné à Québec le 19 juillet 1694.

Je soussigné, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Québec, me suis transporté au couvent des Pères Récollets de Québec ce jourd'hui 20e juillet 1694, après midi, où parlant au Père Hyacinthe, supr et commissaire des Pères Récollets, je lui ai signifié et laissé copie de l'acte ci-dessus servant de monition à ce qu'il n'en prétende cause d'ignorance, en présence de Mr Herault, prêtre.

JEAN, évêque de Québec (1).

DEUXIÈME MONITION DE MGR DE SAINT-VALLIER AUX RÉVÉRENDS PÈRES RÉCOLLETS (9 AOUT 1694)

Jean, etc.

Au Frère Hyacinthe Perrault, commissaire supr des Pères Récollets.

Comme nous vous avions signifié un acte par forme de monition par lequel nous vous marquions qu'ayant appris par les lettres de notre grand vicaire que le supr et les religieux de votre couvent de Ville-Marie avaient célébré la messe avec concours de monde et administré les sacrements au peuple contre la défense expresse que nous leur en avions faite par la sentence à eux signifiée le 14 mai 1694, nous avions été d'autant plus surpris que nous avions su par les mêmes lettres que cet attentat avait été commis par votre ordre envoyé après une délibération de votre communauté, ce qui nous obligeait à vous demander de nous remettre un ordre signé de vous adressé à vos religieux par lequel vous leur ordonnassiez de se remettre dans l'interdit et d'en observer les règles faute de quoi nous serions obligé de prendre pour nous faire obéir les moyens les plus convenables.

Nous aurions dû espérer après cela que vous nous auriez satisfait en vous soumettant et nous remettant le dit ordre adressé à vos religieux, mais voyant au contraire qu'au lieu de nous satisfaire vous ne daignez pas même répondre à notre sommation, et que vous vous êtes contenté de nous faire remettre l'acte de la délibération que vous avez prise dans votre discrétoire, dont la procédure à l'égard des prélats est non seulement inouïe mais très injurieuse, et qui sous de beaux mots et des apparences

(1) Archives de l'Archevêché de Québec ; Archives de la province de Québec.

spécieuses de respect va à anéantir tout le respect et l'obéissance dus aux suprs légitimes, nous, pour continuer à garder la modération que nous avons fait paraître, aimant mieux manquer par excès de charité que d'omettre rien de ce qui est capable de vous ouvrir les yeux et de vous ramener à l'obéissance sans avoir égard au mépris que vous avez fait de notre première sommation et sans nous arrêter à répondre à votre discrétoire dans lequel oubliant ce que vous êtes et ce que nous sommes vous vous érigez imprudemment en juge d'un évêque, nous vous faisons cette seconde sommation de nous apporter un ordre signé de votre main par lequel vous enjoigniez à vos religieux de se remettre dans l'interdit à eux signifié vous réitérant ce que nous vous avons déclaré déjà que la charité que nous avons pour vous et la crainte de scandaliser les peuples nous a fait taire une partie des raisons de notre interdit lesquelles vous sont parfaitement connues. nous vous conjurons donc par tout l'amour que vous devez avoir pour st François de vouloir l'imiter dans le respect et l'obéissance qu'il a eus pour les suprs ecclésiastiques, ce grand st dit dans son testament qu'il veut craindre, aimer et honorer les curés et les prêtres comme ses seigneurs, *ipsos sacerdotes in parochiis et alios volo timere amare et honorare sicut dominos meos*, que dirait cet humble patriarche s'il voyait ses enfants soulevés contre un prélat qui a employé son crédit pour les établir dans son diocèse et qui a plus de soin qu'eux-mêmes de leur réputation, *ergo saltem amodo voca me pater meus*. Commencez donc du moins à cette seconde monition pleine de douceur à reconnaître que c'est un père qui vous parle mais un père qui cherche votre retour, et qui ne vous fait faire cette signification que pour vous empêcher de procurer votre perte, en foi de quoi nous avons signé la présente monition ou sommation et à icelle fait apposer le sceau de nos armes et ordonné qu'elle vous sera signifiée par un de nos ecclésiastiques et qu'il vous en sera laissé copie. Donné à Québec le 9e août 1694.

Je soussigné, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Québec, me suis transporté au couvent des Pères Récollets du dit Québec ce jourdhui 9e août 1694 ou parlant au Père Hyacinthe, supr et commissre des Pères Récollets je lui ai signifié et laissé copie de l'acte ci-dessus servant de monition à ce qu'il n'en prétende cause d'ignorance, en présence de Mr Hérault.

JEAN, évêque de Québec (1).

TROISIÈME MONITION DE MGR DE SAINT-VALLIER AUX RÉVÉRENDS PÈRES RÉCOLLETS (15 SEPTEMBRE 1694)

Jean, etc.

Au Père Hyacinthe Perrault, supr des Récollets de Québec.

Comme la monition qui vous a été signifiée le 5e août n'a point eu d'autre effet que de vous obliger à faire une réponse dans laquelle vous nous accusez non seulement d'avoir fait une censure énorme, atroce, inouïe par chagrin et par jalousie du point d'honneur mais encore de nous calomnier, et pour cela d'employer des manières feintes et d'une charité désobligeante, sans omettre même le mot de persécution, nous sommes obligé de vous faire signifier cette troisième monition où sans répondre à toutes vos injures qui ne prouvent que trop que vous vous êtes tout à fait oublié, nous vous décla-

(1) Archives de l'Archevêché de Québec ; Archives de la province de Québec.

rons, comme vous semblez le souhaiter par votre défi les véritables motifs de l'interdit que nous vous avons fait connaître en particulier qui sont que le supérieur de votre couvent de Ville-Marie, étant lié avec le gouverneur de la dite ville pour des intérêts que tout le monde sait et qu'on n'oserait exprimer de peur de faire rougir le papier, ne s'est pas contenté de cultiver une amitié si honteuse pour lui et au préjudice de son devoir et des avertissements qu'il a reçus de notre part, mais il a voulu encore commettre son évêque avec le gouverneur en les invitant tous deux à une cérémonie qui se faisait dans votre église pour laquelle il avait préparé au gouverneur une place plus honorable que celle de l'évêque. Cette insulte fut suivie d'un plus grand désordre qui fut l'entrée scandaleuse de plusieurs femmes dans le jardin et dans le réfectoire du dit couvent, ce ne fut pas par surprise qu'elles se donnèrent cette liberté, car étant entrées elles quêtèrent le long des tables des religieux et prirent leur part d'un bon repas qu'on leur faisait quoique l'une d'entre elles, mettant même la régularité à part eût dû être ailleurs que là pour des raisons qui ne sont que trop connues de tout le monde et pour lesquelles vous devriez gémir, aussi bien que nous, toutes ces choses nous ont obligé de donner l'interdit que vous avez violé après vous y être vous mêmes soumis et l'avoir gardé pendant deux mois comme vous l'avouez dans votre discrétoire du 6e juillet, depuis nous avons eu des entretiens particuliers sur ce sujet, et nous avons même écouté des propositions d'accommodement dans l'espérance que vous tâcheriez de remédier aux maux passés par votre pénitence et votre soumission, mais comme notre patience au lieu de vous gagner vous est une occasion de faire de nouvelles fautes lesquelles méritent de nouvelles peines, car où pourrait-on trouver un exemple que des religieux durant un interdit et contre les défenses expresses d'un évêque eussent osé prêcher, confesser, exposer le st sacrement, faire des processions et autres solennités publiques comme vous faites, vous n'êtes plus recevables à alléguer vos prétendus privilèges dont vous vous avisez trop tard de parler et lesquels nous n'avons garde de combattre puisqu'ils vous condamnent vous-mêmes ne vous ayant été accordés qu'au cas que vous n'ayez point donné d'occasion à la censure "*dummodo non dederitis causam interdicto*". C'est dans le même sens et sous la même condition que le pape Léon X oblige à vous nourrir celui qui interdit votre église, cependant comme notre intention est de vous corriger et non pas de vous détruire nous vous déclarons qu'aussitôt que vous serez rentrés dans votre devoir, et que vous aurez fermé la porte de votre église, nous pourvoirons à votre subsistance, nous vous sommons donc pour la 3e et dernière fois de remettre entre nos mains l'ordre que nous vous avons demandé à faute de quoi nous vous déclarons que nous ne pourrons plus nous dispenser d'user de nos droits et d'employer le dernier remède, au reste ce qui nous fait le plus de peine à votre égard c'est qu'en méprisant la voix et les larmes de votre pasteur vous le forcez de se servir de la verge; nous reconnaissons avec joie que vous êtes les enfants des saints, mais nous souhaiterions que vos sts Pères fussent les pères des saints et que vous les imitassiez dans leur humilité et leur obéissance; st Bonaventure, l'ornement du collège des cardinaux aussi bien que de votre ordre, employait sa force et son courage à obéir et à inspirer par ses écrits l'obéissance aux prélats, bien loin de se révolter contre eux, le premier degré de l'obéissance, dit le docteur séraphique, est d'écouter les ordres du prélat, le second c'est d'obéir au moindre signe qu'il donne, le 3e c'est d'agir selon sa pensée et ses intentions sans attendre qu'il les signifie: pour nous comme il ne nous est pas permis de souffrir qu'on avilisse notre dignité et que selon l'avis de st Paul à un évêque, son disciple, nous devons reprendre avec plein pouvoir et agir en sorte que personne ne nous méprise, nous vous déclarons que si vous ne changez de conduite le premier acte que vous recevrez de notre part sera une censure

plus forte et plus étendue que celle que vous avez violée. Donné à Québec le 15e 7bre 1694, et ordonnons que la présente 3e monition vous soit signifiée et laissé copie par un de nos ecclésiastiques.

JEAN, évêque de Québec (1).

REQUÊTE DU PÈRE POTENTIEN OZON À MGR DE SAINT-VALLIER (SANS DATE)

A Monseigneur l'évêque de Québec,

Monseigneur,

Frère Potentien Ozon, provincial des Récollets de la province de St-Denis, en France, dont ceux de la Nouvelle-France font partie et comme ayant charge et pouvoir des Pères du définitoire de la dite province, remontre très humblement à V. G. qu'il a appris avec douleur les mécontentements et les sujets de plaintes qu'elle aurait reçus dans notre église des Récollets de Ville-Marie, ce qui l'aurait engagé d'user de son autorité ordinaire et d'interdire leur chapelle ou église lequel interdit les dits religieux auraient gardé fort exactement durant deux mois au bout desquels les dits religieux craignant le murmure du peuple qu'ils ne pouvaient plus assister comme auparavant, persuadés d'ailleurs que V. G. était satisfaite de leur soumission pendant deux mois ils se crurent obligés par une complaisance trop précipitée d'ouvrir leur église et d'y faire l'office publiquement, ce qui a donné lieu, Monseigr, à V. G. de croire que les dits religieux avaient voulu mépriser l'interdit par elle prononcé et de rendre de nouvelles ordonnances contre les dits religieux, même de les suspendre de leurs fonctions et comme en tout cela, Mgr, on ne peut imputer aux dits religieux que la précipitation de n'avoir pas déféré avec la soumission qu'ils devaient à vos ordonnances et que dans le fond ils protestent qu'ils n'ont jamais eu prétention de blesser son autorité ni de manquer au respect qu'ils lui doivent, le suppliant se trouve obligé de recourir à la bonté et à l'indulgence de V. G. pour l'exciter à pardonner aux dits religieux et de lever l'interdit tant local que personnel, se soumettant à faire telle satisfaction qu'il lui plaira ordonner sans préjudice des privilèges de notre ordre.

Ce considéré, Monseignr, il plaira à V. G. pardonner aux dits religieux, lever les dits interdits tant local que personnel après avoir fait la satisfaction qu'il vous plaira être faite, et en conséquence leur permettre de faire à l'avenir leurs fonctions publiques et le service divin dans la dite église de Ville-Marie où ils sont établis, et ils continueront leurs prières et leurs sacrifices pour la conservation de Votre Grandeur.

Fr. POTENTIEN OZON,

Provincial des Récollets de la province de St-Denis (2).

---

(1) Archives de l'Archevêché de Québec ; Archives de la province de Québec.

(2) Archives de l'Archevêché de Québec ; Archives de la province de Québec.

ORDONNANCE DE MGR DE SAINT-VALLIER QUI LÈVE L'INTERDIT CONTRE LES RÉCOLLETS DE MONTRÉAL (15 JUILLET 1695)

Vu la présente requête à nous présentée par le Père provincial des Récollets de la province de Paris et voulant user d'indulgence envers les dits religieux Récollets de Ville-Marie, nous ordonnons qu'en faisant et réitérant par le gardien et les religieux Récollets de Ville-Marie les déclarations contenues en la d. requeste présentée par le dit Père provincial pardevant notre grand vicaire établi sur les lieux, et après qu'ils auront tenu fermée leur église durant trois jours pour satisfaction de n'avoir pas obéi à nos ordres, et après qu'il en sera apparu à notre grand vicaire, nous lui donnons pouvoir et ordre de lever les dits interdits tant local que personnel, décharger les dits religieux de tout ce qu'ils ont encouru pour raison de ce, et de les rétablir dans le plein et entier exercice de toutes les fonctions qu'ils exerçaient auparavant dans lad. église de Ville-Marie; en foi de quoi nous avons signé et fait contresigner notre secrétaire et sceller du sceau de nos armes. Fait à Paris le 15 juillet 1695.

ACQUIESCEMENT DU PÈRE POTENTIEN OZON À L'ORDONNANCE DE MGR DE LAVAL (15 JUILLET 1695)

Nous, Frère Potentien Ozon, provincial susdit et avec les susdites qualités après avoir vu l'ordonnance de Monsgr l'évêque de Québec, y acquiesçons et promettons la faire exécuter par le gardien et les religieux de Ville-Marie suivant sa forme et teneur. Fait à Paris, le 15e juillet 1695.

Fr. POTENTIEN OZON,
Provincial des Récollets de la province de St-Denis.

JEAN, évêque de Québec (1).

LETTRE DE M. DE LAMOTHE CADILLAC (28 SEPTEMBRE 1694)

A Montréal, le 28 7bre 1694.

Je ne puis m'empêcher de revenir au commencement de cette année pour vous informer aussi de ce qui s'est passé jusqu'à présent, la moisson heureuse du castor et des grains ayant répandu la joie dans le cœur de tout le peuple, on se promet d'abord de voir refleurir un commerce qui avait été sur le point de périr, et qui touchait pour ainsi dire à son heure dernière.

Dans cette espérance, la colonie commença d'oublier ses malheurs passés, et se fit une idée de soutenir avec plus de vigueur ceux qui pourraient lui arriver dans les suites. Mr le comte de Fontenac charmé en lui-même de voir le public ainsi délassé par ses

(1) Archives de l'Archevêché de Québec ; Archives de la province de Québec.

soins et sa vigilance, se fit un vrai plaisir de donner à un chacun tout l'agrément qu'on pouvait attendre de sa part.

Cela a donné lieu de passer l'hiver agréablement, principalement aux officiers des troupes qui ont vécu dans une union exemplaire, et pour contribuer à leurs honnêtes plaisirs Mr le comte voulut bien faire jouer deux comédies, *Nicomède* et *Mithridate:* tout va bien jusques là, monsieur, mais vous allez voir d'autres pièces que celle-ci et où il n'y aura pas moins de poison répandu.

L'état ecclésiastique fait déjà battre aux champs, le voilà armé de cap en pied, qui prend son arc et ses flèches, le Sr Glandelet commença le premier et fit deux sermons l'un du dixième et l'autre du 24 janvier par lesquels il s'efforça de prouver qu'on ne pouvait assister aux comédies sans pécher mortellement. Mr l'évêque de son côté fit publier au prône un mandement, le 16 du même mois, dans lequel il est fait mention de certaines comédies impies, impures et injurieuses au prochain, et cela sans doute pour insinuer que celles qu'on jouait actuellement étaient telles, le peuple crédule, infatué et séduit par ces sortes de sermons et de mandements commençait déjà à regarder Mr le comte comme le corrupteur des mœurs et le destructeur de la religion, le parti nombreux des faux dévôts s'attroupait dans les rues, dans les places, et s'introduisait ensuite dans les maisons, pour confirmer ces infirmes dans leur erreur, ou pour tâcher de l'inspirer aux plus forts, n'oubliant rien pour les jeter du moins dans des opinions neutres; mais comme leurs projets se trouvèrent quasi sans succès ils crurent qu'il fallait enfin vaincre ou mourir, et persuadèrent Mr l'évêque de se servir d'un étrange stratagème qui fut de faire publier un mandement dans l'église, par lequel le Sr de Mareuil, lieutenant réformé, fût interdit de l'usage des sacrements.

Comme c'était un acteur de la comédie on crut, et il était apparent, qu'il se sentirait intimidé lui-même par ce coup de foudre, que le reste de la troupe en serait ébranlé ou du moins que l'ayant rendu odieux par un prétexte formidable, la haine pour la comédie deviendrait le partage de ceux qui étaient prévenus en sa faveur.

Cet officier s'en plaignit, et se transporta à l'évêché mais Mr l'évêque ne voulut ni le voir ni l'entendre, il y revint une deuxième et troisième fois, on le prit par les épaules et il en fut chassé, lui disant qu'on ne voulait point entrer en conversation avec un excommunié, un procédé si injurieux obligea le Sr de Mareuil de prendre les voies de la justice, et de s'adresser à un notaire pour faire sommer Mr l'évêque de lui donner copie de son mandement, le notaire refuse, Mareuil s'adresse à Mr l'intendant qui ordonna au notaire de faire son devoir; cette ordonnance fut sans effet. Mareuil en obtint une deuxième, enfin le notaire obéit, M. l'évêque s'aperçut par cette démarche qu'il n'était ni en Espagne ni en Portugal, et qu'on pourrait bien trouver des expédients pour obtenir réparation d'une injure si atroce, c'est ce qui le fit aviser d'un second stratagème pire que le premier, tout opposé à la charité épiscopale, aux maximes du christianisme, et d'un très mauvais exemple, ce prélat joua un personnage surprenant il fut au Conseil Souverain le 1er de février, il se porta dénonciateur contre le Sr de Mareuil, et le déclara coupable du crime d'impiété envers Dieu, la Vierge, et les saints, et pour ne rien oublier qui pût favoriser ce beau projet, il fit un beau discours à cette cour en l'absence de Mr le comte, interrompu parfois par des élans d'un cœur armé d'une apparente charité, profonde et infinie, mais poussée à bout par la rebellion, disait-il, d'un enfant indocile qu'il avait souvent averti, et fait avertir par des personnes d'autorité, tout cela pourtant étant supposé, je ne veux pas dire très faux.

Voilà Mareuil qui change de théâtre, de la comédie, on le passe aux matières tragiques, le discours de ce prélat était bien concerté, celui du procureur général dans

ses conclusions était parti du même cabinet, aussi bien que l'arrêt précipité qui fut rendu sur ce sujet.

Je suis résolu de vous dire le crime du Sr de Mareuil et je vous prie d'être persuadé que je ne vous déguise rien dans ce détail, n'ayant pour but que de vous exposer la vérité dans toute sa nudité; il est vrai qu'il y a environ deux ans que le Sr de Mareuil, à son arrivée ici, s'étant trouvé en débauche dit quelque chanson indécente, Mr le comte en fut averti, qui lui en fit une sévère réprimande, voilà le procès qu'on lui fait aujourd'hui, voilà le zèle pastoral réveillé après un silence de deux années, et la veille d'une comédie qu'on voulait abolir à quelque prix que ce fût, et dont l'autorité ecclésiastique ne voulait pas voir le démenti.

Il est incontestable et on ne peut nier sans rougir que Mareuil depuis ce temps-là n'ait eu recours à la pénitence, il s'était confessé et a communié diverses fois, il tomba même dans une maladie dangereuse où il reçut les sacrements, et il a continué à faire le devoir d'un chrétien et d'un honnête homme, cela ne s'appelle-t-il pas réveiller le chat qui dort, car quand il serait vrai que le crime serait aussi énorme que Mr l'évêque le prétend, ne suffisait-il pas qu'il eût échappé à la mémoire des hommes, et qu'il fût enseveli dans le sépulcre de l'oubli, et non pas par un zèle concerté le reproduire au jour avec tout son appareil, je laisse le Sr de Mareuil au Conseil Souverain appelant comme d'abus du mandement de Mr l'évêque où il présente inutilement requête sur requête pour demander justice, je le laisse, dis-je, entre les mains de Mr de Villeray, son commissaire et son ennemi capital.

Je ne puis pourtant point si tôt quitter Mr l'évêque qui part de Québec, et je vais le suivre dans le cours de sa visite, pour vous donner avis qu'il a commencé au lieu de Batiscan à faire paraître ses inquiétudes, il se laissa d'abord persuader par le Sr Foucault curé de cette paroisse (homme hétéroclite s'il en fût jamais) que le Sr Desjordy, capitaine réformé, commandant la compagnie de Mr de Vaudreuil dans ce lieu, avait un commerce déshonnête avec la femme du Sr de Brieux, vous observerez, s'il vous plaît, que cet officier avait changé de quartier était à Sorel depuis un mois par ordre de Mr de Vaudreuil à la prière de Mr l'évêque qui lui avait demandé de le guérir de ce soupçon moyennant quoi il lui promit de ne plus parler de cette affaire; cependant contre sa parole, toujours armé de ses mêmes armes, il fit publier un mandement par lequel les églises de Batiscan et Champlain furent interdites au Sr Desjordy et à la dame de Brieux, ce coup de foudre lancé, il continue sa route aux 3 Rivières, traverse le lac St-Pierre et arrive à Sorel où était le Sr Desjordy avec plusieurs autres officiers. Là, il s'avisa par un zèle emporté d'écrire à Mr le comte de Frontenac que les Srs Desjordy et de Bourgchemin n'avaient pas voulu entendre la messe le dimanche de la Sexagésime quoiqu'on en eût dit plusieurs ce jour-là, cette lettre arriva quelques jours après l'arrivée de ces deux officiers à Québec, qui se trouvèrent dans la salle de Mr le comte lorsqu'il la reçut, il leur fit en présence de tout le monde une cruelle réprimande, ces MM. avaient beau s'excuser, Mr le comte penchait toujours sur la lettre de Mr l'évêque, enfin ces deux officiers supplièrent Mr de Frontenac de leur permettre de se justifier par les voies même de la justice, Mr le comte leur répondit qu'il ne pouvait pas s'y opposer, en effet ces MM. présentèrent requête au Conseil Souverain qui fut répondue, et ayant fait assigner plusieurs témoins, qui déposèrent les avoir vus à la messe dans l'église de Sorel le jour même qu'ils furent accusés d'y avoir manqué, ils portèrent leur justification à Mr le comte qui fut surpris de la méprise de Mr l'évêque.

Je crois qu'il est important de redescendre à Batiscan pour retoucher un peu sur le mandement qui y fut publié au prône de cette paroisse, et de vous faire remarquer que le Sr Desjordy ne pouvant ajouter foi à ce qu'on lui en avait dit, fut en descendant

à Québec à l'église de ce lieu pour y entendre la messe, qu'il trouva commencée et où il y avait un cadavre dont on faisait les funérailles, ce prêtre s'étant aperçu que le Sr Desjordy y était assistant, cessa la messe, fut dans la sacristie, où il quitta ses habits sacerdotaux, et revint ensuite dans l'église, où il declara aux assistants que tant que le Sr Desjordy y serait, ils n'auraient point de messe, cette véhémente déclaration surprit ces habitants, et l'on assure que le visage de ce prêtre naturellement basané, devint aussi pâle et aussi changé que celui du cadavre qui était là, la colère et la passion marquées et empreintes sur sa face inspirèrent une honnête confusion à tout le monde; en sorte que chacun s'étant retiré il resta seul avec son clerc, et après avoir cloué la porte par derrière il fut achever sa messe, où le Sr Desjordy ni l'âme du défunt n'eurent pas lieu d'espérer sur les apparentes dispositions de ce curé d'être recommandés dans cet auguste sacrifice.

Cependant la femme du Sr de Brieux aussi bien que le Sr Desjordy portèrent leur plainte par requête au Conseil Souverain, et se rendirent ensuite appellants comme d'abus de la publication du mandement de Mr l'évêque; je ne vous parlerai point des nombreuses extravagances de ce curé soutenu de l'autorité de son prélat, jusques à prêcher en chaire, qu'il n'y avait que des malheureux et des damnés qui pussent déposer que la dame de Brieux fût honnête femme, que s'il se trouvait quelqu'un assez hardi pour le faire, qu'il le ferait mourir sous le bâton, et qu'il le ferait mettre aux fers pour six mois au pain et à l'eau, que Mr le comte de Frontenac n'avait pas longtemps à vivre, que Mr l'évêque était jeune, et qu'il les mènerait un jour par un beau chemin, qu'il se moquait des plaintes qu'on portait contre lui au Conseil Souverain, qu'il ne faisait rien que par ordre de son évêque, qui ne reconnaissait personne dans ce pays au-dessus de lui, et qu'il n'avait que le pape pour juge de ses actions. Qui ne croirait pas d'abord que ce détail est plein de passion. Il est pourtant aussi vrai qu'il l'est qu'il y a un soleil au ciel.

Il semble qu'il n'y a pas lieu de douter que le Sr de Brieux demandant réparation au Conseil Souverain, de l'injure faite en sa personne, en celle de sa femme accusée et condamnée d'adultère par un mandement publié, ne la dût légitimement obtenir, n'était-ce pas là un point jaloux pour le Conseil Souverain, de voir que l'église faisait une brusque entreprise sur la juridiction séculière, ils n'ont pu ignorer qu'en fait d'adultère l'accusation n'en est permise qu'au mari seul, que ce crime est un cas privilégié, sur lequel l'église n'a aucune juridiction.

Tout ceci aurait été bon en un autre temps, et en quelque autre occasion, ces juges ressemblaient à ce peuple dont parle l'Ecriture; " je leur ai envoyé un esprit d'assoupissement des yeux, pour n'y pas voir, et des oreilles pour n'y pas entendre," on avait beau leur présenter preuve sur preuve, requête sur requête, la partie était faite et la ligue était jurée, le Conseil Souverain en général, et tout l'état ecclésiastique à la réserve des Pères Récollets, avaient travaillé de concert et s'étaient proposé comme une chose infaillible que Mr le comte tomberait dans leurs pièges, qu'il ne manquerait jamais de prendre l'alarme à la naissance de tant d'attentats, et que sans doute pour en rompre le progrès il userait de violence ou contre Mr l'évêque ou contre les ecclésiastiques, ou bien même contre le Conseil Souverain; mais cette cabale se trouva bien déconcertée, et souffrit avec une violence intelligible la modération, la modestie, et la bonne conduite que Mr le comte fit paraître dans toutes ces occasions. Voici à peu près comme il en usa envers Mr l'évêque par une lettre qu'il lui écrivit et dont j'en ai tiré la copie mot à mot:

" J'avais prié, Monsieur, le très Révérend Père commissaire des Récollets de vous demander copie des mandements que l'on m'a dit avoir été publiés, et ayant trouvé hier par hasard Mr Trouvé à l'Hôpital je le chargeai de vous faire la même demande,

mais comme je n'en ai point eu de réponse, j'ai cru devoir vous faire encore cette prière par ce billet, parce que j'entends parler de tous côtés si diversement de ces mandements, que je ne sais que répondre, obligez-moi, Monsieur, de m'éclairer sûrement de ce qu'ils contiennent, afin que connaissant ce qui est en cela de vos intentions, je puisse mieux m'y conformer, et contribuer autant que je le pourrai à ce que tout le monde fasse de même."

A l'égard de la remontrance que Mr le comte fit au Conseil Souverain et qu'il demanda être enregistrée le 8e mars 1694 elle prouve assez qu'il ne voulait que faire comprendre à cette compagnie, que les affaires dont il s'agissait étaient délicates, que Mr l'évêque sous prétexte de déference pour le Conseil, ne faisait que l'amuser continuant toujours sa route sur l'entreprise de la juridiction séculière, que si on lui laissait pousser sa pointe sans y apporter un remède convenable, l'autorité du Roi s'y trouverait blessée, et même avilie, personne ne pouvant ignorer que les ecclésiastiques de ce pays n'ont jamais pour objet que la domination, il voulait peut-être faire aussi comprendre que les conclusions précipitées du procureur général avaient été prises dans le cabinet de Mr l'évêque avec qui il avait été en conférence toute la veille du Conseil Souverain, il conclut sa remontrance en requérant qu'il fût nommé un ou deux commissaires pour informer si l'on avait joué ou fait jouer des comédies scandaleuses, et s'il s'y était passé quelque désordre.

Ces conclusions furent requises suivant ce que j'en puis penser à diverses fins, en premier lieu pour savoir si effectivement on n'aurait pas représenté quelque pièce criminelle où certains particuliers auraient pu assister à l'insu de Mr le comte qu'on aurait pu accuser d'y avoir donné les mains, et avoir par ce moyen voulu introduire le vice et les mauvaises mœurs, au lieu de les réprimer, ou bien pour déterrer encore, si dans les comédies qu'il avait fait jouer lui-même, on ne lui avait pas dérobé la connaissance de quelque action indécente que quelque personne de distinction aurait pu commettre, et être accusé par là d'une tolérance pernicieuse, c'était enfin pour faire voir la résolution qu'il avait prise de soutenir Mr l'évêque. Si quelqu'un se trouvait coupable des crimes et des impiétés dont son mandement faisait mention, je pourrais ajouter, que Mr le comte avait voulu faire comprendre au Conseil Souverain, qu'il avait assez d'expérience pour prévoir et pour prévenir les pièges de ses ennemis irréconciliables, ou pour mieux dire de ceux du gouvernement.

En effet, pouvait-il se taire contre un mandement plein de venin et de poison, sous la forme apparente d'une vérité chrétienne, son silence n'aurait-t-il pas passé pour un aveu; tout le monde sait que ceux qui ont relation et accès à la Cour, n'ont d'autres fins que de faire perdre au Roi l'estime qu'il a toujours marquée avoir pour les gouverneurs généraux de ce pays, on ne renoncera jamais à cette batterie tant que l'autorité du gouvernement sera ainsi partagée.

Mais revenons au fait. Ne semblait-il pas que Mr le procureur général devait ouvrir les yeux et les oreilles à cette remontrance, et conclure sur-le-champ aux fins qui y étaient énoncées, il devait bien moins hésiter en cette occasion qu'il ne l'avait fait au moment de la dénonciation odieuse et vindicative de Mr l'évêque contre le Sr de Mareuil. Mr l'intendant et le reste du Conseil savaient bien que ce même Mareuil s'était adressé à lui par requête il y avait 8 jours, pour faire contraindre les procureurs, notaires et huissiers à faire le jeu de leur charge, il savait bien qu'à la fin du compte à force d'argent un notaire se résolut à faire une sommation à Mr l'évêque qui en récrimination de cet acte forma cette belle résolution de perdre un homme qui n'était que la cause innocente d'une haine préméditée, enfin par arrêt du même jour huitième mars

il fut ordonné que la remontrance serait communiquée au procureur général pour lui ouï être ordonné ce que de raison.

Vous allez voir la procédure du Conseil Souverain en ce qui regarde Mr le comte, bien différente de celle de Mr l'évêque; il est aisé de voir que le procureur général par ses conclusions préparatoires du 22 mars sur la remontrance de Mr le comte, lui offrit un champ de bataille, et chercha à l'engager dans des discussions embarrassantes, afin de se fournir lui-même des occasions et des suites pour ne rien conclure sur le fait en question, surtout par le compliment qu'il fit à Mr le comte en le suppliant de faire connaître si son intention n'était pas de s'abstenir d'assister aux opinions qui seraient prises sur son écrit et sur son réquisitoire, aussi bien que sur l'affaire du Sr de Mareuil, ayant, dit-il, déclaré en plein conseil que c'était son domestique, ce qui est une fausseté avérée, Mr le comte n'en ayant jamais dit un mot, et qu'ainsi il devait enfin s'abstenir d'opiner sur ces deux affaires.

Mr le procureur général avait tenu un autre langage dans la demande et délation de Mr l'évêque; il ne s'avisa point de requérir qu'il eût à s'abstenir d'être présent aux opinions, ni d'avoir communication de la requête faite au Conseil contre le S. de Mareuil.

La déclaration qu'il voulut exiger de Mr le comte fut bien plus odieuse et plus hardie, il voulut faire un plan inouï en prétendant qu'un gouverneur général fût susceptible de récusation, ainsi qu'il se voit dans l'arrêt du 29 mars, si cela avait lieu pourrait-il non plus que Mr l'intendant donner son avis sur aucune affaire de son gouvernement, qui par ses circonstances ne dépendît de l'autorité de l'un ou de l'autre, tantôt on leur reprocherait ou leur protection, ou leur haine, d'autres fois ils se pourraient trouver créanciers des uns, ou débiteurs des autres, on pourrait encore leur opposer des occasions de vengeance, ou des raisons de soupçon, et il n'y a point de contestation dont ils puissent être ni les juges, ni les arbitres, si l'amour, la haine, ou le caprice pouvait leur être objecté.

Voilà pourtant quelles sont les prétentions de Mr le procureur général, voilà ses manières respectueuses, et les marques de considération et de déférence qu'il étale dans tous ses écrits avec tant de faste, et avec tant d'affectation. A quoi ont abouti tous ces beaux discours, était-ce conclure sur les fins de la remontrance de Mr le gouverneur, n'était-ce pas pousser sa patience à bout; cependant, pour donner des marques de sa retenue sur un procédé si injurieux, il se contenta de requérir le Conseil Souverain de vouloir ordonner que le réquisitoire du procureur général demeurât au greffe comme il se voit par l'arrêt rendu sur ce sujet le 23 mars et que sa remontrance fût enregistrée, ce que le Conseil ne voulut jamais lui accorder.

On peut voir un discours bien étudié du 24 du même mois où le procureur général semble faire triompher sa rhétorique mais qui aurait été sans doute mieux ballotté, si les juges n'eussent été du complot pour le composer, il dit sans façon dans son premier article qu'il ne voit rien dans l'arrêt rendu le 1er de février sur la déclaration de Mr l'évêque qui regarde directement ou indirectement l'exécution des ordres et des intentions de Sa Majesté, quelle conséquence veut-il tirer de ce beau projet? Mr le comte s'est-il opposé quelquefois à la poursuite des crimes, et notamment lorsqu'ils ont attaqué la Majesté divine, en peut-il produire un exemple? On voit bien clairement que la remontrance de Mr de Frontenac n'a été faite qu'en vue de faire connaître que Mr l'évêque ne devait et ne pouvait publier des mandements portant interdiction des sacrements ou excommunication sans le secours de la justice et du bras séculier, que c'était un ordre qui devait être observé étant conforme aux intentions du Roi, qui ne veut, ni n'entend que l'Eglise usurpe en aucune manière sur l'autorité royale, ni entreprenne sur ses ordonnances, c'était cette négligence invincible sous laquelle le procureur général

avait succombé, et dont Mr le comte l'avait si finement touché par sa remontrance et qui l'obligea de s'armer de toutes armes pour la combattre avec tant d'opiniâtreté.

Quant au second article de son réquisitoire le procureur général persiste à dire qu'il ne remarque rien qui blesse l'autorité de Mr le gouverneur, qui affecte (à ce qu'il prétend) de confondre l'affaire du Sr de Mareuil avec l'intérêt public.

On voit que c'est une redite bien superflue, puisqu'on demeure d'accord que Mr le gouverneur n'y est pas attaqué en sa personne inclusivement; mais que l'autorité du gouvernement s'y trouve sensiblement obérée, et que la négligence de Mr le gouverneur serait inexcusable, s'il laissait agir Mr l'évêque par la continuation de ses censures ecclésiastiques lancées sans aucun fondement, et au mépris du bras séculier dont le procureur général tout le premier ne veut pas s'apercevoir, ce qu'il aurait bien mieux reconnu s'il n'eût été juge en sa propre cause, et prévenu d'une dénonciation faite par Mr l'évêque dont il était l'auteur, on avoue que le Sr de Mareuil est une personne privée, mais aussi on soutient que le crime qu'on lui impose intéresse le public, puisque Mr l'évêque l'expose, et le veut soumettre à ces censures publiques (ce qu'il pourrait faire à tout autre) sans que dans son mandement il fasse mention des raisons qu'il a pu avoir de le dénoncer à l'église au grand scandale de tout le peuple.

Peut-on dire que c'est une correction que Mr l'évêque prétendait faire au Sr de Mareuil pour le faire rentrer en lui-même, si cela était, elle serait bien bizarre, et bien outrée, elle serait contre toutes les formes, puisqu'il est très certain qu'elle ne fut précédée d'aucune admonition, ainsi qu'il le glissa artificieusement dans la délation qu'il fit au Conseil Souverain; que le procureur général dise tant qu'il lui plaira que l'affaire du Sr de Mareuil est une affaire privée, c'est par là qu'il prouve assez qu'il n'a pas su la discerner car si Mr l'évêque a prétendu par son mandement publié au prône condamner gravement et simplement Mareuil d'impiété, c'est un attentat sur la juridiction royale, ce crime n'étant pas de la connaissance ni de la juridiction ecclésiastique, c'était là une occasion qui devait réveiller le procureur général pour deux raisons, la première. pour ne pas laisser la justice royale en souffrance, et la deuxième pour entrer en connaissance du crime et du criminel mais on voit bien les diligences qu'il a faites sur ce sujet, en aurait-il fait aucune poursuite si Mareuil ne se fût remué le premier, s'il n'eût attaqué M. l'évêque par des actes et des sommations, et si Mr l'évêque lui-même pour se mettre à couvert et justifier sa mauvaise conduite à quelque prix que ce fût n'eût été le dénoncer au Conseil Souverain?

Le public n'est pas intéressé à ce que prétend le procureur général dans ces sortes de mandements, quelle interprétation donc donner aux termes qui y sont mentionnés, qui ne parlent que des comédies impies, impures et injurieuses au prochain, ou Mr l'évêque a prétendu qualifier ainsi celles qui se jouaient actuellement, ou bien celles qu'on devait jouer dans les suites, celles qu'on jouait actuellement, c'était *Nicomède* et *Mithridate*, si ces deux pièces sont impies, le procureur général et le Conseil Souverain ont eu grand tort d'y avoir assisté et d'avoir été d'un aussi mauvais exemple, si elles sont permises à quoi bon ces sortes de mandements qui ne font que dérégler les consciences, embarrasser le peuple et surtout le vulgaire qui n'a pas souvent le discernement et qui se forge des scrupules et des préventions ordinairement mal fondés qui peuvent rejaillir par contre-coup sur un gouverneur personnellement.

Or si c'est pour les comédies qui doivent être jouées dans les suites, si Mr l'évêque était persuadé qu'elles devaient être impies ou criminelles, il était de sa prudence de différer la publication de son mandement jusqu'à tant que la comédie impie eût été jouée ou du moins il devait avoir une science certaine, et absolument infaillible qu'elle serait représentée, couvrira-t-il sa faute en disant qu'il l'a cru et que cela soit venu à lui

par les rapports et railleries qu'ont pu faire quelques personnes qui ont l'honneur d'approcher Mr le comte et que ce sont courtisans qui pour se rendre agréables, ont tourné en ridicule les prédications et mandements de Mr l'évêque ainsi que le procureur général prétend le développer par ses subtilités cousues avec du fil blanc dans le 8e article de son réquisitoire.

Cette facilité à se tromper, et à se laisser tromper serait excusable à un jeune prêtre et à un novice, mais un prélat, un homme de caractère, de poids et d'autorité, ne doit pas être susceptible d'erreur, ni de légères impressions, *aquila non capit muscas*, enfin ce digne prélat craignait la comédie du *Tartufe*, et s'était mis en tête que Mr le comte la voulait faire jouer, quoiqu'il n'y eût jamais pensé, il sua longuement pour s'opposer à un torrent qui n'était situé que dans son imagination, mais ses vapeurs s'étant abaissées, il vit que ce n'était qu'un badinage, et qu'il avait donné dans le panneau au rapport de quelque mal informé, cependant soit pour n'en pas démordre, soit pour fasciner les yeux du public, il chercha l'occasion près l'église des Jésuites d'entrer en conversation avec Mr le comte, monsieur l'intendant présent, et s'avisa de lui offrir cent pistoles pour qu'il ne fit pas jouer le *Tartufe*.

Cette proposition ne déconcerta point Mr le comte, il jugea comme bien d'autres que ce prélat ayant cru, trop aisément, à un bruit qui s'était répandu par la ville sans en savoir l'auteur, il était rentré en lui-même, et que pour la connaissance de sa faute il avait voulu en éviter la confusion; c'est pourquoi Mr le comte lui promit en riant que moyennant cette somme il lui donnerait satisfaction, et qu'il interposerait son pouvoir pour empêcher l'exécution d'un tel dessein; ainsi qu'il fut dit, il fut fait. Mr l'évêque donna son billet et Mr le comte l'accepta, ce qui donna occasion de rire à tous les spectateurs; voilà ce que le procureur général a voulu dire dans un de ses articles, aussi bien qu'il a dit dans un autre, que le Sr de Mareuil n'avait été fait officier qu'après la publication du mandement de Mr l'évêque, il n'y a qu'à confronter la date de l'un du 17 de janvier et la date de la commission de l'autre du 1er du même mois, et l'on verra comme il sait biaiser, et comme il essaie de tourner les choses à son avantage, en leur donnant une contreface comme il l'a fait dans son dixième article, où il veut faire voir que l'arrêt qui fut rendu sur la demande de Mr Talon, pour lors intendant dans ce pays, n'a jamais eu d'exécution.

La chose ne se passa pas ainsi qu'il la raconte dans cet article et le suivant, ceux qui savent l'histoire de ce temps-là en parlent autrement, et voici le fait: Mr de Laval fit diverses tentatives à peu près comme celles qu'on voit aujourd'hui dont le but a toujours été de prévaloir sur l'autorité du gouvernement. Mr de Tracy pour lors vice-roi de ce pays, voyait tranquillement le désir de cette élévation, et comme c'était un homme dévôt, il ne jugea pas à propos de prêter le collet à cette cohorte ecclésiastique, dont la puissance était redoutable. Mr Talon, dans cette conjoncture, fit paraître une plus forte résolution, et risqua pour l'intérêt du Roi de perdre son crédit et sa fortune, il vit qu'il fallait étouffer cet orage dans son berceau, et, enfin, par ses remontrances et par ses soins, il fit donner un arrêt favorable et tel qu'il se l'était proposé. Mr de Laval voyant alors qu'il fallait rengaîner et qu'on l'avait coupé à demi-vent, il crut suivant la politique de l'église qu'il fallait attendre un temps plus favorable, ayant donc mis arme bas, on tâcha de rajuster les affaires par l'entremise même de Mr de Tracy qui obtint de Mr Talon au jour de sa réconciliation que l'arrêt en question serait rayé et bâtonné, non pas pour le désapprouver ou pour l'avoir trouvé contraire à toute bonne justice, comme le veut persuader le procureur général, mais afin que Mr de Laval ne fût pas reprochable de ses écarts et de ses injustes prétentions, ce fut une faiblesse à Mr Talon de s'être laissé vaincre par de telles soumissions, et voilà pourquoi Mr le comte s'est servi de cet

arrêt dans sa remontrance, comme d'un préjugé qui prouvait que Mr l'évêque ne faisait que marcher sur les traces de son prédécesseur, enfin il n'y a qu'à faire attention sur les conclusions du procureur général, et l'on verra d'abord qu'il est bien embouché et bien ferme dans son compte, il n'estime pas, dit-il, qu'on doive rien entreprendre contre Mr l'évêque qui est monté au Montréal, qu'il demande qu'il soit sursis à prononcer sur les écrits en ce qui concerne les mandements jusqu'à son retour et le reste.

J'avoue qu'on n'aurait pas trouvé mauvais que le Conseil Souverain eût par déférence donné avis à Mr l'évêque de ce qui se passait contre lui depuis son départ; mais il soutient que c'est un abus manifeste qu'on n'ait jamais voulu prononcer sur son sujet depuis l'arrêt de sursis du 24 mars ni avant ni après son retour, quoiqu'il n'eût demandé que ce délai, ainsi qu'il se voit par la réponse qu'il fit au procureur général du 18 avril.

Par l'arrêt du 28 juin on continue de voir les suites de Mr l'évêque bien préméditées et d'intelligence non seulement avec le procureur général mais avec tout le Conseil qui jouait Mr le comte de Frontenac et les autres parties et cette intelligence est d'autant plus avérée que dans ces entrefaites le Conseil Souverain s'avisa de donner deux mois de vacances, usage qui n'avait pas été encore introduit pour un si long terme, ensuite un autre arrêt de vacances jusqu'à la fin des récoltes, en sorte que l'année s'est passée sans pouvoir se faire décharger par arrêt, on le voit en la personne de Mareuil, de Desjordy et la dame de Brieux, enfin le procureur général finit son réquisitoire en disant qu'à l'égard de l'enregistrement de l'écrit de Mr le comte, il trouve bon qu'il soit prié de se désister de sa demande, je ne dis point ma pensée sur une proposition si injurieuse, chacun y pourra faire les réflexions que bon lui semblera; mais je ne crois pas qu'elles puissent tourner qu'au désavantage du procureur général qui n'a rien oublié pour piquer au vif Mr le comte dans ce réquisitoire aussi bien que dans celui du 22 mars présenté le 24 mars du même mois.

Il paraît par ce réquisitoire que Mr le gouverneur eut une conversation dans cette séance avec le procureur général. On voit que Mr le comte ne butait qu'à faire finir et terminer l'affaire du Sr de Mareuil s'étant proposé diverses fins légitimes qui donnaient occasion à souhaiter cette diligence premièrement c'était qu'au cas que le dit Mareuil fût coupable du crime énorme dont il était accusé, il était important que son procès lui fût fait et parfait, et non pas le laisser ralentir par une indulgence blâmable, sachant bien qu'en ces sortes de matières qui gagne du temps gagne tout, et que les longs délais diminuent la qualité du crime, cela étant même contraire aux ordonnances qui veulent qu'on procède contre les criminels, toutes autres affaires cessantes, même dans le temps des vacances; on peut dire aussi que le Sr de Mareuil étant officier sollicitait Mr le comte de le faire juger, lui faisant connaître que se trouvant détaché pour aller à l'ennemi, il n'était pas bien aise par une délicatesse de conscience de gémir si longtemps sous les censures ecclésiastiques quoique mal fondées, enfin ou Mareuil était criminel, ou il était innocent, s'il était coupable les informations auraient dû être prêtes et mises en état en deux mois de temps étant censé que Mr l'évêque devait avoir en mains des preuves authentiques de l'impiété dont il l'avait condamné, et dont il s'était ensuite porté dénonciateur; on a encore assez vu tous les mouvements qu'il a faits, et qu'il a fait faire par toute sorte d'ecclésiastiques pour perdre un innocent exposé à sa fureur vengeresse, la véhémence et la passion avec laquelle le procureur général a agi dans le commencement de cette affaire devait en promettre une plus prompte décision, et s'il était innocent pourquoi ne pas lui aider à secouer un joug qu'on ne peut supporter qu'avec des inquiétudes mortelles, voilà donc les motifs de Mr le comte qui voyant le ralentissement du procureur général en cette affaire se crut obligé de lui dire qu'il voyait bien d'où

venaient ces retardements, et que s'il en demeurait là, comme chef du Conseil et comme gouverneur général il lui ordonnerait de passer outre et de faire son devoir.

Ce fut de ce mot de chef précisément que le Conseil Souverain et le procureur général ont voulu tirer de si heureuses conséquences, Mr le comte savait fort bien l'intention de Sa Majesté et l'arrêt de son Conseil d'Etat de mil six cent quatre-vingt qui lui défendait de prendre cette qualité en ses intitulations. L'a-t-il fait en quelques lieux, ne suffisait-il pas au Conseil Souverain qu'il leur eût expliqué son dessein, et qu'il leur certifiât qu'il ne pensait à rien moins que d'outrepasser l'arrêt de 1680 prétendant seulement jouir des droits et prérogatives que le Roi lui a attribués, le procureur général avait bonne grâce de faire voir que la volonté du Roi était qu'un chacun dans le Conseil eût l'entière liberté de dire son avis sans y être forcé par menaces, par commandement ou induction. Mr le comte a-t-il usé de violence contre quelqu'un pour lui tenir un pareil langage, à quoi bon tant de verbiage, il devait fournir des preuves et non pas des allégations, on est gêné, dit-il, dans les suffrages parce qu'on a sujet de craindre de déplaire à Mr le gouverneur.

On peut répliquer au procureur général qu'il s'est jugé de sa propre bouche, il n'y a qu'à voir ses écrits, à peser ses paroles, et à examiner ses conclusions, cela suffira assez pour prouver les précautions qu'il a prises et la crainte qu'il a eue en son particulier de désobliger Mr le comte, qui souhaita que tous ses discours étudiés et artificieux fussent écrits sur les registres, afin qu'il pût certifier sa conduite dans les occasions.

Le procureur général s'y opposa lui-même, Mr l'intendant aussi avec tout le Conseil Souverain, sous des prétextes spécieux, car de quoi s'agissait-il en premier lieu, de faire seulement enregistrer la remontrance de Mr le comte du 8e mars, à quoi on s'était opposé avec une opiniâtreté reprimandable, enfin le Conseil ne se montre que d'une face, il proteste qu'il a ces sortes d'écritures en horreur, et qu'elles pourraient entraîner avec elles des troubles pernicieux, cela est bon à dire à des personnes qui ne se connaissent point en couleurs, le Conseil voit que la mine est éventée, et il sait que la ligue avec Mr l'évêque est reconnue, que les mandements qu'il a fait publier ont été des saillies d'une bile échauffée, que la dénonciation qu'il a faite de Mareuil sans preuve et sans témoins est devenue odieuse au public et au particulier, et qu'en conséquence de cette découverte, Mr le comte en fit une remontrance pour laisser à la postérité un préjugé des efforts qu'il a faits pour ruiner l'entreprise et l'attentat de la juridiction ecclésiastique sur l'autorité royale. Cependant après tous ces longs débats et contestations on ordonna que toutes ces écritures demeureront au greffe pour être envoyées à Sa Majesté par expéditions.

Monsieur le comte voyant que le Conseil Souverain ne voulait que gagner du temps sans rien juger définitivement ni sur ces demandes, ni sur celles des Srs Desjordy, de Mareuil, ni de Brieux, jugea à propos puisqu'on avait déjà ordonné que toutes les écritures de part et d'autre fussent envoyées à la Cour, qu'il fût aussi opiné sur le registre tant sur les fins de sa remontrance que sur les procédures du Sr de Mareuil et autres dénommés, Messrs les conseillers reconnurent par là que le dessein de Mr le comte, n'était que de faire connaître leur conduite à la Cour; dira-t-on que cette manière d'opiner gêne les suffrages, bien au contraire, car ceux qui doivent opiner juste, et qui ne peuvent ignorer une matière de cette importance pour ce pays, ne sauraient courir aucun risque de repréhension de la Cour, il est vrai qu'il n'y doit avoir que les malintentionnés qui ne trouvent pas leur compte dans cette façon d'opiner.

Mr le comte savait bien que depuis l'établissement de la colonie, il n'avait jamais été au pouvoir de qui que ce soit d'obtenir aucun arrêt contre aucun ecclésiastique; c'est pourquoi, dans cette circonstance, il voulait sans doute faire voir au Roi la démarche

du Conseil Souverain, qui souvent dans les affaires essentielles au lieu de soutenir et de contre-balancer la puissance ecclésiastique sous laquelle la faiblesse des particuliers est contrainte de gémir, semble s'y joindre pour la rendre plus victorieuse, le Conseil ordonna le 11 juin que cette proposition serait communiquée au procureur général pour sur ces conclusions être ordonné ce que de raison.

Mr le comte n'avait garde d'attendre du procureur général que des conclusions opposées à sa demande, aussi ne parla-t-il que par la bouche du Conseil qui donna un arrêt du 28 juin par lequel il fut ordonné qu'il serait opiné à l'ordinaire, Mr le comte déclara de sa part qu'il voulait que son avis fût enregistré afin que le Roi après l'avoir fait examiner eût la bonté de juger s'il était bon ou s'il était mauvais.

Vous verrez aussi un écrit présenté à Mr le gouverneur par les Srs Dupont, de Peiras et de la Martinière, députés par le Conseil du 2 d'avril, et ce qui s'est passé entre Mr le comte et le procureur général, vous verrez encore la réponse faite au dire de ces députés en date du 29 avril et l'arrêt du Conseil du 29 du même mois avec une autre réponse du procureur général du 16 mai au mémoire de Mr le comte.

Pour voir d'abord le dessein que le procureur général a eu de choquer Mr le comte, il ne faut qu'observer ce qui est rapporté par le Conseil qui se résout avec beaucoup de peine d'avouer qu'il est vrai que Mr le comte avait dit qu'il était inutile de songer à l'établissement de la boucherie, si plusieurs couraient les côtes pour acheter des bêtes.

Puisque ce terme de plusieurs est un terme général, pourquoi le procureur général le prend-il pour son compte, si cela le regardait effectivement, c'était de la prudence de faire semblant de l'ignorer, sinon pourquoi se compromettre avec Mr le comte et Mr l'intendant, en disant que lorsqu'il voyait leurs maîtres d'hôtel aller acheter des veaux, il pouvait en faire autant pour sa famille, la suite de ce rapport fait voir la chaleur du procureur général et l'affectation qu'il a eue de désobliger Mr le comte dans toute sorte d'occasions.

Il est bon d'examiner tout ceci sans passion, et de remarquer si Mr le comte n'a pas eu raison de demander que le procureur général eût à se retirer après avoir donné ses conclusions, avant de passer aux opinions, car outre qu'il les interrompt dans le temps qu'on délibère, ce qu'il prétend être des lumières et des éclaircissements sur chaque article, il est constant qu'il dispute et qu'il contredit l'opinion des juges, il a raison de le faire, et son intérêt le veut, il n'y a qu'à s'informer s'il y a dans le pays un plus grand regrattier que lui, s'il ne fait pas revendre et beurre et viande et pain après avoir couru les côtes pour l'acheter.

N'est-ce pas encore une chose honteuse de voir Mr de Villeray, le premier conseiller, tenir la boucherie dans sa maison, et faire débiter la viande par son valet, et madame sa femme en recevoir l'argent, prenez la peine de vous en informer, et vous ne trouverez personne qui ne rende ce témoignage, de quel avis peuvent donc être ces Messrs, sur l'article de la viande principalement, puisqu'ils sont eux-mêmes bouchers, y a-t-il apparence qu'ils décident contre leur propre intérêt, et après cela un homme de cette fabrique ne fait pas de difficulté de dire à Mr le gouverneur qu'il ne le regarde dans le Conseil que comme un conseiller honoraire, et Mr l'intendant n'hésite point de dire à Mr le comte, lorsqu'il veut parler, qu'il ne le doit qu'à son tour.

En vérité, il est bien douloureux à un gouverneur général de se voir ainsi traité par des gens qui n'ont pour tout mérite (Mr l'intendant à part) que l'emploi que le Roi leur a fait l'honneur de leur accorder. Les chagrins que Mr le comte a essuyés dans le cours de ses affaires, m'ont obligé par la part que j'y prends à vous faire ce fidèle détail, il semble que la Cour ne peut pas se dispenser de faire une sérieuse attention sur les obstacles et contradictions que Mr de Frontenac rencontre partout où il passe, les ser-

vices qu'il a rendus et qu'il rend au Roi ne sont pas sans doute reconnus dans tout leur éclat, sa vigoureuse résistance et son opposition aux tyrans de la colonie lui coûtent cher, c'est un étrange pays que celui-ci, vous devriez bien le connaître depuis le temps que vous en recevez des lumières. On n'y saurait souffrir ni les gens d'honneur ni les gens d'esprit, il n'y a que les sots et les esclaves de la domination ecclésiastique qui le peuvent habiter, c'est une engeance, si je l'ose dire, qui ne veut ni de vieux ami, ni de vieux ennemi, nous respirions ici un air doux et suave par la fermeté toute héroïque de Mr le comte, la Cour n'a qu'à le condamner, elle verra d'abord les digues de la colonie rompues, et elle se trouvera submergée sans espérance de salut.

Mais revenons au Montréal où nous trouverons encore Mr l'évêque aux prises avec Mr de Callières, et par contre-coup avec les Révérends Pères Récollets au grand scandale de tout le peuple. Voici l'origine de cette affaire, un jeune postulant voulant prendre l'habit de l'ordre, Mr de Callières fut invité à cette cérémonie; étant entré dans l'église et s'étant mis à genoux sur son prie-Dieu, la messe étant commencée, Mr l'évêque s'en aperçut, il partit à même temps de la main, et fut lui dire de changer de place, ou qu'autrement il allait sortir de l'église, parce que dans celle-là il le déshonorait, Mr de Callières lui repartit qu'il était là où il devait être qu'il ne l'empêchait pas de sortir quand bon lui semblerait,

Cette réponse fit monter la moutarde au nez de notre évêque en telle sorte qu'il sortit dehors sans se ressouvenir de saluer le St-Sacerment qui était exposé; tout le monde regarda cet emportement avec douleur et surtout les pauvres Récollets qui se savent trop exposés à la jalousie des autres communautés.

Le lendemain, Mr l'évêque envoya dire au Père Joseph, supérieur du couvent, de faire ôter les prie-Dieux hors de son église, notamment celui de Mr de Callières. Ce supérieur obéit à cet ordre, Mr de Callières de son côté fut à la messe et fit remettre son banc à sa place ordinaire. Le Père Joseph lui dénonça la défense que lui en a faite Mr l'évêque, Mr de Callières proteste que s'il ne veut pas le faire qu'il se servira de son autorité et que pour ce qui concerne le règlement des rangs dans l'église il ne reconnaît que le Roi, et Mr le procureur général, que Mr l'évêque ayant pris sa place personne ne la lui disputant, il a ses raisons pour prendre la sienne sans qu'il puisse la lui ôter de son autorité, enfin voulant entendre la messe, le supérieur refusa de la dire tant que son prie-Dieu serait dans l'église, Mr de Callières crut que c'était avoir assez ménagé et pour cet effet il le fit remettre par des soldats, le Père Joseph écrivit à Mr l'évêque qui était pour lors à la Montagne, et lui donna avis de ce qui s'était passé en son absence. Mr l'évêque à son retour ayant passé devant la porte des Récollets et ayant reconnu le banc de Mr de Callières en sa place fulmina contre le Père Joseph qui lui rendit compte de tout ce qu'il avait fait, et dont il devait être content, cependant le lendemain Mr l'évêque leur fit signifier l'interdit de leur église, à quoi ces pauvres Pères obéirent aveuglément pendant deux mois, faisant agir toute sorte de ressorts pour fléchir leur évêque courroucé sans aucun juste sujet, mais voyant enfin qu'il était inflexible et qu'il ne voulait se laisser vaincre ni aux sollicitations réitérées de Mr l'intendant, ni aux expédients proposés de la part de Mr le comte, ils se résolurent d'ouvrir leur église, prétendant que l'interdit était sans fondement, contre les formes, et contre leurs privilèges, comme je suis persuadé qu'on vous fera part de tout ce long détail, je le renvoie à ceux qui y sont intéressés, tout ce que j'en puis dire c'est que ce sont de bons religieux, fort zélés pour leurs missions qui vivent sans reproche faisant fort bien leur devoir, aimés, chéris et estimés de tout le monde, c'est ce qui les rend odieux à toutes les autres communautés.

Si vous avez reçu les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire l'année passée vous pourrez voir dans les sentiments que j'étais touchant la paix que les Abénakis avaient faite

avec les Anglais; ce que j'avais présumé est arrivé, je vous faisais savoir que si le Roi continuait à prendre soin d'eux, et qu'on réveillât un peu leurs morts en leur reprochant que leur chevelure était encore saignante, et qu'ils n'avaient pas encore vengé leur mort, qu'ils ne manqueraient jamais de recommencer une guerre plus dangereuse que jamais, cela est arrivé ainsi que je l'avais prédit; en sorte qu'ayant fait la paix dans un navire où le gouverneur de Boston était, et ayant jeté la hache de guerre dans la mer, afin disaient-ils qu'on ne la pût jamais repêcher; ils donnèrent par là occasion à ce gouverneur imprudent d'envoyer à tous les seigneurs des côtes, de faire savoir à leurs habitants que la paix était achevée avec les Sauvages de l'Acadie, et qu'ils n'avaient qu'à travailler et faire valoir leurs habitations, comme on aime toujours ce qui fait plaisir, et qu'on réfléchit moins sur les objets de la joie que sur ceux de la tristesse, ces ignorants donnèrent aisément dans ce panneau, tellement que n'étant plus sur leurs gardes, deux jours après la conclusion de la paix, les Sauvages tombèrent sur la rivière de Pescadouet et tuèrent cent trente-cinq personnes, et firent quelques prisonniers, on peut dire que les négociations du Sr de Villieu, ses soins, sa présence et sa valeur ont beaucoup contribué, et presque tout fait en cette entreprise.

Il ne me reste plus rien à vous dire si ce n'est que la colonie est dans un très bon état qu'on ne s'aperçoit point des misères telles que celles de l'Europe, nous avons un gouverneur heureusement sage, et très éclairé, protecteur de la liberté que le Roi accorda à ses sujets, ennemi d'une domination odieuse, ecclésiastique, et insupportable, il faut être ici pour voir les menées qui se font tous les jours pour renverser le plan et les projets du gouverneur, il faut une tête aussi ferme et aussi plombée que celle de Mr le comte pour se soutenir contre les embûches qu'on lui dresse partout; s'il veut la paix cela suffit pour qu'on s'y oppose et qu'on crie que tout est perdu, s'il veut faire la guerre on lui expose la ruine de la colonie, il n'aurait pas tant d'affaires sur les bras, s'il n'avait pas aboli un hiéricho qui était une maison que Messrs du Séminaire de Montréal avaient fait bâtir pour renfermer, disaient-ils, les filles de mauvaise vie, s'il avait voulu leur permettre de prendre des soldats et leur donner des officiers pour aller dans les maisons arracher des femmes à minuit et couchées avec leurs maris, pour avoir été au bal ou en masque, et les faire fesser jusques au sang dans ce hiéricho, s'il n'avait rien dit encore contre des curés qui faisaient la ronde avec des soldats et qui obligeaient en été les filles et les femmes à 9 heures de se renfermer chez elles, s'il avait voulu défendre de porter de la dentelle, s'il n'avait rien dit sur ce qu'on refusait la communion à des femmes de qualité pour avoir une fontange, s'il ne s'opposait point encore aux excommunications qu'on jette à tort et à travers, aux scandales qui s'en ensuivent, s'il ne faisait des officiers que par la voie des communautés, s'il voulait défendre le vin et l'eau-de-vie aux Sauvages, s'il ne disait mot sur le sujet des cures fixes et droits de patronage, et si Mr le comte était de cet avis-là, ce serait assurément un homme sans pareil, et il serait bientôt sur la liste des plus grands saints car on les canonise dans ce pays à bon marché.

Il ne me reste rien à vous dire, Monsieur, si ce n'est que j'eus l'honneur de vous écrire l'année passée par deux différents vaisseaux, par la *Bretonne*, et le *Poly*. J'avais mis dans le paquet une lettre pour Mgr de Pontchartrain que j'avais laissée ouverte pour vous prier de la faire rendre si vous le jugiez à propos, j'en faisais l'adresse à Mr Harouard, à LaRochelle, avec trois barils de sirop capillaire que j'avais fait faire ici par une bonne main, un pour vous, un pour Mr de Latouche, et l'autre pour Mr le marquis de Chevry; j'avais prié le capitaine de la *Bretonne* d'en prendre soin, mais comme je n'ai reçu aucune nouvelle de tout cela je suis persuadé qu'ils ont été perdus, et peut-être mes lettres interceptées, je n'ai eu aucune nouvelle de vous cette année;

mais je suis très consolé d'avoir appris que vous êtes en parfaite santé; je n'en demande pas davantage, j'ai reçu une lettre de Mr Bégon avec ma commission de capitaine, et un brevet d'enseigne de vaisseau. J'ai jugé par là que vous n'étiez pas mort, permettez-moi de vous remercier très humblement de mon avancement, de vous conjurer de ne pas me laisser au milieu du chemin et d'avoir égard que je suis déjà un peu trop vieux pour une enseigne de vaisseau, je remplirais bien mieux l'emploi d'une lieutenance de vaisseau, cela ne coûte rien au Roi puisque nous n'en touchons point les appointements, mais si j'étais assez heureux à mon retour des Outavois de ressentir encore ce coup de votre protection, je me mettrais en état de passer en France, et je pourrais peut-être trouver des occasions à ne pas vous donner lieu de vous repentir d'avoir fait la fortune d'un homme plein d'une reconnaissance infinie, et d'une créature la plus attachée que vous avez, et pétrie de votre main. Je vous conjure de croire que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LAMOTHE CADILLAC.

Je pars aujourd'huy pour aller aux Outavois (1).

LETTRE DE M. DE CALLIÈRES AU MINISTRE (19 OCTOBRE 1694)

A Montréal, ce 19e octobre 1694.

Monseigneur,

1

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 5e février et 8e de mars par lesquelles j'apprends que la bonté que vous avez eue de faire rapport au Roi de mes petits services, a porté Sa Majesté à me faire la grâce de m'accorder une place de chevalier dans son ordre militaire de St-Louis et une gratification de 2000 l. pour cette année dont je vous suis infiniment obligé et vous supplie, Monseigneur, de recevoir ici mes très humbles remerciements en vous assurant que je tâcherai par mon zèle et par mon application au service de Sa Majesté de mériter la continuation de vos bontés.

2

Toutes les affaires de ce pays ont roulé cette année sur des négociations que Monsr le comte de Frontenac a voulu essayer pour voir ce qu'elles pourraient produire dans l'apparence qu'il y avait que les Iroquois lassés de la guerre, et craignant que nous n'allassions chez eux, souhaitaient la paix malgré les oppositions des Anglais, nos voisins.

Pour tâcher de les détacher d'avec eux et d'augmenter leur crainte afin de leur inspirer davantage l'envie de la faire, s'ils y avaient été portés, Monsieur le comte de Frontenac rebuta Tarcha (?) dans son second voyage qu'il fit à Québec le 28e de septembre de l'année dernière proposant d'envoyer des députés à Orange qu'ils nomment Albanie, où toutes les nations iroquoises en envoyaient, ne lui donnant d'autre réponse à ses colliers, qu'en lui disant qu'il n'avait point affaire au gouverneur de ce pays-là

---

(1) Archives du Canada ; Archives de la province de Québec.

avec qui nous étions en guerre, que celle que nous avions ensemble n'avait rien de commun et que si les Iroquois voulaient suivre ses sentiments et ne se servaient de la porte qu'il leur avait ouverte pour venir lui parler dans la soumission qu'il faut, en lui envoyant Teganissorens, l'un de leurs premiers chefs de guerre et deux chefs de chaque nation, qu'il ne les écouterait plus.

3

Cette manière de leur parler, jointe avec les 128 bateaux qu'ils ont su qui se construisaient cet hiver proche de cette ville, et autre nombre du côté de Québec, semblait avoir fait son effet voyant arriver ici le 7e février les nommés Téchosken et Gaviovio, Iroquois de Onontaguê, chargés d'un collier de la part des cinq nations iroquoises et de Teganissorens en particulier pour dire qu'ils avaient conclu d'envoyer deux députés de chaque village avec Teganissorens pour demander la paix à Monsr le comte de Frontenac le conviant de se rendre ici au plus tôt, qu'ils envoyaient ces deux Sauvages pour voir s'ils y seraient bien reçus et qu'ils devaient partir sept jours après eux, ce qui m'obligea sans les faire descendre à Québec, de les renvoyer à leur rencontre pour les assurer qu'ils pouvaient venir en toute sûreté, sachant bien que Monsr le comte de Frontenac l'approuverait, mais nous n'en entendîmes plus parler jusques au 23e de mars, que deux Agniers connus pour affidés aux Anglais arrivèrent chez les Sauvages du Sault de la part, disaient-ils, de toutes les nations iroquoises avec trois colliers et leurs explications en français de la main du ministre d'Orange, pour dire que Teganissorens et les autres députés des nations ne pourraient venir comme ils l'avaient fait savoir par les deux Sauvages qu'ils avaient envoyés, disant que le gouverneur de Manat, qu'ils nomment Monsr de la Grande Flèche leur avait ordonné de venir tous le trouver à Orange le mois d'avril.

4

On me les amena en cette ville et je les fis aussitôt descendre à Québec où Monsr le comte de Frontenac leur dit que leurs colliers ne lui étant point adressés mais aux Sauvages du Sault pour sonder leurs esprits et tâcher d'ébranler leur fidélité, qu'il n'y répondrait point les renvoyant à eux pour y faire réponse, qu'il ne les regardait que comme de véritables espions des Anglais pour voir ce que nous faisions et qu'ils n'avaient qu'à s'en retourner, ne voulant point de suspension d'armes, comme ils lui proposaient et qu'ils pouvaient affiler leurs haches comme nous faisions de notre côté parce qu'il était ennuyé de tous ces pourparlers et fausses négociations, leur déclarant qu'il ne voulait plus en entendre parler à moins que Teganissorens ne vînt lui-même avec d'autres chefs des plus considérables des 5 nations et qu'il retiendrait ceux qui s'ingéreraient à l'avenir de prendre de pareilles commissions jusques à ce que Teganissorens tînt la parole qu'il lui avait fait porter. Je joins ici, Monseigneur, l'explication des 3 colliers et les réponses que les Sauvages du Sault y firent en ma présence.

5

L'ordre qui paraissait que le gouverneur de Manat avait donné pour que tous les Iroquois se rendissent à Orange au mois d'avril nous faisant soupçonner que ce fût pour un concert pour l'attaque de ce pays par mer et par terre, d'autant plus que Monsr le comte de Frontenac m'avait mandé, il n'y avait pas longtemps, que des Sauvages de l'Acadie lui étaient venus donner avis que les Anglais se préparaient pour venir attaquer Québec par mer et qu'ils avaient appris que les démarches des Iroquois pour négocier la paix n'étaient que pour l'attirer à Montréal et pendant les pourparlers, ayant un gros

parti proche, tâcher de le poignarder et moi aussi pour saccager ensuite le pays, ce qui me fit envoyer plusieurs partis du côté d'Orange et de celui des Iroquois afin de prendre des prisonniers, tant pour savoir leurs mouvements que pour les faire venir plus promptement à la raison.

Les deux derniers, dont l'un était de plus de 100 hommes tant Sauvages du Sault que Français, étaient prêts à partir quand Teganissorens arriva accompagné de 8 autres députés des nations iroquoises le 17e de mai avec 10 colliers pour demander la paix. Ils descendirent à Québec où j'allai aussi y ayant été convié de Monsr le comte de Frontenac pour cette conférence où ils parlèrent en apparence avec sincérité, comme vous le verrez, Monseigneur, par l'explication de leurs paroles que je prends la liberté de vous envoyer où les réponses que M. le comte de Frontenac leur fit sont jointes, mais nous ne fûmes pas longtemps, sans avoir lieu de soupçonner leur droiture ayant appris qu'avant que ces députés partissent de leur pays pour venir faire leurs propositions à Monsr le comte de Frontenac, les Iroquois avaient envoyé dès l'hiver à Michilimakinak des colliers par deux Sauvages de notre parti du Sault Ste-Marie, prisonniers parmi eux, pour dire à nos alliés que la paix était conclue avec nous dans la vue de leur donner de la méfiance, que nous nous étions accommodés ensemble sans nous soucier de nos alliés afin de les porter à faire la paix avec eux indépendamment de nous. Il parut qu'ils donnèrent dans cette fourberie et qu'ils y ajoutèrent foi, n'ayant point eu de nouvelles d'ici depuis l'hiver, ce qui leur fit même arrêter près de 800 Sauvages des nations d'en Haut qui étaient en marche pour tomber sur les Iroquois. Monsr de Louvigny, capne de nos troupes, commandant pour lors à Michilimakinak, qui passe en France fit de son mieux pour les en dissuader et obligea plusieurs des principaux chefs de descendre avec le Sr de Mantet, lieutenant, pour s'en éclaircir.

6

Teganissorens et les autres députés des Iroquois étaient déjà à 6 lieues de Québec pour s'en retourner à la réserve de deux qu'ils ont laissés pour ôtage, lorsqu'ils y arrivèrent, ce qui obligea Monsr le comte de Frontenac d'envoyer après eux pour les faire redescendre et de les assembler de nouveau les uns et les autres pour faire connaître aux députés de nos Sauvages alliés que ce n'était qu'alors qu'on avait proposé la paix, en leur faisant répéter les demandes que les Iroquois avaient faites et les réponses qu'il leur avait données par où on leur fit voir qu'on n'avait pas agi sans vouloir leur en donner connaissance ni oublié leurs intérêts.

Monsr le comte de Frontenac prescrivit aux Iroquois le terme de 80 jours qui finirent le 10e septembre dernier pour se rendre en cette ville afin de satisfaire aux conditions qu'il leur avait demandées de ramener tous nos prisonniers français et tous ceux qu'ils avaient faits sur nos Sauvages, et enjoignit à nos alliés de s'y trouver aussi dans ce temps-là avec des députés de toutes les nations d'en Haut pour être témoins de ce qui se conclurait.

Le 9e juillet Monsr le comte de Frontenac arriva en cette ville pour les y attendre et sur la demande que Teganissorens et les autres députés avaient faite par un de leurs colliers de rétablir le fort de Frontenac, il ordonna un détachement de 220 soldats, 100 habitants et 25 Sauvages du Sault et de la Montagne, sous le commandement de Monsr le chevalier de Crisafy, homme de mérite et de beaucoup de conduite, pour aller rétablir ce poste.

7

Toutes choses étaient préparées pour partir le 20 du même mois lorsque la nouvelle vint de l'arrivée des deux vaisseaux commandés par les Srs d'Iberville et de Sérigny

mais ce dernier lui ayant apporté vos dépêches par lesquelles vous lui marquiez, Monseigneur, de les favoriser, différa cette entreprise pour donner à ces deux Messrs la facilité de trouver plus promptement des Canadiens pour les renforcer, suivant les ordres qu'ils avaient de Sa Majesté pour l'entreprise sur les postes de la baie d'Hudson pour laquelle ils sont partis de Québec le 10 d'août avec 100 ou 120 hommes de ce pays, tant Français que Sauvages du Sault, et toutes les autres choses nécessaires que Monsr le comte de Frontenac leur a fait fournir.

8

Le 2e d'août 4 Canadiens avec 3 femmes et un enfant qui avaient été pris depuis longtemps par les Iroquois arrivèrent ici s'étant sauvés du village d'Onontagué. Ils dirent que six jours avant d'en partir Teganissorens avec les autres députés y étaient de retour et que n'ayant pas vu de dispositions pour la paix et qu'ils ne voulaient pas rendre leurs prisonniers pour satisfaire aux demandes de Monsr le comte de Frontenac qu'ils avaient pris résolution de se sauver.

9

Le 31e août il arriva en cette ville 64 canots français de Michilimakinak chargés de pelleterie accompagnés de 40 autres de Sauvages dans lesquels étaient les députés de chaque nation que Monsr le comte de Frontenac avait invités de se trouver à l'entrevue qu'on devait avoir avec les Iroquois .

10

On attendait tous les jours ces derniers, le temps prescrit étant près d'expirer lorsque le 10e du mois dernier quatre Goiogouains arrivèrent avec Orcouac, sauvage de la Montagne, Goiogouain de nation, qui était allé en son pays par l'occasion du retour des députés iroquois. Ils amenèrent avec eux treize prisonniers du nombre desquels était le Sr de la Frenière, lieutenant réformé, pris en escortant le Sr de St-Michel montant aux Outaouase, il y a 2 ans.

11

Le 13e du même mois, Monsr le comte de Frontenac fit assembler ce qu'il y avait de principaux officiers avec Monsr de Champigny et moi où il fit venir tous les Sauvages qui étaient arrivés pour écouter ce que les Goiogouains avaient à lui dire.

12

Ils présentèrent les 13 prisonniers avec un collier et demandèrent ensuite la paix au nom des Goiogovains et des Sonontouans seulement, par 4 colliers, disant que Teganissorens et les autres députés étant allés à Orange pour délibérer sur les paroles qu'il avait apportées de la part de Monsr le comte de Frontenac, ils n'avaient pas voulu attendre la décision de ce conseil pour se rendre dans le temps qu'il leur avait prescrit.

13

Ils demandèrent aussi qu'on renversât la Grande Chaudière c'est-à-dire, Monseigneur, les grands préparatifs de guerre qu'ils avaient appris qu'on faisait pour aller chez eux.

14

Après qu'ils eurent parlé, Monsr le comte de Frontenac leur dit qu'avant qu'il pût leur répondre qu'ils s'expliquassent sur la demande qu'ils faisaient de la paix, s'ils n'enten-

daient pas de la faire avec tous les Sauvages qui nous sont alliés aussi bien qu'avec les Français sans quoi il leur déclarait qu'il n'écouterait aucune proposition de leur part ni de celle des autres nations iroquoises, ce qui les embarrassa. Et comme ils consultèrent ensemble pour dire qu'ils avaient cru s'être suffisamment expliqués en demandant qu'on renversât la Grande Chaudière qui se préparait pour aller chez eux prétendant parler aussi de nos Sauvages alliés. Cette réponse longtemps veuée (?) ne paraissant pas claire ni sincère, Monsr le comte de Frontenac leur dit qu'il acceptait leur premier collier par lequel ils lui ramenaient les 13 prisonniers et les en remerciait, mais qu'à l'égard des autres, ils n'avaient qu'à les reprendre ne pouvant y répondre jusques à ce que les députés des trois autres nations vinssent avec eux lui dire leurs intentions et qu'étant allés vers les Anglais qui ne leur donneraient pas de bons conseils, et voyant qu'ils n'étaient pas venus dans le temps qu'il leur avait prescrit qu'il ne voulait plus demeurer dans l'inaction, et comme il ne pouvait plus retenir davantage les députés des Outaouases qui étaient venus entendre sa parole, dans la saison où l'on était, pour pouvoir s'en retourner, il leur déclarait qu'il les invitait de continuer la guerre contre eux comme nous ferions de notre côté plus forte que jamais, et qu'elle ne finirait point qu'il ne vînt des députés des Cinq Nations ensemble demander une paix générale avec lui et tous ceux qui lui sont alliés, ce qui contenta beaucoup nos Sauvages qui marquèrent qu'ils voyaient bien qu'on ne voulait point les abandonner, de sorte, Monseigneur, qu'il est aisé présentement de voir que les allées et les venues de ceux que les Iroquois ont envoyés depuis l'automne passé sous prétexte de pourparlers, n'ont eu pour but que de nous amuser de fausses négociations, par le conseil des Anglais, pour pouvoir faire une bonne chasse afin de se mettre en état de nous mieux recommencer la guerre et leur porter beaucoup de castors, tâchant en même temps de s'attirer le commerce de nos Sauvages par une paix séparée de nous, entre les Iroquois et nos alliés, mais si cette négociation n'a pas produit la paix du moins a-t-elle rétabli la confiance pour nous dans l'esprit de nos Sauvages alliés et fait perdre aux Anglais et aux Iroquois l'espérance de les détacher de nos intérêts.

15

Dans cette assemblée, Mr de Villieu avec 4 Sauvages qu'il avait amenés de l'Acadie, présenta à Mr le comte de Frontenac 13 chevelures anglaises en lui disant la nouvelle qu'étant parti seul du fort de Natchouat dans la rivière St-Jean, où est sa compagnie, le premier de mai pour aller inviter les Sauvages Canibals de rompre les pourparlers que quelques-uns de leurs principaux chefs avaient avec les Anglais de Boston depuis plus d'un an pour faire la paix et les ayant réunis à même volonté de leur recommencer la guerre, partit de leur fort nommé Paromskek le 30e de juin avec 230 Sauvages Canibals et allèrent tomber sur des habitations à dix lieues de Boston et à 2 lieues de Pescadoué le long d'une rivière où ils prirent deux petits forts qu'ils pillèrent et brûlèrent et environ 50 ou 60 maisons où ils tuèrent ou prirent prisonniers 132 Anglais sans avoir eu qu'un de ces Sauvages blessé; c'est une très bonne chose qu'ils aient recommencé la guerre contre eux, tant pour les rattacher de nouveau à nous pour donner de l'occupation aux Anglais, que pour la saison du commerce de la pelleterie avec les Français de ces quartiers-là.

Monsr de Villieu ajouta qu'il avait appris par les prisonniers anglais que le 27 de juillet le gouverneur de Boston avait envoyé des ordres dans tous les lieux de son gouvernement de commander des milices pour venir attaquer Québec avec un vaisseau d'escorte de 60 pièces de canon quii leur était venu pour joindre aux leurs, de la vieille

Angleterre, de deux que le prince d'Orange leur avait envoyés dont l'un avait été coulé à fond en chemin par des vaisseaux français et qu'il y avait déjà 100 habitants qu'on avait mis dans une île à mesure qu'on les levait pour cette expédition.

16

Il y a apparence puisqu'ils ne sont point venus que cette nouvelle incursion des Canibals leur aura fait changer de dessein ou différer pour une autre année et c'est sans doute de quoi les Anglais tiennent les Iroquois dans l'attente leur faisant espérer qu'ils prendront ce pays afin d'empêcher qu'ils ne se séparent de leurs intérêts.

17

Nous ferons tout de notre mieux pour nous bien défendre contre tous nos ennemis, mais pour faire plus utilement la guerre pour le bien du service du Roi il serait nécessaire, Monseigneur, que Sa Majesté eût la bonté d'envoyer en ce pays 500 bons hommes avec de bons officiers de bonne heure l'année prochaine pour nous mettre mieux en état de bien repousser les Anglais, s'ils viennent nous visiter, et, s'ils ne viennent pas, d'aller avec sûreté de réussir à Onontagué qui est le village dominant des Iroquois qu'il faudra attaquer par les formes étant fortifié d'une bonne clôture de pieux de chêne ce qui serait à mon avis le moyen de les humilier et de les faire venir demander la paix sincèrement, les laissant en état qu'ils ne puissent un jour ruiner ce pays par une nouvelle rupture s'il leur en prenait fantaisie, après qu'elle serait conclue, dans le temps que le Roi aurait retiré une partie de ses troupes pour en diminuer les dépenses et les laissant assez forts pour que la crainte que nos Outaouases, puissent avoir d'eux leur servent toujours de barrière pour empêcher qu'ils n'aillent chez les Anglais chercher le bon marché de leur marchandise.

18

La récolte des blés a été encore assez bonne cette année en ce pays malgré les pluies excessives qui en ont un peu gâté et je ne crois pas qu'il passe 45 à 50 l. le minot, c'est un bien qu'il ne soit pas venu de farines de France pour la subsistance des soldats apprenant qu'elle est bien chère par la disette qu'il y a eu.

19

Je souhaite fortement que l'abondance y soit revenue et que Sa Majesté continue à remporter la victoire sur nos ennemis.

20

La quantité d'eau qui a tombé a fait un peu ébouler quatre faces des bastions du petit fort que j'ai fait faire sur la hauteur proche cette ville et comme la saison est tardive et qu'il y avait beaucoup de réparations à faire à la clôture de cette ville, j'ai seulement demandé à Monsr le comte de Frontenac et à Monsr de Champigny de régler un fond pour y faire travailler et le dernier a fait une taxe sur les habitants pour le plantage d'environ 1060 gros pieux de cèdre qui avaient été coupés et charriés aux dépens du Roi que je fais mettre le long de la petite rivière qui est le lieu qui en a le plus besoin, et comme toute la clôture en demande une neuve et que Monsr l'intendant est fort serré sur les dépenses je souhaiterais bien, Monseigneur, que vous voulussiez régler un fond affecté pour la fortification de cette ville sur celui que Sa Majesté a la bonté d'accorder tous les ans, pour l'extraordinaire de la guerre de ce pays, sur lequel on se réglerait pour

réparer chaque année un canton de la fortification avec ce qu'on pourrait tirer des habitants jusques à ce quelle fût entièrement rétablie.

21

Le vaisseau le *St-Joseph* a été pris venant à Québec proche des Sept-Iles, dans le fleuve St-Laurent par des flibustiers anglais montés sur deux barques longues. L'on estime la perte de ce vaisseau à plus de 200,000 l. Monsr le comte de Frontenac y a perdu 8 ou 10000 l. qu'on lui envoya en provisions. Il n'y a pas de doute que ce sera une amorce pour ces gens-là pour revenir l'année prochaine et que nos vaisseaux marchands seront toujours en grand danger quoiqu'on leur donne une escorte qui ne peut les tenir ensemble à cause des brumes qu'il y a aux approches de ces terres ici, ce pays n'a pas besoin de pareilles pertes réitérées et il espère de la protection que vous avez la bonté de lui donner, Monseigneur, que vous accorderez la demande que Monsr le comte de Frontenac et Monsr de Champigny m'ont dit qu'ils vous feront d'une frégate de 30 canons avec les officiers et 30 matelots pour hiverner à Québec, sur laquelle on y ajouterait des Canadiens et soldats pour croiser sans cesse à l'embouchure de ce fleuve dans le temps de l'arrivée des vaisseaux et pour envoyer aux côtes de Boston et Manat dans l'autre saison où on y prendrait des vaisseaux pour récompenser au delà la dépense que cet armement coûterait.

22

Mr l'évêque de Québec passe en France après s'être brouillé avec tout le monde en ce pays, mon frère prendra la liberté de vous porter mes plaintes, Monseigneur, des insultes qu'il m'a faites, ne s'étant pas contenté de vouloir me faire ôter de dessus mon prie-Dieu dans l'église des Récollets de cette ville devant le St-Sacrement exposé, en présence de tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens, et de le faire jeter dehors quand j'en fus sorti, prétendant que c'était à lui à placer les gouverneurs où il jugerait à propos quoique hors du sanctuaire et l'ayant fait remettre avec celui de Monsr le comte de Frontenac, il interdisait les RR. PP. Récollets pour ne les avoir pas rompus et jetés par les fenêtres, et ensuite fit publier avant-hier dans la paroisse de cette ville pendant la grande messe par le Sr Meriel, prêtre du Séminaire, une monition au sujet de l'interdit des RR. PP. Récollets dans laquelle il s'attaqua à mon honneur et à ma réputation par des impostures inouïes qu'il avance.

23

Comme cette affaire regarde l'avilissement de l'autorité du Roi dans le caractère de gouverneur que j'ai l'honneur d'avoir, j'espère, Monseigneur, que vous aurez la bonté de mettre ordre à ces entreprises afin de restreindre Messrs du clergé de ce pays dans les bornes de leur ministère.

24

Le 10e du mois passé le feu prit par un grand vent au village des Sauvages de la Montagne dont les cabanes furent entièrement brûlées avec beaucoup de leurs hardes et ne resta que fort peu de la palissade sans y pouvoir apporter de remède; Monsr le comte de Frontenac et Mr l'intendant leur ont fait donner quelque chose pour aider au rétablissement de leur clôture, mais ils auraient besoin d'un bien plus puissant secours.

25

J'ai fait savoir à ces Sauvages et à ceux du Sault le mécontentement que le Roi a eu de la conduite qu'ils ont tenue dans la retraite de l'enlèvement des villages des Agniers,

en laissant échapper les prisonniers qu'ils y avaient faits, ils avouent avoir tort et qu'ils ont été trompés dans l'attente qu'ils viendraient se rendre parmi eux espérant d'en grossir leur village, ils promettent de mieux faire à l'avenir et ils auraient encore plus fait de partis cette année sans les pourparlers que nous avons eus avec les Iroquois qui m'ont empêché de leur accorder, quelque instance qu'ils m'en aient faite, et je me servirai de toute la créance qu'ils ont en moi pour les porter à bien faire leur devoir et ferai toujours en cela tout mon possible comme en toutes les autres choses qui regarderont le bien du service de Sa Majesté pour tâcher de mériter de plus en plus l'honneur de votre protection que je vous demande et suis avec tout le respect que je vous dois,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE CALLIÈRES (1).

LETTRE DE M. BOCHART CHAMPIGNY AU MINISTRE (27 OCTOBRE 1694)

A Québec, ce 27e octobre 1694.

Monseigneur,

1

Quoique je sois persuadé qu'il vous sera désagréable d'apprendre les désunions qui sont ici je ne crois pas pour cela devoir me dispenser de vous en informer et de vous en marquer les circonstances, afin que vous puissiez les terminer par votre autorité et rétablir la paix et l'union que Sa Majesté souhaite sur toutes choses.

2

Vous serez instruit, Monseigneur, par l'extrait que je vous envoie de la procédure faite au Conseil Souverain contre le Sr de Mareuil accusé d'avoir proféré des paroles infâmes et toutes pleines d'ordures contre Dieu, la Vierge, les Saints et l'Eglise, dont le Conseil ayant informé et trouvé des preuves n'a pu se dispenser de décerner un décret de prise de corps contre lui et il est actuellement dans les prisons de Québec.

3

Cette procédure extraordinaire ayant fait de la peine à Mr le gouverneur par la part qu'il prenait dans ce qui concernait Mareuil qui avait l'honneur d'avoir sa protection il parla au Conseil non comme premier des juges, mais comme un maître blâmant le procureur général d'avoir donné des conclusions pour informer et par conséquent tout le Conseil qui avait ordonné l'information conformément à ses conclusions.

4

Dans le même temps que cette affaire commença Mr l'évêque ayant eu avis que M. le gouverneur voulait faire représenter la comédie du *Tartufe* il fit son possible pour

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale Archives de la province de Québec.

l'empêcher et par son ordre il fut fait une explication publique dans une messe de paroisse des comédies impures comme était, dit-il, celle du *Tartufe* à laquelle on ne pouvait aller sans péché mortel, et animé du zèle qu'il fait paraître contre tout ce qu'il croit être mal, il prit l'occasion que j'étais avec Mr de Frontenac pour le prier de ne pas faire jouer cette pièce s'offrant de lui donner cent pistoles, ce que Mr de Frontenac ayant accepté, il lui en fit son billet qui fut payé le lendemain.

5

J'avais regardé cette action entre ces deux Messrs comme une chose qui ne devait servir qu'à engager Mr le gouverneur de se désister du dessein qu'il avait pu avoir de faire jouer le *Tartufe* afin de donner cette satisfaction à Mr l'évêque, avec lequel il était alors étroitement uni et qu'il ne tarderait pas à lui faire l'honnêteté de lui renvoyer ces cent pistoles comme il me semblait qu'il devait faire par rapport à l'amitié réciproque qui était entre eux.

6

Mais la suite me fit voir des choses toutes opposées, l'entreprise faite contre Mareuil en même temps commença à aigrir Mr le gouverneur contre Mr l'évêque et du dupuis leur division (est) venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté.

7

Quelques jours après la délivrance des cent pistoles Monsr l'évêque prit la résolution de monter à Montréal ayant appris en chemin la continuation d'un prétendu commerce entre un officier des troupes et la femme d'un homme absent dont l'attachemnet l'un pour l'autre dure depuis plusieurs années avec assez d'éclat, nonobstant beaucoup de précautions que l'on a prises pour le faire cesser, fit publier par le curé du lieu un mandement contre eux et quelques jours après l'officier étant venu à l'église, la messe que le curé célébrait cessa, ce qui donna sujet à l'officier de se plaindre au Conseil conjointement avec un autre officier chargé de procuration de la femme.

8

On m'a informé que sur les plaintes faites sur le même sujet par Mr l'évêque à Mr le gouverneur et à Mr de Vaudreuil, commandant des troupes, qui étaient la suite de semblables plaintes faites tous les ans, Mr de Vaudreuil ayant donné sa parole que l'officier ne retournerait plus au même quartier à cause du désordre qu'il savait bien que sa présence y causait, Mr l'évêque de son côté lui promit qu'il ne se porterait à aucune chose contre cet officier nonobstant le scandale qu'il avait causé, mais Mr l'évêque étant dans ce lieu ne laissa pas de faire publier un mandement, comme je viens de le dire, parce qu'il fut informé qu'il revenait, ce qu'il répondit lorsque Mr de Vaudreuil se plaignit qu'il lui avait manqué de parole et il arriva, comme on l'avait averti, que l'officier y revint peu de temps après.

9

Après cette affaire, Mr l'évêque continuant son voyage à Montréal écrivit à Mr le gouverneur qu'il s'était aperçu que le jour du dimanche quelques officiers n'avaient pas assisté à la messe et que cela étant de mauvais exemple il le priait de leur recommander leur devoir.

10

Cette lettre de Mr l'évêque apparemment écrite avec confiance et en vue seulement de l'avertir du mal (cette union n'étant pas encore beaucoup altérée) fut remise par

Mr le gouverneur entre les mains des officiers, dont il lui avait écrit, qui la présentèrent au Conseil avec une requête pour demander permission d'informer afin de justifier qu'ils avaient entendu la messe le même jour sur quoi le Conseil n'a encore rien ordonné.

11

Mr l'évêque étant à Montréal fut invité par les Récollets de faire la cérémonie d'une profession dans leur église, où s'étant trouvé il fit ôter le banc de M. de Callières pour placer le sien parce qu'il se trouvait à la gauche et avancé vers l'autel à cause que l'église est fort petite; Mr de Callières étant venu au commencement de la cérémonie et s'étant mis sur un prie-Dieu au milieu proche l'autel, de quoi Mr l'évêque n'étant pas satisfait s'approcha de lui et lui dit bas qu'il ne devait pas se placer où il était, à quoi M. de Callières fit réponse que cela lui était dû et Mr l'évêque lui ayant répliqué que s'il y restait qu'il sortirait, Mr de Callières lui dit qu'il le pouvait, de sorte que Mr l'évêque se retira sans faire la cérémonie qui fut faite par le supérieur après laquelle il y eut un repas dans le réfectoire, où Mr de Callières, plusieurs officiers et autres personnes se trouvèrent, pendant lequel plusieurs femmes, dont la sœur du supérieur était, entrèrent dans le réfectoire la besace sur le dos venant quêter jusque sur la table des religieux, ce qu'elles firent plusieurs fois et ensuite allaient manger dans le jardin.

12

Quelques jours après M. l'évêque ayant dit à ces religieux de faire ôter le prie-Dieu qui était au milieu de l'église où s'était mis Mr de Callières et où se met ordinairement Mr de Frontenac lorsqu'il est à Montréal et d'ôter aussi celui que Mr l'évêque avait pris pour lui à la cérémonie qui était la place ordinaire de Mr de Callières, ils lui obéirent. Mr de Callières en ayant été averti il les fit remettre disant publiquement qu'il ferait mettre une sentinelle si on lui contestait, ce que M. l'évêque ayant vu étant entré dans l'église et su le dessein de Mr de Callières, il interdit l'église et la fit fermer.

13

Elle fut environ deux mois sans ouvrir pendant lequel temps je fis mon possible auprès de Mr l'évêque et de Mr de Callières qui étaient tous deux descendus à Québec pour accommoder cette affaire; Mr l'évêque demanda que Mr le comte de Frontenac dît par autorité à Mr de Callières de ne se plus mettre à la place en question ne lui étant pas due, ou bien que Mr de Callières donnât parole de ne s'y plus placer jusqu'à ce que le Roi en eût ordonné et un troisième expédient fut proposé qui fut que Mr de Callières agréerait seulement que je donnasse parole qu'il ne s'y mettrait pas et qu'ensuite l'interdit serait levé; ces propositions n'ayant eu aucun effet non plus que les démarches que je fis pour le même sujet, les choses demeurèrent en cet état et après plusieurs écrits signifiés par les Récollets à Mr l'évêque, et par lui à eux, l'église fut ouverte par les Récollets de leur autorité.

14

Cet interdit violé Mr l'évêque leur fit signifier des monitions de temps en temps pour les obliger à refermer leur église à quoi ils firent plusieurs réponses et, de ma part, je leur fis voir l'ordre que j'avais du Roi par mes instructions de leur dire qu'en cas qu'ils sortissent de leur devoir et de la soumission envers Mr l'évêque, ils risquaient de perdre toutes les grâces qu'ils pouvaient espérer de Sa Majesté et les exhortai à l'obéissance ainsi que j'avais ordre de faire; cela n'ayant eu aucun succès et après s'être passé environ trois mois il prononça contre eux l'interdiction et la fit publier au prône

de Montréal avec deux monitions qu'il avait faites, où les causes principales qui l'avaient, à ce qu'il dit, contraint à en user ainsi, étaient expliquées, et, comme le nom de Mr de Callières se trouva cité dans une de ces monitions à cause d'un commerce dont il est accusé depuis longtemps avec la même sœur du supérieur des Récollets, dont j'ai parlé ci-dessus, prit occasion de là de faire un écrit qu'il rendit le même jour public en le faisant publier dans la ville par le major et afficher à la porte de l'église de paroisse pendant vêpres au son du tambour et gardé par une sentinelle, où il dit que, ce que Mr l'évêque a inséré à son sujet dans sa monition étaient des impostures, dont il voulait se servir pour autoriser son prétendu interdit jeté contre l'église des Récollets sans cause, sans sujet et contre leurs privilèges comme il l'avait vu lui-même, et que depuis deux jours Mr de Callières a fait présenter requête au Conseil pour demander qu'il lui fût fait réparation d'honneur par Mr l'évêque, ce qui est en cet état; Mr l'évêque, qui passe en France, ne manquera pas, Monseigneur, de vous faire voir les écrits qui ont été faits dans toutes ces affaires qui sont assurément fâcheuses et dangereuses par les suites. Il est entièrement brouillé avec Mr le comte de Frontenac, Mr de Callières, les officiers des troupes et les Récollets, le Conseil souffre et le procureur général surtout de ces dispositions, la liberté dans les avis est gênée en présence de Mr de Frontenac, enfin cette situation des affaires remue toutes choses. A mon égard quand j'ai vu qu'il y avait comme une impossibilité d'arrêter le mal par mes soins et par mes sollicitations j'ai pris le parti avec le Conseil de connaître dans l'ordre le plus ordinaire et le plus équitable de toutes les choses qui y ont été appelées pour rendre justice à tous autant qu'il sera en notre pouvoir, mais comme nous avons une parfaite connaissance que l'autorité du Roi est nécessaire et principalement sur ce qui se trouve entre Mr le gouverneur et le Conseil nous aurons besoin de ses ordres pour nous y conformer; le Sr de la Martinière, un des conseillers, qui passe en France pour ses affaires particulières, a été chargé d'une copie des pièces mentionnées dans l'extrait que j'envoie et de suppléer à tout ce que vous désirerez savoir qui ne se trouve pas ici. La grâce principale que je vous demande Monseigneur c'est d'assurer au Conseil la liberté qui lui est nécessaire pour bien rendre la justice et de considérer combien il est important de contenir les peuples dans les bornes d'une sage et régulière conduite et d'arrêter l'impétuosité de certains vagabonds qui en dernier lieu ont osé aller de nuit enfoncer les fenêtres de la chambre de Mr l'évêque, pourquoi il a été informé. Et il y a des indices assez apparents contre Mareuil et un autre, de quoi il faudra prendre une connaissance plus parfaite s'il est moyen, ces exemples sont très dangereux et la tolérance sur ces désordres et une infinité d'autres serait capable de tout perdre; si on peut imputer à Mr l'évêque quelque entreprise au delà des bornes en ce que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer, ceux qui ont fait des fautes n'ont pas moins mal fait et n'en méritent pas moins le châtiment, autrement il n'y aura plus ni ordre ni règle; voilà sur quoi nous vous demandons des ordres vous suppliant d'être persuadé des bonnes dispositions du Conseil et des miennes en particulier pour tout ce qui concerne le bien du service et l'exécution des volontés de Sa Majesté.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

CHAMPIGNY (1).

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale ; Archives de la province de Québec

MÉMOIRE POUR M. L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC CONCERNANT L'INTERDIT CONTRE LES RÉCOLLETS DE VILLE-MARIE (SANS LIEU NI DATE)

Mr l'évêque de Québec ayant été prié par le supérieur des Récollets de Ville-Marie de se trouver à la cérémonie de la profession de deux de ses religieux s'aperçut en entrant dans l'église qu'on avait placé son prie-Dieu à côté de la chapelle dans un lieu beaucoup moins honorable que celui de Mr de Callières, lequel était au milieu de l'église, sans aucune marque de distinction pour l'évêque, n'y ayant point de sanctuaire dans la chapelle.

Le d. Sr évêque surpris d'un procédé si extraordinaire envoya dire au Père supérieur par un des ecclésiastiques qui étaient auprès de lui de faire ôter le prie-Dieu du d. Sr de Callières, et le remettre en sa place ordinaire, ce qui fut exécuté après quelques contestations, et le Père en envoya aussitôt avertir le d. Sr de Callières.

Dès le moment que le d. Sr de Callières fut arrivé, il fit prendre son prie-Dieu par deux officiers et un soldat, et le fit remettre au milieu. L'évêque lui ayant représenté que cette place ne lui était pas due, et Mr de Callières s'étant opiniâtré à y demeurer le d. Sr évêque pour n'autoriser pas cette entreprise par sa présence, et pour ne faire aucun scandale public, prit le parti de se retirer et de sortir de l'église.

La cérémonie étant finie, le Sr de Callières fut invité à dîner et on a publié que durant le repas plusieurs dames entrèrent dans le réfectoire, entre lesquelles il y en avait une dont la présence convenait encore moins dans ce lieu que celle des autres, l'une desquelles vint par dérision demander l'aumône avec une besace, on leur donna du vin, de la viande et autres choses qu'elles allèrent manger dans le jardin des Récollets. Le lendemain, Mr l'évêque écrivit une lettre au supérieur en ces termes:

" Je vous écris cette lettre, mon cher Père, pour vous témoigner combien j'ai été surpris de ce qui est arrivé hier chez vous. Je crois nécessaire pour empêcher la continuation de pareilles entreprises, et pour user de prudence, que vous ôtiez tous les prie-Dieu de votre église, même celui qui pourrait être destiné pour nous jusques à l'arrivée de Mr le comte de Frontenac, auquel vous rendrez les honneurs accoutumés."

Le Père obéit avec bien de la répugnance; deux jours après Mr de Callières fit remettre les prie-Dieu en la même place dont ils avaient été ôtés par le major, officiers et gens de guerre sans remettre celui de l'évêque.

L'évêque s'en étant plaint au supérieur lui ayant représenté qu'il ne devait pas obéir à une puissance laïque dans une église au mépris de la puissance épiscopale, et lui ayant demandé ce qu'il avait résolu de faire, le Père lui répondit qu'il ne pouvait s'opposer à l'autorité d'autant plus que le Sr de Callières lui avait dit que s'il savait qu'on ôtât les prie-Dieu il poserait sept sentinelles pour l'empêcher.

Mr l'évêque s'étant aperçu que le supérieur agissait en tout de concert avec Mr de Callières, sachant d'ailleurs qu'ils étaient tous deux chagrins contre lui de ce qu'il n'avait pu souffrir la continuation d'un scandale qui était trop public, crut qu'il ne devait pas tolérer plus longtemps la désobéissance de ce Père. Il rendit sa sentence le 31 mai 1694 par laquelle pour éviter toutes les contestations, il ordonna aux Récollets sur les peines de droit de fermer les portes de leur église, de ne pas y célébrer le Saint Sacrifice de la messe ni faire aucune autre fonction de leur ministère devant aucun laïque jusques à ce qu'ils auraient appris les intentions de Sa Majesté.

Quelque temps après Mr l'évêque ayant été averti qu'au mépris de cet interdit les Récollets avaient publiquement célébré la messe, prêché et confessé dans leur église, en conséquence d'une délibération qu'ils en avaient faite le 6 juillet 1694, fit faire une

première monition canonique à leur supérieur, à ce qu'il eût à lui remettre un ordre signé du d. supérieur, adressé aux religieux de Ville-Marie, par lequel il leur ordonnait de se mettre dans l'interdit et d'en observer exactement les règles, déclarant qu'à faute de ce il prendrait pour se faire obéir les mesures qu'il croirait les plus convenables.

Cette première monition n'ayant produit aucun effet, Mr l'évêque en fit faire une seconde à laquelle le supérieur fit réponse que l'interdit prononcé par Mr l'évêque n'avait point eu d'autres causes que celle d'un chagrin et d'un point d'honneur entre lui et le Sr de Callières; ajoutant qu'il ose défier le d. Sr évêque de déclarer par écrit les raisons qu'il a eues et qu'il suppose avoir eues par le motif de la charité; et qu'ils se sentent plus scandalisés par ces manières serviles et couvertes d'une charité désobligeante que de tout ce qu'il pourrait alléguer contre eux.

Ce dessein obligea Mr l'évêque de faire signifier au supérieur une 3e monition dans laquelle il déclara que les causes de l'interdit sont les liaisons d'intérêt que le supérieur du couvent de Ville-Marie avait avec le gouverneur de la d. ville qui étaient connues de tout le monde, et qu'il n'était pas honnête d'exprimer ce qui s'était passé à la cérémonie et l'entrée scandaleuse des femmes dans le couvent, que les privilèges portaient ces restrictions *Dum modo non dederitis causam interdicto*, que le Pape Léon X oblige ceux qui interdisent leur église à les nourrir, qu'il offrait de pourvoir à leur subsistance aussitôt qu'il seraient rentrés dans le devoir et fermé les portes de leur église.

Les Récollets ayant refusé d'obéir à ces 3 monitions, le d. Sr évêque rendit enfin sa sentence le 15 septembre par laquelle réitérant les défenses ci-devant faites de dire la messe il défend encore en particulier au supérieur et à tous les religieux sur peine d'excommunication encourue *ipso facto* de prêcher et de confesser dans Ville-Marie; ordonne que sa sentence sera publiée au prône de la paroisse, on en fera ensuite la lecture des monitions canoniques.

Dès le moment que cette publication eût été faite le Sr de Callières fit publier le même jour par toute la ville, et même à la porte de l'église au son du tambour pendant que le service divin se faisait, un mandement dans lequel il se plaint que Mr l'évêque l'avait attaqué et insulté par des faussetés et s'était servi de termes injurieux à sa réputation et à son honneur.

Voilà le récit fidèle de ce qui s'est passé à l'égard de ce d. interdit sur quoi Mr l'évêque soutient.

1° Que l'interdit est valable ayant été prononcé *ab habente potestatum* et par conséquent qu'il n'y a point d'abus;

2° Que le supérieur des Récollets a donné une cause légitime à cet interdit;

3° Qu'il résulte de là que les Récollets n'ont pas dû violer et que la seconde sentence est légitime et dans toutes les règles.

4° Mr l'évêque soutient que dans sa 3e monition il n'a rien dit contre l'honneur et la réputation de Mr de Callières mais seulement contre la conduite du supérieur des Récollets de Ville-Marie, et que la publication de cette monition n'a pas dû offenser le d. Sr de Callières, ni le porter à faire publier le mandement injurieux contre le d. Sr évêque du 19 octobre 1694.

PREMIÈRE PROPOSITION

Il est certain que l'église des Récollets de Ville-Marie est dans le territoire de Mr l'évêque de Québec; non seulement elle est dans son territoire mais même elle est soumise à sa juridiction, puisque toutes les églises qui sont dans l'étendue d'un évêché sont soumises par le droit commun à la juridiction de l'évêque à moins qu'elles n'aient une

exemption particulière (1). Il paraît au contraire par les propres titres dont ces religieux ont voulu se servir qu'ils sont actuellement sujets à la juridiction de l'évêque car les privilèges portant qu'ils ne doivent pas être interdits *Dum modo non dederint causam interdicto* c'est la même chose que si le pape avait dit que l'évêque ne doit pas les interdire sans cause légitime, et le pape Léon X chargeant les évêques qui prononcent l'interdit contre les d. églises de les nourrir confirme le droit et la juridiction des évêques et par conséquent l'évêque n'a point excédé son pouvoir il n'y a point d'entreprise de sa part et par conséquent point d'abus, car l'abus n'est que quand l'évêque passe les bornes de son devoir et qu'il entreprend sur la juridiction laïque.

SECONDE PROPOSITION

M. l'évêque ayant sa juridiction sur l'église des Récollets il a dû avoir tous les honneurs dans cette église et les Récollets de concertance (avec) le Sr de Callières n'ayant pas voulu lui rendre, c'est un mépris de juridiction, et une espèce d'affront fait à l'évêque qu'il ne devait pas laisser impuni d'autant plus que c'était un affront fait en public dans le temps même que l'évêque était en fonction et qu'il commençait le Saint Sacrifice de la messe.

Ce complot paraît entre le supérieur et le d. Sr de Callières 1° en ce que les religieux avaient placé le prie-Dieu du d. Sr de Callières sans en avertir l'évêque; 2° en ce que le d. Sr évêque ayant fait mettre le prie-Dieu dans une autre place, le supérieur en avait fait aussitôt avertir le d. Sr de Callières; 3° en ce que le même supérieur ayant résolu d'obéir plutôt aux ordres du Sr de Callières qu'à ceux de l'évêque; 4° l'entrée des femmes dans le couvent durant le repas, et la besace portée par dérision dans le réfectoire avaient encore excité l'évêque qui avait cru que cette indécence était trop scandaleuse pour la souffrir.

Mais il paraît même que dans la sentence qui prononce l'interdiction, que le d. Sr évêque en avait usé avec beaucoup de modération, et qu'il avait voulu prévenir les désordres qui pourraient arriver dans la suite, si le d. Sr de Callières avait fait mettre des sentinelles, car il en avait menacé, ce qui était prévenu en faisant fermer les portes aux laïques jusques à ce que Sa Majesté eût réglé elle-même la difficulté entre le d. Sr évêque et le d. Sr de Callières; ce temps limité prouve évidememnt la modération du d. Sr évêque qui ne devant pas souffrir que son caractère fût avili avait trouvé un moyen assuré pour éviter toutes les voies de fait de part et d'autre.

TROISIÈME PROPOSITION

Cette proposition dépend des deux premières; elle est de droit commun, et la peine de ceux qui violent l'interdit est l'excommunication. *Tez tit Extd. de clerico excomminicate Suspensa vel interdicto celebrante.* L'interdit a été prononcé par un évêque, il a été prononcé avec juste cause, il est certain qu'il a été violé, mais qu'il a été violé au mépris de la juridiction de l'évêque, donc après les monitions canoniques il a pu excommunier ceux qui l'avaient violé de propos délibéré par un décret injurieux, il ne l'a pas voulu faire il s'est contenté de défendre la prédication et la confession à ces religieux rebelles, de sorte que si on peut lui reprocher quelque chose, c'est d'avoir eu trop de douceur et de n'avoir pas voulu venger l'injure qui avait été faite à son caractère.

---

(1) Or est-il que les églises des Récollets n'ont point d'exemption particulière.

QUATRIÈME PROPOSITION

Ce que Mr l'évêque a inséré dans sa 3e monition canonique ne donne aucune atteinte à l'honneur du Sr de Callières, il parle à la vérité d'un commerce honteux du supérieur des Récollets avec le d. Sr de Callières, mais c'est en termes généraux et sans rien spécifier; tout le monde sait qu'un commerce peut être honteux par rapport à la chose ou par rapport aux personnes, par rapport à la chose il est également honteux pour tous ceux qui ont part à ce commerce mais quand il n'est honteux que par rapport aux personnes il peut l'être pour l'un et ne l'être pas pour l'autre. Combien ya-t-il de choses permises aux personnes du siècle qui sont défendues et criminelles en la personne des religieux, de sorte que la monition canonique n'applique point la honte du commerce à la chose ni à la personne du Sr de Caliières, il n'était pas permis d'interpréter la pensée du d. Sr évêque en mauvaise part d'autant moins que cette monition avait sa relation et son application toute entière à la seule personne du supérieur des Récollets de Ville-Marie.

Il résulte de tout cela que les Récollets sont dans une contumace affectée, et qu'il y aurait lieu de craindre qu'ils n'abusent jusques au bout de la bonté et de la modération du d. Sr évêque, si Sa Majesté par sa prudence ordinaire, ne trouve les moyens de les remettre dans leur devoir auquel cas le d. Sr évêque a toujours offert de lever lui-même l'interdit ne demandant en cela que l'édification de l'Église, le bien de la paix, et une soumission filiale de la part de ces religieux.

A l'égard de Mr de Callières, il n'a pas dû prétendre une place qui est au-dessus de son caractère, et on est persuadé que Sa Majesté ne souffrira pas qu'il veuille avoir dans l'église une place plus honorable que celle de l'évêque.

Le mandement même qu'il a fait publier est très injurieux au d. Sr évêque, il blâme sa conduite, il s'érige en juge, et décide sans pouvoir et sans connaissance que l'évêque n'a pas dû prononcer l'interdit, et c'est sans doute cet appui qui a porté les Récollets à la désobéissance de sorte qu'il y a lieu d'espérer que Sa Majesté lui ordonnera de faire au Sr évêque une satisfaction proportionnée à l'injure qu'il lui a faite.

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE DE PONTCHARTRAIN À M. DE FRONTENAC (8 JUIN 1695)

8 juin 1695.

M.,

Je rendis hier compte au Roi en son conseil des finances, des affaires arrivées en Canada l'année dernière et qui ont causé tant de désordres en ce païs, Sa Majesté a évoqué à elle et ensuite renvoyé au Conseil des parties l'affaire du sieur de Mareuil, celle du sieur Desjourdis et de la nommée Desbrieux, et celle de l'interdit des Récollets de Montréal et de Monsieur de Callières; il n'y a qu'à les en avertir afin qu'ils prennent leurs mesures pour y soutenir leur droit, mais comme le sieur de Mareuil est en prison, je vous envoie les ordres pour le faire passer en France, voilà ce que Sa Majesté a pu résoudre jusqu'à présent sur les affaires dans lesquelles il y a eu des procédures faites par Monsieur l'evêque de Québec et par le Conseil et avec le Procureur Général;

Je dois vous dire que Sa Majesté a trouvé que vous avez agi avec trop d'emportement et même avec violence et sans qu'elle a cru important à son service de ne pas

(1) Archives du Canada, Correspondance générale ; Archives de la province de Québec.

commettre l'autorité qu'elle vous a confiée elle se serait contenté de vous imposer silence aussi bien qu'au Procureur Général, et l'affaire en serait demeurée là, mais pour soutenir la dignité de votre caractère, elle veut bien donner ordre au Procureur Général d'aller chez vous et de vous renouveler la déclaration qu'il a faite en plein Conseil en présence de témoins par forme de satisfaction, mais je suis bien aise de vous avertir qu'elle trouverait mauvais que vous reçussiez cela avec tout l'appareil d'une réparation publique, et il faut que vous marquiez d'être satisfait des premières démarches que fera ce Procureur Général.

Je n'ai pas mis en question devant le Roi la contestation que vous avez eue pour la qualité de chef du Conseil; j'ai assuré Sa Majesté que c'était un mot qui vous était échappé, que vous étiez satisfait de la qualité qu'elle a ordonné que vous prissiez par sa déclaration du 5 juin 1675 et qu'elle n'en entendrait jamais parler; je vous prie de prendre bien garde de ne point mettre en mouvement de pareilles questions qui seraient capables d'irriter Sa Majesté et au surplus je vous prie de n'interposer votre autorité que pour éviter tous ces mauvais procédés, lesquels, comme vous savez, ont pensé ruiner le Canada et qui achèveraient bientôt de le perdre s'ils ne cessaient.

J'espère que vous vous conformerez à ce que je vous marque des intentions de Sa Majesté et que vous me donnerez par là occasion de vous procurer de nouvelles marques de satisfaction (1).

LETTRE DU MINISTRE PONTCHARTRAIN À M. BOCHART CHAMPIGNY (8 JUIN 1695)

A Versailles le huitiesme juin 1695.

Je rapportay hier devant le Roi les affaires dont Sa Majesté n'avait pu encore prendre connaissance et qu'elle avait renvoyées au Conseil des finances, et Elle a renvoyé au Conseil des parties toutes les contestations sur lesquelles il a été fait des procédures, tant pour Monsieur l'évêque de Québec que par le Conseil Souverain qui sont celle du sieur de Mareuil, celle du sieur Desjourdis et de la nommée Des Brieux, et celle des Récolets et de Monsieur le chevalier de Callières, il est nécessaire que vous les en fassiez avertir afin qu'ils prennent leurs mesures pour poursuivre, & agir en ce Conseil.

A l'égard de l'affaire que Monsieur le comte de Frontenac a eue avec le Procureur Général de Sa Majesté, Sa Majesté a fort désaprouvé la conduite de ce dernier, et Elle luy donne ordre d'aller chez Monsieur de Frontenac luy renouveler par forme de satisfaction en présence de témoins, la déclaration qu'il a déjà faite dans le Conseil, et Elle désire que vous teniez la main a ce que cela s'exécute.

Sa Majesté a remarqué que dans toute cette affaire, et dans toutes les autres où ledit sieur de Frontenac a été mêlé, vous n'avez pas fait le personnage que vous deviez qui était d'empêcher ces sortes de gens et ne le pouvant d'éviter de donner atteinte à l'autorité du Gouverneur et il a paru au contraire à Sa Majesté que vous vous êtes rallié à ceux qui l'attaquaient afin de la balancer davantage.

Je dois vous dire sur ce sujet qu'il faut que vous vous défassiez des préventions que vous avez à cet égard, que vous ayez pour principe que la tranquillité et la conservation de la colonie dependent de votre union avec Monsieur le comte de Frontenac, et qu'il est

---

(1) Archives du Canada ; Archives de la province de Québec.

de votre intérêt plus que je ne puis vous le dire d'agir de concert avec lui et d'empêcher qu'il ne revienne plus rien à Sa Majesté de vos divisions; particulièrement, Elle voit avec beaucoup de peine que pendant qu'Elle fait des efforts extraordinaires pour soutenir le Canada dans un temps aussi difficile que celuy-cy, tous ses soins et ses dépenses deviennent inutiles par cette mésintelligence (1).

ARRÊT QUI RENVOIE AU CONSEIL PRIVÉ LES PROCÉDURES FAITES AU CONSEIL SOUVERAIN DE QUÉBEC CONTRE LE SIEUR DE MAREUIL ET AUTRES, ET CELLES FAITES ENTRE LE SR ÉVÊQUE DE QUÉBEC ET LES RÉCOLLETS DE VILLE-MARIE POUR RAISON DE L'INTERDICTION PRONONCÉE CONTRE LES DITS RÉCOLLETS (13 JUIN 1695)

A Versailles le 13 juin 1695.

Veu par le Roi étant en Son Conseil, l'arrêt rendu par le Conseil Souverain de Québec le 1er février 1694 sur la représentation faite par le sieur évêque de Québec, qu'ayant été averty que le sieur Mareuil, lieutenant réformé d'un détachement des troupes de la Marine, s'était emporté à des impiétés et blasphèmes, il l'aurait fait dénoncer par son mandement public par lequel arrêt il aurait été ordonné suivant les conclusions du Procureur Général, qu'il serait informé des dits faits par le sieur de Villeray, conseiller aud. Conseil pour être sur son rapport fait et ordonné ce qu'il appartiendrait, autre arrêt du Conseil du 8 dudit mois, portant que la requête présentée par ledit sieur de Mareuil tendante à ce que le mandement dudit sieur évêque, soit rapporté, et à ce qu'il soit receu appellant comme d'abus d'iceluy serait communiqué au Procureur Général pour sur ses conclusions être ordonné ce que de raison, autre arrêt du 8e mars en suivant qui donne acte au sieur de Frontenac, gouverneur général du pays de Canada, de l'écrit par luy présenté contre le mandement rendu par ledit sieur evêque, contre ledit Mareuil, et ordonne qu'il sera communiqué au Procureur Général pour sur ses conclusions être ordonné ce que de raison; autre du même jour qui ordonne que ledit Procureur Général parlera ou écrira audit sieur évêque pour tirer éclaircissement de luy sur la requête dudit sieur Mareuil pour être ensuite ordonné ce que de raison.

Autre du 24 dudit mois qui ordonne l'écrit dudit sieur Gouverneur, le réquisitoire et conclusions du Procureur Général, et les arrêts et autres écrits qui s'en sont ensuivis, seront envoyés par expéditions à Sa Majesté afin de faire sçavoir s'il luy plait ses intentions sur le tout. Autre arrêt dudit Conseil du 13e dudit mois sur les requêtes presentées par François Desjordy, capitaine réformé d'un détachement de la Marine, et Marquerite Disy, femme de Jean Desbrieux, tendante à ce qu'il soit ordonné aux sieurs Foucault et Bouquin, curés de Champlain et Batiscan, de délivrer copie d'un mandement dudit sieur evêque du 9 février audit an, qui interdit audit Desjordy et à ladite Disy l'entrée des églises des paroisses par lequel il a été ordonné que les dites requêtes seront communiquées aux deux curés pour y répondre par eux ou par le Procureur dans le 26e du mois d'avril, et que copie desdites requêtes seront envoyées par le Procureur Général dudit Conseil audit sieur évêque.

---

(1) Archives du Canada ; Archives de la province de Québec.

Autre arrêt du 26 avril audit an, portant que la lettre écrite par ledit sieur évêque, sur les déclarations faites par lesdits curés et la requête de ladite Desbrieux seront montrées au Procureur Général, pour être ordonné sur ses conclusions que de raison; autre arrêt du 11e octobre, qui ordonne avant faire droit que les parties seront appointées à produire par devant le sieur de Peyras, et que ledit sieur de Peyras donnera copie de ses mandements.

Acte signifié le 20 octobre dernier a la requête dudit sieur evêque audit Conseil Souverain par lequel il déclare qu'il passe en France et qu'il y adjourne les parties par elles ou par procureur, sentence rendue par ledit sieur evêque le dernier may 1694 par laquelle il ordonne aux Récollets de Ville-Marie près Montreal, sur les peines de droit pour les causes contenues audit mandement de fermer les portes de leur église, de ny point célébrer l'office, ny faire aucune fonction de leur ministère devant aucun laïque jusqu'à ce qu'il eût appris les intentions de Sa Majesté.

Veu aussy toutes les pièces produites de part et d'autre, ouy le rapport et tout considéré.

Le Roi étant en son Conseil a évoqué et évoque à soy les poursuites et procédures faites au Conseil Souverain de Québec contre lesdits Mareuil, Desjordy et ladite Desbrieux ensemble les procédures faites entre le sieur evêque de Québec et les Récollets de Ville-Marie pour raison de l'interdiction prononcée contre lesdits Récollets, et icelles avec leurs circonstances et dépendances, a renvoyé et renvoye au Conseil Privé de Sa Majesté pour être fait droit aux parties ainsy qu'il appartiendra par raison.

Signé : BOUCHERAT (1).

---

(1) Archives du Canada ; Archives de la province de Québec.

Carte de l'Isle St Jean
dans le Golphe de St Laurent
en Canada
Terre de l'Acadie
Partie de l'Isle Royalle
Cap St Louis
Cap à l'Ours
Le Trois rivieres
Pt de l'Est
Havre St Pierre
Partie du Golfe de St Laurent

BAYE FRANÇOISE
Isle la Veliere
Fort Anglois
a Baubassin
Fort
de Beaulejour
Pointe de Minnagoueche
Isle Verte
petit portage
ou petit fondrin
Grand lac
Marais d'une grande etendue
et borne sur les costes par les
bois
Petit lac
lac long
lac large
lac la tasse d'argent
Pointe a la croix
Prairies Marecageuses
Marais nouvellement etablis
Fort de Gaspareau
FOND DE LA BAYE VERTE

PLAN
du Port des trois Rivieres en l'Isle St Iean
Echelle

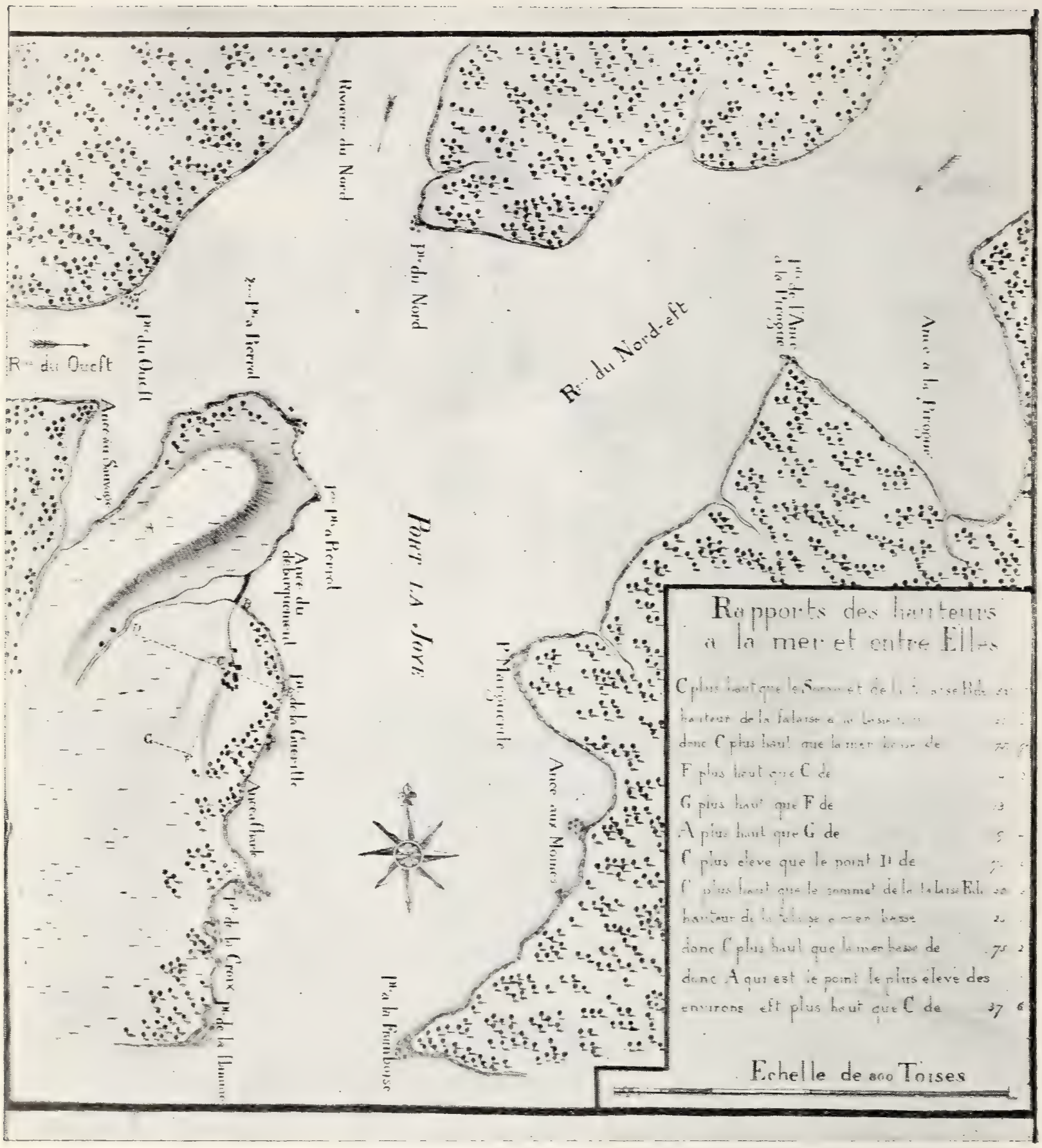
Rapports des hauteurs
a la mer et entre Elles
C plus haut que le Sommet de la Falaise Rde
hauteur de la falaise a la basse
donc C plus haut que la mer basse de
F plus haut que C de
G plus haut que F de
A plus haut que G de
C plus eleve que le point D de
C plus haut que le sommet de la Falaise Ede
hauteur de la falaise a mer basse
donc C plus haut que la mer basse de
donc A qui est le point le plus eleve des
environs est plus haut que C de
Echelle de 200 Toises
Port la Joye
Rde du Nord-est
Rde du Ouest
Rivere du Nord
Anse a la Progue
Anse aux Moines
Anse au Sauvage
Anse du debarquement
Anse Clark
Pte du Nord
Pte du Ouest
Pte de la Fourbosse
Pte de la Croix
Pte de la Chaume
Pte de la Guerette
Pte de l'Anse a la Progue
Pte Marguerite
Pte a Perrot
2e Pte a Perrot

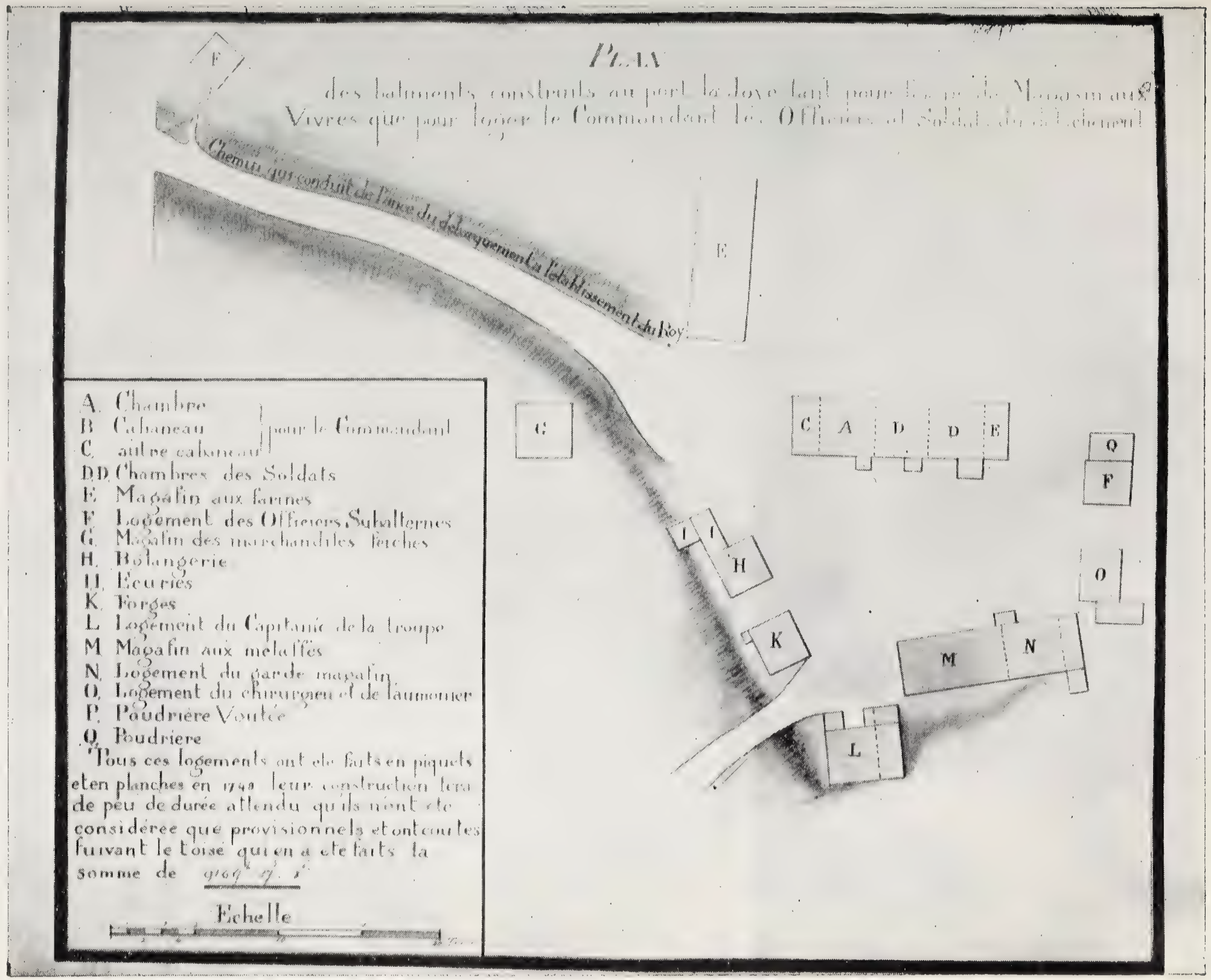
PLAN
des batiments construits au port la Joye tant pour les Magasins aux Vivres que pour loger le Commandant les Officiers et Soldats du Detachement
Chemin qui conduit de l'anse du debarquement au Etablissement du Roy
A. Chambre
B. Cabaneau
C. autre cabaneau
pour le Commandant
DD. Chambres des Soldats
E. Magasin aux farines
F. Logement des Officiers Subalternes
G. Magasin des marchandises seches
H. Bolangerie
II. Ecuries
K. Forges
L. Logement du Capitaine de la troupe
M. Magasin aux metaffes
N. Logement du garde magasin
O. Logement du chirurgien et de l'aumonier
P. Poudriere Voutée
Q. Poudriere
Tous ces logements ont ete faits en piquets et en planches en 1749 leur construction sera de peu de durée attendu qu'ils n'ont ete considerée que provisionnels et ont coutes suivant le toise qui en a ete faits la somme de 9109 17. s.
Echelle
E
G
C
A
D
D
E
Q
F
I
I
H
O
K
M
N
L

Plan du port Toulouse

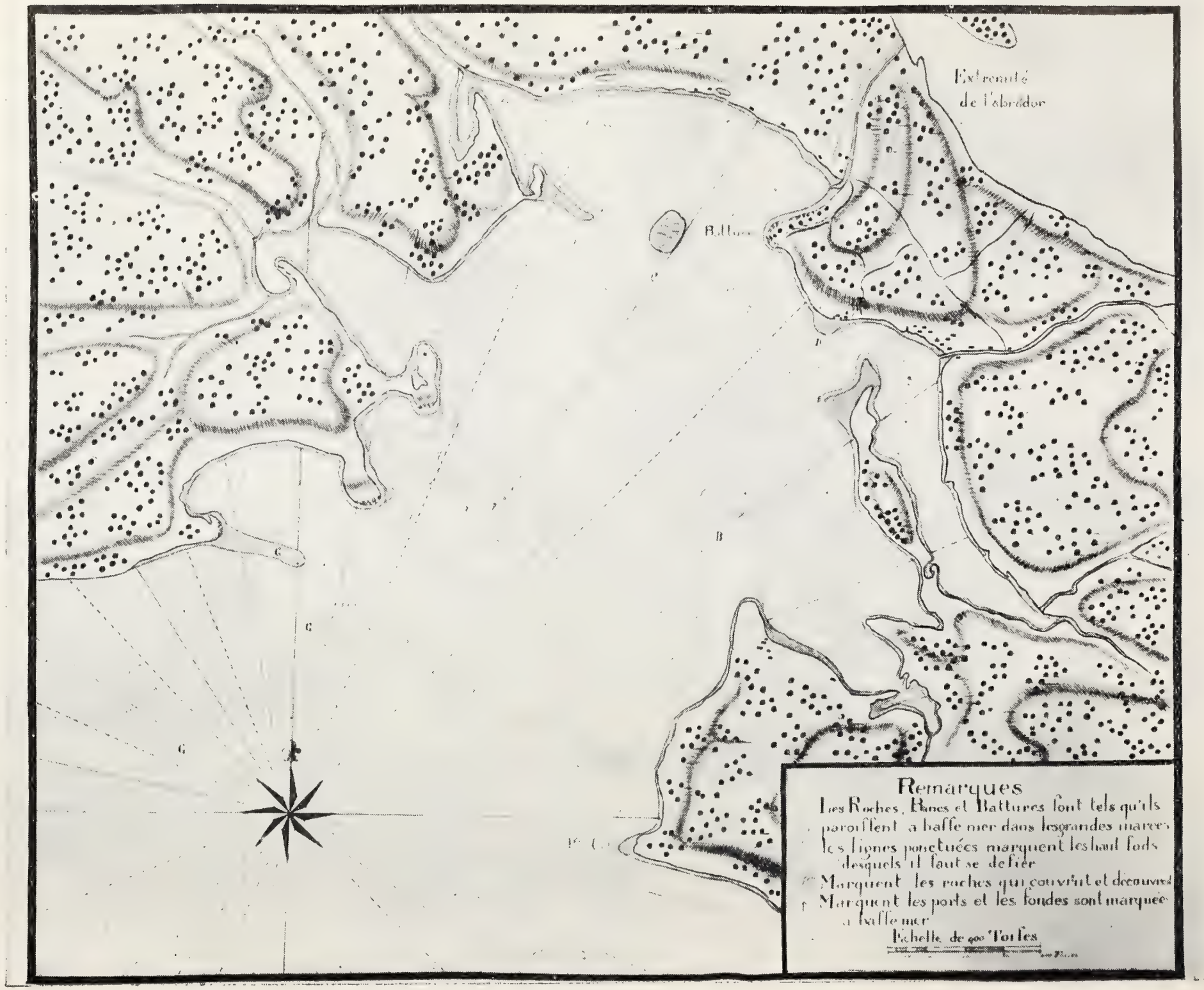

PLAN des batiments Construits au Port toulouze en 1749 et 1750 a vsage du Service des troupes y détachées de Louisbourg

A logement du Commandant
B Cabaneau a son Vsage
C Cazernes de 24 Cabanes pour 48 soldats
D Chapelle
EEE Logements des trois Officiers subalternes
FF Logements de l'Aumonier et du Chirurgien
G Magasin des Vivres
H Prison

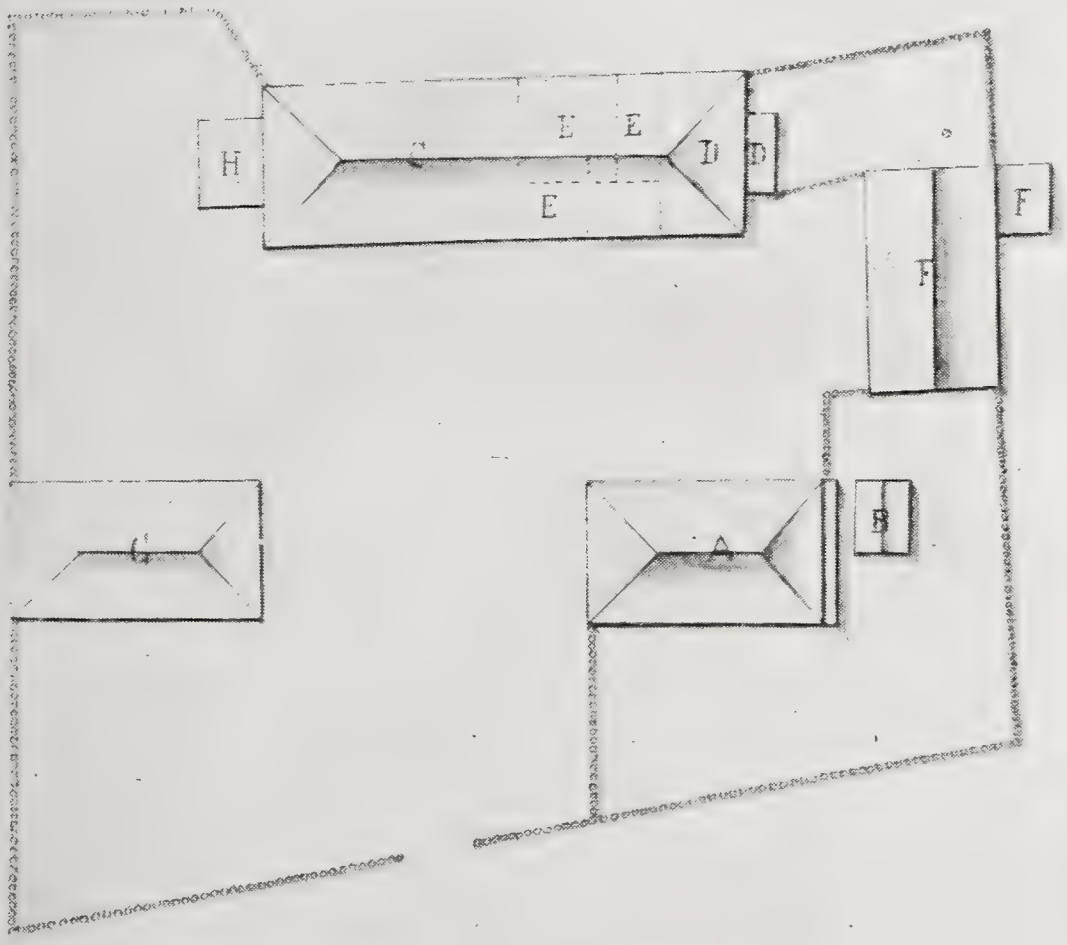

Echelle de 20 toises

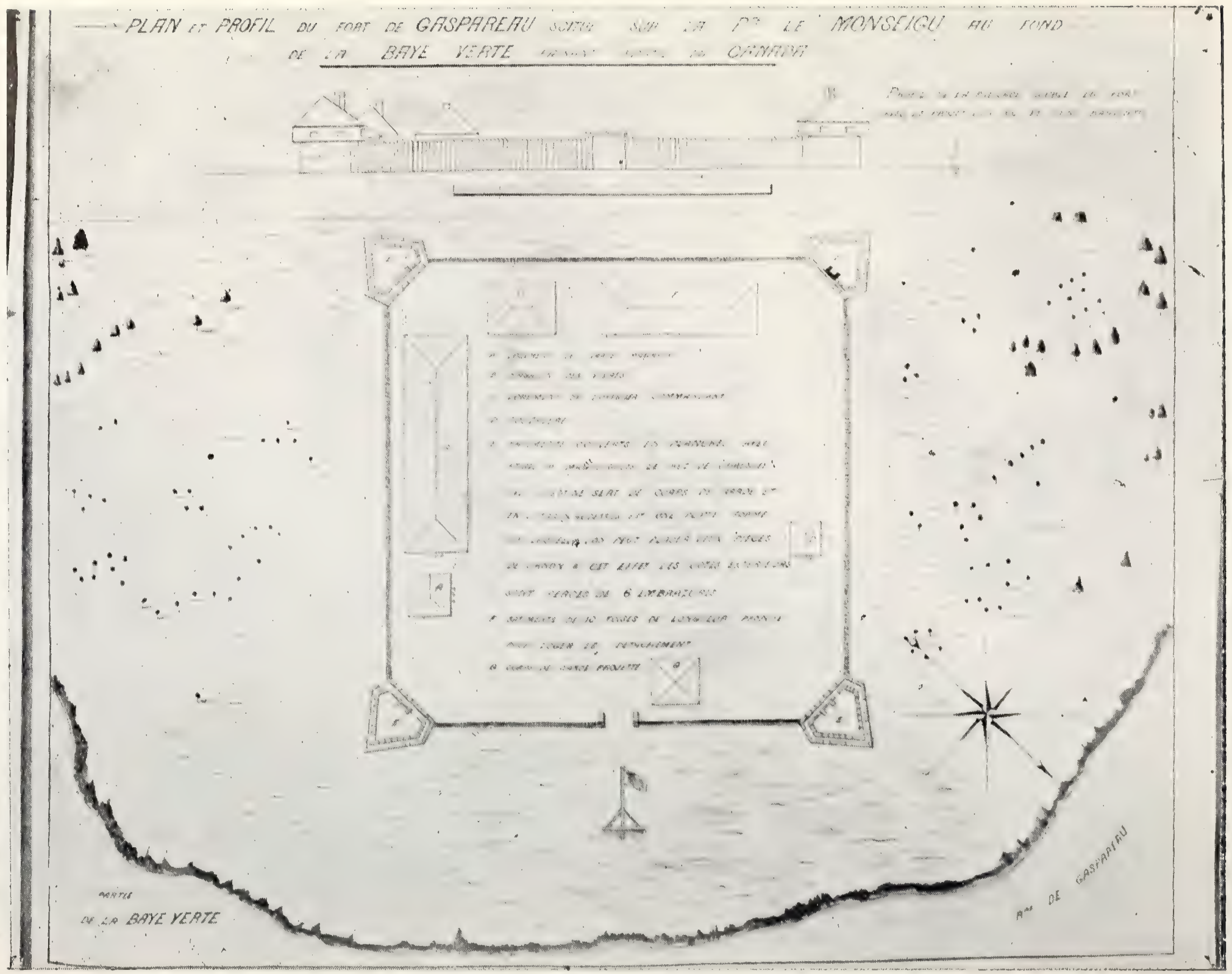
PLAN ET PROFIL DU FORT DE GASPAREAU SITUÉ SUR LA P.TE LE MONSEIGU AU FOND
DE LA BAYE VERTE
PARTIE
DE LA BAYE VERTE
R.ER DE GASPAREAU

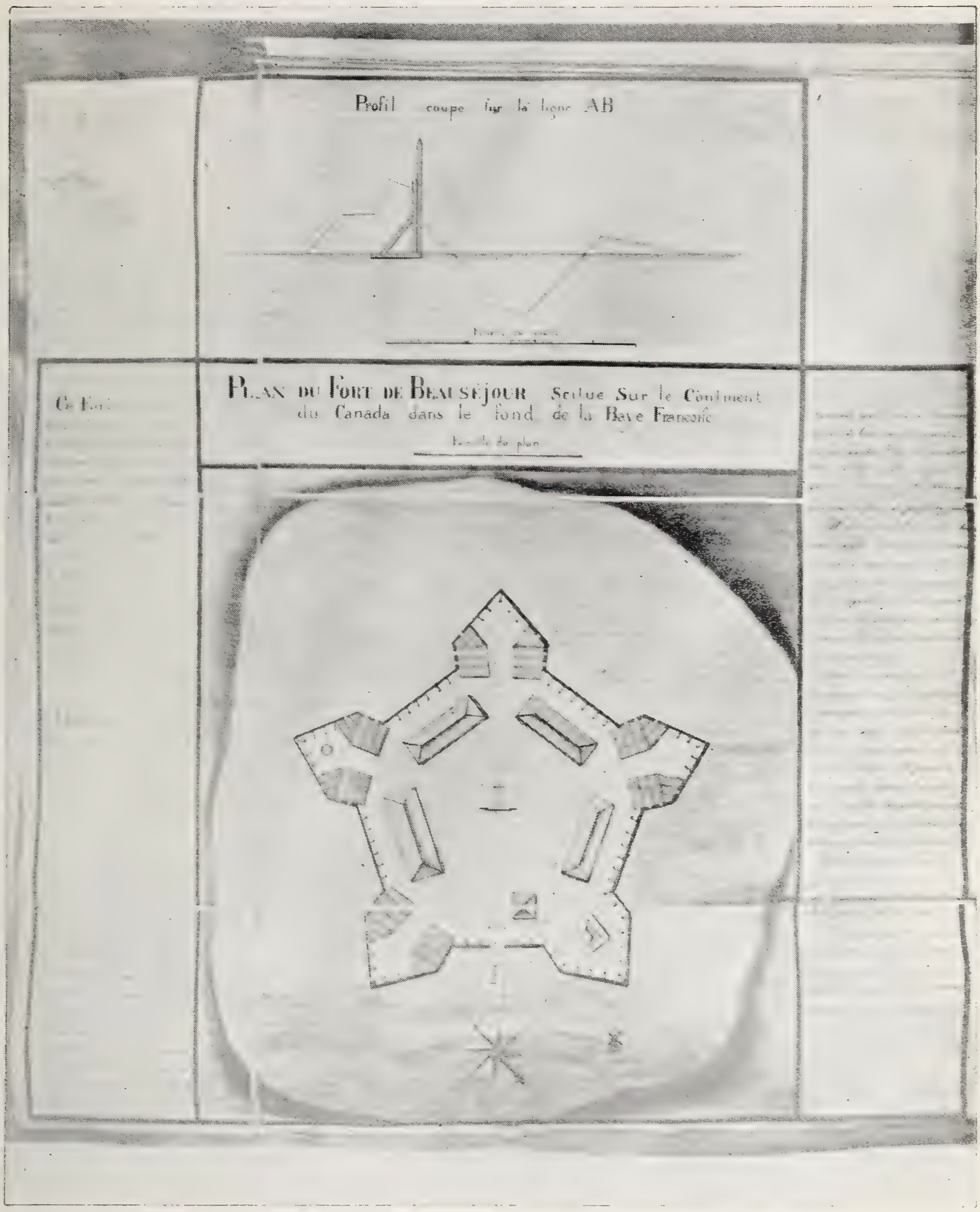
Profil coupe sur la ligne AB
Plan du Fort de Beausejour Scitue Sur le Continent du Canada dans le fond de la Baye Francoise

LE VOYAGE DE FRANQUET AUX ILES ROYALE ET SAINT-JEAN

En 1750, l'ingénieur Franquet recevait ordre du gouvernement du Roi de passer à l'île Royale afin de dresser les plans des fortifications qu'on avait décidé d'élever pour empêcher cette île de tomber aux mains des Anglais. Son travail fini à l'île Royale, Franquet devait traverser à l'île Saint-Jean pour accomplir la même besogne. Les instructions de Franquet lui ordonnaient, en outre, d'examiner toutes les fortifications de la Nouvelle-France, de prendre note de leurs défauts, et de suggérer les améliorations à leur donner pour résister aux attaques formidables que les Anglais préparaient contre elle.

Franquet s'embarqua à la fin de l'été de 1750 et employa toute l'année suivante à visiter les îles Royale et Saint-Jean.

Dans l'été de 1752, Franquet passa dans la Nouvelle-France et s'acquitta de la mission qu'on lui avait confiée. Il retourna en France à la fin de la saison de navigation de 1753.

Il faut croire que le Roi et ses ministres furent satisfaits des rapports de Franquet puisque, le 1er mai 1754, il recevait le brevet de directeur des fortifications de la Nouvelle-France. Le Roi lui accordait en même temps le grade de brigadier de ses armées et une pension de 1500 livres.

C'est Franquet qui dirigea les travaux de restauration de la forteresse de Louisbourg, de 1754 à 1758. Après la chute de Louisbourg, Franquet retourna en France.

L'ingénieur Franquet était un observateur instruit et perspicace. Au cours de ses voyages aux îles Royale et St-Jean, en 1751, et dans la Nouvelle-France, en 1752, il nota soigneusement ses observations de chaque jour. Il écrivait en tête de ses cahiers: "C'est moins en vue de traduire ce voyage au public que j'écris, que pour me rappeler les objets que j'ai parcourus et me rendre compte du temps que j'ai employé dans cette partie de l'Amérique". Comme on le voit, Franquet n'avait pas l'intention de publier ses notes de voyages. C'est ce qui fait leur valeur. Le voyageur qui n'écrit pas pour le public est plus vrai, plus sincère. Il n'a aucun intérêt à ménager et écrit ce qu'il pense.

Les notes de Franquet sur son voyage dans la Nouvelle-France ont été publiées par l'Institut Canadien de Québec en 1889, sous le titre de *Voyages et Mémoires sur le Canada.*

Les observations de Franquet sur les îles Royale et Saint-Jean n'ont jamais été publiées. Les Archives de la province de Québec en possèdent une très ancienne copie accompagnée de plans et profils reproduits des dessins originaux de Franquet par feu P.-L. Morin. C'est cette copie que nous offrons au lecteur. Ces pages contiennent de curieuses observations et des renseignements précieux sur les forts de Gaspareau et de Beauséjour rendus célèbres par les capitulations du trop célèbre Vergor et de M. Rouer de Villeray.

ILES ROYALE ET ST-JEAN

1751

VOYAGE DU SIEUR FRANQUET AU PORT LAJOIE, AU HAVRE DE SAINT PIERRE, AU PORT DES TROIS-RIVIÈRES DE L'ILE SAINT-JEAN, À LA BAIE VERTE, À BEAUSÉJOUR, AU FORT DE GASPAREAU, SUR LE CONTINENT DU CANADA, ET AU PORT DE TOULOUSE DE L'ILE ROYALE, AVEC DES REMARQUES SUR CES ENDROITS, DE L'ÉTAT ACTUEL DES POSTES QU'ON Y A ÉTABLIS, DES FORTS QU'ON Y A CONSTRUITS, DES AUGMENTATIONS DONT ILS SONT SUSCEPTIBLES POUR LES METTRE EN ÉTAT DE DÉFENSE, DE CEUX QU'ON Y PROJETTE ET DES AVANTAGES QU'ON PEUT TIRER DE CES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS

DE LA CÔTE DE L'ÎLE ROYALE, D'ENTRE LOUISBOURG ET LE PORT TOULOUSE

Le 27e juillet, sortis de Louisbourg, vers les quatre heures après-midi, fait route vers le Petit-Passage des îles Madame (1); vu sur les côtes de l'île Royale, le cap Noir, la baie de Gabarus (2), les îles à Dion, le havre du Fourchet, celui du Saint-Esprit, des îles Michaux et L'Ardoise (3).

---

(1) On nomme le Petit-Passage des îles Madame le bras de mer qui conduit entre les dites îles et les terres de l'île Royale, au Passage de Fronsac; l'autre, nommé le Grand-Passage, est considéré en dehors des dites îles et les terres de l'Acadie; il a son entrée estimée trois lieues de largeur, entre les îles de Canceau et le port de Nérichac situé sur les dites îles Madame.

(2) Cette baie éloignée d'environ une lieue et demie de Louisbourg est l'endroit où descendirent les Anglais en 1745.

(3) Na 1o que la carte générale du golfe de Saint-Laurent, étant sur une petite échelle, on n'a pu y marquer le cap Noir, les îles à Dion et les îles Michaux, mais que la position de ces lieux se trouve sur le terrain comme elle est exprimée en ce mémoire; 2o que le port de Nérichac situé en l'île Madame fait face à la grande île de Canceau; 3o que l'île Saint-Pierre est située entre L'Ardoise et le Port Toulouse

Le 28e, calme; par le travers des îles Michaux, l'on aperçut, à l'entrée du Grand-Passage, la frégate du Roi la *Fidèle* et l'île Saint-Pierre, sur les côtes de l'île Royale.

DES ÎLES MADAME ET DE LEUR PETIT-PASSAGE

Le 29, entre les 8 et 9 heures du matin, on découvrit la Pointe-à-Côte de l'île Royale, et le cap la Ronde (1), de celles de Madame (2), ces deux endroits désignant l'entrée dans le Petit-Passage (3); laissé à droite le port Toulouse, et dans la traversée plusieurs îles des deux côtés; vu à son débouché à droite la baie de la rivière des Habitants, et à gauche le cap de Chédabouctou, situé vis-à-vis la pointe nommée le bout des îles Madame; ces deux points déterminent la sortie du Grand-Passage pour entrer dans celui de Fronsac.

Il y a lieu de croire que les îles Madame, dans les temps reculés, n'en composaient qu'une et que, par succession, la mer, inclinant à la pénétrer des deux côtés l'a divisée, eu égard à son peu de largeur en plusieurs parties, on y compte 20 habitations; ses principaux endroits sont le petit d'Egra, et le port de Nérichac propres à la pêche.

DU PASSAGE DE FRONSAC

Entrés dans le passage de Fronsac, il sépare les terres de l'Acadie d'avec celles de l'île Royale, sa longueur est estimée trois lieues, quant à sa largeur comme elle est inégale partout, l'on ne saurait la constater, néanmoins elle n'excède pas 450 toises, et entre la montagne au Porc-Epic et la Pointe-à-la-Croix elle est resserrée à 250 toises; les endroits les plus remarquables du côté de l'île Royale, sont l'île à l'Ours, située à son entrée, la Grande-Anse où l'on aperçut, en passant la dite frégate mouillée, la Platrière et la dite Pointe-à-la-Croix; et du côté de l'Acadie, l'Anse-aux-Forbans, le cap au Porc-Epic et la pointe du havre à Boucher située à son débouché (4).

Que dans un cas de guerre le dit passage pourrait être gardé par les Anglais, que pour lors la navigation y serait interrompue et qu'on ne pourrait avoir de relation de l'île Royale avec celle de Saint-Jean que par le cap du Nord de l'entrée du Golfe, qu'à cet effet l'on regarde les îles au Juste-au-Corps, dont il sera fait mention ci-après, avantageusement situées pour l'entretenir plus promptement, l'on serait d'avis d'y former un petit établissement d'autant qu'on y communiquerait du port Toulouse, de celui de Dauphin, et même de Louisbourg par le lac de la grande Bras-d'Or, et de là par terre, et que la traversée des dites îles, au port des Trois-Rivières de l'île St-Jean peut se faire en chaloupe pendant une nuit (5).

---

(1) Na. Que quoique la Pointe-à-Côte et le cap la Ronde ne soient point marqués en la dite carte le mémoire fait assez connaître leur position.

(2) Na. Il est aisé de connaître que le bout des îles Madame est désigné à leur pointe vis-à-vis le cap de Chédabouctou.

(3) Na. Que les vaisseaux du Roi ne sauraient fréquenter le Petit-Passage, et qu'il n'y a que des bâtiments de cabotage qui le pratiquent, encore faut-il être muni d'un pilote pratique pour éviter deux ou trois platiers.

(4) Na. Que les bords de l'étendue de ce Passage sont extrêmement élevés, que la côte de l'Acadie domine celui de l'île Royale, qu'ils sont escarpés, formés de rochers et boisés en sapinage, qu'on peut mouiller partout, et y faire de l'eau et du bois.

(5) Na. Que les endroits mentionnés au mémoire sur le passage de Fronsac ne sauraient être exprimés en la dite carte.

DES CÔTES DE L'ÎLE ROYALE DE L'ACADIE ET DE L'ÎLE SAINT-JEAN

A la sortie du dit passage la route dirigée vers le port LaJoie de l'île St-Jean, on laisse vers l'Acadie la grande baie l'Antigoniche et le cap St-Louis que l'on double, et du côté de l'île Royale, les îles au Juste-au-Corps.

Le 30, 31e juillet et le 1er août, temps calme et vents contraires qui obligèrent à louvoyer des terres de l'Acadie à celles de St-Jean. vu sur les côtes des premiers, le rocher de la grange à Poirier, les îles Pictou et Tagamigouche, c'est à ce dernier endroit où se sont embarqués la plupart des Acadiens transplantés à l'île St-Jean, on ne l'estime éloignée du port LaJoie que de sept lieues; et du côté de l'île St-Jean, l'on découvrit le cap à l'Ours, les îles à Bois et la Pointe-Prime.

Le 2e, les vents dans la journée s'étant rangés favorables à faire route, l'on aperçut la grande baie du port LaJoie, l'on y entra et l'on suivit le chenal qui conduit dans le port, il passe entre l'île au Gouverneur située à droite, et celle de St-Pierre à gauche.

La carte de l'île St-Jean rapportée ci-après fait mieux connaître la position de ces lieux que celle du golfe.

DU PORT LAJOIE EN L'ÎLE ST-JEAN

Le goulet de l'entrée dans ce port considéré entre la Pointe-à-la-Framboise, à droite, et celle à la Flamme, à gauche, est large de 390 à 400 toises, la dite entrée gît nord et sud, l'on eut attention de ne point s'écarter du chenal, il s'y trouve grande eau à marée basse, le bâtiment mouilla en H, vis-à-vis la Pointe-à-Marguerite et l'anse au débarquement (1).

Les 3, 4, 5, 6, 7 et 8, séjour tant pour connaître ce port que pour constater la dépense des bâtiments qu'on y a construits pour le logement des troupes et des vivres pendant les années 1750 et 1751, et pour y déterminer l'emplacement des ouvrages nécessaires à sa défense.

Ce port est formé du confluent de la rivière de l'Ouest, de celle du Nord et de celle du Nord-Est:

Ces trois rivières forment un bassin fort étendu qui s'allonge vers la mer et y communique entre les susdites Pointe-à-la-Flamme et à la Framboise; le débarquement et l'embarquement n'y sont point aisés, les platiers qui avancent vers le milieu du chenal empêchent les canots et les chaloupes d'approcher des bords, l'on est obligé pour descendre à terre, de profiter de la marée haute ou de se mettre dans l'eau, il n'y a que les canots sauvages et les pirogues exempts de cette incommodité, il sera aisé d'y remédier en formant en pilotis une cale assez avancée pour qu'à marée basse il y ait à la tête 4½ pieds d'eau.

Ce port est beau et avantageusement situé pour observer tout ce qui peut sortir des côtes de l'Acadie, soit pour insulter cette île ou la tourner par la pointe du Nord et par celle de l'Est pour entrer dans le golfe, les rivières qui y affluent donnent des facilités pour pénétrer dans le pays; le plan ci-joint fait connaître son étendue et les terrains qui l'environnent.

Le terrain de la droite de son entrée est couvert de bois et sur la gauche il est défriché.

---

(1) Na. Que depuis la sortie du passage de Fronsac jusque dans le dit port, il faut éviter plusieurs platiers notamment ceux des terres de l'île St-Jean, qui s'allongent bien avant dans la mer, ainsi que d'autres à l'entrée de la Grande Baie susdite, et vis-à-vis les îles au Gouverneur et St-Pierre et observe de bien suivre le chenal qui pénètre dans le port.

La terre y paraît des meilleures, c'est une espèce d'argile extrêmement serrée, propre à toutes sortes de grains, et même à faire de la brique; avant la dernière guerre toute la partie défrichée était en culture, mais aujourd'hui, soit que les propriétaires n'aient point l'aisance de la mettre en valeur, ou qu'ils soient dans l'appréhension qu'à la moindre rupture avec les Anglais, leurs travaux ne deviennent infructueux, elle est inculte.

C'est sur la hauteur C où était ci-devant l'établissement du Roi; il ne consistait qu'en quelques bâtiments qui ont été détruits; lorsqu'on reprit possession de l'île Royale en 1749, on voulut rentrer aussi dans celle de St-Jean, à cet effet l'on y détacha M. de Bonaventure avec sa compagnie, et avec ordre de se loger sur les terrains de la gauche de l'entrée du port; les bâtiments qu'il y a construits totalement en bois sont marqués en I, on les a rapportés ici en grands pour mieux faire connaître en quoi ils consistent; la nécessité qu'il y a eu de les former à la hâte, a occasionné beaucoup de malfaçons, et peu de solidité, on ne doit les considérer que momentanés, et en attendant qu'on ait arrêté le projet des fortifications à y construire dans l'intérieur desquelles il faudra les établir, néanmoins leur dépense a monté suivant le toisé qui en a été fait, à la somme de 9169-1. 17-s. 8-d.

Les terrains de la gauche de l'entrée de ce port étant défrichés, comme on l'a dit, présentent plusieurs emplacements susceptibles du fort projeté à sa défense, les hauteurs A, G, C y semblent très propres, l'on a recherché tous les avantages de chacune, on les a combinés et balancés et, tout considéré, quoique la hauteur C soit inférieure aux deux autres, on incline à l'y établir; la bienséance de l'eau qui transpire à la surface de la croupe semble y concourir autant comme la proximité de l'endroit du débarquement, d'ailleurs l'entrée dans ce port s'en trouvera mieux défendue que s'il était construit sur l'une des deux hauteurs A et G.

Le plan ci-joint fait connaître sa figure, la construction de ses ouvrages et la défense qu'on en doit espérer; les bâtiments qu'il renferme sont susceptibles de 300 hommes de garnison, et d'un approvisionnement de vivres pour deux ans, ils sont mêmes capables de loger les habitants que la guerre, suivant les circonstances, obligera d'y réfugier ou y attirer en renfort à sa défense (1).

ESTIMATION

Du fort à quatre bastions, projeté entre le sommet de la hauteur C et la rive gauche de l'entrée dans le port LaJoie.

OUVRAGES DES FORTIFICATIONS

	l.
7024 toises cubes de terre à 9 l.	63216....0....0
3499 toises cubes de maçonnerie à 125 l.	437375....0....0
15828 pieds carrés de gréserie à 2 l. 10 s.	39570....0....0
726 toises carrées de gazon à 5 l.	3630....0....0
	543791....0....0

(1) Na. Qu'on a à Lévis des profils sur toutes les lignes ponctuées qui traversent ces hauteurs, partant que c'est avec connaissance qu'on détermine ce fort dans l'endroit mentionné. Na. Que la poudrière P est restée de l'ancien établissement qu'on n'a fait que couvrir sa voûte en planches.

Pont dormant sur le fossé; barrière à la tête; tablier du pont-levis; et deux portes à travers de chaque passage.

	l.
4 toises cubes de maçonnerie à 125 l.	500....0....0
192 solives de bois de pin à 3 l.	576....0....0
1920 l. pesant de fer à 9 sols.	864....0....0
5 serrures à 12 l.	60....0....0
60 pieds courants de chêne à 2 l. 10 s.	150....0....0
2 poulies de fonte à 50 l.	100....0....0
	2250....0....0
	546041....0....0

BATIMENTS

70 toises courantes de bâtiments de 24 pieds de largeur, couverts en bardeaux, cheminées, refends et entrefends compris à 1000 l.	70000....0....0
72 toises courantes de bâtiments semblables de 20 pieds de largeur à 800 l.	57600....0....0
	127600....0....0
Pour un puits, des latrines pour les soldats et un aqueduc à l'écoulement des eaux.	16000....0....0
Total des dits ouvrages	689641....0....0

Na. Qu'on a soumis les prix de la présente estimation à ceux des ouvrages de Louisbourg.

Qu'on fera faire de la brique sur les lieux.

Que le profil de la falaise de 25 à 30 pieds de hauteur sur les bords de la mer, indique qu'à quatre pieds au-dessous de la surface du terrain, la terre est condensée et convertie en grès rouge, et qu'en le grattant avec un couteau, l'on a remarqué qu'il durcit à mesure qu'il s'approfondit; de là il y a lieu de croire qu'indépendamment du moëllon auquel il sera propre, il pourra être taillé; si cependant l'on se trompait, et que, dans toute l'île,il ne se trouvât point de meilleure pierre et d'une qualité à être employée en gréserie, l'on en tirera des îles au Juste-au-Corps, où celle qu'on y a ci-devant découverte, et dont on a fait usage dans les ouvrages de Louisbourg, a été reconnue l'une des meilleures de l'île Royale.

Qu'il y a une espèce de pierre bleue à deux lieues du dit port LaJoie assez près de l'endroit nommé la Grande-Cension plus dure que la précédente laquelle, étant cuite, produit une chaux brune et grasse, néanmoins grenue.

Que les bois quelconques de chêne et autres se tireront du pays, et que la plupart des Acadiens, maniant la hache, l'on en tirera quelques secours à la construction des ouvrages projetés.

Partant qu'eu égard à toutes ces ressources, il ne sera pas possible que ces prix ne souffrent une grande diminution.

Peut-être y aurait-il encore beaucoup à discourir sur ce port, mais la saison nous pressant d'aller au havre de St-Pierre, on remet au retour à parler de ce que les nouvelles connaissances auront pu nous en apprendre.

DE LA RIVIÈRE DU NORD-EST

Le 9e, dessein étant de parcourir les principaux lieux de cette île, nous nous embarquâmes à marée montante sur la rivière du Nord-Est, pour aller au havre St-Pierre.

L'entrée dans cette rivière ne peut être considérée qu'après avoir doublé l'Anse-aux-Pirogues (1), on estime la largeur, d'un bord à l'autre, de 340 toises; quoique nous fussions poussés par le reflux et que notre gabare fût armée de six rameurs néanmoins le courant obligea de nous faire remorquer par un esquif qui allait à la voile; l'on aperçut à la rive gauche, l'Anse-aux-Morts (2), la rivière la Petite-Cension et celle des Blancs; à la rive droite, la rivière de l'île aux Foins, celle de Brouillan et plusieurs petits ruisseaux; et de chaque côté, des habitations formées nouvellement par des Acadiens transplantés et fort éloignées les unes des autres.

Environ à deux lieues en remontant cette rivière, est l'île aux Chèvres, plus voisine de la rive gauche que de la rive droite, dans son cours l'on aperçut des balises plantées pour indiquer le chenal; les platiers qui s'étendent bien avant le rendent difficile à suivre, il faut être muni d'un pilote pratique pour ne pas le manquer dans un bâtiment de 35 à 40 tonneaux.

Cette rivière est bordée de chaque côté par une lisière de prairies découvertes à marée basse, et tant soit peu mouillées à haute mer; l'herbe qu'elles produisent tient de la qualité du jonc; néanmoins, quoique salée et grosse, elle est tendre et bonne aux bestiaux.

Parvenus devant un terrain concédé au nommé Démoulins, la mer commença à perdre, l'on fut obligé de mettre à terre, à cet effet, l'on se porta à la rive droite et au moyen d'une coupure pratiquée à travers des vases, l'on joignit l'habitation du sr Gauthier; cet habitant est aussi nouveau ainsi que le sr Buzeau, son voisin, on les questionna sur les terrains qu'ils occupaient depuis 18 mois, et sur les ressources qu'ils espéraient en tirer, ils nous dirent que leurs concessions consistaient en quatre arpents de face sur 40 de profondeur, que les bois qui couvraient leurs terrains ayant ci-devant été brûlés en partie, ils avaient eu moins de peines à les défricher et que, quoiqu'ils ne fussent travaillés que depuis le mois de mars de cette année, ils produisaient cependant du froment, des pois, de l'avoine et toutes sortes de légumes; nous parcourûmes ces différents champs et, au vrai, jamais récolte dans les meilleurs cantons de la France ne promit davantage, ils convinrent que la terre était propre à tout ce qu'on y voudrait semer et que, par succession, ils trouveraient dans sa production de quoi se dédommager des biens qu'ils ont abandonnés.

Plusieurs habitants, le lendemain au matin, vinrent nous trouver pour représenter que leur intention étant de former une paroisse, les sentiments pour la position de l'église étaient partagés, qu'à cet effet, ils nous priaient de les entendre et conséquemment à leurs raisons, la déterminer dans l'endroit que nous jugerions le plus à la bienséance d'un chacun; cette affaire paraissant sujette à des débats, on remit à en traiter au retour en les prévenant de convoquer tous ceux qui y prenaient intérêt.

Le 10e, la mer ayant un peu perdu, nous nous rembarquâmes avec un peu de difficulté attendu que les bases se découvraient, néanmoins ayant mis au large l'on aperçut sur la gauche, la rivière au Moulin, nommée telle par un moulin à scie qu'un particulier y a fait construire au-delà, celle de Pagedieg, et des deux côtés plusieurs habitations; les terrains nous y parurent découverts et mis en valeur comme les champs les plus

(1) Voyez le plan du Port LaJoie.

(2) L'échelle de la carte est trop petite pour que cet endroit et les suivants puissent y être compris.

fertiles, nous en étions même en admiration, l'on nous a dit à cet égard qu'ils appartenaient à d'anciens habitants, que la plupart étaient à leur aise, munis de bestiaux et recueillaient tous les ans de quoi fournir à leur subsistance; nous fûmes enchantés du coup d'œil de leur situation d'autant que toutes ces habitations sont établies sur les deux coteaux du vallon que la rivière parcourt, que les défrichés vont en remontant la hauteur; qu'à leur sommet est un bois fourni de hêtres et d'arbres francs et qu'au bas il n'y a point de maison qui n'ait sa petite fontaine de manière que tous ces avantages de la nature, éclairée d'un beau ciel, en rendent le séjour agréable.

CHEMIN DE LA RIVIÈRE DU NORD-EST AU HAVRE ST-PIERRE

Après avoir fait environ deux lieues, l'on découvrit, de loin, une maison de face au cours de la rivière; l'on nous dit que son origine était à un quart de lieue au-dessus, et qu'il était à propos, crainte de manquer d'eau plus avant, de mettre à terre à la rive droite vis-à-vis l'habitation de la veuve Gentil, nous y vîmes de près des grains de la plus grande beauté, et le chemin de là au havre St-Pierre étant frayé, large de 6 à 7 pieds et propre à des charrettes attelées de deux bœufs, on le suivit à pied, il traverse des bois brûlés dans lesquels est une grande quantité de bleuets (1) qu'on mange en rafraîchissement, il va aboutir au ruisseau à Comeau où la mer forme une espèce de barachois qu'on traverse à sec, à marée basse, et à haute mer sur deux pieds et demi d'eau; cet endroit est réputé le point milieu du chemin d'entre la dite veuve Gentil et le havre St-Pierre.

A la sortie de ce barachois, le chemin rentre dans le bois jusqu'à l'endroit nommé la Queue-des-Etangs où un autre petit ruisseau forme semblable barachois, toujours couvert d'eau, et dont le fond vaseux et mol en rend le passage difficile.

C'est à cet endroit que les dunes commencent à se former, elles garantissent le pays des inondations de la mer, le chemin les laisse à gauche et à droite il borde des étangs que l'on traverse de distance à autre, il s'y trouve ordinairement deux pieds à deux pieds et demi de hauteur d'eau et dans les grandes crues toute l'assiette du chemin en est couverte; néanmoins comme elle est dure, il n'y a aucun risque d'y passer, mais seulement beaucoup d'incommodités aux gens de pied qui sont obligés de se mouiller; à la sortie de ces étangs se trouvent les clôtures des terrains concédés, on les côtoie pour arriver devant l'entrée du havre du Petit-St-Pierre.

Na. Qu'au retour l'on pourra encore discourir sur la rivière du Nord-Est et sur ce chemin.

Le 11e, séjour au havre Saint-Pierre.

DU HAVRE ST-PIERRE

Ce havre est situé au nord-est de cette île, son entrée varie tous les ans, elle court, cette année, nord-quart de nord et sud-quart sud-ouest; les vents les plus favorables pour en approcher sont ceux du nord-ouest, il y a toujours beaucoup de difficulté en tout temps, aussi ce havre n'est-il fréquenté qu'en été; les vents du printemps et ceux de l'automne en rendent l'accès difficile et dangereux; le passage est resserré entre deux bancs de sable qui se forment de deux extrémités des dunes, cependant de tel côté qu'on range le chenal, il y a toujours six brasses et demie d'eau à marée basse, mais au-dedans du havre, il y en a moins, aussi ne le juge-t-on praticable qu'à des bâtiments de 40 à 50 tonneaux.

(1) C'est un petit fruit bleu de la grosseur d'une groseille.

Ce havre est l'endroit le plus peuplé de l'île, il n'est occupé que par des anciens habitants, les uns y font la pêche de la morue, d'autres cultivent les terres et plusieurs s'adonnent à l'un et à l'autre.

La pêche n'y commence que dans les premiers jours de juin et elle finit à la fin de septembre, elle se fait tout au plus à deux ou trois lieues au large; la morue qu'on y prend n'est point à beaucoup près d'une qualité si bonne que celle que l'on pêche sur les bancs du large de l'île Royale, aussi ne passe-t-elle pas en France mais bien aux îles méridionales; elle a été assez abondante cette année, néanmoins les pêcheurs n'en sont pas plus riches d'autant qu'il n'arrive aucun bâtiment de France directement à ce havre par la difficulté et les risques d'y entrer, qu'ils sont obligés de tirer de Louisbourg tout ce dont ils ont besoin, comme sel, biscuits et ustensiles quelconques à des prix de 50 pour cent de bénéfice au moins, que leurs facultés ne permettant point de payer ces denrées argent comptant, le crédit qu'on leur fait n'est qu'à condition qu'ils ne pourront disposer de leur morue qu'en faveur de ceux qui leur font ces avances et que pour éviter les contestations sur le prix, l'on convient auparavant de celui du quintal pesant.

Il y avait à cette campagne 11 chaloupes en pêche et six chaffauts appartenant à sept pêcheurs, seulement plusieurs d'entre eux firent observer que ces conventions étaient totalement en faveur des fournisseurs et qu'eux, souvent, se trouvaient fort heureux de se tirer du. . ., l'on ne prévoit de moyens d'y remédier qu'autant que le Roi, prenant à cœur l'établissement de cette île, convoierait tous les ans un bâtiment de France chargé de tous les effets qui peuvent secourir en ce genre les habitants pêcheurs et qu'on ne leur vendît qu'à des prix fixés par la Cour, pour lors les négociants de Louisbourg au lieu de leur faire la loi seraient dans le cas de la recevoir, et au moyen de ces aisances quelqu'uns d'entre eux se trouveraient en état de construire des bâtiments et de porter directement leur morue aux îles de l'Amérique; si l'on ne prend ce parti, jamais ce commerce n'y prendra vigueur, cependant il est d'une grande ressource à tous les habitants de la côte, d'autant que la pêche n'ayant lieu que pendant quatre mois, ils emploient leurs garçons pêcheurs pendant les huit autres à la culture des terres, et qu'en supposant qu'ils ne tirassent aucun profit de ce premier objet au moins influe-t-il à modérer les frais de l'autre.

L'on sait que la Cour n'incline point à favoriser la pêche en cette île et qu'elle ne recommande que la culture des terres, cependant l'un pouvant se concilier avec l'autre, ainsi qu'il vient d'être dit, il en résulte plus de ressources aux habitants; il est même indispensable de s'y prêter, sans quoi les efforts que l'on fait pour peupler cette colonie, n'auront jamais tout le succès qu'on en attend.

La terre y est de même qualité qu'au port LaJoie et qu'au long de la rivière du Nord-Est, elle est également bonne et grasse, et propre à tout ce qu'on peut y semer, l'on a parcouru plusieurs champs dépendants de diverses habitations, et sûrement l'on ne saurait rien ajouter à la beauté des grains dont ils étaient couverts en toutes espèces.

Les habitations y sont un peu éloignées les unes des autres, la grande étendue des concessions y a donné lieu; les plus serrées sont celles appartenant aux pêcheurs, toutes bordent le havre à plus ou moins de distance; il n'y a guère d'habitants adonnés à la culture des terres qui ne recueillent cette année, moyennant qu'il ne survienne point de contretemps, du grain au delà de sa consommation, plusieurs sont même convenus qu'ils seraient dans le cas d'en vendre.

L'on comprend, dans le nombre des habitants de ce havre, ceux des Étangs du havre aux Sauvages et de celui de Tracadie, tous seraient d'avis que ces endroits formassent l'étendue de la paroisse de St-Pierre. L'église est bâtie, elle est grande et solide,

il ne leur manque qu'un curé après lequel ils ne font qu'un cri; pour en faire connaître la nécessité l'on joint ici l'état des communiants dont elle sera composée:

	hommes	femmes	enfants	
Havre de St-Pierre	29	31	102	ensemble 311
Les Etangs	4	5	22	
Havre aux Sauvages	9	9	34	
Havre de Tracadie	8	10	48	
	50	55	206	

Na. Que tous les bois d'entre l'origine de la rivière du Nord-Est et le dit havre St-Pierre sont brûlés, que les habitants souffrent déjà de l'incommodité de l'aller chercher au loin, partant que dans les arrangements à prendre pour éviter les dégâts qui s'y commettent mal à propos, l'on devrait leur affecter un canton dans lequel eux seuls auraient le droit d'y couper.

Et qu'il y a un moulin aux grains établi sur un ruisseau à la distance d'une demi-lieue du gros des habitations et capable de fournir à leur consommation.

Cet établissement qu'on doit considérer le plus étendu et le plus peuplé de l'île n'est cependant point encore en état de résister à une descente du moindre corsaire, les habitants s'en inquiètent et désireraient que le Roi y soutînt par un poste le zèle qu'ils ont de repousser la force par la force, l'on en serait assez d'avis; à cet effet l'on propose d'y construire, en piquets, un fort carré à quatre bastions dont on joint ci à côté le plan, il y a deux endroits propres à son emplacement, l'un sur les bords du havre et l'autre sur le sommet de la hauteur où est située l'église, dans le premier il empêcherait l'entrée dans le havre, mais une descente pouvant se faire en différents endroits éloignés de la vue du poste, les habitants n'en seraient pas moins exposés, d'ailleurs, il y serait dominé de 34 pieds 9 pouces de la hauteur susdite, au lieu qu'en l'établissant à son sommet il commanderait à toute la campagne, les principaux effets des habitants s'y trouveraient en sûreté et, en supposant qu'après avoir joint à leurs efforts 10 à 12 soldats pour s'opposer à un ennemi, il fussent contraints de se replier, ce serait au dit fort où l'on ne pourrait les forcer à se rendre qu'avec du canon et après des approches et des formalités d'une attaque en règle.

ESTIMATION DU FORT À QUATRE BASTIONS PROJETÉ EN PIQUETS AU HAVRE ST-PIERRE DE L'ÎLE ST-JEAN

Ouvrages des fortifications

	l.		
605 toises cubes de terre à 9 l.	5445	0	0
9 toises cubes de maçonnerie à 125 l.	1125	0	0
1173 solives de bois équarri à 3 l.	3519	0	0
1068 piquets de 14 pieds de longueur sur 7 pouces de diamètre à 20 sols	1068	0	0
1215 piquets de 12 pieds et de 6 à 7 pouces de diamètre à 18 sols	1093	10	0
147 piquets de 10 pieds à 16 sols	117	12	0
2080 piquets de 9 pieds et 6 pouces de diamètre à 15 sols	1560	0	0
168 toises courantes de plantage de deux rangs de palissades appointées, chevillées; rigoles et linteaux compris à 6	1008	0	0
231 toises courantes de plantage d'un rang simple de palissades à 4 l.	924	0	0
1267 livres pesant de fer à 9 sols	570	3	0
6 serrures garnies de verrous à 16	96	0	0
	16526	5	0

BATIMENTS

10 toises courantes de bâtiments de 16 pieds de largeur, cheminées, refends et entrefends compris à 700 l.	7000	0	0
26 toises courantes de bâtiments de 24 pieds de largeur à 100 l. la toise	26000	0	0
Pour un puits des latrines et un aqueduc à l'écoulement des eaux	5473	15	0
Total général des dits ouvrages	55000	0	0

DES DUNES

La mer de droite et de gauche de ce havre s'est bornée par des dunes qui sont des monticules formés de sable et sur lesquelles croit une herbe bonne à la nourriture des bestiaux. Le terrain qu'elles occupent n'ayant point été concédé, cette herbe se trouve à la disposition du commandant qui, malgré toute l'attention qu'il apporte à la bien faire, se trouve toujours soupçonné de partialité, de là naissent beaucoup d'animosité et des discussions entre les habitants, l'on serait d'avis pour les contenter tous que les herbes fussent coupées et le foin fait à frais commun et qu'il fût réparti à un chacun au prorata du nombre de ses bestiaux.

Le 12, partis du dit havre St-Pierre pour retourner chez le sr Gauthier.

SUITE DU CHEMIN DU DIT HAVRE ST-PIERRE

L'on suivit le chemin qu'on avait tenu en venant, il parut également mauvais aux voitures et incommode aux gens de pieds; parvenus chez la dite veuve Gentil, l'on fut visiter une fontaine nommée communément la Grande-Source, éloignée d'un petit quart de lieue de la maison de la dite veuve, et d'une demie de l'endroit où la rivière du Nord-Est prend son origine; les habitants prétendent que dans le canal de la décharge de ses eaux dans la dite rivière, il y en a suffisamment à demi-marée pour le remonter en canots, et même en chaloupes, que c'est l'endroit le plus propre au mouillage des bâtiments, et au dépôt des marchandises à transporter du dit havre St-Pierre au port LaJoie; leur sentiment à cet égard se trouve soutenu du mauvais état du chemin qui conduit à St-Pierre, de la facilité qu'il y aurait d'en tracer un nouveau, A, B, depuis la dite Grande-Source, droit sur l'église du dit havre; ce projet nous ayant paru avantageux aux habitants, l'on fut reconnaître le local et après avoir examiné les terrains que son alignement parcourra l'on est convenu qu'il pourrait s'exécuter sans la moindre difficulté, qu'il ne saurait que concourir au commerce et à établir une relation prompte d'un endroit à un autre; l'on a rapporté l'ancien chemin et le nouveau projeté à la carte de cette île.

SUITE DE LA RIVIÈRE DU NORD-EST

Nous étant ensuite embarqués dans notre gabare, nous nous rendîmes chez le sr Gauthier en ne pouvant trop admirer la fertilité des champs de la droite et de la gauche de cette rivière.

Le 13e, la plupart des principaux habitants s'étant rendus chez le dit sr Gauthier, on y agita l'église qu'ils désiraient. La dépense de sa construction ne souffrit point de difficultés, ils avancèrent même que tous les bois étaient prêts et que chacun y contribuerait sans contestations; mais les sentiments se trouvèrent partagés pour le lieu de son emplacement, nous étant aperçus que la bienséance d'un chacun de l'avoir sur le

côté de la rivière qu'il habitait, occasionnait leur mésintelligence, on les fit convenir qu'à cet égard leurs représentations se trouvaient balancées, mais que s'ils voulaient sentir qu'en l'établissant à la rive gauche il n'y aurait que les habitants de la paroisse qui en jouiraient au lieu qu'à celle de la droite ceux de Tracadie, qui n'en étaient éloignés que de deux lieues, s'y rendraient plus fréquemment qu'à St-Pierre, que d'ailleurs le sr Buzeau offrait du terrain non seulement pour l'asseoir, mais encore pour le presbytère, son jardin et pour le cimetière, et qu'enfin au pied de l'endroit projeté pour son établissement était la fontaine Bel-Air dont l'eau reconnue la meilleure du canton serait d'un secours à ceux des habitants qui seraient dans le cas de faire beaucoup de chemin pour s'y rendre, ces raisons les ayant déterminés ils se soumirent à la construire à la rive droite et, conséquemment, elle fut nommée du titre de St-Louis et nous nous engageâmes de faire des diligences à la Cour pour leur procurer une cloche et un curé.

Cette paroisse s'étendra depuis la rivière des Blancs jusqu'au fond de celle du Nord-Est, elle n'aura guère moins que cinq lieues de longueur, l'église sera placée dans le centre, les habitants pourront s'y rendre à pied le long des bords et vis-à-vis son emplacement sera établie, à frais communs, une barque pour l'aisance de traverser la rivière à ceux qui résideront sur le bord opposé.

ÉTAT DES HABITANTS DE LA RIVIÈRE DU NORD-EST CENSÉS COMPRIS SOUS LA PAROISSE DE CE NOM

	hommes	femmes	garçons	filles	
Anciens habitants y résidant avant la guerre	20	20	50	40	ensemble 255
Nouveaux habitants y transplantés de l'Acadie	21	22	48	34	
	41	42	98	74	

Cette affaire arrangée, l'on discourut encore sur cette rivière, l'on convint qu'elle n'était proprement formée que de l'égoût des hauteurs situées à droite et à gauche de son cours, que même l'eau de la pluie qui tombe sur son penchant entraîne un accoulins dont sont formées les prairies qui règnent le long de ses bords, que le flux de la mer, par son courant, entretient le chenal à la profondeur ordinaire, qu'elle n'est navigable que lors du reflux et qu'elle ne peut porter ainsi, qu'il a été dit ci-devant, que des bâtiments de 40 à 50 tonneaux.

Le 14, 15 et 16, séjour au port LaJoie.

SUITE DU PORT LAJOIE

A notre arrivée l'on découvrit la frégate la *Gracieuse* mouillée à une grande lieue de ce port, elle venait de la Baie-Verte et était commandée par M. de Saurin, lieutenant de vaisseau, qui crut ne pouvoir sans risquer approcher plus près de son entrée; M. Dagou, enseigne, officier plein de zèle et d'intelligence, ayant été informé que nous en avions levé le plan, nous pria de le lui communiquer, à quoi consenti; de notre côté nous l'invitâmes à sonder le chenal, depuis l'endroit où était la frégate, jusqu'au débouché des Trois-Rivières, il s'en acquitta avec des précautions à donner de la confiance en ses opérations, et il prétendit qu'il n'y a point d'endroit moindre de 7 à 8 brasses, de là il est aisé de conclure que tous vaisseaux quelconques peuvent entrer dans ce port, moyennant qu'ils soient guidés par un pilote côtier qu'il conviendra y entretenir sur le compte du Roi.

Le fort projeté, qu'on pourra considérer le chef-lieu de cette île, ne découvrant, par sa position qui en a été arrêtée à tous égards que de très loin et imparfaitement, l'entrée dans la baie de ce port, l'on jugea que la Pointe-à-la-Framboise devait mieux remplir cet objet; on fut la reconnaître et, l'ayant trouvée favorable, l'on y propose une redoute d'une construction à n'être point enlevée de vive force, et sur laquelle sera placé du canon, pour avertir le fort de tout ce qui paraîtra dans la baie; on incline d'autant plus à cet ouvrage qu'il y a des habitants répandus le long de la côte, qu'ils sont en nombre à la Pointe-Prime, et que dans le cas de se réfugier et de ne pouvoir gagner par mer le port en canots, ils se rendraient à la dite redoute par terre et seraient dans la confiance que leurs effets les plus précieux y seraient en sûreté.

ESTIMATION DE LA REDOUTE PROJETÉE SUR LA POINTE-À-LA-FRAMBOISE

	l.
1367 toises cubes de terre à 9 l.	12303....0....0
875 toises cubes de maçonnerie à 125 l.	109375....0....0
766 pieds carrés de gréserie à 2 l. 10 s.	1915....0....0
115 toises carrées de gazon à 5 l.	575....0....0
	124168....0....0

PONT DORMANT SUR LE FOSSÉ, BARRIÈRE À LA TÊTE, TABLIER DU PONT-LEVIS ET DEUX PORTES À TRAVERS CHAQUE PASSAGE

3 toises cubes de maçonnerie à 125 l.	575....0....0
154 solives de bois de pin à 3 l.	462....0....0
1540 livres pesant de fer à 9 sols	693....0....0
5 serrures à 12 l.	60....0....0
48 pieds courants de chaînes à 2 l. 10 s.	120....0....0
2 poulies de fonte à 50 l.	100....0....0
	1810....0....0

BATIMENTS

12 toises courantes de bâtiments de 24 pieds de largeur, couverts en bardeaux, cheminées, refends et entrefends compris à 1000 l.	12000....0....0
12 toises courantes de bâtiments semblables de 20 pieds de largeur à 800 l.	9600....0....0
Pour un puits, des latrines et un aqueduc à l'écoulement des eaux	6000....0....0
	27600....0....0
Total	153578....0....0

Le dit jour, 16 au soir, tous les objets des endroits parcourus nous ayant paru suffisamment traités, nous saisîmes le dessein d'aller à Beauséjour, les événements y survenus pendant la campagne nous y invitaient autant que la curiosité de connaître la force et la situation du fort qu'on y établissait, cependant il nous restait encore à connaître de cette île, le port des Trois-Rivières; pour concilier la visite de ces objets, et ne point perdre de temps, il nous fut conseillé d'aller d'abord au premier endroit et

qu'au retour nous passerions à l'autre, nous consentîmes d'autant plus volontiers à ce parti que la route à tenir pour ce port nous écartait peu de celle à faire pour celui de Toulouse où nous devions nous rendre, et qu'après en avoir pris connaissance, il nous serait plus aisé de concilier les remarques faites dans les endroits particuliers, avec celles que nous avions recueillies sur l'île en général.

Le 17, sorti du port LaJoie pour aller à la Baie-Verte, calme parfait vis-à-vis les îles au Gouverneur et de St-Pierre, mis à terre pour les visiter; elles sont toutes couvertes de sapinage, la terre y est également propre à la culture mais elles manquent d'eau.

Le 18, calme encore jusqu'à midi qu'un petit vent permit de faire route, entré dans la Baie-Verte entre 8 et 9 heures du soir et mouillé à 10.

DE LA BAIE-VERTE

La largeur de l'entrée dans cette baie considérée d'entre le cap Elisée à babord et celui de Pavillon à tribord peut être de trois lieues, et sa longueur de quatre et demie, ces deux points gisent nord et sud, et pour la pénétrer du point milieu vers le fond, il faut faire l'ouest-nord-ouest.

En passant l'on aperçut la frégate la *Gracieuse* mouillée environ à deux lieues en avant de la dite baie.

Le bâtiment que nous montions s'avança jusqu'à une petite demi-lieue en deçà du fort de Gaspareau, aussi échouait-il sur la vase à marée basse.

Suivant le rapport des gens du pays, les bâtiments d'une certaine force ne sauraient être trop en garde contre les platiers qui s'étendent des bords de la dite baie vers son milieu, de manière que si les vaisseaux du Roi étaient dans le cas de la fréquenter souvent, il conviendrait de la sonder pour déterminer l'endroit le plus avancé propre à leur mouillage.

C'est par cette baie qu'arrivent les munitions de guerre et de bouche que l'on envoie du Canada et de l'île Royale pour la subsistance des Canadiens, des Sauvages et des troupes du Roi résidant au fort de Beauséjour et dans les postes détachés.

HABITATIONS DU FOND DE LA BAIE-VERTE

Le 19, on découvrit le fort de Gaspareau situé sur le bord de la mer et de face à l'entrée dans la dite Baie-Verte, et environ à demi-lieue sur sa gauche, des maisons de quelques Acadiens réfugiés; l'endroit de leur situation et où l'on met à terre pour aller au fort de Beauséjour est marécageux, l'on ne peut en approcher qu'à marée montante, nous y descendîmes, il y avait pour lors, un officier nommé M. de Bleury et 15 hommes pour la garde des magasins du Roi; dans les connaissances qu'on prit de cet établissement, l'on nous informa que toutes les munitions destinées en tous genres pour le fort de Beauséjour, étaient d'abord débarquées à Gaspareau ensuite portées en cet endroit et de là voiturées au dit fort.

Que les bâtiments appartenants à Sa Majesté consistaient en un logement de 14 pieds en carré et couvert en planches pour le commandant.

En un autre de 24 pieds 6 pouces sur 21 pieds de largeur, couvert en écorce pour loger les troupes.

En un troisième à titre de boulangerie, de 16 pieds en carré aussi couvert d'écorce.

En un quatrième de 29 pieds de longueur sur 19 de largeur à titre de magasins aux farines, et couvert de même.

Et en un cinquième de 21 pieds de longueur sur 19 de large et même couverture pour toutes sortes de munitions.

Que l'abbé Le Loutre, missionnaire, y tenait aussi, pour son compte, un magasin particulier.

Que Sa Majesté y entretenait un bateau à titre de charroi pour le transport des effets.

Et que les habitants y avaient construit 18 maisons; on joint ici leur dénombrement et même celui de leurs bestiaux.

DÉNOMBREMENT DES HABITANTS ET DES BESTIAUX RÉFUGIÉS DANS LE FOND DE LA BAIE-VERTE

Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Moutons	Bêtes à cornes	Cochons	Chevaux
20	20	61	41	53	187	73	18

Na. Que ces habitants ne s'y considèrent établis qu'en attendant que les limites de l'Acadie soient réglées, que si l'endroit de leur ancienne résidence devient en la possession des Anglais et que celui qu'ils occupent reste en celle du Roi, ils y demeureront, sans quoi ils passeront à l'île Royale ou à celle de St-Jean.

ROUTE DU FOND DE LA BAIE-VERTE À BEAUSÉJOUR

Après nous être instruits de ce qui intéressait ce petit établissement et de la route à tenir pour nous rendre à Beauséjour, nous prîmes un guide et des chevaux pour faire un portage de 5/4 de lieue à travers des bois; il n'y a que du sapinage à leur entrée, mais à mesure qu'on les pénètre l'on découvre des arbres de toutes espèces propres à la construction, témoin le petit bateau marqué à la carte qu'on a travaillé sur les lieux; le chemin y est mauvais, serré et difficile, il est même traversé de huit ponts construits avec des rondins sur des molières, les petits objets représentés tout le long ne sont rapportés à la dite carte que pour faire connaître l'exactitude du mémoire.

A l'extrémité de ce portage est une petite hauteur occupée par deux maisons qui comprennent ensemble trois hommes, trois femmes et 19 enfants réfugiés de l'Acadie, il y a aussi un magasin au Roi pour le dépôt des effets qui n'y restent qu'en attendant leur transport pour Beauséjour; c'est à cet endroit où l'on s'embarque sur des canots pour traverser un marais jusqu'à la Pointe-à-Buot.

Ce marais est tel que la nature l'a formé; son étendue, traversée de canaux, est bornée par des bois de toute part excepté du côté de la dite Pointe, le sol, que l'amas des herbes pourries a relevé par succession, est plus ou moins trempé, on y aperçoit que très peu de courant jusqu'à la Pointe-à-Mumagouath, mais plus loin il devient sensible, et les eaux, jusqu'au débouché au Ruisseau-à-l'Ours, semblent être réunies en un seul lit, c'est à cet endroit proprement que la rivière de Ste-Marguerite prend son origine; sa largeur y est de 15 à 16 pieds, mais elle augmente à mesure qu'elle approche de la mer, et le terrain remonte; le courant, lors du flux, y est si rapide que son lit se creuse tous les jours et que ses bords en deviennent plus escarpés, elle assèche à marée basse jusque vers la Pointe-à-Mumagouath, et quoique ses rives soient élevées de plus de 50 pieds, on la traverse dans la vase; c'est environ à 100 toises en-dessus de son débouché que les Anglais passèrent, le 29 juillet, pour détruire la levée marquée au plan, elle avait été formée pour garantir les terrains de la droite de son cours des débordements de la mer.

Dans la traversée du marais, que l'on estime d'environ quatre lieues, il n'y a rien de remarquable, les petits objets rapportés à la carte font connaître les différents endroits

de la route que l'on tient, on y va en pagayant jusqu'au grand Lac, à sa sortie se trouvent deux canaux, l'on fréquente celui de la gauche en piquant du fond jusqu'au de là de l'ile Verte d'où l'on se rend à la traîne par la rive droite jusqu'au Pont-à-Buot.

Na. Qu'eu égard à la proximité des bois à la Pointe-à-Mumagouath et à celle à Buot, que si les Anglais restaient les maîtres par le traité des limites de la rive où elles sont situées l'on ne pourrait, dans un cas de rupture avec eux, rien transporter par eau à l'établissement du Roi; il faudrait, de nécessité, rendre le chemin du portage et l'autre qu'on rencontre pour Beauséjour praticables aux voitures si mieux l'on aimait n'en établir un nouveau en droiture du dit fort sur celui de Gaspareau, on inclinerait plus pour ce dernier parti que pour l'autre.

DU PONT-À-BUOT

Parvenus au Pont-à-Buot l'on discourut, avec M. de Simblin, des objets du poste qu'il y occupe, on rapporte tout ce qu'il nous en a dit à côté du plan ci-joint du retranchement qu'on y a formé; sa construction faite à la hâte le rend insoutenable, s'il arrivait, cependant que, suivant les circonstances l'on fût obligé de garder cette position, il faudrait y établir une bonne redoute en terre, bien palissadée, et répandre les eaux du ruisseau dans le fossé.

Le logement du commandant fait en piquets et couvert de planches est de 14 pieds en carré, et celui pour la troupe de même construction, a 36 pieds de longueur sur 14 de largeur.

De cet endroit pour aller au fort de Beauséjour sont deux chemins, l'un monte dans le bois et l'autre est établi en dehors, ce dernier est moins praticable que l'autre, il conduit à la butte à Roger où est une garde pour soutenir la communication avec ce poste, de là il joint le premier sur la hauteur d'où l'on se rend à Beauséjour.

Le 20e, séjour à Beauséjour.

DU FORT DE BEAUSÉJOUR

L'on nomme Pointe-à-Beauséjour, la hauteur sur laquelle est situé le fort que les troupes du Roi ont établi pour faire face à celui que les Anglais ont fait construire à Beaubassin.

C'est sous ce fort qu'ont été rassemblés les Sauvages pendant cette campagne et c'est sous sa protection qu'un nombre d'habitants acadiens se sont répandus dans les villages circonvoisins dépendant du Canada; on en rapportera ci-après le dénombrement avec l'état des postes répandus pour les y soutenir.

Beaubassin était un des cinq principaux villages de l'Acadie, les habitants informés que les Anglais étaient dans le dessein d'en prendre possession, l'évacuèrent de tous leurs effets et bestiaux, et les Sauvages en mai de cette année y mirent le feu de manière que toutes les maisons furent brûlées et que l'établissement des Anglais y est tout à neuf.

L'on estime les deux forts éloignés l'un de l'autre de 12 à 13 cents toises, la rivière de Ste-Marguerite les sépare, néanmoins elle passe plus près de Beaubassin que de Beauséjour, sa distance d'entre le fort anglais est estimée 250 toises et celle d'entre celui du Roi est de 750.

C'est à la rive droite que les Anglais plantèrent leur pavillon et détruisirent la levée dont on a parlé ci-devant sous prétexte que les Sauvages s'en couvraient pour le désoler; elle avait été faite pour les habitants du pays contre le renversement des eaux de la mer; le terrain d'entre cette rivière et Beaubassin est net, étendu et bien défriché, il

produisait ci-devant beaucoup de grains, et l'autre d'entre Beauséjour, depuis la démolition de la dite levée, est trempé et hors d'état d'être cultivé, il comprend à peu près dans son milieu un plateau boisé nommé l'île de la Vallière où l'on tient une garde pendant la nuit seulement, pour observer tous les mouvements des Anglais sur cette rivière.

Quant au fort de Beauséjour, le plan ci-joint représente exactement sa figure, et le profil, avec le discours à côté, font connaître sa construction et les ouvrages proposés pour donner de la résistance à son enceinte et rendre ce poste capable d'une défense contre une attaque avec du canon.

Après avoir raisonné avec M. de St-Ours, commandant, de la situation de ce fort, de son utilité et des précautions à prendre pour s'y soutenir en toutes circonstances, l'on agita l'établissement des sujets du Roi dans cette partie; il convint qu'il était, considérable, qu'indépendamment des anciens habitants qui le composaient, il était accru d'une quantité d'Acadiens réfugiés dont on joint ci-après l'état, que les premiers étaient rassemblés en des villages, que les autres étaient répandus çà et là et qu'eu égard à ce que le brigantin anglais, destiné à observer leurs mouvements à tous indifféremment, soit en canots ou en chaloupes, les harcelait avec du canon dans la traversée d'un endroit à un autre, ils étaient dans la crainte de ne pouvoir s'y maintenir, qu'à cet effet il conviendrait autant pour les rassurer que pour constater le droit qu'a Sa Majesté de naviguer dans la baie Française et pour marquer toute sa propriété sur les côtes de la Grande-Terre, qu'elle y fît croiser une de ses frégates, soit en allant ou en revenant de la rivière St-Jean, et même qu'à sa faveur un petit bâtiment de transport, qui l'accompagnerait, entrât dans les rivières qui débouchent des dites côtes sous prétexte de porter des secours à ses sujets.

ÉTAT DES POSTES DÉPENDANTS DE BEAUSÉJOUR ET DES VILLAGES SITUÉS SOUS SON COMMANDEMENT

	Officiers	Soldats	Canadiens	
Gaspareau.....	1	15		Mesmeramkouk, Chipoudy, Petcoutiack } avec rivière.
Baie-Verte.....	1	15		
Pont-à-Buot.....	1		30	Veska, port de mer.
Veska.....	1		12	Tintamarre, gros village avec missionnaire.
Chipoudy.....	1		10	La Coupe. Le Lac.
Rivière St-Jean...	1	20	50	Gedayque; où était ci-devant le premier établissement du Roi, il y a encore un garde-magasin et un reste d'effets.

Na. Que dans cet état, les troupes du fort de Beauséjour n'y sont point comprises.

DÉNOMBREMENT DES ACADIENS RÉFUGIÉS, VILLAGE PAR VILLAGE D'OÙ ILS SONT SORTIS ET AUXQUELS LE ROI FOURNIT DES VIVRES, SUIVANT LA DÉCLARATION DE M. L'ABBÉ LE LOUTRE, MISSIONNAIRE

Villages de l'Acadie	Hommes	Femmes	Enfants	Nombre des personnes
Ménadoux	29	26	114	169
Rivière des Mines ou des Héberts	20	21	71	112
Rivière de Mankane	12	13	61	86
Rivière Nampane	18	20	104	142
Veschkok	17	19	79	115
La Butte	14	13	59	86
Les Planches	11	6	39	56
Mezagouéche ou Beaubassin	32	30	128	190
Des Mines, Cobéguit et autres Lieux	25	23	107	155
	178	171	762	1111

Na. Que dans ce dénombrement, sont compris les habitants réfugiés à la Butte-du-Portage, à la Baie-Verte et à Gaspareau.

Que la ration du soldat, d'un Canadien ou d'un Acadien est la même, qu'elle consiste en 2 livres de pain; ½ livre de viande fraîche, au défaut en lard, ou bœuf salé, en un coup d'eau-de-vie le matin, et en bière à raison d'une barrique composée de deux pots de mélasse pour cinq jours à 14 hommes.

Que depuis le printemps, on diminuait les vivres aux Canadiens venus pour la défense du poste de Beauséjour et aux Acadiens qui s'étaient retirés sous sa protection et cela faute d'en avoir en magasins, et même, pour lors, on prenait le parti de leur payer en argent du pays, ce qui manquait pour compléter la ration.

Que la disette qu'on était à la veille d'y essuyer, provenait de la grande consommation que les Sauvages y ont faite des vivres en général, que tels soins que leur missionnaire ait apportés à ce qu'aucun d'eux ne reçût au-delà de sa ration, il y a eu néanmoins beaucoup d'abus que, sous prétexte de ce manque de subsistance, ils molestaient les habitants en tuant et s'appropriant leurs bestiaux, ce qui mettait la désolation parmi ces malheureux réfugiés.

Que l'argent du pays consistait en billets signés du commandant et du garde-magasin ensemble, ou du missionnaire simplement, et qu'eu égard à la nature du payement, les matériaux qu'on y achetait pour les travaux et leur main-d'œuvre y étaient pour lors à 1-3 en sus plus chers que si on les eût payés argent comptant, partant que le Roi, chargé de retirer ces billets, souffrait de cet excédent de prix à moins que les marchandises du magasin, qu'on distribuait en acquit, étant à son compte ne dédommageassent Sa Majesté de cette perte qui n'était que trop évidente.

Le 21e, après avoir agité avec M. de St-Ours tout ce qui intéressait cet établissement et avoir donné nos avis pour perfectionner les ouvrages du fort, nous reprîmes la route de la Baie-Verte, néanmoins en suivant le chemin qui conduit par la traverse des bois au Pont-à-Buot, où nous étant embarqués sur une pirogue nous nous rendîmes au Portage, de là à cheval, aux habitations du fond de la Baie-Verte, et vers les 10 à 11 heures du soir à notre bateau.

Le 22e, le temps paraissant favorable à faire route pour aller au port des Trois-Rivières, situé en l'île St-Jean, nous voulûmes néanmoins avant de partir visiter le

fort de Gaspareau dont on joint ci à côté le plan, à cet effet nous nous embarquâmes dans le canot pour aller à terre.

DU FORT DE GASPAREAU

Ce fort est situé sur un défriché et à la distance de 12 toises du bord de la mer, il se présente de face à l'entrée de la baie de manière qu'il découvre tout ce qui s'y passe; les platiers, qui s'étendent au large, ne permettent pas aux bâtiments de 30 tonneaux d'en approcher plus près de 350 toises, le nôtre, nommé l'*Amériquain* de 60, était mouillé à plus de 600, il flottait sur 10 pieds d'eau à marée haute, et à la basse il échouait sur la vase.

Le plan ci à côté fait connaître que sa figure est un parfait carré et le profil marque la construction des ouvrages faits, et d'autres projetés pour le mettre dans un état de défense.

Le côté de ce fort de face à la mer gît S.-E. et N.-O. 5 degrés nord, les quatre bâtiments de figure bastionnés à ses angles sont construits solidement de pièces sur pièces et avec étage sur lequel sont montées les six pièces de canon des calibres mentionnés ci-après: les courtines ne sont formées que de deux rangs de piquets adossés l'un contre l'autre derrière lesquels sera une banquette en terre de quatre pieds de largeur sur 3 pieds 9 pouces de hauteur, de sorte que le sommet du rang intérieur n'étant élevé que de 8 pieds au-dessus du sol du terrain, ne surmontera la dite banquette que de 4 pieds 3 pouces, et qu'on y fera feu par les espaces des piquets du rang extérieur.

Na. Que le projet était de former cette banquette avec des terres à prendre indifféremment au dehors, qu'à cet égard nous avons été d'avis de proposer un fossé à six pieds de distance de l'enceinte pour empêcher une troupe d'en approcher sans se rompre, et dont l'excavation produira un volume de terre capable d'en fournir la dite banquette, de relever la berme pour donner, par ce moyen, plus de résistance aux piquets et enfin, de former un petit glacis tout le long de son talus extérieur.

Que l'artillerie consistait en deux canons de 6 livres de balle, montés sur affûts de campagne, et en quatre autres de 4 livres dont deux montés de même et les deux autres sur affûts marins.

Que le détachement commis à sa garde n'était que de 13 soldats commandés par un officier, tous cabanés en dehors du fort en attendant que les bâtiments fussent achevés (1).

DÉNOMBREMENT DES ACADIENS RÉFUGIÉS SOUS LE FORT DE GASPAREAU

Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Bêtes à cornes	Chevaux	Cochons
11	12	21	17	63	7	43

Ensemble: personnes 61

Na. Encore que toutes les munitions quelconques destinées du Canada et de l'île Royale pour Beauséjour sont d'abord voiturées à ce fort d'où on les passe aux magasins du fond de la Baie-Verte et de là au dit Beauséjour, que les frais à cet égard doublent la dépense qu'occasionnerait leur transport en droiture des bâtiments aux habitations

(1) Qu'autour du fort et sous sa protection étaient quelques habitants réfugiés dont on joint l'état ci-dessus et qu dans le chemin de la communication par terre aux habitations de la Baie-Verte, l'on découvrait les cabanes de 5 à 6 familles sauvages.

de la dite Baie, et qu'on n'a pu découvrir des raisons favorables à cette disposition, que celle qu'à Gaspareau, elles y étaient plus en sûreté que dans l'autre endroit où on ne les déposait qu'à mesure qu'il y avait des moyens de les faire passer à leur destination.

De retour du dit fort, les vents s'étant soutenus favorables à la route à tenir pour le port des Trois-Rivières, l'on appareilla, et vers les cinq heures après-midi, nous étions par le travers la dite frégate la *Gracieuse* et une heure après hors de la baie.

Le 23, arrivés vers les quatre heures après-midi, dans le dit port des Trois-Rivières et mouillés à une lieue en deçà de la pointe de terre "L".

DU PORT DES TROIS-RIVIÈRES

Ce port situé à l'est de l'île St-Jean, son étendue, considérée d'entre le Cap-Final à babord et la presqu'île à tribord de son entrée, n'a pas moins de 5-4 de lieue de longueur jusqu'à la dite pointe de terre "L" que l'on découvre dans le fond, à plus de trois lieues en avant dans la mer, il est nommé tel par le concours des deux rivières qui se joignent à la dite pointe et par celle "M" qui forme la presqu'île; au rapport des gens du pays et des navigateurs, il n'y a aucune précaution à prendre pour y chenaler, il y a grande eau partout, les bâtiments de la plus grande force peuvent mouiller à 350 toises en deçà de la dite pointe "L" et tous autres peuvent remonter environ 100 toises les deux rivières qui y affluent; le plan ci-joint dont les points principaux ont été levés avec la boussole et leurs distances par estime, fait connaître sa figure; on ajoutera aux connaissances qu'on en a prises que ces rivières sont poissonneuses, que les huîtres y sont abondantes, que les terrains des deux côtés sont boisés, qu'il n'y a de défriché que l'endroit où était l'établissement détruit en 1745, que la terre y est de même qualité qu'au port LaJoie, qu'il n'y a aujourd'hui point d'habitants et que l'endroit le plus propre à l'établissement que le Roi pourra y ordonner, ne saurait être fixé plus avantageusement qu'à l'endroit où l'ancien était situé.

Na. Que le terrain de droite et de gauche de ce port a été concédé au sr Roma et Compagnie à titre de franc-alleu de 3500 arpents de face à la côte, sur 40 de profondeur, qu'il ne reste point aujourd'hui le moindre vestige des bâtiments qu'on y avait établis et qu'eu égard aux dépenses considérables qu'ils y auraient faites précédemment, il conviendrait concilier leurs intérêts avec ceux du service de Sa Majesté, à fixer la reconnaissance que les habitants qu'on y attirera seront tenus de lui devoir par chaque arpent du terrain qui leur sera accordé.

Entre autres avantages que présente la situation de ce port, il donne des facilités pour pénétrer dans l'intérieur de l'île, il offre un asile assuré aux vaisseaux qu'on pourrait destiner pour observer le passage de Fronsac, pour croiser dans le golfe et entre cette île et les terres de l'Acadie, pour favoriser la navigation du Canada à la Baie-Verte, et enfin, pour assurer la communication, en temps de guerre, de cette île avec la Royale par celles au Juste-au-Corps dont le trajet de 8 à 9 lieues seulement peut se faire en chaloupe pendant une nuit.

Ce port, eu égard à tout ce qui vient d'être dit, pouvant être considéré l'un des endroits les plus recommandables de l'île, on propose à sa défense et à la sûreté des habitants qu'il convient y placer, une redoute en maçonnerie d'une construction conforme au plan ci-joint.

Tous les endroits que nous avons parcourus en l'île St-Jean étant amplement traités, il ne nous reste qu'à parler du pays en général; pour cet effet, on constatera ce qui en sera dit ci-après, plus par les connaissances que nous avons prises, étant sur les lieux, que sur le rapport d'autrui, ainsi l'on ne doit point mettre en doute ce qu'on en avancera.

DE L'ILE ST-JEAN EN GÉNÉRAL, DE LA QUALITÉ DE LA TERRE, DE SES PRODUCTIONS ET DES MOYENS D'Y ASSURER L'ÉTABLISSEMENT QUE LA COUR EST DANS LE DESSEIN D'Y FORMER

Cette île est située par les 46 degrés 45 minutes de latitude et 36 degrés 23 minutes de longitude, elle a au nord le confluent du fleuve St-Laurent dans le golfe de ce nom; au sud, le passage de Fronsac et les terres de l'Acadie; à l'est, l'île de Terre-Neuve et celle de l'île Royale; et à l'ouest, le continent du Canada. Sa longueur, considérée de la pointe de l'est à celle de l'ouest, est estimée 35 lieues et sa largeur du nord au sud, entre 10 à 12; elle a, en son contour, plusieurs baies, anses, havres et ports; les principaux de ces derniers sont ceux de LaJoie et des Trois-Rivières dont on a traité, on ajoutera seulement à ce qu'on en a dit, que pour accoster la terre, il faut se défier, en général, des platiers qui s'étendent de ses bords bien avant dans la mer et qu'on ne peut en approcher qu'en canots et en chaloupes.

L'intérieur du pays est traversé de plusieurs rivières, la plupart des prairies gisent à leurs bords; le foin qu'elles produisent est gros, il tient de la qualité du jonc, néanmoins, il sert de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver.

La terre y est généralement rougeâtre, grasse, serrée, elle paraît se condenser à 5 à 6 pieds au-dessous de sa surface de façon que plus avant elle est pétrifiée en grès rouge qui se délite et durcit à mesure que le banc s'approfondit, au moins a-t-on lieu d'en juger de même par le profil de 25 à 30 pieds de hauteur de ses bords à la mer, d'où il y a lieu de croire qu'à une certaine profondeur il se trouvera propre à la gréserie et peut-être même à la pierre de taille.

D'ailleurs, elle y est des plus fertiles; les parties anciennement défrichées forment des champs aussi fleuris qu'en Europe et celles qu'on a mises en culture depuis la reprise de possession paraissent propres à tout ce qu'on voudra y semer; les réfugiés de l'Acadie ne sauraient trop s'en louer, comme ils n'ont aucun intérêt de déguiser la vérité, on peut s'en rapporter à ce qu'ils en disent, autant comme à nos remarques particulières, nous attestons, à cet égard, que tous les terrains que nous avons été à portée de voir et de parcourir promettaient une récolte en froment, avoine, pois et autres denrées, aussi abondante et de la même beauté et qualité qu'en France.

Dans son principe, cette île était couverte de bois de toute espèce comme pin, merisier, hêtre, érable, héricot et chêne, ce dernier y est le moins commun mais aujourd'hui, indépendamment des terrains défrichés, il s'en trouve d'autres d'une étendue immense que le feu a dépouillés et qu'on peut mettre en culture à peu de frais et sans beaucoup de travail.

Cette île est le passage de toutes sortes d'oiseaux; les plus communs, en hiver, sont les outardes, les oies, les cravauts et les canards de toutes espèces; on y trouve beaucoup de merles au printemps; des perdreaux et des tourterelles en été; et en hiver, des ortolans, en quantité; quant au gros et menu gibier, il n'y a que des ours et des lièvres; les renards, les martes, les visons et les cerviers y sont les seuls animaux dont on fasse des pelleteries; ils sont plus communs dans des années que dans d'autres, le renard noir, entre autres, y est moins rare qu'à la Grande-Terre, d'ailleurs, on y tue beaucoup de loups-marins.

Les rivières dont elle est traversée, fournissent abondamment des bars, des saumons, des truites, des éperlans, des achigans, des capelans et des anguilles; et les environs des havres et des ports, beaucoup de maquereaux et quelques morues; il y a en outre plusieurs endroits de la côte et des rivières où l'on pêche des huîtres, elles y sont plus ou moins bonnes, celles qu'on prit en notre présence, sur la gauche du cours de la rivière du Nord-Est, sont réputées les meilleures.

Le climat y est à peu près le même qu'à LaRochelle, on ne s'y ressent en rien de la rigueur de celui de l'île Royale, on n'y connaît point les brumes, et le ciel y est aussi constant au beau qu'il est chancelant à Louisbourg.

Peut-être sera-t-il surprenant qu'entre tous les avantages que présente cette île à la production, elle ne soit sujette à aucuns inconvénients; on ne conviendra point qu'elle en soit exempte, mais que ceux qu'on y a éprouvés n'y sont point ordinaires, au contraire, au rapport des gens du pays, les deux dont on y a été accablé le plus vivement semblent périodiques, et tenir de la nature du fléau; l'un, par exemple, se fait sentir en 1749, par des sauterelles, il y en avait une si grande quantité que dans les cantons où elles parurent, elles ravagèrent tous les grains, heureusement qu'elles ne s'étendirent point partout, les anciens prétendent que peu ou prou, l'on en est affligé tous les dix ans; et l'autre fut causé par des mulots en 1750, il ne fut point général, mais ils firent beaucoup de dégâts, ces animaux étaient entassés les uns sur les autres, les maisons mêmes en étaient infestées, ils provenaient des hêtriers et cherchaient l'eau où ils se noyaient; la tradition du pays veut qu'il y a lieu, lorsque la faîne est plus abondante une année que l'autre; de là il y a lieu de croire qu'on en sera délivré à mesure que le pays se dépouillera et se défrichera.

De ces détails, l'on peut conclure que le séjour y est agréable et qu'au moyen d'un peu de soin et de travail, cette île fournira non seulement aux besoins des habitants mais encore avant 10 ans, l'île Royale, de grain et de bestiaux; pour ce faire, il faudrait rassurer les habitants de la crainte d'être saccagés à une prochaine rupture avec les Anglais, par une garnison de 400 hommes au moins, qu'on répandrait çà et là dans les endroits plus ou moins praticables à une descente; par des forts à établir à l'entrée des principaux ports et pour la défense des chefs-lieux du pays; par des redoutes à construire à portée des plus forts établissements; par un état-major complet, par un commandant impartial, désintéressé et qui sût saisir le caractère des habitants; par un ordonnateur intègre; par une fourniture complète, directement de France, de leur subsistance, en attendant que le pays produise de quoi y suppléer; et enfin, par une entière indépendance de l'île Royale, d'autant qu'on a que trop expérimenté que celle-ci n'envoie à l'autre que le superflu de son approvisionnement, on la laisse manquer faute d'en avoir ou d'un temps propre à l'y transporter.

ÉTAT DES PRINCIPAUX LIEUX HABITÉS OU PROPRES À L'ÊTRE EN L'ÎLE ST-JEAN SUR LES CÔTES DE LA MER

Entre le sud et l'est, depuis la Pointe à la Framboise, située à droite de l'entrée dans le port LaJoie jusqu'à la Pointe de l'Est:

L'Anse à Pinet.

L'Anse du comte St-Pierre.

Le Petit-Marais.

La Grande-Anse où il y a chapelle faite aux dépens des habitants qui ne respirent qu'après un curé.

La Grande-Cension.

La Pointe Prime.

La Rivière à Mathieu.

Plusieurs barachois entre la dite rivière et la suivante.

La Belle-Rivière.

Le port des Trois-Rivières habité avant la guerre avec défriché considérable et abandonné aujourd'hui.

La Pointe de l'Est et ses environs vers la partie du Sud.
Entre l'est et le nord, depuis la dite Pointe de l'Est jusqu'à Magpeck:
Les environs de la dite Pointe vers la Pointe du Nord.
Le havre St-Pierre où résident la plupart des anciens habitants.
Le havre au Sauvage ou à l'Anguille.
Le havre de Tracadie.
Le port de Magpeck.
Entre le nord et l'ouest:
Badeck, havre où sont rassemblés les Sauvages sous promesses que les habitants ne les avoisineront pas et qu'eux ne s'étendront pas plus loin.
Entre l'ouest et le sud:
L'Anse au Sanglier.
L'Anse du Nord-Ouest.
La Rivière aux Crapauds.
La Rivière des Blonds.
La Rivière de la Traverse.
Et les Trois Ruisseaux.
Dans l'intérieur du pays:
Rivière d'Ouest.
Rivière du Nord.
Rivière du Nord-Est.
Et quelques ruisseaux qui affluent dans cette dernière rivière.

Na. Que tous ces endroits sont situés sur des rivières et ruisseaux ou en sont traversés, que le long de leurs bords, à la plupart, sont des prairies, qu'à cette considération les habitants préfèrent s'y établir plus volontiers que partout ailleurs où il leur coûterait des peines et du travail pour en former; que d'ailleurs la pêche leur fournit toujours quelques ressources à la vie, et que la terre y est de même qualité que celle de l'intérieur de l'île.

Na. En outre qu'on n'a pu avoir au juste, étant au port LaJoie, le nombre des habitants de chacun de ces endroits, mais que les principaux lieux dénommés en l'état ci-après, d'où les autres sont dépendants, les comprennent tous.

ÉTAT GÉNÉRAL DES HABITANTS DE L'ÎLE ST-JEAN, TANT ANCIENS Y RÉSIDANT AVANT LA GUERRE, QUE NOUVEAUX PROVENANT DE L'ACADIE SOUS LE COMMANDEMENT DE M. BENOIT ET DE TOUS AUTRES Y PARVENUS DEPUIS LE 27e AVRIL 1750 JUSQU'AU 15e AOÛT 1751, SUIVANT LA NOTE QU'EN A TENUE M. DE BONAVENTURE

Rivière du Nord-Est.—Anciens habitants y résidant avant la guerre

Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Bêtes à cornes	Cochons	Moutons	Chevaux
20	20	50	40	155	43	228	"

Habitants parvenus sous le commandement de M. Benoit

21	22	48	34

Na. Que mon d. sieur Benoît n'a point tenu d'état de leurs bestiaux, que tous ces habitants ne désirent composer qu'une paroisse dont on a fait mention et que dans la confiance qu'il plaira à Sa Majesté leur envoyer un religieux à titre de curé, ils vont construire une église.

Anciens habitants

	Hommes	Femmes	Enfants	Bêtes à cornes	Cochons	Moutons
Havre St-Pierre:	29	31	102	228	87	281
Les Etangs de St-Pierre:	4	5	22	34	7	30
Havre aux Sauvages:	9	9	34	113	22	122
Havre de Tracadie:	8	10	48	87	43	138
Pointe de l'Est:	10	10	37	39	9	29
Magpeck:	19	20	122	L'on n'a pu savoir l'état des bestiaux.		

AUTRES HABITANTS TRANSPLANTÉS DE L'ACADIE, DEPUIS LE 27e AVRIL 1750 JUSQU'AU 15e AOÛT 1751, ET RÉPANDUS TANT DANS LA BAIE DU PORT LAJOIE QU'AU DEHORS ET LE LONG DES RIVIÈRES, Y COMPRIS 20 FAMILLES ENVOYÉES À MAGPECK

Depuis le 27e avril jusqu'au 4e gbre 1750:

Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Bêtes à cornes	Cochons	Moutons	Chevaux
137	135	278	289	899			

Depuis le 4e gbre jusqu'au 15e août 1751:

53	48	93	110	496	306	642	90
		469	365	473			

Totaux

Hommes	Femmes	Enfants	Bêtes à cornes	Cochons	Moutons	Chevaux
310	310	1307	2051	517	1470	90

On estime que de ce dénombrement montant à 1927 bouches, il faut en déduire 850 d'anciens habitants auxquels on ne fournit point la ration, partant qu'il n'y en a, à la charge de Sa Majesté, que 1073.

Na. Que ce dénombrement a été formé sur des notes de M. de Bonaventure, que comme elles ne nous ont pas paru ni fidèles ni exactes, il se pourrait qu'il souffrît quelques changements ; d'ailleurs, depuis le 15e août auquel il se termine, il se pourrait que le nombre des habitants fût accru, ainsi le recensement qu'on pourra produire cette année méritera plus de confiance que celui-ci.

DES MŒURS DES ACADIENS

Les Acadiens sont forts, robustes et vigoureux, travaillant tous de la hache et adonnés à la culture des terres, néanmoins un peu paresseux, ne s'embarrassant que des besoins indispensables à la vie; ils peuplent beaucoup, l'on peut considérer les familles l'une dans l'autre entre 5 à 6 enfants; sont zélés pour la religion, même un peu superstitieux; aiment l'argent, n'ont, dans toute leur conduite, que leur intérêt pour objet

sont, indifféremment des deux sexes, d'une inconsidération dans leurs discours qui dénote de la méchanceté; les femmes travaillent des étoffes propres à leur vêtement et généralement elles font toutes de la toile, de manière qu'ils n'ont besoin d'aucuns secours étrangers pour fournir à leur nécessaire.

DES CONCESSIONS

L'on distingue dans cette île, deux sortes de concessions, les unes anciennes et les autres nouvelles.

Les anciennes concessions sont celles qui ont été accordées aux habitants avant la guerre.

Et les nouvelles sont celles qu'on a distribuées aux Acadiens depuis la reprise des possessions; les unes et les autres sont susceptibles de difficultés et même d'abus; l'étendue la plus ordinaire à toutes, doit être déterminée à 4 arpents de face sur 40 de profondeur, faisant en surface 160 arpents carrés ou la quarantième partie d'une lieue.

DES ANCIENNES CONCESSIONS

Quoique ces concessions soient constatées par des titres signés du gouverneur et de l'ordonnateur de l'île Royale, néanmoins elles sont sujettes à des difficultés; quelques habitants anciens, par exemple, prétendent s'approprier des prairies plus ou moins éloignées des terrains qui leur sont concédés et cela sous prétexte qu'ils en manquent et que, quoique leurs titres n'en fassent pas mention, la jouissance qu'ils en ont depuis plusieurs années, doit leur en affecter la propriété; cela paraîtrait juste si personne n'était dans le cas de les leur contester, mais il arrive que ces prairies se trouvent à portée et à la bienséance des nouvelles concessions accordées aux réfugiés de l'Acadie, que ceux-ci s'en emparent, que les autres s'y opposent et qu'il naît à cet égard beaucoup de contestations.

D'ailleurs quoique la plupart de ces concessions soient remises en valeur, il en reste plusieurs d'incultes qui appartiennent à des mineurs ou que les propriétaires, faute d'aisance, ne peuvent cultiver; pour les y engager ou à s'en défaire en faveur des gens qui auraient les commodités de les travailler, il a été rendu une ordonnance du gouverneur et de l'ordonnateur de Louisbourg qui accorde an et jour, pour les mettre en culture, sinon qu'après ce terme, elles seraient vendues au profit des défaillants ou réunies au domaine du Roi.

Cette ordonnance, motivée pour l'intérêt des particuliers, a produit beaucoup d'effet parmi les habitants aisés. mais les terrains des pauvres ou des orphelins sont restés en souffrance de manière qu'on a saisi le défaut de quelqu'uns pour les dépouiller de leurs biens et en revêtir d'autres, d'autorité particulière, sans considérer que des dispositions semblables ne peuvent avoir lieu qu'au préalable ces concessions n'eussent été réunies au domaine, et que pour lors il n'y avait que les deux chefs de l'île Royale en état de les faire; de là il est aisé de conclure qu'il y a eu de la partialité de la part de ceux qui ont mis cette ordonnance en exécution, d'autant que dans des circonstances opposées où des nouveaux habitants, voisins de quelques concessions anciennes qui se trouvent abandonnées, demandent de les cultiver, on les leur refuse.

Pour obvier à semblables décisions, et prévenir l'animosité et la jalousie qui naissent d'un habitant à l'autre, il n'y a à notre avis de meilleur parti à prendre que de faire représenter les titres de toutes ces concessions, d'écouter les raisons de ceux qui n'ont pu se soumettre à la teneur de l'ordonnance, d'annuler toutes dispositions particulières, faites à l'insu du gouverneur et de l'ordonnateur de Louisbourg, et d'arrêter un plan uniforme pour remettre un chacun dans le cas de jouir ou de disposer de son bien.

DES NOUVELLES CONCESSIONS

Quand il fut question de reprendre possession de cette île, l'on détacha du Canada un lieutenant pour y commander; cet officier crut que son pouvoir lui permettait d'accorder des concessions d'une étendue arbitraire, de sorte qu'il s'en trouve une, de plus d'une lieue de face, que plusieurs sont moindres en superficie que celles ordonnées par le tableau, et que quelques-unes pénètrent sur celles de leurs voisins, d'ailleurs les habitants de l'Acadie se sont placés sans règle ni ordre, mais seulement sous permissions verbales de s'établir où ils jugeraient à propos; de ces dispositions, l'on ne peut qu'attendre beaucoup de discussions et un chaos qu'il sera difficile de démêler par la suite.

Pour y remédier, l'on serait d'avis que les billets et certificats délivrés par des officiers de tous grades, à titre de concessions, fussent tous représentés, qu'on n'y eût d'égard que pour celles accordées en règle et avec équité, et sans préjudice à autrui; qu'on envoyât dans tous les endroits où les réfugiés de l'Acadie se sont établis, un arpenteur pour examiner les terrains qu'ils occupent, que suivant son rapport et le plan qu'il en formerait, l'on fixât celui d'un chacun, que conséquemment, on leur en délivrera le titre et, enfin, qu'aux suggestions portées aux dites concessions, on ajoutera qu'entre chacune il y aura un passage de 10 pieds de largeur.

L'on doit juger de l'étendue de ces concessions que les habitants ont intérêt de s'y établir plutôt que partout ailleurs, et cela en vue d'y veiller de près et de les travailler plus à leur aise, partant qu'il ne sera guère possible de les rassembler en villages que par succession, à moins que d'autorité on ne les obligeât de bâtir autour d'un espace destiné à l'église et qu'ils sentissent, qu'étant assemblées, ils seraient plus en force pour résister à une descente.

DES CHEMINS

On ne connaît proprement de chemin en cette île, que celui qui va de chez la veuve Gentil, habitante de la rivière du Nord-Est au havre St-Pierre, comme on en a traité et fait connaître, eu égard à son mauvais état et à l'objet du commerce, l'utilité qu'il y aurait d'en tracer un autre "B C" depuis l'endroit nommé communément la Grande-Source. droit sur l'églisedu dit havre, on n'en parlera plus davantage; la plupart des habitants se communiquent le long des côtes de la mer, le long des rivières ou en canots; ces voies étant longues, et même les dernières peu assurées en toutes circonstances, M. le comte de Raymond, vu la nécessité qu'il y a d'établir une relation prompte entre les principaux endroits de l'île, a ordonné un chemin de 4 à 5 pieds de largeur, seulement depuis la Pointe-à-la-Framboise, située au port LaJoie, jusqu'à celui des Trois-Rivières et un autre de ce dernier port au havre St-Pierre et cela, sur le rapport qu'on lui a fait de la position de ces lieux; on ne saurait rien proposer de mieux sinon que si ces deux chemins étaient tracés en fourche à l'endroit "D", la communication de ces trois endroits n'en serait guère plus allongée, mais celle du dit port LaJoie au dit havre St-Pierre, serait beaucoup plus courte, et par succession, l'établissement de la Rivière-du-Nord-Est devenant considérable, les habitants pourraient former la branche "D E", qui aboutirait à l'endroit de la fourche en question d'où ils communiqueraient aux ports et havres susdits et même dans les endroits habités le long de la mer d'entre la partie de l'Est et le Sud.

Il y a bien d'autres endroits de l'île où il conviendrait communiquer mais comme leur local et les terrains à traverser ne nous sont point connus on ne saurait rien proposer que de hasardé; par la suite, on pourra y établir des chemins à mesure que le pays s'établira et que les endroits demanderont considération.

L'on croit avoir traité assez à fond les objets de cette île sur lesquels on aurait pris des notes et des connaissances, cependant l'on ne saurait finir sans assurer de nouveau la bonté du pays, les ressources qu'en tirera l'île Royale, et que si Sa Majesté persiste dans le dessein d'y faire un établissement, l'on observe qu'on ne saurait le rendre trop solide pour que les habitants s'y sentent soutenus et que les troupes puissent y résister avec confiance de n'y être point forcées, sans quoi tout l'argent qu'on y a mis, celui qu'on y emploie tous les jours, et toute la dépense qu'on y fera par la suite pour ouvrages moindres que ceux proposés, deviendront en pure perte, auquel cas, mieux vaudrait y renoncer.

SUITE DU VOYAGE

Le dit jour 23 août, sortis du port des Trois-Rivières, entre les 7 à 8 heures du soir, fait route vers le passage de Fronsac.

Le 24, calme par le travers de la baie d'Antigoniche, mis à terre sur les côtes de l'île Royale pour y faire de l'eau et y tuer des tourterelles: la terre y est meilleure et le rocher moins brut qu'aux environs de Louisbourg; traversé le dit passage, entrés dans celui nommé communément le petit des îles Madame et mouillé par un calme vis-à-vis celle Brûlée.

Le 25e, arrivés au port Toulouse entre les 10 à 11 heures du matin.

Na. Que pour joindre les terres du fond de ce port, où est situé l'établissement du Roi, il faut chenaler beaucoup soit en y arrivant de Louisbourg ou par le petit passage que, suivant le rapport des navigateurs qui l'habitent, il n'est au plus praticable qu'aux bâtiments d'une moyenne force; c'est dommage, il est beau, étendu et couvert des îles Madame, on peut y mouiller en sûreté, on y est à l'abri des mauvais temps et de toute insulte en temps de guerre.

Les 26, 27, 28, 29, 30 et 31, séjour tant pour examiner ce port que pour parcourir les environs et le terrain qui le sépare d'avec le bras du fond de la grande Bras-d'Or; pour visiter le hameau de St-Pierre qui en dépend; pour aller à l'île de la Ste-Famille, où est établi le missionnaire des Sauvages; pour constater la dépense des bâtiments qu'on y a construits en 1749 et 1750 à usage de logement aux troupes y détachées et pour prendre connaissance de l'endroit où il conviendra asseoir le fort projeté à leur défense et pour la sûreté des habitants.

Ce port est à titre de bailliage, l'un des trois chefs-lieux de l'île Royale, c'est après Louisbourg; la plupart y font le cabotage du bois qu'ils tirent des îles Madame, de la rivière à Tilliart, de celle à Bourgeois et de tous autres endroits situés entre cette dernière rivière et celle des Habitants.

La plupart des habitations sont répandues le long de la côte; on comprend dans leur nombre celles du Petit-St-Pierre, quelques-unes situées sur le bord de l'extrémité de la Bras-d'Or et toutes autres le long des rivières susdites; on rapportera ci-après, l'état de leurs habitants et bestiaux ainsi que de tous autres endroits censés compris sous le commandement de ce port.

Na. Que l'établissement que le Roi y avait avant la guerre était en "H", il consistait en plusieurs bâtiments faits en pierres qui ont été détruits. et que la traversée de ce port jusqu'aux terres des îles Madame, est estimée deux lieues.

Après la reprise de possession de cette île, on y détacha M. Duhaget avec ordre de faire diligence pour loger sa compagnie; on joint ici à côté le plan des bâtiments qu'il y a fait construire en "G", ils ont coûté 8290 l. 6 s. 10 d. Néanmoins leur malfaçon et leur peu de solidité doivent ne les faire considérer que provisionnels, et en attendant que d'autres, que renfermera la redoute mentionnée ci-après, soient établis.

De tous les emplacements que les terres du fond de ce port présentent propres à l'établissement d'une redoute nécessaire à la sûreté des habitants, à notre avis, le plus convenable est le sommet de la hauteur "A"; les profils qu'on a levés sur les lignes qui la traversent font connaître la supériorité qu'elle prendra sur tous les environs, et sa construction projetée en terre, gazon et palissades est suffisante pour résister contre une attaque de vive force.

Rapport des points "A B", pris de niveau sur le sommet de la hauteur avec l'extrémité des lignes qui la traversent.

La ligne "A C", longue de 210 toises, a le point "A" plus élevé que "C" sur le bord de la mer de 177 pieds 2 pouces.

La ligne "A F", longue de 165 toises a le point "A" plus élevé que "F" aussi de 177 pieds 2 pouces.

La ligne "B E", longue de 106 toises a le point "B" plus élevé que "D" de 40 p. 8 pcs.

Et la ligne "B F" loin que de 101 toises a le dit point "B" plus élevé que "E" de 57 pi. 7 pouces.

De ces profils il est aisé de sentir qu'on ne propose rien au hasard et que c'est avec connaissance qu'on détermine la redoute dans cet endroit plutôt que dans un autre.

ESTIMATION DE LA REDOUTE PROJETÉE AU PORT TOULOUSE—FORTIFICATIONS

	l.	
1605 toises cubes de terre à 9 l.	14445....0....0	
48 toises cubes de maçonnerie à 125 l.	6000....0....0	
460 pieds carrés de gréserie à 2 l. 10 s.	1150....0....0	
512 toises carrées de gazon à 5 l.	2560....0....0	
633 toises courantes de plantage de palissades, rigoles, linteaux et chevilles comprises à 13 l.	8229....0....0	
142 toises carrées de madriers de 2 pouces d'épaissr à 13 l.	1846....0....0	
153 solives de bois de pin à 3 l.	459....0....0	
800 livres pesant de fer à 9 sols.	360....0....0	
4 portes de 6 pouces d'épaisseur garnies de leurs ferrures et serrures à 84 l. pièce.	336....0....0	
3 serrures garnies de leurs verrous à 12 l. pièce.	36....0....0	
		35421....0....0
BATIMENTS		
36 toises courantes de bâtiments de 28 pieds de largeur à 1000 l.	36000....0....0	
18 toises courantes de bâtiments de 16 pieds de largr à 600 l.	10800....0....0	
Pour un puits, des latrines et un aqueduc à l'écoulement des eaux	6579....0....0	
		53379....0....0
Total général des dits ouvrages		88800....0....0

Na. Que cette estimation est aussi faite sur les prix des ouvrages de Louisbourg partant qu'eu égard à ce que l'on profitera des pierres provenant de la démolition des anciens bâtiments du Roi, et au secours que l'on tirera des habitants, il y a lieu de croire qu'ils souffriront une diminution.

Na. Encore que ci-devant il a été fait de la brique dans une anse située entre la rivière à Tilliart et celle à Bourgeois, qu'on a été examiner la terre, que celle qu'on nous a montrée était mêlée d'un peu de gravier,que néanmoins les anciens habitants assurèrent qu'elle y était propre et que si l'on a discontinué d'y en faire, c'était faute de gens experts en ce métier.

DÉNOMBREMENT DES HABITANTS ET DES BESTIAUX QUI SE TROUVENT SOUS LE COMMANDEMENT DU PORT DE TOULOUSE

Familles	Hommes	Femmes	Enfants	Bœufs	Veaux	Moutons	Chevaux	Cochons
Port Toulouse:								
46	77	41	118	96	20	0	18	66
L'Ardoise:								
9	15	9	33	36	7	0	4	11
Iles Madame:								
20	34	20	55	42	7	0	1	31
Petit Dégra:								
19	168	13	37	25	0	0	0	0
La Bras d'Or:								
28	32	22	77	188	42	173	17	149
La Rivière des Habitants:								
5	10	5	14	45	6	0	4	10
127	336	70	334	432	82	173	44	167

Na. Que ce dénombrement a été fait en 17.0, et que comme M. le comte de Raymond en a ordonné un général et même plus étendu, il se pourrait que celui-ci ne s'y rapportât point, néanmoins, comme la différence d'une année à l'autre ne saurait jamais être considérable, l'on pourra toujours juger des ressources qu'on pourra espérer de chaque endroit suivant les différentes circonstances.

Pendant notre séjour en ce port, nous avons été visiter l'île de la Ste-Famille où l'abbé Maillard a établi la mission des Sauvages; elle est à deux lieues du petit Saint-Pierre, séparée de la Grande-Terre du sud de l'île par un bras de la Bras-d'Or de 100 toises de largeur, fait face vers le sud au grand lac de la d. Bras-d'Or, sa longueur est estimée une lieue; court nord et sud, et sa largeur, de 600 toises au plus, gît est et ouest, elle est couverte du bois franc propre à la construction, l'établissement que ce missionnaire y a fait au compte du Roi, n'est jusqu'à présent pas considérable, mais comme il a dessein de l'étendre, on constatera avec lui l'objet de la dépense que cet établissement pourra occasionner et on en rendra compte.

Le 1er août, sortis du port Toulouse à dessein d'aller au port Dauphin, essuyé un orage par le travers de L'Ardoise, ensuite bon temps frais favorable à faire route, côtoyé les terres de l'ouest de l'île, passé devant le port de Louisbourg entre 8 et 9 heures du soir, surpris de la brume toute la nuit, tourmentés d'un gros vent qui nous portait au large, et mis à la cap jusqu'au jour.

Le 2e, on fut chercher la terre, on découvrit Scatary; les vents étant amollis beaucoup, on l'envoya entre cette île et Porte Nove pour entrer dans la baie de Ménadou, et mouillé à son entrée à 9 heures du soir.

Le 3e, le temps n'étant pas propre à la route et l'endroit où nous étions exposé à beaucoup de mer, on leva l'ancre pour aller mouiller dans le fond de la dite baie; mis à terre le même jour et parcouru les terrains qui l'environnent.

Cette baie est formée par la Pointe-au-Chat située au sud-est de son entrée et le cap de Menadou au nord-est, ces deux points gisent nord-est et sud-ouest, il n'y a qu'un seul habitant établi dans le fond et le terrain est couvert de bois.

Le 4e, les vents s'étant soutenus contraires, restés à l'encre.

Le 5e, même vent, de manière qu'ennuyés de perdre du temps, d'ailleurs impatients de retourner à Louisbourg où nous jugions M. le comte de Raymond arrivé, pris le parti de nous y rendre par terre, à cet effet côtoyé les bords de la mer, passé sur la grève jusqu'au delà d'un banc de sable qui forme la dite Pointe-au-Chat, ensuite sur des roches dont la côte est hérissée, traversé au delà quelques parties de bois, à leur sortie une molière à titre de plaine où se trouvent plusieurs petits lacs, et arrivés au havre de la Baleine à 6 heures du soir.

Ce havre est propre à la pêche de la morue: c'est l'unique objet qui y a attiré l'établissement des habitants mentionnés ci-après.

ÉTAT DES HABITANTS DU HAVRE DE LA BALEINE

Habitations	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Domestiques	Compagnons-pêcheurs
7	6	8	12	4	1	68

Ce recensement fait, traversé une plaine d'un gros quart de lieue néanmoins un peu montagneuse et défrichée, d'où arrivés à Lorembec.

Du fond de la baie de Menadou audit Lorembec 2 lieues ½.

Le 6e, parcouru ce havre, il est également propre à la dite pêche, il n'y a que des navires de 200 tonneaux qui puissent le fréquenter, son entrée est fort étroite, elle se trouve même traversée de roches qui se découvrent, néanmoins obligent à des précautions pour s'en garantir, il n'y a pour éviter tout danger qu'à ranger la côte du nord, ce havre pénètre dans les terres environ un quart de lieue, il est bien habité et le terrain qui l'environne est montagneux, cependant extrêmement propre au paccage.

ÉTAT DES HABITANTS DU HAVRE DE LOREMBEC

Habitations	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Domestiques	Compagnons-pêcheurs
Côte du Nord:						
10	10	10	10	10	0	69
Côte du Sud:						
10	6	11	20	17	7	60
20	16	21	30	27	7	129

Le même jour, le temps étant beau nous nous acheminâmes pour Louisbourg; le chemin qui y conduit a été fait aux dépens du Roi, il est large de 10 à 12 pieds, est tiré en ligne droite de distance à autre, il traverse d'abord une partie de bois, aboutit ensuite dans une plaine de ¾ de lieue d'où il rentre dans le bois et débouche sur les terres du fond de la baie du port de cette ville, de là il conduit au pont de la rivière d'Aplédien, plus loin devant la batterie royale d'où il se rend à Louisbourg.

On estime de Lorembec à Louisbourg trois lieues. Fait à Louisbourg, le 20e avril 1752.

FRANQUET (1).

---

(1) Archjves de la Province de Québec.

LES LOTERIES SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS AU CANADA

Les loteries étaient-elles permises ou tolérées au Canada, sous le régime français?

Dans un mémoire anonyme daté de Québec le 30 octobre 1688 et intitulé "Relation des événements de la guerre et disposition des affaires du Canada", on lit:

" Quant aux autres nouvelles particulières je ne les déduiray point icy, parce qu'elles me mèneraient trop loin, et qu'il y aurait des choses trop fortes pour de certaines personnes si je m'amusais à rapporter tout fidèlement.

" J'y adjouteray seulement un article sur lequel vous trouverez peut-être estrange que je ne dise rien, sçavoir si M. le gouverneur fait quelque commerce. Je vous diray que non, mais que Madame la gouvernante, qui est d'humeur à ne pas négliger l'occasion du profit, a fait, jusqu'à la fin de l'hyver dernier, tenir dans le château de Québec une chambre, pour ne pas dire une boutique, pleine de marchandises, et trouvé moyen après cela de faire une loterie pour se défaire du rebut qui lui estait resté, et qui lui a plus produit que sa bonne marchandise.

" Pour ce qui est des intrigues de M. son mari, bien des gens disent qu'il profite de l'occasion, mais je n'en dis rien, n'avançant que les choses dont j'ai une parfaite connaissance. Ainsy, je ne dis cecy que sur le bruit commun; mais pour le reste qui est ci-devant, je proteste de n'être prévenu d'aucune passion, et que le seul intérêt du pays et la pure vérité des choses me font satisfaire votre curiosité."

Ce mémoire anonyme établit de façon concluante que dès 1688 on faisait des loteries dans la Nouvelle-France. En effet, si les loteries avaient été prohibées ici, la femme du gouverneur aurait eu la décence de n'en pas tenir dans la résidence même que le roi mettait à la disposition de son représentant.

Quelle était la réglementation au sujet des loteries dans l'ancienne France à cette époque ?

Disons d'abord que l'usage des loteries est fort ancien. Les Romains, pour célébrer les saturnales, en imaginèrent dont tous les billets, qu'on distribuait gratis aux convives, gagnaient quelque prix.

Cette invention était une manière galante de marquer sa libéralité et de rendre la fête plus vive et plus intéressante, en mettant d'abord tout le monde de bonne humeur.

Auguste goûta beaucoup cette idée ; et quoique les billets des loteries qu'il faisait consistaient quelquefois en de pures bagatelles, ils étaient imaginés pour donner matière à s'amuser encore davantage. Néron, paraît-il, étala la plus grande magnificence dans les loteries qu'il organisa. Il créa même des loteries publiques, en faveur du peuple, de mille billets par jour dont quelques-uns suffisaient pour faire la fortune des personnes entre les mains desquelles le hasard les distribuait.

L'empereur Heliogabale trouva plaisant de faire des loteries, moitié de billets utiles et moitié de billets qui gagnaient des choses risibles ou de nulle valeur : il y avait, par exemple, un billet de six esclaves, un autre de six mouches, un billet d'un vase de grand prix, et un autre d'un vase de terre commune, etc. (1).

En France, les loteries s'établirent sous le règne de Louis XIII, peut-être même un peu avant. Louis XIV renouvela la mémoire des anciennes loteries romaines lors du mariage de sa fille, en 1685. Il établit dans un salon de Marly quatre boutiques remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Les dames et les hommes invités aux fêtes de Marly tirèrent au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies.

A l'origine, aucune législation ne réglementait les loteries. En établissait qui voulait. Il y eut de nombreux abus, et le Conseil d'Etat fut obligé de régler qu'on ne pourrait établir ni publier aucune loterie sans une permission du roi.

---

(1) Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, vol. XXXVII, p. 375.

De l'ancienne France les loteries ne tardèrent pas à passer dans la colonie du Canada. Mais ici très peu de loteries furent établies pour les œuvres de charité. Les marchands incapables d'écouler leurs fonds de marchandises démodées et les particuliers qui voulaient se débarrasser de leurs vieux meubles ou des effets qui les encombraient, furent à peu près les seuls à avoir recours aux loteries.

Il est de mode, de nos jours, de décrier l'ancien régime. Ceux qui vont un peu au fond des choses peuvent pourtant témoigner que la réglementation sur bien des points était supérieure à celle qu'on vante tant aujourd'hui. On se rappelle les campagnes de presse et les luttes qu'il a fallu entreprendre, il n'y a pas encore cinquante ans, pour mettre fin aux abus et aux vols des loteries organisées un peu partout sous les yeux de la police impuissante à réagir.

Les loteries ont existé à peu près pendant toute la durée du régime français et elles étaient si bien réglementées qu'elles n'occasionnèrent jamais de fraudes ni même d'abus.

Les pièces que nous publions ici donneront au lecteur une idée de la réglementation des loteries sous le régime français.

ORDONNANCE DE M. DUPUY, INTENDANT, SUR LA LOTERIE DU NOMMÉ COMPARET (23 MARS 1727)

Sur la connaissance que nous a donné volontairement le nommé Comparet, ci-devant domestique de Mr Daigremont commissaire ordonnateur à Montréal, que luy d. Comparet se seroit ingéré de faire une loterie Lautcme dernier, de marchandises et autres effets sans notre permission, dont il auroit distribué la quantité de cent vingt billets ou environ, signez de luy portant le numéro seulement, et cacheté d'un cachet qui a pour empreinte les Armes de France avec un baton péri en bande, pour chacun desquels billets il aurait receu vingt-huit sols en argent, qu'étant prêt de tirer lad. loterie il a été obligé de partir pour Montréal, et que n'ayant pu depuis ce tems se mettre en état de satisfaire aux engagements de lad. loterie il se seroit déterminé de rendre à quelques particuliers avant son départ leur argent, ce qu'il a fait en retirant les billets de ces mêmes particuliers ou en les faisant déchirer par eux en sa présence, et que voulant pareillement satisfaire aux autres particuliers interressez en lad. Loterie il est revenu en cette ville à dessein de rendre à tous ceux qui ont des billets de lad. loterie, l'argent qu'il en a reçeu, Nous suppliant d'ordonner que lesd. billets nous seront rapportez ou à celui qu'il nous plaira commettre à cet effet, pourquoy il nous a laissé la somme

de quatre-vingt-dix-sept livres quinze sols en soixante-neuf pièces de vingt-huit sols. Nous disant qu'il ne croit pas en devoir pour cette somme, nous attendu qu'il s'agist de l'interest du public et voulant faire restituer tous les particuliers qui ont encore entre leurs mains des billets de lad. Loterie, ordonnons que dans huitaine pour tout delay du jour de la dite Publication de notre présente ordonnance lesd. perticuliers rapporterons lesd. Billets au Sr Hiché Procureur du Roy commis en la prévoté de cette ville que nous avons commis et nommé à cet effet auquel lad. somme de quatre-vingt-dix-sept livres quinze sols a été remise en presence dud. Comparet qui leur payera vingt huit sols pour chacun desd. billets en les retirant, ordonnons en outre qu'il sera payé par led. Sr Hiché ce qu'il se trouvera devoir de dix-sept billets appartenant à la femme de Charles Larche qu'il a connaissance avoir été déchirés et n'être plus à la possession de lad. femme Larche du consentement et conséquemment à la déclaration volontaire dud. Comparet, et au cas que lad. somme de quatre-vingt-dix-sept livres quinze sols ne soit pas suffisante pour retirer tous les d. billets Nous voulons qu'une montre appartenant aud. Comparet, laquelle est actuellement entre les mains du Sr Hiché soit vendue pour achever de retirer et payer lesd. billets et sera dressé un procès verbal par led. Sr Hiché desd. Billets par luy retiré et payer, pour être joint à notre présente ordonnance qui sera lue, publiée et affichée par tout ou besoin Mandons, etc., fait et donné en notre hôtel à Québec le 23 mars mil sept cent vingt-sept.

DUPUY (1).

LOTERIE DE JEAN-BAPTISTE LOZEAU, MAITRE-SERRURIER (1730)

A Monsieur le lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec.

Supplie humblement Jean-Baptiste Lozeau, me serrurier, en cette ville, disant qu'il désirerait faire une loterie d'une montre et une tabatière d'argent, avec un cheval tout harnaché et la calèche, et comme suivant le bon ordre il faut que le tout soit apprécié et estimé à leur juste valeur par gens à ce connaissant, il a recours à vous pour lui être sur ce pourvu.

Ce considéré, monsieur, il vous plaise accorder au suppliant la permission de faire publier la dite loterie, et de vouloir bien nommer les personnes qui feront les dites estimations, et vous ferez bien.

LOZEAU.

Vu la présente requête nous permettons au suppliant de faire la loterie dont il s'agit, et pour faire l'estimation des effets qui la composent nous nommons savoir pour la montre le S. Solo, horlogeur, pour la tabatière d'argent le S. Maisonbasse, orfèvre, et le S. Jean Brassard, bedeau, pour le cheval harnaché et la calèche, lesquels pour cet effet viendront devant nous, en notre hôtel, demain, huit heures du matin, pour prêter serment de faire chacun leur estimation en leur âme et conscience; à condition que les lots dont sera composée la d. loterie, savoir la montre et la tabatière d'argent seront remis en notre greffe pour la sûreté publique, et que la d. loterie ne pourra être tirée qu'en notre présence, du procureur du Roi et du greffier de la Prévôté de cette ville. Fait à Québec le 17e juillet 1730.

ANDRÉ DE LEIGNE.

---

(1) Archives de la province de Québec.

Moi, Jean-Baptiste Brassard, certifie avoir vu et visité le cheval et la calèche appartenants au dit S. Lozeau avec son harnais dont j'en ai une parfaite connaissance, savoir que le cheval âgé de quatre à cinq ans sous poil rouge plante(?) en tête blanche; la calèche bien ferrée et plus que demi neuve, aussi bien que son harnais; les roues de la dite calèche toutes neuves avec la dite ferrure neuve aussi, le tout estimé par moi à la somme de deux cent cinquante livres. En foi de quoi ai donné le présent certificat pour être exposé au greffe. A Québec, ce 18 juillet 1730.

J. BRASSARD.

Je, Henry Solo, certifie que la montre appartenante à M. Loiseau est du prix et somme de cent cinquante livres, la dite pièce étant de la façon de Pierre Rousseau à Paris et non de Genève comme il en est quantité d'autres. C'est en foi de quoi j'ai signé le dit certificat, à Québec, ce 18e juillet 1730.

H. SOLO.

Je certifie moi Maisonbasse avoir vu exposée une tabatière appartenant à M. Loiseau gravé, doré et faite à la dernière mode pesant trois onces que j'estime quatre-vingt-cinq livres dont je donne le présent certificat pour être exposé à qui il appartiendra. A Québec, le 18e juillet 1730.

MAISONBASSE (1).

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA LOTERIE DU SIEUR LANDRON

	l. s. d.
1er lot.—Un ciboire d'argent estimé 114 l. 12; une poivrière d'argent estimée 73 l.	187. 12.
2e lot.—Un fusil estimé 70 l.; 6 aulnes cadis ras estimées à 6 l. l'aulne.	106
3e lot.—½ barrique eau-de-vie estimée 70 l.	90.
4e lot.—Une barrique eau-de-vie estimée	80.
5e lot.—Un fusil estimé 55 l.; 5 aulnes toile de Rouen estimées à 22 l. 10.	77. 10.
6e lot.—Un fusil estimé 55 l.; six aulnes mazamet estimées 19 l.	74. 10.
7e lot.—9 aulnes cadis ras à 6 l. l'aulne; 2 chapeaux à 5 l. 3 fiolles d'essence à 40 l.	70.
8e lot.—9 aulnes mazamet à 3 l.; 8 aulnes toile de Rouen à 4 l. 10	65. 5.
9e lot.—9 aulnes dourgne à 50; 4 aulnes toile de Rouen à 4.10; 1 boucle à ceinture à fil d'argent	50. 10.
10e lot.—13 aulnes étamine à 35 l.; 3 paires de soulliers à 4 la pce.	40. 15.
11e lot.—1 tabatier d'argent doré; 3 aulnes toile royalle à 12	36.
12e lot.—1 pièce étamine; 1 petite tabatière d'argent	35.
13e lot.—6 aulnes flanelle; 12 l. de savon; 6 pots de vinaigre	33.
14e lot.—6 aulnes camelot rayé; 15 l. de savon; 3 m. d'épingles; 1 peigne de corne; 1 peigne d'ivoire; 1 chapeau à petit bord	33. 2.
15e lot.—6 aulnes flanelle; 1 paire de boutons d'argent pour manches de chemise; 1 bonnet écarlate	32.
16e lot.—8 aulnes calmande à fleur; 2 paires souliers	32.
17e lot.—6 aulnes dourgne; 1 paire bas drapés pour homme; 1 garniture de boutons d'argent pour manches de chemise; 1 fiolle d'essence	31.

(1) Archives de la province de Québec.

	l. s. d.
18e lot.—6 aulnes flanelle; 4 fiolles d'essence; 2 peignes d'ivoire; 6 couteaux	30.
19e lot.—10 aulnes toile de Rouen	30.
20e lot.—6 aulnes baptiste à 5 l'aulne	30.
21e lot.—1 pièce étamine unie; 1 chapeau; 1 fiolle d'essence	30.
22e lot.—6 aulnes mazamet; 4 fiolles d'essence; 3 aulnes ruban	29.15.
23e lot.—6 aulnes Mesly; 2 fiolles d'essence; 2 paires de soulliers ; 2 peignes de buis; 1 grand lasset de soye	27.10.
24e lot.—6 aulnes dourgne; 2 bonnets à bateau; 4 grands lassets de soye; 8 aulnes ruban noir	28.
25e lot.—10 aulnes carisé à 40. l'aulne; 6 livres de savon; 4 mains de papier	27.10.
26e lot.—1 pièce étamine; 1 paire soulliers pour homme	27.
27e lot —6¾ aulnes crepon; 3 aulnes toile royale	25. 6. 4
28e lot.—6 aulnes camelot rayée; 2 paires de soulliers pour homme; 1 paire de soulliers à femme; 1 peigne de buis	23.
29e lot.—4 aulnes calmande à fleur; 1 paire bas de St-Maixent pour homme; 1 paire bas de St-Maixent à femme; 6 lassets de fil	20.11.
30e lot.—3 aulnes toile de Rouen; 1 paire de soulliers pour homme; 1 fiolle d'essence	19.10.
31e lot.—8 aulnes crespon; 1 paire bas de Poitou; 2 couteaux	19.
32e lot.—3 aulnes toile royale; 1 chapeau uni; 1 fiolle d'essence	18.
33e lot.—3 aulnes toille de Rouen; 1 paire bas de Poitou; 6 couteaux; 1 peigne de corne	18. 2.
34e lot.—3 aulnes toile de Rouen; 4 livres de savon; 2 peignes de buis.	17.10.
35e lot.—3 aulnes flanelle; 2 fiolles d'essence; 6 lassets de soye; 6 couteaux	17.10.
36e lot.—6 aulnes carisée; 2 minots de sel; 2 peignes de buis	17.10.
37e lot.—6 aulnes mesly; 5 aulnes ruban noir	17. 5.
38e lot.—7 aulnes toile herbée; 3 aulnes ruban ncir	17. 5.
39e lot.—3½ aulnes calmande à fleur; 1 paire soulliers; 2 mains de papier	17. 6.
40e lot.—6 aulnes dourgne; 4 aulnes de dentelle	17.
41e lot.—10 aulnes ruban noir; 1 chapeau; 8 lassets de soye; 2 mains de papier	16.14.
42e lot.—3 aulnes cotton; 1 fiolle d'essence; 4 écheveaux fil de Rouen.	16.15.
43e lot.—8 aulnes d'étamine; 2 grands lassets de soye; 1 main de papier commun	16.12.
44e lot.—4 aulnes calmande; 4 livres de savon; 1 main papier commun.	16.10.
45e lot.—5 aulnes toile de Rouen	16.10.
46e lot.—6 aulnes meslis ; 1 fiolle d'essence; 4 écheveaux de fil de Renne	16.
47e lot.—4 aulnes flanelle; 1 grand mouchoir de mousseline; 2 paires de gans pour enfants	16.
48e lot.—6 aulnes carisé; 1 grand mouchoir de mousseline; 2 paires de gans pour enfant	16.
49e lot.—5 aulnes étamine; 1 marmite de fer; 1 paire gans fin pour homme; 1 peigne de buis	16.
50e lot.—5½ aulnes toile de Rouen	16.10.

	l.	s.	d.
51e lot.—7 aulnes toile herbée	15.	15.	
52e lot.—6 aulnes mesly; 2 mains de papier	15.		
53e lot.—5 aulnes calmande à fleur	15.		
54e lot.—3 aulnes toile royale; 1 grand mouchoir de mousseline	15.		
55e lot.—2 marmittes de fer; 1 chapeau; 2 petits lassets de soie	15.		
56e lot.—3 aulnes toile de Rouen; 3 aulnes ruban noir	15.		
57e lot.—2 marmittes de fer; 1 paire grands bas; 2 paires de gans pour enfant	15.		
58e lot.—3 aulnes toile royale; 2 paires de gans fins pour hommes; 4 écheveaux fil de Renne	15.		
59e lot.—3 aulnes cotton; 1 main de papier	15.		
60e lot.—6 aulnes camelot uni; 1 chapeau; 1 fiolle d'essence	15.		
61e lot.—4 aulnes calmande à fleur; 1 paire gros bas pour homme; 1 paire de gans pour enfant	15.		
62e lot.—3 paires de soulliers; 1 grand mouchoir de mousseline	15.		
63e lot.—6 aulnes camelot uni; 3 fiolles d'essence	15.		
64e lot.—3 aulnes toile de Rouen; 20 écheveaux fil de Poitou	15.		
65e lot —7 fiolle d'essence; 2 paires de gans d'enfant	15.		
66e lot.—6 aulnes de camelot unie; 1 grand mouchoir de mousseline; 1 paire de bas de St-Maixent à femme; 5 aulnes petit ruban	15.		
67e lot.—1 bonnet drapé brun; 3 écritoires; 15 grands lassets	15.	1.	
	2025.	5.	10

Nous soussignés experts nommés par M. le lieutenant général civil et criminel au siège de la prevosté de Québec suivant l'acte de prestation de serment par nous fait le vingt-unième Jan. dernier, à l'effect d'apprécier les effets que le sr Landron expose en lottrie ainsy qu'il est plus au long spécifié au d. acte, certiffions avoir veu et visité les marchandises susportées au présent état (à l'exception de l'argenterie et des armes) icelles appréciées aux prix y mentionnés que nous déclarons être leur juste valeur montant en total à la somme de deux mille vingt cinq livres cinq sols dix deniers, divisée en soixante-sept lots de différente valeur comme apert cy-contre au d. état de distribution lequel avons signé et paraphé double au haut et bas de chaque page, dont un des d. états au désir de l'acte cy-dessus sera rémis incessamment au greffe de cette d. prevosté, et l'autre pour rester ès-mains du dt. sr Landron luy servir et valoir ainsy qu'il appartiendra. Fait double à Québec ce cinquième may mil sept cent trente.

BAROLET DE VOISY
MESON BASSE (1).

LOTERIE DES DEMOISELLES REY-GAILLARD (1730)

L'an mil sept cent trente, le vingt deuxe jour de novem., du matin, nous Pierre André, Ecuier, s. de Leigne, cons. du Roy et son lieutenant gnal. civil et criminel au siège de la prevosté de Québec, accompagné du pr. du Roy en la d. prévosté, et assisté du greffier en icelle, en exéc. de notre ordce. étant au bas de la reqte. à nous présentée par les delles Rey Gaillard le quatorze juin dernier aux fins de faire une loterie contenant quinze lots montant en total à sept cent seize billets dont chacun sont de trente sols,

(1) Archives de la province de Québec.

et à la requisition des d. delles Rey Gaillard nous nous sommes transporté en leur maison pour faire tirer la d. loterie, où étant et en présence de tout le public assemblé nous avons fait signer par le greffier de la d. prevosté les quinze billets qui composent les lots à compter par le no 1 jusques et compris le no quinze, lesquels billets ont été roulés et cachetés en notre présence par le dit greffier à l'égalité des billets blancs, et le tout ensuite remis dans une bouëtte (boîte) pour être les d. billets tirés les uns après les autres ainsy qu'il a été requis par les d. delles Gaillard auxquelles nous aurions fait connaître ql. serait plus simple de tirer les billets noirs séparément avec pareille quantité de billets blancs après avoir été remis dans la d. bouëtte (boîte)... les d. delles que tous les d. billets soient... ensemble pour ôter à toutes personnes toute suspicion, à quoy ayant égard nous avons fait tirer la d. loterie par une petite fille appellé à cet effet, pour être les d. billets rendus à ceux qui les réclameraient, et ceux non réclamés mis dans des petits sacs de papier cacheté avec l'inscription du no sur chaque sac; et à laquelle loterie avons procédé depuis la d. heure de neuf heures jusqu'à celle de midy, laquelle heure étant sonnée, nous avons remis la continuation de la d. loterie à ce jour d'huy, deux heures de relevée et a (sic) les dts delles signé avec nous.

André de Leigne.
Boucault.

Et le d. jour deux heures de relevée avons continué la d. loterie, et attendu qu'il est sept heures sonnées et que la d. loterie s'est trouvé parachevée, nous avons clos le présent, à Québec les jour et an sus dits.

Boucault (1).

LOTERIE DU SIEUR BRUGUIÈRE (1732)

Etat des marchandises que le sieur Bruguiere met en loterie suivant la permission à luy accordée par Monsieur le lieutenant général de la Prévosté de cette ville, lesquels effets ont esté par nous arbitres soussignés et estimés par nostre âme et conscience après avoir presté serment préalablement de ce qui suit

SÇAVOIR

	l.	s.	d.
3 paires bas... à homme estimés à 7.10 la paire	22.	10.	
4 paires fil de regne estimée à 40 s	8.		
3 palatines de soye estimées à 4.10	13.	10.	
6 paires de souliers de dames brodés en argent estimés à 9	54.		
3 paires de souliers de castor brodés estimés à 5.10	16.	10.	
1 paire de souliers unis estimés à 4.10	4.	10.	
2 pièces de serge à doubler estimées à 35	70.		
4 chapeaux demy castor bordés d'argent estimés à 24	96.		
18 paires de souliers à homme estimés à 5	90.		
21 chapeaux caudebec à homme estimés à 55	57.	15.	
18 bonnetoc à homme estimés à 36	32.	8.	
6 paires bas de soye à femme à 8″	48.		
80 paires de bas cadix frizés à 4.19	380.		
24½ aunes de damas blanc estimés à 13	318.	10.	
3 ⅓ aunes ditto bluf à 12. l'aune	44.		

(1) Archives de la province de Québec.

	l.	s.	d.
3 aunes ditto canelle à 12. l'aune	36.		
13 aunes satin sur fil à 4 l	54.		
16 aunes de camelot noire	49.	10	
22 aunes flanelle	49.	10.	
19½ aunes de cotton à 4.10	87.	15.	
16½ aunes pinchina 2-3 canelle à 3.15	61.	17.	6
16¾ aunes ditto gris de fer à 3.15	62.	15.	6
1 paire étamine jaspée	19.		
32¾ petit crepon	57.	6 .	
54 aunes de mignonnette minime à 45 l	121.	10.	
2 fusils tulle à 17.10	35.		
100 l. de savon madré	75.		
8 palatines de laine	8.		
3 paires de gans de castor à femme à 50 l	7.	10.	
3 doz. peignes d'ivoire	12.		
160 doz. Saint-Jean	160.		
10 l. fil d'Epinay	80.		
4 paires de bas à cadet écarlate	24.		
28 careaux à perle platte	42.		
1 l. fil de Paris	9.		
32 aunes camelot en grizette	45.	10.	
16 aunes de crepon demy double	40.	12.	
7 aunes mignonnette	20.		
3 aunes ditto	20.		
9 salliers de composition	22.	10.	
62 aunes mignonnette à 40	125.	10.	
	2581.	9.	
1½ aune de satin broché à fleur de soye et or estimé	21.		
	2602.	9.	

Arresté la présente facture montant à la somme de deux mille six cent deux livres neuf sols. A Québec, ce 23e février 1732.

PERRAUT.
ANDRÉ DE LEIGNE.
BOISSEAU (1).

LOTERIE DE MARIE-RENÉE FRÉROT, VEUVE JOSEPH PAGÉ QUERCY (1732)

A Monsieur le lieutenant général civil et criminel au siège de la prevosté de Québec.

Supplie humblement Marie-Renée Frérot, veuve du sr Joseph Pagé Quercy, marchande en cette ville, vous remontre qu'elle désirerait faire une loterie de marchandises et autres effets, de la même manière que les autres loterie que vous avez, Monsieur, permises, ont été faites, c'est pourquoi elle a recours à vous.

(1) Archives de la province de Québec.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise lui permettre de faire la dite loterie pour être tirée dans le même ordre que celles qui ont cy-devant été faites par votre permission; et à cet effet nommer d'office tels marchands qu'il vous plaira pour estimer en leur âme et conscience les effets et marchandises qu'elle suppliante mettra dans la d. loterie, et vous ferez bien.

MARIE RENÉE FRÉROT QUERCY.

Veu la présente requête, nous permettons à la suppliante de faire la dite loterie, et en conséquence nous nommons pour faire l'estimation dont elle sera composée, les sieurs de Voisy et Lamorille l'ainé, lesquels prêteront le serment en tel cas requis en notre présence, du procureur du Roy et du greffier de la Prévôté de cette ville, de la faire en leur âme et conscience. Fait à Québec le 26 mars 1732.

ANDRÉ DE LEIGNE.

Etat des effets compris dans la loterie de mademoiselle la veuve Carcy et mentionnés ci-après apprêtés par Messieurs Lamorille et Mofils.

SÇAVOIR :

	l.	s.	d.
14 aunes drap maron à 15 l. l'au	210.		
5 aunes ¾ drap noir à 15 l. l'au	86.	5.	
35 aunes ½ droguet d'Angleterre à 4. l. 10″ l'au	159.	45.	
15 aunes de droguet	41.	5.	
13 aunes de Pinchinat croisé à 3 l. l'aune	47.		
20¾ aunes de Pinchinat sur fil	51.	17.	
3 pièces étamine uni à 22 l. la pièce	45.		
1 pièce... à 20 l. la pièce	20.		
26¾ aunes Calmande	80.	5.	
5¼ aunes Calmande	15.	15.	
2 aunes ditto	6.		
4 aunes de Camelot olive	12.		
8¾ aunes de camelot gris blanc à 3 l'aune	26.	5.	
3 aunes de petit camelot canelle	5.	5.	
14 aunes de petit camelot brun	24.	10.	
1¾ aune de camelot	2.	18.	4
3 aunes de camelot rayé	6.	84.	
5¾ de carizé à 45. l'aune	12.	18.	9
8 couvertes de ville à 8. la pièce	64.		
3 grandes couvertes vertes bleue et rouge à 30. la couverte	90.		
6 gros chapeaux à 4.10 la pièce	27.		
2 chapeaux demy castor à 15. pièce	30.		
2 doz. bas à cadets St-Maixant à 3. la pièce	72.		
3 paires de bas St-Maixant à cadets	9.		
3 paires de bas St-Maixant à homme	11.	10.	
5 aunes de flanelle	19.	5.	
3 paires de bas drapé à homme à 6. la paire	18.		
3 paires de bas à femme à 3.10	10.	10.	
2 paires de bas à la Bourgogne et à homme à 5. la paire	10.		
8 paires de bas jaspez à femme à 3.10 la p	28.		
2 paires de soulliers à homme à 5. la paire	10.		

	l.	s.	d.
1 paire de pantouffles	4.	10.	
6 paires de soulliers à femme	30.		
1 paire de soulliers à enfant	2.	10.	
11 bonnets à 5. la paire	55.		
1 bonnet de St-Maixant	2.	10.	
4 mouchoirs à deux faces à 4. le mouchoir	16.		
12 mouchoirs simples à 45. le mouchoir	27.		
20 écritoires à 30. la pièce	30.		
2 douzaines paires de cizeaux à 15. la p	18.		
10 paires boucles à enfant à 15 la p	7.	10.	
12 paires ditto à homme de tombac à 30	18.		
14 paires boucles à femme à 7. la p	5.	5.	
6 paires de tombac à femme à 30. la p	9.		
12 lacets à 15 pièce	9.		
2 l. fil de Renne	8.		
8 garnitures boutons poil de chèvre	24.		
5 couteaux à manche de corne à 7. la paire	17.	6.	
11 petites tabatières	5.	10.	
6 paires de jarretière de soye à 30. la p	9.		
1 garniture de gaze à 3. la garniture	3.		
10 paires de gans communs à femme à 20. la paire	10.		
3 paires ditto à homme	3.		
6 paires de gans fins à homme et à femme	9.		
14 mouchoirs rouges et bleus à 25. le m	17.	10.	
18 grands mouchoirs bleus et blancs à 40	36.		
4 aunes de cotil	15.		
1 camail sigonie vicié	4.		
1 aune mazamet canelle	3.	10	
7 aunes de serge noir	15.		
19 aunes de	35.	8.	9
8¾ aunes de satin soye et cotton	39.		
7 aunes calmande à fleurs	24.	18.	9
4 aunes de gaze de Paris	21.		
7¼ de toile Bouteint	16.		
11 aunes de petit coton bleu et blanc	24.	15.	
5 aunes de cotton	20.		
5 aunes mousseline cottonné	23.	11.	
1¾ mousseline commune	5.	5.	
3 cremones rouges	3.		
3 autres cremones à 4.10	13.	10.	
1 paire de soulliers brodés	6.		
Le flambeau de la mer	10.		
1 carte de la rivière	3.		
1 paire d'heure à plaque d'argent	14.		
1 écharpe garnye de petites franges	35.		
1 écharpe à frange noire	80.		
1 écharpe blanche garnie	70.		
1 robe de damas citron à enfant garni de dentelle d'argent	30.		
1 jupon de toile brodé	20.		

	l.	s.	d.
1 cabaret composé de quatre tasses, un sucrier et une tetière	30.		
1 tablier brodé soye et argent	30.		
1 habit rouge à femme doublé de taffetas vert	40.		
1 corps balenné tout neuf	35.		
1 corset balenné	20.		
1 pièce de pinchinat d'Ambroise contenant 16 aunes	81.	5.	
2 paires de bas d'estame très fine à 7. la paire	14.		
1 paire de bas écarlatte drapée très fine	10.		
1 paire de bas écarlatte	10.		
1 paire de bas sigonie canelle à 7. la paire	7.		
1 paire de bas drapé sigonie gris de fer	7.		
1 paire de bas noir sigonie à 7.	7.		
1 paire de bas drapé à homme sigonie coulleur d'Olive	7.		
1 paire de bas drapé à homme sigonie coulleur de noisette	7.		
3 bonnets écarlatte doublés	15.		
5 bonnets en couleur douce	20.		
6 bonnets sigonie en couleur douce	27.		
1 paire de bas drapé sigonie et noir à homme	7.		
3 paires de gands de castor	7.	10.	
20 paires de boucles à barettier pour les culottes	10.		
3 tabatières étamées en dedans	9.	10.	
3 ditto noires	24.		
1 paire de bas drapé sigonie gris de jour à hommes	7.		
9 aunes étamine glacée brune	22.	10.	
2¾ aunes drap de Lodève	25.	10.	
10 aunes de mignonnette noire à 45. l'aune	22.	10.	
19 aunes de serge à doubler à 40. l'aune	38.	13.	4
2¾ aunes de satin rouge et bleu à 3.10	9.	12.	6
7 aunes de drogué de Rheims à 3. l'aune	21.		
23 aunes pinchinat d'Amboise à 5. l'aune	11-	13-	4
1 fusil de façon	50.		
1 paire de bas de soie bleue à femme	7.	10.	
1 épée à poignée d'argent	30.		
188 pots de melasse	141.		
Une cape de bord	15.		
6¾ aunes camelot rayé	10.	18.	9
75 l. de fer en marmitte	37.	10.	
1 pot de pommade	5.		
1 bonnet d'étoffe d'argent avec un plumet	8.		
1 étui d'écaille garni	15.		
10 aunes mignonnette noire	22.	10.	
1 paire de pantouffle	4.	10.	
45 écheveaux poilés de chèvre	11.	5.	
9 paires de ciseaux	6.	15.	
1..... d'enfant	3.		
1 idem	3.	10.	
1 idem	12.		
	L 3142.	7.	1

Nous soussignés certiffions le présent estat véritable montant à la somme de trois mil cent quarante deux livres sept sols un denier suivant l'estimation et les prix y mentionnés, serment par nous préalablement prêté devant Messieurs de la prevosté de faire l'estimation des effets en notre âme et conscience. En foy de quoy nous avons signé à Québec le vingt-deux avril 1732.

PINAU FILS.
LEMAISTRE LAMORILLE (1).

LOTERIE DE GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY, INGÉNIEUR EN CHEF DE LA NOUVELLE-FRANCE (1732)

A Monsieur le lieutenant général civil et criminel de la Prevosté de Québec.

Supplie humblement Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur en chef dans les places de la Nouvelle-France, et vous remontre que désirant faire une loterie, il est nécessaire que les effets qui la doivent former soient auparavant veus et appréciés par deux experts, et ensuite les lots et billets faits en votre présence, pourquoy il a recours à vous, Monsieur, à ce qu'il vous plaise nommer telles personnes que vous jugerez à propos pour faire la dite visite et appréciation et ensuite indiquer le jour et lieux où il vous plaira que les effets vous soient représentés avec l'état d'estimation pour être faits les lots et billets en votre présence et ferez justice.

CHAUSSEGROS DE LÉRY.

Veu la présente requête, nous permettons au dit sieur de Léry de faire la d. loterie et pour cet effet nous nommons d'office pour estimer les marchandises et effets dont elle sera composée les sieurs de Voisy et Brière, marchands, lesquels prêteront serment en notre présence et de Mr le procureur du Roy et greffier de cette Prévôté, de la faire en leurs âmes et consciences. Fait à Québec, le 28e mars 1732.

ANDRÉ DE LEIGNE.

L'an mille sept cent trente-deux le trantie. jour de mois d'avril, neuf heures du matin, en présence de M. le lieutenant général de la prévoté et procureur du Roy au d. siège, nous arbitres nommés par mon d. sr lieutenant général pour faire l'estimation des effets que M. de Lerry, ingénieur du Roy en ce païs, en ten (sic) mettre pour composer une loterie, avons fait l'estimation des d. effets sur le pied du détail ainsy qu'il en suit :

SÇAVOIR :

	l.	s.	d.
64 paires de pantouffles brodées en soye	144.		
230 ad. herbée	632.	10.	
137 ad. communs fins	205.	10.	
20 paires de souliers d'enfants	35.		
25 paires souliers noirs à femme	106.	5.	
450 paires souliers à hommes	247.	10.	
16 paires bas à cadet	12.	10.	
5 pièces de mazamet	15.		

---

(1) Archives de la province de Québec.

	l.	s.	d.
8¾ pièces de flanelle rayée	21.	17.	6
4 pièces mousseline	22.		
94 pièces cotton	423.		
16 l. de cloux à ardoise	36.		
2 chapeaux de castor	36.		
	1937.	2.	6

Arresté le présent état à la somme de dix neuf cent trente sept livres deux sols et six deniers, à Québec, ce 30e avril 1732.

ANDRÉ DE LEIGNE. BRUGUIERES.
DE VOISY. BOUCAULT (1).

LOTERIE DE PHILIPPE PEIRE, NÉGOCIANT (1732)

A Monsieur le lieutenant général civil et criminel de la prévôté de Québec.

Supplie humblement Philippe Peire, négociant en cette ville, et vous remontre que désirant faire une loterie il est nécessaire que les effets qui la doivent former soient veu et estimés par experts pour ensuite être fait les lots et billets en votre présence, ce qui oblige le suppliant d'avoir recours à vous, Monsieur, à ce qu'il vous plaise nommer telle personne que vous jugerez à propos pour la dt. visite et estimation et indiquer le jour et lieu où il vous plaira que les d. effets vous soient représentés pour ensuite être fait les lots et billets qui doivent composer la dt. loterie et ferez justice.

P.

Veu la présente requête, nous permettons au suppliant de faire la d. loterie et nommons d'office en conséquence les sieurs Bruyère et de Voisy, marchands, en cette ville, pour faire l'estimation des effets et marchandises dont elle sera composée, en notre présence, et celle du Procureur du Roy et du greffier de cette Prévôté, après serment par eux prêté devant nous, de la faire en leurs âmes et consciences. Fait à Québec, en notre hôtel le 12e mars 1732.

ANDRÉ DE LEIGNE.

La présente requête m'ayant été communiquée par la demoiselle Peire. Je requiers pour l'intérêt public que les billets tant blancs que noirs qui doivent composer le fond de la loterie permise soient cachetés en ma présence et mis ensemble dans une boiste (boîte) qui sera fermée et cachetée du cachet de Monsieur le lieutenant général et à laquelle il sera fait une ouverture pour passer seulement la main. Fait à Québec, le 12 mars 1732.

BOUCAULT.

Soit fait ainsi qu'il est requis. Fait à Québec, les jour et an que dessus.

ANDRÉ DE LEIGNE.

L'an mil sept cent trente deux et le douzième mars après-midi en conséquence de l'ordonnance de monsieur le lieutenant général de la prévôté de cette ville en date de ce jourd'hui et en sa présence et de celle de monsieur le procureur du Roy au d. siège et du greffier de la d. juridiction, nous arbitres nommés d'office soussignés après serment

(1) Archives de la province de Québec.

par nous fait, avons fait la prisée et estimation des effets cy-après declarés pour servir à composer une loterie demandée par le Sr Peire et dont la permission lui a été accordée par la d. ordonnance à laquelle estimation avons procédé ainsi qu'il suit:

SÇAVOIR :

	l.	s.	d.
2 pr. de souliers de damas brodés est. à 9 l	18		
11 pr. de souliers de castor brodés est à 6 l	66.		
6 pr. de mulles de castor brodés est. à 4.10 l	27.		
4 pr. de souliers de castor unis est. à 4.10 l	18.		
1 plumet bluf est	8.		
3 bonnets d'enfant fonds d'or et d'argent est. à 14 l	42.		
4 bonnets d'enfant de satin sur fil est. à 3.10 l	14.		
3 cremones d'été est. à 40 s	6.		
1 cremone de plume blanche et jonquière à 5 l	5.		
3 ceintures garnies de porc et pic à 3 l	9.		
8 pièces étamine	176.		
16 pièces cadis drapés	83.	15.	
3 pièces drap de Lodève	42.		
2 pièces de cadis frisé	8.		
6 Pinchinat d'Amboise	30.		
6 Pinchinat tout laine	21.		
39 Pinchinat sur fil	68.	7.	
2 pièces de camelot d'Amiens	4.	13.	
103 pièces de serge de Montauban	134.	10	
153 pièces de crepon simple	268.	6	
20 pièces de dauphine	35.		
10 pièces étamine de Bordeaux brune	20.	13.	
51 pièces étamine glacée	127.	10.	
5 pièces de Monbeillard	4.	16.	
9 demi-castor	90.		
5 pièces de bourg	110.		
60 pièces étamine de Bordeaux rayée	120.		
10 mouchoirs de filouzelle	20.		
11 mouchoirs doubles	44.		
21 pièces de serge double	168.		
7 paires de bas de soie à femme de Paris	70.		
37 pièces taffetas rayé d'Angleterre	224.	3.	
1 pièce de drap de Louvierre	33.	15.	
14 pièces satin en plain	59.		
20 pièces de poil de chèvre et soie noire	95.		
3 pièces de camelot à 24 l	72.		
1 pièce de camelot de Bruxelles à 45	3.	11.	
Un habit avec sa jupe de popeline pour femme	55.		
Un jupon piqué de taffetas florance rose	35.		
Un corps de baleine piqué en soie	30.		
Une écharpe blanche garnie de chenille	70.		
Une écharpe noire	55.		
Une garniture brodée avec les manchettes	30.		

	l.	s.	d.
Une ditto	20.		
4 onz. de gallon d'argent	32.		
1 paire de corps	6.		
2 cuisinières argentées à 18 l	36.		
2 salliers argentés	8.		
2 plombs de toilette argentés	9.		
1 paire de pistolets	55.		
¾ de damas	11.		
1 boussolle	70.		
10 l. de bouraccan	42.		
6 gobelets de pourcelaine avec leur soucoupe	12.		
100 l. de marmite assorties à 10	50.		
60 l. de tabac d'Espagne	150.		
100 l. de prune estimées à 7 l	35.		
7 l. de toile chaulet à 45	15.	15.	
3 paires de bas de soye à 14 l	42.		
2 paires de souliers à homme à 5 l	10.		
1 cheval de poil rouge, âgé de 8 ans	65.		
4 bonnets	16.		
5 mouchoirs des Indes de soye	30.		
3 pièces camelot rayé	72.		
1¼ pièce écarlatine à 8.10	10.	12.	
4¾ pinchinat sur laine à 3.10	14.	12.	
71-6 droguet d'Angleterre à 3.10 l	21.	10.	
2 tabliers taffetas d'Angleterre à 25	50.		
9 pièces crepon double	29.		
8 chapeaux caudebec commun	32.		
4 chapeaux sergé de soye verte	32.		
10 rasoirs	30.		
18 étuis à éguille	4.	10.	
	4075.	6.	2

Arresté le présent état montant à la somme de quatre mille soixante-quinze livres six sols deux deniers, à Québec, ce 12e mars 1732.

De Voisy. Bruguiere.
Boisseau. André de Leigne (1).

LOTERIE DE JEAN MAUVIDE, CHIRURGIEN (1732)

A Monsieur le lieutenant général civil et criminel de la Prévôté de Québec.

Supplie très humblement Jean Mauvide, chirurgien de l'île d'Orléans, résidant à la paroisse de Saint-Jean de la dite île, et vous prie, Monsieur, de luy permettre faire, s'il vous plaît, la grâce de luy permettre de faire faire une loterie de quinze cents livres de marchandises, où il y aura deux mille billets de quinze sols pièce et que tous les

(1) Archives de la province de Québec.

billets seront bons selon le plan ci-joint, et pour cet effet le suppliant vous prie, Monsieur, de nommer tels marchands qui entendent le détail de la clincaillerie (sic) et mercerie afin que le tout soit fait et reglé dans les formes et selon les règles ordinaires, et comme le suppliant ne réside pas en cette ville à cause des malades qu'il a dans l'île d'Orléans, il vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté d'agréer que le suppliant confie la distribution de la dite loterie à Monsieur et à mademoiselle Baraguet, sa fille, vu que ce sont des personnes que le suppliant et le public peuvent en toute sûreté s'en rapporter à leur droiture et bonne foi.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise nommer telles personnes qu'il vous plaira pour faire l'estimation des dites marchandises sur le pied du détail et de faire le détail et l'arrangement des dits lots et billets a tels jour et heure qu'il vous plaira, et permettre au suppliant de faire battre un ban pour l'ouverture de la dite loterie que le dit sieur Baraguet et la demoiselle, sa fille, continueront. C'est la grâce qu'espère de vous, Monsieur, celuy qui continuera d'offrir ses vœux au ciel pour votre conservation, prospérité et santé.

MAUVIDE.

Veu la présente requête nous permettons au sr Mauvide, chirurgien établi en l'île et comté de St-Laurent, paroisse de St-Jean, de faire la loterie dont il est fait mention cy-devant, en la manière qu'il nous l'a proposé, à condition que les lots dont elle sera composée soient vus, visités et estimés en notre présence et en celle du procureur du Roy de la Prévôté et du greffier d'icelle, par les sieurs Drizy et Roussel, marchands en cette ville, que nous avons nommés d'office à cet effet; ordonnons en outre que le dit Mauvide fera écrire tous les effets de la dite loterie dans un registre qui sera par nous préalablement cotté et paraphé, desquelles marchandises et effet sera par nous dressé procès-verbal au bas de l'état d'estimation qui en sera faite par les dits Drizy et Roussel. Fait et donné par nous conseiller du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siège de la Prévôté de Québec le dixe. janvier 1732.

ANDRÉ DE LEIGNE.

Projet d'une loterie de quinze cents livres de marchandises où il y aura deux mille billets de quinze sols et tous les billets seront bons. Il n'y aura point de billet blanc.

Et pour y parvenir les estimateurs qui seront nommés par les Messieurs de la justice estimeront les marchandises sur le pied du détail et après être estimées on dressera l'état des lots par numéros depuis numéro un jusqu'au numéro deux mille et à la ligne de chaque numéro on écrira ce qu'il doit avoir, par exemple, no 1, une pièce d'étamine vinée de 20 l.; No 2, 4 aulnes de cadix drapé à 5 l. l'aune plus ou moins; No 3, 4 aunes de calmande à fleurs à 3 l. l'aune; No 4, une paire de bas de laine de Paris pour homme à 6 l., et sur le paquet des dits bas il y aura le prix et la calité (sic), et le premier qui gagnera une des dites paires de bas choisira la couleur dans le dit paquet selon son goût.

Et pour qu'on sache ceux qui auront eu les bons lots il y aura un état en blanc de tous les nos depuis No 1 jusqu'au no 2000 et celui qui aura eu le no 1 mettra son nom, son métier et sa paroisse.

Nota que tous les bons lots seront composés de quoi faire quelque habillement d'hommes et de femmes, et d'une paire de souliers ou de bas ou de chapeau, et les petits lots seront d'épingles, d'éguilles, clincaillerie (sic), de souliers sauvages, de tabac (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

LOTERIE DE JOACHIM GIRARD, MAITRE-CORDONNIER (1733)

A Monsieur le lieutenant général civil et criminel du siège de la prévosté de cette ville de Québec.

Supplie humblement Joachim Girard, Me cordonnier en cette ville, disant qu'il désirerait faire une loterie, premièrement de douze emplacements sur un terrain qu'il a hors la ville en allant à St-Jean, qu'il a acquis des Rd. Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville, savoir huit emplacements au sud de la rue appelée Ste-Agathe, et quatre autres au norouaist en prenant de la borne de la dame veuve de Morville en venant au nord-est, lesquels emplacements ont quarante pieds de front sur soixante de profondeur, pour le prix et somme de quinze livres de rente foncière rachetable à toujours par le paiement de trois cents livres qui se pourra faire en trois paiements égaux, la dite rente diminuant à proportion du dit remboursement, avec encore vingt sols par chacun des dits emplacements de rente foncière à bail d'héritage, non rachetable et d'un sol de cens aussi par chacune des dites places avec quelques autres effets mentionnés ci-joint, que comme le suppliant n'a pas besoin d'estimation pour les dits emplacements, puisqu'il en a déjà concédés plusieurs au même prix quoiqu'il les donnait bien moins grands que ceux mentionnés par cette requête, il n'est nécessaire que de nommer deux arbitres pour les effets contenus en son mémoire pourquoi il a recours à vous pour lui être sur ce pourvu.

Ce considéré, monsieur, il vous plaise permettre au suppliant de faire la dite loterie dont les billets seront de trente sols chacun, et de vouloir bien nommer deux personnes à ce connaissantes pour estimer les effets contenus au dit mémoire, qui porteront préalablement serment de faire la dite estimation à leur âme et conscience, et vous ferez bien. (Pas de signature).

Vu la présente requête, nous permettons au suppliant de faire la loterie qu'il propose à condition qu'il la fasse dans la forme ordinaire et accoutumée, et qu'elle soit tirée en notre présence, du procureur du Roi et du greffier de la Prévôté; que les lots seront par nous faits et cachetés en leur présence et du suppliant, et à l'égard des meubles mentionnés dans le mémoire ci-joint, qui composent en partie la dite loterie nous avons nommé pour en faire l'estimation les sieurs Derisy et Devoisy, lesquels prêteront serment devant nous au premier jour de la (?) faite en leur âme et conscience. Fait et donné à Québec, en notre hôtel, le quatorze janvier mil sept cent trente trois.

(Pas signée).

Mémoire de ce que le dit s. Girard entend composer sa loterie.

12 emplacements tels qu'ils sont désignés par la reqte.

Quatre lits de plume.

Un tour de lit de serge verte.

Six chaises de bois de merisier, en balustre.

Un fauteuil sans aucune garniture.

Un soufflet à forgeron.

Trente paires souliers à homme.

Le 22e du mois de janvier, les d. srs de Voisy et Derizy ont prêté serment de bien estimer les marchandises ci-dessus.

A Québec, le 22e du dit mois 1733.

DERIZY.
DEVOISY.

Aujourd'huy vingt quatriesme Jour du mois de Janvier mil sept cent trente trois nous herbistes Soussigné et nommés d'office par Monsieur le Lieutenant général civille et Criminel au Siège de la prevosté de Cette ville au bas de la requeste à lui Présenté par le Sr Joichin Girard en date du quatorse de ce mois et apres Sermant fait par nous pardevent mon dit Sieurs Lieutenant General pour estimer en nostre ames et Contiance Les Effects cy après mentionés et nous Somme transporté chez le dit Sr Girard et avons estime ce qui Suit.

SÇAVOIR

Douse emplassement Sur la rue Ste agatte Scavoir huict du costé du Sud de la ditte rue et quatre du costé du nord-oist dy celle Contenant quarante pieds de frond Sur la ditte rue Ste agatte Sur Soixante pieds de profonde tant du costé du Sud que du costé du nord oist au charge porté par la ditte requeste estimé à la Somme de trois cent Livres. Chaque emplassement.

Plus un tour de lit de Cadie vert garnis de Ses vergette de fert et de Son Sielle estimé à Soixante Livres.

quatre Lis de plumes commune couvert de costil neuf estimé a quarante Livres pièces

Suitte des Effets en Lautre part

Six chesches de merisier tourné en balustre estimé a quatre Livres dix Sols pieces.

Un Bois de fauteuil de merisier tourne estimé a cinq Livres trante paire de Soulier d'homme de cuire du pays estimé a cinq Livres dix Sols la paire.

Un Soufflet de forge garnis de Sa Bremballe et chennes estimé par Le Sr Loiseau mestre Serurier a trante Livres fait a quebec les Jour et ans Susdit.

DEVOISY. DERIZY. LOZEAU (1).

LOTERIE DE JEAN LEROUX DIT PROVENÇAL, MARCHAND, DE BATISCAN (1740)

A tous ceux qui ces présentes salut sçavoir faisons que nous Jacques Rouillard St-Sire, juge et prevost de Batiscan, et commis en cette partie par Maist. Courval, procureur du Roy en la juridiction royale du d. Trois-Rivières, tenant le siège en cette dite juridiction, en datte du dix-huit mars mil sept cent quarante, est comparu Jean Le Roux dit Provençal, marchand en ce dit lieu de Batiscan, lequel dit et avoir fait assigner le sr Dontigny, habitant du village de Champlain, l'assignation échéante à ce jour, demandeur et comparant en personne contre le d. sr Dontigny, comparant et assisté du sr François Chorel Dorvillié, seign. en partie de Ste-Anne et capt. des milices de Champlain y demt.

Et par le demandeur dit qu'il représente qu'il avait fait une lotterie dans l'étendue de notre juridiction et ailleurs dont elle a été tiré avec toutes les mesures et nécessaires et suivie dans toutes les règles que l'on doit observer dans toutes les d. règles pour icelle, laquelle dite lotterie aurait été tirée en la manierre accoutumée où tous les prétendants étaient assemblés, le demandeur voulant se faire payer de tous les marons qu'il avait distribués, tous les prétendans présents demander de recommancer icelle lotterie ce

(1) Archives de la province de Québec

qui leur aurait été accordée, le supliant y aurait consenty espérant qu'à chaque délivrance des billets reconnaître ceux qui n'avaient pas payé, la grande thulmulte des personnes intéressées qui entraient en sy grande foule dans la chambre dont l'on distribuait les billets que celuy qui avait la liste de ceux qui devaient leurs marons ny purent jamais aprocher pour la lui donner malgré messieurs le juge et procureur fiscal du d. Batiscan ayent pu dire ils ont continué ce desordre jusqu'à la fin comme sy fut été un pillage et le plus souvent les personnes appellées ne recevaient pas leur billet plusieurs habitants criaient j'ay ordre de les prendre et ils les prenaient, et ont jetté la table bas sur quoy l'on distribuait leur lot sans qu'il fut possible de les faire retirer, la tulmulte fut si grande que plusieurs n'ayant pas pu approcher étant mesme appellé n'ont pas eu de billets et d'autres n'ont point eu tout ce qu'il leur fallait et quant la table a tombé il se peut qu'il y en ait eu de perdu puisqu'il s'en est trouvé sous la de. table quand le monde a été retiré, ce qui fait que faulte d'avoir reçu tous leurs billets soutiennent avec raison et déclare la d. lotterie fausse et persiste qu'elle soit retiré ou qu'il n'y... et pour à l'égard de quatorze livres dix sols de marchandises qui s'est trouvé de plus dans la d. lotterie plus que le nombre de marons qu'on luy fournisse l'argent ce qui luy est très préjudiciable et comme il se trouve aujourd'huy quelque conseil chicannier et qui n'ont d'autre but (?) que de prendre le bien d'une personne sans vouloir se soumettre à la raison qu'ils connaissent un... et persiste en tous dépens, etc.

Et par les deffendeurs a été répliqué qu'à la vérité dans le commencement de l'exposé de la de. reqte disant que la de. lotterie a été faite avec la permission de M. le juge et authorisé suivant la loy faite et tirée en présence de mon dit sieur le juge et de M. le procureur fiscal de la juridiction et en un mot de tout ce qu'elle doit contenir et faite dans toute la justice, conscience et équité après avoir pris toutes les mesures requises et nécessaires et suivant toutes les règles que l'on doit observer pour tirer une lotterie, la liste des marons tiré, examiné et compté suivant la de. liste et numéro et aussy pareillement les faux marons pour rappeler les d. billets de la mesme quantité, le tout fait comme il est dit cy devant présence de mon d. sr le juge et de Mr le procureur fiscal appelé pour ce fait et ce dans la d. chambre d'audience et en outre presence aussy de deux hommes choisy de chaque parroisse pour être aussi présents et outre ce les formalités expliquées cy dessus il n'a donc rien manqué pour la mettre hors d'aucun soupçon de fraude ny de nullité, le d. Provençal le d. et convient et tout le monde ne peut dire autrement, cependant dans la suite de sa reqte il dit tout un autre langage de ce qu'il vient de dire, disant que la foule était si grande que tout devint comme si ce fut un pillage, comment peut-il attaquer Monsr le juge sur son siège et accompagné de M. le procur. fiscal ne savaient-ils pas qu'ils n'étaient appellés dans cet endroit que pour y maintenir le bon ordre et empescher les désordres, prétend-il dire que mon d. sr le juge ignorait de son autorité et que quelques uns eussent insulté ou qui ce fut élevé une tulmulte, entend-on ces circonstances ou autres pareilles, monsieur le juge s'est (sait) trop bien ses pouvoirs et son devoir, il aurait condamné à l'amande les insolants. Il aurait ordonné de faire silence, il aurait arresté la lotterie en défendant la distribution des billets, il aurait dressé un procès-verbal sy besoin eust été pour empêcher les désordres, mais estant... faux qu'aucune de ces choses ne soient arrivées puisque la de. lottrie a été tiré depuis le premier billet jusqu'au dernier sans aucune interruption ny désordre et que le dernier maron a appellé le dernier billet, ce qui prouve clairement la justesse et droiture d'icelle lotterie et M. le juge n'a point été obligé de mettre le bon ordre où il n'y avait aucun désordre ny tulmute qui n'a commencé qu'à près la de. lottrie tirée par des personnes piquées sans doute de n'avoir eu que des billets blancs

et qui espéraient par leurs bruits parvenir à la faire retirer pour répondre à l'exposé vague sans fondement ny raisons contenu à la reqte du dit Provençal ou pour mieux dire de celuy qu'il a employé pour l'affaire il faudrait trouver un homme aussy dépourvu de bonne foy et de bon sens que luy qui ose dire impunément que la chicanne est mauvaise de ceux à qui ont exigé (?) des lots faits qu'il en demande la délivrance sans s'embarrasser de la justice ny de l'équité. L'on pourrait le traiter avec justice de calomniateur et de téméraire dans ses écrits puisqu'il est bien permis en conscience à des personnes qui ont mis de l'argent de bonne foy à une lotterie de demander les lots qui leur irait au sort. Il expose encore que le d. Provençal a mis à la de. lotterie pour quatorze livres dix sols de marchandises plus qu'il ne fallait sans doute qu'il a voulu faire quelqu'aumone ou quelque restitution au public personne ne la contraint de le faire. Il dit que la table a tombé. Il est aisé de prouver que les boëtes ou casseaux où étaient les billets et marons n'ont point renversé et que iceux billets et marons ont été tirés jusque au dernier. Il est aisé de prouver que la boîte ayant été examinée et les numéros comptés pareillement les billets blancs il s'est... quantité de billets blancs plus que de numéros lesquels furent jetés dans la place avant de commencer à tirer la de. lotterie tout cela prouve que l'exposé en la de. reqte est sans aucuns fondements et contre la bonne foy (plat, absurde) et ne mérite pas que l'on y réponde. C'est pourquoy les personnes à qui il est eschu deux lots ayant fait voir que la de. lotterie a été tirée juridiquement et étant pourvu de toutes les formalités requises et nécessaires demandent que leurs lots leur soient distribués et le d. Provençal soit condamné aux frais de leurs voyages et à... les dépens, dommages et interrets soufferts et à souffrir et ont les demandeurs pour leurs lots et aux dépens.

A été répliqué par le d sr demandeur que pour à l'égard des deux hommes choisis par chaque parroisse un nom qui... par la multitude nombreuse et foule demande qui les empêchaient d'entrer ce qui parrait qu'il y a eu quelques personnes de mauvaise foy et peut être prémédité pour empescher que cette lotterie fut tenue juste veu le déréglement de ces personnes pour empêcher que cette lotterie aurait été tirée... Vu les menasses faites au dit demandeur et l'attaquement à luy fait dans le d. temps d'icelle lotterie dont il n'a pû sortir à cause de la de. tulmulte pour recevoir son payement de ceux quy luy devaient ce qui a fait que plusieurs ont raporté les payements qu'ils devaient donner dont il n'a pu retirer et ce qui a occasionné le d. demandeur d'abandonner la d. lotterie jusqu'à ce que justice en ait ordonné, et le grand tumulte qu'il y avait eu ce tems a empesché qu'icelle lotterie a été tirée juste par l'effraction faite chez (?) le d. juge et le d. demandeur voyant la d. lotterie fausse persiste de la faire retirer quoyqu'il luy est proposé que la partie des personnes qui ont eu des lots qu'ils aimaient mieux donner dix... chacun que cette loterie fut retirée, ce qu'il n'a voulu accepter aymant mieux qu'icelle lotterie fut retirée pour contenter tout le monde et pour à l'égard des quatorze livres dix sols, il n'y a point de restitution à faire, attendu qu'il en demande son argent dont il persiste aux dépens et par le manquement des dits billets qui se sont trouvés perdus à cause de la tumulte qui y estait trop grande, demande qu'elle soit retirée et les personnes qui ont eu des lots n'ont point payé ny mesme parlé de payer qui ont fait les premières demarches pour se faire délivrer leurs lots sans offre de payement.

A donné le d. sr Dorvillier pour... aux répliques faites par le d. demandeur dit qu'à l'égard du payement qu'il ne luy ont point été faits par plusieurs particuliers et qu'il aurait... qu'il pouvait se faire payer par eux que de tirer sa lotterie et que les ayant trouvés solvables il ne doit plus repeter (?) et que sa raison est vague et inutile, que

pareillement toutes les raisons mentionnées dans sa réplique mentionnée en sa dite requeste n'est que pour embrouiller et tâcher d'obscurcir l'affaire dont il s'agit et mettre Mr le juge dans l'embarras dans son explication laquelle réplique.....

.....

Parties ouies, avant de faire droit nous avons ordonné que les parties laisseront leurs pièces sur le bureau pour faire droit à qui il appartiendra. Dépens réservés. Mandons, etc. Fait et donné par nous Jacques Rouillard St-Sire, juge et prévost de Batiscan, ce jourd'huy douzièsme jour du mois d'avril mil sept cent quarante.

R. St-Sire.

Et le treizième jour du mois d'avril mil sept cent quarante après avoir vu mûrement et examiné les pièces dénommées, et la présente sentence tant en leur demande que deffense nous avons ordonné que la lotterie dont est question sera retirée. Depens le défendeur y est condamné. Mandons, etc. Fait et donné par nous Jacques Rouillard St-Sire, juge et prevost de Batiscan les jour et an que dessus.

R. St-Sire (1)

---

(1) Archives de la province de Québec.

Deux
GFF

du dix-sept dix-huitième Septembre mil sept cent soixante et trois

Vu par le Conseil souverain de Pondichéry l'Edit du Roy donné au mois d'Avril de la présente année 1763 [illegible] par le Roy de France et de Navarre [illegible] Conseil [illegible] ordonne et ordonne que ledit Edit [illegible] quand [illegible] Conseil [illegible] Nt [illegible] Donné au Conseil [illegible] Conseil [illegible]

[illegible] Conseil [illegible]

Ouy [illegible] le procureur général du Roy [illegible] Conseil [illegible] Pierre Cabon, et Fr. Cocheo, [illegible]

Imprimé RDL

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL SOUVERAIN (18 SEPTEMBRE 1663)

Du dixhuitie. Septembre gbyc soixante & trois

Veu par le Conel Souverain ce jourd'huy estably en la ville de Quebec. L'Edit du Roy donné au mois d'Avril de la presente année signé Louis Et plus bas par le Roy de Lyonne et scellé en cire verte sur double lacqs de soye rouge et verte Et contre scellé de mesme cire & lacqs, Le Conseil a ordonné et ordonne que le dict Edict sera leu publié et Enregistré au registre du greffe du dict Conel pour y avoir recours quand besoin sera Et estre observé selon sa forme et teneur de poinct en poinct, Enjoignant a toutes personnes d'y obeir sous les peines de droict, Et pour la tenue du dict Conseil Et rendre les Arrests necessaires en iceluy ont esté nommez Sçavoir la personne de Jean Bourdon Sieur de St. Jean et de St François Pour tenir et exercer la charge de Procureur general de Sa Maté Et en icelle requerir au dict Conel Ce quil Jugera a propos pour le service de Sa Maté Interest du public & toutes autres choses a la charge appartenant Et donner ses conclusions ainsy quil verra bon estr en Justice : Et pour tenir et exercer les charges de Conseillers au dict Conseil Louis Rouer Sieur de Villeray cy devant Lieutenant particulier en la jurisdiction de Quebec, Jean Juchereau Sieur de la Ferté, Denis Joseph Rueite Dauteuil Sieur de Monceaux, Charles LeGardeur Escuyer Sieur de Tilly Et Mathieu Damours escuyer Sieur Descaufour, Et pour greffier & Secrétaire du dict Conseil Jean Baptiste Peuvret Sieur de Mesnu Les quels ont chacun a son esgard presté le serment en tel cas requis et accoustumé.

MÉZY — FRANÇOIS ÉVESQUE DE PÉTRÉE — GAUDAIS DU PONT
ROUER DE VILLERAY — JUCHEREAU LAFERTÉ — RUETTE D'AUTEUIL
DAMOURS — BOURDON — LEGARDEUR
PFUVRET DE MESNU

Veu par le Conseil le resultat de l'Assemblée des Interessez en la Compagnie de la Nouvelle-France du samedy vingt-quatrie Febvrier gby. soixante trois signé Perrigny, Fleuriau, Robineau de forielle, Coberet, Roy, Ceberet, de Chamouflr, Cazot, defaucamp, de Jouy, frotté, de Beccancour Robineau, A Cheffault, Bordier, hobier, et du Verdyer. Autre acte par les ditcs sieurs sus nommez en consequence dud Resultat passé pardevant de Turmenyes et Notres au chlet de Paris le vingt quatrie avril gbyc. soixante trois. Copie de Lettres pattentes de Sa Maté données a Paris au mois de Mars l'an de grace gbyc. soixante trois Et de son regne le vingtiem signé Louis Par le Roy de Lomenie Copies Collationnées aux originaux tant en papier qu'en parchemin par le Beuf et Jouin Notres au chlet de Paris. Le Conseil ce requerant le procureur de Sa Maté a ordonné & ordonne que led Resultat d'Assemblée dud jour vingt quatree. Febvrier gbyc. soite. trois et Lettres patentes de Sa Maté données a Paris au mois de Mars l'an de grace gbyc soixante trois seront leues publiées et enregistrées au greffe dud Conel. pour y avoir recours quand besoin sera.

MÉZY — FRANÇOIS ÉVESQUE DE PÉTRÉE — GAUDAIS DUPONT
ROUER DE VILLERAY — JUCHEREAU LAFERTÉ — RUETTE D'AUTEUIL
LEGARDEUR — DAMOURS — BOURDON
PEUVRET DEMESNU

Dupont (1)

(1) Archives de la province de Québec

INVENTAIRE DES DOCUMENTS ET DES IMPRIMÉS CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DES FRÈRES CHARON ET L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS, PAR E.-Z. MASSICOTTE, ARCHIVISTE EN CHEF DU PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

A plusieurs égards, le Canadien le plus intéressant de la Nouvelle-France, au XVIIe siècle, est peut-être François Charon de la Barre, fondateur d'une maison de charité et d'une communauté de Frères hospitaliers et instituteurs.

Né à Québec, le 8 septembre 1654, il eut pour père Claude Charon de la Barre, négociant notoire de l'époque. Destiné au commerce, nous voyons que François, dès l'âge de vingt-cinq ans, dirigeait à Montréal, pour son père, un comptoir important. Bientôt, il fut à son propre compte, mais après des opérations fructueuses durant une dizaine d'années, il contracte une maladie qui le conduit au seuil de la mort. Revenu à la vie, sinon à la santé parfaite, il aperçoit la vanité des ambitions mondaines et il modifie l'orientation de ses travaux. Ce n'est plus à l'accumulation des biens terrestres qu'il occupera son activité, c'est à des œuvres de charité, d'abnégation et de sollicitude pour les déshérités qu'il consacrera le reste de son existence. Héberger les infirmes, les vieillards, les miséreux du sexe masculin, instruire la jeunesse et lui enseigner des métiers, tel sera le but qu'il visera.

Le Frère Charon, puisqu'il faut l'appeler par le nom que le peuple lui donnait, était à ce point convaincu de l'utilité de son projet, qu'il consacra à sa réalisation tous ses biens, toute son expérience des hommes et des affaires, toutes les ressources enfin d'un caractère ferme et vaillant.

Seul, ou presque, il soutint les assauts qu'on dirigea contre lui, il renversa les obstacles qui obstruaient sa route, mit de côté diverses influences considérables et réussit pendant un quart de

siècle, à faire fonctionner les rouages de l'institution qu'il avait créée de toutes pièces.

Tant qu'il vécut, son désintéressement, sa probité, son honorabilité commandèrent le respect général et les ennemis de son œuvre durent intriguer dans l'ombre.

Dès qu'il fut mort, la lutte éclata au grand jour et sa communauté devint le point de mire d'une cabale effrénée.

Cependant, l'œuvre du Frère Charon n'a pas été stérile. Gâchée un moment par les fautes d'administration de son successeur, elle fut reprise, avec bonheur, par la mère d'Youville.

Même si son institution n'avait pas rendu de services réels pendant un demi-siècle, si elle n'avait pas donné naissance à une autre, qui a depuis prospéré hors de toute prévision, il faudrait néanmoins s'arrêter à considérer ce personnage, car de l'avis d'un philosophe contemporain, l'homme, qui tente de réaliser une œuvre sociale nécessaire, a droit à l'admiration ; même s'il faillit, il s'est élevé au-dessus de ses contemporains.

Or, on n'en peut douter, entre les Canadiens de son époque, François Charon a été un lutteur et un oseur dans un domaine qui n'attirait guère les fils de bourgeois et de gentilshommes, plus enclins à chercher honneur et fortune dans le métier des armes et dans les aventures de la traite. Aussi, lorsque la vie et l'œuvre de François Charon auront été analysées et pesées, l'on s'étonnera d'avoir ignoré si longtemps un homme de sa valeur.

Pour ce travail délicat d'étude et de résurrection, les matériaux abondent comme on en pourra juger par les notes chronologiques suivantes que nous avons recueillies de-ci de-là depuis longtemps.

A ces résumés d'actes et de pièces officielles, nous ajoutons des notices sur les Frères dont nous avons pu retrouver les noms et aussi la transcription au long de quelques pièces intéressantes sous plus d'un rapport.

E.-Z. Massicotte

INVENTAIRE

1654, 9 septembre.—Baptême, à Québec, de Jean-François, fils de Claude Charon de la Barre, négociant, qui sera élu second échevin de Québec, en 1663, et de Claude Le Camus. son épouse (Tanguay, I, 118). Voir ci-après à la date du 21 août 1684.

1679, 16 juillet.—Requête de François Charon de la Barre, marchand, de présent à Montréal. Il intercède pour "son parent" François Quintal, emprisonné depuis deux jours, et mis aux fers à Montréal. Le sieur Quintal qui est marié et demeure à Boucherville, est accusé d'avoir été "courir dans les bois", sans doute pour commercer avec les Sauvages, puis de s'être porté à des voies de faits sur la personne d'un archer de la maréchaussée qui l'avait arrêté. Quintal fut libéré provisoirement, mais reçut son châtiment le 20 juillet 1679.

Documents judiciaires.

1679, 3 octobre.—F. Charon de la Barre, marchand, représentant son père, Claude Charon, bourgeois de Québec, dont il administre les affaires à Montréal, réclame en justice, la somme de 2080 livres, 19 sols, portée sur une promesse signée par J. Patron, marchand, le 4 septembre 1678 et échue depuis le 20 août 1679, plus une somme de 256 livres, pour autre compte.

Registre des audiences.

1681.—Au recensement de 1681, tous les enfants de Claude Charon de la Barre et de Claude Le Camus sont morts, à l'exception de (Jean) François, âgé de 27 ans.

1684, 21 août.—Claude Charon de la Barre, veuf depuis le mois d'avril, épouse à Québec, Elisabeth Damours, fille de Mathieu Damours des Chauffours. De ce second mariage naîtront une fille, qui mourra en bas âge, et un fils nommé François, baptisé en 1687. Pendant quelques années Claude Charon de la Barre aura donc deux fils vivants prénommés François.

1684, 3 octobre.—Engagement de Thomas Mounier à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1684, 6 décembre.—Accord entre François Charon de la Barre, agissant comme procureur de MM. Samuel et Bernon et des demoiselles de Brucy et de Belestre.

Etude Basset.

1685, 1er février.—Transport de congé par François Charon de la Barre à Jean-Baptiste d'Ailleboust des Musseaux et Pierre Cartier.

Etude Basset.

1686, 24 août.—Obligation par Jean Battanchon dit Lalande à François Charon de la Barre.

Etude Maugue.

1686, 14 octobre.—Bail par Simon Guillory à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1687, 26 novembre.—François Charon de la Barre "étant au lit malade de corps" fait son testament. Il lègue 500 livres à chacun des enfants de feue Catherine Le Camus, épouse de Charles Gauthier-Boisverdun; 500 livres aux enfants de Claude Charon, père du testateur; 1000 livres à l'église; 500 livres à l'Hôtel-Dieu; 500 livres aux pauvres, etc. Il mentionne dans une clause spéciale le jeune François, son frère consanguin.

Etude Basset.

1688, 12 mars.—Etant revenu à la santé, François Charon révoque le testament ci-dessus; mais sa maladie, la vision de la mort et peut-être quelque vœu qu'il a pu faire

pour son rétablissement, l'oriente vers les choses religieuses et c'est à partir de cette année qu'il entre en relation avec l'abbé Dollier de Casson et prépare la fondation de son institut.

Etude Basset.

1688, 19 juin.—Quittance par François Charon de la Barre à Simon Guillory.

Etude Basset.

1688, 30 juillet.—Obligation par Samuel de Nevers dit Brantigny à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 31 juillet.—Obligation des nommés Jean Turcot, Gabriel Bourget dit Langevin, Urbain Bonnin et Pierre La Roze, à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 1er août.—Obligation par Ignace Durant à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 1er août.—Obligation par Pierre Fafard dit Boisjolly à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 1er août.—Obligation par René Faure dit Laprairie à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 1er août.—Obligation par René Abram dit Desmarais à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 2 août.—Obligation par Pierre Chappé dit Lapierre à Charles Catignon et François Charon de la Barre, sans préjudice de ce qui est auparavant dû au sieur Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 2 août.—Obligation par Adrien Nepveu et François Fafard à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 2 août.—Obligation par Heurtebise à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 2 août.—Obligation par Jean Amador, Paul Godefroy de Saint-Paul, Michel Poulain et Jacques Daniau à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 2 août.—Obligation par Adrien Nepveu et Charles Jobin à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 2 août.—Obligation par Louis Dandonneau à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 2 août.—Obligation par René Huguet et Jean-Baptiste Jary dit Lahaye à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 3 août.—Obligation par Nicolas Perrot, seigneur de la Rivière-du-Loup, à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 3 août.—Obligation par François Beaufils, Jean Lorain et Joseph Charbonneau à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 4 août.—Obligation par Ignace Gaultier de la Chenaye, Jacques Nepveu et François Vendale à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

1688, 4 août.—Obligation par Simon-Joseph Dulude, Jean-Baptiste Patissier dit Saint-Amant, Marin Taillandier dit Lebeaume, Jean Cicot, Paul Laporte, Jacques Noyon et Antoine de la Porte à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 5 août.—Obligation par Marguerite Morusseau, veuve de François Pelletier, et Joseph Pelletier à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 5 août.—Obligation par Jean-Baptiste Patissier dit Saint-Amant à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 5 août.—Obligation par François Cottu à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 8 août.—Traité entre Charles Catignon, garde magasin du Roy établi à Québec, de présent à Montréal, et François Charon de la Barre.

1688, 8 août.—Bail de maison par Jean-Vincent Philippes de Hautmesnil à Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 17 août.—Facture, billet promissoire et paiement par M. de Salvaye à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1688, 28 octobre.—Concession sous seing privé par M. Dollier de Casson au sr Charon de la Barre d'un arpent sis au moulin du château. Ensuite, ratification sous seing privé de M. Tronson, supérieur du Séminaire, à Paris, ce 16 mars 1692.

Danré de Blanzy, 4 sept. 1747, Inventaire de l'Hôpital général, cote 13, et *Annuaire de V.-M.*, II, 2e liv, sup. 34.

1689, 13 juillet.—Mention du bois des hospitaliers de Saint-Joseph dans les procédures pour meurtre de Jeanne Dasny par un sauvage.

Documents judiciaires.

1689, 3 octobre.—Accord entre les sieurs Charles Catignon et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1689, 9 octobre.—Conventions entre les sieurs N. Perrot et François Charon de la Barre.

Etude Adhémar (pièce disparue).

1690, 10 mai.—Transport de castor par les frères Paul et Antoine de la Porte à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1690, 12 septembre.—Obligation par Charles d'Ailleboust, écuyer, sieur des Musseaux, et damoiselle Catherine Le Gardeur, son épouse, à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1690, 20 septembre.—Procès-verbal de l'arpentage de 9 arpents de terre concédée pour l'Hôpital général.

Danré de Blanzy, 4 sept. 1747, Inventaire de l'Hôpital général, cote 14.

1690, 1er octobre.—Obligation par Joseph Charbonneau à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1690, 6 octobre.—Obligation par Jacques de Noyon à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1690, 8 octobre.—Procès-verbal de la pelleterie du sieur Saint-Pierre Denis, qui était chez le sieur François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1690, 11 octobre.—Bail par René Cullerier à François Charon de la Barre.

Etude Adhémar.

1691, 25 mai.—Démission de François Charon de la Barre comme tuteur de François et Marie-Françoise ses frère et sœur consanguins, et élection d'un nouveau tuteur.

Extrait certifié du registre de la Prévôté de Québec, déposé à Montréal.

Documents judiciaires.

1691, 2 juillet.—François Charon de la Barre est un de ceux qui s'assemblent pour l'accomplissement d'un vœu fait en 1690.

Documents judiciaires.

1691, 22 août.—Vente de dix arpents de terre par Mathurin Jousset dit La Louaire et Catherine Lottié, sa femme, à François Charon de la Barre. Cette terre sise à la pointe Saint-Charles était voisine de celle de Jean de Saint-Père et appartenait à Catherine Lottié. Elle avait été concédée par Charles Le Moyne à Catherine Lottié et à son premier mari, Adrien Loyer.

Etude Basset.

1691, 10 septembre.—Obligation par Charles Boucher, maître de barque, à François Charon de la Barre.

Etude Adhémar.

1691, 14 octobre.—Vente de dix arpents de terre par Mathurin Jousset et sa femme à François Charon de la Barre. Cette terre, comme celle vendue par les mêmes colons le 22 août précédent, était sise à la pointe St-Charles. Elle avait été acquise des seigneurs par les vendeurs.

Etude Basset.

1691, 10 septembre.—Obligation par Charles Boucher, maître de barque, à François Charon de la Barre.

Etude Adhémar.

1691, 14 octobre.—Vente de dix arpents de terre par Mathurin Jousset et sa femme à François Charon de la Barre. Cette terre, comme celle vendue par les mêmes colons le 22 août précédent, était sise à la pointe St-Charles. Elle avait été acquise des seigneurs par les vendeurs.

Etude Basset.

1691, 30 octobre.—Quittance par Claude Cécire et sa femme à François Charon de la Barre relativement à la terre de Mathurin Jousset.

Etude Basset.

1692, 17 octobre.—Marché entre François Charon de la Barre, pour lui et Pierre LeBer, Jean Fredin et autres qui se joindront pour faire bâtir une maison de charité, avec Jean Tessier dit Lavigne qui fournira la chaux pour les bâtiments sur un emplacement donné par M. Dollier de Casson où ils ont déjà fait planter une croix.

La livraison de la chaux commencera au mois d'avril 1693 pour continuer jusqu'au mois d'octobre 1693. Prix 60 sous par barrique. De plus, ledit François Charon de

la Barre fera tirer de la carrière du dit Tessier toute la pierre de taille et coings nécessaires pour lesdits bâtiments.

Etude Adhémar.

1692, 23 octobre.—Concession 10 arpents 9 perches de terre par M. Dollier de Casson à François Charon de la Barre, Pierre LeBer, Jean Fredin et autres personnes; objet: contribuer à et seconder leurs pieuses et louables intentions de faire un établissement près cette ville et y faire bâtir une maison de charité.

Etude Adhémar.

1692, 23 octobre.—Concession par M. Dollier de Casson à François Charon, Pierre LeBer et Jean Fredin.

Quantité et localité: 3 arpents, 3 perches de terre sis près cette ville, entre les deux chemins de la grande et petite rivière et entre le jardin de M. de Callières et la terre concédée ce jour d'huy auxd. Srs Charon, LeBer et Fredin.

Etude Adhémar.

1692, 16 novembre.—Brevet d'apprentissage d'André Carrière fils, avec les forgerons que François Charon de la Barre a engagés pour trois ans.

Etude Adhémar.

1692, 2 décembre.—Résolution de bail entre Mathieu Brunet dit L'Estang et François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1692, 4 décembre.—Cession et délaissement fait par André Carrière, maître tailleur, et sa femme à François Charon de la Barre de l'arpent et ½ et 12 perches de terrain en superficie, tenant d'une part au grand chemin qui va de cette ville à Lachine, d'autre part à Jean-Baptiste Lefebvre, d'autre au chemin le long du fleuve St-Laurent et qui va de cette ville à la Pointe St-Charles.

Etude Adhémar.

1692, 27 décembre.—Marché entre François Charon de la Barre et Pierre Lefebvre, de la Prairie de la Madeleine. Ce dernier s'oblige de faire, pour la maison de charité, 30 poutres de chêne blanc de 33 pieds de long et 13 à 15 pouces de diamètre avec 2 pouces de renfort au milieu, "livrables au plus tard au mois de mai prochain".

Etude Adhémar.

1693, 4 janvier.—Vente par Jean-Baptiste Lefebvre et Pierre Prud'homme de ¾ d'arpent de terrain à François Charon de la Barre "maître", un des associés pour l'établissement de l'hôpital de charité. Le terrain est sis près de la ville, tenant d'un côté au grand chemin qui va à Lachine, d'autres aux terres de l'acquéreur.

Etude Adhémar.

1693, 24 février.—Accord entre François Charon de la Barre stipulant pour les pauvres et la maison de charité de Montréal et Mathieu Brunet dit Létang, fermier de la Pointe St-Charles, au sujet de contestations pour les bestiaux de la ferme.

Etude Adhémar.

1693, 24 mars.—Engagement de Mathurin Sénécal fils, pour un an à François Charon de la Barre "maître". Salaire, 50 livres par année, en marchandises.

Etude Adhémar.

1693, 9 septembre.—Transport de deux permissions accordées à Nicolas Perrot, par M. de Frontenac, à François Charon de la Barre.

Etude Adhémar.

1693, 9 septembre.—Transport par Nicolas Perrot, commandant aux Sioux, de certaines pelleteries à François Charon de la Barre.

Etude Adhémar.

1693, 9 septembre.—Procuration de François Charon de la Barre à Adrien Nepveu l'autorisant à recevoir là-bas des pelleteries de Nicolas Perrot.

Etude Adhémar.

1693, 11 septembre.—François Charon de la Barre vend à Adrien Nepveu, voyageur, une des deux permissions qu'il a acquises de Nicolas Perrot et accordées à ce dernier par M. de Frontenac.

Etude Adhémar.

1693, 11 septembre.—Conventions entre François Charon de la Barre et Léonard Durbois et Jean LaBruère, voyageurs, pour la traite des marchandises.

Etude Adhémar.

1693, 17 septembre.—Vente du domaine de la Pointe St-Charles par Jacques LeBer, comme procureur de Pierre LeMoyne, ecuyer, sieur d'Iberville, à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1693, 12 décembre.—Louis Geofroy, prêtre, curé de la Prairie de la Madeleine, vend à François Charon de la Barre, une concession de 50 arpents (2 x 25 arpents), commençant au bord du fleuve St. Laurent. Tenant d'un côté à Jean Caillaud et de l'autre à André Marcille, avec droit de commune le long de la côte Saint-Lambert; commençant au Marigot.

Etude Basset.

1694, 12 janvier.—Marché entre Louis Hurtebise et François Charon de la Barre pour la fourniture de quatre fournées de chaux "pour construire près du fort".

Etude Basset.

1694, 31 mars.—Bail par François Charon de la Barre à Nicolas Bonnin.

Etude Basset.

1694, 15 avril.—Les lettres patentes du Roi disent que le but de la Communauté sera "de retirer les pauvres enfants orphelins, estropiés, vieillards, infirmes et autres nécessiteux mâles, pour y être logés, nourris et secourus dans leurs besoins, les occuper dans les ouvrages qui leur seront convenables, faire apprendre des métiers aux dits enfants et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra".

Annuaire de Ville-Marie, vol. II, 2e liv., p. 35.

1694, 1er juin.—Le premier nécessiteux admis à l'hôpital des FF. Charon, Pierre Chevalier, était un idiot, âgé de 40 ans environ.

Hôpital Général, I, pp. 22-23.

1694, octobre.—Mgr de Saint-Vallier, 2e évêque de Québec, approuva cette communauté d'hommes sous le nom de "Frères hospitaliers de St-Joseph de la Croix".

Annuaire de Ville-Marie, vol. II, 2e liv, p. 35.

1694, 1er octobre.—Conventions entre les FF. hospitaliers et Pierre Cognet et sa femme.

Etude Adhémar.

1694, 2 octobre.—Contrat de vente par Sr Dupré et sa femme Catherine St-Georges de 100 arpents 5 x 20 à la rivière St-Pierre au Sr Charon et conf. de la maison de charité et acte de dépôt le 16-1-1698, même étude.

Etude Adhémar.

1695, 3 février.—Engagement par les FF. hospitaliers, d'Antoine Fortier, 15 ans, pour 4 ans pour apprendre le métier de menuisier sous Martin Noblesse, menuisier engagé auxdits hospitaliers.

Etude Adhémar.

1695, 11 février.—Don de Robert Perroy et Mathurin Rouillier aux FF. hospitaliers
Registre des insinuations, p. 35.

1695, 11 mars.—Madeleine Chrétien réclame de Jean Fredin 160 livres pour du bois qu'elle a fait traîner dans l'enclos des FF. hospitaliers.

Registre des audiences.

1695, 26 septembre.—Ordonnance de l'intendant Bochart approuvant le procès-verbal d'alignement du chemin public "depuis la terre des pauvres de l'Hôtel-Dieu en allant vers Lachine pour passer sur celle des sieurs Roy et Baillet, tanneurs, puis sur celle des FF. hospitaliers" et faisant défense d'y contrevenir.

Registre des audiences, 1er décembre 1702, p. 141.

1695, 4 novembre.—Marché entre Louis Hurtebise et François Charon de la Barre pour la fourniture de la chaux et matériaux.

Etude Basset.

1696, 15 février.—Rapport d'experts de bardeaux pour François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1696, 25 février.—Marché de couverture par Jacques Daoust à François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1696, 17 octobre.—Vente par Jean Auger dit Baron et Louise Grisard sa femme à François Charon, représentant les Frères hospitaliers, d'une terre de 30 arpents sise près cette ville avec les bâtiments sus érigés, tenant d'un bout aux terres des héritiers Tessier, d'autre bout aux terres de Gédeon de Catalogne, d'un côté aux terres de François Bailly dit Lafleur et d'autre aux terres de Jacques Bro, faisant partie de 60 arpents concédés audit vendeur, la moitié par M. de Maisonneuve et l'autre par M. de Galinier.

Etude Adhémar.

1696, 23 novembre.—Vente par Jean Auger dit Baron et Louise Grisard sa femme, à François Charon, pour les Frères hospitaliers, d'un arpent de terre en carré, près de cette ville où était autrefois bâtie une redoute appelée du Saint-Enfant-Jésus. Ledit arpent tenant d'un côté aux terres des héritiers d'Urbain Tessier et acquis du feu Sr Urbain Tessier par contrat devant Basset le 2 novembre 1663.

Etude Basset.

1697, 9 septembre.—Marché entre Léopold Pallié et René Arnault, maîtres charpentiers, et François Charon de la Barre pour la construction de la chapelle Ste-Anne.

Etude Basset.

1698, 7 février.—Obligation à Mlle Jeanne LeBer par François Charon de la Barre.

Etude Basset.

1699, 1er janvier.—"Missive de Mgr l'évêque de Québec adressée à M. de la Colombière, vicaire général, par laquelle il marque qu'il accorde volontiers à M. F. Charon le privilège d'enterrer chez lui les frères, les donnés et les pauvres qu'il logera."

Danré de Blanzy, 4 sept. 1747. Inventaire de l'Hôpital général, cote 10.

1699, 23 février.—Vente par Charlotte Coptienne, veuve en premières noces de Jean Gateau et en secondes de Jacques Bro, au Frère François Charon, supérieur des hospitaliers, une terre de 30 arpents en bois debout sise au bout de la terre du sr Le Moyne de Maricourt, tenant d'un côté à la terre du Sr Basset et de l'autre à celle dudit acquéreur.

Etude Adhémar.

1699, 14 avril.—Don par Jean Fournier aux Frères hospitaliers. Mentionné au répertoire du notaire Adhémar, avec la remarque: manque.

1699, 26 avril.—Charles Brazeau, charron, reconnaît devoir aux Frères hospitaliers la somme de 95 livres "pour reste et fin de paye", d'une concession achetée des dits Frères. Pour laquelle somme il leur remettra "quatre paires de roues de charettes et deux paires de rouelles de charrue".

Etude Adhémar.

1699, 24 août.—Don par Jean Plattié aux Frères hospitaliers.

Etude Adhémar.

1699, 2 septembre.—Elisabeth Damours, seconde femme de Claude Charon de la Barre, en son vivant marchand à Québec, est rendue à Montréal, et fait donation aux Frères hospitaliers, d'une rente due à la donatrice par le sieur François Charon moyennant que les Frères hospitaliers lui fournissent la nourriture, l'entretien et le logement.

Dans cet acte on lit que le Frère François Charon, dans le moment supérieur des Frères hospitaliers, est fils de Claude Charon et de damoiselle Le Camus et que la dite donatrice a aussi un fils mineur nommé François issu de son mariage avec le susdit Claude Charon.

Etude Adhémar.

1699, 11 septembre.—Insinuation du don de Jean Plattié, dont l'acte avait été dressé par Adhémar le 24 août précédent.

Registre des insinuations, p. 157.

1699, 11 septembre.—Insinuation de la donation de Elisabeth Damours, veuve de Claude Charon de la Barre, dont l'acte avait été dressé par Adhémar le 2 septembre précédent.

Registre des insinuations, p. 162.

1699, 20 octobre.—Lettre collective de MM. de Callières et de Champigny... "Une maison, qui sera fort utile à la colonie, est celle des Frères hospitaliers, établie à Montréal. Elle n'a encore rien coûté au Roy et au pays. Cependant, elle fait beaucoup de bien. Il y a une salle remplie de pauvres; on a commencé d'y retirer quelques personnes de distinction que la nécessité y a réduite. Ils y ont des chambres particulières et y sont bien soignés.—Sa Majesté est priée de leur accorder l'exemption des droits de trois tonneaux d'eau-de-vie et de six tonneaux de vin. Si elle voulait avoir la bonté d'y joindre 1000 l. pour parvenir plus aisément aux manufactures qu'ils vont commencer, cela procurerait un grand avantage à eux et à la colonie, parce qu'ils augmenteraient le nombre des jeunes gens pauvres qu'ils retirent pour les y employer..."

Arch. Col., Canada, Correspondance générale, vol. 7, fo. 3-17.

1699, 7 novembre.—Conventions entre Jean Charpentier et sa femme et les FF. hospitaliers.

Etude Adhémar.

1700, 12 juillet.—Donation par Adrien Ponce aux FF. hospitaliers.

Etude Adhémar.

1700, 16 juillet.—Insinuation de la donation d'Adrien Ponce aux FF. hospitaliers.

Registre des insinuations, dernier feuillet du 1er carton.

1700, 1er septembre.—Donation par Jean Dausac aux FF. hospitaliers.

Etude Adhémar.

1700, 20 novembre.—Les FF. hospitaliers, par leur procureur, demandent insinuation d'un acte de donation par Jean Dauzac en leur faveur, dont l'acte avait été dressé par Adhémar le 1er septembre précédent.

Registre des audiences, 20 novembre 1700, p. 373.

1700.—A son voyage en France, en 1700, François Charon de la Barre ramena l'abbé

P. Boy, autrefois maître d'école à Montréal, et qui, depuis sa prêtrise, vicariait en Franche-Comté, en plus trois recrues.

Hôpital général de Montréal, p. 33.

1701, 19 février.—Convention entre Frs Charon et Jean Petit de Boismorel, époux de Marie Bailly, par lesquelles il est établi que dans le contrat de vente fait ce jour d'une terre sise près de cette ville, il n'a pas été déclaré que la dite terre a été affermée à Etienne Campot, taillandier, pour trois ans à partir du 19 novembre 1699, date du bail.

Etude Adhémar.

1701, 25 avril. — "Les FF. hospitaliers prennent l'habit au nombre de six... Ils étaient vêtus de noir et portaient un habit à peu près semblable à la soutanelle des ecclésiastiques, avec un manteau noir, des manchettes et un rabat blanc."

Annuaire de Ville-Marie, II, 2e sup., p. 35.

1701, 6 mai.—Convention entre le sieur Charles Chabouillié, maître sculpteur, et les FF. hospitaliers.

"Le sieur Chabouillé, maître sculpteur, entre en pourparlers avec les FF. hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix. L'artiste veut se "donner"; il a l'intention de "servir Dieu et les pauvres en tout ce qu'il pourra de son art de sculpteur ainsi que dans la conduite de la menuiserie qui se ferait dans la communauté".

"En retour, il demande à être traité comme un des Frères de la maison. Il se contentera d'une chambre particulière pour travailler ses dessins, pour modeler et pour coucher, puis lorsque Dieu l'appellera de ce monde, la communauté n'aura qu'à faire dire 30 messes basses pour le repos de son âme (1)."

Etude Adhémar.

1701, 23 août.—Donation par Jean Maisonneuve dit Ladouceur aux FF. hospitaliers.

Etude Adhémar.

1702, 24 février.—Bail par les FF. hospitaliers à Jean Boyer.

Etude Adhémar.

1702, 14 mars.—Catherine Luce, femme de Marin Moreau Laporte, fait saisir entre les mains de François Charon, supérieur des FF. hospitaliers, les sommes qu'il pourra devoir à Remy Duplex, maçon.

Registre des audiences, p. 614.

1702, 14 juin.—Un reçu de M. de Lamothe Cadillac de la somme de 1000 livres de France, acompte de ce qu'il lui doit. (Mention sous la côte 6, dans l'inventaire des biens de feu François Charon, le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1702, 17 juin.—Concession par MM. de Callières et de Champigny aux FF. Charon, de la seigneurie de Bon-Secours.

Rapport du Secrétaire provincial 1892, p. 145.

1702, 21 août.—Vente à René Fézeret et sa femme par François Charon, supérieur des FF. hospitaliers, d'une terre d'une lieue et demie de front sur pareille profondeur le long de la rivière Ouamasca et vis-à-vis celle accordée au sieur Fézeret.

Etude Adhémar.

1702, 4 octobre.—Vente par François Meloche et sa femme aux Frères hospitaliers.

Etude Adhémar.

---

(1) Sur Chaboillez ou Chabouillie, voir *B. R. H.*, 1922, pp. 184 et suiv.

1702.—"Les Frères hospitaliers font des vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance envers les pauvres."

Annuaire de Ville-Marie, II, 2e sup. 35.

1703, 5 mars.—"Le procureur du roi à Montréal remontre au lieutenant général civil et criminel qu'il a eu avis que l'incendie d'une des maisons de l'Hôpital général, arrivé la nuit du 23 au 24 février, a été causé par le fait du nommé David, chaudronnier, que le sieur Charon supérieur du dit hôpital avait reçu à sa supplication depuis quelques mois dans la dite maison et ce, malicieusement, par vengeance de ce que le dit Charon lui aurait fait quelques charitables corrections et réprimandes avec menace de le mettre à la porte s'il continuait les débauches et ivrogneries qu'il commettait et notamment le jour même que le dit incendie eut lieu."

Documents judiciaires.

1703, 20 septembre.—Requête contenant plainte par Nicolas Bredet, domestique des FF. hospitaliers, contre Jean Tessier dit Lavigne pour assaut.

Documents judiciaires.

1703, 1er octobre.—Appel de sentence entre François Charon, supérieur des Frères hospitaliers de M., et Catherine Luco, femme et procuratrice de Marin Moreau Laporte, au sujet d'une somme d'argent.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain IV, p 883.

1703, 19 octobre.—Jean Tessier-Lavigne poursuit les FF. hospitaliers pour dommages. Ceux-ci lui remboursent 20 livres pour colliers, harnois, etc.

Registre des audiences, p. 327.

1703, 26 novembre.—Louise Leblanc, épouse de Paul Bouchard, boucher, se plaint que François Charon, supérieur des Frères hospitaliers, a engagé son fils Gilles Lecourt sans son consentement et que maintenant ils l'ont fait emprisonner. De plus elle réclame des dommages causés par les bestiaux des défendeurs. Les Frères répondent que Gilles est incorrigible, etc. Pour les dommages ils s'en remettent à l'expertise.

Registre des audiences, p. 331.

1704, 10 mai.—Obligation aux Frères hospitaliers par Jacques Goguet d'une somme de 110 livres pour vente à lui faite d'une cavale âgée de trois ans avec son poulain âgé de quinze jours.

Etude Adhémar.

1704, 27 juillet.—Les FF. hospitaliers font vœux de stabilité.

Annuaire de Ville-Marie, II. p. 35.

1705.—"Les Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, ou Frères Charon" qui au nombre de six, avaient mis l'habit le 25 avril 1701, ne le gardèrent pas longtemps car en 1705 M. de Pontchartrain leur défendit de porter leur costume et de recevoir des novices (1).

Mgr Têtu—*Evêques de Québec*, p. 127.

1705, 14 février.—Opposition par M. François Vachon de Belmont, supérieur du séminaire de Ville-Marie, à la bâtisse et construction du moulin ou des moulins, soit à eau ou à vent que les Frères hospitaliers prétendent faire en quelque lieu que ce soit de l'île et seigneurie de Montréal.

Etude Adhémar.

---

(1) Au sujet du costume des Frères, voir ci-après à la date du 20 mars 1721.

1705, 21 avril.—Permission de M. de Catalogne à François Charon de la Barre ou à son ordre, de prendre du sable pour tous les bâtiments sur sa terre qui est proche de cette ville, duquel sable il a été payé et le tient quitte.

Etude Adhémar.

1705, 26 août.—Copie d'un acte passé devant Adhémar, par lequel, Jacques LeBer, confirme et corrobore le don qu'il avait fait à M. Charon.

Danré de Blanzy, 4 septembre 1747, Inventaire de l'Hôpital général, cote 35.

1705, 9 septembre.—Engagement aux Frères hospitaliers de "Jouan farinier." —(Mentionné au répertoire de H. Adhémar, mais la minute manque.)

1706, 30 mai.—Jugement de l'intendant Raudot par lequel il est ordonné que l'habitation que le sr Charon de la Barre a acquise de M. Dupré restera audit sr Charon et défense à Honoré et Nicolas Dany de l'y troubler. (Mention sous la cote 48 dans Blanzy, 4 au 18 sept. 1747, Inventaire de l'Hôpital général.)

1706, 31 mai.—Jugement de l'intendant Raudot qui décharge le sr Charon de la Barre des prétentions de Claude Cécire et de sa femme pour raison du douaire de Catherine Lotier, épouse de sr La Loire.

(Mention sous la cote 36 dans Blanzy, 4 au 18 sept. 1747, Inventaire de l'Hôpital général.)

1706, 22 juin.—Les FF. hospitaliers poursuivent André Carrière pour avoir coupé et fait couper du bois sur leurs concessions sise à la rivière Saint-Pierre.

Registre des audiences, 1706, p. 704.

1706, 22 juin.—Billet du sieur Charon en faveur de dame Lamothe Cadillac pour 6298 livres en date du 22 juin 1706, au bas duquel est la quittance de M. de Lamothe Cadillac du 12 décembre 1712. Mention sous la cote 14, dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719.

Etude Raimbault.

1706, 25 juillet.—Vente par les FF. hospitaliers à Nicolas Tessier Lavigne de l'herbe qu'il trouvera sur quatre arpents de prairie.

Etude Adhémar.

1706, 18 septembre.—Vente faite aux FF. hospitaliers par Anne-Andrée Charle, veuve de Pierre Prud'homme.

Etude Adhémar.—(La minute manque).

1707, 25 avril.—Engagement pour une année de Roch Thouin, habitant travaillant à la terre, demeurant à Repentigny, aux FF. hospitaliers.

Etude Adhémar.

1707, 29 mai.—Convention par laquelle Antoine Gadois, âgé de 22 ans, a promis et promet de passer le reste de ses jours avec les FF. hospitaliers et y vivre suivant leurs règles et statuts et travailler pour le profit de leur communauté.

Etude Adhémar.

1707, 29 mai.—Convention par laquelle Jean Péladeau dit Saint-Jean et Jeanne Roy sa femme ont promis de passer le reste de leurs jours au service des FF. hospitaliers, travailler pour eux en tout ce qu'il leur sera commandé.

Etude Adhémar.

1707, 9 novembre.—Déclarations faites par François Charon, supérieur des FF. hospitaliers; Nicolas Datte, assistant, et François Hadancourt, économe de la communauté des FF. hospitaliers; les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal, comparaissantes par M. Antoine du Valens et M. François Vachon, supérieur du séminaire de

Ville-Marie comparaissant pour M. Pierre Rémy un des prêtres du séminaire de cette ville, au sujet du testament de feu Pierre LeBer.

Registre des audiences, p. 171.

1707, 25 novembre.—Les FF. hospitaliers réclament de Pierre You de la Découverte, officier des troupes du détachement de la marine, la somme de 75 livres 10 sols qu'il leur doit pour 23 barriques pleines de bière.

Registre des audiences, p. 182.

1707, octobre.—Pierre Leber, frère de la récluse, l'un des compagnons de François Charon de la Barre "resta fidèle à sa vocation jusqu'à sa mort, ne fit point de vœux, mais mourut en saint, comme pensionnaire à l'Hôpital général".

Annuaire de V. M., II, 2e sup. 34.

1708, 19 février.—Bail entre Nicolas Becquet, économe des FF. hospitaliers de la ville de Montréal, et M. d'Aigremont, subdélégué de l'intendant, de trois grands greniers appartenant aux FF. hospitaliers, pour y mettre le blé et farine pour les troupes.

Etude Adhémar.

1708, 21 mai.—Lettres d'indulgences obtenues par le Frère Charon pour l'église des FF. hospitaliers et données par le S. P. le pape Clément XI.

(Mention sous la cote "quinze" dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 oct. 1719.)

Etude Raimbault.

1708, 2 novembre.—Procuration des FF. hospitaliers portant pouvoir pour le sieur Charon de gérer et administrer les biens dudit hospital, passée devant le notaire Adhémar. (Mention sous la cote "unze" de l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719) (1).

Etude Raimbault.

1708, 11 décembre—Bail pour un an entre Nicolas Datte, Nicolas Becquet, Alexandre Turpin, Jean Jeantot et Mathurin Durand, tous FF. hospitaliers à Pierre Braban et Pierre Crepau d'une brasserie et une petite cabane y ajointe ainsi que toutes les cuves, chaudières et autres ustensiles de ladite brasserie en plus le grenier du moulin à cheval (?)

Etude Raimbault.

1709, 10 avril.—Constitution de 100 livres de rente par les sieurs Prévôts des marchands et échevins de Paris, au profit de Mgr l'évêque de Québec en vertu du don fait par le grand vicaire dud. évêque, dont le fonds appartient à la communauté des maîtres d'école de Montréal, avec une quittance de la somme de 1920 que Sa Majesté a fixée pour le remboursement de ladite rente, en date du 17 avril 1714. (Mention sous la cote 18 dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1709, 14 juin.—Procès entre François Noir-Rolland et Claude Saint-Olive, pour lui faire remettre une cavale et un cheval qu'il a fait enlever de sa terre du fort Rolland. Lesdits cavale et cheval sont en ce moment sous la garde du frère Becquet, procureur de FF. hospitaliers.

Registre des audiences, p. 458.

1709, 15 octobre.—Donation de rente par Mgr l'évêque de Québec, pour l'établissement des maîtres d'école à l'Hôpital général. (Mention sous la cote "un" dans l'inv. des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719).

Etude Raimbault.

1710, 12 février.—Donation par Mgr l'évêque de Québec pour l'établissement des

(1) Cette pièce n'est pas dans le greffe d'Adhémar

maîtres d'écoles à l'Hôpital général. (Mention sous la cote "un" dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1711, 8 mars.—Mathurin Benoist, l'un des FF. hospitaliers et leur représentant, loue pour cinq ans "les terres qui sont en pasturage scituées sur les terres dites de la Baronnerie" à Françoise Haschin, femme de Pierre Bardet, et à Guillaume Tartre La Rivière.

Etude Adhémar.

1711, 25 au 28 novembre.—Procès-verbal de bornage, par Charles Basset Vauvilliers, de la terre des Frères hospitaliers, au coteau Baron. (Mention dans Danré de Blanzy, Inventaire de l'Hôpital général, 4 au 18 sept. 1847.)

1713, 27 janvier.—Testament d'Isabelle Damours de Clignancourt, veuve de François Charon, "ancien bourgeois de la ville de Québec et maire de la dite ville", demeurante en la ville de Montréal. Elle fait plusieurs dons, fixe le prix de ses funérailles et de ses aumônes et décrète que ces sommes seront prises sur les premières rentes et revenus de la somme de 6780 livres constituées au principal de la somme de 339 livres de rentes perpétuelles rachetables sur les Frères hospitaliers. Elle donne aussi à Philippe Damours de Lamorandière, son frère, la somme de 3000 livres à prendre et percevoir des Frères hospitaliers sur la susdite somme de 6780 livres, etc.

Etude Lepallieur.

1713, 31 mai.—Compte arrêté entre Etienne Véron de Grandmesnil pour M. de la Mothe Cadillac et les FF. hospitaliers.

Etude Adhémar.

1714, 12 mars.—Constitution de 282 livres de rente annuelle créée par MM. les Commissaires du roi à Mre Pitot de la Pallière, le principal de laquelle se montant à 7050 livres appartiendra en propriété, savoir, 5600 livres aux écoles charitables des Filles de la Congrégation de Montréal et 1450 livres à la communauté des FF. hospitaliers. (Mention sous la cote 3, dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1714, 4 juillet.—Constitution de 160 livres de rente par MM. les Prévôts des marchands et échevins de Paris au profit des Frères Charon. (Mention sous la cote 3 dans l'inventaire des biens de feu F. Charon le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1714, 17 juillet.—Constitution de 89 livres de rente créée par les Srs Prévôts des marchands et échevins de Paris à Mgr l'évêque de Québec, usufrutier d'icelle sa vie durant, et dont la propriété appartiendra après son décès à la communauté des FF. hospitaliers. Copie du 18 janvier 1718 par Duport et son collègue. (Mention sous la cote 3 dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1714, 24 juillet.—Constitution de 180 livres de rente annuelle créée par les Srs Prévôts des marchands et échevins de Paris, pour en jouir par le Sr de la Pallière sa vie durant et après son décès en propriété par la communauté des maîtres d'école de Montréal, passée devant le notaire Duport. (Mention sous la cote 3 dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1714, 21 août.—Constitution de 400 livres de rente annuelle au Sr Charon, fondateur et supérieur de l'Hôpital général, par MM. les Prévôts des marchands et échevins de Paris. Fait à Paris par Duport et son confrère le 21 août 1714. Copie collationnée à

Paris, le 15 février 1718, par Duport et Gallois notaires. (Mention sous la cote 3 dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1715, 27 février.—Requête du Frère Jean Jeantot des FF. hospitaliers pour assignation de témoins à un procès qui aurait lieu le lendemain.

Documents judiciaires.

1715, 1er mars.—Enquête au sujet de l'achat d'une quantité de poisson par la veuve Montendre, commissionnaire de l'Hôtel-Dieu, et vendus par le Frère Jeantot des FF. hospitaliers. La chose se passa à la Pointe-aux-Trembles.

Documents judiciaires.

1715, 9 mars.—Dictum de sentences dans l'affaire Jeantot des FF. hospitaliers à l'encontre de Marie Cochon, veuve Montendre, et les Sœurs de l'Hôtel-Dieu. Les défenderesses sont condamnées à payer 200 livres pour cent pièces de poisson.

Documents judiciaires.

1716, 22 décembre.—Déclaration de M. Chaumaux P.S.S. et procureur des Seigneurs, portant que le chemin pour aller à Saint-Laurent passera sur l'alignement qui sépare la terre de Jacques Tessier-Lavigne, celles de M. de Lignery, M. de Bienville, Mlle Closse d'un côté et celles de Jarin Pacaud, les Frères hospitaliers et Gervaise de l'autre. Tous devront fournir la moitié du terrain nécessaire audit chemin. (Mentionné dans l'Inventaire de l'Hôpital général du 4 au 18 septembre 1747.)

Etude Danré de Blanzy.

1717, 31 juillet et 25 octobre.—Constitution de 222 livres de rente créée par les commissaires du roi au profit de Mgr l'évêque de Québec pour en jouir sa vie durant et après sa mort devenir la propriété des FF. hospitaliers. (Mention sous la cote 3 dans l'inventaire des biens de feu F. Charon le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1718, 5 février.—Lettres de confirmation.

Edits et Ordonnances, I. 389.

1718, 6 mai.—Frère Nicolas Datte, âgé de 54 ans, rend témoignage dans une cause de Juillet et Lacoste qui se sont querellés et battus à la porte de la brasserie de M. Charon.

Documents judiciaires.

1718, 4 août.—Etat de ce que le Sr Bourgine a fourni au Sr Charon pour ses maîtres d'école, soit 859 livres, 7 sols, 6 deniers. (Mention sous la cote X dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1718, 4 août.—Autre compte du sieur Bourgine, marchand à la Rochelle. (Mention sous la cote 12, même inventaire que dessus.)

Etude Raimbault.

1719, 20 février.—Note de F. Charon de la Barre, déclarant que les donations du 15 octobre 1709 et du 12 février 1710 par Mgr l'évêque de Québec et par le Sr de la Pallière ne produisent plus que 574 livres, 10 sols de rente. (Mention sous la cote 3 dans l'inventaire des biens de feu F. Charon, le 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1719, 8 mai.—Donation par Frs Charon de la Barre à messire Jean Baly, curé de la paroisse de St-Egabille, diocèse de Chartres, de 200 livres de rente viagère, à prendre sur le revenu de l'Hôpital général de Montréal. Fait à Paris, le 8 mai 1719, devant St-Hian et Savin, notaires au Châtelet. (Mentionné sous la cote "17", l'inventaire de feu F. Charon, 13 octobre 1719.)

Etude Raimbault.

1719. 2 juin.—Ordonnance de l'intendant Raudot portant que le procès-verbal du 14 juillet 1708, par lequel M. de Catalogne a désigné le chemin qui conduit à Sainte-Catherine et à Saint-Laurent sera exécuté en sa forme et teneur. (Mentionné dans l'inventaire de l'Hôpital général du 4 au 18 sept. 1747.)

Danré de Blanzy.

1719, 15 juin.—Maîtres Tardy et Tazeau, notaires, rédigent le contrat par lequel les sieurs Darles et Souste, ouvriers et fabricants de bas de soie et laine, s'engagent au sieur François Charon pour l'établissement d'une manufacture de bas à l'Hôpital général de Montréal.

Fait à Rochefort le 15 juin 1719. Cette pièce est annexée à celle du 25 octobre ci-après résumée.

Documents judiciaires.

1719, 9 juillet.—François Charon de la Barre, étant sur la flûte du roi le *Chameau*, fait dresser son testament par le sieur de St-Eugène, greffier du roi.

Une copie de ce testament fut faite à Montréal, par le notaire Lepallieur, le 12 juillet 1720.

(Mention de cette pièce se trouve dans l'inventaire dressé par Blanzy, en septembre 1747.)

—François Charon de la Barre mourut sur un vaisseau en rade de La Rochelle, très probablement sur le navire ci-dessus nommé. Il était Canadien, et non pas originaire de Blois, comme il est dit erronément dans l'*Annuaire de Ville-Marie*, 2e liv. du 2e volume, p. 35.

1719, 13 au 25 octobre.—Inventaire des biens de feu François Charon de la Barre, à la requisition de Frère "Louis Turq dit Chrestien etc, supérieur des FF. de la Croix, observantins de la règle de Saint-Augustin, hospitaliers, missionnaires du Canada dans l'Hôpital général de Montréal, fondé par feu honorable frère François Charon."

Mentionnés: Vénérable frère Nicolas Datte, le plus ancien de la maison et comme tenant la place de feu frère Charon; le pieux Jeantau, frère Hadancour, économe.

Signent: L. Turc, Nicolas Datte, Jean Jeantot, Hadancourt, A. Girardière.

Suit l'inventaire des livres, meubles, etc., puis on remet les clefs au frère Turc.

Etude Raimbault.

1719, 8 novembre.—Engagement de Maurice Coutelau, natif de la ville d'Angers, aux FF. Charon pour 8 années pour la manufacture des bas de soie et laine au métier.

Etude Lepallieur.

1719, 15 novembre.—Engagement de Pierre Chauvet, âgé de 14 ans, nouvellement sorti des troupes à cause de sa trop grande jeunesse, aux FF. hospitaliers en qualité d'apprenti ouvrier, fabricant de bas de soie et laine au métier.

Etude Lepallieur.

1719, 13 décembre.—Société entre frère Louis Turq Chrestien, supérieur des FF hospitaliers, et les sieurs François Darles et André Souste, ouvriers fabricants de bas de soie et laine dans la manufacture établie audit Hôpital.

Etude Lepallieur.

1720, 21 mars.—Sentence arbitrale entre frère Chrestien, supérieur des FF. hospitaliers, et les sieurs Darles et Souste, ouvriers en bas, au métier, pour terminer les difficulté qui se sont trouvées entre les dites parties au sujet de la nourriture ou pension desdit sieurs Darles et Souste.

Documents judiciaires.

1720, 26 mars.—"Le Révérend frère François Hadancourt, économe des FF. hospitaliers, dépose devant le tribunal une sentence arbitrale rendue par les Srs Robert

Radisson et Désoniers sur le différend entre les Frères et les sieurs Darles et Souste."

Registre des audiences, p. 132.

1720, 19 avril.—Audition des témoignages dans la cause entre André Souste et François Darles, demandeurs, et les FF. hospitaliers, défendeurs.

Registre des audiences, p. 138.

1720, 23 avril.—Comparution de frère Pascal Ezemar, par procuration du supérieur des FF. hospitaliers.

Registre des audiences, p. 144.

1720, 26 avril.—Accord entre les FF. hospitaliers et André Souste et François Darles, ouvriers en bas de soie et laine, pour suspendre et cesser la procédure faite devant monsieur l'intendant.

Etude Lepallieur.

1720, 15 mai.—Déclarations d'André Souste se plaignant que "le frère Joseph Delerm, dépensier de l'Hôpital, lui aurait demandé la raison pour laquelle il prenait du bois dans la cour de l'hôpital, que le dit frère lui aurait donné un soufflet en le jetant sur le buché et lui donnant un coup d'éclat de bois sur les reins, et que le frère Chrestien, supérieur, se serait mis à la fenêtre pour lui dire des injures."

Documents judiciaires.

1720, 3 septembre.—Interrogatoire à la prison de Pierre Bare, 20 ans, natif de Luxat, à 4 lieues de Coignac, maréchal de sa profession, sans domicile arresté, venu au pays avec les troupes. Il dit qu'étant malade il a été congédié à la fin de l'hiver dernier, a été à l'emploi des Sœurs de la Congrégation et en est parti parce qu'on lui demandait des travaux trop durs. A travaillé trois jours chez les FF. Charon à l'hôpital et a quitté le service parce que les écoliers l'appelaient *marmiton*, vu qu'il travaillait à la cuisine. Il est accusé de vol.

Documents judiciaires.

1720, 3 septembre.—Déclaration des FF. hospitaliers au sujet du vol dont Pierre Bare est soupçonné.

Documents judiciaires.

1720, 23 septembre.—Cession par Charles Pinardeau, maître-cordonnier, demeurant au côteau Saint-Pierre aux FF. Charon, représentés par frère Louis Turq-Chrestien, supérieur, et frère François Hadancourt, économe, d'un morceau de terre de forme triangulaire dépendant des terres dudit hôpital audit lieu du coteau Saint-Pierre.

Etude Lepallieur.

1720.—Nous voyons encore plusieurs fois aux registres de Boucherville de 1720-1725 les noms de frère Louis, maître d'école: *frère Louis, hospitalier et missionnaire, frère Antonin maître d'école (ou), frère Antonin, frère hospitalier.*

Annuaire de V. M., sup. p. 35.

1721, 13 janvier.—Ordonnance de l'officialité de Québec par laquelle est enjoint aux administrateurs des hôpitaux d'avoir des registres pour y inscrire les sépultures ou autres actes servant à la notoriété publique.

Danré de Blanzy, 4 sept. 1747, Inventaire Hôpital Général, cote 141.

1721, 18 février.—Divers comptes de Darles et Souste.

Documents judiciaires.

1721, 22 février.—Requête des sieurs Darles et Souste, ouvriers en bas de soie, à Monsieur le marquis de Vaudreuil au sujet de la dispute avec les FF. hospitaliers relativement à un petit morceau de bois pris sans leur permission et devant servir de faire un appui à une galerie.

Documents judiciaires.

1721, 20 mars.—**L'Hôpital général** doit son établissement à un particulier, nommé Charon, qui s'était associé plusieurs personnes de piété, non-seulement pour cette bonne œuvre, mais aussi pour fournir les paroisses de la campagne de maîtres d'école, qui fissent pour les garçons ce que les Sœurs de la Congrégation font pour les filles; mais la Société se dissipa bientôt, des affaires survenues aux uns, l'inconstance des autres, réduisirent le sieur Charon à lui seul. Il ne se découragea pourtant point: il ouvrit sa bourse, il eut le secret de faire ouvrir celles de quelques personnes puissantes, il a bâti, il a assemblé des maîtres et des hospitaliers, on s'est fait un plaisir d'aider et d'autoriser un homme qui n'épargnait ni son bien ni sa peine et que rien ne rebutait. Enfin, avant sa mort qui arriva en 1719, il a eu la consolation de voir son projet hors de tout risque d'échouer au moins quant à l'Hôpital général. La maison est belle et l'église fort jolie. Les maîtres d'école ne sont pas encore bien établis dans les paroisses et la défense qu'ils ont eue de la Cour de prendre un habit uniforme et de s'engager par des vœux simples, pourra bien les empêcher de se perpétuer.

Charlevoix, *Journal historique*, lettre 8e, 20 mars 1721.

1721, 1er mai.—Règlement entre les FF. hospitaliers d'une part et André Souste et François Darles, ouvriers fabricants en bas de soie et laine, d'autre part, pour terminer leur différend et régler leur nourriture et nommer des arbitres à cet effet.

Etude Lepallieur.

1721, 2 août.—Procuration par Joseph Leblanc à G. Hodiesne, demeurant au couvent des Hospitaliers. Cet acte aurait été passé à l'île d'Orléans devant le notaire Quiniart.

Etude Lepallieur.

1721, 6 octobre—M. et madame de Vaudreuil lui ayant (à Mgr de St-Vallier?) parlé plusieurs fois et très fortement du dessein qu'ils avaient de faire tomber la maison de l'Hôpital général de Montréal, faite par feu M. Charon, et fondée par plusieurs personnes qui ont donné des rentes dont il est du nombre et y ayant donné 15 à 20,000 livres en différents temps, et ne les ayant pas pu dissuader du dessein d'en écrire au Conseil il a cru devoir prendre les devants pour précautionner le conseil sur les mauvais services qu'on voudrait rendre à cet hôpital, qui mérite d'être conservé, et par le bien qu'il fait au diocèse et par la bonne foi qu'il faut garder du fondateur, qui a sacrifié tout son bien pour cet établissement" . . . L. A. de Bourbon.

Documents historiques, I, 183.

" En 1721, les FF. hospitaliers avaient fondé 6 écoles: 1° à l'Hôpital général, directeur frère Dumoire; 2° Pointe-aux-Trembles, frère Jeantot; 3° Boucherville, frère Pillard, il signe au registre " Louis Pillard, fr. hospitalier et missionnaire." 4o Longueuil, frère Simonnet de la Croix; 5° Batiscan, frère Datte. 6° Trois-Rivières: frère La Girardière, *Annuaire de V. M.*, II. 2e liv. du 2nd. vol. pp. 34, 35.

1722, 21 janvier.—M. le marquis de Vaudreuil, M. l'évêque et M. l'intendant ont fait loger les religieuses à l'Hôpital général du feu sieur Charon, où elles ont trouvé, en y faisant quelques dépenses, de quoi se loger et une salle pour les malades; mais les frères hospitaliers ont bien de la peine à les y recevoir. Je crois être obligé d'informer le Conseil qu'ils ne remplissent aucunement leurs devoirs, ni pour l'instruction des enfants, ni pour soigner les onze vieillards qui sont dans l'hôpital... Ils sont sept frères dans cette communauté, dont il n'y en a que deux des anciens dont l'un est en mission à la Pointe-aux-Trembles, les autres ne font rien que de consommer le bien des pauvres, etc.... (Signé) de Ramezay.

Documents historiques, I. 190

Nota.—Evidemment, M. de Ramezay était prévenu contre cette institution car des contemporains prirent la défense des Frères.

1722, 24 janvier.—Donation entre vifs, par Jean Jeantot, maître d'école, l'un des FF. Charon demeurant à Pointe-aux-Trembles, à M. Charles Goudal de la Goudalie, P.S.S., curé de ladite paroisse et grand-vicaire, d'une terre sise à la côte Saint-Léonard, de contenance de 3 arpents de front sur 21 de profondeur.

Etude Raimbault.

1722, 3 mars.—Arrêt de Sa Majesté en interprétation des lettres patentes de 1718, portant établissement d'un hôpital général, à Ville-Marie.

Massicotte, *Arrêts, édits et ordonnances*, p. 88.

1722, 8 mai.—Le juge Raimbault, choisi en 1720 pour régler le différend qui s'était élevé entre les srs Darles et Souste rend sa décision. Avec le consentement de frère Turc, supérieur des Frères, et celui d'André Souste, le sieur Darles se chargera seul, pour l'avenir, de la manufacture des bas. Le Sr Souste préfère cesser tout rapport avec Darles qui lui est devenu antipathique.

Registre des audiences, p. 385.

1722, 27 mai.—Obligation consentie à Paris par Louis Turc Chrestien, supérieur, à Louis Gendron, de la somme de 1127 livres avec reçu par M. Cugnet, procureur dudit Gendron du 30 octobre 1722.

Danré de Blanzy, 4 septembre 1747, Inventaire Hôpital général, cote 143.

1722, 9 juillet.—Lettre intéressante au juge au sujet d'une requête qui lui était adressée par dame Biron pour son fils qui a frappé et insulté le frère Jeantot.

Documents judiciaires.

"Le 22 octobre 1722, les FF. hospitaliers ajoutent aux vœux simples (voir 1701, 1702, 1704.) celui de l'instruction de la jeunesse."

Annuaire de V. M., II, 2e. sup. 35.

1723, 13 mars.—Jugement de l'intendant Bégon dans le procès contre les FF. hospitaliers par le frère Nicolas Datte sur la prétention de ce dernier que l'Hôpital doit lui payer sa vie durant, une pension de 400 livres pour subvenir à sa subsistance et entretien vu son âge avancé et ayant demeuré audit hôpital environ 30 ans, si mieux n'aiment les Frères l'y recevoir sa vie durant. Le sieur Boucher, curé de St-Jean en l'île St-Laurent, faisant pour ledit Frère Datte, dit qu'il convient mieux que pension soit payée et fixe celle-ci à 150 livres par an. L'intendant Bégon abonde en ce sens et ordonne que la pension sera payée par quartiers en versement de 37 livres, 10 sols.

Documents judiciaires.

1723, 10 avril.—Mention dans un acte d'un Frère Charon qui réside au presbytère de Longueuil.

Etude Barrette.

1723, 30 juin.—Elisabeth Damours, veuve Charon, accuse réception de 3 livres, 13 sols et 3 deniers pour un quartier de la rente annuelle que lui doivent les Frères hospiliers.

Documents judiciaires.

1723, 8 octobre.—" Approbation par Mgr l'évêque de Québec des Règles des Frères hospitaliers."

Danré de Blanzy, 4 sept. 1747, Inventaire Hôpital général, cote 126.

1723.—En cette année, Mgr de Saint-Vallier donna aux Frères hospitaliers une constitution fort étendue et leur permit de reprendre leur costume. Il leur avait assuré des rentes pour le soutien de leurs écoles. Cependant, cette congrégation ne tarda pas à

s'affaiblir peu à peu par le manque de sujets, et aussi par les spéculations immenses du frère Chrétien qui avait succédé au frère Charon.

Mgr Têtu—*Les Evêques de Québec*, p. 128.

1724, 23 septembre.—Contrat de concession par J. B. Boucher de Niverville, seigneur principal de Chambly, en faveur des FF. hospitaliers, d'une terre de 8 arpents par 80 arpents.

Etude Taillandier.

1724, 22 octobre.—Consentement donné par les FF. hospitaliers de Ville-Marie à l'établissement d'une succursale de leur communauté à la Rochelle en l'ancienne France. (Nous reproduisons le texte de cet acte à l'appendice.)

Notes inédites de l'abbé Faillon, Bibliothèque Saint-Sulpice.

1725, 7 février.—"A été inhumé dans le cimetière de l'Hôpital général, Jean Claude Durand, vieil soldat âgé de 84 ans, mort dans le dit hôpital."

Annuaire de Ville-Marie, II, 5e sup. p. 93.

1725, 19 juillet.—Vente par Pierre Pepin et sa femme aux FF. hospitaliers d'une terre de 3 x 30 arpents sise en la seigneurie de Chambly. Ensuite: Ratification par J.-B. Boucher de Niverville, représentant Zacharie Hertel de la Fresnière, de la dite vente, par devant Lepallieur, le 19 août 1725.

Etude Baret.

Annuaire de Ville-Marie, II, 5e sup. p. 93.

1726, 4 février.—Quittance par Jean-Bte Boucher, Sr de Niverville, aux frères Charon de la somme de 650 livres sur celle de 800 livres.

Etude Raimbault.

1726, 23 juin.—Concession par dame Dizy et les habitants de Champlain passée devant le notaire Normandin, d'un tiers d'arpent de terre en carré pour loger un frère hospitalier de Montréal.

Danré de Blanzy, 4 septembre 1747, Inventaire Hôpital général, cote 120.

1727, 6 décembre.—Inventaire des pièces produites devant le Conseil supérieur par Philippe Damours écuyer, sr de la Morandière, lieutenant, appelant de sentence rendue le 26 avril 1725 contre Mlle Michelle Mars, veuve du sieur Joseph Riverin, marchand et les FF. hospitaliers, mis en cause.

Documents judiciaires.

1727, 17 décembre.—Requête au Conseil supérieur par Philippe Damours de la Morandière, donataire universel de Elizabeth Damours, veuve de Claude Charon, vivant marchand de Québec, re procès avec les Frères hospitaliers.

Documents judiciaires.

1728, 4 février.—Extrait du registre du Conseil supérieur concernant le procès des Frères Charon et du Sieur Damours de la Morandière.

Documents judiciaires.

1728, 6 février.—Vente par J.-B. Renaudet aux FF. hospitaliers d'une terre sise en la seigneurie de Chambly, 3 x 30 arpents.

Ensuite, même date. Ratification par dame Renaudet.

Etude Adhémar.

1728, 21 février.—Copie des observations du Sr Philippe Damours de la Morandière sur les réponses faites par dame veuve Riverin au sujet d'une propriété dont les Frères Charon avaient hérité.

Documents judiciaires.

1728, 28 février.—Défenses des Frères hospitaliers de Montréal contre les écrits, demandes et prétentions de Philippe Damours, sr de la Morandière.

Documents judiciaires.

1728, 1er mars.—Extrait des registres du Conseil supérieur concernant le procès des Frères hospitaliers et le sr Damours.

Documents judiciaires.

1728, 6 mars.—Ibidem.

1728, 11 mars.—Réponses des Frères hospitaliers à la réplique du sr Damours de la Morandière.

Documents judiciaires.

1728, 15 avril.—Mémoire pour les Frères hospitaliers, défendeurs, contre P. Damours de la Morandière.

Documents judiciaires.

1728, 26 mai.—Copie d'un plaidoyer en faveur des Frères hospitaliers à l'encontre du sr P. Damours de la Morandière.

Documents judiciaires.

1728, 2 juin.—Plainte de J.-B. Bertrand, briquetier, fermier des Frères hospitaliers et de partie de celle de M. le Marchand de Ligneris, contre le Sr Lignère Basset qui a battu son fils pendant qu'il faisait la garde des bestiaux au *coteau du Barron*.

Documents judiciaires.

1728, 16 août.—René Beaumont dit Laviolette, âgé de 78 ans, mort à l'Hôpital général, le 15.

Annuaire de Ville-Marie, II, 5e sup., p. 94.

1728, 17 décembre.—Denis Huguet Saint-Vincent, âgé de 80 ans, mort à l'Hôpital général.

Annuaire de Ville-Marie, II, 5e sup. p. 94.

1729, 13 février.—L'huissier Marchand signifie un exploit de la part du sr Damours de la Morandière aux Frères hospitaliers.

Documents judiciaires.

1729, 28 février.—Autre exploit signifié par le même, dans la même cause.

1729, 30 juin.—Concession par M. le baron de Longueuil aux FF. hospitaliers d'une terre de 6 arpents de front sise en la seigneurie de Longueuil.

Etude Raimbault.

1729, 10 décembre.—Bail par Frère Gervais Hodiesne, économe des Frères hospitaliers, à Jean Vigeau dit La Rose, laboureur, habitant de Chambly.

Etude Raimbault fils.

1730, 4 février.—Concession par M. Boucher de Niverville aux FF. hospitaliers, d'une terre de 3 x 30 arpents à Chambly.

Etude Raimbault.

1730, 25 février.—Vente par dame Catherine Philippe, veuve de Joseph Hertel, comme tutrice de ses enfants, aux FF. hospitaliers, du fief de Chambly, ½ lieue de front par 1 lieue de profondeur.

Etude Raimbault.

1730, 7, 8 et 9 mars.—Procès-verbal de bornage par l'arpenteur Auger des terres possédées par les FF. hospitaliers en la seigneurie de Rouville. En inventoriant lesquels le Frère Joseph déclare que M. de Rouville ayant plaidé contre les FF. hospitaliers pour raison dudit fief, il est par jugement intervenu sur l'instance, rentré en la libre posses-

sion et jouissance de ce fief. (Mention sous la cote 115, Inventaire des biens de l'Hôpital général par Danré de Blanzy du 4 au 18 septembre 1747.)

1730, 16 septembre.—Transport par dame veuve Hertel à Jacques Roy de 2830 livres à elle dues par les FF. hospitaliers. Ensuite: 28 septembre.—Quittance par Marguerite French, veuve de Jacques Roy, de la somme de 1945 livres, aux FF. hospitaliers.

Etude Adhémar.

1731, 1er mai.—Dépôt de mémoire (fait le 13 avril 1730, à Boucherville, par frère Louis, maître d'école) de l'estimation des biens de M. L. Garo pour tenir lieu d'inventaire.

Etude A. Loiseau.

1731, 11 octobre.—Donation par Pierre Bourloton, laboureur de profession, et sa femme aux Frères hospitaliers.

Etude Raimbault fils.

1731.—En 1731, le roi supprima la pension de 3000 livres accordée jusqu'alors pour les maîtres d'école. Ceci eut pour effet de ruiner l'Hôpital général. (Faillon, *Vie de Mme Youville*, citée par l'abbé A. Gosselin dans son étude sur le P. Bonnecamps.)

Mémoire de la Société royale, 2e S. 1. p. 30.

1732, 1er avril.—Lettre de Mgr le comte de Maurepas à Mgr l'évêque de Québec le premier avril 1732 au sujet de l'élection du supérieur des Frères hospitaliers.

Danré de Blanzy, 4 septembre 1747, Inventaire Hôpital général, cote 127.

1733, 27 juin.—Le frère Louis, économe des Frères hospitaliers, comparaît au greffe et déclare qu'il part ce jour même dans un canot avec un homme pour se rendre à Québec, pour comparaître dans l'instance pendante entre ledit comparant et J.-B. Bertrand.

Documents judiciaires.

1733, 11 décembre.—Concession par les FF. hospitaliers à Pierre Augustin Litrephil de deux terres de 3 x 40 arpents, sises à Chambly.

Etude Gaudron de Chèvremont.

1733, 16 décembre.—Concession dans leur seigneurie de Chambly, par les Frères hospitaliers, à Jean-Baptiste Brouillet.

Etude Gaudron de Chèvremont.

1733, 16 décembre.—Concession dans leur seigneurie de Chambly par les Frères hospitaliers à Gilles Brouillet.

Etude Gaudron de Chèvremont.

1733, 18 décembre.—Concession dans leur seigneurie de Chambly par les Frères hospitaliers à Jean Brouillet.

Etude Gaudron de Chèvremont.

1733, 18 décembre.—Concession dans leur seigneurie de Chambly par les Frères hospitaliers, à Pierre Brouillet.

Etude Gaudron de Chèvremont.

1734, 14 janvier.—Le frère Louis Pillard, procureur des Frères hospitaliers, comparaît devant François-Etienne Cugnet, commissaire, au sujet du différend entre les Frères et leur fermier J. B. Bertrand.

Documents judiciaires.

Même date.—Requête des Frères hospitaliers au sieur Cugnet, commissaire, au sujet de leur procès avec J.-B. Bertrand, leur fermier.

Documents judiciaires.

1734, 22 juin.—Etat des procédures diverses auxquelles a donné lieu le procès entre le sr Damours de la Morandière, dame vve Riverin et les Frères hospitaliers mis en cause.

Documents judiciaires.

1734, 5 juillet.—Les Frères hospitaliers contestent le mémoire de frais présenté par le sr Damours de la Morandière.

Documents judiciaires.

1734, 5 juillet.—Les Frères hospitaliers font offrir au sr Damours de la Morandière la somme de 95 livres, pour les dépens auxquels ils ont été condamnés par arrêt du Conseil supérieur; en date du 10 avril dernier.

Documents judiciaires.

1734, 28 juillet.—Bail par les FF. hospitaliers à François Chrétien, fermier, d'une métairie et ferme appelées les terres Ste Geneviève et sises à Chambly.

Etude Gaudron de Chèvremont.

1734, 30 septembre.—Procuration par les FF. hospitaliers au frère Gervais Hodiesne, procureur de la communauté, pour passer en France et travailler à les unir à quelque ordre édifiant et solide, établi dans le royaume.

Etude Lepallieur.

1735, 23 avril.—Requête au Conseil supérieur de Québec, par les Frères hospitaliers. Ils déclarent que feu le sr LeBer, procureur de feu Frs Charon de la Barre, avait vendu à feu Sr Riverin, une maison à Québec. Qu'il n'a été payé que 5000 livres par l'acquéreur et que le sr Damours de la Morandière leur a fait un procès à ce sujet et qu'ils demandent maintenant aux héritiers Riverin de produire leurs quittances.

Documents judiciaires.

1735, 2 mai.—Extrait des registres du Conseil supérieur, concernant la requête que les Frères hospitaliers viennent de présenter.

Documents judiciaires.

1735, 6 mai.—Remontrances des Frères hospitaliers au sujet de la vente d'une maison à Québec par le sieur Le Ber, procureur de leur fondateur.

Documents judiciaires.

1735, 4 juin.—Réponses des sieurs Joseph et Michel Riverin à la requête faite par les Frères hospitaliers.

Documents judiciaires.

1735, 7 juin.—Réplique des Frères hospitaliers aux sieurs Riverin.

Documents judiciaires.

1735, 13 juin.—Exploit d'huissier dans la même cause.

1735, 21 juin.—Autre réponse des sieurs Riverin.

Documents judiciaires.

1735, 23 juin.—Inventaire des pièces produites par les sieurs Riverin devant le Conseil supérieur.

Documents judiciaires.

1735, 28 juin —Réplique des Frères hospitaliers à la réponse des sieurs Riverin, signifiée le 21 juin 1735.

Documents judiciaires.

1735, 6 octobre.—Les frères Jean Jeantot, supérieur, André, assistant, Pierre, économe, et Alexandre Turpin, tous représentant l'Hôpital général, reconnaissent devoir à Pierre de Lestage, 1425 livres, 12 sols, 6 deniers pour les fournitures qu'il a faites depuis le 23 novembre 1733 à ce jour, tant pour la subsistance des pauvres que pour celle des Frères, engagés, ouvriers, etc, sans préjudice de la somme de 276 livres qu'il a payée à leur acquit à sr Damours de la Morandière.

Etude Raimbault.

1735.—Les Frères Charon existaient encore... Ils avaient amené de France 24 maîtres d'école et ils faisaient la classe à Montréal, Pointe-aux-Trembles, etc.

Têtu, *Les Evêques de Québec*, p. 190.

1736, 5 juin.—Frère André de Moire, supérieur des FF. hospitaliers et Pierre Martel, économe, au nom de leur communauté, abandonnent à J.-B. Hertel de Rouville, 8 arpents de terre sise dans la rivière Richelieu sur toute la profondeur de la seigneurie de Rouville. Cette terre leur avait été concédée en arrière-fief, par dame Marie-Anne Baudouin, veuve de J.-B. Hertel de Rouville, par acte passé devant Adhémar, le 18 août 1729.

Etude Adhémar.

1736, 30 août.—Obligation par Elisabeth Turpin, veuve de Raphaël Beauvais, au frère Alexandre-Romain Turpin, un des Frères hospitaliers de cette ville.

Etude Adhémar.

1736, 30 août.—Plainte de Louis Lecler, fermier de la terre des Dames Hospitalières à la Pointe-St-Charles, contre le nommé Parens, fermier des Frères Charon, au sujet d'animaux qui ont causé des dommages.

Documents judiciaires.

1737, 4 avril.—Copie d'une délibération faite à la Sorbonne, à Paris, le 4 avril 1737, au sujet des vœux des Frères hospitaliers.

(Mention dans Danré de Blanzy, 4 septembre 1747, Inventaire Hôpital général, cote 93.)

1737, 11 septembre.—Acte d'association entre les Frères de la Salle, surnommés Frères des Ecoles chrétiennes, et les Frères hospitaliers de Montréal.

(Nous avons publié cette pièce au long dans le *Bulletin des recherches historiques* de 1917, p. 252.)

Etude Adhémar.

1738, 14 août.—Billet de 60 livres par Jacques Charbonnier aux FF. hospitaliers pour les pauvres; aussi un compte des jours pendant lesquels ledit sieur a été nourri audit hôpital, soit 27 jours; la grosse d'une sentence rendue à Montréal, le 11 décembre 1739, condamnant ledit Charbonnier à payer aux Frères, 87 livres. (Mention sur la cote 121, dans l'inventaire de Danré de Blanzy, 4—18 sept. 1747.)

1738, 22 septembre.—Les frères Jeantot, supérieur, André assistant, Pierre Martel, économe, Alexandre Turpin, conseiller, et Delerm désignent comme leur procureur général et spécial en France, Jacques Baudry, sieur de la Marche, bourgeois de Paris. Il sera chargé de percevoir les rentes et sommes dues à la communauté, de régler les créances et de voir à l'union projetée avec les vénérables Frères de la Salle, dits Frères des Ecoles chrétiennes.

Etude Lepallieur fils.

1738, 7 octobre.—Donation par Pierre Barloton et Anne Renault, sa femme, habitants de Chambly, en faveur des Frères hospitaliers.

Etude Simonnet.

1739, 8 janvier.—Obligation par Louis Marest dit Poitevin, farinier du moulin de Chambly, qui reconnaît devoir aux Frères hospitaliers la somme de 300 livres pour marchandises reçues.

Etude Adhémar fils.

1739, 8 janvier.—Le Conseil du roi refuse de permettre aux Frères hospitaliers de formuler une demande en justice relativement à la créance qu'ils croyaient avoir contre les sieurs Joseph et Michel Riverin.

Documents judiciaires.

1739, 8 mars.—"Mémoire à consulter" au sujet du procès des Frères hospitaliers contre les sieurs Joseph et Michel Riverin, de Québec.

Documents judiciaires.

1739, 24 mai.—Délibération du curé et marguilliers des Trois-Rivières portant que faute par les Frères hospitaliers d'établir un frère de leur communauté pour l'instruction de la jeunesse, en ladite ville, l'œuvre et fabrique de la paroisse jouira en toute propriété de l'emplacement et bâtiment construit sur icelui et donnés aux dits Frères.

Danré de Blanzy, 4 sept. 1747, Inventaire Hôpital général, cote 162.

1740, 23 février. —Exécutoire de dépens décerné par le Conseil supérieur, à la requête des FF. hospitaliers contre le sieur J. Charbonnier pour 111 livres, 14 sols (Mentionné dans l'inventaire de l'Hôpital général du 4 au 18 septembre 1747.)

1740, 24 février.—Dépôt au greffe du testament olographe de Pierre Martel, ancien économe de la communauté des Frères hospitaliers. Cette pièce est plutôt une protestation contre l'abbé Jean Boufandeau qui refuse de laisser communier ledit Martel, tant qu'il ne sortira pas de la communauté. Avec cette pièce, est une déclaration de frère Jeantot, supérieur, par laquelle il assure que le frère Martel s'est toujours comporté avec une grande sagesse et que s'il a déjà signé un billet contre ledit frère, ce fut à la demande de l'abbé Boufandeau et pour avoir la paix avec celui-ci.

Documents judiciaires.

1740, 3 mars.—Les frères Alexandre Turpin et Joseph Delerm, représentant l'Hôpital général, louent à titre de métairie pour trois ans commençant le 29 septembre 1739, à François Coulong et sa femme, une terre nommée Ste-Croix sise à Chambly avec les bâtiments sus-érigés.

Etude Hodiesne.

1740, 15 juin.—Exploit de signification, à la requête des Frères hospitaliers, par l'huissier de Coste à J. B. Tessier, habitant du coteau à Baron avec sommation de se conformer au procès-verbal de M. de Catalogne du 14 juillet 1708 au sujet du chemin de Saint-Laurent. (Mentionné dans l'inventaire de l'Hôpital général du 4 au 18 sept. 1747.)

Danré de Blanzy.

1741, 10 mars.—Le tribunal condamne Antoine Languedoc à payer les rentes seigneuriales de la terre qu'il possède dans la seigneurie des demandeurs, à Chambly, et en plus, à prendre un titre nouvel.

Registre des audiences, 1741, p. 81.

1741, 27 mars.—Engagement de François Houel et de Marie-Anne Bouchard, son épouse, et de leurs huit enfants, pour aller rester à la métairie des Frères hospitaliers à la Pointe-Saint-Charles.

Etude de Jean Latour.

1741, 13 juillet.—Visite de l'Hôpital général par les représentants de la compagnie des Indes.

Massicotte, *Un recensement inédit de Montréal, en 1741*, no 478.

1741, 17 juillet.—Arrêt du Conseil supérieur par lequel les Frères hospitaliers sont enjoints de ne faire moudre à leur moulin à vent que les blés leur appartenant et qui se consomment dans le dit Hôpital, sous peine de 200 livres d'amende pour la 1ère fois, du double la 2ème fois et de la démolition du moulin, la 3ème fois.

Danré de Blanzy, 4 septembre 1747, Inventaire Hôpital général, cote 159 bis.

1741, 30 août.—Donation par Marguerite Damien, veuve Guillaume Lefebvre, à Marie-Marguerite La Jameraye, veuve du sr Youville, Catherine Demers dit Sermons et Louise Thaumur de la Source, de la moitié d'un emplacement et d'une maison sise à Québec, rue St-Joseph, à charge par les dites dames de la loger, nourrir, vêtir et soigner pendant sa vie.

Etude Danré de Blanzy.

1741, 15 septembre.—Pour satisfaire à l'arrêt du Conseil supérieur de juillet précédent, les seigneurs de Montréal rendent et délaissent aux Frères hospitaliers le moulin à vent avec l'arpent de terre et la petite maison dessus érigée que les dits Frères leur avaient passés par acte du 11 février 1730, lequel a été cassé.

Etude Danré de Blanzy.

1743, 13 février.—Philippe Damours de la Morandière, officier, déclare au greffe qu'il est parti de Québec le 4 février avec un charretier, un cheval et une carriole, pour venir veiller à l'exécution de l'arrêt du Conseil supérieur, du 10 avril 1734, contre les Frères hospitaliers et qu'il a l'intention de séjourner à Montréal, jusqu'à parfait remboursement de sa créance avec intérêts et frais de voyages.

Documents judiciaires.

1744, 26 avril.—Bail par les Frères hospitaliers à Jean Billon, forgeron et serrurier, d'une petite maison de pierre sise dans l'enclos de leur hôpital.

Etude Adhémar.

1744, 18 juin.—Frère Jeantot, supérieur, et frère Martel, économe des Frères hospitaliers, louent pour trois ans, à Nicolas Tessier-Lavigne, un moulin à vent, sis près de l'Hôpital général.

Etude Porlier.

1744, 30 août.—Bail à ferme par le FF. hospitaliers, à Ignace Chartrain, des terres de la Pointe Saint-Charles.

Etude Danré de Blanzy.

1744, 5 décembre.—Information par le juge Guiton de Monrepos, à la requête de frère Jeantôt, supérieur des Frères hospitaliers, prenant fait et cause pour le frère Martel contre Gabriel Cordier dont la femme avait frappé le frère Martel, sans raison.

Documents judiciaires.

1745, 12 janvier.—Gabriel Cordier demande que les Frères hospitaliers soient obligés de lui apporter le blé qu'ils ont fait enlever.

Registre des audiences, p. 35.

1745, 12 janvier.—Gabriel Cordier contre les Frères hospitaliers et Ignace Chartrain au sujet du blé saisi et dont il a la garde.

Registre des audiences, p. 36.

1745, 22 janvier.—Le tribunal ordonne au sieur Chartrain de remettre les grains saisis avec défense aux Frères hospitaliers d'empêcher l'enlèvement des dits grains restés sur leur ferme à la pointe Saint-Charles.

Registre des audiences p. 45.

1745, 15 mai.—François Décary, de la côte Saint-Antoine, déclare qu'il va partir de Montréal dans un canot avec deux hommes pour aller à Québec, au sujet du procès qu'il a avec les Frères hospitaliers.

Registre des licitations, 1742-1757 p. 45.

1745, 17 mai.—Le frère Pierre Martel, économe des Frères hospitaliers, déclare qu'il part incessamment pour Québec où il va répondre à l'assignation qu'il lui a été faite par F. Décary, habitant, de la côte Saint-Antoine.

Registre des licitations, 1742-1757, p. 47.

1746, 3 octobre.—Bail à ferme par les FF. hospitaliers d'une terre de Chambly à Jean Saint-Aubin, 6 arpents de front par une lieue de profondeur.

Etude Hodiesne.

1747, 1er juillet.—Sépulture de Michel-André de Moire natif de l'Anjou, supérieur des frères Charon de l'Hôpital général de Montréal. Il était âgé de soixante ans.

Registre de l'Hôpital général de Montréal.

1747, 27 août.—Ordonnance de Mgr de Fontbriand, M. de Beauharnois et M. Hocquart qui reçoit et agrée la démission des Frères hospitaliers de Montréal et qui nomme provisoirement la dame veuve Youville, directrice dudit Hôpital.

Registre des édits et ordonnances, 1743-1756, p. 56 et collection en feuilles.

1747, 4 au 18 septembre.—L'ordonnance du 27 août précédent ayant enjoint au notaire Danré de Blanzy de dresser un inventaire des meubles et des immeubles, titres et papiers de l'Hôpital général de cette ville, il y fut procédé, à partir du 4 septembre, en présence de François Foucher, procureur du roi; de Jean Jeantot et de Joseph Delerm, seuls frères restant à l'hôpital; de M.-Louise Thaumur de la Source, associée de veuve d'Youville, et de deux témoins: Charles Deguire et Jean Décarie.

Le document comprend 90 pages de texte serré et il fournit un état détaillé de l'institution qui allait changer de personnel. L'inventaire se fit dans l'ordre suivant: cuisine, réfectoire, sacristie, église, salle d'exercice, salle des pauvres, chambre de décharge, corridor, cour, lingerie, chambre des hardes des pauvres, chambre des frères, dortoir, grenier, hangar, moulin et autres bâtiments extérieurs, dettes actives et titres.

Etude Danré de Blanzy.

1747, 7 octobre. Un peu plus de 50 ans après la fondation de l'Hôpital général, l'établissement criblé de dettes ne contenait que deux frères, dont un frappé d'interdit (?) et on y donnait asile seulement à quatre vieillards qui y végétaient dans l'indigence et le délaissement.

Ce fut à ce moment, qu'une femme se présenta pour administrer l'hôpital des pauvres qui se dilapidait en d'autres mains. Cette femme fut Marie-Marguerite du Frost de la Jemmerais, née en 1701, à Varennes, près Montréal, fille d'un brave officier de marine et veuve de M. You d'Youville.

Provisoirement elle fut chargée de la direction de l'Hôpital général en 1747, mais aussitôt il se forma une cabale fâcheuse contre elle parmi les plus honorables habitants. Malgré les infructueux efforts des frères hospitaliers, on tenait par patriotisme à la conservation de cet institut, d'une existence déjà ancienne et le peuple lui-même ingrat et égaré, s'abandonna à d'incessantes insultes contre la vertueuse dame... Le gouvernement et les autorités se liguèrent pour faire expulser Mme d'Youville de l'Hôpital et l'on écrivit à Paris tout ce que l'on put imaginer de plus défavorable contre elle.

Mgr de St-Vallier et l'Hôpital général de Québec, p. 322.

1747.—C'est en 1747 que madame Youville prend la direction de l'Hôpital général. A cette date, il restait deux frères: Jean Jeantot, octogénaire, souffrant de délibité sénile, et Joseph Delerm. Jeantot mourut dans l'hôpital le 12 août 1748, et Delerm passa en France où il se retira à Saint-Cyprien, dans l'Agenois, chez un neveu. Une rente viagère lui fut faite sur les biens de l'Hôpital et il mourut le 19 mars 1772.

L'Hôpital général de Montréal, 1916, vol. I, p. 75.

1748, 1er février.—Ordonnance de Mgr de Pontbriand, de M. de la Galissonnière et de M. Hocquart qui oblige le frère Joseph (Delerm) à remettre tous les biens de l'Hôpital général à la dame d'Youville.

Collection en feuilles.

1748, 4 au 18 septembre.—Inventaire des biens meubles et immeubles de la Communauté des Frères hospitaliers de la Croix. Ce précieux document comprend 90 pages de texte.

Etude Danré de Blanzy.

1749.—Dans ses notes de voyage au Canada, le savant suédois Pierre Kalm écrit le paragraphe suivant sur l'Hôpital général, récemment confié à dame d'Youville et à ses compagnes:

" Il y a un demi-couvent hors les murs, c'est-à-dire qu'il est complet, moins la confirmation du Pape qui lui manque encore."

Mémoire, Société historique de Montréal, 8e livraison, p. 50.

1750, 15 octobre.—Ordonnance de Mgr de Pontbriand, de M. de la Jonquière et de M. Bigot, administrateur des hôpitaux du Canada, enlevant l'administration de l'Hôpital général à Mme d'Youville pour la donner à l'Hôpital général de Québec.

Collection en feuilles.

1750.—"Enfin, il fut arrêté entre l'évêque, le gouverneur et l'intendant que l'Hôpital général de Montréal serait réuni à l'Hôpital général de Québec, et que, s'il était nécessaire d'avoir à Montréal une maison pour les pauvres, ce ne serait qu'un petit hospice desservi par des religieuses détachées de l'établissement de Québec. M. Bigot, intendant, rendit un arrêt dans ce sens le 15 octobre 1750. Le procureur du roi, M. Foucher, fut chargé de prendre possession, au nom de cette communauté, de tous les biens meubles et immeubles de l'hôpital de Montréal. Cette affaire néanmoins n'eut pas de suite, la cour cassa l'arrêt de M. Bigot et confirma Mme d'Youville et ses compagnes dans la propriété de l'établissement qu'elles avaient administré pendant trois ans avec zèle et désintéressement."

Mgr de St-Vallier et l'Hôpital général de Québec, p. 323.

1750,—Intéressant mémoire non signé et non daté, mais qui fut évidemment présenté au Roi après l'émission de l'ordonnance de M. Bigot et par lequel on explique à Sa Majesté pourquoi l'Hôpital général devrait être définitivement remis à madame d'Youville.

Archives d'Ottawa, série, F., vol. 13, p. 206.

1751, 24 mars.—Inventaire des biens de l'Hôpital général, sis à Chambly.

Etude Danré de Blanzy.

1751, 14 décembre.—Ordonnance de Mgr de Pontbriand, M. de la Jonquière et M. Bigot permettant à dame d'Youville et ses compagnes de rentrer en possession des biens de l'Hôpital général de Montréal jusqu'à nouvel ordre. Lue, publiée et affichée par l'huissier de Coste le 9 Janvier 1752.

Collection en feuilles.

1752, 4 mars.—Inventaire des biens de l'Hôpital général "au lieu appelé la Pointe Saint-Charles... à cause de la démission de l'Hôpital général de Québec et de la remise à dame d'Youville". Le notaire note surtout des choses qui manquent ou qui ont été détériorées depuis le précédent inventaire.

Etude Danré de Blanzy.

1752, 28 septembre.—Délibération entre les chefs de l'administration de l'Hôpital général de Montréal sur les offres et conditions faites par dame d'Youville concernant le soin, l'acquittement des dettes et la direction dudit Hôpital.

Edits et ordonnances royaux, I. p. 613.

1754, 24 avril.—Convention entre la dame Marie-Marguerite Du Frost de la Jemmerais, vve de Frs You sieur de Youville, avec Nicolas Bignion dit Dumans demeurant audit Hôpital général.

Etude Danré de Blanzy.

1757, 4 octobre. Décharge par dame veuve Youville, directrice des biens de l'Hôpital général, à Sr Nicolas de Paris, pour l'argent qu'il a reçu pour payer les créanciers de l'Hôpital général jusqu'en 1754, ainsi que pour le produit d'un billet de la loterie royale, établie par arrêt du Conseil, du 2 octobre 1747, qui lui avait été remis par la dame veuve du sr de La Marche et qui appartenait audit Hôpital; ce billet gagna au tirage de 1755.

Etude Danré de Blanzy.

1757, 8 octobre.—Testament de dame veuve Youville.

Etude Danré de Blanzy.

1757, 12 décembre.—Testament de Louis Varambouvy (1), tanneur de Québec, de présent à l'Hôpital général de Montréal. Il laisse 50 livres à l'institution pour "avoir des ornements pour la chapelle nouvellement construite et consacrée au Père éternel". Aussi 50 livres aux pauvres dudit Hôpital. Enfin il ordonne que son corps sera enterré dans le cimetière dudit Hôpital.

Etude Danré de Blanzy.

1765, 3 janvier.—Abandon par Mlle Damours de Louvières à Mme d'Youville, représentant l'Hôpital général, de la somme de 2260 livres ou chelins et 1000 livres, pour quoi elle sera logée et nourrie comme les sœurs durant sa vie.

Etude Panet.

1765, 8 juin.—Cession par Mlle Robutel de la Noue à l'Hôpital général.

Etude Panet.

1767, 10 décembre.—Abandon par Angélique Jalot à l'Hôpital général.

Etude Panet.

1777, 6 juin.—François Simonnet, ancien frère Charon, devenu notaire, laisse par testament une grande partie de ses biens à l'Hôpital général.

Etude Simonnet.

---

(1) Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, VII, p. 426, écrit Varambouville.

A Montreal le 8. decembre 1760

Monsieur

J'ay Reçu par M. Abercromby la Lettre dont Votre Excellence m'a honoré. J'ay remis a ce major les articles de la Capitulation que J'ay signé, vous voudrés bien m'en remettre un double signé de vous. votre Excellence pourra avec larreté de la Capitulation faire prendre possession des portes et postes suivant quelle le jugera plus convenable il me suffit que M. le Colonel Baldimand soit de son Choix pour quil me soit agreable. Je ne puis qu'être très sensible aux politesses dont votre Excellence m'honore. J'ay l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur

De Votre Excellence
a très humble et très
obeissant et civilisé
serviteur
Vaudreuil

LETTRE DU GOUVERNEUR DE VAUDREUIL AU GENERAL AMHERST (8 SEPTEMBRE 1760)

Montréal, le 8 septembre 1760.

Monsieur

Jay Receu par M. Arbercromby la Lettre dont Votre Excelence ma honnoré. Jay remis a ce major les articles de la Capitulation que jay signé, vous voudrés bien m'en renvoyer un double signé de vous. Votre Excelence pourra apres larreté de la Capitulation faire prendre possession des postes et portes suivant quelle le jugera plus convenable il me suffit que M. le Colonel Haldimand soit de son choix pour quil me soit agreable. Je ne puis qu'Etre très sensible aux politesses dont votre Excelence m'honore. Jay lhonneur d'Etre avec la plus haute consideration

Monsieur

De votre Excelence

Le très humble et très

obéissant Serviteur

VAUDREUIL (1)

---

(1) Fac-similé photographique communiqué par M. E.-Z. Massicotte.

APPENDICE

A—NOTICES SUR LES FRÈRES, POSTULANTS, FONDATEURS ET ASSOCIÉS DE LA COMMUNAUTÉ DES FRÈRES HOSPITALIERS DE LA CROIX

BARROY.—"Frère Barroy de l'Hôpital général de cette ville" est assigné comme témoin, le 5 octobre 1707 (Archives judiciaires).

Une famille Barrois demeura dans la région de Montréal, vers ce temps. Son fondateur, Antoine Barrois, épousa, en 1672, Anne LeBer, fille de François et nièce du marchand Jacques LeBer. Quatre fils de ce colon étaient assez âgés pour appartenir à la communauté, en 1707. Ce sont Philippe, né en 1672; François né en 1676; Charles, né en 1678, et Antoine, né en 1683.

BECQUET, Nicolas.—Sa prise d'habit est enregistrée le 25 août 1705. Il signe: "N. Becquet". Il était procureur de la communauté en 1709. (Reg. des audiences, 14 juin.)

Boy, Philibert-Michel.—Le 5 janvier 1690, le sieur Boy était "frère associé" d'une autre communauté de frères instituteurs que les abbés Souart et de La Faye avaient essayé de fonder à Montréal, de concert avec Mathurin Rouillé, en 1686 (1). Cette première institution ne dura pas une décade et dans un document du 17 septembre 1693 on voit que Philibert Boy appelé "ecclésiastique associé" est sur le point de repasser en France.

Au cours d'un voyage en France, en 1700, M. Charon de la Barre rencontra Philibert Boy. Celui-ci était maintenant ordonné prêtre et il "vicariait en Franche Comté".

M. Charon qui avait recruté trois sujets, décida aussi l'abbé Boy à revenir à Montréal (2) mais nous ignorons s'il fut attaché aux Frères hospitaliers et en quelle qualité.

BREBANT, Pierre.—Il reçoit l'habit le 9 décembre 1703 et renouvelle ses vœux le 16 août 1705. Aucun autre renseignement.

BRUNO dit Simiot, Laurent.—Il figure dans un document du 22 octobre 1724 en qualité de maître d'école résidant à l'hôpital. Nous croyons que ce doit être ce Joseph Laurent Simiot, marchand, qui fut inhumé dans l'église à Québec, le 23 août 1729. (Tanguay, VII, 186, et *B. des R. H.*, XX, 181.)

Le fait que le nom est écrit Simiol dans les notes de l'abbé Faillon ne peut nuire à notre conjecture, car le copiste employé par le distingué historien se trompe souvent.

CHABOUILLIÉ, Charles.—Né en 1638 à Saint-Remy de Troyes, en Champagne, il doit être l'un de ceux que M. Charon de la Barre amena de France, en même temps que l'abbé Boy. Sculpteur en bois, de profession, il conclut avec les Frères hospitaliers, le 6 mai 1701, un marché par lequel, il déclare "avoir l'intention de servir Dieu et les pauvres en tout ce qu'il pourra de son art, ainsi que dans la conduite de la menuiserie qui se fera dans la Communauté". En retour, il demande "à être traité comme un des frères de la Maison". Il se contentera "d'une chambre particulière pour travailler ses dessins, pour modeler et pour coucher", puis lorsque Dieu l'appellera de ce monde "la communauté n'aura qu'à lui faire dire 30 messes pour le repos de son âme".

Il ne resta pas plus d'un an à l'Hôpital général. En 1704 il se maria et devint l'ancêtre d'une famille fameuse de traitants-connue sous le nom de Chaboiller.

Cet artiste fut inhumé à Montréal le 20 août 1708 (3).

CHAVANNES, François de.—Le 8 août 1729, le registre de l'hôpital nous informe qu'il fait les fonctions d'hospitalier, et ailleurs, on lit qu'il n'était que pensionnaire.

---

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, 1922, p. 37.

(2) *Hôpital général de Montréal*, vol. I, p. 33.

(3) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, pp. 184 et suiv.

CRESPEAU, Pierre.—Le registre mentionne qu'il prend l'habit le 1er décembre 1704. On ne rencontre plus son nom, ensuite. Un Pierre Crépeau, né en 1678, à Ste-Famille, I. O., et brasseur de son état, épouse, en 1712, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal une demoiselle Aubuchon. Etant donné que les frères Charon avaient une brasserie, il est possible que Crépeau soit passé par l'Hôpital.

CRÉPONS.—" Frère Crépons (ou Chepons) de l'hôpital général de cette ville." Assigné en même temps que Barroy à venir témoigner devant le tribunal, le 5 octobre 1707.

On trouve dans Tanguay, un Charles Crespon qui épousa à Québec, le 9 janvier 1736, Marie Bergevin, veuve Simon Morin.

DATTE, Nicolas.—Admis dans la communauté vers 1695, à l'âge de 31 ans. En 1719, on le qualifiait comme suit dans un acte notarié: " Vénérable frère Nicolas, le plus ancien de la maison." Il enseignait à Batiscan en 1721. (Registre de la communauté, p. 35, et Raimbault, 13 oct. 1719.)

DELERM, Joseph.—Il signe: " frère Dellerm dit Joseph ou Saint-Joseph ". Dans les textes on écrit Delerme et parfois, dirait-on, Delorme. Quel qu'il en soit, on le trouve pour la première fois dans le registre de la communauté, à la date du 14 septembre 1721, et il y figure jusqu'en 1748, alors qu'une ordonnance l'oblige à remettre les biens de l'Hôpital à la dame d'Youville. A cette date le frère Delerm passa en France où il se retira à Saint-Cyprien, dans l'Agénois, chez un neveu. Une rente viagère lui fut faite sur les biens de l'Hôpital et il mourut le 19 mars 1772 (1).

DURANT, Mathurin-Benoit.—Entré dans l'institut en 1695 ou 1696, il s'y trouvait encore en 1708. (Raimbault, 12 décembre 1708.)

EZEMAR, Pascal.—Mentionné pour la première fois dans l'acte de Raimbault du 13 octobre 1719 et la dernière, dans le registre de la communauté, le 10 septembre 1720. En religion, il s'appelait frère Pascal.

FIN, Louis.—Voici un nom que nous hésitons à placer dans la liste des Frères Charon. Louis Fin et non pas Frin, comme on l'a écrit parfois, fut domestique de M. de Maisonneuve à Montréal, puis en France, jusqu'à la mort de son maître, en 1676. Trois ans plus tard, la Sœur Bourgeoys se fit autoriser à l'engager pour venir demeurer à Ville-Marie.

(Faillon, *Histoire de la Colonie*, III, 112, et *Vie de Sœur Bourgeoys*, I, 262.)

En 1681, Louis Fin, âgé de 40 ans, figure dans le recensement en qualité de domestique chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ; mais l'auteur anonyme d'une *Vie de sœur Marguerite Bourgeoys*, parue en 1818, ajoute que " Louis Fin, dans la suite, fut frère Charon, sous le nom de Frère Louis " (p. 108).

Sur quoi base-t-il son assertion? Nous l'ignorons. Fin n'apparaît dans aucun document relatif aux frères Charon que nous avons vus et le seul frère Louis qui nous soit connu, s'appelait Louis Pillard.

FREDIN, Jean.—La vie de ce bienfaiteur nous est peu connue. On voit qu'il était associé de M. Charon dès 1692 et l'auteur de la nouvelle *Histoire de l'Hôpital général* croit qu'il resta attaché à l'institution jusqu'en 1701, alors qu'il passa en France.

GOURNAY, Guy de.—Il est dit maître d'école de la communauté des frères Charon dans un acte sous seing privé du 22 octobre 1724. Il signe Gui Gournay (Notes inédites de l'abbé Faillon. Bibliothèque St-Sulpice).

GUIBLE, François.—Mentionné dans Raimbault, 13 octobre 1719, seulement, Il signe: "f. Guibles".

---

(1) *L'Hôpital général de Montréal*, 1916, vol. I, p. 75.

HADANCOURT, François.—Il apparaît dans les archives comme faisant partie de la communauté en 1697. On l'y voit encore en 1720. L'année précédente, il occupait la charge d'économe de l'hôpital.

HÉRAULT, Louis.—Originaire du diocèse de Bordeaux; il était de la communauté, le 10 septembre 1720 (Reg. de l'hôp.) mais ne prononce ses vœux qu'en 1722. En cette année, on le dit " manufacturier " dans l'institution. Il mourut le 2 février 1729, à l'Hôtel-Dieu, et fut inhumé à l'Hôpital général, le 4 du même mois, âgé de 40 ans et " profès de 5 ans". Il signait: " frère Jérôme ".

HEURTIN, Pierre.—Dans le registre de la communauté, à la date du 29 mars 1730, est un acte de prise d'habit par Pierre-H. Heurtin. Cet acte a été rayé subséquemment.

HODIESNE, Gervais.—Il prononce des vœux le 2 octobre 1722, (Reg. de l'hôp.) et il est économe de la communauté en 1728, puis procureur. C'est en cette dernière qualité, qu'en 1734, il passe en France, dans le but de fusionner son institut avec " quelque ordre édifiant et solide ". Hodiesne quitta l'hôpital entre 1735 et 1740, car en cette dernière année il était notaire à Chambly et il instrumenta jusqu'en 1764.

JEANTOT, Jean.—Né en 1666, il s'associa à l'œuvre de M. Charon dès 1695. Il était instituteur à la Pointe-aux-Trembles en 1721, et il paraît avoir été supérieur de l'hôpital de 1732 à 1745. Inhumé le 12 août 1748 dans l'église des hospitaliers. (Tanguay, IV, 600, et Registre de la communauté.)

LA GIRARDIERE, Antoine de.—Il apparaît comme frère hospitalier dans un acte de Raimbault du 13 octobre 1719. Deux ans plus tard, il enseigne aux Trois-Rivières, puis nous trouvons son nom dans le registre de la communauté à la date du 24 octobre 1724.

LADÉROUTE.—L'ingénieur Franquet raconte, dans son journal de voyage en la Nouvelle-France, que le 27 février 1753, il partit de Montréal avec le gouverneur Duquesne, l'intendant Bigot et autres pour aller au lac des Deux-Montagnes. " Rendus là, dit-il, tous se logèrent à droite et à gauche. M. Rigaud et moi, nous eusmes le nôtre chez le sieur La Déroute, l'un des derniers frères Charon qui quittèrent l'Hôpital général pour se marier."

Quel peut bien être cet ex-frère?

Le seul La Déroute qui semble demeurer au lac des Deux-Montagnes en 1753 est un Pierre Séguin dit la Déroute. Or comme cet habitant naquit en 1715 et qu'il se maria à 24 ans, en 1739, avec Marie-Joseph Malet, ce ne saurait être lui que Franquet désigne. A moins que notre ingénieur ait été trompé.

LEBER, Pierre.—Baptisé à Montréal, le 11 août 1699, Pierre LeBer était fils de Jacques LeBer, riche négociant, et de Jeanne LeMoyne, sœur de Charles LeMoyne de Longueuil. Aussi pieux que sa sœur Jeanne, la fameuse recluse, Pierre LeBer ne pouvait manquer d'être attiré par l'œuvre de M. Charon. Son père, sa sœur et lui-même se mirent au rang des bienfaiteurs de l'institution, en donnant, le 14 août 1691, une ferme à la pointe Saint-Charles pour aider l'œuvre de l'hôpital. Plus tard, Pierre LeBer fit élever une chapelle à sainte Anne près de la demeure des hospitaliers et il occupa ses loisirs à peindre des tableaux pour sa chapelle. M. LeBer mourut le 2 octobre 1707, âgé de 38 ans.

" Bien que n'ayant prononcé aucun vœu, il resta fidèle à sa vocation et mourut en saint comme pensionnaire à l'hôpital."

(Faillon, *Vie de Mlle LeBer*, et *Annuaire de Villemarie*, II, 2e sup. 34).

MARTEL, Pierre.—Il prend l'habit des hospitaliers le 20 novembre 1727 (Reg. de l'hôp.) et renouvelle ses vœux le 19 octobre 1730. Procureur de 1738 à 1744, puis éco-

nome. Le 23 février 1740, il dépose " une protestation olographe " chez le notaire Porlier dans laquelle il se plaint que l'abbé Boufandeau le prive de la communion pour une faute qu'on lui reproche et qu'il prétend ne pas avoir commise. L'affaire s'arrangea à l'amiable.

MOYRE, Michel-André de.—Né dans l'Anjou, en 1687, il apparaît pour la première fois en qualité d'hospitalier dans un acte de Raimbault, 13 octobre 1719, mais il faisait évidemment partie de la communauté avant cette date. En 1721, il était directeur de l'hôpital, en 1725, assistant-maître des novices, de 1745 à sa mort, le 30 juin 1747, supérieur. Sépulture dans l'église de l'hôpital, le 1er juillet.

NIQUET, François.—Dans le registre de la communauté à la date du 15 novembre 1724, son nom figure dans le procès-verbal d'une cérémonie de vêture, mais l'acte a par la suite été rayé. Nulle autre mention.

PILLARD, Louis.—On le dit membre de la communauté, en 1719 (Raimbault, 13-25 octobre) et, au mois de janvier 1721, il est maître d'école à Boucherville. Le frère Louis fut économe à l'hôpital, en 1733, et procureur l'année suivante. La dernière mention de son nom, dans les registres de l'institution, est à la date du 13 mai 1735. Le 24 décembre suivant, Louis Pillard demande à l'intendant de le nommer notaire pour le district de Québec, et il commence à pratiquer à la Pointe-aux-Trembles (en bas) où il se marie en 1737. Plus tard en 1746, il est nommé greffier aux Trois-Rivières et il continue à dresser des actes notariés jusqu'en 1767.

PERROY, Robert.—Venu à Montréal, avec la recrue de 1659. Il s'occupa de culture en compagnie de Rouillié. Finalement, il fait don de tous ses biens aux Frères Charon, mais il ne semble pas avoir eu d'autres relations avec la communauté qu'en sa double qualité de bienfaiteur et de pensionnaire.

ROUILLIÉ, Mathurin.—Venu à Montréal, avec la recrue de 1659 (1), Rouillié s'illustra par sa défense de la ferme Sainte-Marie, en 1662. Il appartient à la milice de Montréal en 1663, puis, en 1686 on le choisit pour chef de la communauté d'instituteurs que l'on tente de fonder alors à Villemarie et qui cessa d'exister en 1693 (2).

L'an 1695, par devant le notaire Adhémar, il cède aux Frères Charon, conjointement avec son associé, Robert Perroy, une terre de 2 arpents par 50 sise à la côte Saint François et une autre de 4 arpents par 20 sise à la côte Saint-Martin, toutes deux concédées aux possesseurs par les seigneurs. Dans cet acte, on constate que Rouillié fait partie de la communauté et que Perroy devra être nourri, logé et entretenu, sa vie durante.

SIMONNET, François.—Né vers 1701, il enseignait à Longueuil en 1721 et, au registre de la communauté, il signe, le 14 septembre 1721: "F. Simonet de la Croix". Nommé notaire en 1737, il pratiqua jusqu'à sa mort, survenue le 9 décembre 1778.

TURC dit Frère Chrétien, Louis.—Louis Turc de Castelveyre, né à Martigues, Provence, reçut en France, de M. Charon, l'héritage de l'administration de la communauté des hospitaliers. Il arriva au Canada en 1719, rendit visite à Mgr de Saint-Vallier, puis vint prendre charge de l'institution. De curieux détails sur son entrée en fonction se trouvent dans l'inventaire des biens de M. Charon et de sa communauté, dressé par le notaire Raimbault, 13 au 25 octobre 1719. Six ans plus tard, constatant qu'il lui était impossible de payer les dettes de l'hôpital, le frère Chrétien s'enfuyait dans les Antilles. Honnête homme, cependant, il réussit vers 1735, à satisfaire à tous ses engagements et il s'établit à Saint-Domingue où il fonda un petit hospice, dans lequel il logea des néces-

(1) Nous avons publié l'histoire de la recrue de 1659 dans le *Can. Antiquarian*, 1913, p. 63.
(2) Sur la fondation de cette communauté, voir notre étude, dans le *Can. Ant.* de 1915, p. 3.

siteux. C'est dans cette charitable occupation que la mort le surprit le 21 mai 1755. (Voir la nouvelle *Histoire de l'Hôpital général*, 1916.)

TURPIN, Alexandre-Romain.—Né à Québec et baptisé le 2 juin 1670, il s'était joint aux hospitaliers vers 1695. En 1745, il était maître des novices. Sépulture à l'hôpital, le 10 août 1747.

B—PRISE DE POSSESSION DE L'HÔPITAL DES FRÈRES CHARON, LORS DU DÉCÈS DE SON FONDATEUR.

A diverses reprises, il nous a été possible de publier ici et là des notes et des pièces que pourront utiliser ceux qui auront le désir de connaître l'intéressante communauté à laquelle François Charon de la Barre consacra sa fortune et sa vie. Pour ajouter à ce qui a déjà paru, nous choisissons dans la récolte que nous avons faite un document dont on appréciera la valeur. C'est l'acte de prise de possession de l'Hôpital général par le successeur de M. Charon, mort en France, en 1719.

Le nouveau supérieur des Frères de la Croix se nommait Louis Turc dit Chrestien et, au moment d'assumer ses fonctions, il fait, suivant l'usage, dresser un procès-verbal par un des membres de la communauté. Dans l'espèce, c'est un inventaire assez minutieux de tout ce qui est dans l'édifice. Avec cet acte, nous pénétrons dans l'institution et nous la visitons en détail.

25 octobre 1719.

Nous Louis Turq dit Chrestien Supérieur des frères de la croix observantins de la Règle de St Augustin hospitaliers Missionnaires du Canada dans l'hôpital général de Montréal, fondé par feu honorable françois Charon, en cette qualité sous le bon plaisir de Monseigneur L'illustrissime et Révérendissime Jean Evêque de quebeck, conseiller au Conseil privé du Roy grand aumosnier de France, et patriarche de tout le Canada, en suivant la volonté, le Bon désir, et exécutant les ordres de Sa grandeur, Nous nous sommes mis en devoir, de faire lynvantaire a l'Entrée et pocession dud hopital général de tout ce qui s'y est trouvé Dedans premièrement. Nous avons commencé par le cœur de la Maison qui est le Sanctuaire ou Esglize du dit hopital ou après y avoir été instalé et conduit par le vénérable père nicolas le plus ancien de la maison et comme tenant la place dud feu frère charon. Il nous a conduit en Compagnie du pieux frère Jantau et du frère Hadancour économe de lad maison confrères et anciens Religieux dud hospital et de l'Escrivain soussigné que nous avons pris d'office, Dans la Sacristie de lad Eglise ou après nous y estre promené comme par forme de prise de pocession nous y avons observé ce que s'ensuit, tant par le détail que par gros; premièrement une custode vermeille, un soleil, un calice, une paire de Burettes avec son Bassein. Le tout d'argent, une Boete a St huilles de leton avec trois flacons dedans d'argent, une croix sans christ de Bois feuilletée d'argent, un crucifix aussi de Bois doré, un encensoir et deux Burettes d'estaing et, le Bassein de cuivre, deux paremans blancqs dont l'un est de Satein garnis d'un galon d'or faux, l'autre de tafetas ouvragé en Barre, une chasuble de satein avec sa garniture Conforme au premier paremant scavoir Etole Manipule et voile, plus une autre chasuble et sa garniture de meme et conforme au second parement plus un parement Rouge chasuble et le reste, le tout d'un damas à flœurs mélangées, plus une autre chasuble rouge et ce qui suit d'un sateint chinois avec une dantelle d'argent fin dont la frange en est fausse un autre paremant vers Brodé par des traversières avec sa chasuble et son assortiment, plus un autre paremant violet Brodé comme est dit ci-dessus avec la chasuble et son assortiment plus un autre paremant noir, traversé de Bandes d'un Galon d'argent faux, avec une frange aussi fausse, une chasuble et son assortiment de sateint

noir, avec un galon aussi d'argent faux, une autre chasuble d'un camelot noir avec une croix Blanche et ce qui suit de même, plus un autre devant d'autel journalié de Satin de la chine, sa chasuble de même Estole Manipule et Carton sa voile, une chape de satin de la chine mélangé avec une garniture d'une dantelle d'argent fin, deux petit paremans pour la chapelle du Sacré Cœur, l'un noir d'Etofe de peu de valeur avec des Barres de tafetas Blanq. L'autre d'un sateint meslangé plus deux aubes dantellées par le Bas de Baptiste une autre d'une grosse toile journalière avec cinq ceintures quatorze amics sept mouchoirs trois grands surpelis et quatre petit de peu de valeur huit essuyemains pour le tour deux nappes de communion huit Lavabo, dix huit tours d'etole, cinq grandes nappes, deux autres petites pour le Sacré-Cœur quatre mauvaises robbes d'enfant deux rouges, deux noires un missel avec deux coussins l'un noir et l'autre de tapisterie un vieux camailh 3 Bonnet carrés un rubban de lampe mortuaire, trante purificatoires et huit Corporeaux, une niche ou Reposoir de Bois doré, une fontaine et un Bassin de Cuivre fort vieux, six chandelliers de Bois doré, six autres de cuivres, six autres de Bois rouges, six autres de Bois Blanqs, six autres de bois, six autres chandelliers de cuivre jaune, quatre petits flambeaux d'Estaing, deux autres chandeliers de cuivre fait en figure d'anges un miroir commun douse pot de Bois doré, un fer à faire des hosties six autres pot de Bois Blanchis, six pot Boisés, une demi dousaine de Bouquets artificiels neufs, deux chats avec leurs cadres sur un velours noir le tout doré, un autre cadre de Bois doré dont la figure est un cœur, plus un Bénitié de cuivre jaune, De la avoir été à la Salle des pauvres ou nous avons trouvé dix pauvres veillards, l'innocent pierre et un enfant dans laquelle salle le frère hospitalier nous a fait voir unse chalits avec leurs rideaux et trois qui n'en ont point. Les onze lits garnis ont paillasse matelas et couvertures, le tout en très mauvais estat, fort vieux et usé et de peu de valeur, trois douzaines de chemises fort vieilles rompues et rapiessées. Il n'y a pas d'autres habits que les douze pauvres qui occupent la Salle ont sur le corps, plus une grande table a prendre le Repas, Six bancqs, un poele de fer avec son tuyau une pelle à feu, un pulpitre pour faire la lecture, un sceau et une tasse d'Estain. Dans lad salle il y a une chaudière et un sarpentein pour eau de vie. De là nous avons été au Refectoir avec les cydénommés ou nous avons trouvé le Refectorié qui nous a fait aparoir de ce qui s'ensuit, premièrement trois grandes tables, une armoire en manière de Buffet et trois Bancqs Cinq cuilleres et cinq fourchettes d'argent fort antiques et sans marque, une tasse d'argent avec le chiffre du deffunt frère charon, six Basseins ou garde nappe, cinq pots à eau, un grand flacon d'Estain tenant trois pots, une fontaine d'Estaing dix chopines Bourgeoises de paris d'Estain commun et quatre de mesure, cinq tasses d'Estain, un tableau en Crucifix, une mouchette avec son étuy de leton et un pulpitre. De là avons été en Compagnie des ci-dessus dénommés dans la cuisine ou nous avons trouvé le cuisinier qui nous a fait aparoir de ce que s'ensuit, premièrement une grande caremaillere une pelle et un tusbe de fer une paire de landiers aussi de fer, deux grandes marmites deux autres moyennes et une petite avec leurs couvertures, une grande et une petite cuillère à pots, le tout de fer; plus trois chaudières, une grande, une moyenne et une petite de cuivre, deux poelons de cuivre, deux poeles de fer, deux tourtières de cuivre, trois casserolles mauvaises et de peu de valeur de cuivre, une huguenotte avec son couvercle de cuivre, une chaudière de fer, trois coquemart, deux grands et un petit de cuivre, un passoir, deux Lechefrittes, deux Broches une grande et une moyenne, un tourne Broche, un mortier et un pilon deux grils, une huche, neufs grands plads, huit moyens, deux autres plats troués pour écouler, trante assiettes, vingt sept sosciers Le Tout d'Estaing commun, sept Basseins aussi d'Estaing bons ou mauvais; sept escuelles de peu de valeur et rompues aussi d'Estaing commun; un réchaud, deux sceaux et un trépied.

De là, avons été en même compagnie que dessus dans la cave ou nous avons trouvé trois Barriques de vin rouge de Bordeaux, une demi Barrique d'Eau de vie, autant de vin aigre.

De là, nous avons été en même Compagnie que dessus, dans la Bibliothèque où nous avons trouvé la vie des Saints en deux tomes. les œuvres et le Catéchisme de Grenade, le théatre du monde, la vie de St. Jean de Dieu, la vie du père Hivan, la fréquente communion, la vie du père St. Jean de Buse, une sepmaine ste. l'homme Religieux en deux tomes, quatre tomes de la Connaissance de Dieu, tradition de l'Eglise touchant la Ste. Vierge; L'Homme intérieur; Les Vies des pères du désert; Le Conseil de la sagesse en deux tomes; Instructions théologiques sur le simbole en quatre tomes; Panagérique de St. Louis; Confession de St. Augustin; La vie de Jésus dans les simples, en 2 tomes; dix-sept tomes de Monsieur Bourdon; le livre nécessaire pour les comptables; deux livres du fondement spirituel; deux livres de la perfection du chrestien inférieur; méditation du père nouet en trois tomes; la vie de Mr. Renty les maximes chrestiennes; L'histoire de la Ste Bible; Nouveau testament en 2 tomes. La couronne de l'année chrestienne en 2 tomes, Traitté de St Jean Climaque: Les principes du Devoir chrestien; Deux tomes de la france toute catholique; Les Soliloques de St. Augustin; deux instructions sur la pénitence; Deux tomes des méditations du père *uré*; La vie de St. Ovide; la vie du Père Bernard; abrégé de la loi nouvelle; dévotion du Sacré-Cœur, traitté du négoce de france; traité des cerins; Grand chemin qui perd le Monde; un tome d'épitres et Evangiles, deux tomes des pères du désert ; trois tomes de la perfection chrestienne de Rodriguez; la théologie affective; Autheur des œuvres de Conscience en latin; les grandeurs de la Mère de Dieu en 2 tomes; l'année Ste en quatre tomes; St travail des mains; Le Chrestien du temps; autre St travail des mains, en parchemin; un Breviaire en 2 tomes; des Méditations de la vie de Jésus-Christ, trois tomes; les épitres de St François de Salle; six tomes de la Bible; Sermon du père Tessier en deux tomes; Le pasteur apostolique, Nouvelle méthode; un tome des annalles ecclésiastiques; l'examen particulier; le Martirologe Romain; un Graduel et antifonaire de chœur à feuillet de papier. Deux petits antifoniers; trois tomes de l'histoire de Louis Le Grand; le cathéchisme du Concile de Trente; livre d'oraison du père Noué, et où partie desd livres se sont ici trouvés, c'est la Salle de Récréation et dans icelle nous avons Remarqué un image en crucifix avec son cadre; un autre image, une carte de France et quelques thèzes, une table, un fauteuil, six cheses, un Bancq, deux landiers une pelle à feu.

Books

De la dite chambre de Récréation avons esté en même Compagnie que dessus dans la chambre de Monsieur de La Colombière, où nous avons trouvé un lit garni, scavoir paillasse, coette, mattelas, traversin, rideaux et ciel de lit, un cabinet à deux armoires et deux tiroirs, une table et un fauteuil et deux cheses.

Recreation Room

De là nous avons été à la Dépance où nous avons trouvé, une Romaine, un marcq de huit livres, un couteau à trancher du pain, deux poids de cinqte livres esgaux, chacun de vingt-cinq livres, l'un de plomb et l'autre de fer, une armoire où l'on tient les provisions de cuisine, un barril et demi de lard vieux.

De là nous sommes allés aux greniers à bled où nous avons trouvé, environ dix minots de Blé et trante de farine, environ cent minot d'orge dont partie est préparée pour la Bière, un Bluteau enfermé dans une armoire de 12 pieds. De la nous avons été dans la chambre du magazin où nous avons trouvé deux Bassinoires, un alembick de cuivre, deux mauvaises chaudières de moyenne grandeur ne pouvant plus servir, deux lampes de Leton, un Bassein à Selle d'Estain, environ trante livres de vieux estaing une paire de cizeaux à tondre le Buy plusieurs outils de Menuizerie, une Caisse avec un reste de

Cloux à bardeau, une dousaine de pelles à Bléd, deux coudres à fendre du bardeau, quelques outils à tour et quelques outils de charpenterie, un reste de cloux à ferrer les cheveaux, un peigne à fillasse et quelque autre vieille ferraille, une vieille cave sans flaccons, une vielle robe de chambre, deux chaines à tresne, trois vieilles fourches de fer, deux pivots de grandes portes, quatre Boettes de roue à charette, plus une seringue d'Estaing, une demoiselle d'Estain Brisée, un arrouzoir de cuivre, plus environ trois dousaines de mauvaises chemises pour les pauvres qui sont les mêmes qu'on expécifie ci-dessus, et une autre douzaine pour les frères mauvaises, deux douzaines mouchoirs, quatre douzaines de Rabats, quatre taits d'oreiller plus deux pots de chambre d'Estain, et du dit magasin dans les chambres des frères où nous avons trouvé douse couchettes, douse paillasse neufz Matelas, cinq couvertures, six oreillers, douze tables douse cheses et ce en toutes lesd chambres; plus avons trouvé dans led hopital certains effets ou marchandises venues de France et envoyées par led feu frère Charon par un vaisseau marchant qui sont autres que ceux qui se sont portés la même preste année dans le vaisseau du Roi et qui sont especifiés dans un inventaire séparé, lesquels susd effets ou marchandizes, consistent, scavoir en deux petites caisses de vitre, une balle de draperie contenant une piesse de mazamet et trois pièces? (illisible) Cinq couvertes, vertes, et douse couvertes de Bordeaux, une Caisse de Savon qu'est tout ce que nous avons trouvé dans le presant hospital seulement, et pour que le tout feut dans la forme, on nous a Remis, ici les clefz de toutes les portes, chambres, armoires, cabinets et coffres et lesquelles ayant en notre pouvoir nous nous en sommes chargées et du contenu au présent inventaire pour régir et gouverner Le tout en qualité de Maître Supérieur et comme bon père de famille. Lequel inventaire nous avons fait en trois scènes de deux heures chascune selon le désir de L'ordonnance et ce le plus correctement et fidellement qu'il nous a pu aparoir sans avoir rien cellé ny augmenté, par la connoissance que nous en ont donné lesd frères anciens cy dessus dénommés qui nous ont remis les dites clefs et nous ont déclaré que c'est tout ce qu'ils avoient en leur pouvoir en l'absence du deffunt frère Charon et ont signé avec nous comme tésmoins oculaires de la facture du présent invantaire et comme parties instigantes ayant le tout entre mains, et avons aussi fait signer avec nous, pour justiffier de la vérité du fait et comme présans à la cloture et facture du présent invantaire frères André, Antoine et Louis conf. hospitaliers de la présente maison avec notre greffier par nous prins d'office après néanmoins qu'il nous a vu pretté le serment de fidellité en tel cas Requis. Dans la chambre du Conseil dud hopital, à Montréal, ce vingt-cinqe octobre mil sept cent dix-neuf et en présence de Mr Chaise ptre Docteur en théologie, dans le Seminaire, Directeur de la maison qui a signé avec nous.

CHEZE L. TURC
prêtre
Frere NICOLAS DATTE Frere JEANTOT
f. F. HADANCOURT DEMOYRE
f. L. PILLARD f. A. GIRARDIERE
EZEMAR

Etude Raimbault.

C—PROJET D'ÉTABLISSEMENT À LAROCHELLE

"22 8bre 1724

Consentement donné par les frères hospitaliers à l'établissement de leur communauté à la Rochelle.

Furent présents, frère André Dumoire, assistant et premier conseiller des frères de l'hôpital général de cette ville et les frères Alexandre Turpin, économe, Antoine Lagirardière, maître d'école, Louis Pillard, bibliothécaire, Jérôme Héraud, manufacturier, Gervais Hodienne, hospitalier, Joseph Delerin, François Simonet, hospitalier et maître d'école, Guy de Gournay (il signe Guigournay), maître d'école, Laurent Bruno dit de Simiol, maître d'école, Benoit de Chavanne et François Niquet tous assemblés en une salle du dit hôpital et ainsi représentant la communauté desdits frères dudit hôpital général, en l'absence du frère Louis Turc Chrétien, leur supérieur, et des autres frères qui sont actuellement en mission dans les paroisses de cette colonie.... etc.

Lesquels dits comparants, audit nom et encore en la présence et assistés de Messire Nicolas Boucher, prêtre de l'Eglise Cathédrale de Québec, directeur spirituel de cet hôpital ont dit que sur ce qui leur a été représenté que Monseigneur l'évêque de la Rochelle voulait établir dans sa ville épiscopale des écoles pour apprendre à lire et écrire à la jeunesse ainsi que lesdits frères le font en cette colonie, et que Sa Grandeur avait jeté la vue sur leur dite Communauté pour cet établissement, si elle voulait l'accepter.

Ils en ont murement conféré dans les précédentes assemblées qu'ils ont faites à ce sujet; et que ne croyant pas perdre une si belle occasion de contribuer à l'éducation de la jeunesse de la Rochelle et de perfectionner, à même temps, l'Etablissement que lesdits frères ont en cette ville,

Reconnaissant les grands biens qui reviendraient de cet Etablisement, ils ont tous d'une voix consenti et ont en conséquence déclaré par ces présentes qu'ils consentent et approuvent que l'union s'en fasse et que les lettres patentes qu'ils ont obtenues de Sa Majesté s'étendent audit Etablissement de la Rochelle, comme à un membre dépendant de leur maison de Montréal, donnant tout pouvoir pour obtenir cette grâce de Sa Majesté au porteur, etc....

Fait en une des salles dudit hôpital général, à Montréal, le 28 8bre 1724" (Suivent toutes les signatures).

Le texte ci-dessus provient des notes inédites de la collection Faillon, conservée à la Bibliothèque Saint Sulpice de Montréal.

Il s'y trouve les erreurs des noms suivantes: Dumoire pour Demoire, Hodienne pour Hodiesne, Delerin pour Delerm et Simiol pour Simiot probablement. Voir ci-avant nos notices sur les Frères Charon.

LE JOURNAL DE M. DE BOUGAINVILLE

Dans la plupart des ouvrages traitant de la guerre de la Conquête, il est question du *Journal* de M. de Bougainville qui fut, pendant une bonne partie de la campagne, le principal aide de camp de Montcalm. Ce *Journal* n'a, cependant, jamais été publié, probablement parce qu'il ressemble beaucoup à celui de Montcalm, lequel a été mis au jour en 1895 par feu l'abbé Casgrain. Mais il ne faut pas oublier que si le *Journal* de Bougainville renferme beaucoup de faits déjà rapportés dans celui de Montcalm, ce dernier passe sous silence de nombreux événements racontés par son aide de camp. C'est ce qui nous a engagé à sortir le *Journal* de Bougainville de la poussière des archives.

M. René de Kerallain, qui a étudié les papiers de M. de Bougainville, a relevé les différences suivantes entre le *Journal* de Montcalm et celui de son ami et aide de camp :

"Le *Journal* de Bougainville est tout entier de sa main, sauf du 12 au 26 mars et le 24 avril 1757.

"Le *Journal* en question, pareil à celui de Montcalm, comme genre et comme dimensions couvrirait 400 ou 450 pages du volume consacré à Montcalm. Voici approximativement comment il se répartit:

"1° Du 12 mai 1756 à la fin de cette même année, Bougainville écrit à sa façon, ce qu'il voit, ses deux journaux différents.

"2° Du 1er janvier au 12 mars 1757, ils se suivent parallèlement et racontent les mêmes choses avec un peu plus ou moins de détails, en termes plus ou moins différents, comme si l'un d'eux avait l'autre sous les yeux et le traduisait à sa manière.

"3° Du 12 au 26 mars et le 24 avril, les journaux sont copiés l'un sur l'autre; l'écriture est d'un copiste. Quel est celui qui a dicté le texte original? Je ne le sais pas. Je crois que c'est Montcalm bien que certaines expressions semblent de Bougainville. A noter que, du 20 au 26 mars, Bougainville rature et corrige le texte du copiste; mais les surcharges ne passent pas dans le journal de Montcalm. Après quoi les journaux reprennent leur marche parallèle, Bougainville écrivant toujours de sa main.

"4° Du 12 juillet au 8 août. Ici, Bougainville est l'auteur. Son journal devient un petit cahier de poche pour porter en campagne. C'est lui qui rédige, corrige, rature, et le copiste de Montcalm reproduit tel qu'il est le texte corrigé, sans même prendre la peine de changer les personnes des verbes et de rappeler que c'est Bougainville qui se met lui-même en scène, comme à propos de la capitulation du fort George.

"5° Jusqu'à la fin d'août, le journal redevient tout distinct, comme en 1756.

"6° Du 1er septembre 1757 au 21 juin 1758, marche parallèle.

"7° Du 22 juin au 14 octobre 1758, Bougainville redevient l'auteur du journal. Mais le scribe de Montcalm change les personnes des verbes, comme si Montcalm dictait.

"8° Le journal s'arrête à la rentrée en France.

" Je crois que la fin du journal de Montcalm, après sa mort, est de Montbeillard.

" En résumé, Bougainville est parti de France en 1756, sans avoir l'idée de faire un journal. Il s'est mis à noter quelques dates en débarquant; puis, peu à peu, s'est mis à écrire son journal à l'imitation de son chef, mais son journal à lui. L'hiver venu, et les gens d'alors n'aimant pas à raconter leurs petites histoires personnelles, Bougainville a dû se relâcher de son zèle et il n'aura probablement tenu son journal au courant qu'en relisant parfois celui de Montcalm, et même en en faisant copier quelques pages. Mais en temps de campagne, Montcalm n'ayant plus le loisir d'écrire ni de dicter, c'est Bougainville qui devient l'*auteur*, l'historiographe de l'état-major. Il écrit, rédige, rature, critique, incrimine... Montcalm se borne à faire copier. (1)"

La copie qui a servi à l'impression de ces pages a été faite pour les Archives de la Province, et collationnée par nous sur une copie conservée aux archives du séminaire de Québec, fonds Casgrain.

AMÉDÉE GOSSELIN, *Ptre.*

Québec, juin 1924.

---

(1) A.-G. Doughty, *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, vol. VI, p. 217.

JOURNAL DE L'EXPÉDITION D'AMÉRIQUE COMMENCÉE EN L'ANNÉE 1756, LE 15 MARS

Sa Majesté ayant résolu d'envoyer du renfort à ses colonies de l'Amérique Septentrionale, destina pour y passer les seconds bataillons des régimens de la Sarre et de Royal-Roussillon. Elle ordonna aussi qu'on embarquerait trois ingénieurs dont un en qualité de sous-ingénieur, destiné pour l'isle Royale ou indépendant des troupes de la colonie. Il y a un bataillon d'Artois et un de Bourgogne. Mr de Rucourt, capitaine de vaisseau, y commande; Mr Franquet, brigadier, ingénieur en chef avec une lettre de commandement dans le cas où Mr de Rucourt manquerait; Mr Prévot, commis-général de la marine, faisant fonction d'intendant; et de plus un homme par chacune de ses compagnies d'infanterie, pour recruter les troupes passées dans le Canada en 1755. Mr le marquis de Montcalm fut nommé pour y commander en qualité de maréchal de camp, à la place de Mr de Dieskau, fait prisonnier au combat du lac St-Sacrement. Mr le chevalier de Lévis, nommé pour commander sous M. le Mis de Montcalm en qualité de brigadier et Mr de Bourlamaque en qualité de colonel à la place de Mr de Rostaing, tué au combat de . . . (1). Le roi ayant accordé à Mr de Montcalm 2 aides de camp, (2) ce général me fit l'honneur de me désigner pour être le premier et j'obtins une commission de capne de dragons réformé; Mr de la Rochebeaucour fut le second avec une commission de capne de cavalerie réformé. Nous eûmes l'un et l'autre nos appointements de réforme et 2700 frs comme aides de camp. Tous ces arrangements furent terminés dans le commencement de mars et le 15 de ce mois nous partîmes de Versailles, Mr de Montcalm et moi. Nous arrivâmes à Brest le dimanche 21, nous étant arrêtés à Rennes toute la journée du jeudi. Le régiment de la Sarre arriva à Brest le 22, il fut inspecté le 23 et le 2e bataillon embarqué sur-le-champ. Royal-Roussillon arriva le 25, le 26 on en fit la revue et il s'embarqua immédiatement après. On fit quitter aux soldats leurs armes qu'ils laissèrent au magazin du roi, et ils furent armés de neuf sur le compte de la terre. On donna aux sergents des fusils au lieu de hallebardes: innovation utile faite cette année seulement. Les soldats avant que d'aller à bord eurent à déjeuner, et tous s'embarquèrent sans confusion ni désordre avec une ardeur et une gaieté incroyables. Quelle nation que la nôtre! Heureux qui la commande et qui en est digne! Ces troupes s'embarquèrent à bord du *Léopard*, commandé par Mr Gomin, lt. de port; du *Héros* (3) et de l'*Illustre* (4), trois vaisseaux de 72 canons armés en flûte, c'est-à-dire qui n'avaient que leur seconde batterie et quelques canons sur leurs gaillards. Mr le marquis de Montcalm et moi fûmes embarqués le samedi 27 à bord de la *Licorne*, frégate de 32 canons nouvellement construite, capne Mr le chevalier de la Rigaudière, officier de la plus grande distinction. Nous avions 229 hommes d'équipage et... officiers. Mr le Cher de Lévis s'embarqua avec Mr de la Rochebeaucour et Mr Descombes, notre 1er ingénieur, sur la *Sauvage* aussi frégate neuve de... canons, capne Cher de Tourville. Mr de Bourlamaque monta la *Sirène*, frégate reconnue pour la meilleure voilière de l'Europe, commandée par Mr de Brugnon, lt de vaisseau. Pendant le séjour que nous

(1) Rayé dans le manuscrit.

(2) M. de Montcalm prit un 3e aide de camp, nommé M. Marcel qui obtint une commission de lt-d'infanterie. Le traitement du général fut de 25,000 frs par an et 12,000 frs de gratification en partant; celui de M. le Cher de Lévis, 18,000 frs et 9000 frs de gratification; celui de M. de Bourlamaque 12,000 frs et 6000 frs en partant. Les 3 ingénieurs eurent chacun 4,000 frs d'appointemens. On accorda aux 3 aides de camp de M. de Montcalm une gratification de 600 frs.

(3) Capne Beaussier, capne de port.

(4) Capne le Cher de Montalet.

fîmes à Brest, nous eûmes le temps de voir cette ville. Elle est vilaine et mal fortifiée du côté de la terre. Le port a le défaut d'être un peu trop étroit. On y travaillait considérablement. Le projet est de faire sauter des roches qui l'environnent presque de tous les côtés pour construire des magazins tout autour. On y construisait aussi dans le même temps 3 nouveaux bassins pour le radoub des vaisseaux. Il y a sur le port un bagne nouvellement bâti où sont enfermés les galériens qu'on a transportés ici de Marseille et de Toulon. On les fait travailler aux ouvrages du port et ils sont fort utiles pour cela. Les chantiers de construction ne sont pas en belle apparence. Mr le comte Duguay commandait dans le port. La rade est belle et spacieuse. On y entre par un seul goulet d'environ une lieue de large, il est rétréci par une roche à fleur d'eau qui le partage en deux parties. Mr le comte de Conflans commandait dans la rade et nous étions de son escadre.

CAMPAGNE DE 1756

MAI

Du 12.—Arrivée de Mr le marquis de Montcalm à Québec.

Samedi, 22.—Partis de Québec en canot du roi le samedi 22 mai à 9 h. du matin; couchés à 5 lieues à St-Augustin. Mr de Montcalm parti le même jour en chaise.

Dimanche, 23.—Partis de St-Augustin, à 11 heures du matin, arrivés à 5 heures du soir à la Pointe-aux-Trembles, à deux lieues et demie de là.

Samedi, 29.—Arrivés à Montréal à 5 heures du soir.

JUIN

Lundi, 21.—Mr de Bourlamaque parti pour Frontenac.

Mardi, 22.—Départ de Mr le Cher de Tourville dans la frégate la *Sauvage*, pour porter à la cour la nouvelle de l'arrivée du secours en Canada.

Dimanche, 27.—Mr le Mis de Montcalm parti pour Carillon avec Mr le Cher de Lévis et Mr de Montreuil. Je suis resté à Montréal, jusqu'à l'arrivée de Mr Doreil, avec l'instruction cy-jointe.

Le 27 ordre envoyé à Mr Descombes, ingénieur en chef, de joindre de Frontenac le détachement de Mr de Villiers, et d'aller reconnaître Chouägen. Détail de cette course demandé à Mr Desandrouins. Le même jour, j'ai écrit à Mr de Montcalm en lui envoyant un paquet de lettres.

Mardi, 29.—Sauvages du détachement de Mr de Villiers arrivés à Montréal avec trois déserteurs venus même de Chouägen.

Un officier de la Sarre mort ici de la maladie contagieuse contractée sur le *Léopard*.

Mercredi, 30.—Autre officier de la Sarre mort ici de la même maladie.

JUILLET

Jeudi, 1er.—Venus des députés des Népissings qui ont abandonné Mr de Villiers, lequel avec environ 1200 hommes tient un camp volant et d'observation dans la partie voisine de Chouägen.

Ordre à eux ainsi qu'à tous les Sauvages d'autres nations qui l'avaient abandonné de même de retourner le joindre.

Départ de Mr de Beaussier avec deux vaisseaux, l'un de 74 et l'autre de 70 canons et deux frégates, l'une de 30 canons, l'autre de 36 pour croiser dans les parages de Louisbourg.

Les Anglais ont trois barques armées sur le lac Ontario. Trois autres plus fortes que les premières sont sur le point d'être lancées à l'eau. Si jusque-là il n'arrive rien, ils auront la supériorité sur le lac.

Vendredi, 2.—Reçu la nouvelle de la prise d'un esquif anglais monté de 9 pierriers sur le lac Ontario. Nos barques armées rencontrèrent celle des Anglais à la première découverte, les Anglais manœuvrèrent pour nous donner chasse; mais voyant les nôtres avancer au lieu de revirer de bord, ils prirent la fuite et abandonnèrent un esquif que nous prîmes. L'équipage de 16 hommes a été envoyé à Québec, avantage faible comme tous ceux qu'on remporte dans ce pays-ci, mais intéressant par l'idée de supériorité qu'il donne aux Sauvages. Maxime des Anglais sur mer: fuir le combat quand ils ne sont qu'égaux et non très supérieurs. C'est une conséquence dérivant du principe qui leur fait donner la bourse sans aucune résistance à un voleur qui la leur demande même dans un lieu public et à portée de secours.

Samedi, 3.—Nouvelles de la Presqu'isle. Presque tous les Sauvages des pays d'en haut y étaient arrivés, mais sur ce qu'on leur a dit que la petite vérole était à Frontenac et à Niagara, ils ne veulent pas passer outre; la plupart s'en sont retournés. On espère cependant en amener quelques-uns. Sur les interrogations des prisonniers et les papiers anglais pris, il paraît toujours que les ennemis ont toutes leurs forces assemblées à Orange et aux environs; que dans le camp d'Orange, ils ont en abondance tous les vivres et rafraîchissemens qu'on peut désirer dans un camp, et que néanmoins il en déserte un grand nombre, tous marchant malgré eux, et que leur principal effort sera du côté du lac du St-Sacrement. Un de ces papiers dit qu'ils ont environ 1010 hommes de troupes réglées du général Braddock. Un des prisonniers a rapporté que récemment le général anglais avait reçu à Lydius un courrier extraordinaire, et qu'en conséquence il était parti sur-le-champ pour Boston, vraisemblablement pour l'arrivée de secours d'Angleterre en cette ville.

Mr de Dieskau est à New-York mais il n'est pas bien rétabli de ses blessures. J'ai écrit à Mr de Montcalm en lui envoyant ses lettres.

Du dimanche, 4 au jeudi 8.—Cinq nouveaux vaisseaux marchands et deux flûtes du roi: l'*Outarde* et l'*Anna-Sophia*, dans la rade de Québec portant recrues et munitions de guerre et de bouche. Un vaisseau marchand portant 150 hommes de recrue pris par les Anglais aurait été pris sur la route. Ce dernier portait 150 hommes de recrue.

Mr de Bourlamaque arrive à Frontenac. Nos ingénieurs occupés à fortifier cette place, se plaignent du manque de presque toutes les choses nécessaires pour avancer.

Détail sur cette fortification sur le chang ment que M. Bourlamaque a fait faire au plan, faisant quitter l'ouvrage à 4 heures pour que les travailleurs finissent l'exercice à 5.

Dans tous nos postes grandes plaintes sur la mauvaise qualité des vivres.

Jeudi, 8.—M. Godet parti pour Frontenac en courrier extraordinaire.

Vendredi, 9.—M. l'intendant arrive à Montréal.

Samedi, 10.—Un officier canadien est arrivé ici avec 10 tant prisonniers que déserteurs anglais apportant la nouvelle d'un avantage remporté par Mr de Villiers sur la rivière de Chouâgen. Il a attaqué avec 400 hommes un convoi de 3 à 400 bateaux, montés de deux à trois hommes, revenant de Chouâgen où ils avaient porté des provisions de guerre et de bouche et trois compagnies de troupes.

Les compagnies anglaises sont ici de 100 hommes. Il y en a de réduites à 62. Ces bateaux remontaient la rivière pour aller chercher de nouvelles provisions. Mr de Villiers les a mis en déroute, en a brisé un grand nombre et en aurait brisé beaucoup davantage sans la mauvaise qualité des casse-têtes fournis par le magazin. Il a fait 24

chevelures, 61 prisonniers et tué ou blessé dans la déroute, suivant son estime, environ 300 hommes. Nous avons perdu dans cette affaire un officier de la colonie, 6 Canadiens et soldats de la colonie et 1 Sauvage. L'avantage aurait pu être plus considérable, sans la précipitation des Sauvages, qui ont attaqué trop tôt, j'ajouterai aussi, et du chef, car je l'ai vu en pareil cas. Au reste, son détachement, suivant ce qu'il écrit à Mr de Vaudreuil, est hors d'état maintenant de rien entreprendre; les Sauvages l'ont tous abandonné; les Canadiens et soldats sont presque tous malades; maladie occasionnée par la qualité des vivres détestables ici comme à la Pointe et dans tous les postes. Cependant il conserve son camp d'observation. Mr de Vaudreuil lui renvoye de nouveaux secours en hommes, vivres et munitions. Mr de St-Luc part mardi 13, pour l'aller rejoindre avec une troupe de Sauvages.

La quantité de munitions envoyées depuis quelques jours sur le lac Ontario, les détachements de Canadiens partis pour ce même côté, le refus que Mr de Vaudreuil fait de me renvoyer près de Mr de Montcalm, quoique Mr Doreil soit revenu aujourd'hui en cette ville, et que par conséquent mes fonctions y cessent, les avis reçus par Mr de Montcalm que les Anglais ne paraissaient pas encore voisins de la Pointe; toutes ces raisons me font conjecturer que Mr de Montcalm sera rappelé ici pour aller faire sur-le-champ le siège de Chouâgen. Au reste, d'après le rapport des prisonniers et déserteurs, cette entreprise sera d'une facile exécution. Le fort qui est de ce côté-ci de la rivière Chouâgen est un fort simplement de pieux avec huit pièces de canon de très petit calibre; il n'a que 250 hommes de garnison. Ce fort pris, les batteries qu'on y établirait battraient en brèche le grand fort de l'autre côté de la rivière qui est une simple muraille crénelée. Ce qui fait sa force est une espèce d'ouvrage à corne en terre qui enveloppe tout le flanc droit et le derrière du fort. Il n'y a guère que 6 ou 700 hommes de garnison, mal nourris, de mauvaise volonté, découragés, prêts à déserter à la première occasion. Il y a depuis deux mois deux ingénieurs qui n'ont fait à la place aucun nouvel ouvrage. Voilà ce qu'on dit sur l'état de ce fort; l'importance dont sa conservation est aux Anglais me fait douter qu'il soit aussi peu en état de défense. Mes conjectures sur le retour prochain et la destination de Mr de Montcalm ont été vérifiées ce soir par le départ d'un courrier qui lui porte l'ordre de revenir à Montréal.

Tous ces jours-ci il y a eu ici des conseils de Sauvages.

J'ai écrit aujourd'huy à Mr de Montcalm en lui envoyant un paquet de lettres. Je fais partir demain 43 soldats pour Frontenac et 38 pour la Pointe.

La maladie du *Léopard* commence à se calmer. Il n'y a presque plus de soldats dans cet hôpital qui en soient attaqués. Elle a emporté le capitaine, le lieutenant en premier, un enseigne, le chirurgien-major, l'aumônier et environ 60 hommes, matelots et soldats de ce vaisseau, 3 officiers et une trentaine de soldats des troupes de terre qui y étaient embarqués. Maladie provenant, dit-on, de la vétusté du vaisseau et du peu de soin qu'a eu le capitaine d'y entretenir la propreté et d'en renouveler l'air; singulière dans ses symptômes et ses effets. Plusieurs gens qui en ont été attaqués et guéris sont demeurés comme imbéciles. Le médecin de Québec, Mr Gaultier, habile médecin, citoyen zélé, bon physicien, correspondant de l'Académie des Sciences, en est mort, victime de ses soins et de son assiduité pour les malades.

Dimanche, 11.—A midi est arrivé à Montréal, Mr Marin, officier de la colonie, qui a passé l'hiver au poste de la baye des Puants, et qui a amené 500 Sauvages à la Presqu'isle, rendez-vous donné à tous les Sauvages des pays d'en haut. Tous sont repartis sur-le-champ, ayant ouï dire que la petite vérole était dans tous nos forts. Les Sauvages ne redoutent rien tant que cette maladie. Effectivement, elle les traite

cruellement quand ils en sont attaqués, soit par le défaut de soins convenables, soit disposition dans leur sang. Les seuls Sauvages de la nation des Folles-Avoines, au nombre d'environ quarante, ont, suivant leur expression, fermé les yeux et jeté leur corps tout à travers la mort, pour venir avec Mr Marin d'abord joindre Mr de Villiers avec lequel ils étaient à l'attaque des bateaux anglais et ensuite descendre à Montréal. La folle avoine est une espèce de grain ressemblant à l'avoine, dont on fait le même usage que du riz et qui est une nourriture fort saine. Cette plante fait le blazon des armes de cette nation. Les Folles-Avoines ont toujours été fort attachés aux intérests français. Ils y sont venus en cinq grands canots d'écorce, amenant 6 chevelures et plusieurs prisonniers. Arrivés vis-à-vis de Montréal les canots se rangèrent sur plusieurs lignes et restèrent en panne quelque temps. Les Sauvages saluèrent par des décharges de fusil et de grands cris auxquels on a répondu par trois coups de canon de la place. Ensuite ils abordèrent et montèrent au château sur deux files, les prisonniers au milieu portant des baguettes ornées de plumes, Les prisonniers ne furent pas maltraités comme c'est l'usage en entrant dans les villes et bourgs. Entrés chez Mr de Vaudreuil, les prisonniers s'assirent en rond à terre, et le chef des Sauvages fit avec une action et une force qui me surprirent, une harangue assez courte dont le précis est que les Folles-Avoines, différens des autres nations qui retenaient quelque chose de leurs prises, apportaient à leur père toute la viande qu'ils avaient gagnée. Ensuite ils dansèrent en rond autour des prisonniers, au son d'une espèce de tambourin placé au milieu: spectacle singulier plus propre à effrayer qu'à réjouir, curieux cependant aux yeux même d'un philosophe qui cherche à étudier l'homme dans ceux surtout qui sont le plus voisins de la première nature. Ces hommes étaient nus à l'exception d'une pièce de drap devant et derrière; le visage et le corps matachés, des plumes sur la tête, symbole et signal de la guerre, le casse-tête et la picque à la main. En général ce sont des hommes nerveux, grands et de bonne mine; presque tous sont fort gais. On ne peut avoir plus d'oreille que n'en ont ces peuples. Tous les mouvements de leur corps marquent la cadence avec la plus grande justesse. Cette danse est la pyrrhique des Grecs. La danse finie on leur fit distribuer de la viande et du vin. Les prisonniers furent envoyés en prison avec un détachement pour empêcher des Algonquins et Iroquois du Sault qui sont à Montréal de les assommer, ces Sauvages étant dans le deuil pour des hommes qu'ils ont perdus.

Lundi, 12.—On fit encore donner ce jour-là du pain et du vin aux Folles-Avoines. Le soir il vint une bande de 10 Sauteux.

Mardi, 13—Les Folles-Avoines eurent au château une audience publique dans laquelle l'orateur fit à Mr de Vaudreuil une assez longue harangue pour lui dire que seuls de tous ses enfants ils avaient exécuté ses ordres en bravant la petite vérole et les ennemis, que les autres nations sauvages en se retirant l'avaient fait peut-être autant dans la vue de ne pas frapper sur les Anglais de Chouägen pour lesquels ils conservaient une inclination secrète que par la crainte de la maladie; que pour eux rien ne les avait arrêtés, et que cependant ils n'avaient pas été les mieux traités des Sauvages. Ils se plaignaient par là de ce que dans une tournée faite l'année dernière pour porter des présens aux nations des pays d'en haut on les avait négligés.

La réponse à cette harangue fut remise au jour suivant. On leur fit distribuer du pain et du vin. D'eux-mêmes, ils placèrent à la porte du château deux Sauvages en faction avec ordre d'empêcher tout Sauvage de leur nation d'y entrer pendant que le général serait à table.

Mr de St-Luc leur a présenté au nom des Abénaquis, des Algonquins et des Iroquois du Sault un collier pour les exhorter à venir avec eux frapper sur l'Anglais à Chouâgen.

Monsieur

Vous Receu vostre paquet avec
la Lettre de Mr Bigot, il est
vray qu'il faut faire vn en
enquiste de commodo et incom
modo et qu'il faut encor
afficher à la porte de la roche
ressec que tous prétendans
droit auent a comparoistre
mais ces formalites sont seulle
Requises auant que le Decret
de Reunion soit prononcé par
Mr Bigot commis de Mgr le Duc
de Bourges; mais il n'y a personne
qui iuge que pour prononcer
le Default il soit de gris autre
chose que les assignations
faictes aux priseurs telles que
ie vous les ay faict donner par
le Sr Bichacy toutes les person
es cela vous est experimentée ny
sur ces matieres dont Lon ne

manque pas à Paris sont de ce
sentiment ainsi Mr Bigot ny
vous ne devez point avoir de
difficulté sur cette affaire. Mr
de Bourges sera ecrit a Mr
Bigot afin qu'il lui envoye ce-
dessoubs une des assignations
faites aux prieures que vous
voudrez vouloir avec quel ma
tas marqué faire voir le tout
a des personnes eclairées et
habiles afin de nous faire voir
les formalités aucune ce reon
tances speciallement Marshe
danes speciallement Marshe
decret de Reunion qui doit
estre prononcer par Mr Bigot
sur les lieux.
ne manquez donc de donner au
plus tost ma lettre avec celle
de Mr de Bourges a Mon Sr
Bigot et de faire en sorte
qu'il envoye s'il se peut par la
premiere ordinaire le Sr
de Saulx que demande Mr

de Bourges afin que il puisse
lorsqu'il aura fait agir Rempor-
le tout a Bourges ou il faut
dessein de Aller estant allegu
aure vnne commission pour vne
autre personne que ell. a labat
qui il faut promoteur et il faut
partie dans le Decret de
Reunion ne peut faire Lesquel
de commodo et incommodo Fe
aussitost que vous aurés Recu
celle cy vous afficherés a la
grande porte de Lavehreus
vne sommation a tous pretendan
droit sur quelque vn
mois dont Eruelle entre le
Decret de Reunion
qui sera prononcer par Mr Bigot
et laffiche
vous aurés soin aussi de Leu
vn acte du regresse comme quoy
il ne comparu aucunne person
opposante sur les assignatio
faites aux priseurs vous
payerés le molument

Dudit acte a Mr Thomas
et ce qu'il faudra pour a
Lacte de Default et de tout
Rendray Le tout avec la
Reconnoissance de vostre
peine estant sur les Lieux
ou nous parlerons de tout
Lesqlle
may sur tout faictes Diligence
pour envoyer promptement
ce Deffault sans quoy Mgr
dit qu'il ne peut avoir le
sentiment des personnes Ausquelles il veut voir sur cette
affaire avant que de passer
outre et je voudrois Bien
partir aussy tost pour aller
en Berry La saison me presse
pour cet effect et je ne veux
pas partir que je n'emporte
avec moy tous ses papiers avec
la Commission pour
L'information de commode et
incommode i'attens de vostre nouvelle

au plus tost et si vous Differez
Du ordinaire a enuoyer ce
de faulte que ie vous prie de
ne pas faire / vous me donnerez
aduis que vous aurés receu ce
present et Quelque que vous
pourrés enuoyer lexpedition
de ce Deffault ie suis tout a
vous Francois Ricesgue de
apatisce Baoyt Gualbe
1697

LETTRE DE MGR DE LAVAL

Monsieur,

J'ay receu vostre paquet avec la lettre de Mr Bigot, il est vray qu'il fault faire un enqueste de commodo et incommodo et qu'il fault encor afficher à la porte de larchevesché que tous pretendans droit ayent à comparoistre mais ces formalités sont seullement requises avant que le decret de reunion soit prononcé par Mr Bigot commis de Mgr de Bourges ; mais il n'y a personne qui juge que pour prononcer le deffault il soit requis autre chose que les assignations faictes aux prienrés telles que ie vous les ay faict donner par le sr Bienacy toutes les personnes esclairées et experimentées sur ces matières dont l'on ne manque pas à Paris sont de ce sentiment ainsi Mr. Bigot ny vous ne devés point avoir de difficulté sur cette affaire ; Mgr de Bourges escrit à Mr Bigot cfin qu'il luy envoye ce deffault avec les assignations faictes au prieuré que vous iondrez voullant à ce qu'il m'a tesmoigné faire voir le tout à des personnes esclairées et habilles cfin de n'obmeitre dans (?) les formalités aucunne circonstance spéciallement dans le decret de reunion qui doit estre prononcé par Mr Bigot sur les lieux.

Ne manqués donc de donner au plus tost ma lettre avec celle de Mgr de Bourges à mon dit sr Bigot et de faire en sorte qu'il envoye s'il se peut par le premier ordinaire le dit deffault que demande Mgr de Bourges cfin qu'il puisse lorsqu'on l'aura faict voir remporter le tout à Bourges où il faict dessein d'aller estant à Meaubec avec une commission pour unne autre personne que M. Alabat qui estant promoteur et estant partie dans le decret de réunion ne peut faire l'anqueste de commodo et incommodo.

Aussitost que vous aurés reçeu celle cy vous afficherés à la grande porte de l'archevesché unne sommation à tous pretendant droit cfin qu'il y aye un mois dintervalle entre le decret de réunion qui sera prononcé par Mr Bigot et l'affiche.

Vous aurés soin aussi de lever un acte du greffe comme quoy il n'a comparu aucunne personne opposante sur les assignations faites aux prieurés. Vous payerés l'émolument du dict acte à Mr Thomas et ce qu'il faudra pour l'acte de default et ie vous rendray le tout avec la recongnaissance de vostre peine estant sur les lieux où nous parlerons de tout le reste.

Mais surtout faictes diligence pour envoyer promptement deffault sans quoy Mgr dit qu'il ne peut avoir le sentiment des personnes lesquelles il veut voir sur cette affaire avant que de passer outre et ie voudrais bien partir au plus tost pour aller en Berry. La saison me presse pour cet effect et ie ne veux pas partir que ie n'emporte avec moy tous ses papiers avec la permission pour l'information de commodo et incommodo. J'attens de vos nouvelles au plus tost et si vous differés d'un ordinaire à envoyer ce deffault (ce que je vous prie de ne pas faire) vous me donnerez advis que vous aurés receu ce paquet et ne... que vous pourrés envoyer l'expedition de ce deffault. Je suis tout à vous.

FRANÇOIS, *evesque de Québec.*

A Paris, ce 6 aoust 1674 (1).

---

(1) Archives du séminaire de Québec. Communiquée par Mgr Amédée Gosselin.

Ils ont répondu en acceptant le collier et déclarant qu'ils iraient avec eux partager cette viande dont ils avaient déjà tâté.

Mr de St-Luc est parti ce soir. Il est arrivé ici aujourd'hui une autre bande de Sauteux auxquels on a donné sur-le-champ audience.

Mercredi, 14.—On a reçu des nouvelles de la Pointe par lesquelles on a appris que deux bateaux chargés de blé, à l'extrémité du lac Champlain auprès de la rivière à la Loutre, avaient été attaqués par un parti d'Anglais, mêlés peut-être de quelques Sauvages. Dans chaque barque il y avait 6 hommes qui vraisemblablement ont été faits prisonniers, à la réserve d'un qu'on a trouvé mort dans un des bateaux avec la chevelure levée. Les plaintes continuent plus vivement que jamais sur le défaut de provisions et la mauvaise qualité du peu qu'il y en a dans la partie du fort St-Frédéric.

On attend ici vers la fin de la semaine Mr de Montcalm.

Jeudi, 15—Mr de Rigaud est parti aujourd'hui avec Mrs de Lévis, de Courtemanche et de Ligneris pour aller prendre le commandement du camp de Mr de Villiers où doivent se rendre les Sauvages et les détachements de Canadiens qu'on fait partir tous les jours. Le corps qui compose ce camp servira d'armée d'observation si l'on fait le siège de Chouägen. L'après-midi, les Folles-Avoines sont venus recevoir la réponse à leur harangue du 13 et prendre leur audience de congé. La réponse a consisté en remercimens de leur zèle malgré la petite vérole, éloges de leur valeur dans le dernier camp de Mr de Villiers, pour laquelle on allait récompenser par des médailles et des hausse-cols ceux qui s'étaient distingués, en avis de présens qu'on leur renvoye à leur village, exhortations à suivre Mr de Rigaud dans son expédition, en leur représentant qu'elle les écarterait fort peu de leur chemin qu'ils reprendraient par Toronto et enfin en prières de ne pas écouter les mauvais discours de ceux qui voudraient les détourner de l'obéissance à la voix de leur père. Pour confirmer ces deux dernières propositions on leur a présenté deux colliers qui ont été mis aux pieds des deux principaux chefs.

L'orateur des Folles-Avoines s'est alors levé, a remercié des présents, accepté les colliers et promis que tous allaient suivre Mr de Rigaud, à l'exception de quelques-uns qui resteraient à la garde de leurs blessés et malades. Il a demandé des canots neufs, des vivres pour gagner Toronto, et de Toronto, la Baye, un équipement tel qu'on le donne ordinairement; toutes choses qui leur ont été accordées. Mr de Vaudreuil a ensuite donné deux médailles, une plus grande et l'autre plus petite et par conséquent l'une plus honorable que l'autre, à deux guerriers et leur en a lui-même passé le ruban au col; il a aussi donné 8 hausse-cols. Les médailles portent d'un côté l'empreinte du Roi avec l'exergue ordinaire et de l'autre un guerrier français et un Sauvage qui se donnent la main avec ces mots . . .

Cette cérémonie faite, Mr Marin en ramassant les colliers a chanté sa chanson de guerre pour Mr de Vaudreuil, les Sauvages marquant la cadence par une inspiration gutturale. Puis il a remis les deux colliers aux deux premiers chefs qui ont aussi l'un après l'autre chanté leur chanson de guerre. Un troisième a chanté après eux; ensuite l'Assemblée a fini et les Sauvages se sont retirés emportant les chevelures, les baguettes garnies de plumes, espèces de trophées et d'étendards qu'ils avaient laissés en dépôt chez Mr de Vaudreuil. On doit les équiper demain et ils partiront après demain avec Mr Marin à leur tête.

Vendredi, 16.—Mr Mercier, commandant l'artillerie en Canada, est arrivé cet après-midi de la Pointe, étant parti de Carillon hier matin. Il a rapporté que Mr de Montcalm couchait aujourd'hui à St-Frédéric, ce qui fait qu'on l'attend dimanche au soir ou lundi. On n'a point de nouvelle que les Anglais fassent encore de ce côté aucuns

mouvements. On a envoyé un petit détachement à la poursuite du parti qui a arrêté les deux bateaux à la rivière à la Loutre. Il paraît constant que le général Johnson est allé chez les Cinq-Nations pour tâcher de les déterminer à lever la hache contre nous et à venir en guerre avec lui. Ce général s'est fait adopter par ces nations: il parle leur langue, a leur ton, leurs manières, est peint et mataché comme eux, il a même une cabane dans leurs villages. Il est à craindre qu'un parti de guerriers ne le suive.

Samedi, 17.—Reçu des nouvelles de Cataracoui. Nos barques en sont reparties dimanche pour aller chercher à Niagara une partie de Béarn et de l'artillerie. Le reste viendra dans des bateaux qu'on a envoyés à cet effet. Dimanche un détachement de 200 hommes et 5 lieutenants de la Sarre, Guyenne et Béarn est parti de Frontenac pour aller joindre Mr de Villiers. Mr Descombes, ingénieur, est allé avec ce détachement, sa mission est pour reconnaître Chouägen, et rendre compte de l'état de cette place, s'il a pu l'approcher. Les Canadiens du corps de Mr de Villiers sont presque tous malades. La plus grande partie est déjà venue à l'hôpital de Frontenac et il en vient tous les jours. Ces maladies sont causées par la mauvaise qualité des lards et farines. D'ailleurs n'y ayant pas à Frontenac assez de fours, ni de boulangers pour faire du biscuit d'avance on ne le fait qu'au prorata du besoin; ainsi on le met chaud dans les barils et il arrive moisi au camp de Mr de Villiers. Mr l'intendant, pour remédier à cet inconvénient, doit incessamment envoyer partout un nombre suffisant de fours portatifs. Les ouvrages à Frontenac vont lentement. Comme rien n'est en état, ni hangars, ni artillerie, ni fortifications, ni bois découpés, chacun tire les ouvriers de son côté et ces ouvriers sont en très petit nombre. En attendant, le blé, les grains, les poudres sont subdû. L'hôpital ne sera peut-être pas fini cette année. Enfin tout me parait assez peu avancé. Dieu veuille que l'expédition qu'on médite réussisse! Les ennemis seraient chassés d'un poste très avantageux pour eux et comme poste de guerre et comme entrepôt de commerce, et surtout nous serions tirés d'un grand embarras.

Dimanche, 18.—Mr Marin est parti avec les Folles-Avoines. Tous ont voulu le suivre à l'exception des blessés. Aujourd'hui une députation des Iroquois du Sault est venue pour complimenter Mr l'intendant sur son arrivée à Montréal.

Lundi, 19.—Mr le Mis de Montcalm est arrivé ce matin à Montréal. Il a laissé toutes les dispositions faites pour une défensive dans la partie de Carillon; Mr le Cher de Lévis y commande. Sa position est épineuse et délicate, car il lui faudrait 3000 hommes pour être en état de soutenir une bonne défensive et il n'en a qu'au plus 2000 dont 1400 de troupes réglées, le reste miliciens et Sauvages. Il y en a maintenant 400 en route pour l'aller joindre. Le fort de Carillon ne pourra avant 6 semaines être en état d'y hasarder une garnison.

Mr Mercier est parti ce matin pour disposer à Frontenac tout ce qui concerne l'artillerie.

Mardi, 20.—Reçu nouvelle de Québec qu'on a donné ordre à Mrs de Brugnon et de la Rigaudière, commandant l'un la frégate la *Licorne* et l'autre la *Sirène*, d'aller attaquer deux frégates anglaises embossées à l'isle St-Jean.

Mercredi, 21.—Je suis parti avec Mr le Mis de Montcalm de Montréal à 4 h. ½ du soir; nous sommes arrivés à 7 h. ½ à la Chine où nous avons couché. La Chine est à 3 lieues de Montréal, c'est l'endroit d'où l'on s'embarque pour tous les pays d'en haut, la rivière n'étant pas navigable depuis Montréal jusqu'à cette partie. On propose pour y suppléer un canal qui commencerait à Montréal et continuerait jusqu'à la Chine.

Jeudi, 22.—Partis de la Chine à 6 h. ½ dans 5 bateaux armés de 10 hommes chacun; fait halte à 8 h. vis-à-vis les isles Dorval, paroisse de la Chine et qui en est à 2 lieues; fait

ensuite la traverse de Châteauguay, celle de l'isle Perrot; dîné dans cette isle qui a une lieue de long; fait la traverse aux Cascades; passé les Cascades en mettant pied à terre, les Buissons, couché à la pointe à Coulonge, fait 8 lieues dans la journée.

Dans toute cette route la navigation est fort difficile, mais on trouve les plus beaux points de vue du monde. La rivière est remplie d'isles bien boisées et le lit en étant embarrassé par des rochers jusqu'à fleur d'eau, retrécie d'ailleurs par ces isles; il y a pendant près de 40 lieues des cascades et des rapides presque continuels. Aux Cascades, la rivière se partage en deux branches, celle du sud se nomme la grande rivière ou rivière des Outaouais et c'est en la suivant qu'on va à Michillimakinac; l'autre branche conduit à Frontenac et aux Illinois par des lacs. La terre qui sépare ces deux branches est une grande presqu'isle qui a 300 lieues de long et va jusqu'au Détroit; cette terre dans sa plus grande largeur peut avoir 25 lieues.

A commencer aux Cascades, il y a (aux Cascades) une paroisse nommée St-Joseph qui a près de 12 lieues de long, s'étendant jusqu'à la pointe au Baudet. C'est une seigneurie appartenant à Mr de Longueuil; les terres en sont excellentes. A la côte du sud de cette même isle, à prendre aussi aux Cascades, est une seigneurie appartenant à Mr de Vaudreuil, laquelle peut avoir la même étendue que celle de Mr de Longueuil. Il n'y a point de paroisse; les habitants vont à la paroisse du lac des Deux-Montagnes. La traversée est d'une lieue. Depuis le lac St-François jusque vis-à-vis l'isle Perrot, cette branche de la rivière, pleine de cascades et de rapides, ne gèle point; le lac prend et la rivière ensuite jursqu'au pied du long Sault qui en est à 6 lieues. Le lac St-François a 7 lieues de long et est à 7 lieues des Cascades. Les arbres dans toute cette partie sont clairs, admirables. Beaucoup sont propres à la construction. C'est dommage qu'un aussi bon terrain soit sans culture. Arrivés à la couchée à 4 h. ½. C'est une très forte journée que l'on met communément deux jours à faire.

Vendredi, 23.—Partis de la pointe à Coulonge à 6 heures. Eté à pied jusqu'au-dessus du portage des Cèdres ce qui fait ¾ de lieue. Ce passage est au-dessous d'un petit fort de pieux, nommé le fort des Cèdres, qui est presque abandonné. Continué la route à pied jusqu'à la pointe au Bluet.

Rembarqués jusqu'au Coteau du Lac où est un portage de deux ou trois arpents, passé la pointe du Diable. La cascade du Coteau du Lac est une des plus dures à passer. Elle est à 3 lieues de la pointe à Coulonge, nous y sommes arrivés à 11 h. ½ et nous y avons dîné.

Repartis à 2 h ½; entrés dans le lac qui est à une lieue du Coteau du Lac à 3 h ¼; passé les arbres matachés.

Nous avons mis à la voile à l'entrée du lac par un petit vent de N. E. Passé l'anse aux Bateaux, la pointe aux Foins. Les habitants des Cèdres viennent y faire des foins, qu'ils vont chercher pendant l'hyver en traîne sur la glace; la rivière au Baudet et l'anse au Baudet où nous avons campé; joli campement même pour trois bataillons; nous y sommes arrivés à 6 h. ¼ du soir. De cette anse au bout du lac il y a 3 lieues. Fait aujourd'hui 8 lieues.

Samedi, 24.—Partis à 4h.½; passé la pointe Mouillée, la pointe à la Morandière, l'isle au Raisin; arrêtés pour dîner dans les chenaux, à environ 3 lieues de l'entrée du lac. On aperçoit de là le fort St-Régis qui est sur la rivière à la Mine. Ce fort est de pieux établi l'an passé. Il y a une mission de Jésuites où commencent à venir quelques Iroquois.

Repartis à 2 h.; passé la pointe Molène, la pointe au Mai, la rivière . . . ., l'isle à la Savate, campé à 6 h. au-dessus des Mille-Roches; fait 10 lieues dans la journée.

Dimanche, 25.—A 5 h. passé le Moulinet, l'isle aux Têtes, ainsi nommée d'une exécution que Mr de Frontenac y a fait faire, la grande batture, le petit chenal du Long-Sault, le Rigolet; mis pied à terre au Long-Sault que les bateaux passent à la cordelle; passé ensuite le grand campement, la pointe au Fer-à-Cheval, le grand remous, le courant et la pointe Ste-Marie; dîné au-dessus, vis-à-vis l'isle aux Chats. Repartis à 2 h. ½; passé la grosse roche, beaucoup de pointes sans nom, le rapide plat; campé au-dessus. Fait 9 lieues.

Lundi, 26.—A 5 h. passé la pointe à Colas, la pointe au Borgne, le courant de Ste-Marie, la pointe aux Iroquois, la Presqu'isle, la pointe à Cardinal, les Galops, où nous avons dîné; repartis à 2 h. ½; passé l'anse aux Perches, ainsi nommée parce que la rivière étant alors sans rapides jusqu'à Frontenac, les canotiers qui n'ont plus besoin de perches les jettent à cet endroit; la pointe à l'Ivrogne, l'isle aux Galops, la pointe à la Galette, le fort de la Présentation, où nous sommes arrivés à 4 h. ½; nous y avons couché.

La Cour avait défendu tout établissement français au-delà du Long-Sault. Mr l'abbé Piquet, missionnaire, habile et connu par un voyage fait en France avec trois Sauvages, a obtenu au-dessus de la Galette une concession de 12 arpens; il a établi il y a 5 ans, en cet endroit un fort de pieux quarré, flanqué de quatre bastions, palissadé en dehors avec un retranchement et un fossé plein d'eau. A côté du fort est le village habité par 100 feux ou chefs d'Iroquois des 5 nations, tous guerriers. Chacun de ces chefs coûte environ 100 écus au roi. Ils ont fait un désert, ont vaches, chevaux, cochons et poules. Ils sèment du blé d'Inde et l'année passée en ont vendu 600 minots. L'abbé Piquet les instruit, les dresse aux exercices français pour la guerre. Son second est l'abbé Ferlet, nommé ainsi à cause de son humeur guerrière. Il y a dans le fort un capne de la colonie commandant, mais le gouvernement pour la police intérieure et extérieure est ecclésiastique. On a dessein de transporter en cet endroit ceux de Cinq-Nations qu'on pourra gagner à la France.

Il est arrivé au fort en même temps que nous 7 Sauvages de ce fort envoyés l'an passé députés auprès des Cinq-Nations. Ils ramènent avec eux 40 ambassadeurs des Onnéyotes et des Onontagués, qui viennent, je crois, assurer de la neutralité. Tout le jour s'est passé en conseils tant avec les uns qu'avec les autres. Ils partiront après-demain pour Montréal. Il y a des députés des Goriguins et Onnonthouans arrivés à Niagara avec Mr de Joncaire, officier de la colonie, notre ambassadeur auprès d'eux.

Les Folles-Avoines nous ont joint ici et nous suivent jusqu'à Frontenac, et plus loin, si on peut les faire rester.

Mardi, 27.—Le matin les Sauvages de la Présentation ont chanté la guerre. On leur a accordé une vache et un baril de vin pour faire le festin de guerre. Nous sommes partis à 8 h. ½ du matin, les Iroquois étant en haye, sous les armes à la française, un d'eux battant aux champs fort bien, et saluant le général par trois décharges de mousqueterie.

Passé la pointe au Baril, à 3 lieues de la Galette, où nous avons dîné; campé à environ 5 lieues de la pointe au Baril. Fait 8 lieues.

Mercredi, 28.—Partis à 5 h., passé la presqu'isle Toniata, le petit détroit ou la pointe au Baptême, ainsi nommée parce qu'on y fait un baptême comme sur le grand banc (remarquez en passant tous les usages de la marine établis dans cette colonie); les mille isles, dîné à une demi-lieue de l'anse aux Corbeaux; passé ensuite l'anse aux Corbeaux, l'isle aux Citrons où nous avons fait halte jusqu'à 6 h. du soir à cause de la chaleur. Campé à l'isle aux Cochons à 8 heures ½.

Jeudi, 29.—Partis à 4 h. Passé le petit rocher, l'isle aux Cerfs, l'isle aux Cèdres, où est une garde, la pointe de Montréal où en est aussi une; entrés dans la baye de Cataracoui et arrivés au fort de Frontenac à 10 h. du matin.

CAMP DE FRONTENAC

Etat des Gardes

Sur le chemin du petit Cataracoui	1 Capne	1 Sergt	20 hom.
A la pointe de Montréal	1 Lieut	1 Capl	12 hom.
Au petit Cataracoui		1 Sergt 1 Capl	8 hom.
Aux Magazins		1 Capl	8 hom.
A l'isle aux Cèdres		1 Capl	4 hom.
Chez le général garde-ordonnances		1 Capl	4 hom.

CAMP DE FRONTENAC

Ordre et journal du 29 au 30 juillet

Saint-Charles et Milan.

Service à l'ordinaire.

Le major général donnera demain un état des postes, de la force des troupes et du nombre de bateaux.

Il distribuera demain tous les miliciens par brigades et en donnera un état.

Le commandant de l'artillerie donnera demain l'état de sa partie pour être arrêté par Mr le Mis de Montcalm. Le major général verra de faire égaliser les miliciens pour la distribution des vivres. La portion du régiment de Béarn qui est ici prendra demain du pain pour trois jours; Guyenne après demain. Le camp de Mr de Rigaud fourni en vivres jusqu'au 8 d'août inclus. Le régiment de la Sarre qui est en marche de ce matin pour l'aller joindre est fourni jusqu'au 13.

Mr Landrieff, commissaire des vivres, va faire travailler en diligence aux deux fours qu'il a promis d'achever lundi: les quatre fours actuels font 3,500 rations par jour, les six qui ne pourront commencer à travailler que mardi en feront 5500. Il y a 120 poches de biscuits, faisant 4000 rations d'une livre ½ chacune, Mr Landrieff donnera demain au soir un état exact des rations qu'il faut journellement, compris Mrs les officiers, les domestiques et les Sauvages, Mr Descombes donnera un état signé de lui des outils nécessaires et qu'il compte faire embarquer, Mr Arnoux, chirurgien-major, un état des malades, convalescens, et un mémoire de la disposition qu'il compte faire pour son hôpital de Frontenac et son hôpital ambulant, et du nombre de bateaux dont il aura besoin.

Mr de Montigny, officier de la colonie, a été chargé du détail de tout ce qu'on appelle voyageurs du pays d'en haut arrêtés ici pour l'expédition. Il a été écrit à Mr de Rigaud, qui a pris le commandement du camp d'observation, pour l'avertir de l'arrivée de Mr le Mis de Montcalm à Frontenac, faire construire des fours, faire cuire beaucoup de biscuit, lui recommander d'avoir quelques partis à la guerre sans se compromettre, attaquer cependant ou molester tout convoi qui pourrait venir à Chouagen et lui demander où se fera la jonction, si c'est à la grande terre vis-à-vis l'isle aux Galops ou à la

baye de Niaouré; et lui dire de renvoyer les bateaux et que si les barques arrivaient le 30 ou le 31 il serait possible de partir le 5 de Frontenac.

Mr de Rigaud par sa lettre du 27 dit avoir 152 poches de biscuit, ce qui doit faire 5000 rations, 70 barils de lard de 45 livres chacun, 30 sacs de pois et 38 quarts de farine. Il avait 589 hommes, troupes de la colonie et miliciens, 120 Sauvages, 3 piquets de la Sarre, Guyenne et Béarn.

29.—Arrivés à Frontenac à 10 h. ½, nous avons trouvé le régiment de la Sarre parti le matin même, pour joindre le camp de Mr de Rigaud à la baye de Niaouré. Mr Descombes est revenu hier de la découverte qu'il avait été faire à Chouägen. Il l'a faite sans aucun empêchement de la part des ennemis. La portion de Béarn, quoique partie il y a 8 jours de Niagara, n'est pas encore ici, ce qui commence à inquiéter.

Du 30 au 31.—St-Roch et Montpellier. Ralliement pour les postes la Victoire.

Continuation de l'arrangement des miliciens disposés par brigades, paroisses autant qu'il est possible; pris la note des fusils en mauvais état, des convalescens, infirmes, estropiés, tant des miliciens que du régiment de Guyenne, destinés à rester à Frontenac. L'état de l'artillerie et de ses munition a été arrêté ce soir avec Mr Mercier: 14,400 coups de canon; 270,000 coups de fusil par 1200 Français; 400,000 coups de fusil par 1800 miliciens et Sauvages. Il a été arrêté qu'en partant les soldats n'auraient que les cartouches pleines, les miliciens et troupes de la colonie, une demi-livre de poudre et une livre de balles par homme.

Disposition faite pour l'hôpital ambulant, pour cet article... 2 bateaux, pour l'artillerie... 101 bateaux sur lesquels on répartira 400 hommes de troupes outre les 400 miliciens qui les conduisent.

Mr de la Pause prendra demain un état des ouvriers de tout genre; charpentiers, armuriers, menuisiers, scieurs de long et en formera des compagnies. Il verra de demander au Sr Pilet d'assembler les 10 charretiers de l'artillerie pour les envoyer après-demain avec les chevaux à la baye de Niaouré.

Ordre à Mr Landrieff de faire ses dispositions pour les vivres et les fours pour l'expédition jusqu'au 1er septembre et en remettre un tableau signé de lui à Mr de la Pause.

Defense de donner aucun fusil, même à ceux qui en manqueront, qu'après le débarquement. Alors les 150 fusils pour les grenadiers les miliciens et troupes de la colonie, les 200 fusils de calibre ordinaire pour les soldats et troupes françaises. Le Sr Godet partira demain à 9 heures pour porter des dépêches à Mr le Mis de Vaudreuil avec un canot armé de 6 hommes et il conduira 2 déserteurs anglais. Mr d'Aubrespy, capne de Béarn, partira demain à la pointe du jour avec un canot armé de 6 hommes et de 6 soldats pour aller jusqu'à la baye de Couï faire une découverte dans le lac et aux nouvelles du régiment de Béarn.

30.—Les 8 matelots sortis du *Léopard* et venus ici de Québec, remis à Mr Mercier pour servir de canonniers; tous les calfas employés au radoub des bateaux et distribués ensuite dans toutes les bayes.

Bateaux le 30 au matin	137
Arrivés le même jour	14
Canots pour les nouvelles, non compris ceux de 165 voyageurs	6

Ce matin conseil de Sauvages pour retenir 30 (?) Folles-Avoines, cochon, vin, tabac, vermillon et 18 branches de porcelaine, ce qui coûte 40 pistoles depuis hier; ils finiront

par s'en aller. L'après-midi ils ont chanté la guerre et ont qualifié cette cérémonie de "prière au Maître de la vie". Ils ont demandé un chien parce qu'ils ont hier rêvé que cela leur porterait bonheur à la guerre. Un enfant de 6 ans dansait sans baguette parce qu'on ne la donne qu'à 10 ans. Après la déroute des barques ses parents lui ont donné un Anglais à tuer pour l'empêcher de pleurer. Il y a trois jours qu'on fit une prisonnière anglaise. Sa réception fut d'être livrée aux femmes des Sauvages qui la traitèrent assez humainement, ne lui donnant qu'une volée de coups de bâton.

Du 31 juillet au 1er août.

Saint-Jacques et Madrid.

Colonel de piquet:

Mr de Bourlamaque nommé une fois pour tout lieutenant-colonel.

Mr de l'Hôpital qui entrera de piquet à la garde montante.

Mrs les officiers sont avertis que lors du départ on ne portera qu'une canonnière de deux en deux, un porte-manteau ou un petit coffre, un seul matelas, un mouton par offer et un seul panier de cuisine par ordinaire au moins de 4 offrs, du vin pour 20 jours.

Défense d'embarquer des cages à poules et à dindes.

Pour les hôpitaux on ne portera que du bœuf salé nouvellement, du riz, du vin, de l'eau-de-vie, du saindoux, de la cassonade et des pruneaux avec des médicaments, linges, bandages, et huit grandes tentes de coutil pour hôpital ambulant. Mr Arnoux marchera avec les trois chirurgiens majors des régiments et un garçon chirurgien. Demain à 9 h. du matin la revue des milices. Béarn donnera demain l'état des effectifs, celui de ses malades, convalescents, de ses munitions et de ses armes à racommoder. Toutes les troupes y compris les miliciens prendront demain le pain pour quatre jours, moyennant quoi, tous seront payés jusqu'au 4 juillet.

Journal du 31 juillet.

Béarn est arrivé à 3 h. La cause de son retard a été des gros vents qui l'on obligé de relâcher à Toronto et de retourner à Niagara dont il est parti hier matin.

La navigation du lac Ontario est assez périlleuse et fort pénible. Le moindre vent le rend clapoteux; les lames y sont courtes et fréquentes et dans les gros tems on y est plus fatigué qu'en pleine mer. D'ailleurs il n'y a presque point d'havres ni d'abris. Mr Godet est parti à 8 h. du matin porter des dépêches à Montréal. 14 bateaux du cent arrivés ici.

Ordre du 1er août au 2.

Saint-Pierre et Pézenas.

Officiers de piquet:

Mr de Bourlamaque, colonel.

Mr de Fonbonne, lieutenant-colonel. Demain tous les habitants qui ont été passés en revue s'assembleront, savoir: les 4 brigades de l'artillerie, les 2 premières à 5 h. du matin, les deux autres à 6 h. Mr Mercier les fera conduire vis-à-vis les retranchements, fera visiter leurs armes et tirer un coup à chacun; chaque chef de brigade prendra une note des armes de sa brigade.

Mr Wolff, officier partisan, assemblera à 5 h. trois brigades pour remplir le même objet; Mr Carpentier, autre officier partisan, assemblera en même temps les 2 siennes le long du front extérieur du retranchement.

A 7 h. du soir les ouvriers et matelots attachés au parc de l'artillerie seront assemblés pour la même inspection des armes.

Mr de Portneuf, officier de la colonie, assemblera à 6 h. du matin son détachement qui était sur les barques pour cette même inspection qu'il fera lui-même. Il en rendra compte au major général. Chacun de ces détachemens sera renvoyé après l'inspection.

Toutes les troupes de la colonie, soldats et miliciens, prendront demain les vivres pour trois jours, savoir à 5 h. les canonniers, ouvriers, matelots, attachés à l'artillerie; à 6 h. le détachement de Mr de Portneuf, les hommes du Sr La Force, les détachements de Mrs de Montigny et Marin; à 7 h. les deux premières brigades attachées à l'artillerie; à 9 h. les deux autres: à 11 h. les 3 brigades de Mr Wolff qu'il conduira lui-même avec son sergent, à 1 h. après-midi les 2 dernières brigades conduites par Mr Carpentier.

Le régiment de Guyenne et celui de Béarn seront assemblés à 7 h. à la tête de leur camp pour passer en revue. Les Folles-Avoines seront avertis de se trouver à la gauche des troupes, où ils passeront aussi en revue. Défense tant aux soldats qu'aux miliciens de tirer leurs armes sous prétexte de les décharger, sous peine de la prison. Ils doivent se servir du tire-bourre.

Chaque chef de brigade fera l'arrangement des bateaux de leur brigade suivant l'état à eux donné. La garde des magazins étant un objet essentiel sera augmentée de 8 hommes et 1 lieutenant.

Suite du journal, mois d'août.

Le 1er août.—Partis de Cataracoui pour le camp de Mr de Rigaud qui en est à 12 lieues, à 8 h. ½ du soir; marché jusqu'à minuit.

2 août.—Repartis à 3 h., dégradés à 6 h. à l'isle aux Chevreuils, repartis à 11 h. arrivés à 4 h. du soir au camp.

Trouvé Mr de St-Luc de retour à midi. A 9 h. alerte donnée par des Sauvages, de deux barques anglaises vues dans les parages des isles aux Galops. Partis pour aller les reconnaître 8 canots, 150 hommes, Canadiens et Sauvages; rien trouvé. Passé la nuit au bivouac dans une de ces isles; rentrés au camp à 8 h. du matin du 3 août.

4 août.—Partis à 9 h. du matin pour Cataracoui; marché sans arrêter; mis à la voile à 3 lieues de Cataracoui; arrivés au fort à 4 h. ½.

Repartis à 9 h. du soir avec Mr de Montcalm; les voyageurs, Montigny à la tête, et les ingénieurs arrivés à minuit à l'isle.

5 août.—Dégradés dans cette isle jusqu'à 3 h. après-midi, aussi bien que Guyenne, une brigade de l'artillerie. Mrs de Bourlamaque et l'Hôpital partis ce matin à 4 h. ½.

Repartis à 3 h., arrivés seul au camp à 9 h. du soir.

6 août.—Mr de Montcalm est arrivé à 7 h. avec Mr de Montigny, les voyageurs et les Folles-Avoines.

L'après-midi, conseil des Nations: Népissings, Abénaquis, Algonquins, Iroquois, Folles-Avoines, liés ensemble par un festin, ont chanté la guerre.

7 août.—Le 7 à 9 h. du matin, la 1ère division de l'armée partie le 5 de Cataracoui est arrivée. A 10 h. est allé à la guerre un parti de 12 Sauvages.

A 4 h. est parti un détachement de 20 Sauvages pour aller sur la rivière de Chouägen, tâcher d'intercepter les courriers qui pourraient aller et venir sur cette route de Chouägen à Albany.

8 août.—A 8 h. est partie l'avant-garde de l'armée formée par un corps de 400 coloniens et de tous les Sauvages sous les ordres de Mr de Rigaud. Ils doivent aller en partie par terre. A 2 h., est arrivée la 2e division de l'armée avec la grosse artillerie.

Canot dépêché à Frontenac.

9 août.—La 1ère division de l'armée est partie, a été faire chaudière à la rivière aux Sables, à 5 lieues de la baye de Niaouré.

Arrivée à 2 h. du matin à l'anse aux Cabanes où l'avant-garde de l'armée était arrivée aujourd'hui à 2 h. du matin. Cette anse est à 3 lieues de Chouâgen. Mrs Marin et Desandrouins étaient revenus à la découverte d'un lieu propre au débarquement à un

endroit nommé la Petite Anse, à une demi-lieue de Chouâgen. J'ai toujours fait l'avant-garde avec des Sauvages, à leur tête, Kisensik.

10 août.—Canot arrivé de Montréal. Autre envoyé à Mr de l'Hôpital qui doit être parti aujourd'hui de Niaouré avec la 2e division de l'artillerie pour venir jusqu'à la rivière à la Famine à 6 lieues de Chouâgen et y attendre de nouveaux ordres.

L'avant-garde toujours aux ordres de Mr de Rigaud est partie à 10 h. à pied pour aller prendre poste à travers les bois et sans être découverte à la Petite Anse pour favoriser le débarquement de la 1ère division qui doit se mettre en mouvement ce soir pour arriver à la nuit. Canots de Canadiens et de Sauvages envoyés s'embusquer à la grosse pointe de Chouâgen pour observer les mouvements des berges anglaises.

Leur retour à 2 h. et en même temps celui d'un parti de Sauvages qui étaient allés à la guerre ces jours derniers. Vers les 11 h., aujourd'hui, ils ont fait coup entre les deux forts, c'est-à-dire tué deux hommes dont ils ont rapporté une chevelure. L'officier qui était avec eux a rapporté que les Anglais travaillaient à terrasser le fort Ontario et qu'ils remuaient aussi beaucoup de terre à l'autre fort.

Autre canot dépêché sur ces nouvelles à Mr de l'Hôpital pour lui dire de venir sur-le-champ avec l'artillerie nous prendre à la Petite Anse.

13 août.—Sur-le-champ on a commandé des travailleurs pour faire un chemin pour la conduite de l'artillerie et commencer une batterie contre Chouâgen. Travaillé à cette batterie toute la nuit.

14 août.—Les ennemis ont fait un feu très vif toute la nuit et surtout la matinée. Notre batterie n'a pu tirer que fort tard et avec très peu de pièces. Ordre donné à Mr de Rigaud d'aller avec les Canadiens et Sauvages passer la rivière, à trois quarts de lieue, et harceler les ennemis. J'ai été détaché avec lui pour passer la rivière et sommer les ennemis à midi. A 9 h. le colonel Mercer qui commandait dans Chouâgen a été tué. Une heure après les ennemis ont arboré le pavillon blanc et deux officiers sont venus faire des propositions pour capituler. J'ai été envoyé pour poser les articles et rester en otage.

Ces articles ont été que la garnison serait prisonnière de guerre, que les officiers et soldats emporteraient leur bagage et seraient conduits à Montréal pour être échangés. Place évacuée sur-le-champ et la garnison conduite dans le fort Ontario. Mr de Bourlamaque nommé commandant à Chouâgen avec 300 hommes de garnison.

Pris dans cette place, canons, mortiers, trois barques armées de canons et deux bateaux aussi armés, beaucoup de vivres, de munitions de toute espèce et environ 1700 prisonniers. Environ 80 hommes tués des Anglais et 30 des nôtres.

15 août.—Les officiers et les femmes envoyés à Montréal dans 40 bateaux; 228 prisonniers partis.

Mesures prises pour la démolition des forts et le transport de l'artillerie et des munitions de tout espèce.

Nouvelle venue par des Sauvages d'un secours anglais arrivant à Chouâgen. Découvreurs envoyés pour reconnaître les ennemis et s'assurer de cette nouvelle. Nos deux barques armées ont paru ce matin à la hauteur de Chouâgen et sont entrées dans le port à 4 heures.

16 août.—Continué la démolition et le chargement de l'artillerie et des munitions dans les barques. Nous avons décampé et nous sommes venus nous placer, la droite, au fort Ontario, la gauche, en écharpe sur le bois, position prise, et pour être plus près de notre besogne, et plus près de l'ennemi en cas qu'il voulût venir.

17 août.—J'ai été envoyé le matin reconnaître le chemin à travers les bois qui mène aux Cinq-Nations; trouvé plusieurs routes frayées, mais une que j'ai suivie un

assez long espace, très battue, avec la trace des voitures, m'a paru le véritable chemin.

32 prisonniers partis aujourd'hui.

L'abbé Piquet est arrivé avec quelques Sauvages. Les Folles-Avoines sont partis ce matin.

Mr de Langy est revenu de sa découverte. Il a été 5 ou 6 lieues au-delà du Portage et n'a rien vu.

Trois des barques prises sont entrées en rade ce soir, chargées d'artillerie et de boulets.

18 août.—J'ai été envoyé reconnaître la côte de l'autre côté de la rivière de Chouâgen, sonder les mouillages et les anses propres à un débarquement. Quelques Sauvages des Cinq-Nations sont arrivés ici, vraisemblablement pour observer nos mouvements. Ils n'ont appris qu'ici la prise de Chouâgen.

Fort George brûlé, et un bâtiment encore sur le chantier.

Le camp retranché détruit, toutes les barques en rade et tous les chargemens faits. Prisonniers partis pour Montréal.

19 août.—Aujourd'hui tout le reste des prisonniers a été envoyé. Toutes les barques sont parties avec leur chargement. Le fort Ontario a été détruit dans la nuit.

20 août.—Le feu a été mis aux pieux de ce fort et à la maison de pierre de Chouâgen remplie de bois et de matières combustibles. Le matin on a planté une croix avec cette inscription: *In hoc signo vincunt.* Et un poteau aux armes de France avec celle-ci : *Manibus date lilia plenis.* A midi est arrivé Mr Chabert de Joncaire avec 50 Sauvages des 5 nations venant de Niagara, avec dessein de frapper sur l'Anglais. Ils viendront, je pense, à la Pointe. On a achevé aujourd'hui toute démolition et mis le feu à ce qui n'a pas été démoli, à une barque encore sur le chantier et à toutes les berges et bateaux qu'on n'a pu emmener.

21 août.—Départ de toute l'armée à 7 h. du matin pour revenir à Montréal; marché jusqu'à la rivière aux Sables. Campé sur cette rivière, la Sarre à la droite de la rivière et Guyenne et Béarn sur la gauche.

22 août.—Le temps étant trop mauvais on n'a pu partir avant 9 h.

Le lac était fort gros. Les derniers bateaux ne sont arrivés que fort tard à la baye de Niaouré. A 7 h. du soir les troupes se sont mises en bataille à la tête de leur camp et l'on a chanté le Te Deum qui a été suivi de trois salves de la mousqueterie.

C'est à la baye de Niaouré que les différens corps de troupe doivent se porter à leur destination respective.

23 août.—Béarn est parti à 9 h. pour se rendre à Montréal, laissant un détachement qui doit aller à Frontenac.

Nous sommes partis à midi et la violence du vent nous a forcés de relâcher le soir à l'isle aux Chevreuils; nous y avons passé la nuit au bivouac.

24 août.—Partis à 4 h. du matin d'un bon sud-ouest. Trouvé à 9 h. un canot dépêché par Mr de Vaudreuil; mouillé une heure pour répondre à ses dépêches. Nouvelles venues de France du combat de notre flotte dans la Méditerranée, du combat particulier d'un vaisseau l'*Aquilon* et d'une frégate la *Fidèle* contre un anglais de 64 canons et une frégate de 30, près la tour de Chassison; de la déclaration de guerre faite par le roi d'Angleterre; du traité conclu avec la reine de Hongrie.

Nouvelles des préparatifs des Anglais vers le lac St-Sacrement, de l'arrivée de lord Loudon avec 5000 Ecossais à New-York, qui marchent, dit-on, dans cette partie, nous obligent de hâter notre marche vers cette frontière. Ce ne sont que 200 lieues à faire.

Arrivés à 10 h. à la Présentation; soupé chez l'abbé Piquet.

25 août.—Je suis parti seul dépêché en avant à 1 h; pris un Sauvage pour guide dans les Sauts. J'ai marché sans m'arrêter jusqu'au-dessus du Buisson où j'ai couché, la nuit ne me permettant pas de faire les Sauts.

26 août.—Reparti à la pointe du jour, arrivé à Montréal à 10 h. ½, le vent ayant été Nord-Est et d'une grande violence.

Mr de Montcalm arrivé à 6 h. du soir, Béarn à 7 h. à la Chine où il a campé, et Guyenne y est arrivé le lendemain.

Du 27 août au 4 septembre.—Les régimens de Guyenne et de Béarn ont successivement passé à la Prairie. 200 hommes de Béarn ont raccommodé le chemin de la Prairie à St-Jean et ces deux bataillons s'y sont embarqués pour Carillon.

Des Sauvages de toutes les nations sont venus à Montréal et partis pour la Pointe.

Le dimanche, 30 août, on a chanté un Te Deum à Montréal pour la prise de Chouâgen; deux drapeaux anglais destinés à être appendus dans l'église paroissiale y ont été présentés par Mrs de Rigaud et de Bourlamaque, ensuite promenés processionnellement.

Nouvelles venues le 2 septembre du combat de Mr Beaussier. Le *Héros* seul contre deux Anglais 1 de 64, 1 de 62 canons. Il est resté maitre du champ de bataille par la fuite des autres qu'il n'a pu suivre étant désemparé. L'*Illustre* avait engagé l'action et s'était attaché à la poursuite du senau qu'il a perdu dans la brume. La *Licorne* et la *Sauvage* étaient séparées par la même brume.

Tous les prisonniers anglais envoyés à Québec.

JOURNAL DE L'EXPÉDITION ET DU SIÈGE DE CHOUAGEN

A l'arrivée des troupes françaises en Canada au mois de mai, toutes les dispositions étaient faites pour la campagne de cette année. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, avait détaché un corps de troupes de la colonie et de miliciens du côté de la rivière St-Jean pour y harceler les Anglais et recevoir les débris de ces Acadiens, chassés de leurs habitations et dont ceux qui n'avaient pas été transplantés dans les colonies anglaises les plus éloignées erraient dans les bois. Un autre détachement d'environ 500 hommes était en observation du côté du fort Lydius. Les bataillons de la Reine et du Languedoc étaient campés devant le fort de Carillon. Béarn était destiné pour Niagara, Guyenne pour Frontenac, et le Sr de Villiers, capitaine des troupes de la colonie, avec un corps de 700 hommes, Canadiens et Sauvages, resserrait les ennemis et observait leurs mouvements du côté de la rivière de Chouägen. La défense du fort Duquesne et de la Belle-Rivière était confiée à un corps assez considérable de Canadiens et de Sauvages, et le Sr Dumas, commandant dans cette partie, avait ordre de garder avec lui tous les Sauvages des pays d'un haut, dont le rendez-vous était à la Presqu'isle, en cas que ses postes fussent menacés, sinon d'en envoyer une partie à Montréal.

Le secours de France étant arrivé, Royal-Roussillon fut envoyé sur le lac St-Sacrement, et la Sarre à Frontenac avec les deux ingénieurs français venus aussi cette année aux ordres du Sr de Bourlamaque, colonel, pour faire à cette place de nouvelles fortifications ou plutôt un camp retranché qui l'aurait mise hors d'insulte. Le Chevalier de Lévis, brigadier, fut destiné, à commander sur le lac St-Sacrement et le Mis de Montcalm, maréchal de camp, à se porter aux lieux que les ennemis paraîtraient menacer le plus.

Ainsi tout semblait déterminé pour une défensive dans les différentes parties, sur le lac Ontario, le lac St-Sacrement et à la Belle-Rivière. Seulement quelques petits partis de Canadiens et de Sauvages se succédèrent sans relâche sur les frontières des Anglais exposées à leurs courses et désolaient surtout la Pensylvanie, la Virginie et le Maryland.

Vers le milieu du mois de juin il parut clairement par le rapport des Sauvages envoyés à la découverte, par les dispositions de plusieurs prisonniers, par les préparatifs considérables faits à Albany et au fort Lydius que les Anglais avaient des projets d'offensive du côté de la Pointe ou du lac St-Sacrement. D'après ces nouvelles, le Mis de Montcalm proposa une diversion du côté du lac Ontario, qui aurait pour objet d'y attirer une partie des forces de l'ennemi et conséquemment de dégager la Pointe.

Toutefois cette diversion se devait faire de façon que suivant les circonstances, on fût en état de changer la défensive en offensive. Le Mis de Vaudreuil n'avait jamais perdu de vue le siège de Chouâgen, place décisive par sa situation à l'embouchure de la rivière de ce nom sur le lac Ontario, qui lui donne la clef des pays d'en haut, par sa communication avec les Cinq-Nations, Albany et la rivière d'Hudson, défendue par trois forts: le fort Ontario, placé sur la rive droite de la rivière, les forts George et de Chouâgen, situés sur la rive gauche ainsi qu'une espèce d'ouvrage à couronne en terre servant de camp retranché ayant un bon port et une rade bien abritée. Mais ce siège si important à la colonie ne paraissait pas se pouvoir faire dans cette campagne, la saison étant déjà assez avancée, les préparatifs qu'exigeait cette entreprise étant fort grands, les distances considérables et les transports ne se faisant qu'avec des difficultés et des longueurs infinies, à travers un pays qui n'a d'autres chemins que des rivières remplies de sauts et de rapides et des lacs que la violence des vagues rend souvent impraticables aux bateaux.

Le Sr Bigot, intendant du Canada, arriva sur ces entrefaites à Montréal, se chargea de l'amas des munitions de toute espèce de guerre et de bouche; de diligenter les convois, de les entretenir sans interruption, et pour lors la diversion fut résolue du côté de Chouâgen, avec le dessein d'en faire le siège si l'état de cette place ou la lenteur des ennemis le permettait. En conséquence, le Sr de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, avec un nouveau corps des troupes de la colonie et de Sauvages fut envoyé pour prendre le commandement du camp du Sr de Villiers, posté à la baye de Niaouré, environ à 15 lieues de Chouâgen; le Sr de Bourlamaque reçut ordre de commencer à Frontenac les préparatifs que l'on jugea nécessaires, le Sr Descombes, ingénieur, d'aller avec un détachement de Canadiens et de Sauvages reconnaître Chouâgen et pour masquer le projet aux ennemis, le Mis de Montcalm partit le 27 juin pour le fort St-Frédéric avec le Cher de Lévis. Les positions à prendre au sujet de la défensive dans cette partie, les fortifications que l'on fait à Carillon, les mouvements des ennemis au fort Lydius et à Albany, toutes ces raisons autorisaient la présence de Mr de Montcalm sur le lac St-Sacrement. Ce général n'y resta que le temps nécessaire pour préparer les dispositions essentielles et donner le change aux Anglais, remit la défense de cette frontière au Cher de Lévis avec un corps de 3000 hommes, en partit le 15 juillet pour Montréal où il se rendit le 19, y reçut ses dernières instructions, en repartit le 21 et arriva le 29 à Frontenac. Le bataillon de Béarn avait déjà reçu ordre de s'y rendre de Niagara et le Sr Mercier, commandant de l'artillerie, y était arrivé deux jours auparavant.

Après avoir fait dans cette place les préparatifs nécessaires et inséparables d'une opération nouvelle dans ce pays et qui, par conséquent, présentait des difficultés inconnues en Europe, avoir pourvu aux dispositions nécessaires pour assurer la retraite en cas que des forces supérieures la rendissent inévitable, l'ordre étant donné à deux

barques armées l'une de 12, l'autre de 16 canons, de se mettre en croisière dans les parages de Chouägen, une chaîne de découvreurs, Canadiens et Sauvages, envoyée sur le chemin de cette place à Albany pour y intercepter les courriers, le Mis de Montcalm partit de Frontenac le 4 août avec la première division de l'armée composée des premiers bataillons de la Sarre et de Guyenne et de quatre pièces de canons, et arriva le 6 à la baye de Niaouré où le marquis de Vaudreuil avait marqué le rendez-vous de toutes les troupes et où la deuxième division composée du bataillon de Béarn, de miliciens, de 80 bateaux d'artillerie et de ceux des vivres se rendit le 8.

Le nombre des troupes destinées à l'opération était de près de 3000 hommes, savoir: les bataillons de la Sarre, Guyenne et Béarn ne faisant que 1300 hommes, le reste, soldats de la colonie, miliciens et Sauvages.

Le corps du Sr de Rigaud destiné à faire l'avant-garde partit le même jour pour s'avancer à 3 lieues de Chouâgan dans une anse nommé l'anse aux Cabanes. La première division y étant arrivée le 10 à 2 h. du matin, l'avant-garde se porta, 4 heures après, à travers les bois, à une autre anse située à une demi-lieue de Chouägen pour y favoriser le débarquement de l'artillerie et des troupes. La première division se rendit à minuit dans cette même anse. On y établit aussitôt une batterie sur le lac Ontario et les troupes passèrent la nuit au bivouac à la tête des bateaux.

Le 11, à la pointe du jour, les Canadiens et les Sauvages s'avancèrent à un quart de lieue du fort Ontario situé, comme nous l'avons dit, sur la rive droite de la rivière de Chouägen et en formèrent l'investissement.

Le Sr Descombes, envoyé à 3 h. du matin pour déterminer cet investissement et le front d'attaque, fut tué en revenant de sa découverte par un de nos Sauvages qui l'avait escorté et qui, dans l'obscurité, le prit pour un Anglais, malheur que la circonstance d'un siège à faire en Amérique, avec un seul ingénieur qui nous restât, rendait de la plus grande conséquence pour nous. Le Sr Desandrouins, cet ingénieur qui restait seul, traça à travers des bois, en partie marécageux, un chemin reconnu la veille pour y conduire l'artillerie, et ce chemin, commencé le 11 au matin fut achevé le soir et perfectionné le lendemain. En même temps on avait établi le camp, la droite appuyée au lac Ontario couverte par cette même batterie qui mettait nos bateaux hors d'insulte et la gauche à un marais impraticable.

Notre marche que la précaution de n'aller que de nuit, d'entrer pour faire halte dans des rivières qui nous couvraient, avait jusqu'alors dérobée aux ennemis, leur fut annoncée ce même jour par les Sauvages qui vinrent fusiller jusqu'au pied de ce fort; trois barques armées sortirent à midi de la rivière de Chouägen, vinrent croiser devant le camp, firent quelques décharges de leur artillerie, mais le feu de notre batterie les força de s'éloigner et depuis elles n'ont croisé que fort au large.

Le 12, à la pointe du jour, le régiment de Béarn arriva avec les bateaux de l'artillerie et des vivres. La décharge de ces bateaux fut faite sur-le-champ en présence des barques anglaises qui croisaient devant le camp, la batterie de la grève fut augmentée, le parc de l'artillerie et le dépôt des vivres établi et le Sr Pouchot, capne au régiment de Béarn, qui a commencé avec succès une fortification à Niagara, reçut ordre de faire fonction d'ingénieur pendant le siège. La disposition pour l'ouverture de la tranchée fut faite le soir même. Le Sr de Bourlamaque en eut la direction. Six piquets de travailleurs de 50 hommes chacun furent commandés pour cette nuit, deux compagnies de grenadiers et trois piquets pour les soutenir.

Avec toute la diligence possible, on ne put commencer qu'à minuit le travail de cette tranchée qui était plutôt une parallèle d'environ 100 toises de front, ouverte à

90 toises du fossé du fort dans un terrain embarrassé d'abatis et de troncs d'arbres. Cette parallèle achevée à 5 h. du matin, fut perfectionnée par les travailleurs de jour qui y firent des chemins de communication et commencèrent l'établissement des batteries. Le feu des ennemis, qui depuis la pointe du jour avait été très vif, cessa vers les six heures du soir; l'on s'aperçut que la garnison avait évacué le fort Ontario et passé de l'autre côté de la rivière dans celui de Chouägen. Ils abandonnèrent en se retirant 8 pièces de canons et 4 mortiers.

Le fort ayant été aussitôt occupé par les grenadiers de tranchée, des travailleurs furent commandés pour continuer la communication de la parallèle au bord de la rivière, où dès l'entrée de la nuit on commença une grande batterie placée de façon à pouvoir battre le fort de Chouägen, le chemin de ce fort au fort George et prendre en revers le camp retranché. 20 pièces de canon furent charriées à bras d'hommes pendant la nuit, dont le travail employa toute l'armée à l'exception des piquets et gardes du camp.

Le 14, à la pointe du jour, le Mis de Montcalm ordonna au Sr de Rigaud de passer à gué de l'autre côté de la rivière avec les Canadiens et les Sauvages, de se porter dans les bois et d'inquiéter la communication au fort George où les ennemis paraissaient faire de grandes dispositions. A six heures nous eûmes 9 pièces en état de tirer, et quoique jusqu'alors le feu des assiégés eût été supérieur au nôtre, ils arborèrent à 10 h.le drapeau blanc et envoyèrent deux officiers pour demander à capituler. La célérité de nos ouvrages dans un terrain qu'ils avaient trouvé impraticable, l'établissement de nos batteries faites si rapidement, l'idée que ces travaux leur donnèrent du nombre des troupes françaises, le mouvement du corps détaché de l'autre côté de la rivière, la crainte des Sauvages, la mort du colonel Mercer, commandant de Chouägen, tué à 8 h. du matin, déterminèrent sans doute les assiégés à une démarche que nous n'osions pas espérer sitôt.

Le Mis de Montcalm envoya le Sr de Bougainville, l'un de ses aides de camp, pour servir d'otage et proposer les articles de la capitulation qui furent que la garnison se rendrait prisonnière de guerre et que les troupes françaises iraient sur-le-champ prendre possession des forts. Ces articles ayant été acceptés par le commandant et renvoyés au Mis de Montcalm, le Sr de la Pause, aide-major au régnt de Guyenne, faisant fonction de major général, fut envoyé pour les rédiger, et le Sr de Bourlamaque, nommé commandant des forts George et de Chouägen, en prit possession avec deux compagnies de grenadiers et les piquets de la tranchée. Il fut chargé de la démolition des deux forts et du déblayement de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvèrent.

Il n'y a eu de notre côté qu'environ 30 hommes tués ou blessés et du côté des Anglais environ 150, y compris plusieurs soldats qui, ayant voulu se sauver à travers les bois, sont tombés entre les mains des Sauvages. Le nombre des prisonniers a été de près de 1700 hommes, savoir: les régiments de Shirley et de Pepperel venus de la Vieille-Angleterre et qui étaient à la bataille de Fontenoy; un détachement du régiment de Schuyler, milices du pays, environ 80 officiers, dont deux d'artillerie, deux ingénieurs, 12 officiers de vaisseau. Nous avons pris aussi sept bâtimens de guerre, 1 de 18 canons, 1 de 14, 1 de 10, 1 de 8, 3 armés de pierriers, 220 berges ou bateaux, 7 canons de bronze, 48 canons de fer, 14 mortiers, 5 obusiers, 47 pierriers, quantité de munitions de guerre et de bouche.

Le 21, toutes les démolitions étant achevées, le transport des prisonniers, de l'artillerie et des vivres fait, l'armée se rembarqua sur trois divisions et se rendit à la baye de Niaouré, d'où les différens corps se portèrent à leurs destinations respectives.

Les Sauvages étaient partis successivement après le siège, le Mis de Montcalm le leur ayant permis. Ce général avant l'expédition avait lié les nations les unes avec les autres par un collier de porcelaine qu'il leur présenta au nom de Sa Majesté suivant l'usage de ce pays.

Tant de munitions de guerre et de bouches trouvées dans Chouägen, la flotte qui assurait aux Anglais la supériorité sur le lac Ontario, les nouveaux convois qu'ils attendaient d'un jour à l'autre, tout annonçait de leur part des projets sur nos postes de Frontenac et de Niagara qu'ils comptaient exécuter cet automne, et dont il est peut-être fort heureux pour la colonie de n'avoir pas couru les risques.

SEPTEMBRE 1756

4 7bre.—Partis de Montréal à 3 h. après-midi avec Mr de Bourlamaque. Arrivés à 7 h. à la Prairie, de l'autre côté de la rivière. Il y a un petit fort de pieux mal fermé et qui tombe en ruines.

La veille, il y avait eu une chevelure levée à deux lieues de la Prairie, ce qui a engagé Mr de Montcalm à prendre une escorte de 15 soldats de la colonie et de 30 Sauvages outaouais pour se rendre à St-Jean.

5 7bre.—Partis à 6 h. du matin, partie à pied, à cheval et en calèches, arrivés à 1 h. après-midi à St-Jean qui en est à 5 lieues. Le chemin à travers les terres est des plus mauvais; il faudrait le refaire en entier en desséchant le terrain par des fossés à droite et à gauche et en élevant la chaussée. Les terres défrichées dans cette étendue paraissent excellentes. Il ne s'agirait que d'employer les moyens ordinaires pour en faire écouler les eaux.

St-Jean est un fort de pieux carré avec quatre bastions. Ce fort est mal fait, a coûté 96,000 frs et est de mauvaise défense.

Il y a ordinairement un capne de la colonie avec 50 hommes de garnison. Ce fort est sur la rivière Sorel. Il y a dans le port une barque qui sert au va-et-vient pour les convois de St-Frédéric à Carillon.

Guyenne est parti à 3 h. pour Carillon.

6 7bre.—Ordres donnés pour nous tenir 12 bateaux prêts et en état pour nous, une compagnie de grenadiers et un piquet de la Sarre arrivé la veille à St-Jean pour servir d'escorte à Mr de M...

A 8 heures, un habitant établi à ½ lieue du fort a amené un Ecossais montagnard qui s'est venu rendre à lui. Cet homme interrogé a répondu que parti depuis 6 semaines d'Albany et ayant passé par Shenectady, la maison de Johnson, et le fort William, d'où ils étaient repartis environ 50 en détachement dont 4 Ecossais, le reste Sauvages ou Anglais habillés en Sauvages, il s'était perdu dans les bois depuis 10 jours, s'étant blessé à la jambe et ayant été abandonné par les siens; que la faim l'avait forcé de venir se rendre. Cet homme a dit qu'il était arrivé 500 Ecossais, il y a deux mois, du régimt de... et que 500 autres étaient en route pour se rendre aussi à New-York, que mylord Loudon était arrivé trois semaines après eux, gouverneur général des colonies anglaises et commandant de toutes les troupes. On l'a renvoyé à Montréal. Des Sauvages envoyés courir après ceux qui avaient fait le coup de la Prairie sont revenus n'ayant rien trouvé. Sauvages, Iroquois, domiciliés du Sault, soupçonnés d'être d'intelligence avec les Agniers.

Bœuf donné à environ 150 Sauvages, Iroquois, Sauteux, Outaouais pour faire festin et chanter la guerre.

7 7bre.—Partis à 7 h. de St-Jean, arrêtés à 4 lieues au campement de Boileau; bateau du général, faisant eau renvoyé à St-Jean pour le changer. Orage et pluye toute la journée.

8 7bre.—Partis à 3 h. du matin; arrêtés à 9 h. pour faire chaudière; repartis à 11 h.; arrivés à 6 h. au campement; des Sauvages iroquois qui marchant avec nous ont aperçu la trace d'Agniers. On les a envoyés à la découverte, ils ont trouvé la pirogue de ces Sauvages, un feu qu'ils venaient de quitter et les pistes de 3 Agniers; ils les ont suivis l'espace d'environ trois lieues. La nuit les a fait revenir sans rien prendre.

Repartis à 9 h. du soir, laissant les Sauvages pour traquer ce bois; marché toute la nuit; rencontré Guyenne.

9 7bre.—Arrêtés à 9 h. du matin pour manger la soupe. Arrivés à 6 heures du soir au fort St-Frédéric où Guyenne était arrivé deux heures auparavant. Ce fort est en pierre avec une grande redoute aussi en pierre dans le fort; il est très mal placé ayant plusieurs hauteurs qui le commandent à portée du fusil. Sur ces hauteurs on a fait une redoute et un retranchement de pièces sur pièces, ouvrages mal faits et plutôt nuisibles qu'utiles à la place. Au reste il y a dans cette position un terrain où l'on pourrait faire une excellente place et qui serait la tête du pays du côté de cette frontière. Il y a une garnison communément de 50 hommes avec un capitaine; il y a quelques baraques autour du fort campées au-dessous du fort.

Reçu la nouvelle que deux officiers de la Reine allant à la chasse de l'autre côté de Carillon avaient eu la chevelure levée.

Le fort de St-Frédéric est sur le lac Champlain à une pointe où ce lac se rétrécit.

Maintenant il y a un hôpital qui reçoit les malades du camp de Carillon.

10 7bre.—Guyenne est parti à 6 h. du matin pour Carillon.

Nous sommes partis à midi et arrivés à Carillon qui en est à cinq lieues, à 6 h. du soir.

11 7bre.—Le fort de Carillon commencé l'automne dernier est situé presque à la tête du lac Champlain sur une presqu'isle d'où le lac se partage allant au sud à la baye de (.... .....) et au nord à la chute du lac St-Sacrement. Ce fort est carré, à quatre bastions dont trois presque en l'état de défense. Il est de pièce sur pièce, sa position est bien choisie sur un roc escarpé mais le fort est mal tourné et pas assez avancé à la pointe du nord sur le lac, ce qui oblige de faire une redoute à l'endroit où devrait être le fort, au reste on aurait pu mieux profiter du roc en le rendant à pic et s'en servant pour parapet.

Le camp est sur le bord de la rivière, au pied du rocher. Il est maintenant composé des bataillons de la Reine, Languedoc, Royal-Roussillon et de quelques troupes de la colonie. Guyenne et Béarn sont campés à une demi-lieue à la chute du lac St-Sacrement. De là deux chemins pratiqués à travers les bois, un à la droite, l'autre à la gauche; le 1er menant au bout du Portage où est campé le Cher de la Corne avec 600 hommes; celui de la gauche, menant au même camp et à celui de Mr de Contrecœur, fort de 400 hommes et qui est à une demi-lieue en avant de celui du Portage, sur la rive gauche du lac St-Sacrement, ayant un poste de 120 hommes intermédiaires.

De ce camp partent tous les jours deux bateaux bien armés qui vont observer les mouvements de l'ennemi dans le lac.

Les Anglais ont deux gros camps, l'un au fort Lydius, sur la rivière d'Hudson, l'autre au fort George retranché avec du canon sur la grève à la tête du lac St-Sacrement et communiquant par un grand chemin royal, composant 10 à 12000 hommes, desquels, troupes régulières 500 régiments du général d'Otway; Montagnards écossais du rég. de Murray, lt-colonel Grant, commandant ce corps en Amérique, 480; Abercromby 900; Webb 800, le

reste, milices du pays. On lève aussi un régiment dont le colonel sera mylord Loudon, général de toute l'Amérique septentrionale anglaise. Ce régiment sera de 4000 officiers et soldats presque tous Allemands de la Pensylvanie; il sera régiment royal. D'après le rapport des prisonniers les levées s'en font avec succès. Mylord Loudon a amené avec lui les principaux officiers de ce régiment. Les régimens d'Otway et de Murray attendaient, il y a six semaines, l'un 400, l'autre 500 h. de la Vieille-Angleterre. Les Anglais ont aussi des postes à Albany, à Shenectady, à la Maison de Johnson, à Half-Moon et au fort Edward et ils ont fait des amas immenses de munitions de guerre et de bouche au fort George. Johnson ne se mêle que de ce qui concerne les Sauvages, il en a le département en chef. Il a attroupé 4 ou 500 Sauvages des environs de Delaware, Sesquehanna, Seneca, etc., que nous nommons Moraïgans. Nous ignorons quelle en est la destination. Les Agniers au nombre de 100 ont aussi accepté les haches contre nous. Les ennemis occupent presque toutes les isles du lac St-Sacrement par des postes retranchés; on dit qu'ils y font beaucoup de poutres, de planches, etc. Je les soupçonne de préparer tous les matériaux d'un fort pour en établir un au Portage dès que nous nous serons repliés, ou de bonne heure le printemps prochain. Ils ont sur le lac deux barques armées, deux autres sur le chantier et environ 200 bateaux. Ils ont des petits partis composés de Montagnards écossais et de quelques Sauvages continuellement à la découverte sur les hauteurs et dans les bois qui environnent Carillon. Je les soupçonne qu'ils ont établi un camp volant derrière les montagnes qui sont au nord du lac, lequel fournit et retire tous ces petits partis.

Dans cette position de l'ennemi, lui étant si fort inférieurs en nombre, sans barques, bateaux, ni forts sur le lac St-Sacrement, il nous est, ce me semble, impossible de rien entreprendre de considérable contre des troupes trois fois plus nombreuses que nous, retranchées partout, ayant pour points d'appui de très bons forts. Nous nous contentons de les harceler par des partis continuels, dont un revenu dernièrement a été faire des prisonniers jusqu'auprès de Boston, de nous mettre en état de résister en cas d'attaque de leur part. L'ordre de bataille est réglé d'avance, tous les ordres donnés pour la marche et dispositions des différens corps; les signaux sont convenus et je crois que l'ennemi pourrait bien échouer, s'il nous vient attaquer. Nous souhaitons tous qu'il vienne, mais il n'y a pas d'apparence.

Nous avons environ 180 Sauvages tous au Portage et au camp de Mr de Contrecœur.

11 7bre.—A 6 heures du matin, nous avons été visiter les postes de la Chute, du Portage, de Mr de St-Martin et de Mr de Contrecœur. A ce dernier il y a eu un conseil de Sauvages qui doivent partir demain pour aller faire coup ou une découverte. Tout le pays que nous avons parcouru, allant par le chemin de la droite et revenant par celui de la gauche, est un pays de montagnes, de précipices, tout-à-fait pays de chicane et de coups. Revenus à Carillon à 2 heures.

A 6 heures, les Iroquois, que nous avions laissés le 8 au soir pour traquer le bois d'après les pistes qu'ils avaient découvertes, sont venus amenant deux prisonniers, un cadet des Ecossais et un capne de milice. J'ai interrogé le premier, sa déposition est cy-jointe. Ces deux hommes étaient du même parti que cet autre Ecossais amené le 9 à St-Jean.

Environ 300 Sauvages, Iroquois, Sauteux, Outaouais, etc., arrivés ce soir au camp. Conseil de Sauvages à l'ordinaire. Quelques rapports de découvreurs sauvages semblent confirmer ce que j'avais soupçonné et dit au général au sujet d'un camp volant derrière les montagnes du Nord-Ouest.

12 au 13 7bre.—Rien de nouveau; quelques Sauvages en découverte sur le lac.

Il y a tous les jours 480 travailleurs commandés pour le fort de Carillon.

Nous avons maintenant 600 Sauvages; on tient conseil pour les envoyer en détachement, mais c'est une opération longue que de les déterminer. Il en coûte force eau-de-vie, équipemens, vivres, etc; ce détail ne finit pas et est très fastidieux.

14 7bre.—Les travailleurs et services du camp à l'ordinaire.

Il avait été enfin arrêté avec les Sauvages qu'une partie marcherait par la baye et l'autre par le lac St-Sacrement pour frapper sur Lydius, George, et dans la route entre ces deux forts. Ils devaient partir ce soir. Quelques Iroquois qui étaient depuis deux jours en découverte sont revenus avec 7 chevreuils tués dans leur course. Ils ont invité leurs frères à faire festin et voilà le parti relâché. A demain le départ. Deux piquets de Béarn sont arrivés à St-Jean.

15 7bre.—J'ai été détaché avec Mrs Desandrouins et Mercier reconnaître sous l'escorte du gros parti des Sauvages la position des Anglais dans les isles du lac St-Sacrement et approcher aussi près que nous le pourrons de leurs forts. Ordre à nous de revenir si les Sauvages se débandant notre découverte ne se peut faire avec sûreté.

Nous nous sommes rendus à 6 heures du soir au camp avancé de Mr de Contrecœur. Les Sauvages qui devaient partir ce soir, ne partent plus. La destination même du détachement est changée. Il n'en va plus aucun par la baye. Ils veulent aller tous ensemble et par le lac St-Sacrement. Le détachement y compris Français et Sauvages peut monter à 700 hommes. S'il trouve quelque opération à faire tout réuni, il ne se séparera pas, sinon, il se divisera en petits pelotons qui iront frapper chacun de leur côté. On dit que le départ est fixé à cette nuit, mais c'est un "on dit" et le caprice des Sauvages est bien de tous les caprices possibles le plus capricieux.

16 7bre.—Sauvages enfin déterminés à partir ce soir. Embarqués au camp de Mr de Contrecœur, à 6 h. du soir environ. 100 Canadiens et 400 Sauvages sous les ordres de Mr de la Perrière, capitaine des troupes de la colonie. Les canots au nombre de 34 ont attendu derrière une pointe que le jour fût tout à fait tombé.

Sauvages décident la marche, les haltes, les découvertes, l'expédition à faire, et dans cette espèce de guerre il faut s'en rapporter à eux.

Débarqués au-dessus de l'isle à la Barque, à la côte du Nord. Passé la nuit au bivouac, à la tête des bateaux; envoyé un canot à la découverte. Ce canot a rencontré dans le chenal des isles, un petit bateau anglais qui était en croisière. Il faisait clair de lune; notre canot s'est plongé dans la partie où les arbres faisaient ombre et a observé les mouvemens du canot ennemi, qui, presque aussitôt, s'en est retourné sans nous avoir découverts. Au retour de notre premier canot, il en est sur-le-champ reparti un autre qui est revenu à à la pointe du jour.

17 7bre.—A la pointe du jour, conseil des chefs de guerre des nations, au sortir duquel vingt-cinq Sauvages ont été envoyés avec trois Français; ordre à eux de se séparer à une certaine distance et d'aller les uns par le bord de l'eau, les autres le long des montagnes; les Sauvages sont munis d'une longue-vue, pour reconnaître les isles dans lesquelles on prétend que les ennemis sont établis. Nous sommes entrés sur la lisière du bois, les canots restant sur la grève. Sur ce qu'un Sauvage a rapporté qu'il avait vu au loin de la fumée, deux Abénaquis ont été envoyés vers les 11 heures reconnaître d'où elle s'élevait. Ils sont revenus à 2 heures et ont rapporté que, s'étant avancés à environ une lieue et demie, ils avaient vu plusieurs feux dans une assez grande isle.

A 3 heures, une partie de nos premiers découvreurs est revenue et a rendu compte aux chefs qu'ils n'avaient trouvé que de vieilles pistes, un assez beau chemin au-delà

de la première chaîne de montagnes, et que, s'étant avancés jusqu'à la vue du fort George, ils ne l'ont vu que de loin et fort imparfaitement.

A 9½ heures, le reste de nos découvreurs est revenu sans avoir rien découvert que de la fumée dans quelques isles.

Après le retour un hérault, le long de la grève, a appelé au conseil les chefs des nations. Tous se sont rendus au camp des Iroquois, qui, comme supérieurs en nombre dans ce parti, donnaient le ton sans même prendre l'avis du commandant français. Les chefs, la couverte sur le corps et la lance à la main, se sont avancés gravement, ont pris leur place et fumé la pipe du conseil. Le harangueur a exposé l'objet du détachement, les rapports des découvreurs et sur cet exposé on a longuement délibéré en présence toutefois d'un interprète français. Le résultat a été qu'on envoyerait deux canots de découvreurs avec ordre de fouiller les isles, qu'à l'entrée de la nuit la flotte partirait et camperait à deux lieues au-dessus à la côte du sud, ce qui a été exécuté.

Au reste les Sauvages nous traitent impérieusement, font des lois pour nous auxquelles ils ne s'assujettissent pas et l'on soupçonne les Iroquois de n'être pas de bonne foi.

18 7bre.—Rien de nouveau dans la marche de la nuit. Les isles ont été fouillées et on n'y a trouvé que d'anciennes traces et des feux courant sur la terre. Fait une halte. Arrêtés vers les deux heures du matin à 4 lieues environ du fort George. Passé la nuit la plus grande partie dans les canots. Au point du jour on a envoyé des découvreurs à l'ordinaire. Le conseil qui s'est tenu à l'aube du jour a décidé que l'on resterait ici tout le jour. Les défenses de faire du feu, ni le moindre bruit, ont été réitérées ; les Sauvages font l'un et l'autre.

A 10 heures, j'ai été avec Mrs Mercier et Desandrouins et une escorte sur le sommet d'une montagne voisine de notre camp d'où nous avons vu tout le fond du lac St-Sacrement et la position du fort George. D'après cette découverte nous pouvons croire qu'il est presque impossible aux ennemis de nous empêcher de traverser le lac quand même ils établiraient des postes, dans les isles qui y sont semées. Mais nous avons vu le fort et le camp retranché dans un trop grand éloignement pour pouvoir donner à cet égard aucune notion certaine. Les Iroquois paraissent vouloir passer encore ici la nuit et conséquemment la journée de demain. Mécontentement et murmures de la part des autres nations. La discorde se met dans le camp. Des découvreurs sont venus rapporter qu'ils avaient vu un canot débarqué à la côte du Nord, à une pointe où ils avaient cru voir aussi quelques tentes ou cabanes.

Résolu d'envoyer, à l'entrée de la nuit, deux canots reconnaître cette pointe; ils sont revenus à 11 h. du soir et ont confirmé le premier rapport. Embarqués sur-le-champ; traversé le lac dans le plus grand silence; fait halte derrière une pointe, à une lieue ½ au-dessous de celle où l'on croyait le poste ennemi.

19 7bre.—Une heure avant le point du jour, nous sommes partis à travers le bois pour aller frapper, laissant du monde aux canots avec ordre de gagner le large et venir à nous quand ils entendraient les premières décharges. Nous marchions dans le bois sur plusieurs files, les Sauvages presque nus, matachés de noir et de rouge; nous avons investi la pointe suspecte, mais nous n'y avons trouvé que d'anciens feux courant dans les racines et quelques cabanes abandonnées. Sur-le-champ, nous sommes revenus, soupçonnant les Iroquois de nous avoir trompés, d'autant plus que pour couper la retraite aux ennemis, s'il y en avait eu, il aurait fallu débarquer au-dessus de la pointe et non au-dessous.

Sur les murmures des autres nations, les Iroquois se sont démis du commandement, et d'un commun accord on a choisi 110 Sauvages, les meilleures jambes de tout le

détachement, qui partent avec une trentaine de Canadiens les plus lestes dans l'intention d'aller jusqu'au fort et de ne revenir qu'après avoir fait coup.

Les canots ont été entrés dans le bois avec le reste du détachement pour les garder. On est convenu que si les guerriers n'étaient revenus dans deux jours, ce serait une preuve que, poursuivis chaudement, ils auraient pris le parti de revenir à Carillon en faisant le tour des montagnes et qu'ainsi les canots pourraient s'en retourner.

Ils partent à 11 heures.

Sur les deux heures, ils ont rencontré à l'improviste à une lieue ½ environ du fort, un détachement de 53 Anglais qu'ils ont attaqués sur-le-champ. Tous ont été pris ou tués à l'exception d'un qui aura porté la nouvelle. Les Iroquois ont eu 2 morts et 2 blessés. Les Sauvages ont fait sur le champ de bataille des cruautés dont le récit même est horrible.

A midi, Mrs Mercier, Desandrouins et moi sommes repartis dans un canot; nous sommes arrivés à Carillon à 7 h. du soir. Le lac St-Sacrement court presque de droite file nord-ouest et sud-ouest. Comme il est encaissé entre deux chaînes de montagnes, il n'y a ni vagues, ni roulis. La navigation y est belle, la côte saine presque partout. La chaîne de montagnes du côté du sud continue jusqu'au fond du lac; elle est interrompue du côté du nord trois lieues environ avant le fort. Le pays alors est planche, les bois clairs et les Anglais y ont pratiqué un sentier très beau qui continue par derrière les montagnes.

20 7bre.—Les Sauvages sont revenus cette nuit au camp de Mr de Contrecœur faisant sur le lac une fusillade continuelle. A la hauteur du camp ils se sont mis en panne et ont fait le cri de perte; un canot venu au-devant d'eux leur a demandé le sujet de leur douleur... "Marin est mort (car quand ils ont quelques morts le chef du parti est censé mort) nous sommes tués". Quelques mots de consolation. Ensuite ils ont fait les cris de mort et sont débarqués en fusillant. A 7 heures, Mr de Montcalm a été faire la revue des troupes des camps de Mrs de la Corne et de Contrecœur. Les Sauvages ont 17 prisonniers. Ils en ont déjà assommé quelques-uns. Détachement d'un lieutenant et 30 hommes commandés pour enterrer les deux morts. Les cruautés et l'insolence de ces barbares font horreur et répandent du noir dans l'âme. C'est une abominable façon de faire la guerre, la représaille est effrayante et l'air qu'on respire ici contagieux pour l'accoutumance à l'insensibilité.

D'après les dépositions des prisonniers, il paraît que les Anglais n'ont pas 2000 hommes à leur fort, tous miliciens, beaucoup de malades, aucun projet d'offensive, craignant fort d'être attaqués, qu'ils ont eu quelques correspondances avec nos Iroquois, que le fort n'est pas achevé, que mylord Loudon n'y est pas venu, qu'il y hyvernera environ 1000 hommes dont 3 ou 400 hommes de troupes régulières, qu'ils ont des vues pour un établissement au fond de la baye mais qu'ils y ont renoncé pour cette année; qu'il y a du mécontentement parmi les Flamands surtout et que les troupes régulières sont en assez mauvaise intelligence avec les milices et les Sauvages.

Deux canots de Sauvages partis ce soir sans en avertir.

21 7bre.—A 5 heures du matin, conseil tenu avec les Outaouais et les Sauteux; les premiers, ayant 4 prisonniers et environ 500 lieues à faire pour retourner chez eux, partent ce soir; les Sauteux disent qu'ils n'ont pas vu l'ennemi d'assez près et sont convenus de partir ce soir pour faire coup du côté de Lydius.

A 10 heures, conseil avec les Iroquois; d'abord, compliments de condoléances sur la perte qu'ils ont faite; deux équipemens complets, nommés ouapons, et sur chacun 8 branches de porcelaine, nommés wampum, ont couvert les morts et essuyé les larmes.

Tous les Sauvages, je crois, vont partir, Iroquois, Abénaquis, Hurons, Cinq-Nations. A peine peut-être de 450 en restera-t-il 30. Ils ont fait coup, il faut aller toucher barre à la natte. Les Canadiens ont pris ce même esprit.

Il fait depuis quelques jours une chaleur excessive, elle est aujourd'hui de 27o½.

A Carillon, la plus grande chaleur a été à 35o. Ce fort est par les 45o latitude; entouré de montagnes et de roches qui concentrent la chaleur et la reverbèrent.

Tout ce pays est plein de serpents à sonnettes, ils ne font point de mal à moins qu'on ne marche sur eux ou sur quelque branche qui les touche.

Par l'état de revue faite ces jours derniers nous sommes tant à Carillon qu'aux postes avancés 5300 hommes.

22 7bre.—Arrivée d'un convoi d'une trentaine de bateaux avec Mr de Bleury qui est à la tête du va-et-vient. Au moyen de ce convoi nous sommes approvisionnés pour jusqu'au 10 du mois.

Mr de Vaudreuil propose de faire un détachement de 2000 hommes pour engager l'ennemi à un combat à la canadienne. Je ne sais pas quel hameçon peut faire sortir de leur fort des gens déterminés à s'y tenir renfermés, pour les attirer dans le bois à un combat canadien. Notre général me paraît prendre un parti bien plus sage; celui de ne point s'exposer ou à un échec considérable ou à l'inconvénient d'une entreprise qui, faite avec éclat et n'aboutissant à rien, vaudrait une défaite aux yeux des Sauvages amis et ennemis; de ne point interrompre par là pendant un mois le fort de Carillon, de le hâter au contraire de façon que ses travaux ne soient plus la principale occupation d'une armée la campagne prochaine, et en même temps d'augmenter le va-et-vient pour les convois, en sorte que ce poste soit assez garni de munitions de guerre et de bouche pour que l'objet des vivres ne fasse pas manquer une offensive que les circonstances rendraient praticable au petit printemps, et pour que dans le cas d'une défensive forcée les ennemis qui alors seraient en forces, interceptant les convois sur le lac Champlain, ne fassent pas mourir de faim l'armée campée sous Carillon. Le *Dunkerquois* portant les nouvelles de la prise de Chouâgen a dû mettre à la voile le 11 7bre. On dit que plusieurs vaisseaux marchands frétés pour le Canada ont été pris, que le 7 juin on n'avait pas à Bordeaux la nouvelle de la prise du fort St-Philippe de Mahon, que nous avons 60 voiles à Brest, que les Anglais en ont 50 dans la Manche, que le prince de Conti à la tête de 80,000 hommes est à portée de la Hollande. Quelle foi ajouter à des *on dit* qui viennent de 1800 lieues?

Le bataillon de la Sarre va être, dit Mr de Vaudreuil, employé à faire le chemin de St-Jean à la Prairie.

A 2 heures, 9 Sauvages, sortis un jour avant le gros détachement, sont revenus avec une chevelure faite au fort George. Ces Sauvages sont des Cinq-Nations; ils repartent. Nous n'avons plus ici qu'au plus une soixantaine de Sauvages dont quelques-uns Iroquois, quelques Abénaquis et Amalécites, ces derniers sont des Abénaquis établies à la rivière St-Jean.

Les nouvelles de la Belle-Rivière sont bonnes. Il n'est pas vrai que les Anglais aient évacué le fort de Cumberland mais bien tout le pays plus de 40 lieues au-delà de ce poste avancé.

Mr le Cher de Villiers a pris le fort de la Granville à 60 milles de Philadelphie. Dans ce fort étaient 60 hommes de garnison et des vivres pour six mois. Les Sauvages continuent à porter la consternation dans la Virginie, la Pensylvanie, le Maryland et la Caroline. Quoiqu'ils ayent aujourd'hui plus de 100 lieues à faire pour trouver quelque chevelure à lever, cette distance ne les arrête pas. Les Loups ont brûlé un des prisonniers

faits au fort de la Granville, pour le punir de ce que plusieurs années auparavant il avait assassiné un de ses camarades afin d'épouser la veuve. Les Anglais ont soudoyé 1000 hommes pour se peindre en Sauvages et faire des courses dans ce pays.

Il est arrivé aujourd'hui un renfort de 24 Sauvages iroquois et népissings conduits par plusieurs officiers de la colonie.

Tous les malades de l'armée sont partis ce soir pour les hôpitaux de Montréal. Le feu a pris dans le camp vers les 4 heures, il a été éteint avant la nuit.

23 7bre.—Les Sauteux qui avaient voulu aller voir l'ennemi de plus près ont relâché n'ayant été qu'à deux lieues.

24 7bre.—Temps froid et pluvieux, travaux ralentis. Grande négociation pour envoyer quelques Abénaquis à la découverte au fond de la baye.

25 7bre.—18 Sauvages abénaquis sont enfin partis ce matin pour le fond de la baye; environ 50 autres, Iroquois et Népissings, les seuls qui nous restent se sont portés en avant du camp de Mr de Contrecœur.

Du 25 au 29.—Rien de nouveau, le temps est redevenu chaud et beau.

29 7bre.—Ce soir les Abénaquis qui étaient allés en course sont revenus. 9 avaient relâché en partant et pris le chemin de Montréal; les 9 autres s'étaient partagés en deux petits partis dont un a trouvé à la rivière aux Chicots deux chiens qui leur ont fait soupçonner qu'il y avait là, ou un détachement, ou des chasseurs, et prendre le parti de revenir à toutes jambes. Aujourd'hui sont arrivés au camp 20 Poutéotamis, nation habitante auprès du Détroit. Il y a dans ce lieu au printemps des courses à pied fameuses, c'est le Newmarket de l'Amérique Septentrionale. Les paris sont des paquets de peaux de la part des Sauvages et des marchandises de la part des Français. Quelquefois il y vient jusqu'à 2000 Sauvages dont quelques-uns viennent de 6 ou 700 lieues; c'est s'être bien mis en haleine.

30 7bre.—Conseil tenu avec les Poutéotamis. Ils ont raconté tout ce qu'ils ont fait depuis leur départ de chez eux; la hache qui leur a été donnée il y a 3 ans par Mr Péan, leurs voyages à Niagara, à Frontenac, à Montréal; des découvertes dans le lac Champlain, l'intention où ils sont de faire ici la volonté de leur père. Conseil indiqué à demain pour parler des bonnes affaires.

OCTOBRE 1756

1er 8bre.—Rien de décidé dans ce conseil. Un petit parti de 6 Iroquois est allé faire coup du côté du fort George et y porter à la vue du fort les lettres des prisonniers faits à Chouâgen. L'usage des trompettes et des tambours est inconnu ici; il serait même dangereux à cause des Sauvages.

2 8bre.—Sept Népissings sont arrivés aujourd'hui. Les Poutéotamis, déterminés à aller en guerre, ont pris leur audience de congé. Ils devaient partir ce soir; mais quelques Abénaquis qui veulent se joindre à eux les ont priés de ne partir que demain. C'est une suite de la lenteur ordinaire de cette nation, brave, il est vrai, et implacable contre l'Anglais, mais une des plus indociles et des plus insolentes de toutes. Les nations des pays d'en haut sont, en général, plus faciles à conduire que nos domiciliés. Ils respectent plus les Français qu'ils voient moins souvent; d'ailleurs le grand éloignement où ils sont de leurs nattes est cause qu'ils ne relâchent pas à chaque coup qu'ils peuvent faire. Les Poutéotamis dans le conseil diffèrent des autres nations que j'ai vues en ce que leur orateur ne fait point sa harangue tout entière de suite. Chaque phrase est un article que l'interprète rend avant que l'orateur aille plus loin. Au reste ils parlent avec cette chaleur et cette véhémence que j'ai remarquées dans La Motte,

chef des Folles-Avoines. Il a été arrêté dans le conseil que les Népissings partiraient avec les Poutéotamis, 4 Iroquois et 7 Abénaquis et quelques Canadiens. Ce détachement ira par le fond de la baye, y fera la découverte, cherchera à frapper sur le chemin du fort George au fort Lydius; s'il n'y trouve rien, il se séparera en petits pelotons qui s'étendront dans la Nouvelle-Angleterre.

Mr de Bleury est arrivé ce soir avec 70 bateaux de vivres et de munitions. Trois Abénaquis sont revenus avec lui. Comme ils retournaient à Montréal, ils ont aperçu dans le lac Champlain à environ une lieue ½ du fort St-Frédéric, à la côte du nord, 4 berges dégradées dans une petite anse; ils s'y sont portés et ont trouvé une de ces berges montée de trois espingardes et dedans un baril de poudre, un de balles et des grenades, environ 40 avirons et beaucoup de pistes à terre et à l'entrée du bois. Ils ont ramené celle de ces berges où était l'artillerie et on a envoyé du fort St-Frédéric un lieutenant et 30 hommes chercher les trois autres. Ces berges appartenaient vraisemblablement à un parti qui avait pour objet d'enlever ou d'insulter quelqu'un de nos convois. Reste à savoir par quelle route ces berges sont venues sur le lac Champlain. Cinq chemins, deux au nord et trois au sud; le premier est frayé derrière les montagnes du nord des lacs St-Sacrement et Champlain, traverse par les bois du fort George à la hauteur de St-Frédéric. Au nord de ces montagnes est, disent les Sauvages, un lac sur lequel les Anglais auront pu construire ces berges depuis longtemps, car elles paraissent anciennes. Ce lac rend vraisemblablement à la rivière Boquet ou à quelque autre dont la décharge est sur le lac Champlain. Il ne paraît pas probable qu'ils ayent fait le portage de ces berges, ou depuis le fort George, ou au moins depuis la rivière à la Barbue.

Le deuxième, d'avoir remonté une petite rivière qui se jette dans la rivière d'Hudson; remonté au-delà du fort St-Frédéric; portagé alors, ou jusqu'au lac Champlain, ou jusqu'à ce lac dont les Sauvages assurent l'existence mais dont personne ne détermine la position ou l'étendue.

Le troisième, d'avoir construit ces berges sur la rivière aux Chicots dont l'embouchure est dans la grande baye, d'avoir passé la nuit au-dessous des forts Carillon et St-Frédéric et s'être mis en croisière sur le lac, ou d'avoir suivi la baye jusqu'à la pointe aux Diamans, fait le portage dans le grand marais ce qui fait éviter Carillon, continué le lac, refait portage à la presqu'isle au-dessus de St-Frédéric derrière la ferme de M. Hocquart, retombé dans le lac vis-à-vis la pointe à Montréal.

Le quatrième d'avoir suivi la rivière aux Chicots et la baye jusqu'à environ une lieue du fort de Carillon où est une espèce de petite baie au sud et au bout de cette baye un portage de trois milles qui rend à un lac dont la décharge est au sud du lac Champlain environ quatre lieues au-dessous de St-Frédéric.

Le cinquième par la rivière à la Loutre, que les Anglais nomment Otter-Creek, qui prend sa source auprès de Connecticut se joint au petit lac dont je parle et se jette avec lui dans le lac Champlain. Pour découvrir ce qui se peut à cet égard, deux détachemens partiront demain, l'un, du camp de Mr Contrecœur, ira par le nord des montagnes reconnaître les chemins qui peuvent être dans cette partie, l'autre composé de 80 Canadiens et de 20 volontaires français partant de Carillon iront à l'anse même où étaient les berges, remonteront la rivière Boquet, fouilleront toute cette partie, traverseront le lac Champlain et iront reconnaître derrière la rivière à la Loutre.

J'ai reçu pour la première fois des lettres de France en date du 6 juin. Elles nous apprennent l'ouverture de la tranchée devant le fort St-Philippe la nuit du 9 au 10 mai, que le 6 juin ce fort n'était pas encore pris; le traité d'alliance avec la reine de Hongrie, celui de neutralité avec la Hollande, l'arrivée de vaisseaux danois et suédois à Brest, le combat de Mr de la Galissonnière et plusieurs nouvelles particulières.

Nous savons qu'au moins quatre vaisseaux marchands frétés pour le Canada et dont deux portaient des recrues ont été pris et un cinquième coulé bas par les Anglais au sortir des ports de France. Une escadre anglaise croise à la hauteur de Gaspé; heureusement les brumes vont devenir de plus en plus fortes.

3 8bre.—Le détachement de 30 Sauvages et 36 Canadiens destiné au fort Lydius est parti ce matin, ainsi que les 7 Népissings qui vont avec quinze jours de vivre faire coup du côté de Boston.

A 4 heures du soir le détachement de 100 hommes destiné à découvrir les chemins que les Anglais peuvent avoir au nord et au sud de nos lacs est parti pour St-Frédéric où 8 Iroquois le joindront demain.

Soixante-dix malades déblayés ce soir par les bateaux de Mr de Bleury qui repartent. Tout le reste tient la campagne jusqu'à ce qu'il plaise à notre gouverneur de ne plus craindre que les ennemis viennent ici nous attaquer chose à laquelle ils ne pensent plus depuis deux ou trois mois.

4 8bre.—Rien de nouveau. Travaux à l'ordinaire.

5 8bre.—Les cinq Iroquois qui étaient allés frapper au fort George sont revenus sans avoir fait coup. Ils ont remis les lettres des prisonniers anglais à vue du fort. Ils prétendent avoir entendu des Sauvages chanter la guerre dans le fort et dévouer aux enfers la tête du chef des Français. Je doute fort qu'ils aient rien entendu.

6 8bre.—J'ai été au cap aux Diamants qui est vis-à-vis le fort de Carillon. Ce cap est ainsi nommé parce qu'on y trouve des veines d'un assez beau cristal de roche. On y trouve aussi nombre de serpents à sonnettes mais, comme ils avertissent de tous leurs mouvements et que d'ailleurs ils ne se jettent que sur ceux qui les touchent, il est très facile de les éviter. Les gens du pays prétendent qu'en écrasant la tête de ce serpent sur la morsure on en empêche le mauvais effet.

Ce soir, à 8heures, on a entendu au loin dans la baye plusieurs décharges de mousqueterie, ensuite cinq cris de perte qui nous ont annoncé de mauvaises nouvelles et se sont répétés plusieurs fois; c'étaient trois canots de Sauvages et de Canadiens. Avant que de mettre pied à terre un Sauvage à voix très haute et qu'on pouvait entendre de tout le camp a annoncé qu'ils étaient tués et qu'ils avaient perdu un Abénaquis. Voici leur histoire.

Notre détachement parti le 3 8bre a laissé ses canots en deça des deux rochers, a pris par les bois le chemin de la rivière aux Chicots ou d'une petite rivière qui se jette dedans, pour se rendre à l'endroit où le 28 on avait vu les deux chiens. A une certaine distance ils ont envoyé neuf découvreurs, dont cinq sont restés à une certaine distance en chemin et les quatre autres savoir: un Français, un Abénaquis, un Népissing, un Poutéotamis, (en découverte on en envoie un de chaque nation) étaient arrivés à peu près à l'endroit en question, lorsqu'en passant au pied d'un rocher fort escarpé, deux coups de fusil sont partis de ce rocher. Sur-le-champ, ils sont revenus sur leurs pas, (l'Abénaquis ne paraissant plus après 60 pas) à course de jambes, ont rejoint le reste du détachement, reçu des Poutéotamis et Népissings deux branches de porcelaine pour suspendre la sensation de leur perte et de suite tout le parti sans s'arrêter a fait sept ou huit lieues en arrière. Alors un conseil de guerre dont le résultat a été que les Abénaquis, les Iroquois à l'exception de deux, tous les Canadiens et soldats de la colonie sont revenus à Carillon. Les Poutéotamis et les Népissings faisant 19 guerriers, Mr de Langy à leur tête, sont restés dans l'intention de tourner le poste du rocher et découvrir ce qu'il peut être, simple détachement étant en découverte, grand' garde d'un corps considérable qui construirait un fort au fond de la baye sur la rivière aux Chicots, ou qui couvre la

route du fort Lydius au fort George, et est aussi destiné à avertir si les Français ne viendraient pas tenter encore cette année une entreprise contre eux en suivant la route qu'avait prise Mr de Dieskau. Quoi qu'il en soit de ce poste, de son existence, de sa force et de son objet, quels que puissent être les projets et les mouvemens des Anglais dans cette partie, il me semble que, la saison étant fort avancée, la campagne qui a été très brillante, vu que nous n'avons eu que des succès grands, même sans aucune perte de notre part, tirant à sa fin; la paix pouvant se faire cette année, les travaux du fort de Carillon étant un objet important, nous ne devons tenter au fond de la baye aucun acte d'offensive, à moins que ce ne fût un petit poste facile à enlever. Un échec considérable serait de la plus grande conséquence, nous mettrait peut-être hors d'état de nous soutenir la campagne prochaine. Les hommes sont rares ici et plus précieux qu'on ne peut dire. Ils viennent de bien loin et le chemin pour les faire arriver n'est pas très libre.

7 8bre.—Ce matin on a essuyé les larmes des Abénaquis (il n'est pas sûr qu'il ait été tué). Un collier de deux mille grains, deux branches de porcelaine, quelques coups d'eau-de-vie, un ouapon ont couvert le mort, débouché le gosier, dissipé les nuages qui offusquaient la vue, délié la langue et remis dans la possibilité d'avoir des idées et de les combiner. Ces Sauvages tiendront conseil entre eux pour savoir s'ils iront de suite venger le mort.

Mr de Lévis est revenu au fort St-Frédéric, ayant examiné les chemins qui sont frayés dans le nord du lac Champlain. Par ces chemins il ne peut avoir passé aucun bateau, ils ne sont praticables qu'à des gens qui fuyent ou qui veulent faire coup.

Cette rivière qui se jette dans la rivière d'Hudson, dont j'ai parlé plus haut, n'est dans le commencement qu'un filet d'eau, et plus loin est pleine de sauts et de cascades par conséquent, elle n'est pas navigable.

Il est très vraisemblable que les berges armées sont venues par la rivière aux Chicots et ont passé de nuit sous les forts de Carillon et de St-Frédéric. Cette idée a d'autant plus de vraisemblance que quelques-uns de leurs avirons étaient garnis de linge.

8 8bre.—Journée pluvieuse; travaux interrompus. Ils vont bien lentement ces travaux. Le soldat, corrompu par la quantité d'argent qu'il a ici, par l'exemple des Sauvages et Canadiens, respirant un air imprégné d'indépendance, travaille mollement. L'ingénieur n'est presque jamais sur les travaux, son intérest n'est pas que le fort soit achevé promptement. Il a le privilège exclusif de vendre du vin (il se vend à 55 la bouteille) et tout l'argent des travailleurs, la paye même des soldats vont à sa cantine. Aussi a-t-il construit ce fort de pièces sur pièces, dans un terrain où la pierre, la chaux et le sable se trouvaient en abondance, où en tirant la pierre pour bâtir, le fossé se faisait en même temps, où il y a sans doute du bois, mais où les bras manquent pour le couper, l'équarrir, le charrier, où il n'y a ni voitures, ni chevaux.

Chose unique! cet ingénieur donne aux ouvriers des certificats qui ont valeur d'argent sans que personne soit commis pour les contrôler et tous ces certificats lui reviennent.

On croit avoir vu des pistes fraîches aux environs du camp de Mr de Contrecœur. Les Sauvages vont tous les jours à la chasse, preuve que les Sauvages anglais se sont retirés à leurs villages. Quand le Sauvage se croit en sûreté, à coup sûr il n'a aucun danger à craindre. Ceux qui restent ici se saoûlent et comme alors ils ont perdu l'esprit tout leur est permis.

9 8bre.—La revue de fin de campagne a été faite aux régimens de Guyenne et de Béarn, ces deux sont l'un à 513, dont il n'y a ici que 387, et l'autre à 512 hommes. Quatre Sauvages des Cinq-Nations de la Présentation sont venus ici pour faire coup.

10 8bre.—Rien de nouveau; travaux à l'ordinaire.

11 8bre.—Ce matin Mr le Mis de Montcalm a passé en revue le bataillon de la Reine qui est à 356 hommes, n'ayant que neuf compagnies et une dixième de grenadiers postiches; formée des neuf autres, quatre ont été prises dans la traversée.

Un soldat de Béarn s'étant écarté dans le bois au sud de la chute du lac St-Sacrement a été rencontré par trois Agniers dont l'un lui a porté un coup de casse-tête qu'il a paré avec la main. Ils l'ont aussitôt dépouillé et l'ont obligé de fuir avec eux. Après avoir passé deux montagnes, ils se sont arrêtés et assis. Un chevreuil venant à passer, deux se sont détachés pour courir après. Le troisième s'étant levé pour allumer du feu, notre prisonnier a pris son fusil, la blessure à la main ne lui permettant pas de s'en servir, il l'a jeté dans les broussailles épaisses et a pris sa course, la peur lui donnant des jambes ou plutôt des ailes. Longtemps il a entendu le bois retentir des cris que poussait le Sauvage, enfin il est arrivé à la grand'garde du camp de la Chute plus mort que vif.

Mr de Bleury est arrivé à 3 heures avec un convoi de 35 bateaux. Il n'a point apporté de vin, l'armée est à l'eau et à la bière depuis quinze jours. Cette bière ou sapinette se fait avec de la melasse ou lie de cassonnade et de la pruche qui est une espèce de sapin, dont on fait bouillir la branche quand elle est en sève. La cantine de Mr de Lotbinière est seule fournie de vin, l'hôpital même en manque.

Nulles nouvelles de France. Trois vaisseaux anglais croisent à Gaspé. Je doute qu'ils puissent tenir longtemps cette croisière.

Par une lettre de Mr Dumas du 9 7bre, il mande que sur la nouvelle du siège de Chouâgen, il avait attroupé tous les Sauvages des environs du fort Duquesne pour opérer une diversion puissante. L'opération du siège ayant été si brusque que cette diversion n'a pu avoir lieu, il a lâché cette meute sur les provinces méridionales de la Nouvelle-Angleterre. Cette même lettre de Mr Dumas ajoute que dans les premiers jours de septembre un corps de 300 Anglais est venu brûler le village d'Attigué. Ce parti est arrivé sans avoir été découvert et a fait son attaque à la pointe du jour. Un officier français qui était dans ce village pour y faire une levée de guerriers, a tenu bon avec ses Français pour donner aux Sauvages le tems de mettre en sûreté leurs femmes et leurs enfans. Ceux-ci, aussitôt après, ont attaqué et mis en fuite les Anglais qui ont tué 7 personnes et ont perdu 18 des leurs dont 2 prisonniers. Ils n'ont pas été poursuivis sur-le-champ parce que les Sauvages manquaient de poudre, deux barils en ayant sauté pendant l'action. Mr Dumas a réparé cette perte et les Sauvages n'ont pas tardé à partir pour se venger. La revanche sera prompte et sanglante.

Je doute fort que les Anglais prennent goût à ces sortes de courses; suivant le rapport des prisonniers, la moitié du détachement s'est dispersée dans les bois; l'épouvante et l'ignorance des lieux les feront périr.

Au départ de ce détachement le fort George était abandonné. On a envoyé un parti de ce côté et un autre du côté du fort de Cumberland. Mr de Ligneris, capitaine des troupes de la marine, est allé relever Mr Dumas.

12 8bre.—Mr le marquis de Montcalm a passé en revue le bataillon de Royal-Roussillon qui est à 503 hommes ayant 13 compagnies.

Ce matin un soldat de Béarn et un domestique ont eu la chevelure levée sur le chemin du camp de Mr de St-Martin au camp de Mr de Contrecœur. Au bruit des coups de fusil, on est parti de ces deux camps; les Sauvages ont pris la fuite précipitamment, sans avoir dépouillé les morts, laissant même quelques lances et couvertes. On les a poursuivis à vue jusqu'au delà des montagnes, on en a aperçu environ une vingtaine.

Divers détachemens ont été envoyés pour tâcher de leur couper la retraite. Je doute qu'on y réussisse. Nous n'avions point alors de Sauvages dans ces deux camps, et c'est poursuivre des cerfs sans chiens, ni chevaux.

Le poste de Mr de Contrecœur se replie aujourd'hui sur celui du Portage. Deux cents soldats de la marine destinés à occuper les postes des pays d'en haut sont partis ce matin.

13 8bre.—La revue a été faite le matin au bataillon de Languedoc. Il est à 353 hommes, n'ayant que neuf compagnies et une dixième de grenadiers postiches formée des neuf autres; quatre compagnies sont en Angleterre.

Le tems qui a été fort beau jusqu'à présent paraît se mettre à la neige et au froid. Les vents d'est, de nord et de nord-est sont les vents de pluye et de brouillards dans ce pays. C'est le contraire en France et cette différence vient de la situation de ces pays par rapport à la mer.

Onze Iroquois partis il y a trois jours pour aller reconnaître le fond de la baye, sont revenus aujourd'hui. Ils ont rapporté qu'ils n'ont vu que des pistes encore fraîches. Ils disent ce qu'ils veulent, et le plus sage est de ne faire aucun fondement sur les découvertes des Sauvages et des demi-Sauvages.

Au reste, ce talent qu'ils ont de découvrir les pistes dans les bois et de les suivre sans les perdre, talent qu'on ne peut révoquer en doute sans se refuser à l'évidence, peut être regardé comme la perfection de l'instinct. Ils voyent aux pistes le nombre de ceux qui ont passé, s'ils sont Sauvages ou Européens, si les pistes sont fraîches ou anciennes, si elles sont de gens se portant bien ou de gens malades, pas traînans, serrés, traces de bâton servant d'appui; il est rare qu'ils se trompent et qu'ils prennent le change; ils suivent leur proye pendant cent, deux cents, six cents lieues, avec une constance et une sûreté qui ne se rebutent ni ne les égarent jamais. A l'égard de leur boussole pour se conduire dans les bois elle est d'une sûreté à toute épreuve. S'ils sont partis d'un point où ils ayent laissé leurs canots, à quelque distance qu'ils s'éloignent, quelque temps qu'il fasse, traversant les rivières, les montagnes, ils viennent retomber directement à ce point où leurs canots sont déposés. L'inspection du soleil, l'inclinaison des arbres et des feuilles qu'ils observent, l'habitude extrême, un instinct, enfin, supérieur à tous les raisonnemens, voilà leurs guides, et ces guides ne les égarent jamais.

14 8bre.—Conseil des Sauvages indiqué à demain pour en déterminer une vingtaine qui sont ici à aller faire coup.

Les soldats ont trop d'argent. Un soldat de Languedoc a hier perdu au jeu cent louis. Ce pays-ci est dangereux pour la discipline. Dieu veuille encore qu'elle seule en souffre!

15 8bre.—Nombre de travailleurs augmenté. Si le talent de les employer augmentait en proportion avec le nombre des ouvriers, le fort serait bientôt en état. Le dessein de notre général est de ne séparer l'armée que lorsque le fort sera totalement hors d'insulte, que pour cet effet on aura palissadé la partie du rempart qui n'a pas encore l'élévation qu'il doit avoir, et qu'il y ait construit dans le fort un corps de casernes suffisant pour en loger la garnison. Des troupes se portent avec ardeur à tous ces travaux.

Il y a à la Chute, un moulin à scie qui, sous la direction de Mr de L. n'a jamais pu être mis en état de faire des planches; on avait même décidé de l'abandonner. Mr de la P... s'est chargé du moulin et l'a mis en état de faire 150 planches par vingt-quatre heures. Il avait coûté au Roi... écus pour ne pas aller; 500 frs et un de nos officiers ont fait ce que cette grosse somme et le Vauban du Canada n'avaient pu faire. Malheureusement il est de l'intérest de ce Vauban que les ouvrages traînent en longueur.

Il faut bien que la cantine ait du débit. Le vin y est à 6 frs le pot, (je marque ces variations de prix). C'est le thermomètre des concussions de ce pays.

Les vieillards poutéotamis qui sont restés ici ont fait hier la médecine pour savoir des nouvelles du détachement de leurs frères. La cabane a tremblé, les jongleurs ont sué des gouttes de sang et le diable est enfin venu qui leur a dit que leurs frères reviendraient incessamment avec des chevelures et des prisonniers. Un jongleur dans la cabane de médecine est exactement la pythonisse sur le trépied ou canadie évoquant les ombres.

Huit Sauvages et autant de Canadiens sont partis ce soir du camp du Portage en deux canots pour aller faire coup au fort George.

16 8bre.—Nous sommes maintenant sans chandelles. Depuis quinze jours les offrs se couchent à tâtons; c'est un inconvénient mais un plus grand c'est que la boulangerie et l'hôpital vont en manquer. Pour y suppléer on fait fondre du lard dans des lampes de fer blanc et on s'en sert au lieu d'huile. J'admire avec quelle constance et quelle industrie on prend ici tous les moyens de prodiguer l'argent du Roi. La chandelle qui vient de France avec beaucoup de difficultés est ici prodigieusement chère, l'huile qui se fait de poisson dans le pays et dont à cause de la guerre il y a fort peu de débit, est presque pour rien; aussi dans tous les postes brûle-t-on de la chandelle, et n'y envoye-t-on point d'huile, quoique notre général en ait demandé souvent. Encore une colonie comme celle-ci et le roi de la mer ruinerait celui de la terre.

Quatre Sauvages qui allaient à la chasse ont aperçu des feux au grand marais derrière le cap aux Diamans et sont revenus sur-le-champ.

17 8bre.—Les Iroquois, partis avant-hier ont envoyé deux Sauvages pour dire qu'il avaient trouvé entre l'isle à la Barque et le Pain-de-Sucre une des barques anglaises avec trois bateaux montés de sept hommes chacun. Le détachement a continué sa route.

18 8bre.—Le jongleur poutéotamis a fait encore une fois la médecine. Il est venu ce matin trouver Mr le Mis de Montcalm, il lui a apporté un bâton marqué de seize crans avec croix aux quatre derniers, ce qui veut dire que ses frères, partis il y a seize jours, ont fait coup depuis quatre jours et qu'ils reviendront aujourd'hui avec chevelures et prisonniers. Notre prophète était hâve et défait; il jeûnait depuis deux fois vingt-quatre heures, aussi a-t-il dévoré ce qu'on lui a donné à manger.

A 3 heures, les Poutéotamis sont revenus, Ils ont fait signal d'un cap éloigné d'environ un quart de lieue pour qu'on leur envoyât des bateaux; ils n'avaient pas été rechercher leurs canots, craignant de trouver quelque embuscade à l'endroit où ils les avaient laissés. Ils ont ramené un prisonnier fait à quelques lieues d'Albany. Cet homme est un habitant de la Nouvelle-Angleterre, qui, depuis trois semaines, charroyait des provisions d'Albany au fort Edouard ou Lydius. Ce prisonnier a dit qu'il n'y avait plus à Albany qu'environ 150 Montagnards écossais, et qu'on travaille à mettre cette place hors d'insulte du côté du bois; que toutes les troupes, tant les régulières que les milices, se sont portées du côté du lac St-Sacrement et sont distribuées entre le fort Edouard et le fort George, qu'on y a fait monter une très grande quantité de munitions de guerre et de bouche, que près de deux mille charriots avaient été employés à les transporter, chaque chariot en marche étant escorté par deux fusilliers, que depuis trois semaines la dernière artillerie était montée, consistant en beaucoup de canons et de mortiers, que mylord Loudon était parti le 3 8bre d'Albany pour se porter sur le lac St-Sacrement où le général Johnson était aussi venu avec ses Sauvages, que d'abord on avait cru que les milices seraient renvoyées, mais qu'on n'avait fait redescendre que

les malades que même on avait remplacés par de nouvelles levées, qu'il avait été question de construire un fort au fond de la baye; mais que mylord Loudon avait fait différer ces ouvrages voulant entreprendre sur la pointe à la fin de la campagne, que son fils unique a été tué à Saratoga dans un exercice, un fusil s'étant trouvé chargé.

Cette déposition dont le contenu est vrai ou faux, nous fera je crois tenir la campagne plus longtemps. Peut-être le général ennemi fait-il ces mouvemens dans la crainte de quelque entreprise de notre part, peut-être aussi attend-il que nos troupes soient séparées pour attaquer le fort de Carillon, ou plutôt pour venir s'emparer du Portage en y faisant un poste retranché ? Peut-être aussi tous les mouvements se réduisent-ils à approvisionner son fort pour l'hyver. Peut-être aussi n'y a-t-il rien de vrai à ce qu'a dit le prisonnier ? Il aura l'avantage de pouvoir finir la campagne plus tard car force nous est bien de nous séparer avant les Anglais. Le passage à Montréal et à Québec n'est libre que jusqu'à ce que les glaces en ayent fermé les chemins. Les Anglais ont l'hiver un mois plus tard et le printemps un mois plus tôt que nous. D'ailleurs leurs troupes, pour passer dans leurs quartiers d'hiver, vont d'un pays chaud dans un qui ne l'est pas moins et leur route est ou un chemin royal dans lequel deux voitures peuvent passer de front, ou des rivières navigables en tout temps, les ennemis sont au nombre de 20,000 hommes. Otons-en la moitié ou même les ¾: c'est encore beaucoup pour 3000 que nous sommes ici.

19 8bre.—L'agio se fait ici comme dans la rue Quincampoix.

Les billets de Mr de L. sont en discrédit. Un homme qui a de l'argent ou de l'or agiote pour des billets de la colonie à 12 p.% de profit. Ensuite il change ces derniers contre des Lob... quelquefois au quart, au tiers, même à la moitié de la valeur de profits. Il envoye à Montréal ces Lob. pour lesquels le trésorier donne des billets de la colonie, sans autre retenue que les quatre deniers pour livre. Ces billets de la colonie reviennent au camp et l'agio recommence. C'est une navette qui donne de gros profits. Mr de L... n'est pas difficile pour reprendre ses billets. Il a même, dit-on, des agens de change chargés de les retirer.

Le tems a été chaud tous ces jours-ci. Ce matin nous avons eu une pluye d'orages et du tonnerre. Le vent d'ouest souffle avec la plus grande violence.

Par une lettre datée de la rivière St-Jean le 17 7bre, le père Germain, missionnaire, attaché aux Acadiens errans sur les bords de cette rivière, mande qu'il ne pourra venir cet hyver à Québec, que deux Acadiens arrivés de Boston ce jour-là même ont rapporté que le bruit courait chez les Anglais qu'une flotte française croisait vers Louisbourg, qu'elle avait pris trois navires anglais dont un commandé par Rauze, fameux corsaire dans ces parages. Le Père Germain n'entre dans aucun détail sur ce qui s'est passé cette année dans l'Acadie et sur la position de nos affaires à la rivière St-Jean.

Le commandant de la Presqu'isle écrit aussi que la nouvelle de la prise de Chouâgen fait beaucoup de bruit dans les pays d'en haut, qu'un grand nombre de Sauvages paraissent pleins d'ardeur pour venir la campagne prochaine frapper sur l'Anglais. C'est surtout des Sauvages qu'il est vrai de dire:

Donec eris felix, multos numerabis amicos. Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Aujourd'hui on a envoyé un détachement de trente hommes au fond de la baye.

Le 20 sur les 4 h. du soir, trois Canadiens allant de la Chute au camp du Portage ont trouvé dans le chemin un parti anglais qui leur a paru de dix hommes. Un Canadien a fait feu sur eux et en a tué un. Les Anglais ont ensuite fait une décharge qui a légèrement blessé deux des nôtres et ont pris la fuite sur-le-champ. Trente grenadiers ont été envoyés à leur poursuite.

Des Sauvages qui ont été à la chasse de l'autre côté du lac, sont revenus dire qu'ils avaient vu à peu de distance de la rivière aux Pendus, derrière le cap aux Diamans, les pistes d'une douzaine d'hommes. Demain avant la pointe du jour un détachement ira s'embusquer de ce côté.

Il paraît que les Anglais veulent absolument nous faire un prisonnier pour savoir à peu près le tems fixé pour notre départ. Jusqu'à présent leurs tentatives pour cela n'ont pas réussi, mais ils ne se rebutent pas et, d'ailleurs, ils savent sans doute que nous n'avons presque plus de Sauvages. Aussitôt après leur départ, trois ou quatre Iroquois ont été faire une course du côté du fort George.

Je ne crois pas que ce soit une bonne politique, dans le cas d'une défensive telle que celle sur laquelle nous sommes aujourd'hui, d'envoyer à la fois à l'armée une aussi grande quantité de Sauvages que celle que Mr de Vaudreuil nous avait envoyée à la fin du mois dernier. Ils s'ameutent, délibèrent entre eux et délibèrent lentement, veulent aller faire coup tous ensemble et du même côté parce qu'ils aiment des gros bataillons. Entre la résolution prise et l'exécution, il se passe un temps considérable; tantôt une nation arrête la marche, tantôt une autre. Il faut que tous ayent le tems de s'enivrer et cependant la consommation qu'ils font est énorme; ils partent enfin et dès qu'ils ont frappé, n'eussent-ils fait qu'une chevelure ou un prisonnier ils reviennent et repartent pour leurs villages. Alors, pendant un intervalle considérable, l'armée reste sans Sauvages. Chaque particulier s'en trouve bien mais les opérations de la guerre en souffrent, car enfin ils sont un mal nécessaire. Il vaudrait mieux n'avoir à la fois qu'un nombre réglé de ces maringouins qui fussent ensuite relevés par d'autres, de manière qu'il y en eût toujours. En général, il me semble qu'on ne tire pas des Sauvages tout le parti qu'on en pourrait tirer. Avec moins de complaisance servile pour tous leurs caprices, moins de respect pour les sottises qu'ils font, plus d'indifférence extérieure pour les services qu'on attend d'eux, on les accoutumerait aux égards vis-à-vis des Français, à l'obéissance, je dirai même à une espèce de subordination. Enfin s'ils croyaient qu'on peut se passer d'eux, ils chercheraient à se faire valoir par des services réels. Des compagnies de volontaires, qui, à force de courir les bois, auraient appris à les connaître et à se passer de guides, seraient un merveilleux aiguillon pour piquer d'honneur ces barbares, car l'amour-propre est de tous les mondes et l'orgueil est la seule richesse de tout Sauvage.

21 8bre.—Le détachement d'Iroquois parti le 16 au soir est revenu ce matin. Il a rapporté qu'il avait pris sa route par le côté du sud, que le 17, il avait vu passer à la hauteur du Pain-de-Sucre deux barques anglaises et deux bateaux, qu'à trois lieues du fort George ils avaient détaché un Sauvage et un Canadien sur le chemin du fort George au fort Edouard, et que quelques autres Sauvages avec Perthuis avaient été sur le haut de la montagne la plus voisine du fort George; que les premiers avaient entendu sur le chemin le bruit d'une multitude d'hommes et de chariots qui paraissaient retourner au fort Edouard, que les découvreurs du haut de la montagne avaient vu le fort qui leur a paru achevé, le camp retranché dans lequel ils ont compté environ 50 tentes de front sur 12 de profondeur, assez peu de mouvement dans l'un et dans l'autre et le port dans lequel ils ont vu deux barques et une centaine de bateaux. Dans leur route, soit en allant, soit au retour, ils ont trouvé beaucoup de pistes, la plupart de Sauvages et toutes de petits partis de 8 ou 10 hommes à l'exception d'une piste d'un parti d'environ 60 hommes tous Anglais.

22 octobre.—Les Poutéotamis sont partis aujourd'hui. Ils vont à Montréal chercher leurs femmes et leurs enfans, boire du lait de leur père, s'enyvrer, se faire équi-

per. Ensuite ils reviendront armes, bagages et famille à Carillon où ils passeront l'hyver.

Le froid a été très vif ces jours-ci. Il a gelé assez fort les deux dernières nuits. Ce soir le vent a changé et le tems est assez doux. Les canonnières et les baraques commencent à n'être plus trop habitables.

23 8bre.—On attend les convois de Mr de Bleury avec la plus vive impatience. Les vents forcés qui soufflent depuis plusieurs jours l'auront sans doute arrêté.

24 8bre.—Rien de nouveau. Il est arrivé des bateaux de la Pointe qui n'ont point encore aperçu Mr de Bleury.

25 8bre.—Enfin aujourd'hui ce Bleury tant désiré est arrivé. Son convoi est de 54 bateaux. Il apporte 24 barriques de vin. C'est un bon métier que celui que fait cet amiral sur le lac Champlain. Il a 18s. par livre qu'il apporte pour le Roi et chaque bateau est chargé de 6 milliers: ajoutez ce qu'il apporte pour son propre compte en vin, eau-de-vie et volaille qui se vendent un prix excessif.

Il nous est venu par la voye de Louisbourg des nouvelles de France qui nous ont appris la reddition de Port-Mahon le 29 juin; que l'escadre anglaise était renforcée de 18 vaisseaux, que Mr de la Galissonnière a pris une flotte marchande venant de Smyrne, cette prise étant évaluée à 12 millions; que l'Espagne avait armé 18 vaisseaux de guerre dont plusieurs étaient entrés dans les ports de Majorque; que les Anglais avaient pris aux Hollandais 11 bâtiments sortant du Havre.

Cette même lettre de Louisbourg nous apprend que l'on y continue vivement les ouvrages pour mettre cette place en état de défense, que 18 matelots français désertés d'Halifax ont rapporté que nos prisonniers y souffraient beaucoup, que le nombre de nos vaisseaux pris dans ces mers étaient: l'*Arc-en-ciel*, le *Pontchartrain* et l'*Equité*; qu'il était sorti d'Halifax 17 bâtimens armés grands et petits dont les premiers se tiennent au large pour intercepter ce qui fait route pour cette colonie et les autres inquiètent notre cabotage; qu'ils ont des berges au moyen desquelles ils enlèvent les goëlettes et chaloupes que les patrons échouent pour sauver l'équipage; que les Sauvages en avaient attiré quatre à terre dans le passage de Fronsac, en ont pris une dans laquelle étaient cinq hommes et un lieutenant de frégate blessé; qu'ils en ont tué (sic) 26 autres qui regagnèrent leurs bords mouillés à la grande anse.

La destination des bataillons pour les quartiers d'hyver est arrivée aujourd'hui; Guyenne va à Québec, la Reine, à la Pointe-aux-Trembles, à 7 lieues de cette capitale; la Sarre aux Trois-Rivières, Ste-Anne, Batiscan et Champlain; Royal-Roussillon, à Chambly et à la rivière Sorel; Languedoc à Boucherville, Longueuil et la Prairie; Béarn, à Montréal. En conséquence Guyenne partira pour ses quartiers le 1er novembre; la Reine, le 2; Béarn, le 3; Royal-Roussillon et Languedoc, le 11. Il restera pour garnison au fort de Carillon, 1 piquet de la Reine, 1 de Languedoc et 1 de Royal-Roussillon, faisant 150 hommes, 100 hommes de la colonie et environ 50 ouvriers employés. Mr de Lusignan, sans contredit, un des meilleurs officiers de la colonie, qui commande maintenant à St-Frédéric, est destiné à venir cet hyver commander à Carillon et sur toute la frontière du lac St-Sacrement. Il y aura au fort St-Frédéric... hommes de garnison.

26 8bre.—Le marquis de Montcalm est parti cet après-midi de Carillon. Nous voguons sur les bateaux de Mr de Bleury. Nous avons avec nous la compagnie de grenadiers et un piquet de la Sarre, des officiers de chacun des bataillons destinés à faire les logemens de leurs troupes. Dix-neuf Sauvages marchent aussi avec nous.

Mr le Cher de Lévis reste à Carillon jusqu'au 11, jour fixé pour le départ des dernières troupes.

Nous sommes arrivés à St-Frédéric à l'entrée de la nuit, nous avons eu calme pendant la route.

Mr le marquis de Montcalm a donné ordre au détachement qui faisait ici les fourrages pour les chevaux de Mr de Lotbinière de retourner à Carillon. Ces fourrages sont une besogne des plus inutiles, vu qu'il eût fallu renvoyer à Montréal ces chevaux de Mr de L... qui ne feront rien de tout l'hyver et qui ne lui sont pas moins payés 6 frs par jour chacun. Il s'agit maintenant de faire couper le bois pour la provision des deux forts. A St-Frédéric pour 100 hommes de garnison et l'attirail nécessaire à une garnison, on compte 1500 cordes de bois de consommation. Il y a des forts où le Roi donne 6 frs par corde de bois au commandant qui se charge de les faire couper et voiturer. C'est ainsi qu'il en coûte tant au Roi pour chauffer ses troupes au milieu des bois.

Le 11 du présent mois, Mr le marquis de Montcalm avait reçu un ordre de Mr le Mis de Vaudreuil, daté du 3, pour changer au moment même la ration de campagne dans celle de garnison. Cette diminution avait pour raison le peu d'approvisionnements qui sont dans les magasins, la mauvaise récolte de cette année, les faibles ressources que l'on peut trouver dans la colonie et l'incertitude des secours de France. Mr le Mis de Montcalm a pris sur lui de retarder cette opération dans la crainte qu'une pareille, faite à la fin presque de la campagne, ne mît à découvert notre indigence et ne la pût même faire transpirer chez l'ennemi. D'ailleurs les troupes françaises n'ont jamais pris que la livre et demie de pain et la demi-livre de lard, le surplus lui étant escompté en argent. Sur un ordre réitératif de Mr le Mis de Vaudreuil, notre général a arrêté que la réduction se ferait le 1er 9bre ce qui est une époque qui paraît prise comme étant la fin de la campagne. En effet les troupes commencent dès ce jour à défiler.

27 8bre.—Partis à 9 h. ½ de St-Frédéric; arrivés à 6 h. du soir, à l'isle au Chapon, couché au bivouac ce qui est assez dur dans cette saison.

28 8bre.—Mis à la voile à 9 h. du matin par un vent de S.-O., qui nous a manqué à midi; navigué sans nous arrêter jusqu'à St-Jean où nous sommes arrivés à 11 h. ½ du soir.

Mr le Mis de Montcalm y a trouvé une lettre de Mr le Mis de Vaudreuil qui l'informe qu'il a changé les quartiers que lui-même avait destinés pour les troupes. Il prétend qu'en suivant ces premiers arrangements les troupes n'auraient pu subsister dans les quartiers où il les envoyait. Si cela est, cette incertitude montre un grand défaut dans le gouvernement intérieur. Si le gouverneur général connaissait l'état de sa colonie, la force de chaque paroisse, le rôle des habitations, ce que chaque côte recueille de denrées une année portant l'autre, il serait en état de prendre de bonne heure un parti stable sur les quartiers des troupes et les commandemens pour les miliciens s'en feraient aussi avec plus d'ordre et de justice. Mais il faut venir en Canada pour y voir exactement des choses de l'autre monde. Quand je réfléchis sur la façon dont est gouverné ce pays pour lequel le Roi fait des dépenses énormes, je me rappelle celle dont Jupiter gouverne le monde, décrite dans le banquet de Lucien.

Suivant la nouvelle distribution des quartiers, la Reine va à la côte de Beaupré et de Beauport; Guyenne, toujours à Québec; Royal-Roussillon, à Chambly; Béarn à la Prairie, Longueuil et Boucherville où ce bataillon a déjà été l'hyver dernier; la Sarre va à la Pointe-aux-Trembles de Montréal; Languedoc, à Montréal.

Suivant le premier arrangement proposé par Mr de Montcalm, les bataillons qui avaient été le plus mal l'hiver dernier et qui dans cette campagne avaient le plus souffert se trouvaient avoir les meilleurs quartiers; un esprit de justice avait dicté cet ordre; on le

1 2 Depuis ce 22 fevrier

Je crois avoir cy devant mis en Monsieur le marquis
pour un entrepreneur d'abattimens que j'envoye en
Canada avec six maçons et trois charpentiers, pour
travailler a notre eglise cathedrale, et luy ayant
aussy supplié monsieur le marquis de vouloir bien nous
employer pour les mettre en estat d'agir et de travailler
ils ne coutent rien cher, mais je crois que ce seroit
un bien pour eux qu'ils ne perdent point le temps le
procureur est un homme sage, prudent et bien fait, je
et aucunement d'estoffe, et dites a monsieur de Meloise
ou a quelque autre que vous croirez plus propre pour le
faire agir d'y tenir la main dans votre absence jusqu'a
ce que j'aye veu arriver. Je crois estre parti
par le premier. Je fait bien des voeux pour vous et
en particulier pour celui avec plus de respect que personne
au monde.

Vostre tres humble et
obeissant serviteur
Jean evesque de Quebec

monsieur le marquis de Nouvelle

LETTRE DE MGR DE SAINT-VALLIER AU GOUVERNEUR DE DENONVILLE

De Paris, ce 22 février.

Je vous écris ce petit mot Monsieur le Marquis par un entrepreneur de bastiment que j'envoye en Canada avec six massons et trois charpentiers, pour travailler à vostre église catedrale, et succursale. Je vous supplie monsieur le marquis de vouloir bien vous employer pour les mettre en estat d'agir et de travailler. Ils me coutent un peu cher, mais je crois que ce sera un bien pourveu qu'ils ne perdent pas le temps, le sieur Frenette est un homme sage, engagez-le à bien faire et à ne pas perdre de temps, et dites à Monsieur de ou à quelque autre que vous croirez plus propre pour les faire agir d'y tenir la main dans notre absence jusqu'à ce que je puisse estre arrivé. Je voudrais estre parti par le der. navire. Je fais bien des vœux pour votre campagne.

Je suis avec plus de respect que personne du monde,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JEAN, *evesque de Québec.*

Monsieur le marquis Denonville (1).

(1) Archives du séminaire de Québec. Communiquée par Mgr Amédée Gosselin.

change, et il y a dans ce changement une intention marquée de contrecarrer le général français et de mécontenter les troupes. Il faudrait être aveugle pour ne pas s'en apercevoir, et que l'on nous traite ici comme les Lacédémoniens traitaient les Ilotes.

29 8bre.—Nous avons passé cette journée à St-Jean. Ce fort serait très susceptible d'être brûlé par un parti d'hyver; il est de pieux fort secs et il y a autour un parc de canots d'écorce. Il est d'ailleurs mal fourni des choses qui seraient nécessaires à sa défense. C'est cependant un des postes les plus importans de la colonie pour tous les convois qui passent à la frontière du lac Champlain. Il y a maintenant 35 hommes de garnison qui seront peut-être augmentés jusqu'à 60 avec un tambour, à la sollicitation de Mr le Mis de M., car l'hyver dernier elle n'était que de 14. Je n'aime point que toute la poudre y soit dans la cave où l'on va chercher du vin matin et soir. Il y a maintenant un constructeur avec 20 charpentiers pour y construire d'ici à l'été une goëlette de 80 tonneaux qui sera montée de 10 pièces de canons de quatre livres de balles. Nous avons déjà sur le lac une goëlette mais beaucoup plus petite et montée seulement de quatre pierriers.

30 8bre.—Nous sommes partis à 7 heures du matin à cheval. Le chemin de St-Jean à la Prairie et qui est de 6 lieues est détestable. Il y a dans cette partie une petite rivière dont les eaux inondent tout ce canton. Tant qu'on ne leur donnera pas d'écoulement la route sera toujours impraticable. Le régiment de la Sarre qui est campé à la Sahvane à 3 lieues de St-Jean a fait environ 200 toises de chemin à commencer à un pont qui est sur la rivière à la droite de leur camp. La position derrière cette rivière serait très bonne pour y arrêter l'ennemi qui aurait pris St-Frédéric et qui pousserait un corps de troupes par terre depuis St-Jean. Mr de Vaudreuil avait envoyé pour diriger les travaux du chemin un sculpteur de Montréal. Je doute que Phidias eût bien fait un chemin mais comme le sculpteur est retourné à son premier métier, ces travaux ont cessé.

Nous avons dîné au camp de la Sahvane où Mr le Mis de Montcalm a fait la revue du régimt de la Sarre qui est à 500 hommes ayant 13 compagnies. Il a perdu 25 hommes. Ce bataillon a un piquet détaché pour la garnison de Niagara cet hyver.

Arrivés à la Prairie à 7 h. du soir, nous y avons couché.

31 8bre.—Partis de la Prairie à 7 h. du matin, arrivés à Montréal à 9 heures.

Ce matin il y a eu une audience donnée aux Poutéotamis Outaouais, et cette après-midi aux Outaouais et Sauteux. Ces Sauvages hyverneront à Carillon. Quelques-uns d'entre eux seulement sont retournés à la cabane pour amener toute leur jeunesse au petit printemps, pour relever ceux qui hyvernent ici lesquels, alors, retourneront dans leurs villages.

NOVEMBRE 1756

1er 9bre.—Les dernières nouvelles de l'Acadie nous ont appris que les Acadiens au nombre d'environ 2000, hommes, femmes et enfans, y compris 6 ou 700 Sauvages de race huronne occupent toujours la rivière de l'isle St-Jean. Ils ont pris une grande quantité de bestiaux aux Anglais; mais ils n'ont ni farine, ni biscuit; on leur en va envoyer, mais s'ils en manquent, je doute que l'enthousiasme du Père Germain, missionnaire qui est à leur tête, puisse en empêcher le plus grand nombre d'aller se jeter entre les bras des Anglais, quelques conditions qu'ils leur imposent. Nous avons dans l'isle St-Jean un petit fort de pieux.

Les Anglais ont tenté deux fois une descente à Gaspé. Ils nous ont fait quelques prisonniers, mais ils ont été forcés de regagner leurs bords et le corps de 200 hommes

que nous avons à cette baye, s'y maintient tant bien que mal. Le point essentiel est que les Anglais n'y forment point d'établissement.

Du 2 au 4 9bre.—Le Roi ayant envoyé ordre à Mr le Mis de Vaudreuil d'instruire le procès aux Sr Stobo et Wanbram, otages donnés par les Anglais pour la garantie de la capitulation faite au fort de Nécessité, convaincus presque, du moins le premier, d'avoir entretenu des correspondances avec l'ennemi, on les a transférés de Québec à Montréal où le conseil de guerre doit se tenir. Une lettre du Sr Stobo trouvée dans les papiers du général Braddock, par laquelle il l'instruit de l'état, de la force, du nombre, de la garnison du fort Duquesne, de l'heure et de la manière de la surprendre, paraît faire contre lui une preuve suffisante de condamnation. Au reste cette question appartient au droit des gens et si, comme l'exprime le droit romain, le mot otage, *obses*, vient de celui d'*hospes*, hôte, les principes qui doivent décider cette question me paraissent clairs et simples. D'ailleurs que sont des otages, lorsque les engagemens dont ils sont le gage ont été violés? Il est vrai que l'Angleterre prétend que le major Washington n'était pas en droit de promettre la restitution de prisonniers qui appartenaient à l'Etat et qu'elle refuse de reconnaître la validité de la capitulation.En ce cas les otages ne seraient plus que des prisonniers ordinaires qui ne sont, je crois, sujets à aucune peine pour chercher à servir leur patrie. C'est à celui qui les a entre les mains à leur en ôter les moyens.

4 9bre.—Le bataillon de la Sarre est entré aujourd'hui dans ses quartiers autour de Montréal.

5 au 7 9bre.—L'on dit ici que les Anglais ont évacué et brûlé les forts de Bull et William et l'on ajoute qu'ils y ont été forcés par les Cinq-Nations, aux ambassadeurs desquels Mr de Vaudreuil avait déclaré qu'il leur rendait la terre de Chouâgen, usurpée sur elles par Corlar et conquise par les armes d'Ononthio, à condition qu'elles ne souffriraient pas que l'Anglais s'y rétablît. Cette nouvelle au reste qui n'a d'autre auteur que le rapport de quelques Sauvages, mérite confirmation. Le Phyrrhonisme est ici nécessaire et de premier bon sens.

7 9bre.—Mr le Mis de Montcalm m'a donné ordre d'aller à Québec porter ses dépêches aux derniers vaisseaux qui vont partir. Je me suis embarqué à 3 h. du matin sur une goëlette qui descend à Québec chargée de pelleterie. Le vent étant S.-O., nous sommes descendus jusqu'au-dessous des Trois-Rivières où nous avons mouillé à 7 h. du soir.

8 9bre.—Les vents ayant sauté au N.-E., assez violens même, je me suis fait débarquer pour continuer ma route par terre. J'ai marché jour et nuit.

9 9bre.—Je suis arrivé à 10 h. du matin à Québec, partie en calèche, à pied, en charrette. Ce voyage est fort pénible, surtout dans cette saison. Il reste encore à partir: les *Deux Frères*, le *Beauharnois*, un brigantin et une goëlette et la frégate du Roi, l'*Abénakise* percée pour . . . canons, montée de 18, dont deux de 12. Cette frégate construite ici est sur les chantiers depuis trois ans; cause nécessaire d'une courte durée. Elle est bien jetée sur l'eau, a beaucoup d'apparence; on dit qu'elle n'est pas assez rase et qu'elle est un peu de travers. Ces bâtimens n'attendent pour mettre à la voile que les dépêches et les ordres de Mr le Mis de Vaudreuil.

La terre commence à se couvrir de neige et les bordages des rivières sont glacés.

Du 10 au 13.—Les négocians sont ici fort occupés à faire leurs derniers envois, des spéculations pour les retours qu'ils demandent, et à tout ce qui concerne leur commerce de correspondance. Tout l'hyver ils n'ont plus rien à faire car le commerce intérieur n'est pas capable de les occuper.

On trouve que les dépêches de Mr de Vaudreuil arrivent bien tard. Autrefois on n'osait pas faire rester les vaisseaux au-delà des derniers jours d'octobre et l'on a plusieurs exemples de vaisseaux partis en novembre ayant été pris dans les glaces ou jetés à la côte par des coups de vent violens qui ne sont que trop communs dans cette saison. Tel est l'inconvénient de cette rivière, aucun vaisseau n'y peut hyverner, les glaces ne le permettant pas. Les petits bâtiments qui passent ici l'hyver sont halés à terre. Il y a cependant à une lieue de Québec une anse nommée. . . où l'on en a fait hyverner mais ils n'y étaient pas en sûreté. D'ailleurs il n'y a pas de port à Québec; les vaisseaux n'y sont pas à l'abri des gros coups de vent et on en a vu plusieurs alors chasser sur leurs ancres ou casser leurs câbles et se briser à la côte.

13 9bre.—Les dépêches de Mr de Vaudreuil sont enfin arrivées et le départ des vaisseaux est expédié. Le brigantin est parti le 12, entre 10 et 11 h. du matin. Les *Deux Frères* sont partis avec la marée d'aujourd'hui. Le *Beauharnois* et la frégate sont encore en rade. Ces bâtimens portent en France des prisonniers anglais. Il en reste ici environ 700; le reste a été envoyé, partie en France, partie en Angleterre.

Le conseil de guerre pour le jugement des otages s'est tenu le 8. Il était uniquement composé d'officiers de la colonie. Le Sr Wanbram est absous. Le Sr Stobo ayant avoué dans son interrogatoire qu'il avait entretenu des correspondances avec les Anglais et reconnu que la lettre trouvée dans les papiers du général Braddock était de lui a été unanimement condamné à avoir la tête tranchée. Il sera sursis à l'exécution de la sentence suivant l'ordre de la cour.

Mr le Mis de Vaudreuil demande à la cour une augmentation de 10 compagnies des troupes de la marine, 300 hommes de recrue pour nos six bataillons et qu'en sus on remplace les huit compagnies qui manquent à ceux de la Reine et de Languedoc et que toutes celles des six bataillons soient portées à 50 hommes. Cette augmentation fera pour nous le fonds de deux bataillons sans augmenter le nombre des officiers, objet le plus dispendieux pour le Roi et le plus onéreux pour la colonie. Mais l'article sur lequel il insiste le plus est l'envoi des vivres. C'est effectivement le plus essentiel de tous. La récolte a été mauvaise et dès à présent on est obligé de mêler de l'avoine avec la farine dans le pain. Il déclare que si on ne lui envoie pas des vivres en abondance, non seulement il est inutile de faire passer des secours d'hommes, mais qu'il renvoyera deux des bataillons qui sont ici. Au reste, il demande que l'on fasse partir dès la fin de février les convois destinés à cette colonie. L'état des demandes que fait Mr Bigot est curieux par son immensité.

14 9bre.—Le *Beauharnois* et la frégate sont encore ici, l'un et l'autre ont perdu une ancre; le vent est nord-est; on tremble pour ces vaisseaux.

Le bataillon de la Reine parti le 2 de Carillon est arrivé ce soir dans ses quartiers qui s'étendent depuis la côte de Beaupré, qui est au sud, une lieue au-dessous de Québec, jusqu'à la paroisse de St-Joachim dont l'extrémité en est à 9 l. Le bataillon a beaucoup souffert dans la route du froid et des glaces, et surtout de la faim, ayant souvent manqué de pain.

15 9bre.—Le bataillon de Guyenne est arrivé aujourd'hui à Québec où il est en garnison cet hyver. Parti de Carillon le 1er il n'a trouvé de pain ni à St-Jean, ni à Chambly, ni aux Trois-Rivières. Les vents contraires l'ont tenu dégradé sur les côtes désertes pendant plusieurs jours et le 12 au soir un coup de vent forcé le jeta dans la rivière Ste-Anne qui est à 2 lieues de Québec. Il s'y trouva pris dans les glaces sans en pouvoir dégager que 12 bateaux auxquels on donna le peu de vivres qui restaient à toute la troupe et qui ont continué leur route par eau. Les autres sont venus à pied,

ne trouvant du pain qu'avec les plus grandes difficultés, obligés de passer la nuit aux bivouac, au milieu de la glace et de la neige. Ils sont arrivés aujourd'hui presque tous enrhumés, défaits et hâves. Cette marche n'a été que trop pénible à la suite d'une campagne aussi rude que celle dont nous sortons.

Ces bataillons sont partis trop tard pour se rendre dans des quartiers aussi éloignés.

L'*Abénakise* et le *Beauharnois* ont mis à la voile à 1 heure après-midi, d'un bon vent de S.-O. Dieu veuille que ce vent les porte bientôt hors de la rivière.

16 9bre.—Il a fait toute la journée un vent de N.-E. très fort qui a fait tomber treize pouces de neige.

Le *Beauharnois* a fait hier la traverse; l'*Abénakise* ne l'avait pas faite. Ces bâtimens ne sauraient marcher par ce vent, heureux s'il ne les fait pas chasser sur leurs ancres.

17 9bre.—La frégate a fait aujourd'hui la traverse à 4 h. du soir. Elle aura pu aller mouiller à l'isle aux Coudres qui est le meilleur mouillage de la rivière.

18 9bre.—Le vent qui a été N.-E. toute la journée ne lui aura, je crois, pas permis de marcher. J'ai pris aujourd'hui médecine.

19 9bre.—Les vents ont été au conseil toute la journée. J'ai envoyé à Mr de Montcalm le modèle d'une échelle à coulisse propre à l'escalade, qui remédie à l'inconvénient d'avoir des échelles trop courtes lorsqu'on est dans l'action. J'en joins ici les proportions.

20 9bre.—Vent de S.-O. toute la journée. On estime que la frégate pourra ce soir être hors des mouillages.

Beau tems; froid 7½°.

21 9bre.—Beau tems; sud-ouest; 11° de froid, Mr l'intendant a reçu une lettre de Mr Pellegrin en date du cap Tourmente de jeudi. Il lui mande que la veille en faisant la traverse, le vent lui avait manqué net, que ses manœuvres étant glacées il n'avait pu jeter l'ancre sur-le-champ, et que le courant l'avait dressé sur une batture où il est resté 3 heures. Comme il avait commencé la traverse à mi-marée la pleine mer l'a remis à flot.

22 9bre.—Vent de S.-O. jusqu'à 3 heures, nord-est ensuite; froid 12°. Comme l'année a été fort mauvaise, on mêle des pois avec la farine pour faire le pain, quart de pois sur quart de farine. On avait voulu d'abord y mêler de l'avoine; le mélange s'en faisait mieux et le pain était meilleur; mais l'avoine ne produit presque pas de farine, elle ne donne que du son. Par une ordonnance de police il a été réglé ici qu'on ne distribuerait le pain au public que dans l'après-midi. J'ai été voir cette distribution. Elle présente l'image d'une famine. On se bat à qui approchera du guichet par lequel on passe le pain. Ceux qui n'en peuvent approcher tendent leur ordonnance au bout d'un bâton. C'est un spectacle dont il faudrait éloigner, surtout, les prisonniers anglais qui viennent tous les jours y assister et qui ne manquent pas d'en tirer des conséquences.

Nouvelles venues de Montréal; Mr le Cher de Lévis après avoir établi les dernières troupes dans leurs quartiers, y était arrivé le 17. On n'a aucune nouvelle des ennemis.

23 9bre.—Vent de nord-est; il a neigé toute la nuit et une partie de la journée, froid.

24 9bre.—Beau tems, vent de Sud-Ouest.

25 9bre.—Vent de N.-E. très considérable que les gens du pays appellent le coup de la Ste-Catherine, qu'ils ont observé être régulier en ce jour-là ou dans les jours qui le précèdent ou qui le suivent. J'ai été promener en carriole à Ste-Foi, à 2½ lieues de la ville.

Tel est le plaisir des femmes de ce pays d'aller en carriole l'hyver sur les neiges, ou sur les glaces dans des tems où il semble qu'on ne devrait pas même sortir par nécessité. La Ste-Catherine est un jour de danse et de fête ici.

26 9bre.—Suite du N.-E. qui cette nuit a été des plus violens. Le fleuve charrie déjà beaucoup de glaces. Le capne du port de Québec estime que la frégate n'est pas au-delà du Bic. En ce cas ils ont eu et ils auront beaucoup à souffrir.

27 9bre.—J'ai tenu aujourd'hui un enfant de Mr de Vienne avec Mme Péan.

28 9bre.—Ordonnance publiée pour taxer le blé à 4 frs 10 le minot jusqu'à la récolte.

29 9bre.—Beau tems de S.-O. On a reçu nouvelle, dit-on, que le 26, la frégate était encore au Pot à l'Eau-de-Vie. Il faut observer qu'elle n'a que pour 45 jours de vivres.

30 9bre.—J'ai pris aujourd'hui médecine. Vent de N.-E. assez fort depuis cette nuit. Neige et poudrerie; la petite rivière devant l'Intendance est prise.

DÉCEMBRE 1756

1er 10bre.—Les vents ont été au conseil toute la journée. On craint toujours pour la frégate. Ce soir est arrivé le courrier de Montréal. Il nous a appris que le 26 9bre 100 Sauvages des Cinq-Nations y compris les femmes et les enfans sont arrivés au Sault St-Louis. Ils sont Onnontagués et Goyogouins; on en attend encore quelques-uns qui doivent aussi hyverner à Montréal. Ces hôtes seraient encore plus agréablement reçus s'il ne fallait pas les nourrir, mais ce sont des ambassadeurs qui ne viennent que pour cela.

2 10bre.—Vent de N.-E. et neige; il y en a maintenant autant sur la terre qu'il y en a eu dans tout l'hyver dernier.

3 10bre.—Vent de N.-O., sec le soir, 9° de froid.

4 10bre.—A 8 h. du matin, thermomètre 11°, vent de sud-ouest. Le soir thermomètre 10°.

5 10bre.—A 8 h. du matin, 10½°, froid de 1742. Vent de Sud-Ouest.

6 10bre.—A 8 h. du matin, 17° de froid; le froid de 1709 n'a été qu'à 15°. Vent de N.-O. qui de tous est ici le plus froid et le plus sec.

7 10bre.—A 7 h. du matin, therm. 18° à 19°. Vent de N.-E. et neige toute la journée, therm. à 15° et le soir à 12°.

8 10bre.—A 8 h. du matin, therm. 7½°, vent revenu au S.-O. A 11 heures, therm. 12°.

9 10bre.—Au matin, therm. 14½°. Dans la journée le froid a sensiblement diminué.

10 10bre.—Au matin, therm. 4°. Dans la journée il est venu au terme de la glace; il a plu et dégelé. Le vent était Sud.

11 10bre.—Pluies et continuation du dégel. Le tems est vain et aussi doux qu'au printems. Cette différence de 19° de froid en trois jours ne doit pas être fort saine.

	Degrés de froid
Le 12.—Pluye abondante et continuation du dégel toute la journée. Vent Sud	0
Le 13.—Même tems qu'hier. Il fait aussi doux que dans le printems. Les carrioles commencent à aller difficilement. Nord-est	½
Le 14.—Dans l'après-midi le vent a changé et la gelée a repris assez fort. Reçu ce matin des nouvelles de Montréal. On y tient des conseils avec les Iroquois; on n'y a aucune nouvelle des Anglais. Nord-ouest	3½°
Le 15.—Vent de Sud-Ouest; froid violent, courrier parti pour Montréal	21°
Le 16.—Beau tems, continuation du grand froid. Sud-Ouest	19½°
Le 17.—Il a tombé un peu de neige. Au Conseil	14°
Le 18.—Tems serein, grand froid sud-ouest. On est sur le point de faire partir un parti de 400 hommes, Mississagués, Iroquois et Canadiens pour aller faire coup au fort George et le reconnaître. Sud-Ouest	17°
Tems serein et très froid, le 19. Sud-Ouest	16°

Le 20.—Vent, neige et poudrerie. Nord-Est. La poudrerie est une neige extrêmement fine qui, tombant du ciel et se joignant à celle que le vent enlève des toits et des chemins, vous enveloppe, aveugle et égare l'homme qui connaît le mieux la route. Quand on est surpris dans les champs par cette poudrerie, l'on peut se regarder comme étant dans un vrai danger. On a des exemples de gens qui, la nuit, à cent pas des maisons, ont péri sans pouvoir les gagner.

Le 21.—Tems serein: froid supportable. Sud-Ouest.

Le 22.—Beau tems; froid fin. Sud-Ouest.

Le 23.—Tems couvert; légère poudrerie. Nord-Est.

Le 24.—Tems couvert; un peu de neige. Nord-Est.

Courrier venu de Montréal. Il y meurt beaucoup de monde dans les hôpitaux. C'est la suite ordinaire d'une campagne telle que celle que nous avons faite.

Le 25.—Tems serein, beau et doux. Sud-Ouest.

Le 26.—Neige et tems assez doux. Nord-Est.

Le 27.—J'ai été aujourd'hui entendre la messe à Lorette. C'est un village de Sauvages hurons à 2 lieues de Québec. Leurs maisons y sont bâties en pierre. Ils possèdent leurs terres en propriété avec les mêmes redevances et la même police que les habitants français. Ils sont tous catholiques, bons ou mauvais, car ils sont toujours sauvages autant que ceux qui sont le moins apprivoisés. Ils ont à leur tête un missionnaire jésuite. Ils assistent régulièrement aux offices; les femmes dans l'église sont séparées des hommes, les unes chantent après les autres et le chœur des femmes est assez harmonieux. Elles chantent à l'unisson. On les prendrait pour un chœur de nos religieuses, à l'exception que presque toutes les Sauvagesses ont la voix singulièrement mélodieuse. Ce qui m'a le plus frappé, c'est un Sauvage qui servait la messe avec un surplis. J'ai cru voir le loup berger.

Nous avons dîné chez un habitant chez lequel j'ai vu de la laine superbe. Si on incitait ici les habitants à avoir beaucoup de moutons, on tirerait du Canada une grande quantité de laine de la plus belle espèce. Les brebis y portent très souvent deux agneaux, fécondité qu'elles n'ont pas en France. Cet article des laines est important pour le commerce et demande une attention particulière. Froid, 3°.

Le 28.—Tems couvert, très doux le matin: 0° plus froid le soir; 3°. Ouest.

Le 29.—Neige toute la journée. Un bâtiment chargé pour Gaspé, où il devait laisser des vivres et prendre un chargement de morue et faire voile en France, a été pris dans les glaces à la hauteur du Cap-Chat; il y est enfermé; 3 hommes de l'équipage ont été gelés et le reste s'est révolté. L'on regarde ce bâtiment comme perdu. Il était parti quelques jours après l'*Abénakise* mais il l'avait rejointe au dernier mouillage et la frégate n'avait appareillé que trois heures avant lui. Elle avait été obligée de couper son câble qui était gelé. Nord-Est.

Le 30.—Tems clair et serein, assez froid le soir. Sud-Ouest.

Le 31.—Tems clair et assez froid. Sud-Ouest.

JANVIER 1757

Le 1er.—Poudrerie très considérable. Le soir il a tombé une grande quantité de neige. Reçu des nouvelles de Montréal. Froid: 13°. Nord-Est.

Le 2.—Tems doux. 0°. Nord-Ouest

Le 3.—Neige et poudrerie toute la journée. Il a déjà tombé plus de neige qu'il n'en tombe ordinairement dans tout le cours de l'hyver: celui-ci est extrêmement rude. 9°. Nord-Est.

Le 4.—Mr le Mis de Vaudreuil est arrivé ici aujourd'hui avec Mr le Cher de Lévis. Tems clair et serein. 11°. Sud-Ouest.

Le 5.—Tems incertain. Il a neigé le soir. Mr le Mis de Montcalm est arrivé ici à 10 h. du soir. 10°. Nord-Est.

Le 6.—Tems clair et assez doux. 6°. Sud-Ouest.

Le 7.—Il a beaucoup neigé cette nuit; poudrerie matin et soir. 5° et 11°. Variable.

Le 8.—Le matin poudrerie violente. Elle a continué toute la journée d'une force horrible. Il est impossible de concevoir un plus vilain tems. 14½° et 17°. Nord-Est.

Le 9.—Le matin il a tombé un verglas accompagné d'un vent glacé qui coupait le visage. Les chemins sont impraticables. On ne saurait comprendre combien ce pays est affreux quand on n'y a pas été. 14°. Nord-Est. Grand bal et Pharaon chez M. l'intendant.

Le 10.—Tems clair et serein. 9°. Sud-Ouest.

Le 11.—Tems très froid et de poudrerie. Les chemins sont presque impraticables, les voitures ne ferment point, c'est un supplice de s'exposer à l'air. 14°. Nord-Est.

Le 12.—Vent et neige. 13°. Nord-Est.

Le 13.—Tems doux, neige sans vent. 5°. Nord-Est.

Le 14.—Beau tems clair. 9°. Sud-Ouest.

Le 15.—Tems très froid, affreux dans l'après-midi; poudrerie et vent violent. 21°. Nord-Est.

Le 16.—Tems assez beau. 16°. Nord-Est.

Le 17.—Ce matin le thermomètre était à 24°. Ce grand froid n'empêche point de sortir à l'ordinaire. Nord-Ouest.

On a dit que le pont était pris de cette nuit, mais cette nouvelle s'est trouvée fausse, il a seulement été arrêté quelques temps. On dit qu'on a le pont, quand le fleuve prend vis-à-vis la pointe de Lévis; sa largeur peut y être de 800 toises. Pour cela, il faut qu'il se rencontre un degré de froid assez fort avec un tems calme et une marée basse. 14° ou 15° suffisent avec les deux circonstances que nous venons de dire. C'est un sujet de joie quand le pont prend. La côte du sud communique alors avec celle du nord où est la ville. Le bois et les denrées y arrivent facilement, et les habitants de Québec vont se promener en carriole sur le pont, ce qui est un grand divertissement. 24°.

Le 18.—Tems clair et prodigieusement froid. Toutes les personnes qui viennent d'un peu loin ont ou le nez, ou les oreilles, ou le menton, etc., gelés. Il y a toujours à la basse ville un degré et demi ou deux de moins qu'à la haute. Le cap pare la force du N.-O. 27° à 25°. Nord-Ouest.

La plus grande force du froid est à l'aube du jour. Il diminue ensuite dans la journée de 4°, 5° et même 6°. Il reprend dans la nuit. 24°.

19 janvier.—Nord-Ouest.

20 janvier.—Le froid est diminué. 16°. Sud-Ouest.

Le 21.—Le froid est tout à fait tombé. Nord-est. 9°. Pluye et dégel depuis midi. 0°.

Le 22.—Tems clair et serein. 6°. Sud-Ouest.

Le 23.—Le tems qui s'était si fort adouci depuis trois jours redevient très froid. Les vents sont passés au N.-O. Il y a eu cette nuit à Montréal, à minuit 14 minutes, un tremblement de terre assez sensible et qui a duré 7 ou 8 secondes. 18°. Nord-Ouest.

Le 24.—Tems clair. 12°. Sud-Ouest.

Le 25.—Tems couvert et de neige, poudrerie le soir. 6°. Nord-Est.

Le 26.—Tems venteux et de neige. Mr le Mis de Vaudreuil part aujourd'hui pour retourner à Montréal. 5°. Nord-Est.

Le 27. Tems doux et très beau toute la journée. 4°. Nord-Est.

Le 28.—Tems serein. 10°. Sud-Ouest.

Le 29.—Tems serein. On a reçu nouvelle que Mr le Mis de Vaudreuil était resté aux Trois-Rivières malade. Il n'y a encore rien de bien décidé sur sa maladie qui, néanmoins, peut être dangereuse, c'est, dit-on, une pleurésie. Sud-Ouest.

Le 30.—Mr de Rigaud est parti ce matin pour les Trois-Rivières; M. l'Évêque a fait exposer le St-Sacrement et a organisé une procession pour le rétablissement de la santé de Mr de Vaudreuil. On raisonne beaucoup sur ce que deviendrait le gouvernement dans le cas où celui qui est aujourd'hui à la tête viendrait à manquer. Mr de Rigaud est le plus ancien et même le seul gouverneur particulier, et par un arrêt du conseil, le commandement dans le pays lui est dévolu. Mr le Mis de Montcalm est maréchal de camp et ne saurait être à ses ordres. Nord-Est.

Le 31.—Mr le Mis de Montcalm est parti ce matin de Québec; je pars avec lui. Nous avons été coucher à Ste-Anne, à 16 lieues.

Le 1er février.—Nous sommes arrivés à 10 h. aux Trois-Rivières. Mr de Vaudreuil est dans le cours de sa maladie qui est une fausse pleurésie. Il y a tout lieu de croire qu'il s'en tirera bien.

A midi est arrivé ici un courrier de Carillon qui nous a apporté la nouvelle d'une affaire passée à 2 lieues du fort le 21 janvier.

Mr de Lusignan qui y commande avait envoyé plusieurs traînes sous l'escorte d'un sergent et 15 hommes, pour chercher quelques provisions à St-Frédéric. A environ moitié chemin d'entre les forts un détachement anglais déboucha du bois sur quatre colonnes, coupa notre petit convoi prit trois traînes et sept soldats.—Le reste revint à toutes jambes à Carillon et Mr de Lusignan fit partir précipitamment 100 hommes détachés des troupes de terre et de la marine avec quelques Sauvages et des Canadiens volontaires, aux ordres de Mr de Basserode, capne de Languedoc, et de Mr d'Astiel, lieutenant au même régiment; Mr de la Granville, capne au Régiment de la Reine, demanda à marcher comme volontaire. Mr de Langlade, enseigne réformé de la marine, était à la tête des Sauvages presque tous Outaouais. Ce détachement alla s'embusquer sur le chemin des Anglais dont l'avant-garde parut vers les 3 h. de l'après-midi. Après une décharge qui n'eut pas tout l'effet qu'on devait en attendre, la pluye qu'il a fait toute cette journée ayant mouillé les armes, nos troupes fondirent sur les ennemis, la baïonnette au bout du fusil et les culbutèrent; leur arrière-garde gagna une hauteur qui dominait celle où étaient nos gens. On se fusilla jusqu'à la nuit dont les Anglais profitèrent pour se retirer en désordre, laissant vivres, raquettes et 42 morts sur le champ de bataille, dont 3 officiers. On leur a fait 8 prisonniers et repris 4 des 7 qu'ils nous avaient faits le matin; ils ont tué les trois autres. Nous avons eu 9 soldats, 1 Sauvage et 1 Canadien tués dans l'action et 27 blessés dont trois sont morts de leurs blessures.

Notre détachement a passé la nuit sur le champ de bataille et y a reçu un renfort de 25 hommes avec un convoi de munitions de guerre et de vivres et un chirurgien et un aumônier. Nos soldats qui n'avaient point de raquettes combattaient avec désavantage enfonçant dans la neige jusqu'aux genoux. Mr de Basserode a été blessé à la jambe; cinq commis des magazins qui avaient voulu aller à l'action s'y sont conduits à merveille; l'un d'eux a reçu un coup de fusil à la gorge dont il est mort le lendemain. En Canada, tout le monde est soldat, mais tout soldat n'est pas également brave. Le détachement anglais était de 73 h. dont 6 officiers et 10 sergens, commandé par Robert

Rogers, capne d'une des quatre compagnies de coureurs de bois que les Anglais nomment Rangers, dont le service est d'aller à la découverte dans les bois. Ces compagnies sont de 50 h. y compris trois officiers et quatre sergens. Deux sont en garnison dans une petite ile de la rivière d'Orange, vis-à-vis le fort Lydius ou Edouard. Les deux autres dans un petit fort de pieux qui est proche le fossé du fort George ou William-Henry, au sud de ce fort. Le succès de cette affaire ne peut excuser Mr de Lusignan d'avoir affaibli considérablement sa garnison et de s'être mis dans le cas d'être enlevé d'un coup de main.

Nous sommes repartis des Trois-Rivières à 4 h. et nous avons été coucher dans l'isle au Castor, traversant le lac St-Pierre et le fleuve sur la glace. Les carrioles y vont d'une rapidité inconcevable.

FÉVRIER 1757

2 février.—Nous sommes arrivés à Montréal à 3 h. après-midi. Par des lettres de Mr de Ligneris, commandant au fort Duquesne, on a appris que cet hyver un parti anglais de 13 hommes, dont 8 Sauvages de la nation des Chiens, est venu lever trois chevelures sur un parti de Chaouanons qui étaient en chasse. Mr de Ligneris les a fait poursuivre; on leur a repris les trois chevelures et fait six prisonniers. (La nation du Chien est voisine des Têtes-Plates, elle est nombreuse et très guerrière. Quand les Sauvages frappent au poteau, un guerrier qui n'a pas été en guerre contre les Chiens n'ose paraître dans le rang des autres.) Suivant le rapport des prisonniers, il n'y a que 200 hommes au fort de Cumberland et comme il ne se fait point d'approvisionnement dans cette partie, il ne paraît pas que les Anglais aient aucun projet sur la Belle-Rivière.

3 février.—L'on sera très embarrassé la campagne prochaine, si les secours de France n'arrivent pas de bonne heure. Malgré tous les soins du Sr Cadet, munitionnaire général, Mr l'intendant n'a encore pu s'assurer que de 40 jours de vivres pour 4000 hommes. La circonstance est critique et fâcheuse; les ennemis surtout paraissent vouloir entrer de bonne heure en campagne. La mauvaise administration, l'avidité des gens en place et de quelques particuliers, sont causes de cette disette qui se prépare depuis plusieurs années.

Mr le Mis de Vaudreuil a reçu des représentations de la part des Abénakis de St-François et de Békancourt que les Jésuites voulaient transplanter de leurs villages sur les bords de la Belle-Rivière. Le prétexte de ces zélés missionnaires était de les éloigner du commerce des Français et de l'usage de l'eau-de-vie, et leur objet de profiter des terres que ces Sauvages ont défrichées, ainsi qu'ils l'ont déjà fait à l'égard des Hurons qu'ils ont transplantés de la vieille à la Jeune-Lorette. Les Abénakis n'ont point voulu consentir à cette transmigration; les voilà donc Jansénistes et les Jésuites leur refusent les Sacrements et même l'entrée de l'Eglise. "A la bonne heure, disaient les Sauvages à leur missionnaire, tu es le père de la prière, les prières, les Sacrements et l'Eglise t'appartiennent mais c'est nous qui avons bâti ta maison, elle est à nous et nous allons t'en fermer la porte".

Jérôme, chef de village, a aussi présenté un mémoire à Mr de Vaudreuil conçu en ces termes: "Moi, Jérôme, chef de village des Abénakis, représente à toi, mon père, que les robes noires veulent nous faire quitter notre natte et transporter ailleurs le feu de notre conseil. Cette terre que nous habitons est à nous; ce qu'elle produit est le fruit de nos peines. Fais-la fouiller et tu y trouveras dans son sein les ossemens de nos pères; il faut donc que les ossemens de nos pères se lèvent de ses entrailles et nous suivent dans cette contrée étrangère". Les Jésuites ont enfin renoncé, du moins pour le présent, à leur entreprise.

Du 4 au 6.—J'ai interrogé deux des prisonniers anglais faits à l'action du 21 janvier. Suivant leur rapport la garnison du fort Lydius est de 600 hommes détachés des trois régimens de troupes de la Vieille-Angleterre. Il y a de plus, comme nous l'avons dit, deux compagnies de coureurs dont l'unique service est de faire des patrouilles fréquentes dans les bois hors du fort. La garnison du fort George est de 400 hommes détachés des mêmes régimens que ci-dessus et de deux pareilles compagnies franches qui y font le même service qu'au fort Lydius.

Ces deux forts sont approvisionnés de vivres suffisamment pour une grande armée pendant toute la campagne. Les troupes régulières et les milices du pays qui n'ont pas été congédiées sont distribuées à Sarosto, Stillwater, Halfmoon et Albany. Le tiers de tous les habitants en état de porter les armes dans la Nouvelle-York, la Nouvelle-Angleterre et la Pensylvanie, a eu ordre de se tenir prêt à marcher au premier commandement. On dit parmi les Anglais que mylord Loudon rassemblera le mois d'avril au lac St-Sacrement une armée de 20,000 hommes et qu'une flotte anglaise viendra s'emparer du fleuve St-Laurent.

Le dernier détachement est venu par le lac St-Sacrement qui est tout pris, la glace étant toutefois peu épaisse. La rivière d'Orange jusqu'à Orange, où se font sentir les marées, et les creeks qui s'y jettent sont aussi glacés et ils le sont ordinairement jusqu'à la fin de mars. Dans ces parties les plus septentrionales des provinces anglaises il y a assez de neige pour aller en carriole et se servir de traînes. D'après les dépositions des prisonniers j'ai fait un plan des forts George et Lydius.

L'on fait faire ici un grand nombre de grapins, l'on envoye de Québec à St-Jean des équipemens d'hyver, traînes, raquettes, etc.; quatorze charpentiers sont partis pour Carillon; ces mouvemens donnent lieu à diverses conjectures.

L'on a volé la caisse royale chez Mr Varin. Il n'y a rien qu'on ne dise ici sur ce vol. Dieu veuille que le Roi n'essuye cette année que celui-là qui se monte à 54,000 francs!

7 février.—Par une lettre datée du 13 janvier, l'abbé Piquet mande qu'il a envoyé un exprès chez les Cinq-Nations pour les sonder et savoir si, dans le cas où l'on voudrait attaquer la Nouvelle-Angleterre par leur côté, elles consentiraient à livrer le passage sur leurs terres et à fournir des vivres. Ces Sauvages en ont des amas considérables.

8 février.—Par une lettre du 5 janvier, le Sr Pouchot, capne au régiment de Béarn, qui commande à Niagara mande que les Loups y sont toujours en grand nombre. Ils paraissent bien intentionnés et ils comptent y venir ce printems au nombre de 400. Le Sr Pouchot entretient continuellement des partis à la petite guerre. Il venait de lui en rentrer un de 60 Onontouans qui a tué 20 hommes et fait trois prisonniers dans la Virginie.

Une lettre de Mr de Ligneris du 20 décembre fait le détail de la petite aventure décrite à l'article du 2 février. Seulement les Sauvages qui sont venus attaquer les Chaouanons, n'étaient pas de la nation du Chien, mais de celle des Catabas. Ce commandant espère maintenir les affaires à la Belle-Rivière dans le bon état où elles sont, pourvu qu'on ne le laisse manquer ni de vivres, ni de munitions de guerre, ni de marchandises.

Du 6 au 16.—Mr le Mis de Vaudreuil est arrivé aujourd'hui à Montréal entièrement rétabli de sa maladie. Un parti composé de 300 hommes des troupes de terre dont 50 grenadiers pris dans les quatre compagnies qui sont dans ce gouvernement et de 896 hommes faisant 16 compagnies formées par 17 soldats de la marine, 33 miliciens, 2 officiers de la marine, 1 de milice, 1 cadet et 2 sergens, doit se trouver le 20 à St-Jean aux ordres de Mr de Rigaud et de Mr de Longueuil, lieutenant de Roi de Québec, et

en cette qualité faisant fonction de lieutenant-colonel. Le premier est allé chanter la guerre chez les Abénakis de St-François, et le second chez les Iroquois du Sault. Mr Poulhariez, capne de grenadiers de Royal-Roussillon, commande le détachement français. Le Sr Dumas, capne des troupes de la marine, fait fonction de major général. L'objet de ce parti est encore incertain, ce qui ne l'est pas c'est qu'il consommera le peu de vivres que nous avions pour nous rassembler, qu'il nous mettra hors d'état d'entrer de bonne heure en campagne et que le mouvement y fera peut-être entrer les Anglais un mois plus tôt qu'ils ne l'auraient fait. Il paraît qu'on aurait envie de surprendre le fort George, entreprise qui, d'après les dépositions des prisonniers faits le 21 janvier, semble impossible à moins d'un de ces miracles qui n'arrivent qu'en Canada; et cependant si l'on ne prend pas ce fort, aucune autre de ces aventures, qu'on appelle ici succès, ne peut dédommager la colonie de la consommation du peu de vivres qui y sont encore, et le Roi, de près d'un million de dépenses qu'occasionnera cette entreprise. D'ailleurs on voudrait surprendre et une foule d'Anglais qui se promènent librement dans la ville et les côtes sont témoins de tous les mouvemens qui se font, entendent tous les propos qui se tiennent et peuvent savoir avec la dernière précision le nombre des troupes, le tems du départ, le lieu du rendez-vous. Le Sr Mercier est parti pour se rendre à Carillon et le Sr de Lotbinière doit s'y transporter incessamment. Mr le Mis de Montcalm a fait plusieurs fois et par écrit toutes les représentations que sa charge et les ordres du Roi le mettent en droit de faire et auxquelles la conduite présente ne donnent que trop lieu, mais ses discours ont le sort des prédictions de Cassandre, et on ne lui fait pas l'honneur de le consulter. C'est le public qui le plus souvent l'instruit des opérations de guerre arrêtées par Mr de Vaudreuil.

Le Conseil Souverain de Québec a envoyé ici un commissaire pour informer du vol fait à la caisse. Le 14, le feu prit à la maison du Sr Martel qui vient de quitter la place de garde-magazin. On trouvait assez singulier que presque dans le même tems le trésorier fût volé et le garde-magazin incendié à la veille de rendre ses comptes, mais ce feu a été sur-le-champ éteint.

Du 17 au 28.—Le 18, on a distribué à St-Jean l'équipement aux troupes du parti. Il est bien de détailler ici en quoi consiste cet équipement. Ce détail, fait dans cette occasion une fois pour toutes, fera juger de la manière dont se font les partis d'hyver en Canada. On est libre de prendre une partie de cet équipement en argent.

ÉQUIPEMENT

Un capot	25 frs
Une couverte	9 frs
Un bonnet de laine	3 frs
2 chemises de coton	16 frs
Une paire de mitasses	3 frs
1 brayet	2 frs 10.

Le soldat au lieu de brayet a une culotte et un caleçon, 2 écheveaux de fil, 6 aiguilles, une alêne, 1 batte-feu, 6 pierres à fusil, un couteau-bûcheron, un peigne, un tire-bourre, un casse-tête, 2 paires de chaussures, 2 couteaux siamois, une paire de mitaines, un gilet, 2 paires de souliers de peau de chevreuil, une peau de chevreuil passée, 2 colliers de portage, une traîne, une paire de raquettes, une peau d'ours, un prélar à chaque officier, un de 4 en 4 soldats.

Les vivres ont été donnés pour douze jours, en pain, lard et pois sur le pied de la ration de campagne. L'officier a en plus trois pintes d'eau-de-vie et deux livres de

chocolat. Chacun d'eux a composé son équipage de chiens destinés à tirer les traînes, quelques-uns même ont emmené des chevaux. Les chiens lors du départ coûtaient jusqu'à 100 frs.

Le détachement est parti de St-Jean sur quatre divisions le 20, 21, 22, et la 4e division qui devait partir le 23 a été arrêtée jusqu'au 25 par le mauvais tems et le dégel. Le lac Champlain était dépris dans sa plus grande partie. Il a fallu renvoyer chevaux, chiens et une partie des provisions, et que chaque officier tirât lui-même sa traîne.

Mr de Bleury a été envoyé pour faire passer en bateau le détachement au sud du lac vis-à-vis la pointe à Fer. L'on dit que la glace est de là fort saine jusqu'à Carillon. A la 4e division marchent tout l'état-major et les grenadiers. A la vérité on leur a promis qu'à la retraite ils feraient l'avant-garde. Ce que je remarque ici c'est que les sottises s'y font avec conséquence pour la forme et pour le fonds. Il marche à la suite du parti 350 Sauvages domiciliés qui ne nuiront pas à la consommation.

Dans les derniers jours de ce mois il a gelé fortement. Plusieurs officiers de la colonie sont revenus malades. Les officiers français donnent l'exemple de la constance et même de la bonne grâce à supporter les fatigues de la marche.

On a eu des nouvelles de Mr de Boishébert, commandant à la rivière St-Jean, en date du 15 janvier. Comme il marchait pour surprendre le fort de Gaspareau pris sur nous en 1755, les Anglais l'ont évacué et brûlé le 12 8bre. Quelque tems auparavant on leur avait pris ou tué 16 hommes de cette garnison. Mr de Boishébert s'est retiré à Miramichi et aux environs pour y passer l'hyver avec ses Acadiens au nombre de 1500, non compris les femmes et les enfans. Il a des ordres pour se maintenir dans ce poste et pour se transporter à l'isle Royale à la première réquisition de Mr de Drucour qui y commande. Du reste il se ressent de la disette commune à tout le Canada. Les Acadiens subsistent avec 10 livres de bœuf, et dix livres de pois. Ils mangent aussi de la vache marine et quelques chevaux maigres. Cette mauvaise nourriture occasionne beaucoup de maladies. Le 27, on a publié un mandement de l'évêque pour ordonner des prières publiques qui continueront jusqu'à la fin de la campagne.

Les Sauvages ne sont partis de St-Jean que le 28.

MARS

3 mars.—Il est arrivé aujourd'hui une députation des Iroquois du lac et du Sault pour avertir Mr le Mis de Vaudreuil qu'ils suspectaient la fidélité de l'Onnéyote qui l'an passé nous a fait prendre le fort de Bull. Mr de Vaudreuil n'a donné aucune consistance à cet avis qu'il a regardé comme suggéré par des Sauvages des Cinq-Nations jaloux du crédit et de la considération dont cet Onnéyote jouit parmi les Français. Il a rassuré les Iroquois domiciliés. L'on a adjugé à l'entreprise les hôpitaux ambulans de l'armée. Ils ne peuvent que gagner à ce changement.

4 mars.—Mr l'intendant a acheté de quatre particuliers 500 quarts de farine de Nérac (?); il se propose d'en faire du pain pour l'officier. Il serait plus humain et plus militaire de mêler cette excellente farine avec d'autre de moindre qualité et d'en faire du pain pour le soldat comme pour l'officier. Il a été arrêté pour ménager les vivres, que dorénavant tous les Canadiens qui partiraient des gouvernemens de Québec, Trois-Rivières et Montréal pour aller à la guerre, porteraient leurs vivres avec eux pour leur route et leur séjour à St-Jean et qu'alors le commis du munitionnaire les leur payerait en argent comptant.

L'on change tous les gardes-magazins des postes particuliers et le Sr Landrieff, écrivain principal, est chargé de recevoir et d'examiner leurs comptes. C'est toujours l'apparence d'une réforme.

5 mars.—On a reçu des nouvelles du Détroit. Les Têtes-Plates et les Acapas ou Catabas, Sauvages voisins de la Caroline, demandent la paix aux nations sauvages, nos alliés, et offrent de frapper sur l'Anglais. Les Cheroquis ont fait écrire par le Sr Decoigne, Canadien pris et adopté chez eux depuis dix ans, qu'au printems ils viendraient au Détroit recevoir les paroles d'Ononthio et qu'ils iraient partout où il voudrait.

Les habitants du Détroit comptent être en état de fournir pour la Belle-Rivière cinq cents quintaux de farine, du maïs et du lard. S'ils étaient assurés de vendre leurs denrées pour la fourniture des postes à portée d'eux, ils seraient plus attentifs à la culture de leurs terres.

On a eu en même temps des nouvelles de Niagara du 7 février. Il s'y est tenu un grand conseil avec les Goyogouins, les Loups et les Chaouanons. Ils y ont rendu compte de ce qui s'est passé au conseil tenu chez le colonel Johnson. Ils ont renouvelé les assurances de leur attachement aux Français. Les Loups ont menacé les Cinq-Nations de les frapper s'ils ne se déclaraient en notre faveur. Cette nation a sans cesse devant les yeux la tache ignominieuse dont les Iroquois les ont flétris en leur imposant, après les avoir vaincus, de porter le machicoté; c'est la journée des Fourches Caudines que les Romains n'ont jamais oubliée. Ils ont dit que les Anglais leur avaient envoyé un officier de la Virginie pour les exhorter à accepter leur hache qu'ils ont rejetée. Les Goyogouins ont rapporté qu'à Orange il y avait eu une dispute vive entre les Montagnards écossais et les milices de la Nouvelle-Angleterre, qu'on en était venu aux coups de sabre et que quelques centaines d'hommes étaient restés sur la place. Cette nouvelle a sans doute un fondement. Je ne doute pas de la mésintelligence qui est et sera toujours entre ces troupes de différentes espèces, mais je doute fort qu'il y ait eu autant de sang répandu.

Les Sauvages disent, d'après les bruits courant chez les Anglais, qu'ils feront des efforts du côté de la Belle-Rivière et qu'une escadre anglaise viendra de bonne heure barrer le fleuve St-Laurent.

Le Sr Pouchot, quoique Français, paraît avoir gagné l'affection des Sauvages qui lui ont donné le nom de Gategayogen, c'est-à-dire le milieu des bonnes affaires. Mr le Mis de Vaudreuil a résolu de faire revêtir en pierre les fortifications de Niagara.

8 mars.—Par les dernières nouvelles du fort Duquesne on a appris que les Catabas ont levé la chevelure à un Canadien et qu'ils en ont fait un autre prisonnier. Cette nouvelle paraît contredire ce que nous avons dit plus haut qu'ils ont envoyé des députés au Détroit, mais cette contradiction n'est qu'apparente, c'est le gros de la nation qui veut faire la paix avec nous, mais il y en a parmi eux qui sont domiciliés chez l'Anglais, et qui, par conséquent, ne peuvent se dispenser de le suivre. On a encore eu des nouvelles de Niagara du 14 février; Mrs de Chabert et de Joncaire en étaient partis le 13 pour aller en ambassade chez les Cinq-Nations. Il s'est tenu un conseil entre les Tsonnonthouans et les Iroquois de la Belle-Rivière; ces derniers ont reproché aux Tsonnonthouans que la terre était couverte de leurs morts qui demandaient vengeance contre l'Anglais. Sur cela un chef s'est levé, a chanté la guerre et a été suivi de 60 guerriers. Cette bannière a chanté, bu et battu la caisse toute la nuit. Le parti s'est grossi le lendemain matin et l'on comptait qu'il serait de 120 guerriers; il doit passer par le pays des Loups, du côté de Théoga. Les Loups ont dit dans un conseil avec plus d'emphase que de vérité qu'ils étaient 5000, et que les Anglais vinssent-ils de l'Europe au nombre de 20,000 ils les extermineraient dans les bois.

10 mars.—Depuis huit jours le froid est très vif. Le thermomètre est toujours entre 18o et 20o. Le soleil a cependant déjà la force de fondre la glace.

12 mars.—Suivant les nouvelles que l'on vient de recevoir de St-Frédéric en date du 7, Mr de Rigaud avec sa dernière division partit de St-Jean le 25 février et fut coucher à 2 lieues de St-Jean. L'ordre de marche était une compagnie de Canadiens commandée par Mr de Godefroy à la tête; Mr Dufy, négociant, à Montréal, commandait les volontaires, la Compagnie de grenadiers, le reste des Canadiens et les Sauvages avec Mr de Longueuil.

Le 26.—Une journée de 6 lieues, marchant sur deux divisions, une par le bois et une sur les bordages.

Le 27.—Séjour à cause de la neige.

Le 28.—Le tems fut beau on en profita pour faire 7 lieues.

Le 1er mars.—8 à 9 lieues.

Le 2 mars.—Séjour à cause du vent et la crainte de la poudrerie.

3 mars.—Marche pénible, y ayant beaucoup d'eau sur la glace; elle fut cependant de 7 lieues.

4 mars.—Marche aussi pénible à cause du dégel, on ne fit que cinq lieues.

5 mars.—Une et demie pour arriver de bonne heure à St-Frédéric et l'on fut camper à demi-lieue du fort, à la côte du nord.

Le 6 et le 7.—Séjour. On commanda aux Canadiens de faire les souliers de peau de chevreuil tant pour eux que pour les soldats, de raccommoder les traînes de glisse et de préparer des traîneaux pour dans le cas où il y aurait de l'eau sur les glaces. On a été obligé de donner des supplémens de vivres, beaucoup ayant été gâtés par la pluye. On n'a commencé à marcher avec précaution et à monter la garde que le 3; et à St-Frédéric on a ordonné que l'officier campât exactement avec sa troupe. Mr de Rigaud a trouvé à St-Frédéric Mr Mercier qui l'a assuré que tout était prêt à Carillon, en échelles, matières combustibles et vivres pour pouvoir en partir avec des vivres pour 15 jours.

Le détachement a dû partir de St-Frédéric, la moitié le 8, avec Mr de Rigaud, l'autre moitié le 9, avec Mr de Poulhariez, les Sauvages quelques heures après avec Mr de Longueuil.

Il a été toujours omis dans ce journal deux petites lettres qui méritent attention et qui serviront à prouver de plus en plus et la mauvaise administration, et le peu de foi que l'on doit ajouter à ce que disent les personnes chargées de quelques détails, et combien ce pays-ci est gouverné par la Providence. 1° Dans le tems que l'on assurait Mr le Mis de Vaudreuil qu'il ne manquait aucune subsistance à la Presqu'isle, Mr Benoist qui y commandait, homme très véridique, s'il y en a en Canada, m'a assuré que sans les vivres de Chouägen, qu'on y avait reflués, il allait être forcé à évacuer le fort par défaut de subsistance. Le second fait est que Mr Mercier, commandant l'artillerie, chargé d'inventorier les poudres et munitions trouvées à Chouägen, n'a chargé son inventaire que de 23 milliers de poudre et Mr Jacob, officier d'artillerie, fort honnête homme, fort exact; *rara avis in terris et presertim in América Septentrionale*, par des visites exactes sur les barques, a rapporté aux magazins dix milliers de poudre de plus et... de balles.

En calculant les lieues des journées on trouvera que l'on en a moins fait que l'on en compte ordinairement de St-Jean au fort St-Frédéric, cela vient, 1° de ce que les Canadiens varient toujours sur les lieues et les distances, et de ce que l'on a la facilité d'aller sur la glace de pointe en pointe sans se détourner.

15 mars.—Mr de la Pause, major du régiment de Guyenne, a réglé avec le munitionnaire général que l'on ferait le décompte des rations, que l'on ne prendrait pas, soit dans les forts, soit en campagne sur le pied de 11 s. pour celle du soldat et 14 s. pour celle de l'officier. La ration est composé de 2 livres de pain, ½ livre de lard ou 1 livre de bœuf et 4 onces de pois.

Le décompte de la campagne dernière s'est fait sur le pied de 12 s. la livre de lard pour l'officier et 10 s. pour le soldat, 2 s. 6 d. la livre de pain pour l'officier et 2 s. pour le soldat, 6s. le quintal de pois.

18 mars.—Mr Desandrouins, ingénieur, est parti ce matin pour St-Jean afin de voir les moyens de réparer ce fort dont les palissades tombent en partie de vétusté, aussi bien que la galerie et celuy de le mettre à l'abry d'un coup de main en y faisant un fossé et un pont-levis, une augmentation dans les magazins, des logemens pour 150 hommes.

On a demandé aux quatre bataillons des troupes de terre l'état des charpentiers pour les envoyer la semaine prochaine travailler à préparer les bois en attendant qu'on puisse au petit printems remuer les terres.

Mr le Marquis de Vaudreuil paraissant craindre par les avis des Sauvages quelque invasion du côté des Cèdres, il luy a été proposé de faire rétablir les palissades d'une espèce de fort qui s'y trouve et d'y établir un enseigne de la colonie avec 25 ou 30 hommes et des signaux en boête pour se répondre avec l'isle Perrault et autres paroisses voisines dont les milices marcheraient promptement s'il paraissait quelque détachement.

19 mars.—Suivant les nouvelles de Carillon, le détachement aux ordres de Mr de Rigaud y a séjourné depuis le 9 jusqu'au 15. Ce retard a été occasionné parce que les vivres n'étaient pas prêts et le mauvais tems. Il s'est mis en mouvement le 15 par le côté du sud du lac St-Sacrement; on a donné les vivres pour 12 jours et distribué des échelles de 5 pieds 8 pouces dont les trois s'emboîtant l'une dans l'autre ne font que 13 pieds et demi; on en a distribué une de 4 en 4 soldats. Ces échelles sont assez conformes au modèle qui avait été donné à Mr le Mis de Vaudreuil; elles sont un peu pesantes ayant été faites avec du bois vert. Ces sortes de préparatifs exigeraient toujours d'être faits à l'avance et il devrait y en avoir toujours dans les arsenaux, ce qui s'oublie aussi fort en Europe qu'en Amérique.

Une grande partie des Canadiens était mal armée; il a fallu s'occuper de faire réparer leurs armes pendant le séjour du détachement à Carillon et cela sera toujours de même lorsque les officiers de milices n'en seront pas responsables et punis quand ils les conduiront mal armés.

26 mars.—Mr le Mis de Vaudreuil ayant envoyé l'Onnéyote, dont l'attachement pour nos intérests est connu, avec Mr de Lorimier fils, et quelques Sauvages de la Présentation pour sonder les dispositions des Cinq-Nations et du village des Palatins, ils ont été de retour le 24, ont eu une audience particulière et secrète le 25. Il en résulte que les Palatins désavouent ce que les Onnéyotes ont dit dans le grand conseil, soit qu'ils craignent les Anglais ou qu'ils ignorent la négociation secrète depuis que les Anglais ont pris un des principaux d'entre eux appelé l'Ours et ont établi dans sa maison 200 hommes de garnison en la fortifiant. Ils ont aussi rendu compte d'une espèce de conseil qui s'est tenu à Orange où le colonel Johnson les a sollicités et leur a présenté la hache. Il en résulte que tout s'y est passé en propos sans rien conclure et qu'ils se sont retirés en disant qu'ils voulaient délibérer avec leurs anciens qui étaient allés tenir un grand conseil à Montréal. Il paraît que les Goyogouins sont ceux qui ont marqué le plus d'attachement dans ce conseil aux intérests de leur père Ononthio et ont parlé avec

plus de hauteur à leur frère Corlar. On a fait partir ce matin 20 charpentiers et un sergent du régiment de Béarn pour préparer les bois nécessaires pour réparer les fortifications de St-Jean et en augmenter les magazins.

29 mars.—Mr Mercier a apporté la nouvelle et le détail de l'expédition de Mr de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières.

Le détachement de 1600 hommes aux ordres de Mr de Rigaud partit le 15 et fut camper à la droite du lac St-Sacrement vis-à-vis l'ancien camp de Mr de Contrecœur.

Le 16 on fit partir, au point du jour, une découverte de 75 Sauvages et 25 Français, commandés par Mrs Hertel, de Louisbourg (?) et St-Simon. Le détachement marcha par le milieu du lac sur cinq colonnes, celles de la droite et de la gauche, composées de Sauvages, commandées par Mrs de Longueuil, père et fils; les trois du centre, celle des troupes de terre, commandée par Mr de Poulhariez, capne de grenadiers au régiment Royal-Roussillon, et les deux autres de la colonie, commandées par Mrs St-Martin et St-Ours, lieutenants de leurs troupes. Les volontaires faisaient avant-garde et on campa au Pain-de-Sucre. Le 17, on marcha dans le même ordre et l'on vint camper sur la glace à portée de la baye de Ganaouské où l'on fut obligé de coucher sur la glace sans feu. Le 18, on se rendit à la baye après avoir fait le portage des traînes; on y resta toute la journée et on envoya le matin Mrs de Poulhariez, Dumas, Mercier, Savournin et Raymond avec un détachement pour reconnaître le fort qui était à une lieue et demie du camp sous l'escorte de 50 Sauvages et 50 Canadiens, commandés par Mrs de Langy l'aîné, Longueuil fils, et Pontleroy. Sur le soir on donna l'ordre pour attaquer par escalade le fort sur trois colonnes dont les Français devaient avoir la droite et on se mit en marche pour se rendre à la baye de Niacktaron qui n'est qu'à une lieue du fort et où devait être le dépôt des traînes et des vivres; on en partit sur les 11 heures du soir en ordre de marche. Mrs Dumas, Mercier et Savournin, qui avaient été envoyés une seconde fois pour reconnaître le fort, ayant rapporté qu'il n'était pas possible de l'attaquer, on se détermina à se contenter de brûler tout ce qui était dans l'extérieur et on y travailla vainement la nuit du 18 au 19, le bois dont on se servait étant mouillé et les artifices de la composition du Sr Mercier ne valant rien. Le 19, les Sauvages commencèrent eux-mêmes à mettre le feu à quelques bateaux; il y eut deux Sauvages de blessés et un soldat de la colonie écrasé d'une bombe. Les Anglais firent sortir quelques-uns des leurs pour éteindre le feu des bateaux; ils rentrèrent avec perte d'une douzaine d'hommes. Le même jour on commanda les piquets de Royal-Roussillon et de Languedoc pour aller observer les mouvemens de l'ennemy sur le chemin de Lydius; un soldat de la colonie qui se trouva mêlé parmi eux eut le pied emporté d'un coup de canon. Sur le soir on commanda les piquets de la Sarre et de Béarn avec 200 hommes de la colonie pour soutenir ceux qui étaient commandés pour brûler les barques, bateaux et maisons, ce qui s'exécuta avec assez de succès. Le 20, on fit traverser processionnellement le lac, à la vue des Anglais, à tout le détachement, portant les échelles avec ostentation et on envoya Mr Mercier au commandant le sommer de se rendre. Mr Mercier lui dit qu'il était d'usage entre les nations policées de s'avertir avant les escalades pour éviter le carnage; qu'il eût donc à se rendre et qu'il ne s'obstinât pas à défendre un terrain appartenant au Roi de France. Le sommé et le sommant ignoraient qu'une escalade est une action de surprise et que la guerre une fois déclarée, le droit de propriété ou les prétentions ne font plus rien à la chose. C'est que pour ne pas être ridicule à la guerre, il ne suffit pas d'être homme d'esprit. Le commandant anglais, après avoir rassemblé les officiers de sa garnison, pour gagner du tems et avoir celui d'évacuer en partie les magazins extérieurs, répondit qu'il voulait

se défendre; les troupes revinrent à leur première position, on renvoya encore les piquets de Royal-Roussillon et Languedoc sur le chemin de Lydius et on commanda à l'entrée de la nuit des grenadiers des piquets de la Sarre et Béarn pour soutenir ceux qui étaient commandés pour continuer à incendier. On brûla des hangars, le petit fortin; les Anglais avaient profité de notre négligence pendant notre sommation pour découvrir les hangars afin que le feu ne se communiquât point au fort. Le 21, le mauvais tems a fait rester dans l'inaction; on envoya seulement quelques Sauvages à la découverte.

Le 22, l'ordre fut donné pour le départ, mais le mauvais tems arrêta. Il restait encore à brûler une barque percée pour 16 canons qui était sur le chantier à 15 pas sous le feu du fort. Mr Wolff, officier réformé du régiment de Bentheim à la suite des troupes de terre, demanda la permission de l'aller brûler à l'entrée de la nuit avec 20 volontaires des troupes de terre; il y fut depuis l'entrée de la nuit jusqu'à 11 h. du soir qu'il réussit à son opération. Malgré le feu continuel de l'ennemi il n'y eut que deux soldats de Languedoc de tués, et trois de blessés de Royal-Roussillon, Languedoc et Béarn. Telle a été la fin de cette éxpédition; on a brûlé aux ennemis 300 bateaux, 4 barques, 2 hangars, on en a laissé subsister un troisième où l'on a cru qu'on serait trop exposé en le brûlant. On a brûlé le fortin où l'on tenait leurs compagnies de volontaires, les baraques, le moulin à scie, un grand amas de planches de bois de construction et de chauffage. Il faut espérer que cette perte retardera les opérations de l'ennemi qui était en état et volonté de nous primer dans cette partie. Le succès que l'on a eu dans cette expédition est une preuve que le marquis de Montcalm était fondé à ne vouloir qu'un détachement de 6 à 800 hommes au plus; ils eussent rempli les mêmes objets avec plus de gloire, occasionné moins de dépenses et moins de consommation dans les vivres, et l'on pourrait estre en état d'opérer à la première navigation. Il semble qu'à vouloir faire la sommation au commandant, elle ne devait avoir lieu qu'après avoir brûlé tous les dehors, y mettre un ton plus ferme, ne pas parler d'escalade et parler de réduire le fort en cendres et passer la garnison au fil de l'épée. Les Anglais ne manqueront pas de vouloir faire regarder dans les papiers publics cette sommation faite avec un aussi gros détachement et suivie de deux jours de séjour devant leur fort, comme la levée d'un siège; il est même à craindre, telle importante que soit l'opération, qu'on ne la croie en Europe au-dessous de la dépense et de ce que pouvait remplir un détachement de 1600 hommes, détachement qui, pour l'Amérique, devait être regardé comme une véritable armée.

Le 23.—Le détachement partit d'auprès le fort George et fut camper au Pain-de-Sucre.

Le 24.—A Carillon.

Le 26.—Le détachement est parti de Carillon après y avoir laissé les quatre piquets de Languedoc, Béarn, la Sarre et Royal-Roussillon. On a envoyé Mr le Cher de Langy à la guerre pour avoir des nouvelles de l'ennemi et faire quelques prisonniers.

Le détachement est venu camper le même jour, 26, à St-Frédéric; il a dû y séjourner le 27 et le 28, y laisser, pour renforcer la garnison, les piquets des compagnies détachées de la marine, et en repartir avec la cie des grenadiers, tous les Canadiens qu'il faut renvoyer pour préparer à la fonte des neiges leurs guérêts et faire leurs semences. Les Sauvages que l'on a déliés s'en viennent successivement. Le terme de délier veut dire renvoyer et est pris de ce qu'on invite les Sauvages à une expédition en leur présentant un collier, et lorsqu'ils l'acceptent c'est un gage qu'ils se lient pour suivre le général au nom duquel il est présenté et pour l'expédition qui leur est annoncée.

Comme le lac Champlain a commencé à déprendre vers la Pointe-au-Fer on a commandé 30 bateaux pour aller au devant de notre détachement.

Les Anglais ont assuré que des 77 hommes qu'ils avaient en détachement défaits par Mr de Basserode, capne au régiment de Languedoc, il ne s'en est sauvé que 3: ceux qui n'étaient point restés sur le champ de bataille étant morts de leurs blessures.

Les Sauvages sont tous mécontents de la dernière expédition et, comme ils sont peu courtisans, ils en murmurent hautement. Ils comptent même dire leurs pensées en plein conseil, mais les interprètes ne rendront que ce qui sera agréable à l'assemblée.

AVRIL

Du 1er avril au 13.—Le dégel a paru vouloir commencer sérieusement le 4. Le 6 on a trouvé du danger à traverser en carriole et même à pied la rivière. Tous les chemins n'y ont plus été indifférens, il a fallu s'y connaître et choisir; quelques-uns même des plus hardis ou des plus malheureux ont péri. Depuis le 6, il a fait le plus beau tems du monde. Dans cette ville les trottoirs à côté des maisons sont à découvert, la masse de neige et de glace qui occupe les rues diminue sensiblement tous les jours, aussi fait-il chaud! on peut dire que dans ce pays il n'y a véritablement que deux saisons: l'hyver et l'été. Le 8, on a quitté les carrioles et repris les calèches.

Il est arrivé ici le 9, un homme venant de la Louisiane. Il en est parti le 1er juillet avec le convoi qui, tous les ans, est envoyé de cette colonie à l'établissement que nous avons aux Illinois. Il est reparti des Illinois la veille de Noël, et le voici enfin arrivé ayant eu pour guides, à travers les lacs et les bois, des Sauvages qu'il changeait de poste en poste. J'ai été étonné de voir ce courrier qui venait de si loin, d'une façon si peu commode, négligé à la porte de la chambre de Mr de Vaudreuil, et auquel on ne faisait pas plus d'attention qu'à un homme qui arriverait de Versailles à Paris.

Par les nouvelles qu'il a rapportées de la Louisiane, on y jouit d'une paix profonde. Les heureux habitants de ce beau pays ignoraient encore au mois de juillet que la guerre fût déclarée. Puissent-ils l'ignorer toujours!

On a appris en même tems la mort du grand chef des Caitas, nation située entre la Caroline et la Mobile, à portée d'Alibamum, le dernier établissement que nous ayons de ce côté. Les Sauvages peuvent faire 1600 guerriers; comme leur chef nous était fort attaché, on a soupçonné un traiteur anglais qui l'a saigné d'avoir empoisonné sa lancette. Ce chef a le titre d'empereur. Son fils a été élu en sa place et l'on a nommé un régent pour gouverner pendant sa minorité. Ainsi en se rapprochant du Mexique on retrouve des traces de mœurs policées. Les Natchez à la Louisiane ont un roi, des temples, un culte marqué, des initiations, etc.

Le 10, jour de Pâques, on a lu un mandement de Mgr l'évêque qui ordonne que dimanche prochain on chantera un Te Deum en actions de grâces de l'heureux succès de l'expédition dernière. Il est à remarquer que l'évêque fait cet acte public sans l'ordre ni la participation du gouverneur général qui n'eût pas osé le demander. Le mandement de l'évêque est aussi ridicule que l'objet du Te Deum.

Du 19.—Ce qui restait de glace sur la rivière est parti cette nuit; elle est maintenant navigable. Il nous est arrivé un canot de la côte du Sud. Les premières troupes se disposent à entrer en campagne. Le tems continue à être fort beau. Cependant les terres sont encore trop imbibées pour qu'on ait pu commencer les semailles ailleurs que dans les terres élevées. Ainsi en trois mois la terre reçoit la semence et donne le grain.

Ce soir on a eu par la voie de Louisbourg des nouvelles de France en date du 28 8bre. Le bâtiment était parti de la Rochelle le 6 9bre et arrivé à l'isle Royale le 30 janvier. Le courrier de Louisbourg en avait été dépêché le 3 février. Les armateurs de cette place font très bien; ils y ont amené pour 100,000 écus de prise. La place est en bon

état et ne craint rien. Les Anglais ont renvoyé d'Halifax Mr de la Grive, commissaire des guerres, avec 80 soldats, pour être échangés contre un pareil nombre de ceux pris à Chouagen. Les nouvelles de l'Europe sont: l'invasion de la Saxe, par le roi de Prusse; l'action entre les troupes prussiennes et les Saxons, dont l'avantage est indécis; la marche de 25,000 Français en Allemagne, comme auxiliaires de la Reine, commandés par Mr le prince de Soubise; l'armée qui doit s'assembler en Flandre, aux ordres du prince de Conti; l'indécision des Hollandais que l'Anglais insulte, à qui la France ne veut pas permettre la neutralité, et qui, sentant la ruine de son commerce inévitable, de quelque côté qu'elle se déclare, ne sait quel parti prendre; enfin les troubles qui continuent toujours en France entre les parlemens et le clergé. A Rome, au moins, les Aruspices ne faisaient pas parler d'eux quand le R. P. était en guerre. Malgré cette fermentation qui semble menacer l'Europe d'un incendie général, je vois le monarque prussien qui, mis peut-être au ban de l'Empire et se trouvant avoir affaire à trop forte partie, conclut en un moment sa paix particulière; la Reine qui profitant de notre alliance fait son fils roi des Romains, et reprenant ensuite l'esprit et le système de sa maison, est prête à se déclarer contre nous; l'Espagne se maintenant dans un état à être la médiatrice et à profiter de ces troubles, plus peut-être qu'aucun autre Etat; l'Angleterre, enfin, la cause unique de cette guerre, lassée bientôt d'une crise violente qui anéantit son commerce, l'âme de son existence, qui augmente sa dette publique et rend la nation insolvable en la ruinant, demander avant deux ans la paix avec autant de fureur qu'elle a désiré de la rompre, bien résolue à mieux prendre ses mesures pour la rompre encore avec avantage au moment où l'on s'y attendra le moins; et la France victorieuse, mais épuisée par ses victoires mêmes, gouvernée d'ailleurs par des principes politiques, accorder la paix et ne pas tirer de cette guerre les avantages qu'elle en eût pu tirer.

Du 24.—Mr l'abbé Piquet, missionnaire de la Présentation, établissement qui lui est dû, est arrivé ce matin avec 60 Sauvages qui viennent demander une explication au sujet de la démarche d'un chef onnontagué qui leur a porté des branches de la part du Mis de Vaudreuil, prétendant que le gouverneur général l'a établi pour chef de la cabane, ce qui leur paraîtrait contraire aux droits d'un peuple guerrier et libre qui ne connaît de chefs que ceux qu'il se donne et pour le temps qu'il veut; ils ont ramené avec eux le chef onnontagué pour être présent à l'explication de la parole de leur père. Ils rappellent qu'ils sont les seuls Sauvages qui ayent voulu, du tems de Mr Duquesne, prêter à genoux serment de fidélité au grand Ononthio, cérémonie qui n'a jamais été faite par aucun Sauvage, que dans cette occasion, et ils regardaient que l'atteinte à leurs droits les délivrerait de ce serment. D'ailleurs ils se plaignent que ce chef onnontagué n'est pas encore de la prière, et que nous voulons qu'ils se fient trop et trop tôt aux Cinq-Nations dont on ne cessait de leur recommander de se défier.

Nota.—J'observerai que dans la confédération des Cinq-Nations les Onnontagués tiennent le premier rang; c'est à leur cabane que se doivent tenir les conseils généraux depuis qu'on a retranché de la confédération les Agniers, et, pour se servir du style métaphorique de ces Sauvages, c'est chez les Onnontagués que doit se conserver le feu du conseil, qui ne doit jamais s'éteindre, comme celui de Vesta chez les anciens.

Nota.—J'ai oublié, en parlant du détachement de Mr de Rigaud, de dire que Mr de Lusignan, commandant du fort de Carillon, un des plus anciens officiers de la colonie, un de ceux qui a le plus de réputation, a profité de la triste circonstance où l'on était de se trouver dans un pays inhabité pour faire vendre du vin sur le pied de 1200 frs la barrique tandis qu'il ne vaut à Montréal que 100 écus ce qui revient à 10 frs le pot, et l'eau-de-vie qui vaut 15 frs la velte, mesure de 4 pots, 50 frs; et un inspecteur des travaux a profité de la circonstance pour faire tuer une vache maigre et il l'a vendue 30 s. la

livre. Il faut convenir que cet esprit d'avidité, de gain, de commerce, détruira toujours l'esprit d'honneur, de gloire et l'esprit militaire.

Tout ce qui se passe dans les colonies fait la critique de la noblesse commerçante et confirme le système du marquis de Lassay et du Pt de Montesquieu pour un état monarchique.

Du 25.—Dix Iroquois sont partis pour aller en guerre du côté du fort George. On leur a recommandé de rapporter des lettres vivantes, c'est-à-dire des prisonniers. Quelques Outaouais et Poutéotamis sont aussi allés faire coup de ce même côté. Ils ont demandé Aoussik, chef népissing, toujours occupé de l'idée de périr ou de venger tant qu'il voudra Mr Descombes, qu'il a tué sans le vouloir.

Du 26.—Mr de Pomeroy, officier de l'isle Royale, est parti ce matin afin de profiter d'un bâtiment qu'on doit expédier de Québec pour porter à Miramichi des vivres à Mr de Boishébert et aux Acadiens. Cet officier a été chargé de remettre à Mr de Drucour les paquets contenant le détail de ce qui s'est ici passé pendant l'hyver. Ce gouverneur de Louisbourg les renvoyera en France.

Le conseil des Iroquois de la Présentation s'est tenu ce matin.

Les deux Sauvages que l'abbé Piquet a montrés à Paris, y ont assisté, vêtus à la française de pied en cape. Pierre, l'un d'eux, portait la veste que lui a envoyée Mr le Dauphin. Il m'a semblé voir Arlequin Sauvage en perruque blonde et en habit galonné.

L'orateur iroquois a longuement exposé l'attachement de leur cabane pour la religion et le Roi; que, seuls entre tous les Sauvages, ils avaient entre les mains de Mr Duquesne, prêté au grand Ononthio serment de fidélité; que ce gouverneur général leur avait donné l'accolade avec l'épée dont il avait promis de se servir pour les défendre; il a parlé de la forme de gouvernement établi chez eux, consistant en 12 chefs de village, 6 chefs de guerre et 12 femmes de conseil. "Mais, a-t-il ajouté, en nous faisant régénérer dans cette même eau de baptême qui a lavé le grand Ononthio, nous n'avons pas renoncé à notre liberté, aux droits que nous tenons du maître de la vie. Si l'on veut y attenter on nous délivrera du serment que nous avons fait; l'engagement est réciproque. C'est à nous seuls à nous donner nos chefs. Quelle est cette parole qu'est venu nous apporter cet Onnontagué qui n'est pas de la prière et qui prétend être notre chef? Mon père, explique-nous cette parole. Elle nous a troublé l'esprit".

Les femmes du conseil étaient présentes à la séance; elles ont fait présenter des paroles en leur nom. Le marquis de Vaudreuil a indiqué sa réponse au lendemain.

Le 27.—Le Mis de Vaudreuil a rendu réponse aux Iroquois de la Présentation. Il a confirmé tout ce que le marquis Duquesne leur avait dit et promis en recevant leur serment de fidélité. Il leur a donné un nouveau collier pour les lier d'une chaîne encore plus forte, et leur a déclaré que son intention, en leur envoyant cet Onnontagué, la source de leur mécontentement, n'avait pas été de violer leurs privilèges en l'introduisant malgré eux dans leur cabane, mais de leur faire entendre que ce guerrier étant d'une valeur et d'un attachement à la France à toute épreuve, ils feraient bien de le recevoir dans leur village dès qu'il aurait reçu le baptême et de lui donner la place de leur fameux chef..... dit Collière, tué à l'attaque du fort de Bull. La séance a été terminée par des branches de porcelaine présentées aux Dames du Conseil. La gravité avec laquelle elles assistent aux délibérations mérite d'être observée. Elles ont, au reste, le même crédit parmi les Sauvages que les matrones avaient autrefois chez les Gaulois et les Romains.

Du 28 avril au 4 mai.—Les Sauvages de la Présentation ont reçu de la main du Mis de Vaudreuil 7 hausse-cols et 7 espontons. Cette promotion a été faite en faveur des chefs de guerre. Tous sont retournés à leur village.

Il fait depuis plusieurs jours un temps d'été. On a fait partir de la Chine 60 bateaux menés par 240 Canadiens pour porter des vivres et des marchandises de traite dans les postes d'en haut. Le gouvernement doit garnir ces postes de manière que les Sauvages n'ayent pas lieu de regretter Chouâgen où ils trouvaient abondamment et à bas prix les marchandises nécessaires à leurs besoins et à leur luxe. Ce sont les seuls instruments de servitude qui puissent captiver en quelque sorte ces peuples féroces. Au reste cet article de la traite mérite un mémoire particulier.

MAI

Du 4.—Le bataillon de Royal-Roussillon a reçu ordre de se rassembler le 8 à Chambly, de camper le 9 à St-Jean et d'en partir le 10 avec le régiment de Béarn pour aller occuper le camp de Carillon aux ordres de Mr de Bourlamaque.

Du 5.—Quelques Poutéotamis qui ont hyverné ici en sont partis ce matin pour retourner au Détroit.

On vient de recevoir des nouvelles du fort Duquesne, en date du 8 mars. Toujours petits partis en campagne. L'un d'eux a ramené 4 prisonniers anglais qui disent que la garnison du fort de Cumberland est plus forte que l'année dernière et qu'on y attend 100 Catabas, Sauvages qui portent le nom d'un village de Cheroquis domiciliés chez l'Anglais.

Ces mêmes nouvelles annoncent l'ambassade de 10 chefs Loups et d'autant de chefs Chaouanons qui viennent à Montréal écouter la parole d'Ononthio.

Mr de Ligneris demande un missionnaire pour les Loups et quelques Abénaquis domiciliés pour s'établir avec eux. Les Loups regardent les Abénaquis comme leurs frères, ils parlent la même langue. A l'égard des Iroquois, qu'ils appellent leurs oncles, ils les craignent plus qu'ils ne les aiment. On a eu avis des Illinois qu'on y était en état de fournir au fort Duquesne 2,000 quintaux de farine et 500 quarts de lard, ce qui est estimé l'approvisionnement de 6 mois pour 500 hommes, y compris les doubles emplois et les allées et venues des Sauvages.

On a eu aussi des nouvelles de Niagara en date du 11 Avril. Mr Pouchot rend compte d'un conseil qui s'y est tenu le 30 janvier entre les Iroquois, les Chaouanons et les Loups. Ces derniers ont parlé fort au long de chefs de leur nation pendus autrefois par les Anglais. C'est et ce sera toujours le prétexte de leur guerre. Ils ont reproché vivement aux Iroquois que les Cinq-Nations ne la leur déclaraient pas ouvertement. Ils ont dit aussi qu'ils ne voulaient plus porter le machicoté: c'est une pièce d'étoffe que portent les femmes et qui est pour elles ce que le brayet est pour les hommes. Les Iroquois avaient imposé cette loi flétrissante aux Loups dans la guerre où ils les vainquirent, les dégradant ainsi de la qualité d'hommes. Les Loups ont ajouté que l'Iroquois n'avait qu'à porter lui-même le machicoté, que pour eux ils voulaient frapper l'Anglais, qu'ils appelleraient leurs frères les Abénaquis et que peut-être ils deviendraient fous, c'est-à-dire qu'ils lèveraient la hache même sur leurs oncles les Iroquois. Ces derniers ont répondu que le machicoté que les Loups avaient si longtemps porté était trop sale pour qu'ils voulussent le porter à leur tour; qu'il fallait remettre la décision de cette affaire au conseil général, qui se devait incessamment tenir chez les Onnontagués; qu'en attendant ils pourraient continuer la guerre contre l'Anglais qui les avait insultés.

Mrs de Chabert et de Joncaire sont revenus de leur négociation chez les Tsonnontouans et les Goyogouins. Aussitôt après leur départ il s'est formé dans ces deux villages quatre partis qui sont arrivés le 17 mars à Niagara. Le Sr Pouchot a tenu conseil

avec eux. Les dames du conseil l'ont prié d'avoir pitié d'elles; que, puisque leurs jeunes gens allaient en guerre, il fallait qu'il leur fournît leurs besoins; qu'elles n'avaient pas la main assez grande pour couvrir leurs nudités et qu'il ne serait pas honnête qu'elles les montrassent. Depuis ce conseil il s'est formé d'autres partis et l'on compte qu'il y en a maintenant une vingtaine en campagne. Leurs efforts doivent tomber sur la Menade, province qui étant, pour ainsi dire, leur patrie, avait été jusqu'à présent respectée par eux.

Le colonel Johnson envoye des colliers dans tous les villages des Cinq-Nations par un Agnier, un Onnontagué et un Onnéyote qui sont ses émissaires. Il paraît que ses négociations ont été jusqu'à présent infructueuses; mais pour être en état de juger du parti que prendront les Cinq-Nations, il faut savoir ce qui se sera passé au grand conseil indiqué chez les Onnontagués. Mr de Joncaire n'a pas cru devoir s'y trouver. Le caractère sacré d'ambassadeur ne lui a pas paru un garant assez sûr pour le mettre à l'abri dans une cabane où il n'est pas aussi accrédité que dans celle des Tsonnontouans et des Goyogouins dont il est l'enfant.

Quand je considère la position actuelle des Cinq-Nations, indécises entre Ononthio, leur père, et leur frère Corlar, il me semble que ce sont les Hollandais qui, pressés par deux voisins également redoutables pour eux, voudraient bien s'en tenir à une neutralité qu'on ne veut pas leur permettre.

Les Sauvages rapportent que le colonel Johnson a dit que les Anglais voulaient rétablir Chouägen, que cette entreprise sans doute ferait répandre bien du sang, mais qu'ils avaient des hommes de reste. Peut-être la cour de Londres pour apaiser les clameurs du peuple et des négociants, envoyera-t-elle à mylord Loudon des ordres de reprendre à quelque prix que ce soit une position sur le lac Ontario? Peut-être aussi la confidence même que Johnson a faite à cet égard aux Sauvages prouve-t-elle que les Anglais n'ont pour cette année aucune vue de ce côté?

Les Nations du Sud ont tenu un conseil général dans lequel il a été proposé de frapper sur l'Anglais. La nation du Chien, qui s'y est opposée, a fait séparer ce premier conseil. Il s'en est tenu un second où elle n'a point été appelée et on y a conclu unanimement à lever la hache contre les Anglais.

Les Loups sont venus dire qu'ils avaient vu sur la rivière de Kanestio, 500 bateaux que les Anglais ont construits à un fort nommé Shamoken, qu'ils y en font encore d'autres et qu'ils parlent d'une incursion de 10,000 hommes du côté du fort Duquesne. Pour juger de l'objet de ces bateaux, il faut examiner dans quelles parties ils peuvent conduire. C'est ce qui fait le sujet d'un mémoire présenté le 18 mai au Marquis de Vaudreuil et que je joins ici.

Des Renards, domiciliés parmi les Cinq-Nations, sont venus à Niagara au nombre de 40 et après deux conseils tenus le 6 et le 7 avril, ils ont accepté notre hache et sont partis pour frapper.

Le commandant de la Presqu'isle, Mr de Portneuf, ayant préféré son intérest particulier au bien du service, a mieux aimé charger ses bateaux d'eau-de-vie et de marchandises que de farine et de lard, aussi la disette des vivres l'a contraint de renvoyer à Niagara dans les premiers jours d'avril un sergent et 43 hommes de sa garnison. Il faut attendre pour lui faire passer des subsistances la dissolution des glaces du lac Erié qui n'étaient pas encore parties le 11 avril.

Du 6 au 8.—Les Srs Stobo et Wanbram, mal gardés dans leur prison, s'en étaient échappés; on les a repris sur la côte, à 15 lieues de Québec. Cette évasion fera peut-être qu'on veillera avec un peu d'attention à cette foule qui dans Montréal et Québec sont aussi libres qu'à Boston.

Le même jour, on a reçu des nouvelles du détachement composé de 60 Sauvages et partis de Carillon quelques jours après l'expédition faite au fort George. On voulait que ces Sauvages se portassent sur la communication de ce fort à celui de Lydius, mais eux ne l'ont pas voulu, ils ont été dans les profondeurs des terres à 24 lieues de Boston où ils ont brûlé deux moulins et ont pris six hommes. Les prisonniers n'ont rien appris des mouvemens et des desseins de l'ennemi. L'un d'eux que l'on interrogeait sur cet article a dit que mylord Loudon questionné par un homme considérable de la Nouvelle-Angleterre sur les projets qu'il avait pour la campagne prochaine, lui avait demandé s'il était capable de garder un secret; que cet homme l'avait assuré qu'il en était capable: " Et moi aussi, je le suis, repartit mylord Loudon ".

Du 8.—Mr de Bourlamaque est parti ce matin pour se rendre à St-Jean, et de là, à Carillon avec les deux bataillons de Royal-Roussillon et Béarn. Il y aura un corps d'environ 1300 hommes. Par son instruction, il doit se camper entre le fort et la redoute et retrancher son camp par des abatis.

Du 12 au 15.—La misère est extrême à Québec. Le pain y manque et le peu que l'on en a est de la plus mauvaise qualité. L'intendant a été obligé de faire distribuer aux habitans 2,000 minots de grain pour faire les semences. Cette quantité n'est pas à beaucoup près suffisante et une partie des terres demeurera insemencée. On sera même obligé de faire descendre des vivres des entrepôts destinés à la subsistance des troupes pour nourrir la capitale.

Aucunes nouvelles de vaisseaux, ce qui occasionne de grandes inquiétudes. Le défaut de vivre nous met hors d'état d'entrer en campagne. Tout projet d'offensive nous est impossible, la défensive, même si l'ennemi vient en forces de bonne heure et de plusieurs côtés, ne l'est guère moins.

Le bataillon de la Sarre est parti pour aller camper sous le fort St-Jean et travailler à mettre ce fort à l'abri d'un coup de main. Le bataillon de Guyenne est parti le 13 de Québec et va camper à Ste-Thérèse d'où il accommodera le chemin de Chambly à St-Jean. Le bataillon de la Reine le remplace à Québec en attendant de nouveaux. Ainsi dans le cas où les ennemis viendraient assiéger Québec on y ferait passer en fort peu de jours les bataillons de la Sarre, Guyenne et Languedoc, ce dernier restant à Montréal. Le bâtiment destiné pour Miramichi et pour porter les dépêches à Louisbourg a mis à la voile le 9.

On a reçu des nouvelles du fort Duquesne en date du 15 avril. Nous y avons toujours beaucoup de partis en campagne qui font des chevelures et ramènent quelques prisonniers. Un de ces partis dit avoir vu auprès du fort de Cumberland un camp d'environ 150 Catabas. Par les nouvelles de Niagara en date du 3 et du 5 mai nous apprenons que beaucoup de partis Tsonnontouans et Goyogouins sont en guerre contre l'Anglais; qu'il y a une grande fermentation chez les Onnontagués et les Onnéyotes auprès desquels le colonel Johnson fait les plus grands efforts. Plusieurs d'entre eux lui sont entièrement dévoués. Les nouvelles des desseins et des mouvemens de l'ennemi continuent à être fort incertaines, rapports de Sauvages qui conjecturent ou qui disent avoir vu; on parle d'une opération vers la Belle-Rivière, du rétablissement de Chouãgen, d'une expédition maritime; ce dont il paraît que nous ne pouvons douter c'est que les Anglais rassemblent à Boston et à Orange des forces très considérables. Ils ont débité la dernière aventure du fort George, comme étant absolument à leur avantage. Ils disent que nous avons attaqué ce fort à plusieurs reprises et qu'après avoir perdu beaucoup de monde nous avons été forcés de nous retirer. Ils doivent parler ainsi: la forme de cette expédition est contre nous.

Les 400 Canadiens destinés à la Belle-Rivière sont arrivés aujourd'hui à Montréal. Ils en partiront le 17 ou le 18.

Du 16 au 20.—Le parti d'Aoussik est revenu avec 4 chevelures et 3 prisonniers du régiment Royal-Américain. Par leurs dépositions nous avons appris que les ennemis ne font aucun mouvement vers le lac St-Sacrement. Il n'y marche ni troupes, ni convoi. Les Anglais même semblent ne pas songer à réparer le tort que leur a fait le détachement aux ordres de Mr de Rigaud. Il paraît que mylord Loudon attendrait une escadre pour attaquer Louisbourg, tandis que deux corps considérables agiront du côté de la Belle-Rivière et de Chouägen.

Les Onnéyotes qui avaient été envoyés en ambassade chez les Cinq-Nations sont revenus et ont eu audience le 18 en présence des députés des Iroquois du Sault et des Deux-Montagnes. Ils ont présenté les colliers de complimens ordinaires, se sont excusés de n'avoir pas exécuté la commission dont les avait chargés Mr le Mis de Vaudreuil vis-à-vis les Palatins, ont assuré qu'ils voulaient embrasser la religion chrétienne, mais que, pour exécuter ce dessein, il fallait attendre des tems plus tranquilles et que la terre ne fût plus imbibée de sang, qu'alors ils demanderaient un missionnaire, qui, jusque-là, ne serait pas en sûreté chez eux. Ils ont ensuite prié le Mis de Vaudreuil de ne point porter la guerre de leur côté, de laisser libre le chemin jusqu'à la Fourche qui conduit également à Orange et à Corlar et ils ont dit qu'ils avaient envoyé faire la même proposition aux Anglais.

Il paraît toujours que ces Sauvages, divisés entre eux, n'osent prendre un parti décisif; qu'embarrassés par le voisinage des Anglais, ils voudraient bien s'en tenir à la neutralité, et qu'en même tems ils cherchent à sonder si nous avons quelque projet d'offensive du côté de Corlar. Paroles de complimens de la part des Iroquois domiciliés, exhortation aux Onnéyotes à persévérer dans le dessein de se faire baptiser et dans leurs bonnes dispositions à l'égard d'Ononthio.

Le 20.—Le Mis de Vaudreuil a répondu aux Onnéyotes. Il les a exhortés à être de la prière et à continuer à travailler aux bonnes affaires. En même tems il leur a déclaré que rien ne pouvait suspendre sa hache, qu'il irait partout attaquer l'Anglais et que si la guerre se portait de leur côté, il leur conseillait pour leur propre sûreté de se joindre à lui et de remplir les engagemens qu'ils avaient pris avec lui dans le célèbre congrès du mois de décembre dernier. Les Onnéyotes ont paru vouloir se conduire en conséquence.

Nouvelles venues de Carillon. Le corps qui y est, aux ordres de Mr de Bourlamaque, est maintenant de 1400 hommes. Nos deux bataillons y sont campés entre le fort et la redoute; un corps de Canadiens occupe le Portage et un autre la Chute. Suivant les états envoyés par Mr de Bourlamaque à Mr de Montcalm, il y a des vivres à Carillon pour nourrir 1400 hommes pendant 3 mois, et à St-Jean, de quoi en nourrir 1000 pendant le même temps.

Le 21.—Par l'entremise de l'abbé Piquet, il y a eu une négociation secrète entre Chaneouneghen, fameux chef Onnéyote, qui nous est dévoué, et le Mis de Vaudreuil, dont l'objet est de forcer par un coup d'état ceux des Onnéyotes qui balancent encore à se déclarer pour nous ou qui penchent pour l'Anglais, à accepter notre hache. Pour cela, Chaneouneghen devait d'abord avec sa bande et celle des autres chefs Onnéyotes venus ici en députation, se joindre aux Iroquois de la Présentation et aller secrètement frapper sur l'Anglais. Il a cru ensuite que, ne devant agir que comme auxiliaire des Français, et afin d'engager sa nation plus solennellement, et de mettre les autres Sauvages, nos alliés, dans le cas de la soutenir, il fallait que dans un conseil public, Ononthio

leur présentât sa hache. En conséquence, il s'en est tenu un aujourd'hui dans lequel le Mis de Vaudreuil a fait mettre aux pieds des Onnéyotes un collier de guerre de 6000 grains, mataché de rouge et sur lequel est représentée une hache. Les Onnéyotes l'ont relevé tant en leur nom qu'en celui des Sauvages de la Présentation et des Tuscarorins, nation adoptée par eux. Ils ont ensuite chanté la guerre. Le Mis de Vaudreuil leur a promis son secours et celui de tous les Sauvages alliés de la France et de donner un asile et des terres à eux, à leurs femmes et à leurs enfans, partout où ils voudront s'établir, soit au fort Régis, soit à celui de la Présentation ou au fort Frontenac. Sarégoa, grand chef du Sault St-Louis, qui revenait de la guerre, s'est trouvé à cette assemblée avec quelques Iroquois domiciliés; ils ont fort applaudi à cette démarche des Onnéyotes dont il faut voir quelles seront les suites, car, de retour chez eux, ils pourront fort bien mettre sous leur natte la hache d'Ononthio et se tenir dans l'inaction. On doit décider dans un conseil particulier de quel côté ces Sauvages porteront leurs premiers coups.

Le 22.—Il y a eu des malentendus dans l'affaire des Onnéyotes. Ils prétendent aujourd'hui qu'ils ne voulaient pas se déclarer publiquement contre l'Anglais. On leur a permis de laisser reposer la hache jusqu'à ce qu'ils trouvent une occasion de s'en servir sans se trop compromettre. Il est arrivé 30 Mississagués de la bande d'un chef fameux nommé Minabonjou.

Nouvelles du fort Duquesne, du Détroit et de Niagara. Elles confirment toujours la marche d'un gros corps anglais vers la Belle-Rivière.

Du 24 au 31.—Nous avons reçu un courrier de Carillon. Pendant l'hyver il y a eu dans ce poste désordre, pillage, vexations et tout ce qui accompagne le commandement d'un Canadien.

Les Anglais y sont venus en découverte le 17 au nombre de 24. Ils avaient pris un charpentier. Mr de Bourlamaque envoya un détachement après eux. Un de ces détachemens, qui n'était que de 7 hommes, les ayant rencontrés fit le cri de mort et les Anglais s'enfuirent aussitôt, laissant le prisonnier et même leurs armes et bagages.

JUIN

Du 1er au 8 juin.—Aucunes nouvelles de vaisseaux en rivière, la plus grande inquiétude à ce sujet. On meurt de faim à Québec. Tout le monde y est à la ration pour le pain.

Nouvelles de Niagara en date du 23 mai. Partis de Sauvages allant et venant sans cesse. L'un d'eux a été poursuivi dans sa retraite par 100 Anglais ou Catabas et a perdu 3 hommes.

Tous les rapports des prisonniers et des Sauvages confirment les mouvemens de la part des Anglais concernant la Belle-Rivière.

Courrier de Carillon parti du 2 juin. Il paraît que les ennemis commencent à se rassembler sous le fort George; Mr de Bourlamaque a envoyé un parti aux nouvelles. Il a fait faire une grande éclaircie à la Chute. Il est arrivé le 5 des députés de Michillimakinac qui nous annoncent la prochaine arrivée de 400 Outaouais.

Le 9.—Courrier de Québec, aucune apparence de vaisseaux.

Le 10.—Enfin nous venons d'apprendre qu'il y a 3 vaisseaux marchands en rivière, l'un venant des isles et deux partis de Bordeaux; ce sont: le *David* et le *Jason*, appartenant à Gradis, chargés de diverses marchandises pour le compte du Roi. Ils ont à bord 140 hommes de recrue, 1000 quarts de farine et autant de lard. La famine va au moins cesser à Québec. Ils annoncent des flottes marchandes et de guerre destinées à cette colonie.

Ils nous ont appris l'attentat commis contre la personne du Roi; les changements arrivés dans le ministère; la promotion des maréchaux de France, la marche de 104,000 hommes en Westphalie et l'apparence d'efforts considérables que fera l'Angleterre dans cette partie.

Le 12.—Par les nouvelles de Carillon en date du 8, les Anglais sont venus au nombre de 200 dans 11 berges pour tâter le poste du Portage. On s'y est fusillé hors de portée et par conséquent sans nécessité de notre part. Il est arrivé beaucoup de Mississagués et d'Outaouais. Il est aussi venu 3 Iroquois de la Présentation qui se plaignent que les Onnéyotes leur ont enlevé un prisonnier fait par eux sur les Palatins. Un des villages onnéyotes a envoyé au Mis de Vaudreuil un collier de porcelaine blanche, c'est-à-dire des paroles douces pour assurer qu'ils n'avaient aucune part à cette affaire.

Nouvelles de Niagara du 4 juin. Il y a eu une alarme assez vive à Toronto. Quelques Mississagués ivres avaient menacé de détruire le fort. Sur les nouvelles qu'en reçut Mr Pouchot il y fit marcher un piquet de 50 hommes aux ordres de Mr de la Ferté, capne au régimt de la Sarre. Le calme était rétabli quand ce secours arriva. Les Poutéotamis qui retournaient chez eux après avoir hyverné ici, n'avaient pas peu contribué à pacifier cette querelle. Les Mississagués se plaignent que les Onnéyotes ont frappé sur eux. C'est une affaire à concilier promptement, car, parmi ces peuples, la plus petite altercation devient une querelle de la plus grande conséquence et qui ne finit plus. Au reste, il y a, je pense, tout lieu de craindre que les Onnéyotes ne nous manquent de parole. Les Tsonnontouans et les Goyogouins continuent à nous donner des preuves de leur attachement.

Les Loups et les Chaouanons ont fait beaucoup de prisonniers, rapporté des chevelures, détruit plusieurs maisons, enlevé des bestiaux et même des familles entières. Ils ont mangé un officier anglais dont la blancheur et la graisse les ont tentés. Ces cruautés sont assez fréquentes parmi les Sauvages de la Belle-Rivière. Nos domiciliés, adoucis par les lueurs du christianisme qu'ils ont reçues, ne sont plus cruels de sang-froid mais on ne peut pas dire pour cela que leur caractère soit changé.

On a reçu des nouvelles de la Belle-Rivière en date du 23 mai. Elles sont très bonnes; beaucoup de partis qui continuent à désoler les frontières des Anglais; un grand convoi de vivres arrivé des Illinois, les craintes mêmes que l'on avait que les ennemis ne vinssent avec des forces considérables au fort Duquesne, presqu'entièrement dissipées. Tous les rapports de prisonniers et de Sauvages, seuls espions qu'on ait ici, assurent que les Anglais n'ont plus dans cette partie que des projets de défensive. Je ne conçois rien à ces mouvemens contraires à moins que le vice intérieur du gouvernement des colonies anglaises, toutes indépendantes les unes des autres, toutes divisées d'intérest, de police et de façon de penser, n'occasionne cette incertitude dans les manœuvres et ne rende inutiles des forces réellement considérables et qui seraient plus que suffisantes pour nous écraser. Je ne doute pas qu'en s'y prenant avec adresse on ne fît accepter à la Pensylvanie et à la Virginie une neutralité telle qu'on la leur dicterait.

Du 13.—Il est arrivé aujourd'hui près de 300 Sauvages de Michillimakinac. Ils ont eu audience en arrivant; elle s'est passée en complimens réciproques.

Un courrier de Québec annonce un quatrième vaisseau vu à la Grosse-Roche, 40 lieues au-dessus de Québec. Le Roi a accordé à Mr de Vaudreuil tous les secours demandés pour cette colonie, savoir: l'augmentation de 10 compagnies pour le corps des troupes de la marine sur le pied de 65 hommes par compagnie; des recrues pour le complet des autres, 8 compagnies pour remplacer celles prises aux bataillons de la Reine et de Languedoc; des recrues pour mettre à 50 et même à 55 hommes toutes les compagnies

de nos 6 bataillons; un détachement du corps royal de l'artillerie et du génie; un corps de miquelets et ce renfort monte à près de 3000 hommes. Il ne s'agit plus que de leur arrivée ici.

Le 14.—Les Sauvages de Michillimakinac ont demandé une audience au Mis de Montcalm. Ils l'ont complimenté sur la prise de Chouâgen. "Nous avons voulu voir, a dit leur orateur, cet homme fameux qui, en mettant le pied sur cette terre, a détruit les remparts des Anglais. Sur sa réputation et ses exploits nous avons cru que sa tête se perdait dans les nuées. Mais quoi, tu es petit, mon père, et c'est dans tes yeux que nous trouvons la grandeur des plus hauts pins et la vivacité des aigles". C'est dans ces Sauvages, la nature qui parle seule, tant il est vrai que la hauteur et la forme du corps ont fait la première distinction parmi les hommes. Au reste, tous ces Sauvages sont faits à peindre, presque tous de la plus haute taille. Ils vont nus à l'exception du brayet; leur démarche est noble et fière; je leur trouve cependant l'air moins féroce qu'aux Iroquois même domiciliés. Ils passent la journée à chanter, danser et boire. Nous en avons maintenant près de 400. Ils font une consommation énorme de vivres; c'est un mal nécessaire. Il faut les arrêter ici, jusqu'à ce que l'arrivée et le transport des provisions nécessaires nous mette en état de les employer, à quelque expédition importante.

Le 15.—Des Outaouais du Saguinan, des Sauteux et des Mississagués, arrivés hier au soir, sont venus complimenter Mr le Mis de Montcalm. Il paraît que la prise de Chouâgen a fait une grande impression sur leurs esprits et surtout ce qu'ils ont entendu dire qu'on y nageait dans l'eau-de-vie.

Le 16.—Courrier de Québec. Le *David* et le *Jason* sont en rade. Il y a trois autres bâtimens en rivière, un nommé: le *Président le Breton,* appartenant à Gradis, un bayonnais et un brigantin de La Rochelle.

Le *David* et le *Jason* ont débarqué 170 hommes de recrue tirés du corps des volontaires et Rangers, créé depuis notre départ.

Il est aussi arrivé un bâtiment de Miramichi qui amène à Québec 120 Acadiens que Mr de Boishébert ne peut nourrir. Par ses lettres en date du 29 mai, nous apprenons que la famine a causé un soulèvement dans le corps qu'il commande. Ces malheureux manquant de tout, voulaient piller les magazins. Mr de Boishébert a calmé les esprits. Il a perdu 4 hommes dans un détachement. Un prisonnier anglais fait à Annapolis lui a dit que Chibouctou était le rendez-vous général d'un gros corps de troupes destiné à une entreprise maritime considérable.

Nouvelles de Carillon du 13 et du 14. Les Anglais nous ont pris un habitant. M. de Langlade à la tête d'une centaine d'Outaouais a fait 4 prisonniers et levé 6 chevelures dans le désert du fort Lydius. Les Anglais ont fait sortir du monde du fort, et nos Sauvages, aux premiers coups de fusil tirés par les ennemis ont pris la fuite, et qui dit fuite de Sauvages, dit une débandade dont on n'a pas d'idée en Europe. Ils sont revenus par terre à Carillon d'où l'on a renvoyé chercher leurs canots.

Par le rapport des prisonniers il paraît certain que mylord Loudon s'est embarqué il y a 3 semaines pour une expédition maritime qui regarde Louisbourg ou Québec, mais plus vraisemblablement cette première place. Un corps d'environ 5000 hommes, toutes milices, est destiné à garder défensivement la frontière du lac St-Sacrement.

Du 17.—Nouvelles de Québec en date du 14; elles nous annoncent en rivière: le vaisseau le *St-Antoine,* chargé pour le compte du munitionnaire. Il a rançonné chemin faisant deux bâtiments anglais pour la somme de 80,000 frs.

Autre courrier parti de Québec le 15 pour dire qu'on y a peur. Mais la peur est un mal dont on ne guérit pas. Mr le Mis de Montcalm a offert d'y aller pour reconnaître militairement tous les environs de cette place et faire les dispositions relatives à la défense en cas d'une attaque que je ne crois pas.

Lettre du Roi à l'évêque de Québec pour faire chanter un Te Deum en actions de grâces de la prise de Port-Mahon.

Le 19.—Le Mis de Montcalm est parti aujourd'hui pour aller faire la tournée des camps de Chambly, Ste-Thérèse et St-Jean. Il sera de retour après demain.

Il est arrivé 50 Outaouais qui annoncent pour cette semaine l'arrivée de 300 autres.

Du 20 au 25.—Il nous arrive tous les jours des canotées de Sauvages. Le nombre de ceux qui sont venus des pays d'en haut passe maintenant celui de mille. Il en est venu d'une nation éloignée dont aucun interprète canadien n'entend la langue. Deux d'entre eux qui avaient tué un Français il y a trois mois ont été amenés pieds et mains liés; on les a remis à la discrétion du Mis de Vaudreuil. On les a laissés quelque tems au corps de garde; on les a ensuite introduits dans la chambre du conseil. Ils étaient nus, barbouillés de noir, les bâtons d'esclaves à la main; ils étaient conduits par l'Escabian, espèce de chef qui, chez les Sauvages, réunit les fonctions de major à celles de cuisinier: car il fait en même tems la soupe et assemble les guerriers. En entrant, ils se sont prosternés aux pieds du Mis de Vaudreuil, qui, en signe de pardon, leur a fait donner une chemise blanche, leur recommandant d'avoir dorénavant le cœur aussi blanc qu'elle. On leur a aussi donné brayet, mitasses, couverte et un présent de vermillon et de tabac. Ils se sont ensuite relevés. Mrs Marin et St-Luc, offers de la colonie, les ont présentés aux nations, et, cette cérémonie les ayant réhabilités, ils ont pris place dans leur nation dont le chef a chanté une chanson de remercîment.

Je ne vois aucune différence dans l'habillement, la parure, les danses et les chants de ces nations différentes. Ils sont nus à l'exception du brayet, se matachent de noir, de rouge, de bleu, etc.; leur tête est rasée; des plumes en font l'ornement. Dans leurs oreilles allongées sont des anneaux de fil de laiton. Ils ont pour couvertes des peaux de castor et de loups illinois. Ils portent des lances, des flèches et des carquois faits de peaux de bêtes. Chaque bande va danser à son tour devant les maisons des principaux de la ville: en vérité leurs danses ressemblent à la pyrrhique et à ces autres danses guerrières des Grecs. J'ai trouvé quelque différence dans l'orchestre des Puans et des Outaouais; à cette espèce de tambourin par lequel ils marquent la cadence se joignent les voix de quelques hommes et de quelques femmes et le tout forme des accords assez harmonieux. Au reste ces Sauvages sont droits, bien faits, et presque tous de la grande taille. Ils ont des cabanes sous les murs de la ville. Ils y passent les nuits à boire et à chanter.

Nouvelles de Carillon qui n'apprennent rien concernant la guerre; environ 200 Sauvages des pays d'en haut sont partis pour y aller.

Le bataillon de Languedoc est parti d'ici le 24. Il va camper entre la Prairie et St-Jean. Il travaillera au chemin entre ces deux endroits jusqu'à ce qu'il se rende à Carillon, ce qui sera incessamment.

J'ai enfin reçu des lettres de France par le *Rochelois* qui a envoyé ses paquets à Québec. Quand on a été un an absent de sa patrie devrait-on souhaiter d'en avoir des nouvelles?

Le 26.—Courrier de Québec. Déposition d'un prisonnier anglais pris par un brigantin de la Rochelle et qui était parti de la Virginie le 17 avril. Ce prisonnier dit que l'expédition de mylord Loudon regarde Louisbourg qu'il doit attaquer (avec ?) 30,000

hommes. Le peuple de Londres demande, dit-on, la prise de cette place afin de faire la paix en l'échangeant contre Port-Mahon et Chouägen. Les trembleurs de Québec sont maintenant rassurés. On n'a nouvelle d'aucun bâtiment nouveau à Québec.

Du 26 au 30.—Afin de profiter de l'absence de mylord Loudon, qui a emmené avec lui les meilleures troupes, tant réglées que provinciales, pour son expédition maritime quelconque, le Mis de Vaudreuil s'est déterminé à faire le siège du fort George, nommé par les Anglais Guillaume-Henry. Le défaut des vivres nécessaires pour nourrir une armée arrêtait l'exécution de ce projet. On a envoyé le Sr Martel, ancien garde-magazin de Montréal, faire une recherche de grains chez les habitans d'une partie de ce gouvernement. Il y a trouvé de quoi nourrir une armée de 12,800 hommes pendant un mois. Si l'on eût fait cette recherche deux mois plus tôt le fort Guillaume-Henry serait maintenant à nous et nous aurions été en état de pousser plus loin nos progrès, au lieu que l'expédition projetée est aujourd'hui fort incertaine. Mais cette recherche de grain était préjudiciable au munitionnaire général et à sa société dont est le Mis de Vaudreuil lui-même; on a donc attendu à l'extrémité et le retard des vaisseaux de France a forcé de faire enfin une démarche conseillée dès le mois d'avril. Maintenant tous les préparatifs pour l'expédition se pressent dans toutes les parties. Le 28, on a reçu des nouvelles du Détroit en date du 15 mai; on y attendait une deuxième députation des Têtes-Plates et on espérait les disposer à frapper sur l'Anglais. Les Catabas sont les seules nations des pays d'en haut qui lui demeurent attachées.

Le 29, nouvelles de Niagara en date du 21. Il paraît que l'ennemi ne songe point à agir du côté de la Belle-Rivière. Cet amas de bateaux, auprès du fort de Shamoken, n'était autre chose que l'arrivée des habitans de ces frontières qui s'y sont réfugiés avec leurs bestiaux et leurs effets, les courses continuelles de nos Sauvages ne leur permettant pas de rester sur leurs terres.

Les Cinq-Nations semblent toujours disposées à garder la neutralité et craindre que nous ne portions la guerre de leur côté par la rivière de Chouägen. Les Montagués ont délibéré d'envoyer des colliers aux Agniers, à l'appui de ceux envoyés par les Iroquois du Sault St-Louis, pour empêcher cette cabane d'aller en guerre avec l'Anglais.

Nouvelles de Carillon en date du 24 et 25. On s'y occupe des dispositions relatives au siège. Les Anglais sont très actifs de leur côté. Ils ont des découvertes continuelles pour observer nos mouvemens.

Il arrive continuellement des Sauvages des pays d'en haut. Le 29 sont arrivés beaucoup d'Outaouais et une bande de Loups de Théoga. Cette nation n'était encore jamais venue à Montréal.

On a envoyé les ordres pour le départ des troupes de trere de St-Jean, savoir:

La Reine, le 1er juillet.

La Sarre, le 2 juillet.

Languedoc, le 4 juillet.

Guyenne, le 6 juillet.

Les troupes de la colonie, les milices et les Sauvages partiront de St-Jean du 8 au 14. On compte qu'outre les troupes de terre, l'armée sera composée d'environ 1000 hommes de la marine, 2,500 Canadiens et 1800 Sauvages, de deux compagnies de canonniers, d'une d'ouvriers et d'un train d'artillerie considérable pour le pays.

JUILLET

Du 1er au 12 juillet.—Conseil des Nations; elles ont présenté 2 colliers; le premier au Mis de Montcalm pour le remercier de ce qu'il marche à leur tête et le prier d'avoir soin d'eux; le second au Mis de Vaudreuil pour lui demander que, ne venant pas lui-

même à la guerre, il donnât de sa propre chair en envoyant son frère sous les ordres du Mis de Montcalm. Les nations ont à ce sujet parlé toutes les unes après les autres dans l'ordre suivant:

1° les Outaouais;
2° les Folles-Avoines;
3° les Sakis, en leur nom, celui des Puans et des Doïllas;
4° les Poutéotamis;
5° les Renards.

Comme il n'est pas de la dignité de répondre sur-le-champ, le Mis de Vaudreuil a répondu le lendemain aux deux colliers par deux autres.

Les Sauteux de la pointe de Chagoamigon n'ont point assisté à ce conseil. Ils sont indisposés contre les Renards qu'ils accusent de les avoir fait frapper par les Sioux. Le Mis de Vaudreuil se propose de lever cette semence de discorde et de réconcilier avant leur départ ces deux nations ensemble.

Courrier de Québec. Le 2, l'escadre de Mr de Bauffremont, revenant de St-Domingue, est entrée à Louisbourg.

Le 3, départ de Mr le Cher de Lévis pour aller prendre le commandement des troupes rassemblées à Carillon en attendant l'arrivée du Mis de Montcalm.

Courrier de Québec. Deux vaisseaux dans la rade de cette ville portant 400 hommes de recrue, 6 officiers du corps royal et 20 canonniers. L'escadre aux ordres de Mr Dubois de la Motte est aussi entrée à Louisbourg; elle porte deux bataillons du régiment de Berry. Louisbourg paraît maintenant en sûreté.

Les Iroquois ont amené deux prisonniers. Suivant leurs dépositions, les Anglais ont 7 ou 8000 hommes sur la frontière du lac St-Sacrement.

Le 6.—Courrier de Carillon.—Extrait d'une lettre de Mr de Bourlamaque en date du 2.

"Notre détachement de 200 Sauvages, auxquels j'avais joint 25 Iroquois ou Abénaquis, est parti le 30 juin avec 3 officiers de la colonie et 6 cadets en tout 235 hommes. Les Iroquois, dont était Kanectagon, menaient la marche. Ils ont pris le chemin du lieu où ils cachent ordinairement les canots; mais en entrant dans la rivière au Chicot, qui est étroite et bordée de rochers, ils ont été salués d'une mousquetade qui a tué un cadet et blessé à mort quelques Sauvages. On ne pouvait mettre à terre du côté de l'ennemi; il a fallu passer la nuit la rivière entre deux. Au point du jour on l'a traversée; l'Anglais était délogé. On a donné sur les pistes et pris 2 Moraïgans et un Anglais blessé. Les Sauvages m'en ont amené deux et déchiré l'autre, et, comme il était bon, ils l'ont mangé. L'Anglais, que j'ai interrogé, parle peu; il est fort blessé. Le Moraïgan est plus ouvert. Vous n'aurez aucun de ces prisonniers; l'Anglais mourra et le Moraïgan, dont la chair n'est pas appétissante, sera brûlé. Les dépositions ont confirmé les dernières nouvelles que nous avions de la force des ennemis".

Le général Webb venait d'arriver pour commander sur cette frontière.

Le 9.—Le Mis de Montcalm est parti aujourd'hui avec Mrs de Rigaud, de St-Luc, de Longueuil fils, et l'abbé Piquet pour aller chanter la guerre au lac et au Sault St-Louis. Nous avons été d'abord au lac des Deux-Montagnes qui est à 12 ou 13 lieues de Montréal et formé par la rivière des Outaouais. Au nord-est de ce lac est le village des Sauvages; trois nations différentes l'habitent: Népissing, Algonkins et Iroquois; elles forment trois cabanes distinctes, quoique réunies dans le même village. Ils ont la même église qui est jolie et proprement ornée. Deux missionnaires Sulpiciens dirigent, l'un les Népissings et les Algonkins, l'autre les Iroquois; les Sauvages vont

faire la prière à l'église trois fois par jour chacun dans sa langue et ils y assistent avec une dévotion exemplaire; ils servent eux-mêmes d'enfants de cœur et de chantres. Les hommes sont d'un côté, les femmes de l'autre, et le chœur formé par ces dernières est très mélodieux. Les cabanes sont assez bien bâties mais fort malpropres. Il y a pour chaque nation une cabane particulière de conseil et une grande cabane qui peut avoir 300 pieds de long pour les conseils généraux des trois nations.

A notre arrivée nous avons été salués d'une triple décharge de deux pierriers et de la mousqueterie des Sauvages, rangés sur le bord du rivage, un missionnaire à la tête. Ils nous ont conduits à l'église et de là au presbytère où les principaux chefs sont venus complimenter Mr le Mis de Montcalm. L'après-midi on a tenu un conseil dans lequel le Mis de Montcalm a dit aux Sauvages qu'il venait les voir et leur donner par cette visite des marques de son amitié et de son estime. Ensuite il leur a exposé le projet formé contre le fort George, la réunion de tous les Sauvages pour concourir à l'exécuter, et l'espérance que le Mis de Vaudreuil avait qu'eux, ses enfans et les enfans de la prière, l'aideraient de toutes leurs forces à détruire l'ennemi commun. Il a fini par dire qu'il leur donnait trois bœufs pour faire festin et qu'il comptait chanter la guerre avec eux dans la grande cabane du conseil.

Les Sauvages ont remercié le Mis de Montcalm de sa visite, l'ont assuré qu'ils suivraient sa parole et que le soir ils lui donneraient l'état des guerriers destinés à marcher avec lui.

Nous avons ensuite été faire visite aux chefs dans leur cabane. Dans cette tournée nous avons vu un Sauvage, Népissing de nation, dégradé aux yeux de ses frères et des Canadiens, c'est à dire qu'il porte des culottes, se couvre la tête, se nourrit, s'habille et se couche à la française; il ne va ni à la chasse ni à la guerre. Il a chez lui un magazin garni surtout de marchandises de contrebande et il en fait un commerce fort lucratif. Les Sauvages le méprisent, mais ne lui font aucun reproche ni mauvais traitement, car dans ce lieu liberté entière, *trahit sua quemque voluptas.* Cet homme m'a fait ressouvenir de cette réflexion, que le commerce est ce qui d'abord civilise les hommes.

Le soir nous nous sommes rendus à la cabane du conseil; les Sauvages y étaient, assis sur la natte et rangés par ordre de nations. Dans le milieu étaient pendues de distance en distance des chaudières remplies des viandes données pour le festin de guerre; quelques chandelles éclairaient ce lieu qui ressemblait assez à un lieu d'assemblée de sorciers. Kisensik a parlé le premier. Après les complimens ordinaires il a demandé au Mis de Montcalm la permission de lui dire son avis à la guerre dans les occasions; il a ensuite détaillé les demandes de sa nation et le nombre de guerriers qu'elle fournirait. Les chefs des deux autres nations ont parlé ensuite et pour le même objet. Après que le Mis de Montcalm a eu répondu à leurs propositions, Aoussik, prenant une tête de bœuf par les cornes et la promenant a chanté la guerre. Les autres chefs des trois nations ont fait après lui la même cérémonie et je l'ai chantée au nom du Mis de Montcalm, ce qui a été fort applaudi. Ma chanson n'était autre chose que les mots: foulons les Anglais aux pieds, cadencés sur le mouvement des airs sauvages. Ils ont ensuite présenté au Mis de Montcalm le premier morceau et le festin de guerre ayant commencé, nous nous sommes retirés.

Le lendemain, 10, nous avons été au Sault St-Louis. A l'arrivée deux canots, montés chacun de 10 Sauvages, les plus beaux hommes de tout le village, nus, matachés de rouge et de bleu, ornés de bracelets d'argent et de porcelaine, sont venus au devant de nous sur le fleuve à un quart de lieue du Sault. Ils ont apporté au marquis de Montcalm une lettre du Père LaNeuville, Jésuite, qui est à la tête de cette mission, par laquelle il le

prévenait du cérémonial qui allait s'observer. Ces deux canots formaient en vérité un coup d'œil charmant et qui eût fixé les regards de tous les Européens. Sur le rivage, nous avons trouvé le missionnaire qui a reçu le Mis de Montcalm au débarquement, l'a harangué et l'a mené à l'église au milieu de deux hayes de Sauvages qui l'ont salué, les chefs de l'esponton et les autres, d'une triple décharge de leurs fusils. On a chanté le Te Deum en langue iroquoise après lequel le Mis de Montcalm a été conduit à la chambre du conseil où les chefs se sont rendus avec lui. Mêmes propositions, mêmes réponses, même cérémonie qu'au lac des Deux-Montagnes et de plus celle de couvrir au nom du marquis de Vaudreuil la mort de deux chefs iroquois et celle de me présenter à la nation comme candidat à l'adoption. Trois bœufs donnés pour le festin de guerre qui s'est passé comme la veille. Les Iroquois m'ont adopté dans ce festin et m'ont donné le nom de Garoniatsigoa, qui veut dire: *Le grand ciel en courroux.* Me voilà donc chef de guerre iroquois. Ma famille est celle de la Tortue, la première pour l'éloquence et les conseils, la deuxième pour la guerre, celle de l'Ours étant la première. On m'a montré à toute la nation, présenté le premier morceau au festin et j'ai chanté ma chanson de guerre en partie avec le premier chef de guerre. Les autres m'ont dédié les leurs. J'ai visité toute ma famille et j'ai donné de quoi faire faire un festin à toutes les cabanes.

Au reste, ce village du Sault est beau, régulier; une place d'armes qui le partage sert aux Sauvages de manège, car ils ont beaucoup de chevaux et les exercent continuellement.

L'église est belle et fort ornée. Ces Sauvages ainsi que ceux du lac ont des champs cultivés par leurs femmes, des volailles et des bestiaux en propriété. Ils vendent, achètent et trafiquent comme les Français.

Nous sommes revenus à Montréal le 10 au soir. Le même jour est arrivé du poste des Ouyatanons, Mr de Mézières, capitaine des troupes de la marine, avec quelques Sauvages.

12 juillet.—Partis de Montréal le 12, à 5 h. du soir; arrivés à 8 h. à la Prairie où nous avons couché; trouvé une quarantaine de Sauvages outaouais du parti de Mr Langlade. C'étaient des traîneurs auxquels il a fallu faire donner du pain. Ils avaient laissé leurs vivres à leurs femmes.

13 juillet.—Partis de la Prairie à 5 h. ½; arrivés à St-Jean à 10 h. ½. Nous y avons fait séjour.

Dans cette journée, les Outaouais de Mr de Langlade au nombre de 150 en sont partis, et un peu après 500 Canadiens conduits par Mr de Bécancour, lieutenant des troupes de la marine.

14 juillet.—Partis de St-Jean à 8 h. ½ avec Mrs de Rigaud, Dumas, de St-Ours, de Bonne et plusieurs officiers de la colonie, sous l'escorte de la compagnie de grenadiers de Guyenne et de quelques Sauvages outaouais.

Fait halte à midi au lieu nommé le campement de Boileau, à 4 lieues de St-Jean. Il y avait dans ce lieu un établissement appartenant à ce Boileau qui a été abandonné au commencement de la dernière guerre ainsi que tous ceux situés sur les deux rives du lac Champlain; campé au moulin Foucault à 10 lieues de St-Jean. Nous y avons trouvé une grande quantité de tourtes.

15 juillet.—Partis à 4 h. ½ du matin; fait halte pour dîner à 10 heures. Repartis à midi. Le gros vent de S.-O. nous a forcés à nous arrêter et à camper à la pointe à Scononton, nom iroquois qui veut dire chevreuil.

Nous y avons trouvé les Outaouais dégradés depuis hier au soir. Ces Outaouais forment plusieurs bandes.

M.

C Monsieur

Jay signé hier L'acte pour demander
M. L'Evesque de Samos pour mon Coadjuteur
a L'Evesché de Quebec selon que vous
m'avez dit que c'estoit L'intention du Roy.
Il est sans difficulté que comme c'est pour
aller en canada il a besoin de tous les
pouvoirs que je Luy donneray ainsy
que je vous L'ay deja mandé dans
ma precedente lettre, souhaitant
moy meme qu'il ait toute L'auto

necessaire pour se bien acquiter de
fonctions et faire tout le bien qu'il pos
Jay L'honneur d'estre toujours avec
autant d'attachement que de respect

Monsieur

Vostre tres humble et obeissant Se

a Paris
20 feb. 1729

+ L. F. De Mornay
Evesque de Quebec

LETTRE DE MGR DE MORNAY, ÉVÊQUE DE QUÉBEC

Monsieur,

Jay signé hier l'acte pour demander M. l'evesque de Samos pour mon coadjuteur a l'evesché de Quebec selon que vous m'avez dit que c'estoit l'intention du Roy. Il est sans difficulté que comme c'est pour aller en Canada il a besoin de touts mes pouvoirs que je luy donneray ainsy que je vous l'ay deja mandé dans ma precedente lettre, souhaitant moy meme qu'il ait toute l'autorité necessaire pour se bien acquiter de ses fonctions et faire tout le bien qu'il pourra. Jay l'honneur d'estre toujours avec autant d'attachement que de respect.

Monsieur,

Votre tres humble et très obéissant serviteur,

* L. F. DE MORNAY, *evesque de Quebec.*

A Paris, 20 fev. 1729 (1).

(1) Archives du séminaire de Québec. Communiquée par Mgr Amédée Gosselin.

1° Les Outaouais proprement dits qui habitent Michillimakinac;

2° D'autres nations adoptées par ces premières et établies avec eux à Michillimakinac, savoir: les Kaskacous, les Gros-Pieds, les Poissons-Blancs, les Gens de l'isle au Castor, lesquelles habitent une isle à quelque distance de Michillimakinac, et les gens de la Fourche. Ces derniers ont fait avorter une conjuration formée en 1744 par tous les Sauvages des pays d'en haut pour égorger les Français répandus dans les différens postes. Ils en avertirent le Cher de Longueuil qui commandait au Détroit et ce complot n'eut aucune exécution.

Il y a encore des Outaouais établis au Détroit et à la Baye, et tous les villages de cette nation, qui a toujours été attachée aux Français, peuvent fournir 1000 à 1200 guerriers.

Nous avons trouvé de plus, avec les Outaouais, des Sauteux de la pointe de Chagoamigon située dans le lac Supérieur, 30 lieues en deça, et 3 Micmacs. Tous ces Sauvages passent le tems où ils sont arrêtés à se baigner et à se divertir. Ils nagent comme des poissons, plongent et restent longtemps sous l'eau.

Les anciens font aussi toutes les nuits la médecine, c'est-à-dire qu'ils consultent l'esprit pour savoir le succès de leur expédition; ils lui ont aujourd'hui sacrifié un chien.

Les Sauvages des pays d'en haut sont, de tous, les plus superstitieux. Il faut être extrêmement sur ses gardes pour ne rien faire de ce qu'ils regardent comme présages funestes. Par exemple, si l'on touchait aux armes d'un guerrier qui va en parti, il se croirait menacé de périr et ne prendrait aucune part à l'expédition.

Rencontré des bateaux revenant de Carillon qui nous ont appris la mort de Mr de l'Hôpital, d'une attaque d'apoplexie, et que des Sauvages envoyés après les restes d'un détachement anglais ont fait 7 chevelures et 5 prisonniers.

Fait part de ces nouvelles aux Sauvages avec lesquels on a tenu un conseil.

16 juillet.—Le gros vent qui a continué nous a forcés à rester toute une journée campés. Les Sauvages outaouais ayant appris que Mr Marin était parti de Carillon pour aller faire coup avec les Folles-Avoine en murmuraient. Ils disaient qu'arrivés les premiers à Montréal, ils n'y étaient restés tranquilles que pour obéir aux ordres d'Ononthio; que, de toutes les nations sauvages, la plus docile, ils se faisaient un devoir sacré de la volonté de leur père; que pour cela il n'était pas juste que d'autres Sauvages venus après eux fissent les premiers pas dans la carrière de l'honneur, tandis que l'obéissance seule les avait tenus dans l'inaction; qu'à la fonte des glaces le commandant de Michillimakinac leur avait à peine laissé le tems de raccommoder leurs cabanes, qu'instruit par lui que le Français avait besoin de leurs bras, ils avaient sur-le-champ pris sur leur dos leur natte de guerre et accouru à Montréal les premiers, qu'ils auraient donc dû boire les premiers du bouillon.

Ces murmures font voir la délicatesse de ces Sauvages. Ils ont un point d'honneur et ce qui les blesse ou paraît les blesser est parmi eux un sujet de reproche éternel et voilà ce qui cause les meurtres dans la boisson.

Le Mis de Montcalm, averti par les interprètes de leur mécontentement, a fait appeler les chefs de guerre, les a consolés, les a loués d'avoir suivi la volonté de leur père et leur a promis qu'aussitôt arrivés à Carillon il leur permettrait d'aller seuls chercher un morceau de viande. Cette promesse les a apaisés. Ensuite il a été question de vivres. On leur en avait donné pour huit jours, mais ils ne savent pas les ménager et sont souvent forcés de jeûner. On a donné de la galette aux plus pressés en leur faisant entendre, ce qui était vrai, qu'on (se) la retranchait.

Pluye et orage toute la journée.

Le soir, les jeunes gens ont chanté la guerre vis-à-vis les tentes de Mrs de Montcalm et de Rigaud, ce qui leur a valu quelques bouteilles de vin.

17 juillet.—Partis à 5 h. du matin; fait halte à la petite isle Valcour, après avoir fait une traverse de 3 lieues pour entendre la messe. Repartis aussitôt; arrêtés pour dîner à la pointe aux Sables. Fait halte à 3 h. vis-à-vis l'ile aux Morpions. Passé à la vue d'une montagne plus élevée que la chaîne du Sud, en haut de laquelle est une espèce de statue de pierre que les Sauvages nomment Rozzio, et regardent comme le maître du lac. Ils disent que quatres isles, situées au-dessous et qu'on nomme isles des Quatre-Vents sont ses enfans. Quand ils passent à portée de Rozzio ils lui envoyent du tabac et des pierres à fusil pour en obtenir un tems favorable.

Campé à 5 h. du soir à la rivière Boquet. Nos Sauvages pressés par la faim ont été sans s'arrêter à St-Frédéric. Ils devaient même marcher la nuit, s'ils n'arrivaient pas de jour. Fait une garde et patrouille exacte.

18 juillet.—Partis à 3 h. ½, fait halte au rocher Fendu, ainsi nommé par la forme de ce rocher. C'est ce rocher Fendu qui servait autrefois de limite aux possessions des Cinq-Nations dans cette partie. Fait halte à l'anse à la Bouteille. C'est dans ces environs que les Anglais, la campagne dernière, nous ont tué ou pris 12 hommes. Ils étaient venus par la rivière à la Loutre qui prend sa source dans la Nouvelle-Angleterre.

Fait halte à la pointe à la Peur, ainsi nommée, parce qu'en 1709 ou 1711, avant l'établissement du fort St-Frédéric, qui n'a été bâti qu'en 1737, 1500 Canadiens marchant vers le lac St-Sacrement sous les ordres du sieur de Ramezay, avaient fait halte en cet endroit. On y entendit sur-le-champ un grand bruit qui fut pris pour celui d'un gros corps d'ennemis et qui n'était occasionné que par des chevreuils courant dans le bois. La terreur s'empara des esprits, on n'envoya point à la découverte, on se rembarqua et on revint à force de voiles et rames à Montréal.

Arrivés au fort St-Frédéric à midi et à Carillon à 6 h., nous avons eu du N.-E. pendant deux heures et c'est le seul qui ait soufflé pendant toute la route. Les vents du S.-O. sont pour ainsi dire vents alizés dans cette saison.

Mr Marin est parti aujourd'hui d'ici avec 380 hommes dont 300 Sauvages des pays d'en haut. Il doit visiter les fonds de la baye, la rivière au Chicot, où des rêves de Sauvages et des terreurs paniques ont forgé un camp de 4000 hommes retranchés; de là, s'il ne rencontre pas de gros détachements ennemis, aller s'embusquer entre le for George et le fort Lydius. Ce camp imaginaire de la rivière au Chicot avait dégoûté les Sauvages d'aller dans cette partie. Les Sauteux avaient jonglé et pendu un brayet dévoué au Manitou et ne voulaient pas partir avant que le manitou n'eût enlevé le brayet. Cependant ils ont suivi Mr Marin, bon gré mal gré.

Au reste il me paraît que nous sommes encore fort peu instruits de la position des ennemis. Tous les rapports des Sauvages sont faux, ils ne vont pas où l'on veut qu'ils aillent, mais où ils veulent aller, c'est-à-dire où il n'y a aucun danger; les dépositions des prisonniers sont incertaines, se contredisent et on ne peut d'après elles asseoir aucun jugement militaire.

Le chemin le long du lac St-Sacrement, soit par la côte du Nord, soit par celle du Sud, n'est encore connu que par les Sauvages. Les ennemis sont-ils retranchés au fort George, ne le sont-ils pas? Toutefois il faut agir. L'ordre est formel d'aller à l'ennemi et de l'attaquer fort ou faible, à moins d'une impossibilité aussi claire que le jour, à laquelle encore les contemplatifs de Montréal ne croiront pas, ou feront semblant de ne pas croire sans doute: *audaces fortuna juvat.*

On fait tous les préparatifs pour un siège et les travaux du fort de Carillon sont interrompus depuis 15 jours. Il n'y a plus campés sous ce fort que les bataillons de Royal-Roussillon et de Béarn avec Mr de Bourlamaque.

Mr le Cher de Lévis occupe la Chute avec les bataillons de la Reine, la Sarre, Guyenne et de Languedoc. Mr de Rigaud commande au Portage et aux postes avancés qui sont occupés par les troupes de la marine et les Canadiens. Les Sauvages se placent où il leur plaît. Depuis 10 jours on travaille à faire passer (par) le portage sur le lac St-Sacrement les bateaux nécessaires aux transports des troupes, des munitions de guerre et de bouche, et l'artillerie. Ce portage se fait longuement et difficilement. Tout se passe à bras d'homme. Ce n'est pas qu'il n'y ait ici des bœufs et des chevaux mais il n'y a pas de quoi les nourrir et faute de nourriture ils n'ont pas assez de force pour faire leur métier.

Le 19.—Un parti sauvage embusqué sur le lac en est venu rapporter qu'il avait vu dix berges angiaises à portée de nos postes avancés. Les ennemis sont fort alertes. Ils ont continuellement des découvreurs en campagne. Le mauvais succès de la plupart de ces détachements, la grande quantité de nos Sauvages, ne les dégoûtent pas de la petite guerre: avantage d'avoir des compagnies de volontaires, exemple que nous aurions dû suivre. Nous avons été visiter le poste de la Chute. Les Sauvages outaouais qui nous escortaient y sont venus tenir conseil, pour savoir s'ils marcheraient et de quel côté. Il vaudrait mieux qu'ils attendissent ici le retour de Mr Marin. Ils délibéreront ce soir sur cette proposition.

La milice de Montréal est arrivée à 4 h. faisant 300 hommes. Ils campent ce soir ici et se rendront demain au Portage.

Il y a maintenant 160 bateaux passés sur le lac St-Sacrement. Il en faut au moins 250. Les pluyes continuelles ont fort gâté le chemin. Il est aussi arrivé une centaine de Sauvages dont 80 Poutéotamis.

Le 20.—Les Sauvages ne partent pas aujourd'hui. On les a retenus en leur donnant deux bœufs, mais comme ils les ont trouvés maigres ils en ont tué deux autres.

On continue les charrois du portage. Mr Dumas, aide-major des troupes de la colonie, travaille continuellement à mettre de l'ordre dans les milices, à en former des brigades, à leur attacher des offrs. Il doit aussi, des compagnies de la marine, composer un bataillon de 500 hommes destiné à faire le service avec les troupes françaises. Les offrs qu'on attache à ce bataillon sont ceux qu'on sait être les moins propres à marcher avec les Sauvages et à faire le métier de partisans.

Sur les deux heures, la berge que nous envoyons tous les jours à la découverte et qui était montée de 9 Canadiens et d'un cadet, aux ordres de Mr de St-Ours, lieutenant des troupes de la marine, a rencontré des berges anglaises par le travers de l'isle à la Barque. Je ne sais ce qu'ont fait, ou ce que n'ont pas fait ces Canadiens, ce qui est certain c'est que notre berge est revenue. Mr de Grosbois, cadet, ayant été blessé à mort, Mr de St-Ours l'ayant été légèrement à la main et deux miliciens assez dangereusement.

Deux conseils avec les Sauvages, l'un avec des Outaouais et des Sauteux, l'autre avec les Poutéotamis. Les premiers sont décidés à partir demain au soir, à partager leur troupe, partie sur la rive droite, partie sur la rive gauche du lac St-Sacrement, le reste sur le lac même, et à découvrir jusqu'au fort George, où ils tâcheront de faire coup. J'ai dit qu'ils étaient décidés à partir, j'aimerais autant parier qu'ils ne partiront pas au jour qu'ils en sont convenus.

Les Poutéotamis, les plus sages et les plus obéissants de tous les Sauvages, iront demain au camp du Portage pour y rester, faire la volonté de Mr de Rigaud et attendre

le départ de Mr de Villiers, sous la bannière duquel ils veulent marcher. Seulement, pour remplir leurs engagemens avec les autres nations, ils envoyent quelques-uns de leurs jeunes gens avec les Outaouais.

Les chefs qui marchent en découverte sont venus apporter au Mis de Montcalm autant de bûchettes qu'il y a d'hommes dans le parti, cérémonie qu'ils observent toujours quand ils vont frapper. C'est le contrôle du détachement. Ainsi dans les premiers tems de la monarchie des Perses, lorsqu'on marchait à la guerre, chaque guerrier déposait une flèche dans un lieu public. Au retour chacun reprenait la sienne, et le nombre de celles qui restaient indiquait la perte qu'on avait faite.

Je dirai une fois pour toutes qu'indépendamment de l'obligation où l'on est d'être l'esclave de ces Sauvages pour les entendre jour et nuit en conseil et en particulier lorsque la fantaisie leur en prend, lorsqu'un rêve, un accès de vapeur et toujours l'objet de mendier de l'eau-de-vie ou du vin les amènent, il leur manque toujours quelque chose relative à leur équipement, leur armure ou leur toilette et que c'est au général de l'armée à donner des billets pour la plus petite partie de ces distributions: détail éternel, minutieux et dont on n'a pas l'idée en Europe.

21 juillet.—Les Outaouais sont venus ce matin demander au Mis de Montcalm deux équipemens qu'ils doivent offrir en sacrifice au Manitou, au moment où ils partiront.

Cette nuit l'un d'eux avait rêvé que le lac St-Sacrement était couvert d'Anglais; alerte dans le camp sauvage. Il a fallu réveiller le Mis de Montcalm qui les a renvoyés coucher en les assurant qu'il n'en était rien. Au reste la religion de ces Sauvages des pays d'en haut est le paganisme brut et encore dans son enfance. Chacun d'eux se fait un dieu de l'objet qui le frappe: le soleil, la lune, les étoiles, un serpent, un orignal, enfin tous les êtres visibles animés ou inanimés. Cependant ils ont une façon de déterminer l'objet de leur culte. Ils jeûnent trois ou quatre jours; après cette préparation, propre à faire rêver, le premier être qui, dans le sommeil, se présente à leur imagination échauffée, c'est la divinité à laquelle ils dévouent le reste de leurs jours: c'est leur manitou. Ils l'invoquent à la pêche, à la chasse, à la guerre; c'est à lui qu'ils sacrifient. Heureux quand l'objet de ce rêve important est d'un petit volume, une mouche, par exemple, car alors, mon corps est une mouche, disent-ils, je suis invulnérable; quel homme assez adroit pour attraper un point?

La croyance de deux esprits, l'un bon, l'autre mauvais; l'un habitant les cieux, l'autre, les entrailles de la terre, établie maintenant parmi eux, ne l'est que depuis qu'ils commercent avec les Européens. Originairement ils ne reconnaissaient que leur Manitou. Au reste ils disent que le maître de la vie qui les a créés était brun et sans barbe tandis que celui qui a créé le Français était blanc et barbu.

Mr de Fontenelle disait: "Si Dieu a fait les hommes à sa ressemblance, les hommes le lui ont bien rendu".

Ils croient beaucoup aux sorciers, aux jongleurs, à toutes ces divinations que d'un terme général on appelle chez eux faire de la médecine. Ils n'admettent point de peines ni de récompenses après la mort, seulement un état pareil à celui de la vie, un peu plus heureux toutefois, car ils pensent que leurs morts habitent des villages situés au couchant où ils ont le tabac et le vermillon en abondance. Avant que de les enterrer ils les exposent trois ou quatre jours dans une cabane consacrée, les matachent, leur servent à manger ce qu'ils ont de meilleur, usage que nous observons en France pour la famille royale. Ils les enterrent ensuite avec des vivres, des équipemens et leurs armes. Ils disent que sur le passage est une grande fraise, d'un contour immense dont les morts prennent un morceau pour leur servir de nourriture en chemin, qu'au surplus ils font

plus ou moins bonne chère dans les Champs-Elysées, suivant que leurs parents leur donnent plus ou moins de vivres tous les jours et surtout les jours de repas des morts. La façon de leur en donner est de jeter dans le feu le premier morceau. Ainsi les Anciens faisaient des libations aux mânes au commencement des repas. Chez ces Sauvages il n'y a qu'une subordination volontaire; chaque particulier est libre de faire ce qu'il lui plaît. Les chefs de villages et de guerre peuvent avoir du crédit mais ils n'ont pas d'autorité; encore leur crédit sur les jeunes gens est-il plus ou moins grand, suivant qu'ils donnent plus ou moins et qu'ils ont plus d'attention à tenir chaudière ouverte pour ainsi dire.

A mesure que j'aurai occasion d'apprendre quelque chose concernant leur religion, leurs usages ou leurs mœurs, je ne négligerai pas un objet important aux yeux d'un philosophe et qui tient à l'étude la plus essentielle, celle de l'homme.

Les Sauvages sont enfin passés cet après-midi au camp de Mr de Rigaud. Ils font le portage de leurs canots, moyennant que ce transport leur sera payé.

Le Mis de Montcalm a été cet après-midi au camp de la Chute, et de là, à celui du Portage où il a donné ses ordres pour la formation du bataillon de la marine, grande opération fort difficile et dont ceux qui en sont chargés ont beaucoup de peine à venir à bout; ensuite, il a été visiter les postes avancés.

Il a fait cette traverse de Carillon à la Chute dans un canot de Sauvages, seul avec eux, ce qui lui a été fort agréable. J'ai fait le même trajet pareillement dans un canot de Sauvages; tant qu'il a duré, un chef de guerre, debout dans le canot, le chichicoy à la main, a raconté, en récitatif obligé, ses derniers rêves. " Le Manitou m' est apparu, chantait-il, il m'a dit: de tous ces jeunes gens qui te suivent à la guerre, tu n'en perdras aucun. Ils réussiront, se couvriront de gloire et tu les ramèneras tous sur leur natte. " Des cris d'applaudissement l'interrompaient de temps en tems. Le père de ce chef, vénérable vieillard, assis derrière lui, dit alors à haute voix: "Mon fils,avais-je tort de t'exhorter à jeûner ? Si, semblable aux autres, tu eusses passé le tems à manger, à sacrifier à ton ventre, tu ne te serais pas rendu le Manitou favorable; et voilà qu'il t'a envoyé des rêves heureux et qui font la joye de tes guerriers. " L'on voit par là combien les chefs sont sans cesse occupés à se donner de la considération et quelles choses sont capables de la leur procurer.

Les bateaux du munitionnaire arrivés hier repartent ce soir.

22 juillet.—Ce matin, environ 100 Sauvages et une vingtaine de Canadiens du parti de Mr Marin sont revenus. Il avait envoyé des découvreurs en avant de lui de différens côtés. Huit d'entre eux ont rencontré 20 Anglais; mutuellement ils se sont fait peur et chacun s'est enfui de son côté, les nôtres ayant cependant fait une décharge qui a tué un homme; c'était un événement qui devait produire quelque changement dans le parti, aussi cent Sauvages environ ont quitté Mr Marin, qui a aussi envoyé ceux des Canadiens qui n'avaient pas de souliers; avec les plus ingambes et les mieux équipés, il est allé chercher fortune du côté des forts anglais.

Différens papiers ont été trouvés en suivant les pistes des fuyards, parmi lesquels est l'instruction donnée par le général Webb à l'officier commandant ce parti de 20 hommes, détaché de la cie des volontaires de West. Par cette instruction il paraît que les Anglais entretiennent continuellement au fond de la baye, sur la rivière au Chicot, des découvreurs, que leur poste est derrière ces rochers le long desquels Mr de Langlade a été fusillé. Ils s'y tiennent embusqués deux jours. Leur ordre est d'observer les détachements français qui passent de ce côté, de les attaquer, s'ils sont plus faibles, s'ils sont plus forts, de ne pas se découvrir et d'envoyer un homme au fort Lydius avertir de la route

que prennent les Français. Ils sont prévenus que les Sauvages amis viendront à eux un pavillon rouge à la main, qu'ils leur donneront le mot qui est: Johnson et leur montreront un passeport signé: Guillaume.

Sur les 11 h., il est arrivé ici avec Mr de Niverville et le Père Roubaud, Jésuite, 112 Abénaquis de St-François, 26, de Bécancour, 18, de Misiskoui; avec Mr de St-Luc, l'abbé Piquet et l'abbé Matavet, missionnaires, 46 Algonkins du Lac, 53 Népissings, 47 Iroquois du Lac et 3 de la Présentation et 8 Sauteux; sur-le-champ, conseil nation par nation et compliment sur leur arrivée. On les a instruits des nouvelles, de la position de l'armée, des projets pour le départ, et l'assemblée a fini par un coup de vin qu'on leur a fait boire, en les avertissant que c'était sans conséquence. On a enfin pris le sage parti de ne leur point donner de boisson à l'armée, c'est l'unique moyen de tirer au moins quelque chose d'une très mauvaise paye.

Mr de St-Luc a apporté des nouvelles de Québec et de Montréal.

Par les lettres de Mr l'intendant du 11 et du 14, Québec manque absolument de pain; on y est dans une misère extrême. Le peu de provisions apporté par le petit nombre de bâtimens qui y sont parvenus est épuisé. Mr l'intendant a différé de faire tuer les bestiaux jusqu'à ce que 400 quintaux de riz arrivés de Marseille soient consommés. Le Roi a acheté ce riz 100 frs le quintâl et on le distribue au peuple à raison de 10 sols la livre. Les habitants de la campagne vivent de laitage. Mr de Montbeillard, officier détaché du corps royal et venu de France dans le mois passé, est resté à Québec pour reconnaître les environs de cette place, le bas de la rivière, faire les plans et les dispositions relatifs à la défense de cette capitale. On aurait pu dès à présent commencer les travaux tendant à cet objet, mais faute de vivres on ne peut pas employer des travailleurs. Le 14, on n'avait aucunes nouvelles de nouveaux vaisseaux en rivière; ce qui cause les plus grandes inquiétudes et avec fondement.

Par une lettre de la rivière St-Jean en date du 20 juin, Mr de Boishébert mande que pendant son quartier d'hyver passé à Miramichi, il avait fait subsister sa troupe avec des peaux de bœufs; que le convoi envoyé par le marquis de Vaudreuil étant enfin arrivé il se préparait à marcher du côté du fort St-George, lorsqu'il avait reçu ordre de Mr de Drucour de partir de Miramichi avec son détachement composé de 100 Français et 100 Micmacs, de prendre les Sauvages du village d'Ocpack situé sur la rivière St-Jean qui sont au nombre de 70 guerriers avec 30 Français, de se rendre ensuite au port Toulouse, de renforcer son monde des Sauvages et des Français qui occupent ce poste et de passer à l'isle Royale avec cette troupe qui pourra être de cinq ou six cents hommes. Le courrier qui apportait les dépêches de Mr de Boishébert a rencontré le 1er ou le 2 juillet, à quelques lieues en deçà du village de Medoctek, 12 Sauvages de cet endroit qui revenaient du fort St-George où ils avaient fait 8 chevelures et 4 prisonniers. L'un des prisonniers lui a dit que la flotte anglaise, au nombre de 160 voiles s'était présentée devant Louisbourg, mais qu'on avait appris par un petit bâtiment arrivé au fort St-George que cette flotte était rentrée à Chibouctou et que la petite vérole continuait à faire de grands ravages dans ce port.

Par une lettre de Niagara en date du 2 juillet, Monsieur Pouchot mande que beaucoup d'Iroquois se rendent à Niagara, assurant qu'ils reviennent de la guerre quoiqu'ils n'en apportent que peu de marques, parce que, disent-ils, ils laissent leurs captures en remplacement dans leurs villages, que les Anglais ont abandonné leurs frontières et que partout on y trouve les maisons garnies sans aucun habitant.

Un Iroquois arrivé de Kanestio le 1er juillet lui a dit que le gouverneur de Philadelphie leur avait envoyé des colliers, médailles, hausse-cols et cercles d'argent avec un beau calumet pour les inviter à venir en conseil chez lui; que ces présens promenés

dans les villages de Sonnontouans n'avaient produit aucun effet et qu'ils avaient été partout rejetés.

A la Belle-Rivière, 3 offrs de la colonie et 7 miliciens ont donné dans une embuscade qui en a tué 6, dont les trois officiers. Ils étaient partis du fort Duquesne avec 78 Sauvages qui s'étaient ensuite séparés d'eux. Le 15 juin, 160 Sauvages partis de ce même fort pour aller en guerre y sont revenus le lendemain parce que deux Iroquois traîneurs ont eu la chevelure levée par 4 Catabas. Mr de Ligneris avait envoyé sur-le-champ 40 hommes à la découverte avec ordre de s'avancer jusqu'à 2 0 lieues. Il se proposait à leur retour d'envoyer un gros détachement au fort de Cumberland et même plus loin. Dans cette contrée tous les chemins sont déserts; on n'y rencontre que quelques partis d'Anglais et de Catabas.

Un prisonnier, amené le 13 juin par des Loups, à Mr de Ligneris, a déposé que les Anglais avaient ramené beaucoup de monde, de chevaux, d'artillerie, de munitions de guerre et de bouche dans l'intention de venir au fort Duquesne. Mr de Ligneris ne mande pas à Mr Pouchot quel est l'endroit (où) se faisaient ces amas.

Il est encore arrivé sur les quatre heures 40 Sauvages du parti de Mr Marin. Ils disent qu'ils ont faim et qu'ils n'ont pas de souliers.

On dit avoir vu sur le lac St-Sacrement plusieurs berges anglaises. Trois cents hommes, Sauvages et Canadiens, sont maintenant embusqués, partie en canot, partie par terre, qui se proposent de les prendre. Il est venu sur les huit heures un courrier qui nous a apporté des nouvelles de la mer et de l'isle Royale en date du 9 juin. Deux bataillons de Berry destinés en premier lieu pour Louisbourg, qui maintenant n'en a plus besoin, passent dans cette colonie. Il y en a maintenant 6 compagnies en rivière dans les vaisseaux de guerre le *Bizarre* et le *Célèbre*, avec des poudres et Mr l'intendant a envoyé 4 bâtimens pour les amener à Québec. Le *Bizarre* et le *Célèbre* ont ordre de se tenir à l'isle aux Coudres pour disputer le passage du gouffre, s'ils sont poussés, de se replier à la traverse et enfin sous le canon de Québec. Le reste des deux bataillons vient dans des vaisseaux de l'escadre de Mr d'Aubigny. Ces bataillons sont composés de 9 compagnies de 60 hommes chacune. Il y avait aussi, lors du départ du courrier de Québec à St-Barnabé, plusieurs vaisseaux marchans chargés de vivres dont deux au moins pour le munitionnaire général. Trois escadres étaient destinées pour Louisbourg. deux de Brest et une de Toulon. Celle de Bauffremont est arrivée la première le 2 juin. Celle de Mr Dubois de la Motte ensuite et celle de Toulon la dernière. Voici la liste des vaisseaux de guerre maintenant à l'isle Royale aux ordres de Mr Dubois de la Motte, lieutenant-général, faisant fonction de vice-amiral pendant la campagne.

Le *Formidable*	—80 canons.	—Mr Dubois de la Mothe, pavillon de vice-amiral.	
Le *Tonnant*	—80 "	—Mr de Bauffremont, chef d'escadre, portant le pavillon de lieutenant-général.	
Le *Défenseur*	—74 "	—Mr de Blénac,	chef d'escadre.
Le *Duc de Bourgogne*	—80 "	Mr d'Aubigny,	idem
Le *Héros*	—74 "	Mr Chateloger,	capitaine.
Le *Diadème*	—74 "	Mr Rosily,	id.
L'*Hector*	—74 "	Mr Darvesse,	id.
Le *Glorieux*	—74 "	Mr Chavagnac,	id.
Le *Dauphin Royal*	—70 "	D'Urtubie,	id.
L'*Achille*	—64 "	Mr de Panat,	id.
L'*Eveillé*	—64 "	Mr Merville,	id.
Le *Vaillant*	—64 "	Mr Saurin,	id.

Le *Superbe*	—70 canons.—	Mr Choiseul,	capitaine.
L'*Inflexible*	—64 "	Mr St-Laurent,	id.
Le *Belliqueux*	—64 "	d'Orvilliers,	id.
Le *Sage*	64 "	Dabon	id.

FRÉGATES

La *Brunel*	—32	La Prevalaye,	id.
La *Fleur-de-Lys*	—32	Tourville,	id.
L'*Abénaquise*	—36	MacCarthy,	id.
La *Comète*	—32	De Brugnon,	id.
L'*Hermione*	—32	Dubois,	lieutenant.

Total: 16 gros vaisseaux et 5 frégates; plus un vaisseau anglais nommé le *Greenwich* de 64 canons, pris par Mr de Bauffremont, et les deux vaisseaux: le *Bizarre* de 64 canons, capne Montalet, et le *Célèbre*, capne la Jonquière, que nous avons déjà dit être en rivière.

Au reste il ne fallait pas moins que ces escadres pour mettre Louisbourg en état de résister aux efforts de l'Angleterre. La place abandonnée à ses propres forces ne pouvait faire une longue défense. Tout ce qu'on y a fait jusqu'à présent c'est d'avoir palissadé et mis les chemins couverts en état. Quant au corps de la place, ni flanc, ni face de bastions, ni courtines ne sont revêtus: c'est un délabrement total. Mr de Franquet, ingénieur, y fut envoyé en 1750 pour les projets et devis de la fortification. Pendant quatre ans on agita ce que l'on ferait et l'on ne travaille que depuis deux ans, encore ne le peut-on que pendant cinq mois de l'année.

L'ordre de la cour est arrivé pour le règlement et l'augmentation du corps de l'artillerie dans cette colonie. Il sera composé de deux compagnies de 50 hommes chacune avec un capitaine, un lieutenant, un enseigne en premier et un enseigne en second, un commandant en chef à la tête de ce corps.

23 juillet.—Hier au soir, la berge de la découverte revint dire qu'elle avait aperçu dans les parages de l'isle à la Barque 6 berges anglaises. Sur-le-champ Mr de Corbière partit avec environ 450 hommes presque tous Sauvages et s'embusqua dans les isles dont cette partie du lac est semée. Une de ces isles avait envoyé à la découverte un petit canot, une autre plus éloignée avait fait la même manœuvre. A la pointe du jour le premier canot revint et le second passant à la vue des Sauvages situés dans l'isle la plus avancée fut pris pour ennemi. L'un d'eux tira et son coup a blessé deux chefs outaouais dont l'un à mort. Grande désolation parmi les Sauvages. Plusieurs ont relâché. Mr de Langlade est cependant resté dans son embuscade avec 250 ou 300 hommes que Mr de Corbière a été rejoindre et renforcer le soir même. On en attend des nouvelles. Cette méprise a été cause que les Sauvages ont demandé qu'on leur donnât un mot de ralliement. Ils envoient à l'ordre.

Il est arrivé à midi 4 officiers et 14 soldats du Corps Royal de l'artillerie et du génie. On ne sait pas encore quelle sera leur destination, s'ils seront incorporés ou non: les ordres de la cour qui les concernent n'étant pas arrivés. En attendant ils feront leur service aux ordres du cher Mercier.

Sur les cinq heures une patrouille de dix grenadiers du régiment de Guyenne revenant au camp de la Chute a essuyé une décharge venant de Sauvages Agniers embusqués à l'entrée du bois. L'un des grenadiers a eu la chevelure levée. Comme le coup s'est fait à 150 pas des tentes on a sur-le-champ couru après. Mr de Villiers les poursuit avec environ 150 hommes. Je souhaite qu'on les atteigne, mais il y a

tout à parier que ceux qui ont fait ce coup sont sûrs de leurs jambes. Il paraît que ces Sauvages ont passé la nuit dans leur embuscade. On y a trouvé une pochetée de galettes.

Les transports du Portage se font toujours avec la plus grande vivacité.

24 juillet.—Mr Marin est revenu ce matin avec 32 chevelures et un prisonnier fait au fort Lydius. Après la désertion d'une partie de ses gens il a marché vers ce fort avec environ 150 hommes qui lui restaient. Il y est arrivé le 23 à 8 h. du matin, a trouvé une patrouille de 10 hommes qui a été assommée sur-le-champ; la grande garde accourue au bruit a eu le même sort. Alors tout le camp a pris les armes. Les troupes sont sorties de leurs retranchements et se sont avancées en bataille, jusqu'à l'entrée du bois en faisant sans aucun effet des décharges régulières. Les Sauvages à l'abri de gros arbres tiraient à coup sûr et ils disent en avoir beaucoup tué. La fusillade a duré quelque tems après quoi ils ont fait leur retraite, poursuivis pendant plus d'une lieue. Mais qui pourrait atteindre un Sauvage qui fuit?

Ils sont revenus à leurs canots d'une seule course. Cette expédition n'a coûté qu'un Canadien mort de fatigue ou de peur et deux Sauvages légèrement blessés. Avant que de frapper ils avaient fait la médecine.

Voilà quel est le rapport de cet officier. L'exacte vérité est que les piquets seuls se sont avancés hors des retranchemens à la première fusillade des Sauvages, que l'on a beaucoup tiré de part et d'autre et que les Anglais ont eu 11 hommes tués et 4 blessés, dont deux morts depuis de leurs blessures. Cependant les Sauvages rapportent 32 chevelures; c'est que d'une, ils savent en faire deux et même trois.

Nous savons maintenant, par cette découverte de Mr Marin, que le fond de la baye est libre, que les ennemis n'y ont aucun fort, ni retranchement, ni poste fixe, mais qu'ils y envoyent de tems en tems des découvreurs qui s'embusquent pour observer nos mouvemens dans cette partie, que la rivière au Chicot est navigable à l'exception d'un rapide fort court, jusqu'au fort de la Reine, maintenant abandonné, et que de ce fort à celui de Lydius est un grand chemin de cinq lieues très praticable. Le prisonnier fait à ce fort dit que les Anglais y sont retranchés et peuvent y avoir 4 ou 5000 hommes toutes milices.

Notre détachement embusqué au-dessous du Pain-de-Sucre est rentré successivement après une action des plus heureuses. Le colonel Parker était parti hier au soir du fort George avec un détachement composé de 350 hommes, cinq capitaines, quatre lieutenants et un enseigne sur 22 berges dont deux esquifs. Son objet était de tâter nos postes avancés et de faire des prisonniers. A la pointe du jour 3 de ces berges ont donné dans notre embuscade et se sont rendues sans tirer. Trois autres qui les suivaient à quelque distance ont eu le même sort. Les 16 restantes se sont avancées en ordre. Les Sauvages qui étaient à terre les ont fusillées et fait reculer. Quand ils les ont vues fuir, ils se sont jetés dans leurs canots, les ont poursuivies, les ont atteintes, coulées à fond, ou prises, à l'exception de deux qui se sont échappées. Ils ont ramené, près de deux cents prisonniers; le reste a été noyé. Les Sauvages plongeaient pour les darder dans l'eau, comme ils font le poisson et aussi pour couler les mêmes berges en les prenant par-dessous et les faisant chavirer. Nous n'avons eu qu'un seul homme légèrement blessé. Ces Anglais effrayés par le feu, la vue, les cris et l'agilité de ces monstres se sont rendus presque sans tirer un seul coup. Le rhum qui était dans les berges et que les Sauvages ont bu sur-le-champ leur a fait faire de grandes cruautés. Ils ont mis à la chaudière et mangé trois prisonniers; d'autres seront peut-être traités de même. Tous sont esclaves, à moins qu'on ne les rachète; spectacle horrible aux yeux d'un Européen.

Ce détachement était pour la plus grande partie composé du régiment de New-Jersey, milices du pays. C'était le reste de ce que nous en avions pris à Chouägen. Le colonel Parker le commandait à la place de Mr Schuyler, prisonnier.

D'après le rapport assez uniforme des prisonniers, il est certain que les isles du lac St-Sacrement ne sont point occupées par les Anglais; qu'ils n'ont aucun poste avancé; qu'au fort George il n'y a pas 1000 hommes, mais qu'on y attendait avant trois jours le général Webb avec un renfort plus ou moins considérable suivant les différens prisonniers; que ces troupes sont campées derrière le fort sur une éminence qui le domine, sans aucun fossé ni retranchement qui recouvre leur camp; qu'à l'exception de 600 hommes de troupes régulières, tout le reste est de milices.

Noms des chefs de guerre qui étaient à ce détachement:

OUTAOUAIS

La Fourche, Brisset, Pennahouel ou Pendaloux, le Poisson-Blanc, Huharnois, le vieux Bouchard, Makiouita, Agodace, le fils d'Aukameny, 8ena8e, Ouenaoué, Oquine8, Sagué, le chef des Saguinans d'Ak8oi.

SAUTEUX

Capip8oguen, Aquipemosé, Nanjeogachy, Ca8chimagane, Chabac8ia8ais.

FOLLE-AVOINE

Le Chat.

POUTÉOTAMIS

Mik8iciliny, Naouakousy, Nanakoibis, Oybischaganné, Neriouais.

De ces noms les uns sont sauvages, les autres, la traduction de ce qu'ils signifient dans leur langue.

Mr de Villiers qui était à la poursuite de ces Sauvages qui ont fait la chevelure au grenadier de Guyenne est rentré sans avoir rien trouvé.

Il est arrivé aujourd'hui avec le Sr Perthuis, interprète, 277 Iroquois domiciliés, 4 Onnéyotes, 5 Loups de la Belle-Rivière, 52 Hurons du Détroit et de Lorette 58 Amalécites et 11 Abénaquis du lac St-François.

La journée s'est passée en conseils et les Sauvages, tant les vainqueurs que les autres, en conséquence de la victoire, ont été insupportables. On a besoin d'une tête de fer pour qu'elle y résiste.

Copie de la déposition de Louis Vindrolette, pris au lac St-Sacrement.—Elle est ci-jointe.

J'ai placé ici cette déposition parce qu'elle contient plusieurs détails intéressans, entre autres sur la fourberie dont usent les Anglais pour peupler leurs colonies d'étrangers abusés par de belles promesses, d'où l'on doit conclure le mécontentement et la mauvaise volonté à la guerre de tous ces colons, devenus au bout de quatre ans d'esclaves, habitans; sur la manière dont se lèvent les régimens de milices et sur les différens postes intermédiaires entre New-York et le fort George.

25 juillet.—La journée de la part du général s'est passée à tenir des conseils avec les Sauvages. Plusieurs voulaient retourner à Montréal, disant que c'était tenter le maître de la vie que de s'exposer encore aux hazards de la guerre après un aussi beau coup que celui qu'ils venaient de faire; les autres voulaient conduire leurs prisonniers à Montréal: enfin tous voulaient quelque chose, tous venaient à la fois, tous criaient en même tems.

Ils ont fait des visites fort tendres à leurs prisonniers les caressant, leur portant du pain blanc, voulant voir s'ils ne manquaient de rien. Cependant ils en ont mangé un dans ce camp. Il est impossible de l'empêcher.

Dans l'après-midi ils avaient consenti à ce que le Mis de Montcalm envoyât à Montréal leurs prisonniers. Toutes les mesures étaient prises en conséquence. Deux heures après ils ne l'ont plus voulu et il a fallu faire tenir un conseil à minuit pour décider cette affaire importante. Ils y ont une deuxième fois consenti à condition qu'on leur donnerait par bandes ou particuliers, des reçus de leurs esclaves, que le Mis de Vaudreuil leur donnerait du pain blanc et des couvertes et qu'à leur retour on les leur rendrait à moins, qu'ils ne les vendissent. Point de milieu avec ces barbares: ou des cruautés inouïes ou les meilleurs traitemens qu'il (se) puisse imaginer.

Il est arrivé aujourd'hui 3 officiers et 150 hommes de recrue, tirés du régiment des volontaires étrangers et destinés à compléter les compagnies de la marine.

On travaille toujours fortement à préparer tout ce qui est nécessaire pour le départ de l'armée.

26 juillet.—Les prisonniers sont enfin partis pour Montréal, escortés par un officier et des soldats de nos troupes. Plusieurs Sauvages ont voulu conduire les leurs jusqu'aux bateaux.

Il est aussi parti quatre canots sauvages de blessés, d'enfans et de malades.

Le Mis de Montcalm a été à la Chute tenir un conseil avec les chefs des différentes nations sauvages. Il leur a exposé son ordre de marche, le jour auquel il comptait mettre l'armée en mouvement, ce qui les regardait particulièrement et ce qu'on attendait d'eux, et leur a annoncé pour demain le grand conseil dans lequel il doit réunir et lier les nations les unes avec (les) autres.

Les Abénaquis, parlant les premiers ont approuvé tout ce que le Mis de Montcalm proposait; les Algonkins et les Népissings de même. Les Iroquois dont les anciens n'étaient pas présens au conseil lui ont dit: "Mon père, s'il s'agissait d'un coup de main, nous serions bientôt décidés à suivre ta parole; nous l'approuvons sans doute, mais comme il s'agit d'affaires de la plus grande conséquence et que nos anciens ne sont pas ici, il ne nous appartient pas de prononcer. Nous leur rendrons un compte exact de ce que tu nous as dit et nous ne doutons pas qu'ils ne fassent ta volonté."

La Motte, chef Folle-Avoine, parlant avec véhémence et en tout le style figuré des orientaux a approuvé la parole. Comme le Mis de Montcalm avait profité de la chute fortuite d'un gros arbre tombé pendant le conseil pour en tirer un augure certain de la chute du fort George, La Motte a accepté le présage au nom des Sauvages des pays d'en haut.

Pennahouel, chef outaouais, qui, dans la guerre des Renards, portait la hache contre nous, constamment depuis dévoué à Ononthio, célèbre par son esprit, sa sagacité et ses conversations avec Mr de la Galissonnière, Pennahouel, le plus vieux des Sauvages, dit: "Mon père, moi qui de tous les Sauvages, compte le plus de révolutions de Pibukigus, c. à d. la Lune, je te remercie au nom de toutes les nations et au mien des bonnes paroles que tu viens de nous donner; je les approuve et personne ne nous a jamais mieux parlé que toi. C'est le Manitou de la guerre qui t'inspire."

L'armée devant marcher sur deux divisions, l'une par terre aux ordres de Mr le Cher de Lévis, et l'autre en bateau, la division de terre qui a près de dix lieues à faire dans des bois et des montagnes très difficiles doit partir deux jours avant l'autre afin de se trouver en même tems à la baye de Ganaouské. Il avait été décidé qu'elle se mettrait en mouvement le 29; les Sauvages ont demandé qu'elle ne partît que le 30 et on leur a accordé.

Aujourd'hui nos Sauvages avaient cru voir un pavillon blanc sur une montagne à quelque distance du portage. Ils ont pensé que ce pouvait être une ruse des ennemis et y ont marché en forces au nombre de cinq ou six cents. Ce pavillon était une pierre blanche. Les Sauvages afin de ne pas perdre leurs pas se sont amusés à ramasser des bluets, espèce de graine bonne à manger et fort salutaire, et à faire des décharges dans les bois qui ont fait prendre les armes aux troupes du portage.

27.—Aujourd'hui le Mis de Montcalm est allé se camper au Portage où sa présence était nécessaire pour accélérer l'arrangement des troupes de la marine, des milices en brigades, les distributions nécessaires, la disposition des bateaux, etc.

Il a tenu un grand conseil pour réunir et lier les 40 nations qui sont ici par un collier de 6000 grains. Les chefs et orateurs de ces nations composaient le conseil.

Kisensik, fameux chef népissing, l'ouvrit: "Mes frères, dit-il aux Nations des pays d'en haut, nous Sauvages domiciliés, vous remercions d'être venus pour nous aider à défendre nos terres contre l'Anglais qui les veut usurper. Notre cause est bonne et le Maître de la vie la favorise. En pouvez-vous douter, mes frères, après le beau coup que vous venez de faire? Nous l'avons admiré, nous vous en faisons notre compliment. Il vous couvre de gloire et le lac St-Sacrement teint du sang de Corlar attestera éternellement cet exploit. Que dis-je? il nous couvre aussi de gloire, nous, vos frères, et nous en tirons vanité. Notre joye doit encore être plus grande que la tienne, mon père, dit-il en s'adressant au Mis de Montcalm, toi, qui as passé le grand lac, non pour ta propre cause. Car ce n'est pas sa cause qu'il est venu défendre, c'est le grand Roi qui lui a dit: "Pars, passe le grand lac et va défendre mes enfans." Il va vous réunir mes frères, et vous lier par le plus solennel des nœuds. Acceptez-le avec joie, ce nœud sacré, et que rien ne puisse plus le rompre."

Cette harangue fut rendue aux Nations par les différens interprètes et reçue avec applaudissement.

Le Mis de Montcalm leur fit dire ensuite: "Mes enfans, je suis ravi de vous voir tous réunis pour les bonnes affaires; tant que durera votre union l'Anglais ne pourra vous résister. Je ne puis mieux vous parler que votre frère Kisensik vient de le faire. Le grand Roi m'a sans doute envoyé pour vous protéger et vous défendre, mais il m'a recommandé surtout de chercher à vous rendre heureux et invincibles en établissant entre vous cette amitié, cette union, ce concours pour opérer les bonnes affaires, qui doivent se trouver entre des frères, enfans du même père, du grand Ononthio. Par ce collier, gage sacré de sa parole, symbole de bonne intelligence et de force, par la liaison des différens grains qui le composent, je vous lie tous les uns avec les autres, de manière qu'aucun de vous ne puisse se séparer avant la défaite de l'Anglais et la destruction du fort George."

Cette parole fut alors rapportée par les différens interprètes et le collier jeté au milieu de l'assemblée. Il a été relevé par les orateurs des différentes nations qui les exhortèrent à l'accepter et Pennahouel en le présentant à celles des pays d'en haut leur dit: "Voilà maintenant un cercle tracé autour de vous par le grand Ononthio, qu'aucun de nous n'en sorte. Tant que nous resterons dans son enceinte, le Maître de la vie sera notre guide, nous inspirera ce que nous devons faire et favorisera toutes nos entreprises. Si quelqu'un en sort avant le tems, le Maître de la vie ne répond plus des malheurs qui pourront le frapper. Que son infortune lui soit personnelle et ne retombe pas sur des nations qui se promettent ici une union indissoluble et la plus grande obéissance à la volonté de leur père."

A mesure que les orateurs avaient parlé en relevant le collier, ils le remettaient au milieu de l'assemblée. Ce collier, suivant les coutumes des nations, appartenait à celle qui avait à l'armée le plus de guerriers. C'était sans contredit aux Iroquois qui étaient, et qui, presque toujours, sont les plus nombreux et à qui leurs anciennes victoires sur presque toutes les nations de l'Amérique Septentrionale ont donné un ton de supériorité qu'ils conservent.

Ils prirent le collier et leur orateur s'adressant aux Nations des pays d'en haut leur dit que, charmés de voir leurs frères réunis avec eux, reconnaissants du secours qu'ils venaient leur apporter pour la défense de leurs terres, ils les priaient d'accepter ce collier, gage de leur union, et de le porter dans leurs villages où il serait un monument éternel de leur amitié, de leurs succès communs, un témoin qui leur remettrait devant les yeux les bonnes affaires opérées dans cette campagne et qui les avertriait d'entretenir éternellement cette liaison, la force des guerriers.

L'orateur népissing s'est alors levé pour dire aux Iroquois: "Mes frères, nous vous savons bon gré de cette attention que vous marquez à nos frères d'en haut. C'était aussi notre dessein et vous n'avez fait que nous prévenir."

Il faut observer cette démarche des Népissings. Elle avait pour objet de faire sentir aux Iroquois, qu'eux, Népissings, étaient les aînés de tous les Sauvages et pour ne pas laisser prescrire le droit de préséance que leur donne leur ancienneté.

Pennahouel, au nom des Sauvages d'en haut, a remercié les Iroquois et accepté le collier. Ces nations différentes tiendront cette nuit un conseil entre elles pour savoir à laquelle il restera.

Cette grande affaire du collier terminée, le Mis de Montcalm a fait demander la réponse aux propositions que la veille, il avait faites dans le conseil tenu avec les chefs au sujet de la marche de l'armée partie par terre, le reste en bateau, de la route qu'il fallait tenir dans le bois, du jour de départ et des autres dispositions.

Car il faut leur faire part de tous les projets, les consulter et souvent suivre ce qu'ils proposent. C'est qu'au milieu des bois de l'Amérique on ne peut pas plus se passer d'eux que de la carabine en plaine.

Les Iroquois ont répondu que comme ils sont les enfans de cette contrée, le théâtre de la guerre, le Mis de Vaudreuil leur avait dit qu'ils serviraient à l'armée de guides pour la route, qu'ils exécuteraient avec plaisir cette volonté de leur père; que, puisqu'il fallait qu'une partie allât par terre et l'autre en bateau, ils partageraient leurs guerriers en conséquence; que de 250 Iroquois du Sault qu'ils étaient, 100 iraient par les bois et 150 en canots, qu'ils mèneraient la division de terre par le chemin le moins mauvais et le plus à portée de ne pas perdre le lac de vue, afin qu'en ayant fouillé les bords, ceux qui viendraient en bateau n'eussent à craindre aucune embuscade; qu'à l'égard du jour de départ ils seraient prêts au moment où leur père leur ordonnerait de marcher.

Cette réponse des Iroquois a été communiquée aux autres nations, que l'on a en même tems averties que la division qui va par terre, aux ordres de Mr le Cher de Lévis, s'assemblerait le 29 au soir en avant du camp du Portage, à la côte du Nord, pour se mettre en marche le 30 à la pointe du jour.

Les Nations ont répondu qu'elles donneraient un état de ceux de leurs guerriers qu'elles destineraient aux deux divisions. Cet état se donne par des bûchettes.

Les Iroquois suivant leurs usages auraient terminé ce conseil par la cérémonie de chanter la guerre. Mais comme ce n'est pas la coutume des nations d'en haut de finir par aucune chanson de guerre ces sortes de conseils, dont l'objet est d'unir et lier les esprits, on a suivi leurs mœurs en ce point, par égard à leur qualité d'étrangers.

Le Mis de Montcalm, avant que de séparer l'assemblée a fait prier les chefs d'engager leurs jeunes gens à ne pas tirer continuellement, leur en représentant les inconvénients. Les chefs ont promis de faire tous leurs efforts à cet effet.

Les Folles-Avoines, les Sakis et les Renards avaient quitté la séance parce que la foule d'officiers français répandus dans le cercle, les empêchait de voir leur père et d'entendre sa parole. On les a priés de revenir et on a fait retirer les curieux.

28 juillet.—Les Sauvages ont donné les bûchettes pour les gens qu'ils comptent faire aller à pied. Les Népissings avaient voulu les détourner de cette division de leur nombre, prétendant que c'était se fatiguer inutilement; ils n'ont pas réussi.

Les Miamis au nombre de 8 sont partis sans avertir personne. Un chef poutéotamis en a informé le marquis de Montcalm et s'est offert de tâcher de les ramener. On lui a donné un collier et des branches pour l'aider à y réussir.

Un cadavre anglais est venu flotter le long du camp des Sauvages. Ils se sont attroupés autour avec de grands cris, et ont bu le sang et mis les membres à la chaudière.

Au reste ce ne sont que ceux d'en haut qui commettent ces cruautés. Nos domiciliés n'y prennent aucune part. Ils se confessent toute la journée.

TABLEAU DES SAUVAGES QUI SE TROUVENT À L'ARMÉE DU MARQUIS DE MONTCALM, LE 28 JUILLET 1757

Domiciliés		Offers attachés aux sauvages	Missionnaires	Interprètes
Népissings		53 Mr de la Corne St-Luc général	L'abbé Matavet, sulp.	St-Germain
Algonquins du Lac	24	47 Mr Langy-Montegron		
" des 3 Rivières	23			
Abénaquis de St-François	104	245 Cher de Niverville, Hertel	Le Père Roubaud, jésuite	Chateauvieux
" de Békancour	80			
" de Missiscoui	25			
" de Panna8meské	36			
Iroquois du Sault St-Louis	258	363 De Longueuil, Sabrevois	L'abbé Piquet, sulpicien	Perthuis La Force
" du lac des 2 Montagnes	94			
" de la Présentation	3			
Onnéyotes des Cinq-Nations	8			
Hurons du Détroit	26	52 De Longueuil	Idem	St-Martin
" de Lorette	26			
Micmacs de l'Acadie		4	Cher de Niverville, Hertel	Launière
Amalécites		56		
Total		820		

SAUVAGES DES PAYS D'EN-HAUT

Sauvages				Offers y attachés	Missionnaires	Interprètes
Têtes de boule ou Gens des terres			3	Mrs Langlade Fleurimont Herbin Cadet	L'abbé Matavet pour quelqu'uns du Détroit et de Michillimakinac	Farly St-Jean
Outaouais	Kiskacous	94	337			
	De la Fourche	70				
	Sinago	35				
	Magnonjan	10				
	De l'isle du Castor	44				
	Du Détroit	30				
	Du Saguinan	54				
Sauteux	de Chagoamigon	32	157	La Plante Lorimier		Chesne
	du Castor	24				
	de Caoschimagan	14				
	de la Carpe	37				
	de Kakibonocké	50				
Mississagués	de Toronto	35	141	Id.		Id.
	de la Carpe	43				
	de la Loutre	63				
Poutéotamis	de St-Joseph	67	88	Marin Cher de Langy		Destailly
	du Détroit	18				
Folles-Avoines	de l'Orignal	62	129	Id.		Reaume
	du Chat	67				
Miamis de St-Joseph			8			
Puans de la Baye			48			
Agc8ais (Agouais) de la mer d'Ouest			10	Id.		Id.
Renards du Mississipi			20			
Sakis			33			
Loups			5			
Total			979			
A l'autre page			820			
Total des Sauvages			1799			

De ce nombre il faut ôter une quarantaine d'Outaouais ou Mississagués, partis il y a cinq ou six jours, et les Miamis qui, vraisemblablement, ne reviendront pas. Il y a quelques femmes et enfans qui ne sont pas compris dans ce nombre.

Les brigades de milices sont enfin formées. Il y en a six qui ne sont pas de la même force. Elles sont commandées par: 1ère 411, M. de La Corne; 2° 445, de Vassan; 3° 461, St-Ours; 4° 432, Repentigny; 5° 473, Courtemanche; 6° 424, Gaspé, capitaines. Dans chacune de ces brigades il y a un certain nombre de soldats de la marine; Mr de Villiers a de plus une troupe de 300 volontaires.

Le bataillon de la marine est aussi formé et fait maintenant le service comme les nôtres. Il est de 525 hommes.

29 juillet.—Les Miamis ne sont pas revenus; leur exemple a été contagieux, plusieurs autres l'ont suivi; quelques-uns pour n'être pas arrêtés ont fait le portage de leurs canots par les bois. Ces déserteurs sont surtout des Mississagués et des Outaouais; il en est parti environ 200. Le moyen de les retenir! Ils avaient fait coup, et d'ailleurs ils manquent ici de tout; ni couvertes, ni peaux de chevreuil autres que des mauvaises, ni mitasses, ni vermillon. Il faudrait que ceux qui envoyent ainsi des Sauvages à des armées où tout manque, vinssent les commander eux-mêmes. Au reste cet inconvénient si préjudiciable au service du Roi tient à la mauvaise constitution du gouvernement et est produit par l'avidité des sangsues de la colonie.

ARMÉE DU ROI EN CANADA, LE 29 JUILLET 1757, SUR LE LAC ST-SACREMENT, DANS LES CAMPS DE CARILLON, DE LA CHUTE ET DU PORTAGE

Le Mis de Montcalm, maréchal de camp.
Le Cher de Lévis, brigadier.
Sr de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, commandant les troupes de la colonie.
Le Sr de Bourlamaque, colonel.
Le Cher de Montreuil, major général.

Troupes francaises

	hommes
La Reine	369
La Sarre	451
Rl-Roussillon	472
Languedoc	322
Guyenne	492
Béarn	464
Total	2570

Mr Desandrouins, ingénieur

Troupes de la Colonie

	hommes
Bataillon de la marine	524
Milices	
Brigades de la Corne	411
de Vassan	445
de St-Ours	461
de Repentigny	432
de Courtemanche	473
de Gaspé	424
Volontaires de Villiers	300
Total	3470 hommes

Total de l'armée..... 8019 hommes

Sauvages

Domiciliés	820
Des pays d'En-Haut	979
Total	1799

Artillerie

Le Sr Mercier, commandt

Offers, lieutents	8
Canonniers bombardiers, ouvriers	180
Total	180 [sic]

Le Sr de Lotbinière, ingénieur

Le Cher de Lévis, qui commande la division destinée à aller par terre, s'est mis ce soir en mouvement avec son corps. Il s'est campé au bivouac au camp Brûlé, environ une demi-lieue en avant du Portage sur la rive gauche du lac St-Sacrement. Il en partira demain à la pointe du jour et arrivera le 1er août à la baye de Ganaouské, lieu marqué pour sa réunion avec la division qui va en bateau; celle-ci n'ayant besoin que de 24 heures pour faire cette route par eau s'embarquera le 1er août après-midi pour arriver le 2 à la pointe du jour.

Détachement aux ordres de Mr le Cher de Lévis:

Mr le Cher de Lévis, brigadier.

Mr de Senezergues, lieutenant-colonel.

Mr de la Pause, aide-major général.

Six compagnies de grenadiers	300 hommes
Six piquets des troupes de terre	300
Deux piquets de la marine	100
Volontaires de Villiers	300
De la brigade de la Corne	311
de Vassan	345
de Repentigny	332
Sauvages environ	500
Total	2488

Ce détachement marche sans tentes ni équipages; c'est ainsi que se font dans ce pays les marches par terre. 500 hommes commandés pour travailler toute la nuit au portage.

30 juillet.—Mr le Cher de Lévis est parti ce matin. Les volontaires de Villiers et des Sauvages faisant l'avant-garde, d'autres Sauvages marchant sur les flancs et les troupes dans le centre sur trois colonnes c'est-à-dire files.

La brigade de Royal-Roussillon composée de ce bataillon et de celui de Béarn est venue de Carillon avec Mr de Bourlamaque, camper à la tête du Portage. La Reine, la Sarre, Languedoc et Guyenne sont venus de la Chute se camper au camp Brûlé qu'a quitté ce matin le Cher de Lévis.

Les Sauvages s'ennuyaient, avaient du chagrin, trouvaient la nourriture mauvaise, voulaient de la chair fraîche.

En conséquence les jeunes gens ont tué hier 14 bœufs et aujourd'hui 4. Les chefs sont venus témoigner à ce sujet le chagrin qu'ils en ressentaient, que ce n'était que leur jeunesse et qu'ils leur en feraient des réprimandes. Les Népissings, Algonkins et Poutéotamis sont les seules nations qui n'ayent pas eu part à cette Ste-Barthélemy de bœufs qu'ils appellent une insulte faite à leur père. On leur a dit qu'on le leur pardonnait. C'est bien le cas de faire de nécessité vertu.

Mille travailleurs commandés pour le portage cette nuit.

31 juillet.—Aujourd'hui deux brigades et quatre piquets aux ordres de Mr de Bourlamaque, cl, de Mr de Bernetz, lt-cl, et Mr de Montredon, commandt le bataillon de Béarn, ont été commandés pour achever le portage qui a enfin été terminé à 6 h. du soir.

On ne conçoit pas quelles peines il faut pour voiturer une artillerie considérable, 250 bateaux, des vivres pour six semaines pour 10,000 hommes, le tout sans chevaux

ni bœufs, à bras d'hommes. Aussi ne pourra-t-on pas apprécier en Europe le mérite des opérations faites en Amérique. La fatigue ne s'en conçoit pas et il est impossible d'en donner une idée juste.

Les Sauvages qui, depuis plusieurs jours, supportaient impatiemment leur oisiveté dans un camp où il n'y a ni vin ni eau-de-vie, dans lequel, par conséquent, ils ne peuvent s'enyvrer, sont partis à trois heures pour se porter 3 lieues en avant sur le lac St-Sacrement où ils nous attendront. Ils ont avec eux 300 Canadiens reste des brigades qui ont été par terre.

En partant ils ont laissé à leur camp un capot, un brayet, et une paire de mitasses suspendus à un arbre en sacrifice au Manitou. Deux Sulpiciens et un Jésuite, missionnaires dans cette armée, ont demandé s'il leur était permis de dire la messe dans un lieu où l'on sacrifiait au diable. Répondu par le général de l'armée, casuiste militaire, qu'il valait mieux la dire là que de ne la pas dire du tout.

On a aujourd'hui distribué les bateaux avec vivres aux bataillons et aux milices et fait le chargement des bateaux des vivres.

Cy-joint l'état de l'embarquement:

ÉTAT DE L'EMBARQUEMENT

Artillerie et avec Royal-Roussillon et Béarn	115	bateaux	1330	hommes
Vivres et avec la brigade de Gaspé	32	"	440	"
Hôpital ambulant	3	"	45	"
Quartier gl et état-major	7	"	100	"
Brigade de la Reine composée de la Reine, Languedoc et du bataillon de la marine	42	"	870	"
Brigade de la Sarre composée de la Sarre et Guyenne	30	"	657	"
Brigade de Courtemanche	16	"	400	"
Total des bateaux	245		Total des hommes embarqués	3842
Plus partis avec les Sauvages	2		Hommes embarqués dans les canots des Sauv.	300
	247		Total	4142

Dans le nombre des bateaux de l'artillerie sont 31 pontons faits de deux bateaux accouplés avec une plate-forme par-dessus. Ces pontons portent les canons et mortiers montés sur leurs affûts. Ils sont très bien imaginés pour un lac encaissé comme le lac St-Sacrement. Il y a aussi un bateau qui porte un canon de 11 et deux petits pierriers que Mr Jacquot, lieutenant d'artillerie, a fait construire. J'en joins le plan à ce journal.

Mr Wolff, volontaire, est arrivé à 5 heures du soir, envoyé par le Cher de Lévis pour rendre compte au Mis de Montcalm du premier jour de la marche. Ce détachement avait passé hier au soir la Montagne-Pelée qui est le pas le plus difficile.

Kanectagon, fameux chasseur iroquois qui guide la route, assure qu'ils arriveront au rendez-vous au jour convenu.

Le Mis de Montcalm a laissé à Carillon une garnison de 100 hommes avec 100 travailleurs armés aux ordres de Mr d'Alquiers, capne de grenadiers au régiment de Béarn, commandant le dit régiment depuis la mort de Mr de l'Hôpital; un capitaine et 50 hommes à la Chute, occupant une redoute au milieu de la Chute même; un capitaine et 150 hommes au Portage où est une partie de notre dépôt de vivres.

AOUT

1er août.—L'armée s'est embarquée à deux heures après-midi dans l'ordre suivant:

La brigade de la Reine, celle de la Sarre, celle de Courtemanche, milices, l'artillerie, les vivres, l'hôpital ambulant, un piquet de Royal-Roussillon. Le bateau de Mr Jacquot était à la tête de la flotte composée de 250 voiles.

Halte à 5 heures, à quatre lieues de Carillon, au-dessus de l'isle à la Barque où les Sauvages partis la veille et qui nous attendaient, ont pris la tête dans 150 canots d'écorce.

Ce coup d'œil était curieux même pour un militaire accoutumé à voir les armées européennes mais qui ne peut se représenter le spectacle de 1500 Sauvages nus dans leurs canots.

Le lac St-Sacrement peut avoir 12 lieues depuis le fort George où il commence jusqu'à la Chute. Il n'a pas plus d'une lieue dans sa plus grande largeur et d'une demi-lieue dans les autres endroits. Il est semé d'une très grande quantité d'isles (1) et j'ai eu occasion de remarquer combien est juste l'observation de Mr de Buffon sur la correspondance des angles saillans opposés aux rentrans.

C'est que la nature pour ses grandes opérations est la même ici que dans l'ancien monde.

2 août.—A 2 h. du matin le Mis de Montcalm est arrivé à la baye de Ganaouské, rendez-vous donné à la division de terre pour le rejoindre. Trois feux allumés sur le rivage qui étaient le signal convenu nous ont assurés que le Cher de Lévis avait pris poste. Il était arrivé hier à 2 h. après-midi après une marche que les chaleurs aussi fortes ici depuis six semaines qu'en Italie, les montagnes continuelles, les arbres renversés, la nécessité de porter tout sur soi, avaient rendue extrêmement pénible. On a envoyé quelques Sauvages à la découverte, l'armée a fait halte. On a distribué les vivres aux troupes venues par terre pour les égaliser aux autres.

Comme nous étions à portée des découvreurs ennemis, on avait défendu de tirer, de faire du feu, de battre la caisse, dans la crainte d'être découverts. Le Français qui ne doute de rien a tiré, fait du feu et, qui plus est, sonné du cor comme pour une partie de chasse. Ce sont je crois, les premiers cors qui ayent retenti dans les bois de l'Amérique.

---

(1) Deux chaînes de montagnes le bordent à l'est et à l'ouest.

Le Cher de Lévis à la tête de son détachement s'est remis en marche par le bois à midi et s'est porté à une anse éloignée de la baye d'environ 3 lieues pour y favoriser le débarquement de l'armée de mer.

Elle s'est embarquée à midi et est arrivée après plusieurs haltes à 2 lieues du fort où l'on s'est campé au bivouac. Sur-le-champ, on a envoyé découvrir les environs du fort, sa position, celle des ennemis et une anse propre à débarquer l'artillerie.

A 10 h. du soir deux berges ennemies qui venaient à la découverte se sont approchées de la côte où les canots sauvages étaient rangés. Ceux qui en étaient à portée ont fait le cri accoutumé et poursuivi les Anglais qui se sont sauvés à la côte du Sud où ils ont abandonné leurs berges et gagné le bois.

Les Sauvages ont perdu deux hommes et fait trois prisonniers. Suivant leurs dépositions les ennemis venaient de recevoir un renfort de 1200 hommes, ils savaient la veille que nous étions en marche pour les attaquer. Ces prisonniers ont été massacrés la nuit même par les Sauvages, parents des morts.

Reçu à minuit des nouvelles de Montréal par Mr de Bellestre, lieutenant des troupes de la marine, qui revient des Miamis et qui nous amène 17 Sauvages ouillas et miamis.

3 août.—Au milieu de la nuit le Mis de Montcalm donna l'ordre pour approcher du fort George à la pointe du jour.

Un des prisonniers avait dit qu'au signal d'un coup de canon toutes les troupes du camp devaient prendre les armes. Le coup de canon venait de se tirer et des découvreurs abénaquis nous avertissaient dans le même moment que les ennemis faisaient des mouvemens. Conséquemment, l'ordre de la marche fut double pour recevoir l'ennemi en cas qu'il vînt à nous, ou pour faire l'investissement de la place en cas qu'il ne vînt pas. On laissa pour la garde des bateaux deux hommes par bateau aux ordres du Sr Privat, lieutenant-colonel.

A 3 h. du matin, l'armée se mit en mouvement. Le Cher de Lévis faisait l'avant-garde avec son détachement et tous les Sauvages; les brigades marchaient ensuite en colonnes par bataillons, le marquis de Montcalm à leur tête. Cette marche de plus de 3 lieues s'est faite à travers des montagnes et des bois presque inaccessibles. Le Cher de Lévis étant arrivé prit poste sur le chemin de Lydius investissant le fort George dans toute cette étendue. Le corps d'armée forma le reste de l'investissement. Le marquis de Montcalm s'étant, de sa personne, porté à l'avant-garde reconnut qu'on ne pourrait attaquer le retranchement des ennemis sans compromettre toutes les forces de la colonie. En même tems comme le poste qu'occupait l'avant-garde, quoique le meilleur possible pour couper la communication, n'était pas une position de guerre et se trouvait trop éloigné du siège des bateaux, des vivres et des munitions, le Mis de Montcalm envoya ordre au Sr de Bourlamaque de choisir un terrain pour camper l'armée, la gauche appuyée au lac, la droite à des ravins inabordables et d'y conduire sur-le-champ les deux brigades de la Sarre et de Rl-Roussillon. Ces brigades furent camper dans l'après-midi et travaillèrent aussitôt à faire des fascines et gabions. Le Mis de Montcalm avec la brigade de la Reine et celles de Gaspé et de St-Ours, milices, resta au bivouac à portée de soutenir le corps du Cher de Lévis.

Toute la journée les Sauvages firent le coup de fusil dans le désert du fort à l'abri des troncs d'arbres. On leur répondit par quelques décharges de mousqueterie et de canon. Il y en eut sept tués, trois blessés.

Ils ont tué dans cette journée plus de 150 bœufs dont ils ont amené 25 au Mis de Montcalm en lui disant que c'était pour tirer son canon, en place de ceux qu'ils lui avaient tués à Carillon et au Portage.

A 3 h. après-midi, le Mis de Montcalm a fait dire au commandant du fort que l'humanité l'obligeait à l'avertir qu'une fois nos batteries établies et le canon tiré, peut-être ne serait-il plus en pouvoir d'arrêter la cruauté d'une foule de Sauvages de tant de nations différentes. Il a répondu, comme il le devait, que ses troupes étaient déterminées à se défendre jusqu'à l'extrémité.

Pendant les pourparlers, les Sauvages se montrèrent en foule dans le désert du fort et un Abénaquis parlant mauvais français, quoique très clair à l'otage anglais: "Ah! toi, ne pas te rendre, lui dit-il; eh bien! tire le premier, mon père tirera ensuite ses gros fusils: alors, toi te bien défendre, car si je te prends, point de quartier à toi!"

Je ne veux pas omettre un trait du fameux Kisensik, dont j'ai déjà eu plusieurs fois occasion de parler: chargé d'aller du chemin de Lydius rendre compte au Mis de Montcalm que l'avant-garde avait pris poste, j'étais fort embarrassé pour le trouver, attendu qu'il était en marche dans des montagnes fourrées de bois où tout est chemin parce qu'il n'y en a aucun de tracé. Je rencontre Kisensik à qui je conte la peine que j'avais à trouver le général dans des bois, qui m'étaient inconnus. "Je vais, me dit-il, chercher mon fils qui a été blessé, sans cela volontiers je te servirais de guide."—"Le chirurgien qui l'a pansé, lui répondis-je, m'a assuré que sa blessure était légère".—"Tu m'en réponds, eh bien! je vais te conduire, le service d'Onontbio l'exige. Je verrai ensuite, mon fils."

Au reste, qu'on ne s'y méprenne pas, ce Sauvage pensant et agissant ainsi est presque l'unique de son espèce: *rara avis in terris.*

4 août.—A la pointe du jour les troupes avancées sur le chemin de Lydius se rapprochèrent du lac. Le marquis de Montcalm ramena la brigade de la Reine et prit sa place dans le camp marqué par le Sr de Bourlamaque; les compagnies de grenadiers et les piquets du détachement du chevalier de Lévis rentrèrent dans leurs bataillons et l'armée du siège fut composée des sept bataillons et des brigades de St-Ours et de Gaspé. Le Cher de Lévis avec les brigades de la Corne, de Vassan, de Repentigny et de Courtemanche, les volontaires de Villiers et tous les Sauvages, fut chargé de couvrir la droite de l'armée, d'envoyer les découvertes sur le chemin de Lydius, d'observer les ennemis de ce côté et de leur faire croire par des mouvemens continuels dans cette partie que nous occupons encore cette communication; car il était de toute impossibilité d'investir entièrement la place. A 11 h. du matin, l'armée fut entièrement établie et le Mis de Montcalm ayant résolu d'ouvrir la tranchée cette nuit même alla reconnaître avec les ingénieurs et les officiers d'artillerie le côté de l'attaque et l'emplacement des batteries. Il fut décidé que l'attaque embrasserait le front du nord et qu'on établirait deux batteries, l'une pour battre directement le bastion du nord, et l'autre pour croiser sur ce même front, toutes les deux en même tems ricochetant sur le retranchement. A l'égard du débarquement de l'artillerie, ce qui fut jugé le plus facile et de la plus prompte expédition, fut d'amener, la nuit, à une petite anse à laquelle aboutit le dépôt de la tranchée, les pontons et de les décharger à mesure. Le Mis de Montcalm chargea le Sr de Bourlamaque de la direction du siège.

Dans la journée, fusillade autour du fort de la part des Sauvages. Les Anglais l'ont employée à faire un second retranchement dans le premier, à voiturer de l'eau dans la place, à découvrir les toits de leurs casernes et hangars, à jeter dans le lac tout leur bois de chauffage et les planches inutiles. Les Sauvages qui de loin croyaient qu'ils jetaient des objets plus précieux sont venus se plaindre au Mis de Montcalm de ce procédé des ennemis et lui demander des troupes pour l'empêcher. Cet après-midi un grand nombre de travailleurs ont été employés à établir le dépôt de la tranchée,

à rendre praticable le chemin du camp à ce dépôt et 800 autres, protégés par six piquets, à l'ouvrir, à commencer à 350 toises du fort une parallèle, les deux batteries projetées et la communication de cette parallèle aux batteries. On a profité de tout ce que le terrain offrait d'avantageux et vaincu les difficultés que présentaient les abatis et soucheries d'arbres qui les couvraient.

L'ouvrage a fort avancé et au point du jour on était enterré partout excepté à la batterie de la droite où le travail avait été plus lent parce qu'il était plus difficile. On a aussi débarqué au dépôt 12 pièces de canon, quelques mortiers et les munitions nécessaires pour leur service. Le feu des ennemis n'a pas été très vif cette première nuit.

5 août.—A 4 h. du matin les travailleurs de jour ont relevé ceux de la nuit, perfectionné la tranchée et travaillé fortement à la batterie de la gauche. Celle de la droite, le boyau de communication n'étant que commencé, a été remise à la nuit suivante. Seulement on a perfectionné ce qui était commencé de ce boyau.

Comme la garnison est de 2000 hommes, et, par conséquent, fort en état de faire des sorties, que les chemins dans ces bois sont très difficiles, on s'était campé assez près de la tranchée pour être à portée de la soutenir. Cependant les troupes dans cette position étant trop incommodées par le feu des ennemis dont les boulets et les bombes ont tué du monde dans les tentes, le Mis de Montcalm a fait reculer le camp de la brigade de la Sarre et porté celle de Rl-Roussillon en potence derrière la brigade de la Reine qui est restée dans son premier terrain.

Kanectagon parti le 3 pour faire un prisonnier sur le chemin de Lydius est revenu aujourd'hui. Il y a rencontré hier trois hommes dont un a été pris un autre tué et le troisième s'est échappé. Il a ramené ici le prisonnier et la veste de l'homme tué. Dans la doublure de cette veste nous avons trouvé une lettre en date du 4, à minuit, que le général Webb qui est au fort Lydius écrit au lieutenant-colonel Monroe comme à tout autre offer commandant au fort George. Il lui mande qu'il ne pourra secourir la place jusqu'à ce qu'il ait été joint par les milices des colonies auxquelles il a envoyé ordre de se mettre en marche sur-le-champ; qu'un Canadien pris le 4 par un de ses partis lui a dit que l'armée française était de 11000 hommes, qu'elle avait un train considérable d'artillerie et qu'elle investissait tous les environs du fort jusqu'à l'étendue de cinq milles; qu'il lui fait part de ces détails afin que si les milices commandées arrivent trop tard pour qu'il puisse marcher au secours de la place le commandant voie à obtenir les meilleures conditions qu'il pourra.

Cette lettre tombée aussi heureusement entre nos mains a déterminé le Mis de Montcalm a pousser encore plus la construction des batteries. Le nombre des travailleurs a été augmenté et l'on compte être en état de faire tirer demain la batterie de la gauche qui est de 6 pièces de canon et d'un mortier.

Les Sauvages, au lieu de rester campés avec le Cher de Lévis et de faire des découvertes continuelles, passaient toute la journée à notre camp témoignant une vive impatience de voir tirer les gros fusils, et allant fusiller dans les jardins qui sont autour du fort. Quelques-uns même, à l'imitation de nos tranchées qu'ils viennent voir avec la plus grande curiosité, s'étaient approchés des jardins en remuant de la terre et se couvrant.

Ces fusillades, sans doute, incommodent les ennemis, gênent leurs travailleurs et artilleurs, leur tuent même quelque monde, mais ce n'est pas l'objet essentiel. La grande utilité dont les Sauvages nous doivent être, c'est d'inonder de petits partis le chemin de Lydius et les bois voisins, d'intercepter tout courrier ou convoi peu considérable et de nous avertir des grands mouvemens qui pourraient se faire au fort Lydius assez à tems pour nous mettre en état de prendre un parti sans être surpris. Le Mis

de Montcalm a fait convoquer un conseil général qui s'est tenu à 5 heures du soir. Dans ce conseil il s'est plaint de ce que les Sauvages ne restaient point au camp du Cher de Lévis, de ce que les découvertes ne se faisaient pas, qu'il paraissait que ses enfans avaient perdu l'esprit, qu'il ne régnait plus de concert entre eux, qu'ils négligeaient de faire sa volonté, qu'au lieu de suivre sa parole, ils allaient dans le désert du fort s'exposer sans nécessité, que la perte de plusieurs Sauvages tués dans ces fusillades lui avait été extrêmement sensible, le moindre d'entre eux lui étant précieux; qu'il était avantageux, sans doute, d'incommoder l'Anglais par le feu de la mousqueterie, mais que ce n'était pas leur objet principal, que leur grande occupation devait être de l'instruire de toutes les démarches de l'ennemi et d'entretenir sur la communication des partis continuels, concertés et pour leur nombre, et pour leur marche entre toutes les nations; que, dans cette vue, ils devaient tous se réunir au camp du Cher de Lévis, qu'ils y trouveraient tous leurs besoins, les munitions de guerre et de bouche, que même les missionnaires allaient s'y établir et que c'était là où les enfans de la prière les trouveraient; que le Cher de Lévis leur y expliquerait la volonté de leur père et que lui-même était toujours prêt à écouter les avis et les représentations de leurs chefs; qu'enfin, pour leur remettre l'esprit, les faire rentrer dans la bonne voye, effacer le passé et répandre sur l'avenir la lumière des bonnes affaires, il leur donnait deux colliers et dix branches de porcelaine.

Le Mis de Montcalm ajoute qu'il avait reçu avec plaisir les bœufs dont ils lui avaient fait présent, mais que, comme fort différent en cela d'eux qui ne s'occupent que du moment présent, il songeait à l'avenir et savait le prévoir, il les avait réservés pour leurs besoins futurs et surtout pour donner du bouillon à leurs malades et blessés.

Ensuite il leur a fait part des nouvelles, du contenu de la lettre du général Webb et des mesures qu'il comptait prendre en conséquence.

Les Sauvages ont reçu les colliers et branches, promis de mieux observer à l'avenir la volonté de leur père, d'agir suivant sa parole et de concert entre eux, de ne plus se séparer, de demeurer tous au camp du Cher de Lévis et de s'occuper essentiellement des découvertes. Ils ont ensuite ajouté que, de leur côté, ils avaient aussi quelque chose sur le cœur; qu'on ne leur disait plus rien; qu'on ne rendait à leurs chefs aucun compte des mouvements qui se faisaient; que non-seulement on ne suivait pas leurs avis, mais qu'on ne leur exposait pas même les raisons pour lesquelles on ne les suivait pas; qu'on ne les consultait plus sur les découvertes; mais que, comme s'ils étaient des esclaves, on prétendait les faire marcher sans avoir délibéré avec leurs chefs et s'être concertés avec eux. "Mon père, disent-ils, tu as apporté dans ces lieux l'art de la guerre de ce monde qui est au-delà du grand lac; nous savons que dans cet art tu es un grand maître, mais pour la science et la ruse des découvertes, pour la connaissance de ces bois et la façon d'y faire la guerre nous l'emportons sur toi. Consulte-nous et tu t'en trouveras bien."

Le Mis de Montcalm a répondu que ce dont ils se plaignaient ne pouvait être arrivé que par quelques-unes de ces méprises inévitables dans le tumulte d'affaires aussi considérables que celles dont il était accablé; que par sa façon d'agir evec eux et dans cette campagne et dans la précédente, ils devaient sentir combien il connaissait leurs talens, quel cas il faisait de leurs avis pour les découvertes et qu'il aimait à les suivre et à consulter leurs chefs; qu'il allait prendre les meilleures mesures pour qu'à l'avenir il n'y eût plus de méprises pareilles et que rien n'arrêtât le cours des bonnes affaires.

Il a fini en leur disant que le lendemain le canon commencerait à tirer. Cette nouvelle a répandu une grande joye dans l'assemblée qui s'est séparée fort contente.

Comme on avait observé que les Anglais faisaient beaucoup de mouvemens sur leurs barques, on a pour cette nuit renforcé la garde des bateaux de trois compagnies de grenadiers.

Mille travailleurs employés cette nuit à la tranchée ont fini la batterie de la gauche, y ont charrié les pièces, ont achevé la communication avec la batterie de la droite et fort avancé cette batterie.

6 août.—A 6 h. du matin, la batterie de la gauche qui est de 8 pièces de canon, dont 3 de 18, et d'un mortier de 9 pouces a commencé à tirer. Cette batterie bat, soit parallèlement, soit en écharpant les défenses du front du lac, du front de l'ouest et la rade où sont les barques. Les travailleurs de jour ont été employés à finir la batterie de la droite et à perfectionner le boyau de communication qui mène à cette batterie.

Il nous est arrivé aujourd'hui des bateaux de Carillon.

Ces jours passés, 10 Agniers ont paru au Portage et n'y ont fait d'autre mal que de tuer un cheval et un bœuf. Mr Hiché, cadet, s'est mis à leur poursuite.

Pendant la nuit 500 travailleurs ont achevé la batterie de la droite et conduit un boyau en avant sur la capitale du bastion de l'ouest; ils ont fait 150 toises d'ouvrage.

On a aussi rétabli ce que le feu de la place avait endommagé à la batterie de la gauche.

7 août.—A 6 h. du matin, la batterie de la droite qui est de 2 pièces de 18, 5 de 12, 1 de 8, 2 obusiers de 7 pouces et d'un mortier de 6, a commencé à tirer. Elle bat un peu obliquement le front d'attaque, et à ricochet le camp retranché.

Deux cents travailleurs de jour ont perfectionné le boyau ouvert la nuit.

A 9 h. du matin, après une double salve des batteries de la droite et de la gauche, le Mis de Montcalm m'a envoyé porter au commandt du fort la lettre du général Webb, interceptée le 5. J'ai débouché de la tranchée, faisant porter devant moi un pavillon rouge, accompagné d'un tambour qui rappelait et d'une escorte de 15 grenadiers.

Les Anglais m'ont crié de faire halte au pied du glacis. Un officier et 15 grenadiers sont venus à moi et m'ont demandé ce que je voulais. Sur ce que j'ai dit que j'avais une lettre de mon général à remettre au commandt anglais, deux autres officiers sont sortis de la place dont l'un est resté à la garde de mes grenadiers, et l'autre m'ayant bandé les yeux m'a conduit d'abord au fort, ensuite au camp retranché où j'ai remis au commandant la lettre du Mis de Montcalm et celle du général Webb. Grands remerciements de la politesse française, protestations de joye d'avoir affaire à un ennemi aussi généreux, tel est le contenu de la réponse du lt-cl Monroe au Mis de Montcalm. L'on m'a ramené, les yeux toujours bandés, où l'on m'avait pris, et nos batteries ont recommencé à tirer quand on a jugé que les grenadiers anglais avaient eu le tems de rentrer dans le fort. Je souhaite que la lecture de la lettre du gl Webb, dont j'ai donné plus haut le précis, engage les Anglais à se rendre plus tôt.

Depuis le commencement du siège les ennemis vont sans cesse cacher dans le bois à la rive du sud, différens effets et observer de là nos mouvemens différens. Plusieurs Sauvages ont tombé sur une de ces troupes, en ont tué et blessé quelques-uns et fait deux prisonniers qui ne nous ont rien appris.

Le Sr de Villiers avec ses volontaires et des Sauvages est allé fusiller sous le retranchement des ennemis. Ils ont fait une sortie, ont été repoussés, et la fusillade a duré fort longtemps. Nous avons eu dans cette affaire inutile 21 Sauvages ou Canadiens tués ou blessés. Les Anglais en ont, dit-on, perdu un plus grand nombre.

Aujourd'hui, l'officier que le Mis de Montcalm avait envoyé de Carillon conduire à Montréal les Anglais pris dans la dernière affaire du lac, en est revenu et nous a apporté ici des nouvelles de France, de Louisbourg, de Québec, de Niagara et de la Belle-Rivière. Je remets à un autre tems le détail de la partie de ces nouvelles qui regarde ce continent: ce sont les seules qui doivent avoir place dans ce journal fait pour les Européens.

Cette nuit les travailleurs ont cheminé sur la place en continuant le boyau commencé la veille qu'ils ont conduit jusqu'à 100 toises environ du fort. Ils ont aussi ouvert à l'extrémité de ce boyau un crochet pour y établir une batterie et y loger de la mousqueterie qui tirera sur les parapets du front de l'attaque.

Les Sauvages et les Canadiens ont été placés cette nuit dans les jardins du fort, ventre à terre, en avant des travailleurs. La garde de la tranchée était de 7 piquets et de trois compagnies de grenadiers. Ainsi nous étions prêts à recevoir l'ennemi, s'il eût voulu faire une sortie. Sur les 11 heures, deux soldats anglais qui venaient, ont-ils dit, pour déserter, mais plutôt, je crois, pour reconnaître ce que nous faisions, ont donné dans l'embuscade de nos Sauvages qui les ont pris tous deux, l'un ayant eu l'épaule cassée de plusieurs coups de fusil. Après cette décharge toutes les montagnes qui environnent le fort ont retenti du cri des Sauvages dont les chefs s'appelaient et se répondaient. Cette petite aventure a peut-être dégoûté les ennemis d'une sortie qu'ils étaient bien à portée de faire.

Le froid est aussi vif la nuit que la chaleur est extrême le jour. Les bois et la proximité du lac occasionnent sans doute cette incommode température.

8 août.—Cette nuit on était parvenu à un marais d'environ 50 toises de passage, à cause des contours à faire pour éviter les mauvais pas. Pour y déboucher il fallait cheminer 8 ou 10 toises de longueur entièrement à découvert.

Quoique en plein jour, afin d'accélérer l'ouvrage, on se détermina à faire ce passage comme celui d'un fossé de place rempli d'eau. Les travailleurs s'y portèrent avec tant d'ardeur qu'il fut exécuté dans la matinée même, malgré le feu très vif du canon et de la mousqueterie des ennemis; ce qui nous donna la facilité de pratiquer dans le marais, à force de fascines et de rondins, une chaussée capable de supporter l'artillerie.

Sur les 4 h., des Sauvages découvreurs rapportaient qu'il venait un corps considérable d'ennemis par le chemin de Lydius. Le Cher de Lévis s'y porta sur-le-champ avec la plus grande partie des Canadiens et des Sauvages. Le Mis de Montcalm le suivit avec la brigade de la Reine et trois compagnies de grenadiers. Les trois autres et les brigades de la Sarre et Rl-Roussillon restèrent aux ordres de Mr de Bourlamaque pour couvrir nos tranchées et le camp. La brigade de St-Ours fut aussi envoyée à la garde.

A 5 h. ½ le Mis de Montcalm était rendu sur le chemin de Lydius, où il se joignit au Cher de Lévis.

Malheureusement la nouvelle de la marche des ennemis était fausse; un Sauvage avait eu peur et cru voir. La promptitude de notre mouvement a du moins servi à montrer aux Sauvages qu'avec raison ils comptaient autant sur la vigilance que sur la valeur des troupes françaises. A la fin du jour toutes les troupes étaient rentrées dans leur camp et le travail du siège ne fut en rien dérangé.

Cette nuit on déboucha du marais par un boyau servant de communication à une parallèle qui fut ouverte sur la crête d'un coteau qui borde ce marais.

C'est de cette parallèle d'environ 150 toises de longueur qu'on devait partir pour établir les batteries de brèche. Ce travail fut fort avancé dans la nuit même, malgré le feu de la place qui n'avait pas encore été aussi vif.

La garde de la tranchée était de 7 piquets et de 3 compagnies de grenadiers. Trente Iroquois avaient aussi demandé à se mêler aux grenadiers afin de servir de découvreurs ou d'avertir en cas que l'ennemi voulût tenter une sortie.

9 août.—Deux cents travailleurs furent commandés pour perfectionner l'ouvrage de la nuit.

A 7 h. du matin le fort arbora le drapeau blanc et demanda à capituler.

Le Colonel Young vint proposer au Mis de Montcalm les articles de la capitulation. Je fus envoyé pour les rédiger et ordonner les premières mesures à prendre en conséquence.

La capitulation porte, en substance, que les troupes, tant du fort que du camp retranché, au nombre de 2000 hommes, sortiront avec les honneurs de la guerre, le bagage des offrs et celui des soldats; qu'ils seront conduits au fort Lydius, escortés par un détachement de nos troupes et par les principaux officiers et interprètes attachés aux Sauvages; que, jusqu'au retour de cette escorte, un offer restera en otage entre mes mains; que ces troupes ne pourront servir de 18 mois, ni contre S. M. T. C., ni contre ses alliés; que, dans l'espace de trois mois, tous les prisonniers français, canadiens et sauvages faits par terre dans l'Amérique Septentrionale depuis le commencement de la guerre seront ramenés aux forts français; que l'artillerie, les barques et toutes les munitions de guerre et de bouche appartiendront à S. M. T. C., à l'exception d'une pièce de canon du calibre de 6 l. de balles que le Mis de Montcalm a accordée au cl Monroe et à la garnison pour leur témoigner son estime au sujet de la belle défense qu'ils ont faite.

Je pense qu'on eût pu avoir ces troupes prisonnières de guerre et peut-être à discrétion; mais dans le premier cas c'eût été 2000 hommes de plus à nourrir, et la colonie manque de vivres; dans le 2e cas on n'eût pu retenir la barbarie des Sauvages et il n'est jamais permis de sacrifier l'humanité à ce qui n'est que l'ombre de la gloire. Avant de signer la capitulation, le Mis de Montcalm a assemblé un conseil où ont été appelés les chefs de toutes les nations. Il leur a fait part des articles qu'il accordait aux assiégés, des motifs qui le déterminaient à les leur accorder, leur a demandé leur consentement et leur parole que leurs jeunes gens ne commettraient aucun désordre. Les chefs ont consenti à tout et promis de contenir leurs jeunes gens.

L'on voit par cette démarche du Mis de Montcalm à quel point on est dans ce pays esclave des Sauvages: ils sont un mal nécessaire.

A midi le fort fut livré aux troupes de la tranchée, et la garnison en étant sortie avec ses bagages, il fallut y laisser entrer les Sauvages et les Canadiens pour piller tous les effets restans. A grande peine put-on conserver les vivres et munitions de guerre. Les troupes anglaises doivent rester dans le camp retranché jusqu'à demain.

Malgré une garde de nos troupes que nous y avons mise on n'a pu empêcher les Sauvages d'y pénétrer et d'y piller.

Tout a été employé pour les arrêter: conseil avec les chefs, caresses de notre part, autorité qu'ont sur eux les offrs et interprètes qui leur sont attachés. Nous serons trop heureux si nous obtenons qu'il n'y ait point de massacre. Détestable situation dont on ne peut donner une idée à ceux qui ne s'y sont pas trouvés et qui rend la victoire même douloureuse aux vainqueurs.

Le Mis de Montcalm s'est de sa personne porté au retranchement. Il y a fait les plus grands efforts pour empêcher que l'avidité des Sauvages et, je le dirai ici, de quelques gens qui leur sont attachés, ne fût pas la cause de malheurs plus grands encore que le pillage.

Enfin à 9 h. du soir il a paru que l'ordre était rétabli dans le retranchement. Le Mis de Montcalm a même obtenu qu'outre l'escorte obtenue par la capitulation deux chefs par chaque nation escorteraient les Anglais jusqu'auprès du fort Edouard. J'avais eu soin en entrant dans le camp anglais de recommander aux offrs et soldats de faire jeter le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs enyvrantes; eux-mêmes avaient senti de quelle conséquence il était pour eux de prendre cette précaution.

A 10 h. du soir, je suis parti par ordre du Mis de Montcalm pour porter au Mis de Vaudreuil la nouvelle de la reddition du fort Guillaume-Henry et la capitulation.

Je suis arrivé à Montréal le 11 à 4 h. du soir. La nouvelle que j'apportais a fait une sensation d'autant plus agréable qu'un courrier, parti du fort Guillaume-Henry, 36 heures avant moi et arrivé seulement 3 h. devant, y avait jeté l'alarme en disant que l'ennemi se défendait, chose qui paraissait aux Canadiens extraordinaire et très inquiétante. Plusieurs cependant ont été peu flattés de la prise, parce que les Anglais n'étaient point prisonniers et qu'on n'avait pas marché sur-le-champ au fort Lydius. Ces mêmes gens avaient toutefois recommandé de ne point faire de prisonniers, la colonie étant hors d'état de les nourrir; sans doute, il eût fallu du sang pour les contenter, mais à Dieu ne plaise que des Français se prêtent à de pareils désirs. A l'égard de l'entreprise contre le fort Lydius des obstacles invincibles nous ont empêchés d'y songer: le défaut de munitions de guerre et de bouche, la difficulté d'un portage de 6 lieues à faire sans bœufs ni chevaux, avec une armée épu sée presque par la fatigue et la mauvaise nourriture, le départ de tous les Sauvages des pays d'en haut auxquels 500 lieues à faire sur des lacs et des rivières qui gèlent ne permettaient pas de rester plus longtemps, la fuite de presque tous les domiciliés, la nécessité de renvoyer les Canadiens à des récoltes déjà mûres, 16,000 hommes rassemblés sous le fort dont on se figurait la conquête si facile, voilà ce qui a arrêté l'armée du Roi dans sa course. Si la recherche de grains, pratiquée enfin avec succès au mois de juillet, eût été ordonnée dès le mois d'avril ainsi que l'intérest de la colonie l'exigeait, notre campagne eût commencé six semaines plus tôt, l'ennemi n'eût pas eu le tems de rendre sa défensive aussi forte, les difficultés cy-dessus exposées n'eussent pas existé et j'ose dire qu'aujourd'hui le fort Lydius serait à nous. Mais cette recherche de grains était contraire aux intérests du munitionnaire, et ce munitionnaire n'est que le prête-nom de la grande société de laquelle est le gouverneur général lui-même. C'est ainsi que l'on sert le Roi dans cette colonie.

Du 12 au 31.—Une partie du malheur que nous redoutions est arrivée. La capitulation est en apparence violée et l'Europe entière nous obligera de nous justifier. Pendant la nuit du 9 au 10, la garde que nous avions placée au camp retranché des Anglais fit tous ses efforts pour empêcher le désordre. On avait résolu de faire défiler la garnison dans la nuit même, parce qu'on sait que les Sauvages n'agissent presque jamais la nuit, mais l'avis qui fut donné que 600 de ces barbares étaient embusqués sur le champ fut cause qu'on envoya un contre-ordre. Au reste cet avis était faux. A la pointe du jour les Anglais auxquels la vue des Sauvages causait une frayeur inconcevable voulurent partir avant que notre escorte fût toute rassemblée et disposée. Ils abandonnèrent eux-mêmes leurs malles et autres gros bagages que le défaut de voitures ne leur permettait pas d'emporter et se mirent en marche. Les Sauvages avaient déjà massacré quelques malades dans les tentes qui servaient d'hôpital. Les Abénaquis de Panaouamesko qui prétendent avoir en dernier lieu essuyé de mauvais procédés de la part des Anglais commencèrent le tumulte. Ils firent le cri de mort et se jetèrent sur la queue de la colonne qui commençait à défiler. Les Anglais au lieu de faire bonne contenance prirent l'épouvante et s'enfuirent à la débandade jetant armes, bagages

et même leurs habits. Leur frayeur enhardit les Sauvages de toutes les nations qui se mirent à piller, tuèrent une douzaine de soldats et en emmenèrent 5 ou 600. Notre escorte fit ce qu'elle devait faire. Quelques grenadiers furent blessés. Le Mis de Montcalm, accouru au bruit, Mr de Bourlamaque et plusieurs officiers français, en arrachant les Anglais des mains des Sauvages, coururent risque de leur vie: car dans des cas pareils les Sauvages ne respectent personne. Ajoutez à cela qu'un grand nombre de soldats anglais espérant se les rendre favorables leur avaient fait boire du rhum que malgré tous nos avertissements ils avaient conservé dans des gourdes. Enfin le désordre s'apaisa et le Mis de Montcalm retira sur-le-champ des mains des Sauvages 400 de ces malheureux qu'il fit habiller. Les offrs français partagèrent avec les offrs anglais le peu de hardes qu'ils avaient et les Sauvages, chargés de butin, disparurent dans la journée même. Il ne resta que quelques domiciliés.

Ce même jour l'armée décampa et vint se placer en avant du camp retranché faisant face au chemin de Lydius. On commença aussi la démolition.

Le 11, 12 et 13, on continua cette démolition qui a donné beaucoup de peine, le fort étant solidement construit. On commença aussi le déblayement de l'artillerie et des vivres.

Le 14, le Mis de Montcalm envoya le Sr Hamilton, offr anglais avec le Sr Savournin, lieutenant au régimt de la Sarre, et une escorte de 30 hommes au fort Edouard, chargé de porter deux lettres adressées l'une au gl. Webb, l'autre à mylord Loudon. Dans la première il exposait au gl. Webb la manière dont s'était passé le tumulte et l'avertissait qu'il lui renvoyerait le lendemain les Anglais qu'il avait pu rassembler jusqu'à moitié chemin du fort Lydius, où il le priait de les envoyer chercher. Il faisait de même à mylord Loudon le détail du désordre occasionné par les Sauvages, de ses efforts pour l'arrêter et parvenir à l'exécution de la capitulation; qu'il attendait de sa bonne foi que de son côté il l'observerait scrupuleusement, ajoutant que la moindre infraction de la part des Anglais pourrait tirer à de fâcheuses conséquences.

Le 15 au matin le Mis de Montcalm fit partir les 400 Anglais rachetés des Sauvages avec une escorte de 300 hommes. A moitié chemin du fort Edouard, ils trouvèrent un pareil détachement de leur nation auquel notre escorte les remit. Ils avaient avec eux la pièce de canon accordée par la capitulation au lt-col Monroe. Ce même jour la démolition fut achevée.

Le 16, l'armée s'embarqua et se rendit au Portage. Faute de bateaux, on fut obligé de laisser la brigade de Royal-Roussillon campée dans une isle à une lieue et demie du fort. On l'envoya chercher le lendemain.

Le 17.—Frénésie, vertige, folie indécente de la part des Canadiens. Officiers et habitans partent sans permission; il eût fallu tirer dessus pour les arrêter. La brigade de la Sarre campée à la Chute aux ordres du Cher de Lévis. Le reste de l'armée à la tête du Portage avec le Mis de Montcalm. Ce portage commencé le 17 est poussé avec la plus grande vigueur.

Le 19, Béarn va reprendre à Carillon son ancien camp et les travaux de ce fort. Le même (jour) toute l'armée chante le Te Deum.

Cependant les Sauvages arrivent en foule à Montréal avec environ 200 Anglais. Mr de Vaudreuil les gronde d'avoir violé la capitulation. Ils s'excusent et rejettent la faute sur les domiciliés. On leur annonce qu'il faut qu'ils rendent ces Anglais pris injustement et qu'on les leur payera deux barils d'eau-de-vie pièce.

Mais ce rachat se fait nonchalamment. Les Canadiens leur achètent les dépouilles des Anglais. Pour de l'eau-de-vie ils font de très bons marchés et cette liqueur, le

dieu des Sauvages, abonde dans leur camp. Ils se saoûlent et les Anglais restés dans les cabanes meurent cent fois chaque jour.

Le 15, à 2 h. après-midi, en présence de toute la ville, ils en tuent un, le mettent à la chaudière et forcent ses malheureux compatriotes à en manger.

Je croyais qu'aussitôt à leur arrivée, le gouverneur gl leur aurait déclaré que jusqu'à l'entière reddition des Anglais, ils n'auraient ni présens, ni même des vivres, que sous les peines les plus sévères il eût défendu aux habitants de leur vendre ni donner de l'eau-de-vie, que lui-même aurait été visiter toutes les cabanes et en aurait arraché les Anglais; je le croyais, accoutumé comme je le suis à la façon de penser des Européens. J'ai vu le contraire et mon âme a plus d'une fois frémi des spectacles dont mes yeux ont été les témoins.

Croira-t-on en Europe que les Sauvages ne sont pas seuls coupables de l'horrible infraction de la capitulation, que le désir d'avoir les nègres et les autres dépouilles des Anglais a déterminé les gens qui sont à la tête de ces nations à leur lâcher la bride, peut-être même à faire plus? Qu'on voit aujourd'hui un de ces chefs indigne du nom d'offer et de français, promener à sa suite un nègre enlevé au commandant anglais, sous le prétexte d'apaiser les mânes d'un sauvage tué, en donnant à sa famille chair pour chair? C'est assez parlé d'horreurs dont je voudrais que le souvenir pût être effacé dans la mémoire de tous les hommes: *Heu fuge crudeles terras fuge littus iniquum.*

J'ai terminé le 20 les dépêches pour rendre compte à la cour de notre expédition. Le Mis de Montcalm, occupé des suites, m'avait chargé d'écrire les détails aux ministres. Le courrier est parti le 21 pour porter ces dépêches à Québec et l'ordre à la flûte la *Fortune* de mettre à la voile sur-le-champ.

Le 22, je suis reparti pour Carillon, où je suis arrivé le 25. Le portage des vivres pris dans le fort de l'artillerie anglaise et de la nôtre était presque achevé. Les troupes s'étaient portées à ce travail avec la plus grande vigueur.

Cy-joints les états de la garnison anglaise, de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche trouvées dans le fort Guillaume-Henry.

ÉTAT DE LA GARNISON

TROUPES RÉGLÉES

Détachemt du 50e Régiment

Lieutent-cl	1
Capnes	5
Lieutenants	13
Enseignes	6
Chirurgiens	2
Sergens	22
Caporaux	24
Tambours	11
Soldats	507
Total	591

Détachemt du 60e Régiment

Lieutent-colonel	1
Capitaine	1
Lieutenant	1
Enseignes	2
Sergens	7
Caporaux	5
Tambours	1
Soldats	104
Total	122

je pourquoi, Madame, au plaisir que vous avez eu de voir le prince Edward et de converser avec lui, je ne manquerai pas de lui faire la haute idée que vous en avez formée, il aura lieu d'en être très flatté. Il a de talens de discerner les esprits comme il a celui de parler plusieurs langues. J'ai vu Madame d'Helvetal dans son nouvel hôtel qu'elle habite depuis quinze jours avec son mari, qui paroissent jouir comme des jeunes gens qui ne se sont jamais trouvés, a paroître fortes. Mr. Faucide de Retail a Mad. d'Helvetal des agrements vaporeuses a votre maison de campagne, elle pourroit être charmée d'en profiter pour les circonstances

de sa belle fille. elle se porte mieux elle
commence a manger du solide : mais lentement
nous avons aussy parlé beaucoup de vous
a Madame avec la nouvelle Marechale
son mari revienda avant le quinze il viens
passé dix on deux jours a la fonté ensuite
duquey il sen retournera a l'armée pour
laisser le temps a M. de Saxe de
venir faire sa Cour a la Reyne
cette que sa Maiorte se rendra a Choisy
les nus disent le dix huit d'autres disent le
vingtien, la Reine revient le troisie a Fle
ne se trouve pres bien de l'air de Fontaine
bleau. je diner aujourd'huy demain chez M.
L'ambassadeur, je luy diray que vous
pensez a luy malgré l'envie des plaisirs
que l'on ajoute a Donvedan c'en sera un
nouveau pour moy a Madame de Mirtaler
sur vos lauriers, il est des choses qui se
repetent cent fois avec le meme agrement.

j'ai consulté au sujet de la vente de ma
maison, les meilleurs advocats disent que
mon droit est incontestable, parce que les
vendeurs avoient renoncé au droit de
propriétaire et qu'ils avoient hypotequé
le fond de la maison et tous leurs biens
pour m'y maintenir en cas de vente, c'est
un procès à soutenir à moins que l'acheteur
ne tienne la parole qu'il m'a donnée
d'en passer par tout ce que j'ai voudrai
j'ai l'honneur d'être avec un respect
infini

Madame

mes respects je vous prie
de M. Monsieur le
Comte

votre très humble
et très obéissante
serviteur et ami: G. V:
de Quebec

paris ce 31. 8bre
1784

LETTRE DE MGR DOSQUET, ÉVÊQUE DE QUÉBEC

Je prens part, madame, au plaisir que vous avez eu de voir le prince Edouard et de converser avec luy, Je ne manqueray pas de luy dire la haute idée que vous en avez formé. Il aura lieu d'en être très flatté, s'il a le talent de discerner les esprits comme il a celuy de batre ses ennemis. J'ay vu, madame d'Hehartal (?) dans son nouvel hostel qu'elle habite depuis quinze jours avec les nouveaux mariés qui paraissent s'aimer comme de jeunes gens qui ne se sont jamais trouvez à pareille faîte. J'ay fait le detail à Mad. d'Hehartal (?) des agrements rassemblés à votre maison de campagne. Elle aurait été charmée d'en profiter sans les circonstances (?) de sa belle fille. Elle se porte mieux, elle commence à manger du solide, mais lentement. Nous avons aussi parlé beaucoup de vous à Madame, avec la nouvelle maréchale. Son mari reviendra avant le quinze, ils iront passer dix ou douze jours à la Ferté ensuite de quoy il s'en retournera à l'armée pour laisser le temps à Mr de Saxe de venir faire sa cour au Roy. L'on écrit que Sa Majesté se rendra à Choisy, les uns disent le dix-huit, d'autres disent le vingt-un, la Reine revient le treize, elle ne se trouve pas bien de l'air de Fontainebleau.

Je dineray après-demain chez M. l'archevêque. Je luy diray que vous pensez à luy malgré l'ivresse des plaisirs que l'on goute à Dourdan c'en sera un nouveau pour moy Madame de m'étaler sur vos louanges, Il est des choses qui se repetent cent fois avec le même goût.

J'ay consulté au sujet de la vente de ma maison, les meilleurs advocats disent que mon droit est incontestable parceque les vendeurs avaient renoncé à un droit de propriétaire et qu'ils avaient hipotecqué le font de la maison et tous leurs biens pour m'y maintenir en cas de vente, c'est un procès à soutenir à moins que l'acheteur ne tienne la parole qu'il m'a donnée d'en passer en tout ou je voudray (?).

J'ay l'honneur d'être avec un respect infini,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRANC. ÉV. DE QUÉBEC.

Mes respects, je vous prie, à Monsieur le comte.

Paris, ce 31 8bre 1747 (1).

---

(1) Archives du séminaire de Québec. Communiquée par Mgr Amédée Gosselin.

MILICES

Régt de New-Jersey

Colonel	1
Capnes	2
Lieutents	2
Enseignes	3
Sergens	20
Tambours	7
Soldats	267
Total	302

Régt de New-Hampshire

Lieutent-cl	1
Capnes	5
Lieutents	5
Enseignes	3
Sergens	12
Tambours	3
Soldats	202
Total	231

Régt de Massachusetts

Capnes	13
Lieutents	21
Enseignes	8
Sergens	23
Caporaux	19
Soldats	714
Total	798

Détachemt du Régimt de New-York

Capne	1
Lieutent	1
Sergens	4
Tambour	1
Soldats	50
Total	57

Détachemt de 2 Cies indépendantes

Capne	1
Lieutents	3
Sergens	5
Tambour	1
Soldats	103
Total	113

Compie de Rangers

Lieutents	2
Enseigne	1
Sergens	4
Soldats	88
Total	95

Détachement de Rle Artillerie

Capitaine	1
Lieutenant	1
Caporal	1
Canonniers, bombardiers, etc	21
Ecrivains	4
Total	28
Ingénieurs	2
Total de la Garnison	2241

ÉTAT DE L'ARTILLERIE TROUVÉE DANS LE FORT

23 canons dont 8 en fonte
1 obusier de fer
2 mortiers
17 pierriers
35,835 livres de poudre
2,522 boulets
545 bombes
1,400 livres de balles
1 caisse de grenades
6 id. d'artifice
Des raisins de différens calibres.

ÉTAT DES VIVRES

1,237 livres de lard pesant 230 livres, remises au munitionnaire sur le pied de 170 livres net.

1,737 quarts de farine d'environ 200 livres remis au munitionnaire sur le pied de 180.

Au reste il y a une grande différence entre le lard anglais et le nôtre; ce dernier est infiniment meilleur et la différence vient de ce que dans les colonies anglaises les cochons vivent dans les bois et qu'ils ont en Canada une nourriture domestique.

ÉTAT DES SOLDATS TUÉS ET BLESSÉS PENDANT LE SIÈGE

Régiments	Tués	Blessés
La Reine		6
La Sarre		3
Rl-Roussillon	1	4
Languedoc	2	1
Guyenne	1	3
Béarn	1	1
La marine	1	1
Milices	4	3
Sauvages	5	18
Canonniers	2	
Total	17	40

Un seul offer blessé, Mr Lefèvre, lieutent des grenadiers du régimt de Rl-Roussillon. Le 14, on a cassé la tête à un soldat de la Sarre qui avait manqué au Sr de Langy, offer de la colonie.

Le même jour, 14, on a fait passer par les verges un homme de Rl-Roussillon pour avoir vendu de l'eau-de-vie aux Sauvages.

Le 29, le Mis de Montcalm est parti de Carillon et a remis au Cher de Lévis le commandement de l'armée avec ordre de faire achever le Portage, d'aller avec un gros détachemt reconnaître le fond de la baye et la rivière au Chicot. Le Cher de Lévis repartira ensuite avec les bataillons de la Reine, la Sarre, Languedoc et Guyenne, qu'il viendra établir à St-Jean et Ste-Thérèse pour continuer les travaux de ce fort et des chemins. Le Sr de Bourlamaque avec les bataillons de Royal-Roussillon et Béarn continuera le fort de Carillon et y finira la campagne sur la défensive.

Aoussik est revenu le 30 avec 3 prisonniers faits auprès de Boston.

Sur la fin de ce mois, les Sauvages ont eu leurs audiences de congé à Montréal. Ils ont remis tous ou presque tous les Anglais pris au fort Guillaume-Henry. Ils ont reçu des équipemens complets par tête, différens suivant le rang que chacun d'eux tient dans la cabane dont il est. On a de plus donné ce qu'on appelle les présens du village qui consistent en tabac, vermillon, tavelle et eau-de-vie.

A la Chine, lieu d'assemblée pour le départ, ils nageaient dans cette liqueur, la buvaient à pleins barils et ne quittaient le baril que lorsqu'ils tombaient yvres morts. Selon eux ce serait une belle mort que de mourir d'yvresse. Leur paradis est de boire. J'aime mieux celui de Mahomet.

Avant que de quitter Montréal un Outaouais avait tué un Français dans une ferme appartenant à l'Hôpital-Général. Le Mis de Vaudreuil a fait demander le meurtrier.

Les nations l'ont livré au Sr de St-Luc qui l'était allé chercher à la Chine avec un détachement de 30 hommes. Le grand chef des Sauteux l'a lui-même amené à Montréal où on l'a mis au cachot. Les nations sont parties, persuadées que son procès lui sera fait et qu'il aura la tête cassée.

Le Mis de Vaudreuil a accommodé le différend qui subsistait entre les Sauteux et les Renards.

Ces deux nations ont accepté sa médiation et sont parties amies.

SEPTEMBRE

Du 1er au 10 septembre.—Nous sommes arrivés à Montréal le 1er septembre.

Le chemin de St-Jean à la Prairie est maintenant impraticable. Tant qu'on ne donnera pas aux eaux des savanes un écoulement, jamais on ne parviendra à faire ce chemin. Nous avons pris par Ste-Thérèse.

Les Anglais rachetés enfin des Sauvages ont été envoyés à Québec d'où l'on arme plusieurs paquebots qui les conduiront à Halifax. Le Roi, outre les Anglais pris au fort Guillaume-Henry, a aussi racheté les prisonniers faits sur le lac St-Sacrement dans l'affaire du 24 juillet, lesquels, suivant les lois de la guerre de ce pays, appartenaient aux Sauvages.

Mr le Cher de Lévis est arrivé ici le 8 après avoir établi à St-Jean les bataillons de la Reine, la Sarre et Languedoc et celui de Guyenne à Chambly.

Ces bataillons vont y être occupés à des travaux nécessaires. Avant que de partir de Carillon, Mr le Cher de Lévis avait envoyé un détachement reconnaître si les ennemis n'avaient fait aucun mouvement vers le fort Guillaume-Henry et lui-même avec six compies de grenadiers, un piquet et 100 Canadiens il avait été reconnaître le fond de la baye. Il a démoli un retranchemt que les Anglais y avaient élevé et brûlé les baraques d'un ancien camp.

Suivant les nouvelles de Niagara et de la Belle-Rivière, il n'y est question que de courses de nos Sauvages sur les frontières des colonies anglaises, qui toutes aboutissent à quelques chevelures. Il paraît aussi que tous les Sauvages de ces contrées gémissent de la destruction de Chouägen où ils trouvaient à bas prix les marchandises de traite, leurs besoins et leur superflu.

Au contraire toutes les choses à leur usage sont d'un prix excessif à Frontenac, Niagara et la Belle-Rivière.

Encore ces postes sont-ils mal garnis en vivres et marchandises. Les Sauvages ne sentent que trop cette différence. Hâtons-nous donc de munir abondamment ces postes et de prendre des mesures pour que la traite leur y soit avantageuse. Encore une fois l'intérest de quelques particuliers commerçans n'est rien dans cette affaire, c'est l'intérest politique, c'est la conservation de la colonie qu'il faut envisager.

Les Chaouanons et les Loups ont rapporté que les Cheroquis avaient fait demander par les Têtes-Plates, leurs alliés, d'entrer aussi dans l'alliance d'Ononthio et la permission de s'établir dans la Belle-Rivière, et que la moitié des Têtes-Plates devaient y venir cet été.

Négociation des Cinq-Nations pour détacher les Agniers de l'alliance des Anglais et les faire retirer de chez eux.

Quatre Acadiens désertés de la Caroline. Ils ont dit que les Anglais de la Caroline n'avaient dans leur capitale que 40 hommes de garnison, milices du pays; que cette partie serait fort aisée à ravager, les habitations étant éparses, que les Anglais ont fait construire un fort du côté des Cheroquis, dans les eaux du Mississipi.

Des Outaouais ont pris à 40 ou 50 lieues du fort Duquesne trois espèces d'hermites qu'on a envoyés à Montréal. Depuis onze ans ils vivaient seuls dans ces montagnes et étaient sortis d'un couvent établi dans la Virginie depuis près de quarante ans. Ce sont vraisemblablement des anabaptistes chassés d'Alsace qui se sont réfugiés.

Par les dernières nouvelles de l'Acadie on sait que Mr de Boishébert est passé à l'isle Royale avec une partie de ses Acadiens. Les autres ont fait un détachemt de 50 qui en a entièrement défait un de 45 Anglais auprès de Beauséjour, en a tué 21 et fait 18 prisonniers.

Des déserteurs venus du fort Edouard nous ont appris que le gl Webb a renvoyé les milices du pays et qu'il est maintenant occupé à élever les retranchemens qui sont autour de ce fort.

Le 9, courrier de Québec. Quoique le vaisseau *St-Patrice*, chargé, dit-on, pour le munitionnaire de 4000 quarts de farine y soit arrivé, on y meurt de faim. La maladie continue toujours. Les deux bataillons de Berry en sont fort maltraités. Les quatre compies de remplacemt pour la Reine et un pareil nombre pour Languedoc sont aussi arrivées depuis plusieurs jours.

Nouvelles de l'isle Royale, Mr Dubois de la Motte est toujours dans la rade de Louisbourg avec son escadre; celle des Anglais est à Halifax.

Du 10 au 22.—Je suis parti de Montréal le 10 et arrivé le 12 à Québec; le Mis de Montcalm y est arrivé deux jours après moi. L'on venait d'y recevoir des dépêches de l'isle Royale, en date du 20 août. Dans le moment où l'on écrivait les Anglais paraissaient en vue de l'isle. Rien de certain sur la force de leur escadre, le nombre de leurs troupes de débarquement. Mr Dubois de la Motte avait depuis son arrivée placé des batteries aux endroits qui paraissaient le plus favorables aux descentes. Si la flotte anglaise est supérieure à la sienne, il restera, dit-on, dans le port et employera 11,500 hommes qui sont sur ses vaisseaux à défendre la place. Nous attendons avec impatience les nouvelles d'un événement décisif pour les deux nations. Je ne saurais m'empêcher de demander pourquoi le gouverneur de Louisbourg, menacé d'un siège prochain et n'ayant pas le monde nécessaire pour une vigoureuse défense a renvoyé ici les bataillons de Berry? On pourrait faire la même question au sujet des deux vaisseaux de 64 canons, le *Bizarre* et le *Célèbre*, inutiles dans cette rade, nuisibles même au pays par la consommation qu'ils font, tandis qu'ils eussent pu décider une affaire en notre faveur. Mais ils ont eu des ordres supérieurs pour y venir afin de rassembler les habitans du bas de la rivière et de donner asile à tous les colons qui échapperaient à l'ennemi. Car la cour a cru que la colonie serait saccagée et prise par 800 hommes, dont 400 Sauvages, 400 habillés et peints en Sauvages, lesquels sous le prétexte de la traite viendraient à Québec, y mettraient le feu, en massacreraient les habitans et de là porteraient le carnage et le feu dans le reste du pays.

Ce projet avait effectivement été donné en Angleterre et l'on a pensé que l'Angleterre pourrait l'adopter.

Les deux vaisseaux du Roi ont mis à la voile le 19. Ils ont ordre de passer à Louisbourg.

Le 16, à bord du *Bizarre*, 4 matelots voulaient vider une barrique pleine d'eau de mer, servant de lest; dès qu'ils eurent levé le bondon, deux tombèrent morts sur la place, les deux autres sont à l'hôpital fort malades. Qu'on juge de la force de la vapeur empoisonnée! Au reste, le séjour de ces vaisseaux ici nous était fort à charge; ils consommaient des vivres de toute espèce et la disette était extrême. On continue à ne donner que quatre onces de pain par tête et l'on doute que cette ration puisse être tout

l'hyver fournie sur ce pied. La récolte est la plus mauvaise qu'on ait encore vue dans le pays. D'ailleurs les bestiaux manquent, il n'y a presque plus de bœufs. Ce sont des veaux que l'on mange. Les Anglais connaissent parfaitement notre situation. Il n'eût pas été possible de la cacher à tous ces prisonniers qui ont ici leur liberté et qu'on va renvoyer à Halifax.

Depuis le 1er de ce mois jusqu'au 20 on a donné des bons pour la monnaye de papier rapportée au trésor. Et c'est sur ces bons que l'on va distribuer les lettres de change. Il a été porté au trésor 12 millions passés. Il faut encore supposer au moins 3 millions restant entre les mains des particuliers, y compris un million en cartes, 1,500,000 l de billets de castor, 600,000 l. d'espèces or et argent, ce qui fait aujourd'hui plus de 17,000,000 l. circulant dans un pays où en 1730 il y avait à peine 800,000 l. D'où est donc provenue cette quantité d'argent répandue en si peu de tems? Des dépenses énormes que le Roi a faites dans la colonie. Du tems de Mr Hocquart, lorsque les dépenses du Roi montaient à deux millions, le ministre était embarrassé pour y faire face et l'on fut obligé une année de suspendre à cet effet le payement des rentes de l'Hôtel de ville. Aujourd'hui elles passent 9 millions et la cour n'en est plus étonnée. Mr Bigot a sçu l'y accoutumer.

Le 20, le Mis de Montcalm a passé en revue le régimt de Berry. Ses deux bataillons ont perdu près de 200 hommes par la maladie qui continue toujours. Il est mort à l'hôpital depuis vingt jours 4 religieuses, 4 aumôniers et, communément, 14 et jusqu'à 15 personnes par jour; le 19, il en est mort 22. C'est une espèce de peste contractée dans les vaisseaux. Je vois que la même chose arrive tous les ans et je suis étonné qu'on ne cherche pas le remède à ce mal. Des ventilateurs établis dans les vaisseaux pourraient au moins en diminuer la cause.

Du 22 au 25.—J'ai eu, en me promenant sur les rives du fleuve, occasion de faire la remarque suivante. Dans les rochers qui le bordent les couches ne sont pas horizontales. Quelques-unes sont absolument verticales; mais toutes sont en général inclinées à l'horizon et dans des sens différens. Cette situation des couches ne se peut, je crois, attribuer qu'au mouvement des marées et la différence dans le sens de leur inclinaison, aux sinuosités que le fleuve a et qu'il a conservées. J'ai remarqué qu'à marée haute, le sable, matière première de ces rochers, paraît de même distingué en différentes bandes sinueuses et plus ou moins verticales. Au reste, cette observation a lieu pour les deux rives du fleuve dans toute l'étendue de son cours sujette au mouvement du flux. Elle est aussi générale pour les isles répandues dans cet espace. Je ne prétends pas qu'on n'y puisse trouver des couches horizontales, mais quelle règle est sans exception?

Il est d'autant plus simple d'attribuer cette inclinaison plus ou moins verticale à l'impulsion de la marée, que dans les lacs Ontario, Champlain, St-Sacrement, qui n'y sont point sujets, j'ai observé les couches de rocher constamment parallèles à l'horizon et que j'y ai distingué les différentes sortes de terres, rangées dans l'ordre remarqué par Mr de Buffon. Je voudrais savoir si l'on a fait la même observation dans d'autres rivières sujettes aux flux et reflux.

On va tenir un conseil de guerre pour examiner par un ordre exprès du Roi la conduite des offrs qui dans la guerre dernière en 1754 ont rendu Beauséjour. Ces offers sont Mrs de Vergor, qui y commandait, et Jacquot (1), offer d'artillerie. Ils sont aux arrests depuis le 24, et, par un usage de la marine, tous les soldats qui sont ici de cette garnison sont en prison; ils comparaîtront au conseil de guerre. Mr de Sermonville,

(1)—Erreur: Le nom de l'autre officier était Rouer de Villeray.

aide-major de Montréal, est arrivé ici pour commencer la procédure et faire les premières informations.

Depuis quelques jours il règne un nord-est continuel et violent. Point de vaisseaux, point de nouvelles de Louisbourg. J'augure mal de ce retard.

Le 26.—Hier, la *Société*, bâtiment de la Rochelle, de 120 tonneaux, a péri sur la batture de Beaumont à 3 lieues de Québec. Cinq hommes, dont le capitaine, ont été noyés. Sa cargaison était en vins et eaux-de-vie pour le compte de divers particuliers et en poudre et écarlatines pour la Cie des Indes. On espère en sauver la plus grande partie. Ce bâtiment a péri précisément vis-à-vis la *Toison d'Or*, navire de Bordeaux, de 300 tonneaux, chargé de vins, eau-de-vie et d'une partie des effets du régimt de Berry, lequel a fait naufrage le 25 juillet à la pointe St-Laurent. Les écueils dont ce fleuve est rempli, sa navigation, la plus dangereuse et la plus difficile qu'il y ait, font le meilleur rempart de Québec.

Nouvelles de Carillon. Tout y est tranquille. Il n'a paru aucun détachemt anglais dans ces quartiers depuis la prise du fort Guillaume-Henry. Par un état exact des vivres actuellement dans les magazins de ce fort, il y a en farine et lard de quoi nourrir les troupes qui y doivent tenir la campagne jusqu'à la fin d'octobre, la garnison qui y passera l'hiver, et un corps de 3000 hommes, si on veut y en envoyer un au printemps jusqu'au 1er juillet.

Le 27.—Nouvelles de trois vaisseaux fort près d'ici. Le courrier parti aujourd'hui porte une ordonnance qui taxe le blé à 7 l. le minot jusqu'au 15 8bre et 6 l. depuis ce jour. L'objet de cette ordonnance est d'engager les habitans à battre sans délai. Les habitans de Montréal vont être réduits à une demi-livre de pain. Tout manque, farine, riz et lard. Le *Bristol*, navire de 400 tonneaux, chargé de vins, eaux-de-vie et de marchandises sèches est ce soir entré dans la rade.

Du 28 au 31.—Le navire, la *Liberté*, portant l'habillement complet de 3,200 hommes et 60 hommes de recrue est rentré aujourd'hui en rade. Il avait d'abord, ainsi que plusieurs autres, eu son chargement en farine et lard. L'ordre est venu de le décharger pour prendre autre chose. Il se passe quelque intrigue parmi les ministres subalternes. Nous souffrons de ses effets. La cause nous est inconnue; nous ne pouvons que la soupçonner.

On délivre des lettres de change pour les bons. Elles sont à trois termes comme à l'ordinaire. Le seul changement est que le quart seulement est payable la première année, le reste par moitié dans les deux suivantes.

Les maladies continuent à faire beaucoup de ravages. Le premier bataillon de Berry est sorti de la ville. On l'a établi en quartier d'hyver dans les paroisses de Beaupré, Beauport, etc. Le soldat sera nourri chez l'habitant à qui le Roi donne pour cet effet.

OCTOBRE

Du 1er 8bre au 10.—Nouvelles de Montréal. La misère commence à s'y faire sentir. La récolte est des plus mauvaises dans ce gouvernement qui communément est le grenier du Canada.

On a fait partir le Sr de Bellestre, lieutenant des troupes de la marine, avec 8 offers, 12 cadets, 200 Sauvages, 15 soldats et 30 Canadiens pour aller frapper du côté de Corlar. Ce détachement est trop considérable pour faire des chevelures et trop faible pour un coup de cette importance. Le Sr Charly est chargé de prendre les devans pour faire approuver aux Cinq-Nations que ce détachement traverse leur pays et engager quelques-uns de leurs jeunes gens à s'y joindre.

Du 10 au 13.—Le Mis de Montcalm est allé avec Mrs Pellegrin, Montbeillard et moi pour visiter la côte du Nord depuis Québec jusqu'au cap Tourmente. Nous avons reconnu à ce cap un emplacement propre à établir une batterie de 4 pièces et deux mortiers. Elle serait hors d'insulte, ce pays étant presque inabordable, et elle battrait les vaisseaux faisant la traverse pendant près d'un quart d'heure. Ils sont forcés de passer à sa portée. Il faudrait peu de dépenses pour sa construction. Depuis ce cap jusqu'à Beauport il est impossible de faire aucune descente. Le Sault seul de Montmorency est une barrière presque invincible. J'en conclus que, comme la côte du Sud est pareillement impraticable pour une descente à cause des bois qui la couvrent et des rivières sans nombre qui la coupent, et parce que d'ailleurs il faudrait pour assiéger Québec faire la traverse du fleuve, les Anglais ne peuvent que doubler la pointe de l'isle d'Orléans et venir mouiller dans le bassin de Beauport, à la vue, mais hors de la portée du canon de la place. Plusieurs redoutes placées depuis la pointe Délaissée (1) jusqu'à la petite rivière St-Charles, un bon ouvrage déjà à moitié fait à l'Hôpital-Général, et de cet ouvrage à la côte d'Abraham, d'une part, et de l'autre, à la basse ville des lignes, en coupant une presqu'isle autour de laquelle tourne la rivière St-Charles afin d'accourcir le front de ces lignes; ces travaux aisés à faire promptement et avec peu de frais, qui se garderaient avec trois ou quatre mille hommes, mettraient, je crois, la ville en sûreté. Il n'y a d'autre moyen de la défendre que d'empêcher les ennemis d'en approcher. Les fortifications en sont si ridicules et si mauvaises qu'elles seraient prises aussitôt qu'assiégées. Nous avons reconnu l'emplacement de presque toutes les redoutes. Je ne pense pas que les Anglais fassent aucune entreprise sur Québec, mais ils peuvent en faire la folie et la prudence exigerait qu'on prît des mesures pour dans ce cas n'être pas surpris. Mr le Mis de Montcalm va proposer au Mis de Vaudreuil. Vraisemblablement ses conseils ne seront pas suivis. Il aura fait son devoir.

Le Sr de M... s'était chargé de faire à Québec un certain ouvrage pour 200 l. et il l'aurait fait. Un officier de la colonie qui fait ici fonction d'ingénieur a demandé 18,000 l. pour le même ouvrage. On peut voir comme le Roi est ici servi à bon marché.

Le Mis de Vaudreuil est arrivé hier pour tenir le conseil de guerre au sujet de la reddition de Beauséjour. Il part de tems en tems quelques bâtiments marchands qui vont aux isles chercher du fret.

Le Cher de Lévis a reçu les ordres du Mis de (Vaudreuil) pour que les piquets qui doivent composer la garnison de Carillon partent de St-Jean le 12, que les régimens de Royal-Roussillon et de Béarn ainsi que les troupes de la marine campées à Carillon en partent le 20, que la Reine se mette en marche pour se rendre à Québec, le 24; Languedoc, le 25, pour se rendre dans les côtes au-dessus de cette ville; la Sarre et Guyenne le 28, le premier pour les paroisses aux environs de Montréal, le second pour Chambly et paroisses voisines: ainsi toutes les troupes pourront être dans leurs quartiers au 1er 9bre.

Du 14.—Le munitionnaire général ayant exposé dans un conseil tenu chez Mr Bigot qu'il n'avait que 1500 quarts de farine, que les recherches faites à la côte du Sud ne produiraient que 2000 quintaux, que le gouvernement de Montréal ne pourrait aider Québec que de 600, il a été arrêté qu'à commencer du 1er 9bre la distribution des vivres se ferait au soldat pour huit jours, savoir 4 livres de pain, 2 livres de pois, 6 livres de bœuf, 2 (?) de morue; et qu'en décembre on commencerait à donner du cheval, ce qui sera continué en janvier et février. On gardera le lard pour l'arrière.

---

(1)—Pointe de Lessay.

Heureusement il y a dans la colonie, indépendamment de la provision des particuliers, 5000 quintaux de morue.

Le Mis de Montcalm a proposé 1o le renvoy d'un ou de deux bataillons à Louisbourg; 2o de disposer les soldats dans tous les villages où il n'y en a point. Comme l'habitant les y nourrit avec lui à raison de 10 s. par homme que le Roi lui donne, la consommation est moindre; 3o de faire le pain avec le gruau et la plus grande partie du son, il n'en serait que moins blanc; 4o de faire faire de nouvelles recherches dans les côtes par des offers des troupes de terre et de la colonie; il a cité l'exemple du maréchal de Belle-Isle, en Provence, en 1746; enfin il a proposé que les gens en place donnassent l'exemple de la frugalité en réduisant leurs tables à un seul service et il a commencé à le faire pour la sienne. Il y a des cas où la magnificence est un crime contre l'Etat.

Le 15.—Mr de Pontleroy, nommé par la Cour ingénieur en chef de la Nouvelle-France, est arrivé à Québec. Le brigantin qui l'a amené était parti de Bordeaux dans le commencemt d'août chargé de vivres pour l'escadre de Mr Dubois de la Motte à Louisbourg. Il y est arrivé le 16 7bre et en est reparti le 27 pour Québec. Il porte 200 milliers de poudre, 250 quarts de bœuf salé et des soldats de Berry.

La première apparition des Anglais, le 19, le 20 et le 21 août devant l'isle Royale n'eut aucune suite. Ils ont reparu le 16 7bre au nombre de 23 voiles; une frégate même approcha assez du cap Noir pour en essuyer quelques coups de canon. Nos troupes se mirent à leurs postes, mais les ennemis se sont retirés. Mr Dubois de la Motte parle de retourner en France. Si l'ennemi était entreprenant il pourrait après le départ de notre flotte tenter de prendre la ville de force, et peut-être y réussirait-il, si l'on n'a pas renforcé les parapets qui donnent sur le port. Ses premières bordées les renverseraient et la ville alors serait toute ouverte. Il ne faudrait qu'un bon vent et du courage.

Il y a eu le 25 7bre un ouragan violent à Louisbourg. Le *Tonnant* de 80 canons et l'*Abénaquise* de 36 ont été fort endommagés. Le premier a été abordé par le *Glorieux* de 74 et la frégate est allée à la côte.

Par les dernières nouvelles de l'Europe nous savons le roi de Prusse battu, contraint de lever le siège de Prague, poursuivi vivement et resserré dans la Lusace; la Prusse ducale envahie par les Russes; le prince de Soubise avec 24,000 Français et les troupes des cercles en chemin pour délivrer la Saxe; le maréchal de Richelieu sur le Rhin à la tête de 40,000 hommes en imposant aux princes de l'Allemagne; Cumberland battu et poursuivi par le maréchal d'Estrées. Nos garnisons dans Ostende et Nieuport; de beaux commencemens enfin. Mais tout cet argent consommé à relever la maison d'Autriche, à détruire tout équilibre dans l'Allemagne et le Nord, n'eût-il pas été mieux employé à écraser par une forte marine, la marine anglaise, ses comptoirs et ses colonies?

Dépêches du ministre de la marine; accuse la réception des lettres du 24 avril; nous croit dans une grande abondance de tout. A ce sujet il y a une grande malversation dans ses bureaux.

Du 16.—Nouvelles de Montréal du 13. Il y est arrivé 30 Onnontagués, hommes, femmes et enfans; ils demandent de la poudre et des balles. Ils disent que l'on construit à Corlar beaucoup de bateaux, que le cl Johnson y est. Nouvelle de Sauvages; si elle est vraie les Anglais songent peut-être au rétablissement de Chouägen.

Il est arrivé ici 150 Acadiens. La faim les chasse des bois. Ils viennent par leur misère augmenter encore la nôtre.

Du 17 au 31.—J'ai eu occasion dans une promenade que j'ai faite sur le bord du fleuve à Samos et Sillery, deux maisons, l'une au Séminaire, située à une lieue de Québec,

l'autre aux Jésuites, à une demi-lieue de la première, d'observer encore la disposition des couches de roches. Dans cette partie toutes les couches sont au bord absolument verticales. Les feuillets, minces et bien distingués, sont d'abord à angle droit avec le cours de la rivière et à côté de ces premiers, d'autres, aussi verticaux lui sont parallèles. Dans tout cet espace les rochers qui bordent cette côte escarpée sont de la même nature et de la même forme que les lits que l'eau couvre à marée haute.

J'admirais aussi à marée basse comme des petits ruisseaux infiniment petits, tombant du haut des côtes, conservent leurs cours sous les eaux du fleuve, y suivent les lits qu'ils se sont creusés et dans lesquels se remarquent sensiblement la correspondance des angles, quoique cependant de gros coups de vent et de mer leur en fassent souvent changer. Image frappante de l'effet que les courans produisent dans la mer et de la formation de différentes chaînes de montagnes.

Sillery est un des premiers établissements qui se soient faits en Canada. Il y a une petit chapelle dédiée à l'archange Michel. On y voit appendu un collier de porcelaine que lui offrirent une année les Hurons pour l'engager à venir en guerre avec eux.

Il est arrivé des nouvelles des pays d'en haut. Celles de la Louisiane sont du mois d'avril. Tout y était tranquille. Depuis dix-huit mois on n'y avait reçu aucunes dépêches du ministre.

Par les lettres du fort Duquesne du 7 septembre, les Sauvages de la Belle-Rivière font des merveilles. Depuis le commencement de la campagne ils ont amené plus de 200 prisonniers ou chevelures. Ils désolent les campagnes anglaises par la prodigieuse quantité de chevaux ou bestiaux qu'ils tuent ou qu'ils enlèvent. Il y a peu de monde auprès du fort de Cumberland. Les déserteurs assurent que les Anglais n'ont aucun projet pour cette année mais qu'il s'agit d'une entreprise sur le fort Duquesne au printems prochain. Sur l'avis que les Anglais avaient un camp à Skarendoka, village de la Pensylvanie, on y a envoyé des découvreurs.

Les nouvelles de Niagara sont du 19 7bre. Les ouvrages y sont pour ainsi dire finis, il ne s'agit plus que de les revêtir en pierre. Les dispositions des Sauvages sont si fort décidées en notre faveur, que Mr Pouchot estime qu'au printems prochain en garnissant abondamment Niagara de poudre et de marchandises, on pourra lâcher sur les colonies anglaises près de 3000 Sauvages. Quel fléau! L'humanité gémit d'être obligé de se servir de pareils monstres mais sans eux la partie serait pour nous trop inégale. Ils ont amené à Niagara une famille allemande, enlevée à 4 lieues de Philadelphie, à Tolback. Tous les prisonniers assurent que si les Français paraissaient en Pensylvanie, cette province se mettrait en république indépendante sous la protection de la France. Je l'avais dit à Mr de Vaudreuil en arrivant ici. Mais il ne m'a pas cru, ou du moins, il a fait comme si il ne me croyait pas.

Suivant les nouvelles qu'a reçues Mr Pouchot, le gouverneur particulier de la Pensylvanie offre aux Sauvages de les laisser librement aller en Virginie, pourvu qu'ils épargnent sa province. Quel parti prendre contre des ennemis invisibles qui frappent et fuyent avec la rapidité de l'éclair? C'est l'ange exterminateur.

Mr Pouchot a été averti que les Anglais avaient un projet de surprise contre quelqu'un de nos forts où se fait la traite. Ils doivent pour cela se servir de Sauvages des Cinq-Nations. On en a fait prévenir les commandans de tous les postes.

Du 20 au 25.—J'ai encore été visiter la côte du Nord jusqu'au Sault de Montmorency, pour conduire le Sr de Pontleroy. La rivière qui forme ce Sault est extrêmement encaissée. Les bords du côté de la rive droite sont aussi élevés au-dessus de son lit, que l'endroit où commence la chute l'est au-dessus du niveau du fleuve. Elle a . . . .

pieds d'élévation et est par conséquent plus haute que celle de Niagara qui n'en a que ..... J'ai trouvé à environ 60 ou 100 toises du fleuve des couches de pierre parfaitement horizontales.

Les dernières lettres de Carillon nous ont appris qu'un parti de Sauvages ennemis nous a tué à la Chute trois hommes d'un poste avancé.

Le conseil de guerre qui doit juger les offers et garnison de Beauséjour et Gaspareau s'est pour la première fois assemblé le 22 chez Mr le Mis de Vaudreuil qui en est le président. Comme par la lettre du Roi qui en a ordonné la tenue, le marquis de Vaudreuil est le maître de le composer à l'extraordinaire, il a demandé trois offers des troupes de terre quoique le cas ne soit pas mixte. Le 24, le conseil a déclaré le Sr de Vergor, qui commandait dans ce poste, et la garnison exempts de tout reproche et a ordonné une suite d'informations sur le Sr de Villeray qui a rendu Gaspareau.

Le surlendemain il a été aussi déclaré exempt de tout reproche.

Par les dernières nouvelles de Carillon, un sergent et trois grenadiers faisant partie d'une patrouille ont été tués au sortir du camp par des Sauvages embusqués derrière des arbres. Mr de Bourlamaque est arrivé ici le 30 et toutes les troupes se sont séparées pour entrer dans leurs quartiers.

NOVEMBRE

Du 1er au 30 novembre.—On a commencé le 3 à aller en carriole. Je ne sais si cette neige restera. C'est de bonne heure et un surcroit de misère parce qu'il faut nourrir les bestiaux et volailles qui ne trouvent plus de pâture à terre.

Le 5.—Le navire le *Robuste*, capne Rosur, est parti d'ici en paquebot pour Plymouth, amenant 106 prisonniers anglais.

Le 6.—Le *Sauvage* et le *Diamant* sont partis faisant route pour la Rochelle. Le navire les *Deux Frères* est parti le 7, à la pointe du jour. Il est tems, car le 6 nous avons eu 8 degrés de froid.

Par les nouvelles de Carillon on a appris qu'un de nos partis d'Iroquois a rapporté deux chevelures faites auprès du fort Lydius où les ennemis étaient encore campés le 26.

Le 8, il nous est arrivé de l'isle St-Jean 150 Acadiens. La récolte y a manqué, de même qu'ici on y va aussi manger les animaux pour vivre.

La petite vérole fait cette année beaucoup de ravages; communément elle ne venait que tous les vingt ans. Cependant elle avait régné il y a deux ans. Ce sont les Acadiens et les prisonniers anglais qui l'ont communiquée.

Il s'est fait cette année pour 9600 l. d'outils. Le Sr Mercier, commandt de l'artillerie, s'est, dit-on, fait donner 30 p. % par le marché avec un entrepreneur: *Regis ad exemplum totus compossitur orbis.* C'est ainsi que l'Etat dépense ici 12 millions par an.

Par le retour de Mr de Langy, qui était allé conduire Mrs Schuyler et Martin, on a reçu une lettre de mylord Loudon. Il forme quelques difficultés sur l'exécution de la capitulation du fort Guillaume-Henry, mais il paraît déterminé à observer l'article de ne pas servir de 18 mois. S'il met quelques obstacles au retour des prisonniers, cela ne sera pas d'une grande conséquence pour ce pays. Depuis 7 ou 8 ans, les Anglais n'ont de prisonniers faits en Amérique que Mr le baron de Dieskau, son aide de camp, le Sr de Bellestre, enseigne de la colonie, le Sr de la Force, Canadien qui accompagnait Mr de Jumonville, deux offers de milice, une femme et 41 soldats ou miliciens.

Mr le Mis de Vaudreuil, sans nécessité, uniquement parce que c'est un homme timide et qui ne sait ni résoudre ni tenir une résolution prise, a fait venir de Carillon à St-Jean, 200 quarts de farine, ce qui nous ôte 28,000 rations pour l'entrée en campagne.

On a eu le 27 des nouvelles de Michillimakinac en date des 25 et 30 octobre; les Sauvages y paraissent contens de la campagne et de nous.

On construit à St-Jean une nouvelle barque du port de 60 tonneaux.

DÉCEMBRE

Du mois de décembre.—Nouvelles de Niagara du 12 9bre. Korrendy, fameux chef des Cinq-Nations, devait aller en guerre contre l'Anglais. La petite vérole a fait beaucoup de ravages parmi les Sauvages des pays d'en haut. Plusieurs seront forcés d'hyverner à Niagara.

Nouvelles de Carillon en date du 21 9bre. Les ennemis y parurent le 14 en petit nombre. Le 19 il en parut environ 300 au débouché du bois. Un poste d'un sergent et 15 hommes qui couvrait des bûcheurs et charbonniers a fait bonne contenance et s'est replié sans perte. Mr Wolff, détaché du fort avec 60 hommes, leur a favorisé la retraite. Les ennemis ont disparu après avoir mis le feu à une charbonnière.

Deux déserteurs ont dit qu'il y aurait 600 hommes de garnison au fort Lydius et 400 Ecossais baraqués dans l'isle qui est vis-à-vis. Ils disent aussi qu'on parlait de rétablir le fort de la Reine sur la rivière au Chicot.

Le détachemt de Mr de Bellestre est revenu après avoir détruit le village des Palatins construit sur la rivière des Agniers. Les Sauvages ont tout pillé et brûlé. Ils ont ramené beaucoup de butin et 150 prisonniers parmi lesquels est le maire du village. Nous n'avons eu que trois hommes légèrement blessés.

Les Acadiens meurent en foule. Leur misère passée et présente, l'avidité des Canadiens qui ne cherchent qu'à exprimer d'eux ce qu'ils peuvent d'argent et qui leur refusent ensuite des soins achetés si chers, sont causes de cette mortalité.

L'hyver a, jusqu'à présent, été fort doux et peu neigeux. On aurait encore pu le 12 expédier des bâtimens en Europe, ce qui est presque un phénomène.

Le détachemt de Mr de Rigaud a coûté 1,200,000 l. de dépenses extraordinaires. L'Acadie où nous n'avons presque plus rien, coûte encore annuellement 800,000 l. On a commencé le 9 à distribuer du cheval aux troupes. Les femmes à Montréal ont été le jeter aux pieds de Mr de Vaudreuil. Il a molli, et, en conséquence les troupes de la marine le lendemain au prêt ont refusé d'en prendre. Il a fallu avoir recours au Cher de Lévis dont le ton a éteint la fermentation. On ne se vantera pas de lui avoir cette obligation, d'autant plus grande que toute émeute est contagieuse dans un pays où l'air inspire l'indépendance.

Le détachement de Sauvages commandé par le Sr de Langy a fait au fort Lydius 20 chevelures et trois prisonniers. Ils n'ont rien appris. Un détachemt anglais est encore revenu à Carillon; sa course a abouti à tuer des bœufs. Il y a eu dans ce fort un commencement de mutinerie que la bonne conduite du Sr d'Hébécourt a arrêté. Un des plus mutins avait la vérole; on lui a fait donner triple dose de mercure pour le mettre hors d'état de faire du mal.

Mrs de Contrecœur et de Monrepos ont fait dans le gouvernement de Montréal une recherche de grains qui assure la subsistance jusqu'au 31 mai. Les commissaires ont fait prêter serment aux habitants qu'ils feraient une déclaration exacte. L'évêque les a relevés de ce serment.

FÉVRIER 1758

Le 7 février.—Nouvelles de Louisbourg en date du 6 9bre qui nous en donne d'Europe du 24 7bre.

Ordonnance du Roi pour défendre les jeux de hazard. On les a joués avec fureur et indécence. L'intendant a fait les honneurs de la partie: il a perdu 204,000 l.

Un bourgeois de Québec devait à un associé de la grande société; il était hors d'état de payer. On lui a donné en pension un grand nombre d'Acadiens. Il les a fait mourir de faim et de froid, leur a tiré ce qu'ils avaient d'argent et a payé le maltôtier. Quel pays! Quelles mœurs!

Par les nouvelles de l'Acadie, les Sauvages et Acadiens font de tems en tems quelques courses. Ce que nous avons de Sauvages dans cette partie peut monter au nombre de 5 à 600. Il nous reste à Pekoudiac, Miramichi, la rivière St-Jean, le cap Sable et l'isle St-Jean, environ 400 familles d'Acadiens.

Suivant les dernières nouvelles des Illinois, les Anglais font de ce côté des établissements qui donnent de l'ombrage au Sr de McCarthy, commandant de ce poste.

1758.—Nouvelles du fort Duquesne en date du 1er janvier.

Le gouverneur de la Virginie, que les Sauvages nomment le Grand-Sabre, cherche à négocier avec les Loups, Chaouanons et Têtes-Plates pour les engager à la neutralité. Il n'y aurait qu'une grande quantité de marchandises au fort Duquesne qui pût parer le coup. Le Roi en envoye beaucoup qu'assurément il paye fort cher. On les vole et on les volera toujours dans le portage.

Les Jésuites ont obtenu de Mr le Mis de Vaudreuil qu'il leur fût permis d'envoyer à la Belle-Rivière un missionnaire et 12 Abénaquis de la prière. Les Loups et les Chaouanons se sont récriés sur ce qu'au lieu de marchandises et de soldats on leur envoyait une robe noire et des apôtres.

Nous sommes arrivés à Montréal le 22 février. Les Sauvages de la Présentation redemandent l'abbé Piquet. Question à décider. Faut-il mettre garnison française dans les missions sauvages ou les laisser seuls à la conduite des missionnaires?

Les dépenses deviennent si considérables; les tarifs sont si hauts que l'intendant a jugé à propos de faire des ordonnances de cent pistoles.

MARS

Mars.—J'ai fait une visite aux Sauvages du Sault St-Louis, par lesquels j'ai été adopté. Du tabac et du vermillon qui ont accompagné ma visite l'ont rendue fort agréable. Il ne convient pas qu'un chef aille voir les guerriers les mains vides. Nous avons chanté la guerre. Ensuite, Onoragueté, chef de la Tortue, qui est ma famille, grand chef du Sault, m'est venu faire les compliments de sa nation et m'a déclaré que dorénavant ils n'étaient plus mes frères, mes parents, comme je les appelais, mais qu'ils étaient mes enfans.

Le lendemain, il en partait 200 avec une vingtaine de Canadiens pour aller frapper entre Orange et Sarasto.

Un parti de Sauvages de la Présentation a fait coup entre le fort de Kouari et Corlar. Il a été relevé par un autre du même village qui est maintenant en courses. Un troisième part encore ces jours-ci pour aller du même côté.

Nouvelles de la rivière St-Joseph et du Détroit en date du 14 janvier. Les Sauvages qui sont venus à l'armée la campagne dernière ont perdu beaucoup de monde de la petite vérole. Leur usage en pareil cas est de dire que la nation qui les a appelés leur a donné une médecine mauvaise. Il faudra que les commandans de ces postes essuyent les larmes et couvrent les morts. Belle occasion de faire des mémoires. C'est un deuil qui coûtera cher au Roi.

Le 13.—Départ de Mr de Boishébert pour Québec avec ordre de s'embarquer pour Miramichi à la première navigation. Il conduira un détachemt de 150 hommes, Acadiens, Canadiens et soldats de la colonie, ce qui joint à ce qui est déjà dans cette

partie formera un corps de 600 hommes destiné à passer à Louisbourg; et si ce corps n'y est pas nécessaire ou ne peut pas s'y rendre, Mr de Boishébert a ordre d'inquiéter les Anglais du côté de la rivière St-Jean où ils ont trois forts gardés par des compagnies franches, milices de Boston.

Mr de Boishébert, le plus jeune capne de cette colonie, doit sa réputation à ce que lors de la prise de Beauséjour, tandis que Mr de Vergor rendait ce fort mal à propos et que Mr de Villeray ne savait pas brûler celui de Gaspareau, il brûla, par les conseils du Père Germain, celui de Ste-Anne où il commandait et qui n'était susceptible d'aucune défense. Il a depuis tenu les bois dans le canton de Miramichi et de la rivière St-Jean sans que les Anglais ayent été l'y chercher. C'est un offer peu actif, peu intelligent et qui n'a que le talent, commun à tous les gens de ce pays, de s'enrichir aux dépens du Roi.

Du 16.—Nouvelles de Carillon en date du 6. Le Sr Wolff a été bien reçu au fort Lydius. Le commandant a répondu qu'il ferait passer à mylord Loudon, à New-York, les lettres des Mis de Vaudreuil et de Montcalm.

Le Sr de Langy Montegron a fait un prisonnier et les Iroquois qui composent son parti n'ayant pas voulu rester plus longtemps, trois Outaouais plus patiens ont mis en déroute un convoi de trente traînes et fait deux chevelures.

Du 19.—Nouvelles de Carillon du 15. Le Sr d'Hébécourt, commandt à ce fort, ayant été averti par deux Abénaquis, qu'ils avaient découvert des pistes fraîches, envoya des découvreurs dont le rapport fut qu'un gros détachement anglais marchait du côté de St-Frédéric. Mr de la Durantaye, arrivé la veille, partit avec ses 200 Iroquois du Sault St-Louis; Mrs de Montegron, de Fourrat, lieutenant de la Sarre, et d'Aresne, sous-lieutenant de Béarn, se joignirent à lui. Notre avant-garde tomba sur les ennemis qui, les premiers, la découvrirent et firent dessus leur charge à brûle-pourpoint. Mais le gros ayant joint et le Sr de Langy ayant tourné les ennemis, le détachement anglais aux ordres du capne Rogers, fut entièrement défait. Les Sauvages ont rapporté 144 chevelures et fait 7 prisonniers. Nous avons eu deux cadets blessés, un Canadien blessé, 3 Iroquois et un Népissing tués, 18 Iroquois blessés presque tous dangereusement, un Abénaquis auquel il a fallu couper un bras.

Suivant le rapport des prisonniers, il se fait à Orange et au fort Lydius des transports et des mouvemens qui sembleraient indiquer un projet d'offensive sur cette frontière.

Cependant il paraît aussi qu'ils veulent tenter encore l'expédition de Louisbourg. On dit qu'il vient dans ce continent un lieutenant-général, mylord Rother; vient-il relever mylord Loudon qui n'est que général-major? Ou l'un doit-il agir contre l'isle Royale, tandis que l'autre agira dans le continent? Suivant l'état des forces anglaises, ils ont ici 23 bataillons de troupes réglées qui, sur le pied du complet, devraient faire 23,000 hommes. C'est bien du monde. Pour moi je ne doute pas qu'ils ne fassent les plus grands efforts, et que cette campagne, perte ou gain de leur part, ne soit la dernière.

Du 24.—Un parti de 7 Abénaquis de Missiskoui a pénétré, toujours chassant à travers les bois, à 20 lieues de Boston. Ils ont pillé et brûlé une maison de campagne, tué trois hommes et amené la femme et les enfans. Un Abénaquis a été légèrement blessé.

Du 30.—Le Sr de Montdardier, jeune homme de condition, du Languedoc, lieut. au régnt de Berry, ayant eu une conduite indigne de son nom, avait abandonné son employ et était réduit à montrer à lire au cap Moraska. Voulant aller à Gaspé, il a été assassiné par un déserteur du même régiment qui est ensuite mort dans les bois de faim et de froid.

Le 31.—Grand conseil tenu avec les Iroquois du Sault St-Louis. Deux de leurs blessés sont morts et plusieurs autres sont en danger. Le Mis de Vaudreuil a couvert les morts et promis des Panis ou esclaves en remplacement.

AVRIL

Avril.—Le 1er, à 9 h. du soir, aurore boréole, accompagnée d'une bande lumineuse assez large qui traversait le ciel du N.-N.-E. au S. S.-O. Elle était terminée du côté du S. par une traînée de feu qui paraissait en faire la queue.

Du 3.—Nouvelles de Carillon. Mr Wolff est revenu avec ses 30 Abénaquis. Il a pénétré jusqu'à la baie de Massachusetts sur les bords de laquelle il a brûlé une habitation. Deux offers de troupes réglées, volontaires dans le dernier détachement du capne Rogers, sont venus se rendre à Carillon, après avoir erré six jours dans les bois.

Je m'instruis toujours de la manière dont se font ici ces fortunes rapides qui n'ont d'autres exemples que celles de la rue Quincampoix.

Du 4 au 15.—Le dégel est revenu d'assez bonne heure. Les neiges ont fondu et dès le commencement de ce mois les terres élevées de cette isle étaient découvertes. A la Chine, 4 habitans ont semé le 4, et depuis on sème dans diverses parties. Le 6, il y a eu un chenal libre dans le milieu de la rivière, vis-à-vis de cette ville, quoique le 10 on la traversât encore sur la glace trois lieues plus bas. Le 12, des Sauvages du Sault St-Louis sont venus en canot de leur village ici.

Nouvelles de Niagara par lesquelles on apprend qu'un détachemt sauvage en est parti pour aller en guerre; que le gouverneur de la Pensylvanie a tenu à Philadelphie un grand conseil dans lequel il a fort exagéré notre misère en tout genre, promis merveilles aux Cinq-Nations et aux Loups, aux chefs desquels il a distribué 40 hausse-cols et médailles; il ne leur demande que la neutralité. Un chef des Cinq-Nations a remis à Mr de Vassan, commandant à Niagara, le hausse-col et la médaille des Anglais.

Mr de Vaudreuil trouve ces nouvelles fort bonnes et moi je les trouve mauvaises: 1o Je vois que de tout l'hyver il n'est venu qu'un parti de Sauvages, preuve de leur refroidissement, puisque l'année dernière il y en avait toutes les semaines; 2o les Anglais réussiront peut-être à détacher de notre alliance les Sauvages et alors la Belle-Rivière est perdue.

Pourquoi souffre-t-on que tant de dépenses que le Roi fait pour eux soient inutiles? Que, de tout ce qu'il envoye, les deux tiers sont volés et le troisième vendu par les commandans au lieu d'être donné? Pourquoi avoir mis pour commandt au fort Duquesne un homme sujet à boire et sous lui des yvrognes et des imbéciles? Pourquoi, par un ricochet d'intrigues de ruelles subalternes, a-t-on relevé Mr de Pouchot que les Sauvages adoraient, par un homme dont la morgue espagnole ne sympathise pas avec leur caractère, qui les fait attendre dans son antichambre et les fait annoncer par son valet? On se fie à la fortune du chef et cette confiance est en vérité aussi aveugle que la fortune et que le chef.

Du 15 au 25.—La misère augmente. Le peuple de Québec a été réduit à 2 onces de pain. Il y a eu un attroupement de femmes à la porte de Mr Daine, lieutenant général de police.

Nouvelles de Frontenac par lesquelles on apprend que les Agniers ont répondu le 10 9bre à un collier que leur avaient envoyé dans le mois de juillet les Iroquois du Sault St-Louis. Par le collier de réponse, ils promettent la neutralité et invitent leurs frères du Sault à se trouver par députés à une grande assemblée des Cinq-Nations que l'on tiendrait à la cabane des Montagués.

Le cl Johnson se donne de grands mouvemens auprès des Cinq-Nations. Il a beau jeu pour leur faire la peinture de notre misère.

Nouvelles de la Présentation qui apprennent le retour d'un parti de Sauvages de cette mission avec trois chevelures et le départ d'un autre de 80 guerriers avec les Srs de Lorimier fils et Sacepée.

Le tems est fort vilain: froid, neige, pluye, l'on ne saurait semer et les grains se consomment d'autant.

La garnison de Chambly composée de trois cies du régt de Guyenne n'a plus absolument de quoi subsister.

Le Mis de Montcalm en réponse à leurs représentations, leur a envoyé des filets et des lignes pour qu'ils eussent à vivre de pêche et d'industrie. Voici le tems des tourtes, vraie manne pour ce pays; mais le plomb manque et l'on n'a pas sçu préparer du fer pour en tenir lieu.

Du 25 au 30.—Départ de Mr de Chabert pour aller négocier avec les Cinq-Nations et les Loups. Il leur porte pour 80,000 l. de marchandises, 30,000 de présens et mène avec lui des armuriers destinés à être établis et payés par le Roi dans les villages de ces nations.

Les barques qui avaient hyverné à Sorel sont arrivées ici le 29. Voilà donc la navigation entièrement rétablie.

MAI

Du 1er au 12 mai.—Le 2. Départ d'un convoi de 25 bateaux pour Niagara et le fort Duquesne. Le Sr d'Espinassy, lt du corps royal, est parti chargé de la partie de l'artillerie et des fortifications de Niagara. Bon offer, habile dans son métier, trop frais Européen pour tirer parti de cette commission.

Nouvelles de la Présentation et de Frontenac. Quelques Sauvages des Cinq-Nations voulaient aller frapper sur la nation du Chien. Nous les en avons empêchés afin de ne point distraire leur hache de dessus l'Anglais.

Le 3.—Nouvelles de Québec. Misère grande: le peuple réduit à deux onces de pain; le soldat à ½ livre; au lieu de la livre de bœuf ou cheval, ½ livre de lard et un quarteron de morue.

Le 5.—Départ du courrier, portant ordre au régt de la Reine, qui ne peut plus subsister à Québec, de partir pour Carillon. Les 3 batns répandus dans les quartiers de ce gouvernemt ont ordre de former des piquets des soldats que leurs hôtes ne pourront plus nourrir et de les faire partir avec la Reine.

Du 6.—Nouvelles de Carillon. Détachemt de Mr de Langy a rapporté 4 chevelures. Nous ne pouvons douter que les Anglais ne soient occupés à l'expédition de Louisbourg.

Le 7.—Courrier de Québec. Nulles nouvelles de bâtimens en rivière.

Le 9.—Nouvelles de la Présentation. 80 guerriers de cette mission ont fait sur la rivière des Mohawks 46 chevelures et trois prisonniers. Un Iroquois tué, un blessé. Les Anglais construisent un fort au village de Théoga, brûlé par Mr de Bellestre, l'automne dernier. Garde-magazins de Chambly, St-Jean, St-Frédéric, Carillon, révoqués. Les vols trop crians; règlemens pour les empêcher: inutiles si on ne punit pas. *Si prohibita impune transiendunur, neque metus ultra neq: pudor est.*

Mr de Montgolfier, grand vicaire, m'a dit que la plupart des pénitens croyaient que voler le Roi est peccadille, et que le Roi fait présent à Pâques de ce qu'on lu i a pris.

Nouvelles de Québec. Le 1er bâtiment pour France a mis à la voile le 4 aux ordres du Sr de Boucherville, capne marchand.

Du 12.—Nouvelles de Québec du 9. Nuls bâtimens en rivière. Lors du départ du courrier il faisait un gros vent de N. E. Beaucoup d'habitans n'ont pu semer quoique le Roi ait fait distribuer 3000 minots de blé dans le gouvernement de Québec.

Du 12 au 20.—I am told by surest way, that there are only four officers to whom the king's affairs can be confided whitout any fear of rapine, Benoist, Repentigny l'aîné, Le Borgne. Il n'y eût donc pas eu dans cette colonie de quoi sauver Sodome.

Nouvelles de la Louisiane du 26 août (1756). On n'y en reçoit point de France, et les Sauvages de ces cantons en sont fort mécontents.

Les Anglais ont bâti un fort nommé Loudon sur la rivière des Cheroquis, lesquels ont frappé sur nous. Il y a quelques années que cette nation nous fit proposer d'entrer dans notre alliance et de bâtir des cabanes sur nos terres. On a négligé ces ouvertures et les Anglais en ont profité. Cette position est cependant de la plus grande importance pour nous à cause du voisinage de la Mobile dont nous devrions songer à faire le centre de la colonie de la Louisiane.

Les Illinois envoyent un grand convoi en farine, blé d'Inde, fèves et pois à la Belle-Rivière qui la met heureusement en état de se passer de nous cette année.

Grande fermentation parmi les Sauvages des pays d'en haut.

Les Folles-Avoines ont tenu trois jours le fort de la Baye assiégé, et ont détruit une famille française dans le Ouisconsin.

Les Ours tiennent de mauvais propos; les Poutéotamis paraissent indisposés; enfin toutes les nations sont sur la pente. Quelle en est la cause? La grande perte qu'ils ont faite par la petite vérole, mauvaise médecine que leur ont jetée les Français; l'avidité des commandans des postes et leur ignorance de la manière sauvage. Ce sont des négocians que la faveur et l'intrigue font charger de la partie la plus intéressante au salut de cette colonie. D'ailleurs les Anglais ont fait courir un collier chez toutes les nations auxquelles ils font les plus belles offres. A ces maux qui en annoncent de plus grands, il faut un remède prompt, facile encore à appliquer, mais qu'on ne fera pas ou qu'on fera trop tard.

Nouvelles de St-Frédéric et de Carillon. Les Anglais ont enlevé 4 hommes auprès de St-Frédéric; ils en ont tué deux auprès de Carillon et ont pris ou tué 17 hommes qui étaient allés de l'autre côté de la rivière pour couper du bois. On croît par l'examen des pistes que ce sont des Agniers qui ont fait ce coup. Mr de Langy est revenu avec trois prisonniers qui ne nous apprennent rien. Il est reparti sur-le-champ avec tous les Sauvages que nous avons dans cette partie pour aller reconnaître de grands mouvemens que les ennemis font, dit-on, d'Orange au fort Edouard.

Mr Desandrouins est arrivé ici le 16. Le 13, jour de son départ de Québec, on n'y avait aucunes nouvelles de vaisseaux en rivière, quoique depuis plusieurs jours il régnât un N. E. continuel. Notre situation est des plus critiques; on ne fait plus de distribution de pain à Québec.

Le 16.—Courrier de Québec.—Le 14, aucunes nouvelles de vaisseaux. Le premier bâtiment expédié en France en est parti le 7. Mr de Boishébert le 9. Il arrivera trop tard pour être utile à Louisbourg. C'était sur les glaces qu'il fallait l'envoyer. Que César aurait eu à souffrir dans ce pays!

Les Cinq-Nations ont fait avertir le Mis de Vaudreuil que les Anglais allaient reconstruire les forts de Théoga, de Bull et de William-Henry pour se frayer la route au rétablissement de Chouâgen; qu'ils leur faisaient de grandes menaces.

Dans le conseil, tenu aujourd'hui 16, avec leurs députés, ils ont demandé au Mis de Vaudreuil un puissant secours qui les autorisât à se déclarer pour nous. A tout

cela que pouvons-nous répondre et faire, mourant de faim? L'expression est exacte. Beaucoup de gens ne vivent que de pêche et jeûnent quand ils ne prennent rien.

Ordre au régt de la Reine de s'arrêter à St-Jean. Renvoy des ouvriers partis de Québec pour les travaux de l'artillerie à Carillon. Les plus courtes folies sont les meilleures. 1800 rations consumées inutilement.

Le commerce vient d'être rendu exclusif. L'insatiable grande société est un gouffre où tout s'absorbe.

Kisensik avec 25 Népissings part pour Carillon. Il va arroser de sang anglais les cendres de son père mort cet automne. Son père avait été présenté à Louis XIV qui lui donna de sa main un hausse-col avec une inscription dessus qui marque qu'il est le don du Roi. Kisensik n'a pas voulu accepter encore ce hausse-col, il veut le mériter par de nouveaux exploits. Comme les Sauvages pensent que le tems de deuil est un tems fatal pendant lequel ils ne peuvent réussir dans leurs entreprises, le chef népissing s'est présenté en habits de deuil au Mis de Vaudreuil qui l'en a relevé en lui donnant un équipement de guerre.

Du 21 au dernier.—Le 21. Courrier de Québec, nulles nouvelles de bâtimens. La misère est si grande que quelques habitans sont réduits à vivre d'herbe.

Le 22.—Nouvelles enfin à 10h. ½ du matin de bâtimens arrivés à Québec. On apprend que le ministre fait partir 3 convois de Bordeaux pour cette colonie. Le premier composé de 12 vaisseaux et d'une frégate a mis à la voile le 7 mars. Deux bâtimens s'en sont séparés à hauteur d'Ouessant, deux sur le grand banc et le 19 mai au soir les 8 autres avec la *Sirène* et une prise anglaise sont entrés dans la rade de Québec.

Nous avons arrivés 7500 quarts de farine, 2400 quarts et ancres de lard et bœuf dans les navires suivans:

Le *Prudent* La *Providence* L'*Aimable Marie* La *Charmante Manon* Le *Brave*	Munitionnaire.
Le *Jason* L'*Aigle* Le *Cheval Marin* La *Licorne*, frégate	Par Gradis, munitions et marchandises. Commandt le Sr Beaussier de Châteauvert a pour son compte 600 quarts de farine.

Nulles lettres du ministre de la guerre; 7 de celui de la marine à Mr de Montcalm, la plus récente du 10 février; les lettres les plus fraîches des particuliers sont de la fin de ce mois.

Les nouvelles d'Europe prouvent bien la vérité de ce proverbe grec qui dit qu'il vaut mieux une armée de cerfs commandée par un lion, qu'une armée de lions commandée par un cerf.

Le 23.—Départ d'un courrier pour Québec portant ordre aux bataillons de Languedoc et Berry de se mettre en mouvement. Celui de la Reine passera tout de suite à Carillon. On fait aussi revenir les ouvriers de l'artillerie. S'il ne nous arrive que ce convoi nous n'avons que de quoi ne pas mourir de faim. Les deux autres convois de Bordeaux devaient partir à 10 jours l'un de l'autre et le 2è à 10 jours du premier.

Le 25.—Courrier de Québec. Nouvelles de Louisbourg, arrivée de deux bâtimens dans ce port.

Le senau l'*Acadien* La goëlette: la *Retraite*	farine, lard, bœuf, blé d'Inde et quelques munitions d'artillerie.

On sait que la *Charmante Narcisse* et le *Soleil*, bâtimens du premier convoi de Bordeaux, sont relâchés à Brest. On craint que la *Charmante Lilique* et le *Foudroyant*, vaisseaux du même convoi, très richement chargés n'ayent été pris.

Mr de Beaussier est dans le port de Louisbourg avec cinq vaisseaux de guerre. Il y est arrivé plusieurs bâtimens chargés de munitions de guerre et de bouche et un bataillon de volontaires étrangers, bien composé. On y annonce le second bataillon de Cambise. On n'a encore aperçu de l'isle Royale que ces 8 vaisseaux qu'on sçavait avoir hyverné à Halifax. Grande incertitude sur la destination de ces préparatifs immenses faits par l'Angleterre. Regardent-ils l'isle Royale, Québec et le Canada ou nos isles?

Plusieurs commerçans et voyageurs ont fait de grosses pertes par la prise de presque tous les vaisseaux qui portaient en France les retours de ce pays.

Du 26.—Courrier de Québec pour annoncer l'arrivée de deux vaisseaux:

Le *Babillard* Le *Soleil*	200 quarts 1500 quarts

L'un du premier convoi; le premier faisant partie du second convoi qu'il a laissé aux prises avec cinq corsaires anglais.

Nous avons actuellement 10,000 quarts de farine et du lard en proportion, ce qui, sur le pied d'une livre et demie, fait pour 130 jours de vivres à 12,000 hommes et sur le pied d'une livre pour 200 jours. Cette évaluation est faite en supposant qu'on fasse 240 livres de pain avec un quart de farine.

Du 27.—Nouvelles de Carillon. Lettres du général Abercromby par lesquelles il notifie le départ de mylord Loudon et qu'il lui a succédé dans son commandement.

Il propose un échange de prisonniers que nous n'aurons garde d'accepter, attendu que ce serait déroger à la capitulation du fort G.-Henry. Les ennemis ont au fort Edouard un régiment écossais et plusieurs compagnies franches. Ils envoyent un grand nombre de partis continuellement à la guerre. Des 17 soldats manquant à l'affaire du 4 mai, 10 sont prisonniers et blessés. Mr de Langy est à la guerre depuis le 17 avec 25 Sauvages.

Du 28.—Le N. E. est continuel et nous donne des espérances.

Du 29.—Nouvelles du Détroit, Mr de Muy fort mal.

Les Hurons, nation toujours suspecte et turbulente, tiennent de mauvais propos. Il faudrait y envoyer dès aujourd'hui l'offer destiné à remplacer Mr de Muy.

Nouvelles du fort Duquesne en date du 11 avril et 7 mai. D'après des prisonniers faits, on parle d'une marche des ennemis sur l'Ohio avec 4000 hommes et des chariots. Les Sauvages anglais nous ont en deux fois tué 3 hommes à portée du fort.

Nos Sauvages paraissent toujours bien intentionnés. Ils voudraient des Soldats de France (ce qu'ils n'auront pas). Depuis le 2 mars, ils ont amené au fort Duquesne, 140 prisonniers ou chevelures. On craint au fort Duquesne que les Anglais n'attaquent le convoi des Illinois.

Nouvelles de Niagara du 20 mai. Le Sr d'Espinassy qui y est arrivé a trouvé l'artillerie fort en désordre à ce fort et à celui de Frontenac. La garnison du premier, trop faible de 130 hommes, pour pouvoir travailler utilement à la fortification.

Plusieurs partis mississagués en campagne. Mr de Joncaire qui est depuis quelqu temps aux Cinq-Nations assure que tous les Iroquois ont été en guerre. Un homme intelligent qui est avec lui prétend que ces divers partis ont été frapper vers la Belle-Rivière et que leur politique est de ménager le côté de Corlar, afin de se conserver, en cas d'événement, une voye de conciliation avec les Anglais.

Le 30.—Courrier de Québec: annonce que le navire le *Lion d'Or*, 1500 quarts farine, 400 qts de lard, est échoué à l'isle aux Lièvres. On compte en sauver la cargaison. Ordre donné au batn de Languedoc pour partir de ses quartiers le 3 juin; au 3e batn de Berry pour partir le même jour de Québec; au second de Berry, le 5 de ses quartiers.

Plusieurs vols faits dans les environs de la Belle-Rivière où il est arrivé des quarts de lard remplis de bois pourri.

Le peuple de Québec réduit à quatre onces de pain. Arrivée d'un parti d'Abénaquis de retour de la chasse où, par occasion, il a fait 3 chevelures et ramené quelques Acadiens transplantés qui travaillaient dans un moulin dans la contrée de Massachussetts et qu'ils allaient tuer quand ces derniers épouvantés se firent reconnaître pour Français par le cri de "Vive le Roi!"

Le 31.—Arrivée de Mr de Langy à Montréal. Il a fait 3 chevelures sur le chemin d'Orange au fort Edouard.

JUIN

Juin, le 1er.—Conseil avec les Iroquois du lac des Deux-Montagnes qui arrivent en trois bandes pour éviter, disent-ils, la confusion et l'yvrognerie. Ils offrent d'aller en guerre où leur père voudra.

Le 2.—Nouvelles de Carillon du 30 mai. Le parti de 40 Népissings, conduit par Kisensik a rencontré à la hauteur de la chute de la rivière au Chicot, sur la droite, un parti de 18 Sauvages et 5 Anglais. Il a fait 4 chevelures, 2 d'Anglais et 2 de Sauvages et 9 prisonniers dont 2 Anglais, 2 Loups, 4 Agniers et un Moraïgan. Les dépositions des deux prisonniers sont si contradictoires qu'on ne saurait rien constater d'après elles.

Courrier de Québec. Nouveau bâtiment de Bordeaux en rivière. Le *Zélindor*. Quarts et effets pour le Roi. Il fait une voye d'eau considérable ayant touché sur une batture assez près de Québec. On dit aussi en rivière un brigantin venant de Louisbourg.

Enfin est arrivé une barque chargée de vivres à Chambly où l'on était dans la dernière dizette.

Dans ce poste et à St-Jean la déprédation sur les vivres a été extrême quoique dans les circonstances les plus critiques.

C'était la faute des commandans. On n'y a pas remédié, j'ignore par quelle raison. Au commencement de l'hyver dernier, le Sr Desandrouins avait laissé à St-Jean beaucoup d'outils, brouettes, planches, etc., pour les travaux commencés à ce fort. On les a brûlés pendant l'hyver; dépense à refaire pour le Roi. C'est ainsi que cette colonie ruine la France.

Nous continuons à avoir beaucoup à souffrir du ton insolent et plat de ces gens et de la partialité du chef.

Nouvelles de Carillon du 30. Le parti de Kisensik en allant à la guerre a trouvé la piste d'un détachement ennemi composé de 18 Sauvages et de 5 Anglais. Il a fait 4 chevelures et 9 prisonniers dont 7 Sauvages. Les dépositions des prisonniers varient Toutefois à travers leur rapport il semble que les ennemis ont un projet d'offensive sur la frontière du lac St-Sacrement.

Nouvelles de Québec. En rivière, le *Zélindor*.—Vivres et effets pour le Roi.

Du 3.—Courrier de Québec; arrivée de la *Judith.* Nous donne de fâcheuses nouvelles du second convoi qui vraisemblablemt a été pris presqu'entier. On dit aussi que le *Foudroyant,* navire du premier convoi, portant des recrues et tous les présens du Roi aux Sauvages, a fait naufrage sur la côte de Terre-Neuve.

Une partie du détachemt de Mr de Boishébert est rentré faute de vivres. Il a continué sa route avec le reste. Nos pêches du Nord ont rapporté un grand profit.

Du 4.—Il se rassemble à St-Jean un parti de 80 Sauvages du Sault et du Lac pour aller frapper vers le lac St-Sacrement.

Arrivée de Kisensik à Montréal avec les 9 prisonniers que les Sauvages veulent tuer. Les Abénaquis s'y opposent Contestation vive est apaisée.

Du 7.—Les Compagnies de Béarn en garnison dans cette ville en sont parties pour aller camper le long du chemin de la Chine afin de le réparer. Ouvrage inutile en ce qu'il est commencé trop tard et finira trop tôt; dépense perdue, pour le Roi s'entend, car ce sera une occasion de gain pour les commissionnaires.

Pourquoi n'avoir pas envoyé des bœufs et charrettes pour faire le portage de Chambly nécessaire au passage de toutes les troupes? C'est que cette prévoyance n'eût été utile qu'au bien du service.

Du 8 au 15.—Détermination du Mis de Vaudreuil pour assembler à Carillon une armée d'environ 5000 hommes et détacher Mr le Cher de Lévis et de Rigaud avec un corps de 1600 hommes et des Sauvages pour exécuter une commission particulière.

Ordre aux troupes de terre de se rendre à Carillon où la Reine est déjà.

Départ de Languedoc de St-Jean, le 11; du 3e bataillon de Berry, le 12; de Mr de Bourlamaque, le 13.

Le second bataillon de Berry en marche.

Ordre à celui de la Guyenne de partir de Chambly le 15; à celui de Royal-Roussillon de partir de ses quartiers le 16; à celui de la Sarre le 18; à celui de Béarn le 20.

Le détachemt de Mr de Lévis doit être de 400 hommes, troupes de terre, savoir, un piquet de 64 hommes par bataillon, les deux de Berry fournissant comme un de 400, de celles de la marine, et de 800 Canadiens. Ce corps doit se porter par la rivière de Chouagen sur celle de Corlar ou des Mohawks.

Son objet est de déterminer les Cinq-Nations à prendre unanimement la hache contre l'Anglais et de marcher ensuite de concert pour ravager les bords de la rivière de Corlar et prendre quelqu'uns des forts qui sont dans cette partie si le cas y échéait. Voilà ce que Mr de Vaudreuil croit devoir arriver parce qu'il ne doute de rien; ce qui n'arrivera point, mais qu'on dira être arrivé. Au reste cette opération est la favorite, c'est celle des Canadiens, c'est celle qui aura l'élite des Sauvages; la partie de Carillon, quoique réellement menacée, abandonnée aux troupes de terre et à leur général, deviendra ce qu'elle pourra. On les laisserait volontiers manquer de tout, on leur souhaiterait même un revers, s'il ne devait pas avoir pour cette colonie des suites trop fâcheuses.

Du 13.—Départ de Mr de Langy pour Carillon avec 80 guerriers. Quelques Sauvages ont enlevé un Canadien vers le lac St-François. On soupçonne un Iroquois, chassé par le P. Gourdan, missionnaire de cet établissemt et retiré chez les Cinq-Nations, d'avoir fait le coup.

Nouvelles du Détroit. Mr de Muy qui y commandait, mort. Mr de Bellestre y commandera par intérim.

Nouvelles des forts Duquesne et Machaut. On parle de préparatifs de l'ennemi contre ces postes.

Mr le Cher de Villiers en marche des Illinois pour conduire à la Belle-Rivière le convoi de vivres demandé.

On écrit de la Louisiane qu'on y manque de poudre et de marchandises.

Du 16.—Le *Rhinocéros*, flûte chargée de lard et de munitions, en rivière.

Arrivée de la promotion pour la colonie du 1er mai 1757; fait beaucoup de mécontens, parce qu'il y a quantité de passe-droits sans aucun fondement qui les puisse justifier.

Arrivée d'un courrier de Louisbourg venu par les terres, parti le 5 décembre.

Têtes-de-Boule amenés par les Népissings. Ces Sauvages appelés aussi gens des terres, habitent l'intérieur des bois, sont grands chasseurs, médiocres guerriers, n'ont ni police, ni politique, commercent plus avec les Anglais de la baye d'Hudson qu'avec nous; leur langue est un dialecte corrompu de l'algonquin. Ils ont peu d'idées et peu de mots, nulle prévoyance de l'avenir. Dans les cas de nécessité, quand la chasse ne donne pas ils mangent les vieillards qui se laissent tuer fort tranquillement. Ils ont demandé au Mis de Vaudreuil un hausse-col, leur chef étant mort.

Du 17.—Départ du courrier portant les paquets pour France et ordre à la frégate la *Sirène* de mettre à la voile au premier vent favorable.

Nouvelles de Carillon. Beaucoup de partis ennemis en campagne. Désertion de deux soldats de la Reine. Il est à craindre que le souvenir du malaise de cet hyver, la perspective du prochain, n'occasionnent de la désertion.

Attroupement de femmes qui sont venues demander du pain au Mis de Vaudreuil, au commissaire et au juge, se plaignant de ce qu'au magazin du munitionnaire la farine se vend 20s. la livre. Promesse du Mis de V. de distribuer 100 livres de pain au lieu de 75.

Les 18 et 19.—Nouvelles de la Belle-Rivière. Le Mis de Vaudreuil n'en communique rien au Mis de Montcalm. Il transpire que les ennemis marchent au fort Duquesne, avec 5000 hommes et 500 Sauvages Catabas, Cheroquis, etc.; que Mr de Ligneris, qui a eu 2 hommes tués à la porte du fort et une sentinelle presque enlevée, est très alarmé; qu'il a demandé du secours à Mr de Vassan, commandt de Niagara, lequel lui envoye 100 h. de sa garnison par là réduite à 20 ou 30. On ne prend aucune mesure d'après ces nouvelles. Le hazard et le chapitre des miracles.

Les Loups attachés aux Anglais ont fait demander aux nôtres la neutralité. Les nôtres ont répondu qu'ils nous étaient dévoués et le seraient toujours. Nouvelles de Carillon du 17. Mr de Bourlamaque y est arrivé avec Languedoc, le 13. Berry a essuyé une tempête et a fait une espèce de naufrage.

Mr Wolff avec 30 soldats et 6 Sauvages a défait un parti ennemi qui s'était avancé à notre portage. Il a tué 7 hommes et fait 3 prisonniers dont 1 offer du 55e régiment.

Il est parti sur-le-champ pour porter au gl Albercromby les réponses du Mis de Vaudreuil à ses dépêches.

Nouvelles des ennemis suivant les prisonniers. Projet d'attaquer Carillon. Abercromby au fort Edouard avec son régiment, celui de Murray, celui de mylord Howe, les Montagnards écossais et 5 compagnies de Rangers; 15 ou 20,000 hommes de milices commandés et prêts à marcher. On attendait les régimens de Blakeney et Webb; on allait former un camp retranché sur les ruines du fort George.

J'en conclus: ou le projet d'attaquer Carillon, ou du moins celui de se rétablir à la tête du lac St-Sacrement.

Le 20.—Courrier de Québec. 6 navires en rivière; 4 de Bordeaux du 3e convoi parti le 2 mai sous l'escorte d'un vaisseau de guerre et 2 frégates et 2 Bayonnais.

Leur chargement est en marchandises sèches pour les particuliers, 1800 quarts de farine et beaucoup de blé d'Inde.

Le 22.—Arrivée à Montréal des piquets des troupes de terre qui doivent être du

détachemt de Mr le Cher de Lévis. La Reine étant parti pour Carillon avant que le projet éclatât, n'en fournit point.

Nous fournissons:

Mr le cher de Lévis, brigadier

Mr de Senezergues, lt-cl

Mr de Raymond, Mr de Béarn faisant le détail du corps des troupes de terre.

La Sarre	67 v.	Mrs de Boischatel, capne	
		de Savournin	lts
		Le Noir	
Rl-Roussillon	67 v.	Du Cros, capne	
		St-Alembert	lts
		St-Privast	
Languedoc	67 v.	Duchat, capne	
		De la Miltière	lts
		Cléricy	
Guyenne	67 v.	de Cornier, capne	
		de Fouquet, lt	
Berry	67 v.	de Cadillac, capne	
		de Garnier	lts
		Beaupré	
Béarn	67 v.	de Pouchot, cap.	
		de Pinsens	lts
		de Totabelle	

Départ de Montréal pour Carillon.

JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE 1758 COMMENCÉ LE 23 JUIN

Je vois avec douleur la mésintelligence croître entre nos chefs. Le Mis de Vaudreuil a remis ce soir à 10 h. à Mr le Mis de Montcalm deux instructions obscures et captieuses. Si notre général s'en fût chargé, elles étaient tournées de façon que tout événement malheureux lui pouvait être jeté aux jambes, quelque parti qu'il eût pris. Il les a rendues à Mr de Vaudreuil avec un mémoire justificatif de sa conduite à cet égard. Grande répugnance de Mr de Vaudreuil à lui en donner d'autres nettes et simples. Il est surtout attaché à un préambule dans lequel il avance qu'il a délibéré avec notre général sur toutes les affaires de la colonie et pris ses avis sur tout. J'avoue qu'il l'aurait dû faire, que la place, les succès, la réputation du Mis de Montcalm, que les ordres du Roi l'exigeaient. Mais comme il ne l'a jamais consulté sur rien, qu'il ne lui a jamais fait part ni des nouvelles, ni de ses projets, ni de ses démarches, le Mis de Montcalm a déclaré positivement qu'il ne souffrirait jamais que ce préambule existât à la tête de ses instructions comme un monument contraire à sa réputation. Si le général canadien eût insisté, la protestation du nôtre contre cette fausse assertion était prête. C'est bien assez qu'une basse jalousie empêche l'effet du zèle et des talens, sans souffrir encore qu'un manège sourd et noir vous associe à des sottises dont on gémit sans les pouvoir arrêter.

Instructions enfin changées; notre départ décidé.

LE 24 JUIN

Partis de Montréal à 9 h. avec Mr de Pontleroy, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, qui a enfin obtenu, après beaucoup de débats, la permission de faire sa charge et de visiter les ouvrages de Carillon. Il a le cœur droit et intègre, il est franc dans ses propos et vrai dans sa conduite. Il a une bonne théorie de son métier, assez de cette routine et de cette expérience de guerre qui font un bon ingénieur de campagne. On n'a consenti qu'avec peine à ce qu'un citoyen intègre et clairvoyant aille éclairer des friponneries que la faveur permet à un ignorant afin de l'enrichir. Mr de L... est parent et courtisan. Comment souffrir que sa conduite puisse être contrecarrée.

Couché à la Prairie.

LE 25 JUIN

Partis à 5 h.; halte à la petite rivière de Montréal où nous nous sommes embarqués jusqu'à ¾ de lieues de Chambly. Fait à pied le portage jusqu'au fort. C'est Mr de Beaucourt qui l'a fait construire sur la rive gauche de la rivière Sorel. 4 bastions en pierre, place d'armes dans l'intérieur assez spacieuse; le plus joli fort du Canada avant que Mr de Pouchot eût construit Niagara; et, chose qui tient du prodige, Mr de Beaucourt n'a pas volé le Roi en le faisant construire.

De Chambly à Ste-Thérèse à cheval; de Ste-Thérèse à St-Jean en bateau. Nous y avons couché.

Deux rapides dans la rivière Sorel, un entre Chambly et Ste-Thérèse et l'autre entre Ste-Thérèse et St-Jean.

Examiner à la paix, si, en extirpant les roches, on ne pourrait pas y rendre la navigation aisée.

Communication de Montréal à St-Jean, dans l'état présent, lente, difficile, dispendieuse. A examiner à la paix, s'il faudrait faire le chemin de la Prairie à St-Jean directement par les savanes, ou de la Prairie, ou en prenant plus bas, de Longueuil à Chambly, et de ce fort à St-Jean, par terre ou en accommodant la rivière; ou s'il ne serait pas plus avantageux, en cas que cela soit possible, de faire un canal de la Prairie ou de Longueuil à St-Jean. Plusieurs rivières dans cette partie; terres excellentes, inutiles par les inondations, seraient desséchées par le canal, deviendraient un grenier à grain suffisant pour nourrir une grande armée.

Le Mis de Vaudreuil a remis au Mis de Montcalm l'état des offers de la colonie destinés à la partie de Carillon. C'est une disgrâce de n'être pas employé à l'expédition de Mr le Cher de Lévis.

LE 26 JUIN

Courrier de Montréal à 3 h. du matin. Le *Bizarre* en rivière. Nouvelle que Louisbourg est assiégé. Descente faite à Gabarus le 8, " jour fatal à l'Etat ". Ce sont les termes de Mr Franquet, dans sa lettre à Mr de Montcalm. Comment s'est pu faire cette descente sans résistance de notre part avec 60 ou 70 berges seulement, ce qui peut faire 3500 hommes au plus, une berge n'en pouvant porter plus de 50.

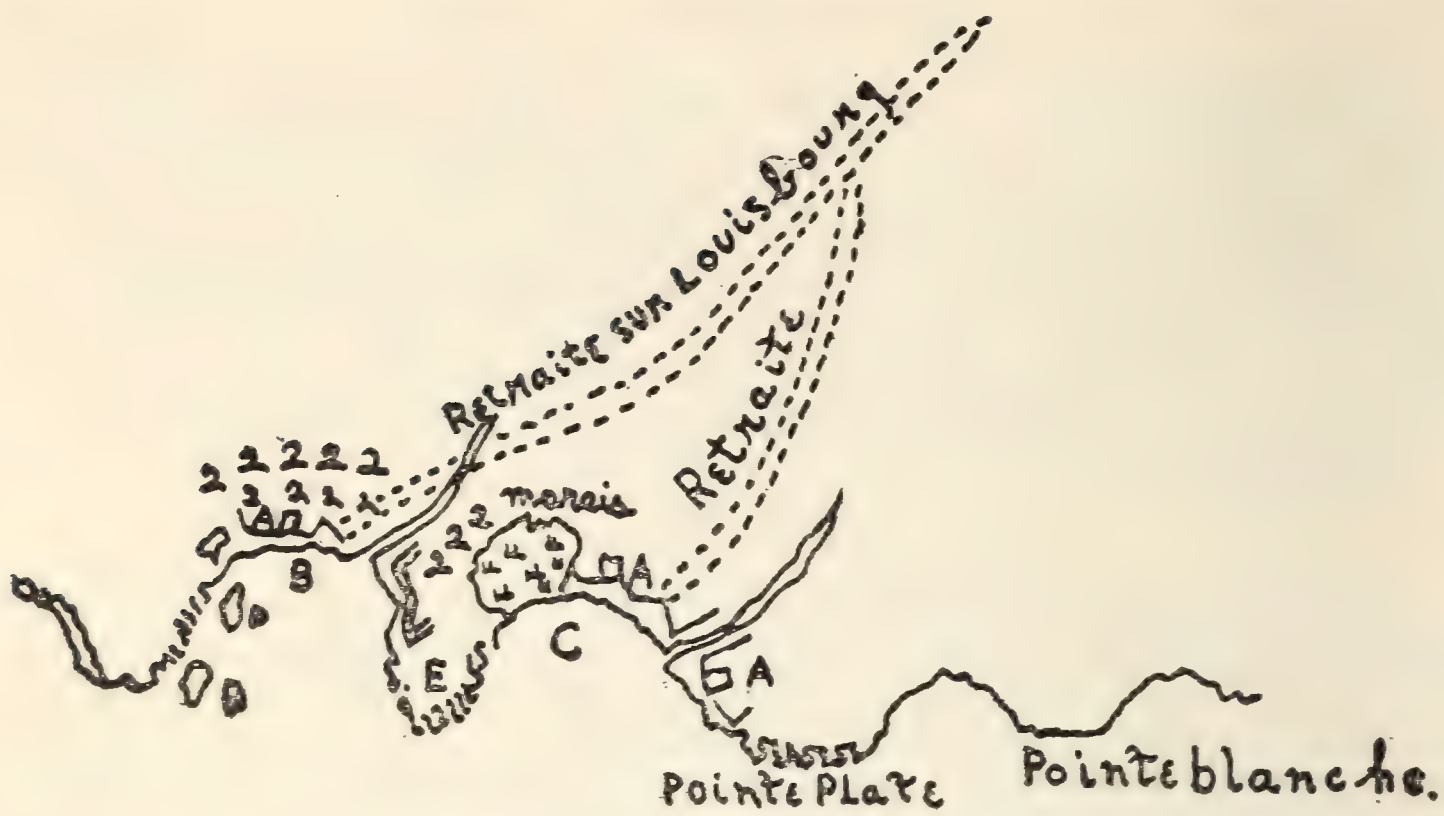

A. Batteries.
B. Anse aux Sables.
C. Anse de Gabarus.
D. Cormorandière.
E. Lieu où s'est faite la descente.

Tel est le croquis de la côte de Gabarus. On dit que c'est à l'endroit marqué E que la descente s'est faite. Mais comment les troupes chargées de défendre les retranchemens de cette partie, après les premières décharges de l'artillerie et de la mousqueterie, n'ont-elles pas marché bayonnette au bout du fusil sur les Anglais qu'elles eussent dû culbuter? Comment celles des retranchemens C n'y ont-elles pas aussi marché? La mésintelligence entre les deux corps et l'avidité de Mr Prévost, qui gouverne Mr de Drucour, feront perdre Louisbourg au Roi. Je dis l'avidité de Mr Prévost et voici de quelle façon.

Les magazins du Roi sont derrière un des points d'attaque. On en transporte donc presque tous les effets dans les magazins des particuliers. On rend la place plus tôt afin d'obtenir par la capitulation que les habitans conservent leurs effets et puissent ou les faire passer en France ou les vendre aux assiégeans. Le commissaire ne fait inventaire que de ce qui se trouve dans les magazins reconnus au Roi, lors de la reddition, et ne fait aucune mention des effets répandus dans la ville, lesquels tournent à son profit. Ainsi fit Mr B. en 1745. Il avait engagé les habitans à présenter au commandt une requête pour lui demander de se rendre et le commandt se rendit en conséquence, sous le prétexte de ne pouvoir contenir les habitans soulevés avec une garnison aussi révoltée. Mr Prévost, élève de Mr Bigot, marche à grands pas sur les traces de son maître.

On mande au Mis de Vaudreuil qu'on lui envoye les paquets de la cour de Louisbourg par terre.

Mr de la Houlière, commandt de Salces, en Roussillon, cy-devant major de Lyonnais, avec brevet de colonel, est arrivé sur le *Bizarre* à Louisbourg pour commander les troupes françaises dans la place. Je ne sais si elles l'auront vu de bon œil et si leur mécontentement à cet égard ne nuira pas au service.

On écrit aussi qu'on nous envoye deux bâtiments malouins, chargés de vivres pour Louisbourg. Ou ils en ont immensément dans la place, ou ils comptent être pris. On se défend mal quand, à peine attaqué, on a l'idée qu'on sera vaincu.

Mr de Boishébert parti trop tard, s'amusera sans doute encore à faire sa traite à Miramichi. Cependant arrivé dans l'isle Royale et tenant les bois avec ses Acadiens, les Micmacs, les habitans de l'isle St-Jean, les habitans et garnisons du port Toulouse et du port Dauphin avec lesquels il formerait un corps de 1500 ou 2000 hommes, il pourrait inquiéter la marche des ennemis et leurs mouvemens de Gabarus aux tranchées qui en sont à une grande lieue, et concerter par des signaux convenus des attaques extérieures avec les sorties des assiégés; mais je crains fort que rien de tout cela ne se fasse et que la ville ne soit prise.

On écrit, de plus, de Louisbourg, que les Anglais doivent se tenir sur la défensive vers le lac St-Sacrement et attaquer la Belle-Rivière. Je ne sais quel fonds l'on fera sur cet avis. On se plaira peut-être à le croire vrai, afin de laisser faible le corps de Mr de Montcalm.

Partis de St-Jean à 11 h. ½. N.-E. nous a conduits à la Pointe-au-Fer où nous avons passé la nuit. Je n'entre point dans les détails d'une route déjà décrite dans les journaux des campagnes précédentes.

LE 27 JUIN

Repartis à la pointe du jour. Rencontré sur le lac, Ignace, chef des Hurons de Lorette, dépêché par Mr de Bourlamaque pour donner avis de l'établissement des ennemis au fond du lac St-Sacrement sur les ruines du fort George. Leur projet peut être ou de marcher à nous, ou simplement de rétablir ce fort. Rencontré aussi un convoi de bateaux qu'on renvoye à St-Jean pour conduire à Carillon les troupes de la colonie. Il y avait sur ces bateaux un détachement de miliciens du gouvernement de Montréal qui y retournent. Ils sont trop bons pour qu'on nous les laisse. On les destine à l'armée de faveur. Nous aurons ceux du gouvernemt de Québec que les Canadiens mêmes méprisent.

Dégradés par un gros vent de S.-O. à l'isle aux Chapons où nous avons passé la nuit.

Il a passé le soir et toute la nuit plusieurs canots de Sauvages algonquins, népissings, iroquois du lac, qui retournent à Montréal et de là dans leurs villages avec 19 prisonniers faits par eux, Mr de Langy à leur tête, dans une isle du lac St-Sacrement. Ils ont promis au Mis de Montcalm de venir le joindre aussitôt après qu'ils auraient vu leurs champs de blé d'Inde. Reste à sçavoir si le Mis de Vaudreuil ne les engagera pas à marcher du côté des Cinq-Nations. Cette chimérique expédition de Corlar, ainsi la nomment les courtisans, sera peut-être cause de la perte de la colonie. Il faudrait marcher sur-le-champ aux ennemis avec les Sauvages, l'élite des Canadiens et des troupes de terre et de la colonie. Ils ne sont pas encore retranchés. Persuadés, suivant le rapport des prisonniers, que la disette des vivres nous met hors d'état de rassembler un corps d'armée, ils se tiennent moins sur leurs gardes et ne pensent qu'à accélérer leurs travaux. Une attaque imprévue et vigoureuse les culbuterait et finirait la campagne de ce côté. Le Mis de Vaudreuil pourrait alors s'occuper, ou d'envoyer des secours à la Belle-Rivière, ou de ses prétendues négociations avec les Cinq-Nations. Mais qui sait s'il est désireux d'un succès décisif pour cette colonie, mais dont le Mis de Montcalm serait l'agent.

Mr de Bourlamaque a envoyé Mr d'Hébécourt avec un détachement français et des guides sauvages pour reconnaître le fond de la baye.

LE 28 JUIN

Restés dégradés toute la journée par le S.-O. violent.

CE 29 JUIN

Partis de calme à 3 h. Le gros tems et vent contraire nous ont pris à la hauteur de la rivière Boquet; forcés par le S.-O. de relâcher à l'isle aux Boiteux.

J'ai remarqué dans toute cette partie du lac, dont les côtes sont escarpées et de roc, les lits de rocher horizontaux et les angles saillants opposés presque partout aux rentrés. A 12, même à 15 lieues de St-Frédéric commence une chaîne de montagnes qui, du côté du nord, va gagner le pays des Cinq-Nations et, du côté du sud, traverse la Nouvelle-Angleterre et s'étend presque jusqu'à la mer.

Passé la journée à l'isle aux Boiteux, le vent contraire durant toujours de la même force.

LE 30 JUIN

Partis à 3 h. du matin d'un vent de N. E., arrivés à 8 h. à St-Frédéric, où nous sommes restés jusqu'à 11 heures, pour donner à Mr de Pontleroy le tems de reconnaître ce fort et les positions voisines.

Arrivés à 3 h. après-midi à Carillon.

Nous y avons trouvé les huit bataillons français très faibles par eux-mêmes à cause de la quantité de mauvaises recrues, très affaiblis encore par les piquets des volontaires qu'on en a tirés pour le détachement du chevalier de Lévis, 40 hommes de la marine, 36 Canadiens en état d'aller à la guerre et 14 Sauvages; des vivres pour neuf jours seulement et, pour un cas urgent, 3600 rations de biscuits.

Le nombre des ennemis grossissant tous les jours à la tête du lac St-Sacrement; leur portage très avancé; 1000 chevaux et une quantité de bœufs proportionnée employés à le faire: les dépositions des prisonniers unanimes sur le projet de leur part d'assiéger Carillon et de commencer leurs mouvemens dans les premiers jours de juillet. 20 ou 25000 hommes destinés, selon leur rapport, à cette expédition.

Voilà notre position!

Le Mis de Montcalm a dépêché ce soir un courrier au Mis de Vaudreuil pour lui en rendre compte. Les lettres de Mr de Bourlamaque doivent déjà l'en avoir instruit. Persistera-t-il dans son aveugle sécurité pour cette frontière? S'opiniâtrera-t-il à sa don Quichotterie de Corlar? Se hâtera-t-il au moins de nous faire parvenir des vivres, des Sauvages et les secours de la colonie qu'il nous a promis? Les ennemis pourraient bien le mettre dans le cas où il a annoncé qu'il marcherait en personne. Qu'il vienne, qu'il voye, et j'ajouterai de tout mon cœur: qu'il vainque!

Le petit nombre des Sauvages que nous avons ici, sentant le besoin qu'on a d'eux, sont d'une insolence extrême. Ils ont voulu ce soir tuer les volailles du général. Ils enlèvent de force les barils de vin, ils tuent les bestiaux et il faut tout endurer... Quel pays! quelle guerre!

Mr d'Hébécourt, revenu depuis deux jours du fond de la baye, n'a trouvé aucune piste dans cette partie.

LE 1er JUILLET

La générale ce matin à la pointe du jour. Sept bataillons ont marché en avant: la Reine, Guyenne et Béarn pour occuper la tête du Portage; la Sarre, Rl-Roussillon, Languedoc et le second batn de Berry pour occuper les rives droite et gauche de la chute du lac St-Sacrement. Le troisième batn de Berry est venu se placer dans le

camp que la Reine a quitté entre le fort de Carillon et une redoute qui commande le confluent de la rivière du fond de la baye et de celle de la Chute.

Ce mouvement, hardi sans doute, était nécessaire pour donner de la considération aux ennemis, leur en imposer, leur faire perdre l'idée qu'ils ont de notre très grande faiblesse et en même tems pour empêcher qu'ils ne se fussent emparés à l'improviste du Portage, ce qu'ils pouvaient faire par une marche de 10 ou 12 heures seulement sur le lac.

Le Mis de Montcalm a été ce matin avec Mrs de Pontleroy, Desandrouins, Jacquau et d'Hébécourt, reconnaître les environs du fort de Carillon pour déterminer un champ de bataille et la position d'un camp retranché. Nous manquons de bras et peut-être le tems nous manquera-t-il aussi. Notre situation est critique. Activité et audace voilà nos seules ressources.

Conseil avec une douzaine d'Outaouais qui demandent à retourner à Montréal, et de là à Michillimakinac. Avec des bragues, des mitasses, des chemises, des fusils, le Mis de Montcalm les a arrêtés. Ils ont promis de faire en sa faveur un détachement de guerre et d'attendre qu'il vienne d'autres Sauvages. Trop heureux qu'ils veuillent bien rester.

Il est arrivé ce soir un convoi portant 30,000 rations, c'est-à-dire des vivres pour sept ou huit jours au nombre que nous sommes aujourd'hui.

Dépêché un courrier au Mis de Vaudreuil.

2 JUILLET

Il a été décidé d'occuper les hauteurs qui dominent Carillon par un camp retranché, avec des redoutes et des abatis, la gauche appuyée à la rivière de la Chute et la droite à celle qui va à St-Frédéric; de faire de plus un retranchemt en arrière appuyé par la gauche à Carillon, par la droite à une grosse redoute qui flanquera un abatis prolongé jusqu'à la rivière. Mais pour exécuter ces ouvrages il faut des bras, que les troupes de la colonie arrivent et que l'ennemi nous en donne le tems. Tout ce qu'on peut faire dans le moment présent et que l'on fait, c'est de tracer ces travaux et de faire faire aux troupes de la Chute et du Portage autant de fascines et de palissades que le service de ces camps le leur permettra. Le 3e batn de Berry qui est à Carillon ne peut fournir que 80 à 90 travailleurs. Qu'exécuter avec aussi peu de monde?

Conseil avec les Iroquois, les Népissings et les Outaouais. Ils sont encore venus demander à partir pour Montréal. C'était pour se faire valoir et tirer des couvertes, mitasses, etc., etc. Ils se sont engagés à rester jusqu'à ce qu'il arrive d'autres Sauvages.

Le Mis de Montcalm est allé camper à la Chute pour être plus à portée de la tête du Portage et des mouvemens de l'ennemi.

Une de nos gardes avancées a rencontré une découverte ennemie. Coups de fusil de part et d'autre. L'Agnier a pris la fuite.

3 JUILLET

Mr de Raymond, capne de la marine, est arrivé avec 118 hommes dont 80 Canadiens; le reste, soldats de la marine.

Mr Mercier est aussi arrivé pour prendre le commandemt de l'artillerie. Il a apporté des lettres du Mis de Vaudreuil qui annoncent l'arrivée de puissans secours et du détachemt de Mr le Cher de Lévis destiné à l'expédition de Corlar, à laquelle renonce le général américain. Je ne sais s'il y renonce de manière à n'envoyer absolument personne ni aux Cinq-Nations, ni à la Belle-Rivière. Ce serait le cas de dire que les extré-

mités se touchent. On assure ici que Mr de Longueuil ira porter des paroles aux Cinq-Nations, accompagné par un détachemt qui passera de suite à la Belle-Rivière aux ordres de Mr de St-Ours, lieutenant. Cette nouvelle paraît sûre, quoique Mr de Vaudreuil n'en écrive rien à notre général.

Arrivée de bâtimens de convois et de quelques vaisseaux de guerre à Québec. Ces derniers, destinés à Louisbourg, ont descendu au port Toulouze le batn du régimt de Cambise, qui a gagné Louisbourg par terre et n'ont point entré dans le port à cause du siège commencé.

Le Roi ayant jugé à propos de m'employer en Amérique comme aide-maréchal des logis de ses troupes, aux ordres du Mis de Montcalm, Mr le maréchal de Belle-Isle lui en a adressé le brevet.

Nouvelles de Niagara. Les Sauvages continuent à bien faire. On n'y a reçu aucunes lettres de Mr de Ligneris qui indiquent qu'il appréhende d'être attaqué. Le convoi des Illinois arrivé enfin au fort Duquesne.

LE 4 JUILLET

Service, gardes et patrouilles ordinaires. Notre position, forcément hazardée, nous oblige aux plus grandes précautions.

Pont au Portage avec un petit redan pour en couvrir la tête.

Pont au-dessus de la Chute pour la communication des troupes campées sur les deux rives de la rivière.

Il est parti ce soir, aux ordres du Sr de Langy, un détachemt d'environ 150 hommes, dont 104 volontaires de nos batns, 25 Canadiens et une vingtaine de Sauvages. Un fait digne de remarque et qui nous fait honneur, c'est qu'à ce détachemt il marche un capne et 7 lieuts de nos troupes aux ordres d'un enseigne; Mr de Langy n'a que ce grade. Son instruction est d'aller observer la position, le nombre et les mouvemens des ennemis au fond du lac St-Sacrement et de faire des prisonniers s'il lui est possible.

Une cérémonie lugubre a pensé faire manquer le détachement. Un Iroquois, de sang-froid et sans nul sujet apparent, a assassiné publiquement, d'un coup de couteau, un de ses frères. Le meurtrier s'est aussitôt enfui. Les Sauvages l'ont cherché partout pour le tuer. Il a trois autres frères dont un est ici et veut venger le défunt sur l'assassin. On ne sait encore ce que deviendra cette affaire. Ils se pardonnent entre eux les meurtres commis dans l'yvresse. Un homme yvre est une personne sacrée. C'est selon eux, un état si délicieux qu'il est permis, désirable même de s'y mettre: c'est leur paradis. Alors on n'est plus responsable de ses actions. Mais ordinairement ils punissent eux-mêmes les assassins de sens rassis, d'une mort prompte et qui n'est précédée ni suivie d'aucune formalité.

Il a fallu faire couvrir le mort par un ouapon, c'est-à-dire un équipement complet donné à la famille. Six branches de porcelaine ont essuyé les larmes, débouché le gosier et mis les guerriers en état d'aller à la guerre. J'ai commencé aujourd'hui à faire les fonctions de ma nouvelle charge.

Détachemt de 130 hom. qui avait mené les bateaux à St-Jean, rentré hier.

Reçu avis de St-Frédéric que le 3 et le 4, Mr de Lusignan a eu indices de partis ennemis à la droite de la rivière, vis-à-vis St-Frédéric, et à la gauche dans la baye qui est derrière le fort.

LE 5 JUILLET

Arrivée de trois capnes de la colonie avec environ 150 Canadiens et soldats de la marine.

Formation de deux compagnies de volontaires tirées de nos batns, aux ordres du Sr Bernard, capne au régiment de Béarn et du Sr Duprat, capne dans celui de la Sarre.

Départ du Sauvage meurtrier avec ses deux frères. Ils vont à la cabane pleurer le mort et peut-être le venger.

Détachmt envoyé à la Montagne-Pelée revient sans avoir rien vu.

La première division du détachement de Mr le Cher de Lévis a dû arriver aujourd'hui à St-Jean. Ils assurent que les secours qu'on nous a promis nous joignent.

A 5 h. du soir, le détachemt du Sr de Langy rentra, ayant aperçu sur le lac un gros de berges ennemies qui ne pouvait être (que) et qui était en effet, l'avant-garde de leur armée, conduite par le cl Bradstreet et le major Rogers.

Ordre sur-le-champ aux troupes de la Chute que, la retraite servant de générale, elles passassent la nuit au bivouac et qu'on commencât à déblayer les équipages. Ce même ordre envoyé au Portage et de tenir des détachemens au N. et au S. pour éclairer le débarquemt des ennemis. En conséquence le Sr de Langy a été détaché avec 130 volontaires pour se poster entre la Montagne-Pelée et le lac, et le Sr de Trépezec, capne au régimt de Béarn, le soutient avec trois piquets. 150 hom. aux ordres du Sr Germain, capne dans la Reine, postés au camp de Contrecœur, une patrouille de grenadiers et de volontaires du côté du Sud. Les volontaires de Bernard envoyés sur la rivière de Bernetz qui vient, entre les montagnes dont ce pays est couvert, se jeter dans celle de la Chute, pour être avertis en cas que les ennemis voulussent nous tourner par le derrière de ces montagnes.

Le Sr de Bourlamaque n'a pas jugé à propos de faire déblayer les équipages de son camp. Il craignait que cette manœuvre n'eût un air de timidité. Cependant toutes troupes même supérieures qui se préparent au combat se débarrassent de leurs équipages.

La nuit, fusillade entre les patrouilles du Sr Germain et celles des ennemis qui avaient mis des découvreurs à terre.

LE 6 JUILLET

Les troupes sous les armes; berges ennemies sont aperçues au large vers les 4 heures du matin; renvoy des équipages des batns de la Chute et de leurs bateaux à Carillon; ordre aux Srs de Pontleroy et Desandrouins de tracer de suite des retranchemens en abatis sur les hauteurs déterminées le 1er de ce mois; au Sr de Trécesson d'y faire travailler le 3e batn de Berry avec ses drapeaux.

Le Sr Germain rentre au camp après avoir fusillé les berges qui passent à portée de lui. Les volontaires de Bernard se replient aussi après avoir fusillé quelque tems.

L'armée ennemie commence à débarquer au camp de Contrecœur sur les 9 heures.

La retraite du Sr de Bourlamaque se fait en bon ordre et sans perdre un seul homme, quoique en présence des ennemis. Il se joint au Mis de Montcalm et les cinq bataillons réunis passent la rivière de la Chute en rompant le pont et, avec ceux de la Sarre et Languedoc, occupent en bataille les hauteurs situées vis-à-vis et à la gauche de cette rivière.

FORCE ET COMPOSITION DE L'ARMÉE ANGLAISE

Le général major Abercromby, homme de plus de courage que de résolution, de plus de sens que d'esprit et de vues; l'âge a ralenti chez lui ce feu nécessaire pour exécuter de grandes entreprises. Il réfléchit assez, opère lentement et avec trop de précautions. Il s'énonce difficilement, a l'esprit de parler peu, écrit mieux qu'il ne parle. Commandt en chef.

Mylord Howe, brigadier-général.
Mylord Gage, brigadier-général.
Le Sr Spithall, major-général.
Le cl Bradstreet, commandt des berges.

TROUPES DE LA VIEILLE-ANGLETERRE

Deux bataillons d'Ecossais.
Deux bataillons du régiment de Rl-Américain.
Le régiment de Young Murray.
Régiment du général Blakeney.
Régiment de mylord Howe.

MILICES DES DIFFÉRENTES PROVINCES

Milices de la Nouvelle-York
de la Longue-Isle
de la Nouvelle-Angleterre
du Rhode-Island
de Connecticut
de Jersey
de Massachusetts.

4 Compies de Rangers ou rôdeurs de bois du major Rogers avec des Sauvages incorporés dans ces compies.

Un corps de soldats canoteurs du cl Bradstreet.

Artillerie et génie

Toutes ces milices formaient une armée de 20,000 hommes comme on n'en saurait douter d'après l'acte publié le 24 mars 1758 dans les différentes colonies et dont voici l'intitulé:

Pour le contingent de la Nouvelle-York.

Acte pour lever, payer et habiller 2680 hommes effectifs, y-compris les offers, afin de former avec les forces des colonies voisines une armée de 20000 hommes pour envahir les possessions françaises en Canada, conjointement avec un corps des troupes régulières de Sa Majesté, et autres règlemens à cet effet.

An act for raising, paying and cloathing two thousand six hundred and eighty effective men, officers included, for forming an army of twenty thousand men with the forces of neighbouring Colonies to invade the french possessions in Canada, in conjunction with a body of His Majesty's regular troops; and other purposes therein mentioned.

New-York. Printed by I. Parker, at the new printing-office in Beaver street. Publish'd the 24th of March, 1758.

On peut défalquer de ce nombre ce qui a dû être laissé pour la garde de quelques forts de cette frontière et du dépôt laissé au fond du lac St-Sacrement.

Cependant le détachemt de 350 hommes, dont le Sr de Langy avait la conduite, abandonné du petit nombre de Sauvages qui lui servaient de guides, s'égara dans les montagnes et vint après 12 heures de marche tomber dans une colonne anglaise qui marchait vers la rivière de Bernetz. Sur les 4 h. du soir nous entendîmes un grand feu de mousqueterie et nous aperçûmes une heure après les débris de ce malheureux détachement poursuivis par les Anglais. Quelques compagnies de grenadiers bordèrent aussitôt le rapide de la Chute pour ralentir la poursuite de l'ennemi, et plusieurs de nos gens, favorisés par leur feu, le passèrent à la nage. Nous avons perdu de ce détachemt le Sr de Trépezec, mort le lendemain de ses blessures. Les Srs Bonneau, capne dans Guyenne, la Rochelle, lieut au même régimt; Bernard, lieut de la Reine, Jaubert, lieutent dans Béarn et 150 soldats ou Canadiens tués ou prisonniers.

Les ennemis y ont fait une perte considérable dans la personne de mylord Howe qui y fut tué. Il était brigadier-général et annonçait dans une grande jeunesse les plus grands talens. Il avait surtout au suprême degré ces deux qualités des héros: l'activité et l'audace. C'était lui qui avait formé le projet de l'entreprise contre le Canada et qu'il était seul capable d'exécuter. Il marchait à nous lorsque le détachemt du Sr de Trépezec vint aveuglément donner dans sa colonne. Aux premiers coups de fusil il accourut et fut tué raide. Sa mort arrêta la marche. Les Anglais consternés nous donnèrent 24 heures de relâche et ce tems précieux a fait notre salut et celui de la colonie.

Le corps de mylord Howe fut conduit à l'isle aux Moutons et embaumé. Il a été enterré à Albany où on lui a élevé un superbe mausolée. Le plus glorieux pour lui est le regret de ses compatriotes et l'estime des Français.

Sur les 6 h. du soir le Sr Duprat ayant fait avertir le Mis de Montcalm que les ennemis poussaient une tête vers la rivière de Bernetz avec des travailleurs et que leur dessein était évidemment d'y jeter un pont, le Mis de Montcalm lui envoya ordre de se replier et ne balança pas à se retirer lui-même sur les hauteurs de Carillon, les ennemis par la route qu'ils prenaient pouvant, en tournant quelques montagnes, se venir poster entre nous et ce fort. L'armée entra dans le camp de Carillon vers 8 h. du soir. Les compagnies de grenadiers et des volontaires faisaient l'arrière-garde.

Ce même soir une partie des troupes régulières des ennemis et leurs troupes légères vinrent occuper les deux rives de la rivière de la Chute longeant jusqu'à celle de Bernetz et s'y retranchèrent. Le général Abercromby avec toutes les milices occupa le camp de Contrecœur, le Portage, et s'y retrancha pareillement.

LE 7 JUILLET

L'armée fut toute employée au travail des abatis ébauchés la veille par le 3e bataillon de Berry. Elle était couverte par les compagnies de grenadiers et les volontaires. Les officiers eux-mêmes, la hache à la main, donnèrent l'exemple, et les drapeaux étaient plantés sur l'ouvrage.

Il avait été, comme nous l'avons dit, tracé la veille sur des hauteurs, à peu près à 650 toises en avant du fort de Carillon.

La gauche appuyait à un escarpement distant de 80 toises de la rivière de la Chute et dont le sommet était couronné par un abatis. Cet abatis flanquait une trouée derrière laquelle on devait placer six pièces de canon pour la battre ainsi que la rivière.

La droite appuyait également à une hauteur dont la pente n'était pas si raide que celle de la gauche. La plaine, entre cette hauteur et la rivière de St-Frédéric, était flanquée par une branche de nos retranchemens de la droite, et devait l'être par une batterie de quatre pièces de canon qui n'a été finie qu'après l'action du 8. De plus le canon du fort était dirigé sur cette plaine ainsi que sur le débarquement qui se pouvait faire à notre gauche.

Le centre suivait les sinuosités du terrain conservant le sommet des hauteurs et toutes les parties se flanquaient réciproquement. Plusieurs, à la vérité, y furent, ainsi qu'à la droite, battus en écharpe par les ennemis; mais c'est qu'ils ne nous donnèrent pas le tems d'y élever des traverses. Ces espèces de retranchemens étaient faits de troncs d'arbres, couchés les uns sur les autres ayant en avant des arbres renversés dont les branches coupées et appointies produisaient l'effet de chevaux de frise. L'armée y travailla avec une telle ardeur que la ligne se trouva le soir même en état de défense.

Entre 6 et 8 h. du soir des piquets de nos troupes, détachés avec le Cher de Lévis, arrivèrent au camp. Ils avaient fait la plus grande diligence, marchant jour et nuit malgré les vents contraires pour joindre leurs camarades qu'ils avaient su à la veille d'être attaqués, aussi furent-ils reçus de notre petite armée avec la même joye que les légions de César le furent par ces cohortes romaines bloquées avec Cicéron par un essaim de Gaulois. Le Cher de Lévis arriva dans la nuit.

Toute la journée nos volontaires firent le coup de fusil avec les troupes légères des ennemis.

Le gl Abercromby s'était, de sa personne, avec une grande partie des milices et le reste des troupes réglées, avancé jusqu'à la Chute; il y avait fait passer plusieurs berges et des pontons montés de 2 pièces de canon chacun. Ses troupes élevèrent aussi dans cette journée plusieurs retranchemens les uns devant les autres et dont le plus près de nous n'était pas à une portée de canon de nos abatis.

L'armée coucha au bivouac le long des retranchemens.

LE 8 JUILLET

On battit la générale à la pointe du jour afin que tous les soldats pussent connaître leurs postes pour la défense du retranchement, suivant la disposition cy-jointe qui était à peu près celle dans laquelle ils y avaient travaillé.

ÉTAT ET COMPOSITION DE L'ARMÉE FRANÇAISE LE 8 JUILLET 1758

Le Mis de Montcalm, maréchal de camp.
Le Cher de Lévis, brigadier.
Le Sr de Bourlamaque, colonel.
Le Sr de Bougainville, aide-maréchal général des logis de l'armée.
Le Cher de Montreuil, aide-major général.

Brigade de la Reine	La Reine	365
	Béarn	410
	Guyenne	470
Brigade de la Sarre	La Sarre	460
	Languedoc	426
Brigade de Rl-Roussillon	Rl-Roussillon	480
	Le 1er bataillon de Berry	450

Liège N° 194

J'ay reçeu, Monsieur mon tres cher pere, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire en datte du 10 aoust st. nouy passé — et j'ay été le dimanche suivant qui étoit hier, à paris, de la — Campagne ou je suis à isty; mais ce n'est que aujourd'huy que j'ay fait la procuration que je prends la liberté de vous — adresser, et que vous demandez dans votre lettre; j'y joins — le certificat qui atteste que j'ay signé le formulaire; outre l'attestation qu'en porte la procuration même, et le pouvoir — qu'elle renferme de le faire signer en mon nom autant que — le besoin sera; j'ay fait laisser en blanc le nom de celuy qui sera le procureur, et qui prendra possession en mon nom, parceque je ne sçay point qu'il sera, mais il sera aisé de l'ajouter. je croit pourtant devoir vous dire les difficultés que m'ont fait des personnes à qui j'ay

m'ayant que je n'ay pas immediatement pour la Bauchaire, aumoins tant de vous entretenir la dessus. c'est aussi qui m'a empêché d'aller à Bruxelles, quoique j'ay toujours eu envie, sentiment que cela ne m'engage à quelque chose etant mis le premier et le seul Dans ce pays de nullité, et de mépris aussi Dans tant je ne reconnois point de nullité, et de mépris aussi effectés que j'avay eprouvé. et ne voulant en rechercher de — Satisfaite. Sans une impulsion, je l'aurois en recherché de — Jurisdiction francheffes en mon Sujet —

parlé de cette affaire, au sujet de la prise de possession, elles sont fondées sur un arrest d'henry IV du mois de Decembre 1605 et elles sont rapportées par le Sr Dc herilourt avocat en parlement très celebre jurisconsulte et très versé pour le droit canon, il prétend même que l'arrest d'henry IV prouve pour l'age comme pour les grades, quoyqu'il soit plus clair pour l'un que pour l'autre, j'ay l'honneur de vous adresser sur un papier volant ce qu'il dit, affin que vous ayez la bonté de le montrer avant de faire aucunes demarches, de crainte qu'il ne vint ensuite à la traverse quelque devolu; de mon coté je tacheraï de passer bachelier le plustost que je pourray pour lever toute difficulté; mais d'autre part si la difficulté du coté de l'age estoit telle, il n'y a pas moyen d'y remedier que par l'attente et le delai; on m'a dit pourtant qu'on pourroit demander et obtenir de monsieur le chancellier une dérogation à ledit d'henry IV = pabbe

ment pour l'âge que pour les graces; mon père le connoist, si tout nécessaire
j'aurois la bonté de luy en écrire; cela n'est pas même sans exemple dans l'
assemblée nouvellement d'un theologal de Clermont; si j'en est besoin j'en consulteray encore
là dessus m. Rollet célèbre avocat pour les matières, que vous en voudrez je
consultation et vous payer, Monsieur mon tres cher pere, par cette demarche que je —
fais, que ce n'est point par eloignement pour le benefice de m. l'abbé pourroy,
que je desire rester jusqu'au mois de juillet, au pour m'attentuer, ou à
peu au Jansenisme, il est permis de se servir de ce terme, mais plutôt
pour mon bien, et pour rendre le petit [illegible] à m. l'abbé pour tous les
bontés qu'il a pour moy, je suis desja si accoutumée dans cette maison des
philosophes, ou je suis entre depuis quelques jours pour les raisons que j'ay marqué
à mon père, il y a dix jours, que ce seroit un grand sacrifice pour moy, si m. le
général sortoit, neanmoins votre réponse me determinera entièrement et j'attendray
le mois de juillet prochain pour commencement de Chimet; j'aurai l'honneur
d'aller vous voir aussitôt que m. l'abbé pourroy à qui j'ay encore écrit —
en dernier lieu, j'ay l'honneur d'être avec une tendresse et un respect infini

Monsieur mon tres cher pere

Votre tres humble et tres obeissante servitteur et fils

L'abbé de Villemirbe

a paris ce 15e aoust 1732

Devotte pour prier et faire agréer mes respects a ma mere et
Surtout ma tresse et mal seur de tout ma tendresse — a

il faut avoir 22 ans passés selon le droit
commun
Le Roy pour donner dispense de
pour un an. bailf des. exp. de la Durd
4 9bre 1691
il faut prendre possession et jusques 2
jours francs aprés le decés du Seigneur
Le jour du decés et celuy de l'ensevelissement
non compris
conc. de Larron 24 ans conc. de Lemire
22 ans

Extrait de l'ordre de
Guillaumenie
à Jean Pierre
1732 18 d'aout

LETTRE DE MGR DE LAUBERIVIÈRE, ÉVÊQUE DE QUÉBEC

J'ay reçeu, Monsieur mon très cher père, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire en datte du 10 aoust samedy passé et jay été le dimanche suivant qui était hier, à Paris, de la campagne où je suis à Issy, mais ce n'est qu'aujourdhuy que j'ay fait la procuration que je prends la liberté de vous adresser, et que vous demandez dans votre lettre; J'y joins le certificat qui atteste que j'ay signé le formulaire, outre l'attestation qu'en porte la procuration même, et le pouvoir qu'elle renferme de le faire signer en mon nom autant que besoin sera ; J'ay fait laisser en blanc le nom de celuy qui sera le procureur, et qui prendra possession en mon nom, parceque je ne scay point quel il sera mais il sera aisé de l'ajouter. Je crois pourtant devoir vous dire les difficultés que m'ont fait des personnes à qui j'ay parlé de cette affaire, au sujet de la prise de possession, elles sont fondées sur un arrest d'Henry IV du mois de decembre 1606 et elles sont rapportées par le sr de Hericourt avocat en parlement tres celebre jurisconsulte et très suivi pour le droit canon, il prétend même que l'arrest d'Henry IV prouve pour l'age comme pour les grades, quoyqu'il soit plus clair pour l'un que pour l'autre, J'ay l'honneur de vous adresser sur un papier volant ce qu'il dit, affin que vous ayez la bonté de le montrer avant de faire aucunes demarches de crainte qu'il ne vint ensuite à la traverse quelque devolu ; de mon côté je tacherai de passer bachelier le plus tost que je pourray pour lever toute difficulté ; mais d'autre part si la difficulté du côté de l'âge est réelle, il n'y a pas moyen d'y remedier que par l'attente et le delais ; on m'a dit pourtant qu'on pourrait demander et obtenir de monsieur le chancelier une dérogation à l'édit d'Henry IV, peut-être tant pour l'âge que pour les grades ; mon frère le connaisi, s'il était necessaire il auroit la bonté de luy en écrire ; cela n'est pas même sans exemple car il l'a accordé nouvellement à un théologal de Clermont ; s'il est besoin je consulterai encore ladessus M. Nouet, celebre avocat pour ces matières, et je vous envoyerai sa consultation ; vous voyez, Monsieur mon très cher père, par cette demande que je fais, que ce n'est poinr par eloignement pour le benefice de M. l'abbé Pourroy que je désire rester jusqu'au mois de juillet, ou pour m'accoutumer peu à peu au....., s'il est permis de se servir de ce terme, mais plutost pour mon bien, et pour rendre le petit service à M. Cousturier pour toutes les bontés qu'il a pour moy, je suis deja si accoutumée dans cette maison des philosophes, où je suis entré depuis quelques jours pour les raisons que j'ay marqué à mon frère il y a dix jours, que ce serait un grand sacrifice pour moy s'il m'en fallait sortir, néanmoins votre reponse me déterminera entièrement et avant le mois de juillet et au commancement de l'hyver ; j'aurai l'honneur d'aller vous voir aussy bien que M. l'abbé Pourroy à qui j'ay encore écrit en dernier lieu là dessus.

J'ai l'honneur d'être avec une tendresse et un respect infiny.

Monsieur mon très cher père

Votre très humble et très obéissant serviteur et fils,

L'ABBÉ DE LAUBERIVIÈRE,

A Paris, ce 18e aoust 1732.

...vous prier de faire agréer mes respects à ma mère et d'assurer mes frères et ma sœur de toute ma tendresse. M. l'eveque de Gap qui part incessamment pour le Dauphiné

aura la bonté de vous entretenir là-dessus. C'est lui qui m'a conseillé d'entrer aux Philosophes, quoyqu'il se fut d'abord un peu opposé, craignant que cela ne m'engagea à quelque chose et me fit perdre le benefice. D'autre part je ne recevois pas de nouvelles et de reponse aux lettres que j'avais écrit, et ne voyant pas beaucoup de difficultés dans ma proposition, je pensais en recevoir d'un peu plus favorables à mon dessein.

Il faut avoir 22 ans passés selon le droit commun.

Le pape peut donner despense d'âge pour un an. Tarif des exp. de C. du P. 4 7bre 1691.

Il faut prendre et insinuer 2 jours francs avant le deces du Resignant, le jour du deces et celuy de l'insinuation mon compris.

Conc. de Latran, 25 ans, conc. de Trente, 22 ans (1).

---

(1) Archives du séminaire de Québec. Communiquée par Mgr Amédée Gosselin.

Second bataillon de Berry détaché pour la garde du fort de Carillon, excepté sa compagnie de grenadiers qui a servi dans la ligne et faisait	50
Troupes de la marine	150
Canadiens	250
Sauvages	15
Total	3526

A la gauche de la ligne étaient les batns de la Sarre et Languedoc et deux de piquets arrivés la veille. Les volontaires de Bernard et Duprat gardaient la trouée percée sur la rivière de la Chute.

Le centre était occupé par les batns de Rl-Roussillon, le 1er de Berry et le reste des piquets du Cher de Lévis.

La Reine, Béarn et Guyenne défendaient la droite et dans la plaine, entre l'escarpement de cette droite et la rivière de St-Frédéric, on avait posté les Canadiens et troupes de la marine qui s'y étaient aussi retranchés par des abatis.

Dans tout le front de la ligne, chaque bataillon avait derrière lui une cie de grenadiers et un piquet en réserve tant pour soutenir leur bataillon que pour se porter où il serait nécessaire.

Le Cher de Lévis fut chargé de la droite, le Sr de Bourlamaque, de la gauche, et le Mis de Montcalm se réserva de rester au centre pour être à portée de toutes les parties.

La disposition réglée et connue, les troupes se remirent aussitôt au travail: partie s'occupa à perfectionner l'abatis, le reste à construire les deux batteries mentionnées cy-dessus et une redoute qui devait encore protéger la droite.

Le matin de ce jour le cl Johnson arriva à l'armée ennemie avec 300 Sauvages Tchactas, Loups et des Cinq-Nations et le capne Jacob avec 150 autres.

Sur les 10 heures nous les vîmes ainsi que quelques troupes légères sur la montagne qui est vis-à-vis de Carillon, de l'autre côté de la rivière de la Chute. Ils firent même une grande fusillade qui n'interrompit point le travail; on ne s'amusa pas à y répondre.

A midi ½, l'armée anglaise déboucha sur nous. Les cies de grenadiers, les volontaires et gardes avancées, firent leur décharge, se replièrent en bon ordre et rentrèrent dans la ligne sans avoir perdu un seul homme. Dans le moment même, au signal convenu, toutes les troupes furent à leurs armes et à leurs postes.

La gauche fut la première attaquée par deux colonnes dont l'une cherchait à tourner le retranchement et se trouva sous le feu du régt de la Sarre, l'autre dirigea ses efforts sur un saillant entre Languedoc et Berry.

Le centre, où était Rl-Roussillon, fut attaqué presque en même tems par une troisième colonne, et une quatrième porta son attaque vers la droite entre Béarn et la Reine. Ces différentes colonnes étaient entremêlées de leurs troupes légères et meilleurs tireurs, lesquels, couverts par les arbres, firent sur nous le feu le plus meurtrier.

Au commencement de l'affaire, quelques berges et pontons des ennemis s'avancèrent sur la rivière de la Chute. Les volontaires de Bernard et Duprat, postés dans cette partie, les reçurent de bonne grâce; le Sr de Poulhariez, à la tête de la cie de grenadiers et d'un piquet de Rl-Roussillon, s'y présenta aussi, et le canon du fort ayant brisé deux de ces berges, elles se retirèrent et n'ont plus paru de toute l'action.

Les différentes attaques furent, presque tout l'après-midi et presque partout, de la plus grande vivacité.

Comme les Canadiens et troupes de la colonie ne furent point attaqués, ils dirigèrent, à l'abri du retranchement qui les couvrait, leur feu sur la colonne qui attaquait notre droite et qui se trouvait quelquefois à portée d'eux. Le Cher de Lévis leur envoya successivement les Srs d'Hert, capne aide-major, et d'Hainaut, aussi capitaine au régimt de la Reine, pour ordonner aux plus ingambes d'entre eux de faire deux sorties et de prendre cette colonne en flanc.

Cette colonne, composée de grenadiers anglais et de Montagnards d'Ecosse, revenait sans cesse à la charge, sans se rebuter ni se rompre, et plusieurs se sont fait tuer à quinze pas de notre abatis. Le Cher de Lévis envoya deux fois ordre aux Canadiens et troupes de la marine de faire des sorties et de la prendre en flanc.

Sur les 5 heures, la colonne qui avait attaqué vivement Rl-Roussillon, se rejeta sur le saillant défendu par le régiment de Guyenne et par la gauche de celui de Béarn.

La colonne qui avait attaqué la Reine et Béarn avec le plus grand acharnement s'y rejeta aussi, en sorte que le danger devint urgent à cette attaque. Le Cher de Lévis s'y porta avec quelques troupes de la droite que les ennemis ne faisaient plus que fusiller. Le Mis de Montcalm y accourut aussi avec quelques troupes des réserves, et les ennemis éprouvèrent une résistance qui ralentit enfin leur ardeur.

La gauche soutenait toujours le feu de deux colonnes qui tentaient de percer dans cette partie dans laquelle même était leur dépôt. Mr de Bourlamaque y avait été dangereusement blessé sur les 4 h. et les Srs de Senezergues et de Privat, lieutenants-colonels de la Sarre et Languedoc, suppléaient à son absence en continuant à donner les meilleurs ordres. Le Mis de Montcalm s'y porta plusieurs fois et fut attentif à y faire passer du renfort dans tous les momens de crise. Car, pendant toute l'affaire, les compagnies de grenadiers et les piquets de réserve accoururent toujours aux endroits les plus pressés. Sur les 6 h. les deux colonnes de la droite abandonnèrent l'attaque de Guyenne, vinrent faire encore une tentative au centre contre Rl-Roussillon et Berry et enfin un dernier effort à la gauche.

A 7 h. l'armée ennemie ne s'occupa plus que de sa retraite, favorisée par le feu des troupes légères, lequel s'entretint jusqu'à la nuit.

Pendant l'action le feu prit plusieurs fois en dehors de notre abatis, mais il fut éteint sur-le-champ, les soldats passant courageusement par-dessus le revers pour en arrêter le progrès. Outre les munitions en poudre et balles on envoyait continuellement des barriques pleines d'eau et le Sr de Trécesson a, dans cette occasion, ainsi que son batn, rendu les plus grands services par leur activité à nous faire passer les munitions et rafraichissemens si nécessaires dans un combat aussi long.

L'obscurité de la nuit, l'épuisemt et le petit nombre de nos troupes, les forces de l'ennemi qui, malgré sa défaite, était encore infiniment supérieur à nous; la nature de ces bois dans lesquels on ne pouvait sans Sauvages s'engager contre une armée qui en avait 4 ou 500, plusieurs retranchemns que les ennemis avaient élevés les uns derrière les autres depuis le champ de bataille jusqu'à leur camp; voilà les obstacles qui nous ont empêchés de les suivre dans leur retraite. Nous comptions même qu'ils tenteraient le lendemain de prendre leur revanche et en conséquence nous travaillâmes toute la nuit à nous défiler des hauteurs voisines par des traverses, à perfectionner l'abatis des Canadiens et à finir les batteries de la droite et de la gauche commencées le matin.

LE 9 JUILLET

La journée fut employée à ces mêmes travaux et à enterrer nos morts et ceux que les ennemis avaient laissés sur le champ de bataille.

Nos compagnies de volontaires sortirent, s'avancèrent jusqu'à la Chute et donnèrent avis que les ennemis avaient abandonné les postes de la Chute et même du Portage.

LE 10 JUILLET

A la pointe du jour, le Mis de Montcalm détacha le Cher de Lévis avec les 8 compagnies de grenadiers, les volontaires et une cinquantaine de Canadiens pour reconnaître ce qu'était devenue l'armée ennemie.

Le Cher de Lévis s'avança jusqu'au delà du Portage. Il trouva partout les traces d'une fuite précipitée. Les Anglais m'ont dit, depuis, que l'affaire s'était engagée avant que la disposition fût entièrement faite, que la précipitation avait occasionné une espèce de désordre, augmenté ensuite par la mort d'un grand nombre d'offers; lorsqu'ils se retirèrent le soir, ils comptaient que ce n'était que pour mieux prendre leurs mesures et revenir avec du canon et une meilleure disposition; que l'ordre de se rembarquer avait étrangement surpris toutes les troupes réglées; que les milices seules s'en étaient réjouies. Il m'ont ajouté qu'ils n'étaient plus qu'un tronc sans tête depuis la mort de mylord Howe.

Des blessés, des vivres, des équipages abandonnés, des chaussures laissées dans les endroits marécageux, les débris de berges et de pontons brûlés: preuves incontestables de la grande perte que les ennemis ont faite. Nous l'estimons, d'après ce que nous avons vu et leurs prisonniers, à 5000 hommes tués ou blessés. S'il en fallait croire quelques-uns d'entre eux et la promptitude de leur retraite, leur perte serait encore plus considérable. Ils ont perdu plusieurs offers principaux, mylord Howe, aide de camp général et colonel d'un régiment, le commandant en chef des forces de la Nouvelle-York et plusieurs autres.

La plus grande partie de leurs Sauvages, ceux surtout des Cinq-Nations, sont restés comme spectateurs à la queue des colonnes. Ils attendaient sans doute pour se déclarer l'événement d'un combat qui ne paraissait pas aux Anglais devoir être douteux.

L'acte du 24 mars annonce l'invasion générale du Canada, et ces mêmes termes sont exprimés dans toutes les commissions de leurs offers de la milice. Il leur est dû la justice qu'ils nous ont attaqués avec la plus vive opiniâtreté. Il n'est pas ordinaire que des retranchemens soient attaqués sept heures de suite et presque sans aucune relâche.

Cette victoire qui, pour ce moment, a sauvé le Canada, est due à la sagesse des dispositions, aux bonnes manœuvres de nos généraux avant et pendant l'action et à la valeur incroyable de nos troupes. Tous les offers de l'armée se sont conduits de façon que chacun d'eux mériterait un éloge particulier.

Nous avons eu 44 offers et près de 400 soldats tués ou blessés.

ÉTAT DES OFFICIERS TUÉS OU BLESSÉS AU COMBAT DU 8 JUILLET

Le Sr de Bourlamaque, cl, blessé dangereusement.

Le Sr de Bougainville, aide-maal des logis, blessé d'un coup de feu à la tête sans danger.

La Reine, Mrs d'Audin, lieut, tué; d'Hébécourt, capne; le Comte, capne; Massiac, lieut; Filoid, blessés.

La Sarre.—Mrs le Cher de Moran, capne; Cher du Mesnil, capne; Adam-Champredon, tués; de Beauclair, capne; Fourmet, lieut, blessé.

Rl-Roussillon.—Mr Ducoin, capne, tué.

Languedoc.—Mrs de Fréville, capne; Cher de Parfouru, lieut, tués.

De Basserode, capne; Marillac, capne; Douglas, capne; Blanchard, lieut; de Courcy, lieut, blessés; le Cher d'Arenne, sous-lieutenant de génie, un bras coupé.

Guyenne.—Mrs Patris, tué; St-Vincent, capne, mort de sa blessure; La Bretèche, capne; de Restauran, lt, blessés.

Berry.—Mrs de la Brême, capne; de Pymeric, sous-lieutenant de génie, tués; Châteauneuf, cap.; Carlan, cap. aide-m.; Chavimont, lieutenant en second, blessés.

Béarn.—Pons, lieut; Douay, lieut, tués; Malartic, aide-m.; de Montgay, cap.; Kergus, Cap., blessés.

Colonie.—Mrs de Nigon,l; de Langy Montegron, enseigne; blessés.

RÉFLEXION GÉNÉRALE

Bayle dit quelque part: " Il est malheureux que les hommes soient tels qu'en écrivant l'histoire on ait l'air de faire une satire."

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

1° Dans cette occasion nous avons dû nous rappeler ce mot de César: "jusqu'à présent j'ai combattu pour la gloire, mais aujourd'hui pour la vie". Il n'y avait pour nous ni retraite, ni quartier: ou vaincre ou périr.

D'ailleurs pour le chef, jamais situation plus critique. Si l'ennemi se fût mis en mesure de nous couper, par un portage de berges, la communication avec St-Frédéric, quel parti prendre? Nous n'avions que pour cinq jours de vivres. Il eût fallu livrer Carillon à ses propres forces et se retirer vis-à-vis et sous le fort St-Frédéric. Bientôt après on eût encore été forcé d'abandonner cette position; un chemin d'une demi-lieue conduit les berges sur le lac Champlain par derrière St-Frédéric. On eût dit alors que par cette retraite, nécessaire aux yeux de tout militaire, on avait livré la victoire et le pays aux Anglais. Autre précipice ouvert sous les pas de notre général, s'il se fût opiniâtré sous Carillon.

Aujourd'hui que les ennemis sont chassés, tout le monde voudra s'associer au succès. Tout homme qui aspire au commandement des armées, doit, en entrant dans cette carrière, se bien graver dans l'esprit cette vérité parfaitement exprimée par Tacite: *Iniquissima haec bellorum conditio est; prospere, omnes sibi vindicant; adversa, uni imputantur.*

2° Notre défaite entraînait la perte de la colonie. Les troupes françaises détruites, Carillon pris, quelles troupes, quelle place eussent arrêté une armée victorieuse et presque aussi nombreuse que tous les habitants réunis du Canada?

Les gens sensés de cette colonie le sentent parfaitement et ne conçoivent pas par quelle raison on a pu la mettre ainsi sur le bord du précipice.

3° Au commencement de l'affaire il a fallu que le Sr de T.... fût tirer de dessus le rempart de Carillon sur un grand nombre de Canadiens qui fuyaient vers les bateaux. Un de ces fuyards fut blessé de la décharge et les autres retournèrent se cacher à l'abri de leurs abatis ou demeurèrent tapis derrière des souches. Il est vrai que ces Canadiens n'étaient pas de la bonne espèce.

4° A la première sortie ordonnée aux Canadiens et troupes de la colonie par Mr le Cher de Lévis, le Sr Raymond qui les commandait demanda des gens de bonne volonté pour le suivre. Un petit nombre se présenta avec le Sr Nigon, offer venu de France en 1757, et placé dans les troupes de la marine. Ces gens de bonne volonté marchèrent; l'ennemi fit sur eux une décharge, tout disparut. Le Sr de Raymond rentra seul et le Sr de Nigon, blessé d'un coup de feu à la cuisse, trouva à peine qui le voulût ramener.

Il en fut de même à la deuxième sortie: le Sr Denys la Ronde, lieutenant, fut le seul qui suivit Mr Raymond.

Na.—Beaucoup de soldats de la marine (parmi eux il y en a un grand nombre de très bons) ont voulu partager avec les troupes de terre les risques et la gloire et ont combattu dans nos retranchemens. C'est là, et à côté du Cher de Lévis, que le Sr de Langy Montegron a été blessé.

5° Dès le début de l'affaire, l'ordre fut donné à un canonnier de tenir un bateau prêt à mettre à la voile et de le garder, sous le prétexte que le Mis de Montcalm voulait envoyer des dépêches à Montréal. Peut-on savoir mauvais gré aux Srs Mercier et de Lotbinière d'avoir pris cette précaution pour conserver à la colonie leurs talens qui lui sont précieux?

Na.—On a depuis supposé un tableau dans lequel étaient représentés le fort, les retranchemens, l'action, les mouvemens des colonnes. Sur un des bastions figure un homme qui, le bras passé dans le câble d'un bateau, examine l'affaire avec une lunette.

6° Depuis le débarquement des premières troupes anglaises, le Sr de L.... ne fut plus occupé que du soin de mettre l'ordre à son comptoir et de faire les plus sages dispositions pour que le fruit de ses travaux ne fût pas perdu pour tout le monde.

On commençait à perdre cette vive confiance dans la spéciale Providence qui fait des miracles pour le Canada seul. La veille de l'action, les spéculateurs offraient l'eau-de-vie à 9 l. la velte; elle se vend aujourd'hui 50 l.

7° Quand les Français eurent gagné la bataille, la confiance revint aux Srs M... et de L... Ils reprirent leurs esprits canadiens et ne s'occupèrent plus que des moyens d'enlever aux troupes françaises la gloire d'une action qu'il paraît cependant difficile d'attribuer à d'autres. Mais il en est de l'envie comme de l'amour, qu'on dit ingénieux. Ces messieurs ont, à cette occasion, essuyé des propos que n'auraient sans doute pu entendre des gens qui ne seraient pas aussi pénétrés qu'eux des maximes de la patience évangélique.

8° Lorsqu'il fut démontré que les ennemis en voulaient à Carillon et que, d'après un cri presque général, le Mis de Vaudreuil laissa pour quelque tems échapper de ses bras sa chimère favorite de Corlar, on ne douta plus que toutes les forces de la colonie ne volassent au secours de la frontière menacée. Il est remarquable que les seuls piquets français sont arrivés à Carillon assez à tems pour combattre et que les premières divisions de Sauvages et de colonistes ne le sont que trois jours après la retraite des ennemis.

Na 1° Le Mis de Vaudreuil, même après s'être déterminé à envoyer à Carillon les forces de la colonie, n'a jamais cru que les ennemis dussent y venir. Aussi les courtisans habiles disaient-ils hautement qu'il était malheureux qu'une terreur panique de ces Français fît manquer la belle et secrète expédition de Corlar. A la vérité, comment aurait-on pu croire que les ennemis eussent des vues d'offensive sur cette frontière? Mr Prévot avait écrit de l'isle Royale qu'ils s'y tiendraient sur la défensive.

2° Les nouvelles qu idémontraient le projet des ennemis arrivèrent le 28 au soir à Montréal. La journée du 29 se passa à disposer de bonne grâce sur les épaules d'Ononthio le cordon rouge arrivé la veille. Le 30, on se décida à nous envoyer les grands secours.

Ordre aux piquets français de partir, et à 800 miliciens du gouvernement de Montréal, rassemblés et prêts à partir pour la secrète expédition à Corlar, de retourner chez eux. On aura toujours assez de tems pour les faire revenir.

9° Nous avions cru que ces secours arriveraient sur notre rivage, à pleines rames, sans balancer, ni réfléchir. Nos yeux se tournaient souvent vers la côte, et à chaque instant on entendait dire: il paraît des bateaux, il arrive des Canadiens, voilà des Sauvages! Mais le Français est imprudent et le Canadien réfléchit. Ils ne se fussent pas compromis et si le Sr de Rigaud fût arrivé sur le lac Champlain, les ennemis étant

encore devant Carillon, il n'eût pas cru qu'il fût sage de s'avancer jusqu'à St-Frédéric. Il eût attendu des ordres. N'était-ce pas bien servir la colonie que de lui conserver une porte de derrière?

Na. Le Sr Marin avait proposé à St-Jean, de se jeter dans des bateaux sans aucun délai, d'arriver à Carillon avec du biscuit ou de la colle, de faire, en débarquant dans le bois, le cri sauvage dont les Anglais ont une grande frayeur et d'essayer par cette attaque imprévue de rompre la ligne des ennemis, s'ils nous eussent bloqués. Mais ce conseil était celui d'un jeune homme plus zélé que prudent. Nestor fut souvent obligé d'arrêter la fougue des Achille et des Ajax.

10° L'on envoya dans le milieu de juin le Sr Wolff, officier de nos troupes, porter des lettres du Mis de V. au général Abercromby.

Il s'agissait d'échange de prisonniers.

Les Anglais ont retenu notre ambassadeur jusqu'au 9, jour de leur retraite, qu'ils l'ont renvoyé avec la réponse que le roi d'Angleterre avait déclaré nulle la capitulation du fort Guillaume-Henry.

Quand le Sr Wolff arriva au fort Edouard, le général anglais lui demanda où étaient Mrs de Montcalm et de Lévis. "On les attendait à Carillon lorsque j'en suis parti", répondit-il.—"Je suis mieux instruit que vous, reprit Abercromby, le Mis de Montcalm est à Montréal, et le Cher de Lévis doit être en marche avec un gros détachement pour une expédition secrète contre Corlar, je le sais à n'en pas douter."

11° Pierre et un autre Iroquois de la Présentation, chargés par le Mis de Vaudreuil de négocier secrètement avec les Cinq-Nations pour l'expédition secrète, avaient si fidèlement caché leur négociation qu'ils en avaient fait mystère à l'abbé Piquet, leur père de la prière. De retour au grand village des Cinq-Nations, Pierre a dit en plein conseil au Mis de Vaudreuil:

"Ononthio, tu nous a chargés *secrètement* de négocier dans *le plus grand secret* avec les Cinq-Nations. Les entrailles de la terre ne sont pas plus fermées que notre bouche ne l'a été dans cette occasion. Nous arrivons au grand village; nous portons *secrètement* ta parole aux chefs du conseil. Pour qui nous aura-t-on pris dans ces cabanes? Pour qui nous as-tu pris toi-même? Les jeunes gens, les enfans qui jouent à la crosse, les Anglais même savaient que tu voulais faire une *expédition secrète* de ce côté. Mon père, ton secret a été mal gardé par d'autres que par nous."

Na. On est obligé de rendre au Mis de Vaudreuil la justice qu'il avait cependant gardé sur cette *expédition secrète* le plus grand silence. Du moins, il n'en a fait part au Mis de Montcalm qu'à l'instant où il a fallu tirer les piquets de nos bataillons.

12° Le Mis de Vaudreuil était incontestablement bien assuré de l'envie qu'avaient les Cinq-Nations de prendre la hache contre l'Anglais.

Il est vrai qu'il y en avait au camp anglais devant Carillon deux ou trois cents avec le col. Johnson: mais ce n'était que des curieux de camp.

SUITE DU JOURNAL

Sur la nouvelle que des Canadiens avaient vu ou cru voir quelques berges anglaises à l'entrée du lac Champlain, ordre au Sr de Carlan, lieut au régimt de Languedoc, d'aller avec un bateau du Sr Jacquau et quelques autres s'établir en quelques jours en croisière devant la rivière à la Loutre et de faire quelques découvertes dans cette rivière.

LE 11 JUILLET

Camp pris par toute l'armée entre le retranchemt et le fort, le front de bandière, suivant la disposition et le pied des hauteurs. Les deux bataillons de Berry campés sur la hauteur même de Carillon entre le fort et l'hôpital.

Arrivée de Mr de Rigaud avec plusieurs offers de la colonie, beaucoup de Canadiens et de Sauvages. Complimens de leur part sur la victoire, plus forcés que sincères.

LE 12 JUILLET

Conseil tenu pour réunir et lier ensemble les Sauvages des différentes nations: Iroquois, Abénaquis, Hurons, Outaouais, etc. Ils sont consternés de ne s'être pas trouvés à l'affaire. Beaucoup de butin manqué et l'occasion d'acquérir une grande renommée en levant une quantité prodigieuse de chevelures. Il y aurait eu de quoi en tapisser toutes les cabanes de leurs villages. Ce sont là leurs trophées, leurs obélisques, leurs arcs de triomphe; les monuments qui attestent aux autres nations et consignent à la postérité, la valeur, les exploits des guerriers et la gloire de la cabane. Les Sauvages disent hautement que c'est le Mis de Vaudreuil qui les a retenus, et quelles qu'aient pu être ses raisons, il est cause qu'ils sont arrivés trop tard. Ils en ont beaucoup d'humeur.

L'usage est en Amérique que les troupes qui ont eu un avantage en chantent elles-mêmes le Te Deum et j'approuve fort cet usage. Clovis se fit baptiser et remercia Dieu de sa victoire à la tête de ses troupes sur le champ de bataille de Tolbiac.

L'armée a pris les armes aujourd'hui et a chanté le Te Deum.

Jamais victoire n'a été plus spécialement due au doigt marqué de la Providence.

LE 13 JUILLET

Vols et pilleries faits par les Abénaquis surtout. De toutes les nations sauvages, l'Abénaquis est celle dont les jeunes gens ont le moins de soumission aux vieillards et aux chefs soit du conseil, soit de guerre.

Conseil tenu avec les chefs pour leur reprocher ces désordres. Grande difficulté, impossibilité presque de les arrêter. Les interprètes en sont souvent la cause. Grand vice dans la constitution de ce pays que ce ne soit pas des officiers, c'est-à-dire des gens qui en ayent les sentiments avec le nom, qui servent d'interprètes. C'était ainsi autrefois. Maintenant cette fonction, qui donne le plus grand crédit sur les Sauvages, est abandonnée à des âmes viles, mercenaires, cruelles, qui ne sont occupées qu'à entretenir leur crédit auprès des Sauvages dont ils tirent un grand profit en se prêtant à tous leurs vices et même en leur fournissant les occasions de se satisfaire.

Etrange situation de l'officier français. Il lui est défendu de se préserver des rapines sauvages par les voyes de fait qui seules les arrêteraient. Les Sauvages le savent, en abusent, prennent toutes leurs provisions. Il faut les voir, ne rien dire, et se réduire au lard et à l'eau.

Suite de conseil pour régler les détachemens et découvertes. Travaux recommencés. Les premiers sont de perfectionner le retranchement et de finir les batteries de la droite et de la gauche.

Arrivée de la colonie en foule: le ban, l'arrière-ban, tout vient.

Départ de 23 Abénaquis pour aller faire coup.

Lettre du Mis de Vaudreuil. Suite de dépêches captieuses. Piège tendu maladroitement, à la vérité, car on est averti et sur ses gardes.

Ononthio dit: "Belle victoire; il faut en profiter, je vous envoie toutes les forces: occasion presque sûre de faire quitter aux ennemis leur position au fond du lac St-Sacrement, d'enrichir la colonie de leur artillerie, berges, munitions de guerre et de bouche, etc."

Quels moyens donne Ononthio pour chasser de leur position 12 à 14,000 hommes qui s'y retranchent et qui ont pour deux ou trois mois de munitions de toute espèce?

Une armée sans doute supérieure en nombre, bien munie de vivres, d'artillerie, de moyens de faire des portages, en état de tenir longtemps la campagne? Non; ni vivres, ni moyens de faire des portages.

ÉTAT DE L'ARMÉE DE CARILLON

LE 13 JUILLET

Bataillons français	3528
Marine et milices	2671
Sauvages	470
Total	6669

Na.—Cet état est pris d'après le tableau signé par le commissaire pour le prêt de ce jour. L'on sait que, pour cette distribution, plusieurs augmentent plutôt le nombre qu'ils ne le diminuent; et, en matière de friponnerie, ce qui est petit en Europe se fait grandement ici.

Des Canadiens et des Sauvages dont on redemande les premiers au 15 août pour les récoltes, et dont on sait que les autres ne sont jamais restés dans un camp après avoir fait coup.

Mais on donne un bon moyen pour parvenir à l'objet présenté.

Le voici pour l'instruction des gens de guerre: d'envoyer pendant une quinzaine de jours de gros partis sur la communication, pour interrompre des convois de vivres qui ne se font pas.

Les seuls convois qui se font du fort Edouard au fond du Lac sont presque tous en vins, liqueurs et rafraîchissemens que les vivandiers des différens corps font venir à l'armée pour leur compte.

Quel est donc le but des lettres du Mis de Vaudreuil, et pourquoi, manquant de vivres, s'obstine-t-il à envoyer après coup cette foule de passagers qui ne sauraient plus servir qu'à occasionner une affreuse consommation? Afin de pouvoir écrire à la cour: le Mis de Montcalm avait battu les ennemis. Ils s'étaient retirés au fond du lac St-Sacrement consternés et en désordre. Sur-le-champ, je lui ai envoyé toutes les forces de la colonie afin qu'il les chassât de leur position et qu'il tirât parti de sa victoire. Il le pouvait: il ne l'a pas fait.

Voilà le but. Telle est la botte secrète de cette année. Celle de l'année précédente était de dire: il pouvait prendre le fort Edouard, je lui en avais donné les moyens, il ne l'a pas voulu.

DU 14 AU 24

La défensive de Carillon et le projet des ouvrages extérieurs à y faire a été arrêté. On va s'occuper le reste de la campagne à y travailler. Les ouvrages ont été tracés par les Srs de Pontleroy et Desandrouins. On tâchera aussi de finir le fort.

Le Sr de Lotbinière, sous le prétexte de rétablir une santé délabrée, part le 15 pour Québec. Quelques gens pensent que c'est un quinze-vingt qui n'a pas pu rester avec des gens qui voient clair.

Il se proposait de tracer une méridienne à Carillon; car cet homme, grand ingénieur parmi les astronomes, (j'ai entre les mains une lettre de Mr Duhamel, grand physicien, et l'homme de l'Académie des Sciences le plus habile pour la culture des arbres et des terres, lequel m'écrit que Mr de Lotbinière est un fort bon ingénieur) n'est plus qu'astronome avec les ingénieurs.

Conseils sur conseils avec les Sauvages: maringouins plus incommodes mille fois que les véritables qui le sont horriblement. Guerre cruelle de leur part aux moutons, poules, vins, liqueurs et à tout ce qui en a l'air.

Mr de Courtemanche part enfin le 10 avec un détachement de près de 600 hommes dont plus de 400 Sauvages iroquois, abénaquis, outaouais.

Il prend sa route par le fond de la baye pour se porter sur la communication et commencer par là l'exécution des grands projets de Mr de Vaudreuil. Il vient tomber, sans le savoir, sur un fort que les Anglais ont construit cette année à moitié chemin du fort Edouard au lac St-Sacrment pour servir d'entrepôt et de sûreté à leurs convois. Son avant-garde attaque une cinquantaine d'hommes à quelque distance de ce fort nommé Halfway's Brook.

Trois cents hommes en sortent pour les soutenir. Les Sauvages tombent dessus précipitamment; au lieu de les laisser s'engager dans le bois, font 15 ou 20 chevelures, 8 prisonniers, reviennent le 21 à toutes jambes et demandent à retourner à la cabane. Un Iroquois a été tué et deux blessés.

Suivant les dépositions des prisonniers, les ennemis, au nombre de 12 à 15,000 hommes, se retranchent au fond du lac St-Sacrement. Ils y ont un amas considérable de vivres et leur projet parait être d'y passer le reste de la campagne sans songer à y rebâtir un fort. Sept cents hommes gardent le fort d'Halfway's Brook. Il n'y passe plus que des convois de rhum, bière et autres liqueurs.

Johnson est reparti avec tous ses Sauvages; un corps de 3000 hommes et 5 pièces de 6 l. de balle l'ont suivi vers la rivière des Agniers. Peut-être craignent-ils qu'on ne veuille reprendre aujourd'hui la secrète expédition de Corlar. Peut-être aussi nous présenteront-ils ici toute la campagne une démonstration d'offensive, afin de nous forcer d'y rester en forces et, pendant ce tems, le corps qui file vers la rivière des Agniers, fera sans obstacles les dispositions pour le rétablissement de Chouâgen.

Le général Abercromby est toujours à l'armée. Reviendra-t-il nous attaquer ici? Attendra-t-il pour s'y déterminer la décision du siège de Louisbourg et le tems de nos récoltes pour lesquelles il sait bien que nous sommes obligés de renvoyer les Canadiens? A tout événement nous nous préparons à le recevoir autant bien qu'une position fort mauvaise, sans une marine supérieure, peut nous le permettre.

Les Anglais nous donnent des lumières et des exemples dont nous ne savons ou ne voulons pas profiter. Les lacs et les rivières sont les seuls débouchés, les seules routes ouvertes dans ce pays; aussi l'Angleterre commence-t elle à avoir une véritable marine sur le lac Ontario et, si nous lui eussions laissé quelques mois de plus, cette marine nous chassait des pays d'en haut.

Comment nous eût-il été possible d'empêcher la prise de Niagara qui en est la clef? Carillon est une mauvaise place, St-Frédéric, St-Jean, Chambly ne méritent pas même les noms de mauvais forts. Voilà cependant les seules barrières qui ferment à l'ennemi la route de Montréal et des Trois-Rivières. Si nous voulons éviter la perte de la colonie qui, cette fois encore, n'a été sauvée que par un miracle, (et il en faudra toujours un pour la sauver dans l'état où elle est toutes les fois qu'elle sera attaquée) le seul moyen est de nous assurer la possession du lac Champlain et de la rivière de St-Frédéric par une forte marine. J'entends des chebecks, des demi-galères, des bateaux pareils à celui de Mr Jacquau, des officiers et des équipages expérimentés. Alors tout portage de berges devient inutile aux Anglais: elles sont écrasées aussitôt qu'elles paraissent. Il faut alors qu'à l'abri d'un fort construit, dans quelque partie du fond de la baye, ils forment une marine de l'espèce de la nôtre. Mais comment soutiendront-ils ce fort

éloigné de leurs autres places? D'ailleurs il est facile d'empêcher un établissement nouveau aussi à portée de nous: *Principus obsta.*

C'est pour cela que nous avons assez de force, et non pour conquérir.

Na.—Voilà ce que le Mis de Montcalm écrit depuis le 1er juillet par presque tous les courriers au Mis de V. Il lui en avait déjà souvent parlé; mais comme le danger n'était pas aussi urgent, on ne pouvait espérer que des raisonnemens clairs et qui n'avaient que la démonstration de la raison pussent alors l'affecter beaucoup.

Les 23 Abénaquis reviennent avec quelques chevelures faites entre Orange et le fort Edouard.

Le Sr Outlas, cadet de la colonie, est envoyé à la découverte au fond du lac St-Sacrement. Il s'en tient à cinq lieues, revient et dit: " J'ai découvert. . ." Voilà comment se font ici les découvertes par la plupart de ces messieurs.

Le 18, Mr de Rigaud va s'établir à la Chute avec une partie des Canadiens et troupes de la marine. Le Cher de la Corne occupe le 19 avec presque tout le reste le camp du Portage. Le Sr de St-Luc était arrivé le 16 avec les Népissings, Algonkins, Iroquois du lac et il avait fallu tenir conseil. Tous ces Sauvages sont désespérés de ne s'être point trouvés à l'affaire du 8. Quand une idée les occupe, elle les occupe longtemps et fortement; ils la creusent, ils y rêvent, ils jonglent. Voilà une grande victoire remportée sans eux. On pense peut-être qu'on est en état de se passer d'eux; et, de ce qu'on peut le croire, ils en concluent qu'on le croit et ils en prennent de l'humeur. Les interprètes les aigrissent encore et les exhortent toujours à s'en retourner.

Le Mis de Montcalm avait solennellement couvert l'Iroquois tué et consolé les blessés par des équipemens. Il leur propose de rester et est refusé. Le gosier est bouché, les oreilles fermées, la vue troublée; beaucoup de répétitions et de phrases inutiles de part et d'autre.

Ils s'expliquent enfin et se plaignent de ce qu'on ne les a pas reçus comme à l'ordinaire; qu'il semble que la victoire remportée sans eux ait enorgueilli les Français, qu'on croit pouvoir se passer d'eux, etc., etc. Voilà ce qu'ils ont cru voir. Il a été facile de leur rendre la bonne humeur; tout s'est accommodé; ils sont convenus de rester presque tous.

Une centaine sont partis le 24 pour retourner à Montréal avec promesse de revenir et d'arranger la marche de leurs guerriers de façon qu'il y en aurait toujours à l'armée un certain nombre jusqu'à la fin de la campagne.

Tel devrait être l'objet du Mis de Vaudreuil qu'une armée ne fût jamais sans Sauvages au lieu de les envoyer tous ensemble. Fussent-ils mille à un détachement de guerre, pour 4 chevelures faites, ils retournent tous à la cabane.

Le 23.—Les Srs Schuyler et Martin, qui avaient eu permission d'aller sur leur parole dans leur pays, renvoyés par le général Abercromby, sous l'escorte d'un lieutenant de grenadiers écossais et 30 hommes.

Propositions de la part du général anglais au Mis de Montcalm d'établir un cartel pour l'échange des prisonniers faits de part et d'autre.

Le Mis de Montcalm renvoie l'affaire au Mis de Vaudreuil en lui faisant observer que, comme les prisonniers français faits dans ce continent avant la prise du fort G.-Henry doivent être libres aux termes de cette capitulation, jusqu'à ce que les deux cours ayent prononcé sur sa validité, le cartel ne doit avoir lieu que pour les prisonniers français faits depuis.

Le parlementaire anglais renvoyé à leur armée et les Srs Schuyler et Martin à Montréal. Il a fallu les dérober à la vue des Sauvages: aucune précaution n'eût pu contenir leurs jeunes gens.

Na. L'officier anglais a redemandé un portrait de Mme Bever laissé sur le champ de bataille, son mari, colonel, ayant été tué. Il était entre les mains du Sr d'Aubrespy, capne dans Béarn, qui le lui a rendu aussitôt.

Mr Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, frère du gouverneur général du Canada, né et baptisé ainsi que lui dans cette colonie, lui conseilla de vendre le portrait fort cher. On ne sera pas embarrassé en France de la réponse que lui aurait faite un homme de condition, officier et Français

Mr de St-Luc est parti le 24 avec un détachement de près de 400 Sauvages et 200 Français, c.-à-d. Canadiens.

Il passa aussi par le fond de la baye. Tout avait été disposé pour que ce détachement se mît en marche dès le 22. Des parties de crosse entre les Iroquois et les Abénaquis ont retardé le départ. Il y avait d'enjeu pour 1000 écus de colliers et de porcelaines. Ce jeu se joue avec une balle et des bâtons recourbés en forme de crosse. La balle se place entre les deux partis: chacun d'eux a un but et l'objet est de mener la balle à son but en empêchant que les antagonistes ne la mènent au leur.

LE 25 JUILLET

Nouvelles dépêches du marquis de Vaudreuil. Il compte toujours que les détachemens, les convois coupés, les cris des Sauvages, les marches canadiennes, le souvenir de leur défaite, la peur, la confusion, feront abandonner aux Anglais leur position au fond du lac; qu'ils laisseront même pour se retirer plus vite, et parce que la colonie en a besoin, vivres, berges, pontons, canons, mortiers, boulets, bombes, train d'artillerie et de campagne, etc., etc. Le Mis de Vaudreuil est si assuré que cela doit-être qu'ils mande au Mis de Montcalm qu'il a différé le départ de la frégate qui doit porter la nouvelle de la victoire du 8, afin qu'elle porte en même tems celle de la fuite des ennemis. Il l'assure que cela fera au Roi un grand plaisir. Je ne sais à qui pensait La Fontaine quand il fit la fable du Pot au lait. Que n'est-il ici? Quel pot au lait! Et sur quelle tête!

Des découvreurs ont trouvé au-dessus du camp Brûlé un grand nombre de cadavres sur des civières. Ce sont sans doute des blessés que les ennemis ont abandonnés dans leur retraite.

RÉFLEXION GÉNÉRALE

On serait souvent obligé de s'interrompre pour avertir que ce qui n'est pas vraisemblable est souvent vrai, et l'est presque toujours dans ce pays.

LE 26 JUILLET

Départ de Mr Mercier pour Montréal. Il y a sans doute des affaires. Tel est le train de la colonie. Les Sauvages viennent faire coup et s'en retournent. Les miliciens font de même; les offers des troupes de la marine aussi. D'ici à 15 jours, ils viendront tous demander à partir sous le prétexte de mauvaise santé, d'affaires, de traite, de négoce, de lettres de change. Ils auront fait trois semaines ou un mois de campagne. En vérité cela est fort long.

ÉTAT DES RÉGIMENTS DES TROUPES DE LA VIEILLE-ANGLETERRE QUI ÉTAIENT DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE LE 1er JANVIER 1758 D'APRÈS UN ALMANACH IMPRIMÉ À NEW-YORK

Second bataillon du 1er régimt ou de Rl-Ecossais, cl Jacques St-Clair, lt général.
XVII Régiment.....cl Jean Forbes.
XXII Régiment.....cl Edward Whitmore.
XXVII Régiment.....cl Philip Bragg, lt général.
XXV Régiment.....cl Thomas Otway, lt général.
XL Régiment.....cl Perigrine Thomas Hopson.
XLII Régiment.....cl Jean Lord Murray, gl major.
XLIII Régiment.....cl Jacques Kennedy.
XLIV Régiment.....cl Jacques Abercromby, gl maj.
XLV Régiment.....cl Hugh Warburton, gl major.
XLVI Régiment.....cl Thomas Murray, gl major.
XLVII Régiment.....cl Perigrine Lascelles, gl major.
XLVIII Régiment.....cl Daniel Webb.
LV Régiment.....cl Mylord Howe, br-gl, tué.
Jacob Donaldson.
LXII Régt ou Rl-Américain.....cl Jacques Abercromby
a 4 bataillons de 100 hommes au complet; 4 cls commandants, savoir: Jean Stanwix, br-général, Jacques Prévost; le deuxième et le quatrième vaquent; 4 lt-cls: Henry Bocquet, Frédéric Haldimand, Jean Young, le Cher de St-Clair.

Un régiment de Montagnards, nouvellement levé; de deux bataillons: lts-colonels commandants Archib. Montgommery, Simon Fraser.

Total...20 bataillons, lesquels au complet font: 20,000 hommes.

4 compagnies indépendantes ou de Rangers 400 hommes... à la Nouvelle-York.

3 à la Caroline.

1 aux Bermudes.

1 aux îles de Bahama.

2 compagnies de royale artillerie: cl commt, Guillaume Bedford.

Il est encore arrivé des troupes de la Vieille-Angleterre pour le siège de Louisbourg. Quelle qu'en soit l'issue, leur fera-t-on repasser la mer ou les laissera-t-on dans ce continent? Les seules provinces les plus septentrionales ont cette année fourni 20,000 hommes de milices. Quelles forces en comparaison de notre faiblesse! D'ailleurs ces provinces sont abondantes en vivres et en provisions de toute espèce. Qu'il arrive une tête à ce grand corps, que devient le Canada?

FORCES FRANÇAISES DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

12 bataillons, au complet..... (ils ne l'ont jamais été.)	6,000 hommes
Troupes de la marine, environ.....	3,500 hommes
2 compagnies d'artillerie.....	120 hommes
Cette année après la retraite des ennemis, le Mis de V. a fait marcher ici le ban et l'arrière-ban; il y est arrivé Miliciens.....	2,108

Sur quoi:

4 bataillons à Louisbourg ne peuvent être d'aucun secours au Canada ainsi que les troupes de la marine.

Tous les postes d'en haut sont à garnir. Donc, à pouvoir mettre en campagne restent...

Départ de Mr Bellot, capne au régmt de Guyenne, pour aller chercher à Québec nos recrues. Il y porte nos dépêches pour France.

28 JUILLET

Rien de nouveau, beaucoup de terreurs paniques dans les camps avancés. En 1756 où les mêmes troupes occupaient les mêmes postes, on fut obligé d'y établir un détachement de nos bataillons qu'on relevait tous les quatre jours pour mettre fin aux fausses alarmes.

29 JUILLET

Certaines gens parlent beaucoup de retourner sur la natte. Jamais encore avant 1755 on n'avait fait la guerre en Canada. Jamais on n'avait campé.

Partir de Montréal avec un détachement, s'en aller à travers le bois, faire quelques chevelures, revenir à toutes jambes quand on avait frappé, voilà ce qu'on appelait guerre, campagne, succès, victoire. On assembla en.... un corps de.... et l'objet de cette armée était de détruire les Renards.

C'est la première et la seule campagne du Mis de Vaudreuil. C'est où il s'est formé dans l'art difficile de Mars. Le succès fut brillant et instructif. On prit un vieillard qu'on mit au poteau et qui, suivant ce que j'ai souvent entendu raconter au gouverneur général, faisait de fort plaisantes figures pendant qu'on le brûlait. Le Mis de V. en riait encore de souvenir.

La guerre de Chicacas pour laquelle des détachemens partis de Montréal, du Détroit, des Illinois, de la Nlle-Orléans, se réunirent sur le Mississipi, qui a coûté plus de deux millions au Roi et duré un an, se termina à un chemin commencé pour conduire de l'artillerie devant les villages ennemis entourés de palissades, à 2 ou 3 prisonniers et quelques colliers.

Maintenant la guerre s'établit ici sur le pied européen. Des projets de campagne, des armées, de l'artillerie, des sièges, des batailles. Il ne s'agit plus ici de faire coup, mais de conquérir ou d'être conquis. Quelle révolution! quel changement! On croirait que les gens de ce pays, étonnés de la nouveauté de ces objets, demanderaient quelque tems pour y accoutumer leurs yeux, quelque tems ensuite pour réfléchir sur ce qu'ils auraient vu, quelque tems encore pour effacer leurs premières idées, devenues idées fausses, dangereuses, préjugés de l'enfance, enfin beaucoup de tems pour apprendre des principes, tirer des conjectures, se mettre à l'école de l'expérience. Au contraire, bourgeois, financiers, marchands, officiers, évêques, curés, jésuites, tout cela projette, disserte, parle, reparle, prononce sur la guerre. Tout est Turenne ou Folard.

Grand malheur pour ce pays; il périra victime de ses préjugés, de sa confiance aveugle, de la stupidité ou de la friponnerie de ses chefs.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

30 JUILLET

Départ de quatre bateaux pour Montréal.

Mr de St-Luc revient, ayant frappé le 28 à midi. Sa troupe, embusquée entre le fort Edouard et Halfway's Brook, a détruit un convoi de 40 à 50 chariots escortés par un enseigne de Blakeney et 50 hommes. Plusieurs femmes, enfants, marchands faisaient route ensemble. Tout a été pris ou tué. Nous avons eu un Iroquois

tué et deux blessés. Toujours les Iroquois perdent quelqu'un. C'est que de tous les Sauvages ils sont les plus braves. Sarégoa leur chef de guerre est celui qui a conduit l'entreprise. Lorsque, dans un détachement, les Sauvages sont les plus nombreux ils donnent la loi et décident sans appel. Bonheur, quand celui d'entre eux qui est le plus accrédité a une bonne tête et celle de Sarégoa est bien organisée.

Les dépositions des prisonniers sont à peu près les mêmes que celles du 21. Les ennemis, au nombre de 10 à 12,000 hommes, retranchés au fond du lac St-Sacrement, occupent par des détachemens les isles voisines.

Il est incertain s'ils veulent y rebâtir un fort ou y tenir simplement la campagne, si leur projet est de venir encore nous attaquer, ou la défensive.

Suivant les dernières nouvelles qu'ils ont reçues de Louisbourg, la place se défendait toujours.

Sauvages sont dans le camp. Grande brocanterie pour leur acheter le pillage qu'ils ont fait. L'eau-de-vie est la monnaie qui facilite les marchés. Peu de gens ici scrupuleux sur cet article.

31 JUILLET

Arrivée d'un courrier de Montréal. Lettres du Mis de V. à l'ordinaire: c'est-à-dire vagues, ridicules ou captieuses, ne répondant point aux raisonnemens, aux faits, à la demonstration.

Nouvelles de la Belle-Rivière: tout y était tranquille.

On dit à Montréal qu'il y avait ici le jour de l'affaire 1800 Canadiens ou soldats de la marine et que maintenant nous sommes ici 12,000 hommes. Il faut expliquer comment cela peut se dire et se prouver:

ÉTAT DES SOLDATS DE LA COLONIE ET MILICIENS QUI ÉTAIENT À CARILLON LE 8 JUILLET À MIDI

Arrivés le 1er juillet	110
Avec Mr de Raymond, capne de la colonie, le 3	118
Avec Mrs de la Naudière, St-Ours, Gaspé, capnes, le 5	180
Avec Mr de Gannes, capne, le 6	183
Total	591

Sur quoi il faut défalquer environ 140 hommes, malades, détachés pour ramener des bateaux à St-Jean, tués ou pris au combat du 6.

Restent... 451 soldats de la marine ou Canadiens présens lorsque l'affaire du 8 a commencé.

Le 8, à 4 h. du soir, est arrivé Mr Duplessis, lieut, avec 85 h.

Boisvert, commis du munitionnaire, avec 168 h.

Une grande partie s'est portée sur le champ de bataille.

Il y a bien loin de ce nombre à celui de 1800.

1° On commande un certain nombre d'habitants de la meilleure espèce pour aller à la guerre; on les inscrit sur les rôles, on les équipe en conséquence: les voilà prêts à partir. Alors on leur offre le choix ou de s'engager à un très bas prix pour aller à la mer d'ouest, à la baye, etc., ou de *marcher au feu*: c'est le terme dont on se sert ici et qu'on trouve fort expressif. Leur choix n'est ni long, ni douteux. Ils s'engagent pour les postes et l'on dit qu'ils sont à la guerre. Les rôles en font foi.

2° Le munitionnaire a besoin de monde, et même en grande quantité pour ses transports. Au lieu d'avoir évalué le nombre nécessaire, de l'avoir tiré de la totalité des milices et engagés pour toute la campagne, on commande des miliciens pour la guerre, on les met sur les rôles de l'armée, ensuite on les exempte d'y aller, à condition qu'ils feront gratis deux ou trois voyages pour le munitionnaire. De là s'ensuit que l'armée paraît nombreuse, qu'il n'y marche réellement que la plus mauvaise espèce d'hommes et que les paroisses sont foulées.

Tantum potuit suadere malorum auri sacra fames. Si les gens en place tolèrent de pareils abus, décisifs pour la perte de la colonie, il faut qu'ils leur soient profitables: s'ils les ignorent, pourquoi sont-ils en place?

ÉTAT DES BATAILLONS, MILICES ET TROUPES DE LA COLONIE, LE 31 JUILLET 1758

Troupes de terre	3528
Soldats de la marine	1112
Miliciens	2108
Total	6748
Sauvages environ	300

Conseil avec les Sauvages. Cérémonie pour couvrir l'Iroquois tué. Ils demandent à retourner à Montréal et promettent de revenir. Cependant ils laissent ici un certain nombre d'entre eux.

LE 1er AOÛT

Départ d'environ 150 Sauvages. Il reste encore ici 15 Iroquois du Sault et 7 du lac, quelques Algonkins et Népissings, quelques Abénaquis, six Hurons et tous les Outaouais, en tout, environ 150 Sauvages.

Arrivée de 30 ou 40 Mississagués.

Découverte faite sur le lac St-Sacrement par Mr le Cher de Lévis jusqu'à l'isle à la Barque. Détachemt marche en même tems par terre.

Courrier envoyé à Montréal. Arrivée d'un déserteur. Les nouvelles qu'il a données de l'ennemi, les mêmes que cy-dessus.

LE 2 AOÛT

On trouvera singulier qu'aujourd'hui que l'impossibilité d'entreprendre cette campagne et le siège du fort Edouard est bien démontrée, on continue d'amener toujours ici les trains d'artillerie et autres munitions, de faire les charrettes à bras, roues et outils nécessaires pour le portage en cas de siège. On ne sera plus surpris quand on en saura la raison.

Le Sr Mercier et Cie a l'entreprise des transports d'artillerie et autres portages relatifs aux expéditions de guerre, des fournitures d'outils, charrettes, rouages, etc. Cela dit tout.

Na.—En 1757, Mr Mercier a payé aux ouvriers pour 98,000 l. d'outils, sans leur retenir les 4%, preuve qu'il les payait pour son compte. L'intendant lui a passé 36 p. % de profit.

Toutes les haches étaient de fer brut sans acier, aussi toutes pliaient comme des oublies aux premiers coups. La colonie a failli périr par la mauvaise qualité des haches. Que fussions-nous devenus sans notre abatis? C'était Mr Mercier qui en était l'entrepreneur, qui les recevait.

Remarquez comme ici tout est dirigé *ad majus lucrum* !

On objectera qu'il est toujours avantageux de disposer ici les préparatifs d'un siège; que si on n'en fait pas un cette année, ils serviront la campagne prochaine.

L'objection serait sensée dans l'autre monde, elle ne l'est pas dans celui-ci. A la fin de la campagne on ramènera à Montréal et même à Québec les équipages et munitions d'artillerie qui seront à peine arrivés ici. Les charrettes, outils, seront brûlés pendant l'hyver parce que personne n'en prendra soin. Nouveaux transports, nouvelles fournitures à faire la campagne prochaine.

En général tout est ici donné à l'entreprise et voilà pourquoi toutes les fournitures sont détestables et les dépenses énormes. Le Roi n'a rien de la première main. Les chefs, les protégés, les protégés des protégés, tout cela doit gagner sur le prix que coûte chaque chose à l'Etat. Les Sauvages et soldats se plaignent de la mauvaise qualité des vivres: les vivres sont à l'entreprise, et c'est le seul pays où le gouvernement autorise le munitionnaire à en fournir de mauvais. Les peaux de chevreuil, les souliers tannés, le tabac sont d'une mauvaise espèce: les peaux de chevreuil, les souliers tannés, le tabac sont à l'entreprise. Les capots, bragues, mitasses sont d'une mauvaise étoffe, trop courts, trop étroits: les capots, bragues, mitasses sont à l'entreprise. Les haches, pelles, pioches sont presque hors d'état de servir: les haches, pelles, pioches sont à l'entreprise.

Ce n'est pas tout encore. Ces entrepreneurs se servent des ouvriers du Roi et leur payement passe sur le compte des articles que le Roi doit payer. On ne fait qu'allonger les chapitres.

Par le marché du Roi avec le munitionnaire, il s'est obligé à lui fournir tout ce qui est nécessaire à l'exploitation de la denrée. Si un particulier eût fait avec qui que ce soit un marché pareil à celui-là, la justice civile l'eût sur-le-champ interdit. C'est à la justice criminelle à jouer ici son rôle.

Quand une troupe n'est plus sous un fort, qu'elle se campe ou marche en avant, alors ce n'est plus le munitionnaire qui fournit les rations, c'est au Roi à nourrir. Comme le munitionnaire a seul la denrée, il vend au Roi le prix qu'il veut et les transports se donnent à l'entreprise. Les camps de la Chute et du Portage sont dans ce cas.

Dans un fort que l'on construit il faut des chevaux pour charrier. Il serait tout simple que le Roi en eût à lui qu'il nourrirait, que des gens payés par lui soigneraient. Ce n'est pas cela. La fourniture des chevaux se donne à l'entreprise. Le privilégié a des chevaux à lui que le Roi paye au voyage; quelques particuliers en ont aussi: le privilégié les prend, les paye aux particuliers 7 l. 10 s. la journée, prix fixé par l'intendant, se les fait payer par le Roi au voyage, et, par cet arrangement, chacun de ses chevaux a gagné par jour de 22 à 24 d.

Na.—On a fait payer par le Roi, comme charpentiers ou autres ouvriers les charretiers du Sr Lob... depuis le commencement des ouvrages jusqu'au 1er juillet. On en a présenté le certificat à Mr de Pontleroy qui a refusé de le signer. Il a même écrit à Mr l'intendt pour lui demander ses ordres à cet égard.

7 chevaux du 10 au 31 ont gagné à Carillon 6748 l. 7 s. 8 d., suivant les certificats signés et payés.

Ils gagnent à peu près autant l'hyver que l'été: donc, dépense pour le Roi de 120,000 l. par an.

2o J'ai dit: par cet arrangement; je m'explique. Le commis de Mr Lotbinière avait ordre de faire le certificat de plus de voyages que les charretiers n'en faisaient réellement, en sorte que chaque cheval gagnait au moins 20 l. et c'était Mr de Lotbinière

qui signait les certificats. Maintenant qu'il est parti, il a fallu révéler à Mr de Pontleroy ce mystère d'iniquité, et les preuves qu'on en a sont authentiques et par écrit. De plus le Roi paye tous les voyages que ces chevaux font pour le munitionnaire et ils ont encore le tems d'en faire beaucoup. Quels chevaux! Ceux de Castor et Pollux n'étaient auprès d'eux que des rosses.

Mr de Lotbinière et Cie a de cette sorte le privilège des chevaux pour les ouvrages de Carillon. Or c'est lui qui y a fait la monnaye et qui paye les différentes dépenses en sa qualité d'ingénieur.

Il est donc bien vrai de dire que ce pays périra après avoir ruiné la France par le monstrueux abus des privilèges exclusifs.

Départ d'un courrier pour Montréal.

LE 3 AOÛT

Conseil avec les Mississagués.

Arrivée d'une vingtaine d'Abénaquis de Panaouameské. Conseil avec eux.

Courrier de Montréal nous a donné des nouvelles de Louisbourg. La tranchée n'était pas ouverte le 28 juin.

4 AOÛT

Départ de Mr Marin par le fond de la baye avec un parti de 219 Sauvages et 225 Canadiens. On a pris des vivres et des équipemens pour ce nombre d'hommes. Plusieurs les vendent après les avoir reçus et en reviennent demander d'autres. Il n'y a ni compte, ni rôle. Car de ces 444 hommes équipés sous le prétexte de ce parti, il n'y en a peut-être pas 300 qui marchent. Quiconque prouvera qu'il est possible de remédier à cet abus, prouvera qu'il n'est jamais venu dans ce pays.

Continuation des ouvrages. On y conduit les Canadiens: une demi-heure après ils disparaissent presque tous et on ne saurait plus les retrouver. Sur tous les articles ils sont, la plupart, plus indisciplinés, plus fainéants que les Sauvages, et il s'en faut bien qu'ils les valent à la guerre.

Pourquoi ne pas les punir? criera quelque Européen. Punir un Canadien! Mr de Vaudreuil aimerait mieux qu'on perdît une bataille, et il ne manquerait pas d'écrire à la cour, comme il l'a déjà fait, qu'on traite avec dureté des gens dont on fait tout ce qu'on veut avec la douceur.

LE 5 AOÛT

Titus disait qu'il avait perdu sa journée, quand il l'avait passé sans accorder un bienfait. Un Européen ici a bien employé la sienne quand il l'a passé sans apprendre une concussion ou friponnerie nouvelle.

Lorsque les troupes ont marché vers cette frontière, on a commandé les habitans voisins du portage de Chambly pour qu'ils y amenassent leurs charrettes. Le munitionnaire a fait payer à ceux qui n'avaient pas apporté leurs vivres avec eux la ration, 1 l. 10 s. Eh quoi! disait l'habitant, ce même munitionnaire ne nous a donné tout l'hyver que 10 s. par jour pour la nourriture du soldat et il nous retient 1 l. 10 s. pour cette même ration. L'ordre du Mis de V. . . y était précis.

Quand les Canadiens sont à l'armée, ils souffrent la même diminution dans la ration que le reste des troupes, mais le munitionnaire ne leur fait pas le décompte de l'économie: elle tourne entière à son profit. C'est dans cette colonie que Juvénal s'écrierait: "*Difficile est satyram non scribere: nam quis iniquæ tam patiens gentis tam ferrens, ut teneat se.*"

Rien de nouveau à l'armée.

LE 6 AOÛT

Courrier de Montréal. Lettres de Mr le Mis de Vaudreuil par laquelle il avertit le Mis de Montcalm que la colonie doit son salut aux Sauvages, que ces nations exigent beaucoup de douceur et de complaisance, qu'elles se sont plaintes en plein conseil de ce qu'il les avait traitées rudement et avaient déclaré qu'elles ne retourneraient plus en guerre de ce côté, tant qu'il y commanderait.

Voilà donc un grief qu'on peut former contre le Mis de Montcalm. Dans tout le reste sa conduite est irréprochable. Les faits parlent et ce qu'ils disent est plus clair que le jour. Cet objet unique, enveloppé de ténèbres épaisses, est l'objet qui présente matière à reproche. Il en est des Sauvages et des interprètes comme des oracles du paganisme auxquels leurs prêtres faisaient dire ce qu'ils jugeaient à propos, ce qui était favorable à leurs intérests, à leurs vues, ou conforme aux désirs de ceux qui les payaient ou qu'ils voulaient flatter.

On a dit à quelques Sauvages du Sault St-Louis de se plaindre du général français: ils s'en sont plaints,ou du moins l'interprète a, dans le conseil, rendu des paroles de plainte. Cependant ces Sauvages si mécontens ont fait, chose inouïe dans cette saison, deux partis de guerre considérables de suite et sans retourner à la cabane, et un certain nombre d'entre eux marche encore à un 3eme détachement avec Mr Marin.

Les faits sont de toutes langues, mais leur langage ne s'entend pas, on le suppose tel qu'on le veut.

Aujourd'hui dimanche, relâche aux travaux. Quelques Sauvages du parti de Mr Marin sont revenus, se disant incommodés.

DU 7 AU 12

J'ai été envoyé par Mr le Mis de Montcalm au Mis de Vaudreuil avec ordre d'étouffer, s'il était possible, ce levain de discorde qui fermentait et qui peut-être aurait nui au bien du service. Ainsi notre général fait encore les avances. L'intérest public est la règle de ses démarches et il a sans cesse dans l'esprit ce mot de Thémistocle: "Frappe, mais écoute...". Il paraît que le Mis de V... a plutôt suivi dans toutes ces tracasseries les impressions de subalternes intéressés à brouiller, que ses propres idées. Ce qui est cependant de lui dans cette affaire, c'est l'amour-propre et une jalousie de rivalité, fondement sur lequel bâtissent les brouillons. Les apparences sont que mon voyage n'a pas été infructueux. Je souhaite que les faits y répondent.

Mr Péan est parti pour Québec d'où il doit passer en France sur la flûte du capne Canon qui est prête à mettre à la voile. Il portera la nouvelle de notre victoire. Il ne manquera à son récit que de pouvoir dire: "J'ai vu". Le prétexte de son voyage est une douleur de rhumatisme dans le bras, qui demande le secours des eaux. Le motif véritable est la nécessité de prévenir et tâter un ministère nouveau et qui peut encore changer.

Pour que le Mis de V... ne reste pas seul, le Sr Mercier vient tenir auprès de lui la place qu'occupait Péan. Il faut bien que Mr l'intendt ait toujours un résident auprès de la personne du gouverneur général. Mr Martel, ancien garde-magazin de Montréal, membre de la grande société, passe en France avec lui. Il va voir comment il y placera les sommes immenses exprimées de cette terre malheureuse.

Le munitionnaire m'a prêté 7 hommes pour me ramener de St-Jean à Carillon. Ils m'ont dit qu'ils avaient été commandés pour la guerre, choisis ensuite sur toutes les levées, livrés au munitionnaire pour conduire ses bateaux, qu'ils en étaient à leur cinquième ou sixième voyage et qu'aucun d'eux n'avait encore été payé. Le muni-

tionnaire prétend que cette friponnerie vient de ses commis qui ont les charrois à l'entreprise.

Les Folles-Avoines ont envoyé prisonniers à Montréal les sept Sauvages de leur nation qui avaient cet hyver assassiné à la Baye une famille française. Trois ont été passés par les armes sur la place de la ville. Les quatre autres doivent venir à la guerre jeter leur corps pour expier leur crime.

Cette soumission d'une nation indépendante, éloignée de plus de 500 lieues, fait grand honneur au nom français.

Mr Marin est revenu le 10. Il a rencontré Rogers avec 500 hommes soutenu par le major Putnam à la tête de 250 hommes, d'un nouveau corps composé de gens d'élite sous le nom d'infanterie légère aux ordres du Sr Gage, brigadier-général. La partie n'était pas égale. Nos gens se sont retirés en bon ordre laissant sur le champ de bataille 13 hommes tués dont 5 Sauvages et emmenant leurs blessés au nombre de 10. Ils ont fait cinq prisonniers dont est le major Putnam. Une grande partie des Canadiens du détachement de Mr Marin était de la mauvaise espèce. On prétend que le commandt des milices les lui avait donnés tels par jalousie de métier. D'ailleurs des affaires d'intérest pour société de poste ont indisposé Mr de Rigaud contre son beau-frère.

Le 10 et le 12, 500 miliciens du gouvernement de Montréal sont partis pour retourner chez eux. Ordre de s'arrêter à St-Frédéric afin d'y faire du bois pour la garnison.

Départ de la plus grande partie des Sauvages. Il en reste 75, savoir:

Iroquois	9
Abénaquis	18
Micmacs	2
Népissings	4
Mississagués	42

Mr Wolff envoyé pour porter au général anglais les propositions du Mis de Vaudreuil, au sujet de l'échange des prisonniers, est revenu le 12 avec une réponse de ce général qui semble indiquer qu'il n'a pas compris le sens de ces propositions. Le Mis de Montcalm m'a dépêché à ce sujet pour lui présenter nettement les intentions du gouv. génl. L'Anglais n'a rien changé à sa réponse. Il paraît qu'il veut retenir nos soldats dont il croit que nous avons besoin; il ne parle que d'échanger les offers. Il est convenu de la justice de la clause du Mis de Vaudreuil de tenir en séquestre, jusqu'à une décision des deux cours, les Canadiens et soldats pris avant le 9 août, que nous prétendons devoir nous être rendus par la capitulation du fort G.-Henry. Cependant cette clause sert de prétexte aux difficultés qu'il fait.

J'ai été reçu et traité avec la plus grande politesse. Les Anglais disent que les Canadiens sont plus cruels que les Sauvages mêmes. Je ne crois pas qu'ils pensent à rebâtir le fort Guillaume-Henry.

Mr de Longueuil est revenu de son ambassade des Cinq-Nations. Il s'est arrêté à l'embouchure de la rivière de Chouâgen. Les Sauvages l'ont averti qu'il ne pouvait sans courir de grands risques s'avancer au-delà. Ils y sont venus conférer avec lui et lui ont dit qu'ils allaient envoyer des députés à Montréal. Les Anglais, au nombre de 5 ou 6000 hommes ont déjà reconstruit le fort de Bull. Ils faisaient le portage des matériaux nécessaires pour rebâtir celui qui était à la tête de la riv. de Chouâgen. Il paraît que les Cinq-Nations ont consenti à ce rétablissemt. Les Montagués seuls s'y sont opposés. Tous ces Sauvages seront enchantés de voir Chouâgen retabli et je pense qu'il le sera cette année. Nous n'avons, en vérité, rien fait de ce qui pouvait empêcher ces Sauvages de regretter ce comptoir où la traite leur était avantageuse.

LE 17 AOÛT

Départ du reste des miliciens marqués pour être renvoyés. On a replié le camp du Portage sur la Chute. Il y reste un poste de 200 hommes dans une redoute; ce poste est relevé toutes les 24 heures. Il entretient une découverte sur le lac St-Sacrement. L'armée est réduite à 1933 hommes de la colonie dont 600 miliciens et 200 malades. Ouvriers, canonniers, environ 250.

	Combattans	Hopl Carillon	Hx extérieurs	Absens ou détachés	Domestiq.
La Reine	370	17	23	7	13
La Sarre	436	14	15	0	9
Rl-Roussillon	460	14	12	0	12
Languedoc	418	20	23	15	9
Guyenne	393	23	32	5	0
Berry	723	77	48	0	12
Béarn	393	8	24	9	21
	3,193	173	177	36	76

Total... 3623 réduits à 3193 combattans.

Il a paru du côté de St-Frédéric un parti ennemi qui a enlevé un habitant.

19 AOÛT

Départ de 30 Abénaquis pour aller frapper entre Orange et Saratoga, et de 23 Iroquois qui tournent leurs pas vers Connecticut.

20 AOÛT

Il devait partir avec Mr Marin une trentaine de Mississagués. Un d'eux, malade, a jonglé qu'il fallait pour le guérir sacrifier un chien. Le chien a été acheté, mis à la chaudière, le festin s'est fait, un sénateur a jonglé et le malade se meurt.

LE 21 AOÛT

Départ de Mr Marin avec une cinquantaine d'hommes dont 20 Sauvages en canot sur le lac St-Sacrement.

Croix plantée au pied des retranchemens avec cette inscription:

Chrétien! ce ne fut point Montcalm et sa prudence,
Ces arbres renversés, tes héros, leurs exploits,
Qui des Anglais confus ont brisé l'espérance;
C'est le bras de ton Dieu vainqueur sur cette croix.

Quid dux? Quid miles? Quid strata ingentia ligna?
En signum! En victor! Deus hic, Deus ipse triumphat.

LE 22 ET LE 23

Retour des Iroquois et Hurons du parti de Mr Marin. Ils n'ont pas voulu s'avancer au-delà de l'isle à la Barque. On ne leur avait parlé que d'une découverte et non de frapper. Si on les en eût avertis avant que de quitter la natte ils eussent pris d'autres

mesures. Mr Marin est allé par terre avec 10 Mississagués et 3 Français tenter aventure au fond du lac St-Sacrement.

Arrivée d'un convoi de 20 bateaux.

DU 24 AU 31

Le Mis de Montcalm envoye à la guerre Mr de la Miletière, offer au régimt de Languedoc, adopté par les Sauvages, destiné par le Mis de Vaudreuil à suivre les traces de Mr de Joncaire, dont il a épousé la nièce, avec 16 Iroquois de sa cabane qui l'avaient demandé pour chef d'une course. Il part, arrive à la Chute. Mr de Rigaud le retient et fait des représentations au Mis de Montcalm: c'est un attentat contre les droits de la colonie; envoyer un offer français avec des Sauvages, c'est Catilina qui se déguise en femme pour pouvoir entrer dans les mystères de la bonne déesse. Le Mis de Montcalm répond avec douceur aux représentations, mais insiste sur le départ du détachement. On croit qu'il partira: non, l'affaire reste indécise deux jours et pendant ce tems on cabale auprès des Sauvages qui disent enfin qu'ils ont changé d'idée et qu'ils ne veulent plus partir.

C'est ainsi qu'on sert le Roi. Arrivée d'un déserteur. Le résultat de ses dépositions est que les ennemis travaillent à nettoyer la rivière au Chicot pour aller ensuite assiéger, dans le lac Ontario, un fort français qui ne peut être que Frontenac; qu'ils ont construit et lancé à l'eau sur le lac St-Sacrement une barque de 18 canons, qu'ils ont un four à chaux très vaste, que leur retranchement est crénelé partout, ce qui prouve que leur projet est de faire passer l'hyver dans ce retranchement à un corps de troupe baraqué. Il paraît aussi que les renforts qu'ils recevront soit de Louisbourg, de la Belle-Rivière ou de German flats décideront une nouvelle tentative de leur part sur Carillon. Nous les attendons de pied ferme et nous travaillons constamment à rendre notre position meilleure. Les soldats sont de la meilleure volonté et désirent avec ardeur le retour des ennemis. Ils sont sûrs de la victoire. C'est un heureux présage de succès.

Retour du Sr Marin. Il est resté trois jours embusqué autour du camp ennemi sans trouver occasion de faire chevelure ni prisonnier.

Départ du Sr de Sabrevois, enseigne de la colonie, avec un petit parti pour tenter même aventure entre le fort Lydius et le lac St-Sacrement.

Deux Iroquois qui boudent leur cabane sont aussi allés seuls du même côté.

Arrivée de quelques Iroquois. Les Mississagués demandent à partir et on ne peut guère le leur refuser, il y a longtemps qu'ils sont ici.

J'ai été avec 40 volontaires et quelques guides sauvages reconnaître un chemin pour aller, en débarquant à une heure ½ de Carillon entre ce fort et celui de St-Frédéric, et passant par la profondeur des terres, tomber sur le camp de Contrecœur. Je l'ai trouvé à 11,562 pas de trois pieds, de l'endroit où j'ai débarqué et la rivière de Bernetz à 6,200 pas. Je l'ai passée presque à pied sec. J'ai laissé toujours à un quart de lieue de ma droite la chaîne des montagnes qui règnent le long des lacs St-Sacrement et Champlain derrière laquelle passe le chemin des Agniers.

Courrier de Montréal; nulles nouvelles de Louisbourg. Un bâtiment espagnol chargé à Bordeaux, arrivé à Québec.

1er SEPTEMBRE

Courrier de Montréal. Le détachement ennemi parti le 12 juillet du lac St-Sacrement, s'est porté sur le lac Ontario et était à 2 lieues de Frontenac quand le courrier en était parti pour porter cette nouvelle à Montréal. On y est, et avec raison, dans

la plus grande inquiétude. Il n'y a que 40 hommes de garnison dans le fort qui est l'entrepôt de l'artillerie, des munitions de guerre et de bouche des pays d'en haut. Les barques ne sont point armées, leurs agrès ont été employés aux goélettes de Mr Péan et si ces barques, hors d'état de gagner le large, tombent entre les mains des ennemis, qui les empêchera de s'emparer de Niagara dont la garnison est aussi faible que celle de Frontenac ? Ils en sont bien instruits: les mêmes Sauvages des Cinq-Nations qui les ont infailliblement avertis de la faiblesse du poste et de la garnison de Frontenac, ne leur auront pas laissé ignorer qu'il n'y avait que 30 hommes à Niagara. Ces deux forts étaient leurs galeries. On était sûr de leur fidélité. Mr Duplessis, major de Montréal, âgé de 80 ans, en est parti avec 1500 hommes pour se porter de ce côté. On fait aussi des commandemens du côté de Québec, mais on ignore quel effet produiront ces tardifs secours.

Voilà donc enfin le mal tant prévu arrivé. Les ennemis ouvrent les yeux, sentent l'avantage que doivent donner aux talens, même bornés, le grand nombre et l'abondance en tout genre. Qu'ils ont beau jeu contre notre misère et nos sottises!

Nous ne serions pas dans ces critiques circonstances, si, après avoir pris Chouâgen, on en eût rendu la rivière navigable et construit sur le terrain du fort Ontario ou à la baye des Goyogouins, ou du moins à la baye de Niaouré un poste capable de contenir 500 hommes, comme il fut alors plusieurs fois proposé; si l'on eût au moins établi toute la campagne les barques bien armées en croisière dans les parages de la rivière de Chouâgen; si, du moins, Frontenac et Niagara eussent été mis en état de n'être pas enlevés d'un coup de main, vu la faiblesse du poste ou le défaut de défenseurs. Si, du moins, dans cette campagne après l'affaire du 8 et la retraite des ennemis, au lieu de nous envoyer ici une troupe inutile et passagère, qui n'a servi qu'à consommer sans fruit une grande quantité de vivres, ont eût sur-le-champ envoyé sur les ruines de Chouâgen un corps de 15 ou 1800 hommes, soutenu par les barques bien armées, lequel y fût arrivé avant les ennemis, partis seulement le 12 juillet du lac St-Sacrement, eût comblé le port, barré la rivière, et fini sa campagne dans cette position. Alors en cas d'attaque des ennemis, leur supériorité seule était pour eux et non notre négligence à laquelle il n'y a pas de remède, au lieu que la sagesse corrige l'infériorité des forces. Mais toutes ces réflexions sur le passé ne sont bonnes que pour les lecteurs à venir. Il faut des ressources et non des élégies et des philippiques.

Vaisseaux nouveaux à Québec. Nouvelles de France du mois de juin peu consolantes; de Louisbourg du 25 juillet peuvent donner quelques lueurs d'espérance aux esprits qui se leurrent aisément.

Quelques Iroquois et Abénaquis ont fait une chevelure et deux prisonniers auprès du fort Number Fourth, situé à la tête de la rivière de Connecticut, au-dessus de l'embouchure de Black River. Ce fort est de pièces sur pièces, a 4 canons et 100 hommes de milice pour garnison. Cependant il est moins exposé que Frontenac, puisqu'on n'y peut aller que par les bois.

Par les dernières nouvelles du fort Duquesne, il paraît que nous sommes sur le point d'y être attaqués.

Aujourd'hui les 8 batns avec les drapeaux ont travaillé aux retranchemens qu'on refait presque en entier. Attaqués de tous les côtés et contraints de diviser nos faibles forces, il faut suppléer au nombre par l'art. Ces retranchemens seront de cinq arbres pour base, 4 au-dessus, 3, 2 et 1. Il serait à souhaiter qu'on pût faire un fossé autour, mais il est à craindre qu'on ne trouve le roc trop tôt.

J'ai proposé d'occuper par une batterie retranchée et blindée l'isle aux Moutons.

Je demandais le travail de deux cents Canadiens pendant trois jours, travail qui n'interrompait en aucune façon celui du camp de Carillon.

Après 24 heures j'étais dans l'isle à l'abri de toute mousqueterie, il fallait du canon pour m'en chasser; si l'ennemi m'eût laissé 15 jours, j'y soutenais le siège de Troie.

Pour l'exécution de ce projet, je demandais Mr Jacquau qui le partage et qui seul est en état de construire la batterie telle que nous la concevons, 4 mauvaises pièces de canon, des munitions de guerre et de bouche pour 2 mois, et 50 hommes déterminés comme Mr Jacquau et moi à ne se pas rendre. Nous aurions eu des réduits pour vivres, poudres et charbon à l'abri de la bombe. La construction est neuve et sans exemple, d'autant que l'isle formant une ellipse dont le grand diamètre est de 15 toises et le petit de 6, tous les ingénieurs se récrieront sur l'impossibilité d'y rien faire de soutenable, puisque les parapets seuls devant être de 3 toises chacun emportent les 6 toises.

Par cette position, on pouvait sans inconvénient replier sur Carillon, le poste du Portage et le camp de la Chute après avoir fait barrer, combler, rendu impraticable la rivière de ce nom. L'ennemi était obligé ou de m'assiéger dans les formes, et ce n'était pas l'affaire d'un jour, ou de faire son débarquement au-dessus du camp Brûlé ou de Contrecœur; alors il lui fallait un portage de 3 lieues pour conduire son canon devant nos retranchemens, et, en cas d'échec, ce canon, une partie des munitions de guerre et de bouche nous restaient. D'ailleurs la réunion de nos forces en un même point, ces obstacles à la marche, aux opérations, au progrès de l'ennemi nous mettaient en état d'envoyer 800 ou 1000 hommes au Mis de Vaudreuil, lorsqu'il les demanderait ou sans qu'il les demandât.

Na. L'avantage d'un secours de soldats envoyé sur-le-champ au Mis de V. eût été de former sans délai une tête à la Présentation ou aux Cèdres qui eût tranquillisé la colonie alarmée, donné le moyen d'y faire tous les préparatifs pour une expédition d'automne ou de printems suivant les manœuvres de l'ennemi. Dans ce dernier cas, je voudrais établir mon entrepôt au-dessus des rapides, afin que le transport des munitions de guerre et de bouche ne m'arrêtât plus dans les premiers momens où la navigation deviendrait praticable.

Je ne sais si ce projet aura lieu. Si on le rebute, c'est sans doute parce que les maîtres de l'art trouveront plus d'inconvéniens que moi, novice, je n'y vois ou crois y voir d'avantages.

LES 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE

Mr Wolff a été envoyé le 2 au matin pour porter au général Abercromby la réponse du Mis de V. au sujet de l'échange des offers qu'il refuse absolument, à moins que celui des soldats n'ait en même tems lieu. Il est revenu ici le 3 avec une dépêche du gl anglais au Mis de V. dont nous ignorons le contenu.

Lorsque je fus envoyé au camp anglais, j'avais parié contre le capne Abercromby, neveu du général et son aide de camp, que Louisbourg ne serait pas pris le 15 août. Il m'a écrit par Mr Wolff que la place s'était rendue le 26 juillet et a joint à sa lettre une gazette de Nlle-York, en date du 28 août, qui renferme les détails de cette reddition et les articles de la capitulation. Malgré cette gazette et sa lettre qui la copie littéralement, je crois la nouvelle fausse et publiée dans leur colonie pour encourager les habitans et les soldats. Selon eux, Louisbourg s'est rendu le 26 pour ainsi dire à discrétion, et suivant des lettres que nous en avons du 24, la place n'était encore battue que de 200 toises. On avait fait des coupures pour soutenir l'assaut; toutes les rues étaient barricadées, les maisons crénelées, le quai fortifié; tout, enfin, annonçait la résolution

de vaincre ou de périr. La capitulation comprend, dit cette gazette, les habitans de l'isle Royale, St-Jean... et le Père Germain, missionnaire de cette contrée ne l'eût pas sçu le 7 août, jour auquel il nous écrit ici que Louisbourg se défendait bien!

D'ailleurs si cette place eût été prise le 26 juillet, des bâtimens ou des chaloupes ou même des gens de pied en eussent certainement, avant le 1er septembre, apporté la nouvelle à Québec. Mille autres circonstances me font persister à croire que la gazette de la Nlle-York est fausse et illusoire. Je garde cette gazette et la lettre du capne Abercromby.

Mr Sabrevois, enseigne de la colonie, revenu le 4 d'une découverte faite par terre avec 10 ou 12 hommes au fond du lac St-Sacrement, a rapporté que le camp anglais est fort diminué, qu'il lui a paru moins nombreux que le nôtre sous Carillon, qu'il n'y a plus que 150 ou 200 berges. D'un autre côté, Mr Wolff, qui a vu ce camp d'une lieue environ dans le lac en plein jour, auquel on n'a bandé les yeux qu'au pied du retranchement, la nuit, à la vérité, mais après avoir passé pour débarquer sur plusieurs rangs de bateaux, soutient que toutes les apparences sont exactement les mêmes qu'à son premier voyage à ce camp. Il me semble qu'en supposant même que Mrs de Sabrevois et Wolff méritassent dans des circonstances ordinaires même degré de confiance, dans celle-ci il en faut croire plutôt le rapport de celui des deux qui certainement a vu de sang-froid, parce que le pavillon qu'il portait le mettait à l'abri de tout danger.

Quelques gens prétendent que le jeune Canadien n'a dit que ce que ses supérieurs compatriotes lui ont dit de dire et cela pour qu'en conséquence on les rappelât de cette partie, qui n'est plus menacée, pour marcher sans doute au secours de l'autre frontière. C'est que, pour y arriver, on passe et l'on séjourne à Montréal et voici le tems des affaires; car passé le 8 7bre on ne délivrera plus de lettres de change au trésor. Effectivement Mr de Rigaud écrit à Mr son frère que c'est la seule découverte qui, jusqu'à présent, ait été bien faite; que les ennemis, ne sont plus en force au lac St-Sacrement, et qu'ainsi il n'est plus nécessaire de laisser ici celles qui y sont.

Na. On a donné un terme si court à la réception du papier pour être converti en lettres de change, 1o afin de masquer l'énormité de la dépense, car depuis 4 mois on n'a payé aucun de ceux qui travaillent pour le Roi; 2o afin que les partisans et amis de la G. S. qui sentent le danger où est la colonie, qui craignent l'anéantissement de la monnaye de papier, aient plus beau jeu pour la convertir en lettres de change, dans un tems où les affaires ne sont pas encore faites et où les offers, tous négocians, sont à l'armée.

Mr le Mis de Montcalm avait demandé à Mr l'intendant que tous les ans il assignât aux troupes françaises un fonds de 8,000 l. en lettres de change du premier terme. Cette demande était d'autant plus juste que nos fonds sont sur-le-champ payés en argent comptant par le trésorier de l'ordinaire des guerres à celui des colonies. Mr l'intendant a refusé net.

Na. Depuis que nous sommes en Canada notre traitement a diminué de près d'un 6e; au lieu de nous payer en argent comme les premières années, depuis 18 mois, on nous paye en papier; on a retranché une partie de ce qu'on nous donnait en campagne. Cependant tout est ici devenu d'un prix si excessif qu'on aurait peine à en croire le détail. Je parle des choses nécessaires à la vie. Qui voudrait ensuite détailler les désagrémens de tous genres qui nous accablent ici, ferait une élégie dont peu de gens sentiraient la force.

J'ai écrit à Montréal une lettre pour être montrée au Mis de Vaudreuil dans laquelle je dis qu'à sa place je ferais sur-le-champ à la Présentation, s'il en est tems encore, aux Cèdres au moins, tous les préparatifs pour une expédition d'automne, d'hyver ou

de bon printems; je retiendrais tous les voyageurs et engagés des pays d'en haut, objet de 2000 excellens hommes, je ferais dire aux Sauvages de ces cantons qu'ils vinssent eux-mêmes chercher leurs besoins à Montréal où je les leur donnerais au lieu de les leur vendre, que j'arrêterais tous les pêcheurs du fleuve et golfe St-Laurent dont je ferais des matelots sur les lacs Ontario et Champlain; je prendrais même sur moi, pour remplir le même objet, de faire rester en hyvernement quelques-uns des vaisseaux marchands aujourd'hui à Québec; leurs équipages, agrès et mâtures serviraient à la marine des lacs; j'ordonnerais sur-le-champ au Sr Levasseur de ne plus employer tous ses ouvriers qu'à construire à St-Jean et à la Présentation des chebecs, demi-galères et brigantins; je ferais faire force bateaux, canots d'écorce et j'achèterais tous ceux des particuliers; j'employerais à la guerre et aux travaux militaires tous les ouvriers des villes et campagnes, je chargerais de commander les miliciens dans les côtes, les offers qui doivent marcher à la guerre avec eux; je porterais toutes les compagnies de terre et de la marine à 60 hommes en y incorporant des Canadiens d'élite qui serviraient toute la campagne avec une paye fournie par le Roi ou même par les paroisses; ce mélange donnerait à chaque troupe de bons tireurs, de bons canoteurs, de bons ouvriers en tous genres et dont l'émulation réciproque ferait d'excellens guerriers; je mettrais l'ordre et la police dans les convois du munitionnaire qui enlèvent les meilleurs hommes; enfin par l'emploi, l'économie et des hommes et du tems, je chercherais à me tirer de la plus critique position où l'on se soit jamais trouvé.

Les Sauvages ont demandé à partir. Ces messieurs n'aiment pas les mauvaises nouvelles. Des colliers, un hymne de guerre chanté par le Mis de Montcalm, un cochon donné pour faire festin, un coup d'eau-de-vie, ces grands mobiles les ont arrêtés. Ils ont promis de rester encore huit jours. Leur nombre est de cent environ.

5 SEPTEMBRE

Continuation des travaux du retranchement par les huit batns entiers. Je crois qu'on eût pu trouver assez de terre pour former en avant un fossé qui eût amélioré la défense du retranchement, l'eût garanti du feu, ce qui nous eût épargné de le défaire cet automne pour le refaire au printems. Mais on a cru que l'ennemi ne nous donnerait pas le tems de le finir, et, qu'ébauché, seulement en cas d'attaque, il serait plus pour les assaillans que pour nous.

On fait les dispositions pour replier le camp de la Chute, c'est-à-dire qu'on transporte à Carillon les pieux, rames, avirons, bois de chauffage que les troupes de ce camp ont faits et qu'on va dès aujourd'hui commencer à barrer la riv. de la Chute par une digue à portée du canon du fort. Je suis chargé de cet ouvrage qui n'est autre chose qu'une espèce de chaussée de castors faite d'arbres couchés dans l'eau, troncs et branches, et liés par divers rangs de pilotis, enfoncés à fleur d'eau. Quelques Sauvages qui étaient à la chasse sur les bords de la rivière au Pendu ont été attaqués par un parti ennemi; un Sauvage a été légèrement blessé, les autres se sont sauvés à Carillon. Mr de St-Luc a marché sur les pistes des ennemis avec presque tous les Sauvages du camp et est revenu, deux heures après, nous dire qu'elles paraissent être celles d'une trentaine d'hommes dont plusieurs avec des souliers français, le reste Sauvages. Trente des nôtres partiront demain matin pour courir après ce parti qu'ils comptent joindre après demain, et ne pas trouver sur leurs gardes, attendu qu'ils ne s'attendront plus alors à être poursuivis.

Mr de Charly, beau-fils de Mr de Noyan, commandt de Frontenac, est parti hier pour Montréal.

LE 6 SEPTEMBRE

Nouvelles de Québec qui annoncent la prise de Louisbourg, de Montréal qui apprennent celle de Frontenac.

Louisbourg s'est effectivement rendu le 26 juillet ainsi que me l'avait écrit le capne Abercromby. Nous ignorons absolument le détail et du siège et de la reddition. Il en coûte avec cette place 6 ou 8 vaisseaux de guerre à la France. Si Mr de Drucour eût été plus citoyen qu'occupé de son intérest particulier, il lui eût épargné cette perte. Effectivemt ces vaisseaux, gardés dans le port, ne pouvant sauver la place, le frivole honneur d'une défense un peu plus longue ne valait pas de les sacrifier. Je pense que si l'isle Royale est rendue à la France, il n'y faut point de place mais un simple poste avec un commandt et 100 hommes pour la police de la pêche. Quelques ouvrages qu'on y fasse, la place sera prise parce qu'on ne saurait empêcher la descente: ainsi c'est une dépense énorme pour la fortification, son entretien et celui d'une grosse garnison qui tombera en pure perte.

Je rappellerais en Canada les compagnies détachées à Louisbourg lesquelles feraient une forte et bonne augmentation aux troupes de la colonie. Comme nous n'avons point d'autres détails, je joins ici les articles principaux de la capitulation suivant la lettre du capne Abercromby:

La place s'est rendue le 26 aux conditions suivantes:

1° La garnison sera prisonnière de guerre et transportée en Angleterre dans des vaisseaux de S. M. B.

2° Toute l'artillerie, munitions de guerre, de bouche, et armes, seront remises aux commissionnaires de S. M. B.

3° Le gouverneur donnera ordre que les troupes qui sont dans l'isle St-Jean et dépendances se rendent à bord de tel vaisseau que l'amiral envoyera pour les recevoir.

4° Les négocians et leurs commis qui n'ont point porté les armes seront envoyés en France, etc.

On a mandé ici que la ville de Louisbourg s'était rachetée de tout pillage et confiscation pour la somme de 150,000 l., que tous les habitans étaient tranquilles dans leurs maisons et jouissance de leurs effets jusqu'au tems de l'embarquement, et que l'amiral avait fait pendre un soldat anglais qui avait volé un habitant.

Le 12, on a reçu de Montréal un journal de Mr de Boishébert qui contient le détail de ses manœuvres depuis le 8 juillet, jour auquel il est arrivé à l'isle Royale jusqu'au 30, jour auquel il est parti.

Il paraît par ce journal, qu'il s'est tenu toujours très fort sur les derrières du camp anglais, qu'il n'a pas ou peu incommodé, que son détachement était faible et d'une médiocre volonté, qu'en un mot, il aurait mieux valu épargner au Roi 5 ou 600,000 l. de frais en ne l'envoyant point à l'isle Royale. Il est allé faire coup du côté du fort George, dans les environs de la rivière St-Jean.

DU 6

Détail de la prise de Frontenac. Le Sr d'Espinassy, lieutenant du corps royal, était arrivé le 22 à Frontenac, étant parti le 20 de Niagara dans la barque la *Marquise*. L'objet de son voyage avait été de choisir des pierres à chaux pour le revêtement des ouvrages de Niagara. Le 22 au soir, le chef des Iroquois de la Présentation vint avertir Mr de Noyan que les Anglais venaient en forces pour l'attaquer.

La nuit se passa à mettre en état le peu d'artillerie qu'il y avait sur les remparts. La garnison n'était que de 80 hommes; deux barques étaient armées, ayant seulement 10 ou 12 hommes d'équipage chacune; les 4 ou 5 autres étaient sans agrès.

Le jeudi 24, au soir, les ennemis débarquèrent quelques troupes. Le vendredi toute leur armée qui était de 4000 h. débarqua et ouvrit une tranchée assez près du fort. Le samedi ils vinrent en colonne, soutenus de 4 pièces de 12 et de deux mortiers, s'établir dans les retranchemens que nous avions commencés en 1756 pour couvrir Frontenac.

Ils en firent aisément une parallèle et commencèrent à tirer. La nuit du vendredi au samedi, les deux barques furent tâtées par une trentaine de berges anglaises qui furent repoussées avec perte d'une vingtaine d'hommes de leur part. Le samedi se passa à se canonner réciproquement. La nuit du samedi au dimanche, les Anglais établirent une batterie de brèche; les barques sortirent du fort pour essayer de démonter cette batterie par leur feu mais elles en furent tellement incommodées qu'il fallut les abandonner.

La brèche s'étant trouvée praticable le dimanche, au bastion de la droite, une partie des canons démontée, la poudrière découverte, les barques hors de service et la garnison hors d'état de soutenir un assaut, Mr de Noyan se rendit à 9 h. du matin. La garnison fut faite prisonnière de guerre et renvoyée le lendemain à Montréal pour être échangée. Les Anglais se sont conduits avec la plus grande humanité, je dirai même avec beaucoup de politesse. Nous avons eu 7 ou 8 hommes tués ou blessés. Notre plus grande perte est 1° celle des barques qu'il eût fallu sauver, attendu qu'elles ne pouvaient sauver la place et que le vendredi il souffla un vent de nord-est propre à les mettre en sûreté.

2° Celle de près de 80 pièces d'artillerie prises à Chouãgen qui étaient restées à Frontenac on ne sait trop pourquoi ni comment. Nous les avons à la vérité enclouées, mais elles n'en sont pas moins perdues pour nous.

3° Celle de beaucoup de munitions de guerre et de bouche destinées à l'approvisionnement des pays d'en haut, perte irréparable dans les circonstances présentes.

Les Anglais ont emmené la *Marquise* et un senau de 16 canons, et brûlé les autres bâtiments. Les voilà encore maîtres du lac Ontario. Dieu veuille qu'ils ne se portent pas sur-le-champ à Niagara. Le Mis de V... a envoyé ordre au Sr de Montigny, capne de la marine, de s'y rendre avec 500 hommes d'élite et de faire la plus grande diligence.

Mr le Mis de V... ayant aussi mandé le Mis de M... pour conférer sur l'état actuel de la colonie et pour lui faire part de ses projets, ce général est parti incognito de Carillon, le 6 au soir, avec le Sr de Pontleroy aussi mandé. Je l'ai suivi dans ce voyage. Arrivés le 8 au soir à St-Jean. Quelques jours auparavant on y avait eu une terreur panique au sujet de 18 miliciens déserteurs de Carillon qui furent pris presque pour une armée anglaise. Il s'était assemblé à St-Jean 3 ou 400 hommes de Chambly et de la Prairie pour s'opposer au progrès de ces ennemis dont la marche avait assurément été bien secrète jusqu'à St-Jean.

Arrivés le 9 à Montréal dont nous sommes repartis le 13. Le Mis de M... a dans cet intervalle donné au Mis de V... 3 mémoires; un sur la frontière du lac Ontario, un sur celle du lac Champlain et le troisième sur la défense de Québec et les opérations et réglemens généraux à faire. Ces trois mémoires sont cy-joints.

Il a été décidé que Mr de Pontleroy irait établir un poste retranché à Frontenac que les ennemis ont abandonné, qu'on y construirait de suite deux bâtiments de 12 canons et qu'on assemblerait sur cette frontière un corps de 3000 h., soit pour entreprendre de chasser les ennemis de Chouãgen, supposé qu'ils n'y soient pas en forces, soit pour finir la campagne dans cette partie et travailler aux ouvrages projetés. La lecture des mémoires du Mis de M... montrera quel a été son avis sur ces différens objets. Pour moi j'ai sans cesse dans l'esprit ces vers d'Ovide:

Principiis obsta; sero medecina paratur;
Cum...mala pro longas invaluere moras.

Le Mis de V... sentant la position critique de la colonie s'est déterminé à envoyer en France un offer à la fin de la campagne pour en rendre compte à la cour. Il a daigné faire choix de moi pour cette commission importante et délicate. Je n'aurais que lieu de m'en réjouir si je me sentais autant de talens pour la bien remplir que de zèle et de bonne volonté.

Le 12.—Il est arrivé un courrier de Québec qui nous a appris l'entrée en rivière d'un vaisseau du convoi de la Rochelle, le *Prince de Condé.* Le capne de ce bâtiment a écrit qu'il avait vu prendre le *Gédéon* et les *Deux Amis,* vaisseaux du même convoi.

Le même jour au soir le Sr Godefroy, capne de la colonie, est arrivé du Détroit. Il avait passé le 31 août à Niagara et l'on y ignorait que les Anglais fussent à Frontenac, et le 9 septembre à la Présentation, d'où le Sr de Montigny n'était pas encore parti. Le détachemt du Sr Duplessis était en fort mauvais état, presque nu, mal armé, beaucoup de maladies, point de bateaux. Tant qu'on ne changera pas la forme des commandemens de milice on n'en tirera jamais aucun service.

Partis le 13 de Montréal nous sommes arrivés le 16 à Carillon. Pendant notre absence il ne s'y est rien passé de considérable. Le travail du retranchement a été achevé, on a fait une batterie à la droite; relâche aux travaux le 13 et le 14.

Le 10, il y a eu une alerte donnée à toute l'armée. L'occasion: 8 berges qu'on a prises pour 30, 60, 140, innombrables; le poste du Portage se replie; les ennemis débarquent; on envoye les compagnies de volontaires; elles ne voyent rien; les postes se rétablissent à l'ordinaire.

DU 15 AU 25 7BRE

On a travaillé à fermer l'intervalle des redoutes de la 2e ligne par un fossé et des palissades. On a aussi commencé le chemin couvert et le glacis. Le soldat y travaille avec une grande vitesse parce que ce travail lui sera payé à la toise et non à la journée. Il y a longtems que le fort serait achevé si on eût suivi cette méthode. Le Sr de Lotbinière ne l'a jamais voulu. Il n'était pas de l'intérest du cantinier que l'ouvrage finît si promptement.

Le 13, on avait renvoyé 300 hommes sur le lac St-Sacrement aux ordres du Sr de Repentigny, capne de la colonie.

Il est rentré le 17 sans avoir rien vu.

Le 24.—Arrivée d'un convoi. Nouvelles de Montréal qui nous en ont donné du lac Ontario. Le Sr Langy-Levrault, qui avait été envoyé de la Présentation à la découverte du côté de la baye de Niaouré et de Chouãgen, a rapporté qu'il n'y avait aucun Anglais dans ces deux postes, qu'il avait vu auprès de Chouãgen les débris de berges et d'une de nos barques brûlées et beaucoup d'agrès dispersés. Cependant je voudrais des nouvelles directes de Niagara. Peut-être l'armée anglaise, contente de son expédition de Frontenac, s'occupe-t-elle aujourd'hui à solidement établir le fort de Bull? Cette position remplirait pour eux l'objet de la traite avec les Sauvages comme celle de Chouãgen; seulement elle ne leur donnerait pas la clef de la colonie par la facilité d'être les maîtres du lac Ontario, au moyen d'une marine supérieure à la nôtre. Mais aussi comme nous ne pouvons leur contester ce fort à la hauteur des terres, son retablissemt ne leur tiendra lieu de rien dans le traité de paix. Je ne doute pas qu'elle ne se fasse cet hyver. La France fait communément des paix peu avantageuses, parce qu'elle ne les fait jamais à propos. Son moment était à la fin de 1756. Voici le beau moment

de l'Angleterre et l'Angleterre le saisira. Notre marine est écrasée et cet objet seul a causé cette guerre; elle est écrasée sans qu'il coûte aux Anglais aucun démembrement puisque Louisbourg sera l'équivalent de Port-Mahon; les Anglais feront la paix cet hyver. D'ailleurs le roi de Prusse est peut-être aujourd'hui pressé de faire la sienne. Il ne peut se soutenir que par des victoires continuelles; une fois battu, c'est comme s'il n'avait jamais vaincu.

Mr le Mis de Vaudreuil s'occupe à envoyer de gros convois à Niagara. Nous avons aussi repris possession de Frontenac et le Sr de Pontleroy s'y est porté pour en faire un poste retranché. Les constructeurs doivent y commencer les trois barques. On nous annonce un renfort ici de Canadiens et de Sauvages. Je le crois fort inutile: 1o Je ne pense pas que les ennemis reviennent; 2o quand ils reviendraient nous sommes assez de monde pour les bien recevoir et les empêcher de faire aucun progrès. La saison a augmenté et va tous les jours augmenter de plus en plus nos forces.

DU 25 AU 30

Le 25 au soir, il nous est arrivé un déserteur du 4e batn de Royal-Américain. Telle est sa déposition. Le 21 7bre, jour auquel il a déserté, l'armée du lac George était composée de 5 à 6000 hommes, savoir: les 44 et 46e régiments, le régiment d'Young-Murray, le 4e batn de Royal-Américain, un d'Ecossais, deux régimens de milices, des levées de la Nlle-Angleterre, 5 cies de Rangers et 400 hommes du corps de l'infanterie légère. Le 20, ils avaient eu nouvelle qu'il était arrivé à Orange, 5 régimts de l'armée de l'isle Royale, lesquels étaient en marche pour se rendre au lac. On attendait pour toute l'armée des équipemens chauds, tels qu'il en faut pour une opération en temps froid; il y avait 24 pièces de canon dont 6 de 24, 20 ou 25 mortiers dont plusieurs de gros calibre, une barque portant 12 canons de 4; 5 bateaux montés, 1 de 2 pièces, les 4 autres d'une pièce de canon, bordant 24 rames. Depuis trois semaines on travaillait à mettre les berges en état de marcher, et le bruit du camp était qu'on doit venir nous attaquer dans le commencement d'octobre, et que l'intention du général était de nous assiéger dans nos retranchemens. Il y a rendue au camp une immense quantité de vivres; on a déjà construit un magazin de 350 pieds de long pour les contenir et on en bâtit un second pareil. Et ces deux magazins sont dans l'intérieur du camp retranché, ainsi qu'une telle multitude de petites maisons que ce camp paraît une ville. Tous les jours il arrive des convois escortés par 12 ou 1300 hommes et de 2 en 2 milles on a fait entre le fort Lydius et le lac George des retranchemens dans lesquels se jetteraient les convois en cas d'attaque; dans le fort d'Halfway's Brook il y a 800 h., moitié milices, moitié troupes réglées; dans celui de Lydius 1500 dont le 1er batn de Ral-Américain, une centaine d'Ecossais, le reste milices.

Le déserteur n'a rien entendu dire du corps aux ordres du cl Bradstreet, depuis la nouvelle de la prise de Frontenac, pour laquelle ils ont fait au camp une réjouissance. Rien de la Belle-Rivière; rien d'Europe, si ce n'est que le roi de Prusse avait pris quelques places. Il croît que toutes les troupes du siège de Louisbourg sont restées dans le N.-Monde, une partie en garnison à Louisbourg même, une autre à Halifax, le reste en marche pour joindre l'armée du lac George.

Que conclure de cette déposition, en la supposant vraie dans tous ses points? On peut en tirer presque avec un égal fondement l'alternative suivante, que le gl Abercromby veut nous venir attaquer dans le mois prochain, ou que simplement son intention est de faire au lac toutes les dispositions pour attaquer cette frontière dès le commencement du printems prochain, et de laisser à la garde de ces préparatifs un corps de 2 ou 3000 hommes qui hyvernera au lac George dans les baraques et le retranchement

qui y sont faits. Voilà pour le raisonnement. Qu'en conclure pour l'action? Agir comme si l'ennemi devait réellement venir dans peu de jours et c'est ce que fait notre général. Le camp de la Chute se repliera le 29 afin de n'être pas exposé à perdre ses équipages dans une retraite précipitée, de ne pas apporter à l'armée l'exemple et le présage de la consternation, et de nous donner ici 1400 h. de plus, qui seront employés à des travaux nécessaires. Tout va être mis en état: vivres, artillerie, retranchemens, bateaux, dispositions tant à Carillon qu'à St-Frédéric; chacun connaîtra son poste et sa besogne, et cette certitude de n'être pas surpris produit la confiance.

Départ d'un courrier pour porter ces nouvelles au Mis de V... et lui conduire le déserteur.

Retour d'un parti de colonistes qui ne nous ont rien appris. Ils prétendent qu'il leur a déserté un homme à portée des ennemis, ce qui les a déterminés à laisser leurs canots et à revenir à toutes jambes.

Le 28, 7 berges anglaises se sont avancées jusqu'à l'isle aux Moutons et s'y sont tenues quelque tems en panne, On leur a fait quelques fusillades du poste du Portage et elles se sont retirées à l'entrée de la nuit.

Le 29, le camp de la Chute s'est replié sur nous et les troupes de la marine sont rentrées dans la ligne. La garde des retranchemens a été augmentée; 200 hommes aux ordres d'un cpne de grenadiers vont toute la journée patrouiller à la Chute et aux environs. Une compagnie de volontaires s'établit pour le jour au Portage, d'où elle éclaire les deux rives du lac St-Sacrement. A l'entrée de la nuit tout le monde se retire dans le retranchement que des patrouilles de nuit mettent à l'abri de toute surprise. On a formé des troupes de la marine deux compagnies de volontaires aux ordres, l'une du Sr de Montesson, l'autre du Sr Marin pour faire le service avec les volontaires de nos bataillons.

Le 30, j'ai été envoyé pour sonder le lac St-Sacrement depuis le Portage jusqu'au delà de l'isle aux Moutons. Messieurs de la marine prétendaient qu'un bateau presqu'à lège n'y pouvait passer. J'y ai trouvé un chenal par lequel on conduirait au pied même du Portage un bâtiment de 100 tonneaux. C'est avec cette vérité qu'ils font presque tous leurs rapports. Aussi avons-nous maintenant le degré de confiance qu'il y faut ajouter. Ce même jour je suis monté sur une montagne de laquelle le coup d'œil est aussi beau qu'instructif. On voit toute la forme de ce pays, le théâtre de la guerre, le cours des eaux du fond de la baye, celui du lac St-Sacrement, la jonction de ces deux eaux sous le fort de Carillon, lesquelles après avoir coulé quelque tems dans un lit plus étroit, forment le lac Champlain, dont on aperçoit le développement au-dessous de St-Frédéric. On découvre aussi les différentes chaînes de montagnes qui couvrent ce pays, dont une courant presque du nord au sud est une suite de ces Apalaches qui se terminent au golfe du Mexique d'une part, et au golfe St-Laurent de l'autre. Entre ces montagnes l'observateur suit les sinuosités des différentes coulées qui servent de chemins aux Sauvages et par lesquelles il faut nécessairement passer lorsqu'on veut aller par terre de St-Frédéric ou de Carillon aux forts George, Lydius, Sarasto, etc., et réciproquement. Au reste pour se conduire dans ces routes obscures il faut ou un Sauvage ou une boussole pour guide. Dans ce dernier cas encore doit-on être parfaitement instruit de la position des lieux principaux, soit forts, soit cours de lacs ou rivières.

DU 1er AU 10 OCTOBRE

Le 2, arrivée d'un parlementaire anglais portant des dépêches du général Abercromby pour le Mis de Vaudreuil, au sujet de la capitulation de Frontenac. Il demande qu'en conséquence d'icelle, on renvoye un nombre de prisonniers anglais pareil à celui

de Français renvoyés à Montréal, sur leur parole, et aux conditions de cet échange ou qu'on lui renvoye les Français.

Le parlementaire a été arrêté à la pointe du camp de Contrecœur par un détachement de la compagnie de volontaires qui montait la garde au Portage. Le Mis de M. m'a envoyé pour lui tenir compagnie et j'y ai passé la nuit avec lui. Il m'a apporté un panier de bière de Bristol de la part du capne Abercromby auquel j'en ai adressé un de vin de Pacaret; nécessaire et bon exemple à donner à ce pays barbare, non seulement de l'humanité mais de la politesse entre ennemis qui se font la guerre.

Le capne Abercromby m'a fait parvenir les dernières nouvelles qui lui sont arrivées d'Europe et qui ne nous sont pas favorables; la bataille de Crevelt, celle auprès d'Olmutz, et dans la première on peut soupçonner ou de la trahison ou du moins une négligence impardonnable; le cte de Clermont rappelé, le maal de Richelieu lui succédant, les troupes aux ordres du duc de Malborough passées à Emden; les Hollandais sur le point de se déclarer pour nous, les Turcs menaçant les Russes d'une invasion; le Danemark prêt à attaquer la Suède; l'Espagne seule immobile au milieu de ce conflit de l'univers; une escadre anglaise repartie des ports d'Angleterre aux ordres de l'amiral Anson pour fondre encore sur les côtes de France. Notre marine est donc écrasée, la discipline militaire bannie de nos armées; le découragement a flétri nos courages, nous n'avons plus de généraux, car ce n'est pas en les changeant tout les jours qu'ils deviendront meilleurs; l'intrigue de cour et de cabinet a donc pris seule le timon des affaires. Talens, vues, résolution, vertus, projets sages et décisifs, c'en est fait, la France ne vous connaît plus; elle ne devra plus son salut qu'à quelque hazard heureux; mais sa gloire, sa gloire qui la lui rendra?

Pour ce qui regarde ce continent, je conclurais volontiers, d'après ma conversation avec le parlementaire, que nous ne serons point attaqués cet automne à Carillon; qu'un corps de troupes hyvernera au fond du lac St-Sacrement; que Bradstreet n'est pas allé à Niagara; que la Belle-Rivière a été attaquée à la fin de septembre par un corps de 6 ou 7000 hommes aux ordres du brigadier Forbes et qu'une partie des troupes anglaises du siège de Louisbourg est retournée dans la Vieille-Angleterre que Pitt gouverne toujours et gouverne bien.

Le parlementaire m'a dit aussi que les Anglais avaient réuni les Chéroquis avec les Agniers et les Onnéyotes, et que, pour gage de la réunion, les chefs des deux nations avaient pris femmes dans les villages les uns des autres. Ils avaient été jusqu'à ce jour irréconciliables ennemis.

Le 4, 3 berges anglaises se sont avancées en vue de l'isle aux Moutons, y sont restées quelque tems en panne, mais le poste qu'elles y ont aperçu les a empêchées d'approcher des terres.

Le 4 au soir, courrier de Montréal. Nouvelles de Niagara. Le Sr de Montigny y est arrivé avec le premier convoi sept jours après son départ de la Présentation. Il n'y avait que onze heures que le Sr Vassan, commandant de ce fort, savait la prise de Frontenac. Sa garnison était de 41 hommes. Les Sauvages commençaient à l'insulter et se préparaient à ruiner et brûler ce qu'il n'aurait pu défendre en cas d'attaque. Bradstreet a manqué la plus belle occasion de porter un coup mortel au Canada. Il faut espérer que le danger duquel nous sortons nous servira d'exemple pour ne plus abandonner, à l'avenir, un fort qui est la clef du pays à une troupe de marchands plutôt que de soldats et qui ne suffirait pas même à border le rempart d'un des bastions.

J'oubliais de dire qu'aujourd'hui même, malgré l'exigence d'un péril extrême, au lieu de composer les convois des articles relatifs à la défense de la frontière, la grande société, plus puissante que le gouverneur général, fait passer de préférence à Niagara

et à Toronto les objets nécessaires à son commerce. Tout le monde le voit, le sait, le cri est général. Qu'importe à ces commissionnaires qui se jouent de l'autorité. Séparés du trône par un intervalle de 1500 lieues, sûrs jusqu'à présent de l'impunité, parce qu'ils avaient osé se faire des complices jusque dans le sanctuaire de la suprême puissance, ils ont accoutumé le commerce, les particuliers, le peuple à tout voir, à tout souffrir, à être l'instrument de leur fortune.

Depuis dix ans le pays a changé de face. Avant ce tems on y était heureux, parce qu'avec peu on avait en abondance toutes les choses nécessaires à la vie; on ne désirait pas d'être riche, on n'avait pas même l'idée des richesses: personne n'était pauvre.

Verrès arrive; en construisant l'édifice d'une fortune immense, il associe à ses rapines quelques gens nécessaires à ses vues ou à ses plaisirs. La masse d'argent augmente dans la colonie et conséquemment le prix des denrées.

La simplicité première rougit d'abord parce qu'elle trouve à se comparer avec un superflu plus recherché; le luxe s'introduit et, avec lui, la corruption des mœurs et des sentiments, l'avarice, l'avidité, l'esprit de rapine. Le moyen de faire sa cour est de paraître désirer de faire fortune. La délicatesse sur les moyens est publiquement bafouée, traitée de sottise. L'exemple du chef produit son effet ordinaire, c'est-à-dire beaucoup d'imitateurs. Tout le monde veut commercer; les états sont confondus; le commerce écrasé par les privilèges exclusifs et par les privilèges tout-puissants, gémit, se plaint, mais sa voix impuissante, étouffée ne peut se faire entendre. Il faut qu'il subisse une loi qui va l'anéantir.

A quoi l'homme ne s'accoutume-t-il pas? La force de l'habitude s'étend jusqu'à endurcir à la douleur même. La concussion a levé le masque, elle ne connaît plus de bornes. Les entreprises augmentent, se multiplient: une société seule absorbe tout le commerce intérieur, extérieur, toute la substance d'un pays qu'elle dévore. Elle se joue de la vie des hommes.

Les habitants, énervés par des travaux excessifs, consomment en pure perte pour eux, leurs forces, leur tems, leur jeunesse. L'agriculture languit, la population diminue, la guerre survient et c'est la grande société qui, par des attentats utiles à ses intérest seuls, fournit aux vues ambitieuses des Anglais le prétexte d'en allumer le flambeau. Une colonie épuisée n'en peut soutenir la fatigue et les frais. Les concussionnaires seuls ne se lassent point. Le péril du Canada qui devient celui de l'Etat ne change rien à leur système; cette terre desséchée ne peut plus rien fournir à leur avidité: eh bien! c'est aux richesses de l'Etat même qu'ils en veulent. Tout est mis en œuvre pour voler le Roi; des moyens auxquels on ne peut donner de noms, parce que, jusqu'à ce jour, on n'en a pas eu l'idée. Enfin, chose inouïe! cette société, juge et partie, se rend munitionnaire général, c'est elle-même qui fait son prix. On trafique notre subsistance, notre vie. N'y a-t-il donc aucun remède à ce mal qui est extrême? Et faudra-t-il qu'un seul homme épuise les finances de la France, insulte à nos dangers et à notre misère, et compromette la gloire de la nation?

Nouvelles de la Belle-Rivière du 29 août: Mr de Ligneris écrit que ses derniers découvreurs lui avaient rapporté que les ennemis après s'être avancés six lieues au delà du fort de Cumberland étaient revenus sur leurs pas. Je croirais plutôt que c'est que l'armée anglaise a pris une route différente de celle de Braddock ainsi que me l'a dit le parlementaire. Le tems en décidera. En tous cas l'abandon du fort Duquesne serait, selon moi, dans les circonstances présentes, plus avantageux que nuisible à la colonie: c'est une branche qui épuise le tronc. Comment dans une dizette pareille d'hommes, de vivres et de moyens, soutenir un poste aussi éloigné, l'occasion et l'instrument de frais immenses, c'est-à-dire d'un pillage sans bornes? Dans un

conseil de guerre, si dès l'année 1757 on en eût voulu tenir un, j'eusse ouvert l'avis de faire sauter le fort Duquesne et de regarder Niagara comme la barrière dans cette partie et de rapprocher ainsi ma défense du centre. Mais eût-on consenti à abandonner ainsi l'occasion de richesses prodigieuses pour la grande société?

Deux Acadiens ont rapporté à Québec qu'ils avaient vu dans le golfe St-Laurent une flotte de 28 voiles, dont 5 vaisseaux de ligne portant pavillon rouge. Cette nouvelle mérite confirmation. Je ne serais pas surpris que les Anglais eussent envoyé cette flotte pour prendre nos vaisseaux de renvoi et qu'ils ravageassent même les premières habitations situées dans le bas du fleuve.

La saison ne leur permet plus de tenter une entreprise contre Québec.

Suivant le tarif du prix des denrées, le vin est aujourd'hui à 690 l. la barrique; l'eau-de-vie à 50 l. la velte; un veau coûte 100 l., un mouton 60 l., la livre de bœuf 1 l. 5 s; on demande 400 l. de pension par mois aux offers, encore en trouverait-on peu à ce prix. Comment vivra cet officier? Le capitaine a 2700 l. et le lieutenant 1250 l. d'appointements. Les choses nécessaires pour se vêtir sont d'une cherté proportionnée à celle des denrées. Le murmure, le mécontentement même sont extrêmes dans toute l'armée. On a les yeux ouverts et l'éclat d'un jour trop pénétrant les frappe; on se voit les victimes de l'insatiable avidité d'un petit nombre de gens qui ne cachent pas même leurs projets. Ils ont tout envahi: denrées, commerce, entreprises. Ils sont les tyrans du tarif et nous raviraient la vie s'ils pouvaient taxer l'air qu'on respire. Le chef de la finance qui est ou l'auteur ou le complice de ces monopoles infâmes, n'a fait, ne fait et ne fera aucun règlement pour les arrêter. Tous mes vœux sont que le Ciel conserve dans les troupes cet esprit de patience qui les a jusqu'à présent fait s'en tenir à des plaintes oiseuses.

On a construit une nouvelle batterie aux retranchements, qui bat toute la plaine.

Le 6, arrivée de 500 Canadiens à St-Frédéric que le marquis de Vaudreuil a fait marcher sur les dépositions du dernier déserteur. Le 7, le Cher de Lévis s'est rendu à St-Frédéric pour déterminer un travail utile auquel on les y puisse employer jusqu'à leur départ.

On craint que les Anglais ne forment un établissement à Gaspé. S'ils le font, il est étonnant qu'ils ne l'ayent fait plus tôt; s'ils ne le font pas, ils ignorent donc l'avantage de cette position et l'emploi de leurs forces.

La Grande Société envoye à 15 et 20 lieues en mer des commissionnaires qui achètent la cargaison de tous les vaisseaux qui viennent à Québec. C'est ainsi qu'en se rendant maîtres de toutes les denrées et marchandises d'un pays, ces insatiables sangsues imposent le tarif et tiennent notre vie même à leur discrétion. Aussi écrit-on de Québec qu'un grand nombre de familles se sauvent en France: je dis "se sauvent", parce qu'il s'agit ici de fuir un ennemi plus dangereux mille fois que les Anglais. Eh quoi! le cri de ce peuple écrasé ne retentira-t-il donc jamais jusqu'au pied du trône?

En conséquence de la capitulation de Louisbourg, les Anglais ont retiré de l'isle St-Jean 4000 habitans qui y étaient. Jamais on n'a pensé que le nombre en fût aussi grand. Cependant j'eusse regardé comme une grande victoire de rappeler dans l'intérieur de la colonie ces hommes qu'elle nourrissait à grands frais et de s'en servir ici, soit de cultivateurs sur les terres des habitans occupés à la guerre, soit de canoteurs pour faire les transports et ménager par là les colons agriculteurs. Mais dans ce pays, on n'a le tarif exact d'aucun article relatif au gouvernement soit civil, soit politique, soit militaire, parce qu'il est de l'intérest de nos Verrès de pêcher en eau trouble.

Le 4, il a neigé pour la première fois en petite quantité. Le tems s'est depuis remis

au beau; il est magnifique et si les Anglais n'en profitent pas pour nous venir attaquer nous pouvons ne plus compter sur eux pour cet automne.

Le 7, le Sr de Langy Montegron est parti par le fond de la baye pour la petite guerre avec un détachement de 40 hommes dont 12 Sauvages. Il y a 5 ou 6 jours que le Mis de Montcalm négocie avec les Sauvages pour ce détachement. Quelle race! et qu'on est à plaindre d'être forcé de s'en servir! Il nous en reste une trentaine au camp qui font la guerre aux volailles, moutons, et barils de vin. Ils sont très habiles voleurs, d'autant plus qu'ils sont sûrs de l'impunité.

Le 8, retour de Mr le Cher de Lévis de St-Frédéric. Il y a trouvé 950 Canadiens et ce détachement est de la bonne espèce, presque tous voyageurs. On les reconnaît aisément à la mine, à la taille et à ce que tous se font piquer sur le corps la figure de quelque plante ou animal. L'opération est longue et douloureuse. La figure se trace en piquant la peau avec une aiguille et s'imprime en faisant brûler de la poudre dans les trous. On ne passerait pas pour un homme parmi les Sauvages des pays d'en haut, si on ne se faisait piquer.

On nous annonce encore 1000 ou 1200 Canadiens et 80 Sauvages. Les premiers seront employés à creuser un fossé autour de St-Frédéric avec double palissade, une dans les fossés, l'autre sur la berme, jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles de l'ennemi qui nous permettent de les renvoyer.

Presque tous les Sauvages du Sault et du lac sont allés seuls et sans chefs français frapper sur le corps du cl Bradstreet.

Du 3 au 12 il est arrivé successivement à St-Frédéric différentes troupes de Canadiens; ils y sont aujourd'hui 13, au nombre de 1950. On les employe au fossé qui se fait autour du fort et à fermer les maisons extérieures d'une enceinte de palissades. Il est arrivé hier environ 150 Iroquois ou Abénaquis. Ils ne se proposent pas de faire ici un long séjour. Aussitôt que l'on aura des nouvelles de l'ennemi, ce qu'on attend par le retour du Sr de Langy, on disposera des Canadiens et Sauvags.

Le 11, le Sr Coutrot est arrivé ici du poste de la baye, dont il est commandant, avec 4 Folles-Avoines et 4 Courtes-Oreilles. Le nom de ces derniers vient de ce qu'ils portent leurs oreilles à l'européenne, c'est-à-dire, telles que la nature les a faites, sans les allonger par l'art.

Le 12, nouvelles de Québec. On y a appris que les Anglais se sont établis à Gaspé, dans la baye de Penouille, qu'ils y ont apporté un fort et des maisons toutes taillées. En huit jours au plus, l'établissement est formé en entier. C'est ainsi qu'ils firent à Beauséjour et Halifax. Le même jour, pour ainsi dire, voyait élevés le soir un fort, un bourg, une ville dans un lieu que la verdure couvrait le matin. Leur flotte était de 9 vaisseaux de ligne et 30 bâtiments de transport.

Voilà donc le Canada environné de tous les côtés. J'ai entendu dire aux Anglais qu'ils laisseraient toujours prendre d'abord la forme du chapeau à qui les laisserait se rendre maîtres des bords. La paix seule peut aujourd'hui sauver cette colonie. Je ne conçois pas comment la France a négligé de faire à Gaspé un solide établissement et une place forte.

C'est la porte du Canada et sa position est infiniment préférable à celle de Louisbourg comme clef de la colonie, comme entrepôt et comme ville de commerce pour les pêches de toute espèce. Ma crainte, aujourd'hui que la démarche des Anglais aura fait sentir l'importance de ce poste, est que les Anglais, en supposant qu'ils consentent à faire la paix cet hyver, ne veuillent exiger que la France ne fera aucun établissemt à Gaspé.

Le même courrier nous a appris que l'*Aigle*, vaisseau du Roi de 50 canons, a fait naufrage le 8 août sur les Cailles-de-Quincampoix, à 8 lieues de Mécatina. L'équipage

s'est sauvé et n'a pour ressource depuis le jour de son naufrage que 30 quarts de farine jetés par la vague sur le rivage.

Ce navire portait recrues, vivres, munitions de guerre et l'habillemt de nos btns. On a envoyé le navire la *Légère* pour chercher ce malheureux équipage. On doute que la saison lui permette de le ramener à Québec. L'officier dépêché dans une chaloupe par le capne de l'*Aigle* pour y porter cette triste nouvelle, a été sans cesse contrarié par le tems.

Comme la cherté énorme des denrées et de toutes les marchandises, effet criant d'un monopole visible, avait excité une grande fermentation dans l'esprit des offers, hors d'état aujourd'hui presque tous de vivre sans contracter des dettes, le Mis de Montcalm a fait assembler les commandans des corps, deux capnes et deux lieuts par batn. Il leur a exposé les représentations qu'il avait faites et qu'il faisait pour eux à Mr l'intendant, qu'il lui proposait des moyens de rendre la subsistance possible aux lieutenants surtout (ceux) auxquels leur paye ne peut absolument suffire. Il a ajouté qu'il rendait aussi compte à la Cour de l'état présent des choses et sollicitait une augmentation, soit dans les appointemens, soit dans le bien vivre; qu'il espérait tout de ses remontrances; qu'au surplus l'homme de guerre n'était pas seulement celui qui savait affronter le danger, mais celui qui savait encore se raidir contre les difficultés et les peines de tous genres; que les murmures étaient superflus, ne remédiaient à rien, pouvaient devenir contagieux et incendiaires; que l'obéissance et le dévouement au Roi, à sa patrie, à ses supérieurs était comme la glace d'un miroir que le plus léger souffle ternit.

J'avoue que jusqu'à présent une partie des officiers a vécu comme dans le sein de la paix et de la plus grande abondance, que leur jeu était énorme, leur table recherchée, et qu'enfin aux dépens, à la vérité, ou de leur patrimoine ou de leurs créanciers, le luxe, la bonne chère, les aisances de la vie paraissaient occuper uniquement des gens qui ne devraient l'être que de la gloire. Mais, hélas! je le dis dans l'amertume de mon cœur, désir de gloire, délicatesse de sentimens, émulation, honneur, qu'êtes vous devenus?

Notre âme est avilie; un vil intérêt est seul le moteur et l'objet de notre conduite. On rougirait presque de faire une belle action, uniquement pour la gloire de l'avoir faite.

Nos oreilles ne sont plus choquées de ce qui écorchait celles de nos pères. On dit...(1).

SUITE DU JOURNAL DEPUIS LE 18 8bre JUSQU'AU 3 9bre

Je suis parti de Carillon le 18; j'ai visité en passant les travaux faits pour mettre St-Frédéric à l'abri d'un coup de main. Ils consistent en un fort palissadé, une palissade au pied de la berme; une enceinte autour des maisons, une poudrière dans le fort, la réparation du rempart, c'est-à-dire de la banquette pour tirer par les créneaux. Cette place dans l'état actuel ne doit craindre aucune attaque de vive force; c'est toujours quelque chose d'obliger l'ennemi à y amener de l'artillerie; mais le canon à peine en batterie il faut se rendre.

J'ai remarqué en passant à St-Jean, la nécessité d'y établir un bon hôpital et un corps considérable de cazernes.

Je suis arrivé le 21 à Montréal. On y était dans la plus grande consternation. On croyait les ennemis à Carillon ou prêts à y revenir et cela sur le rapport de quelques Sauvages des Cinq-Nations et les dépositions de prisonniers faits à la Belle-Rivière dans l'aventure dont je vais donner les détails.

---

(1) Note de la copie: "Ce cahier est incomplet".

J'amenais avec moi un prisonnier fait par le Sr Langy Montegron entre le fort Edouard et Orange. Sa déposition annonçait positivement le contraire de ce qu'on croyait si affirmativement à Montréal. Il déclarait un projet formé par les ennemis d'abandonner leur position au fond du lac Saint-Sacrement, une partie des troupes déjà repliée, une grande quantité de chariots vides envoyés au camp anglais; l'entreprise faite par le colonel Bradstreet, homme de la plus grande expédition pour ces transports, d'exécuter en huit jours le déblayement des berges, artillerie, munitions de guerre et de bouche. Sur cette déposition, que la saison déjà si fort avancée et l'inaction des ennemis rendaient si vraisemblable, le marquis de Montcalm avait pris sur lui de renvoyer la plus grande partie des Canadiens nécessaires chez eux pour les guérêts qu'il n'eût bientôt plus été tems de faire. D'ailleurs toute la consommation inutile dans les circonstances où nous sommes est une bataille perdue. On trembla encore plus de cette démarche à Montréal. On vit Carillon, abandonné par ses plus fermes défenseurs, attaqué et pris. Je fus sur le point de repartir et le marquis de Vaudreuil balança s'il n'envoyerait pas ordre aux Canadiens congédiés de rejoindre. Cependant l'événement prouva quelques jours après la sagesse des dispositions du marquis de Montcalm. Wolff, envoyé au camp anglais pour y porter les dépêches par lesquelles le marquis de Vaudreuil annonçait l'exécution de la capitulation de Frontenac, trouva ce camp presque détendu et l'armée prête à en sortir.

Il était inutile de lui en faire mystère, car il avait tout vu; aussi ne lui en fit-on pas. Le surlendemain un de nos partis trouva le camp absolument abandonné, les retranchements, les hangars, les baraques brûlés et fumant encore. Un déserteur arrivé aussi à Carillon, dans le même tems, dit que les ennemis avaient la nuit enterré des bombes et boulets et coulé à fond leur barque et une partie de leurs berges, sans doute afin que le portage en fût tout fait au printems prochain. Sur ce rapport, le Marquis de Montcalm a envoyé un détachement avec des gens experts pour tâcher de déterrer les caches d'artillerie, de découvrir et tirer de l'eau la barque et les berges. Ce détachement a trouvé 20 quarts de lard, 200 barriques de chaux, la trouée de la barque, 50 berges coulées à fond et quelques autres caches dans un marais voisin.

Il a aussi mis plusieurs petits partis en campagne, afin que les Sauvages avant leur départ fussent au moins de quelque utilité. Le déblayement de l'armée fut aussi fixé au 1er novembre et jours suivans. Berry et la Reine destinés à hyverner dans le gouvernement de Québec sont partis de Carillon le 1er et le deux, le trois, Languedoc, dont les quartiers sont dans le gouvernement des Trois-Rivières; les 4, 5 et 6, la Sarre, Royal-Roussillon, Guyenne et Béarn qui ont les leurs dans celui de Montréal.

Les troupes de la marine ont suivi de même pour la disposition de leur départ, celle de leurs quartiers. Le marquis de Montcalm a dû partir le 5.

La garnison qu'on laisse à Carillon est de 400 hommes, 300 des troupes de terre et 100 de la marine, aux ordres du sieur d'Hébécourt, capitaine au régiment de la campagne, le même qui y commandait l'hyver dernier. Il y reste aussi une soixantaine de Sauvages, tant pour la chasse que pour les découvertes et un pareil nombre environ de Canadiens.

Cette retraite si prompte des ennemis du lac Saint-Sacrement a quelque chose de singulier. Il est difficile d'en deviner les motifs. Ce que je sais, c'est qu'elle nous a été très favorable et que les ennemis finissent cette campagne comme ils l'ont commencée en ne nous faisant pas la centième partie du mal qu'ils nous pourraient faire.

Le marquis de Montcalm, avant de partir de Carillon, a reçu la réponse de Mr l'intendant aux représentations sur la disproportion des moyens de l'officier avec le prix excessif des denrées.

Monsieur Bigot établit dans sa lettre quelques principes sur le commerce des colonies, prétend qu'il ne peut taxer ni les marchandises ni même les comestibles, le pain excepté, qu'il ne peut non plus acheter aux prix courans le vin, la viande et le pain pour le compte du Roi et les revendre à l'officier à un prix plus bas. Cependant, vu l'impossibilité trop bien démontrée où est l'officier de vivre aujourd'hui avec ses appointemens, il prend sur lui de les augmenter à raison de 50 sols par jour aux capitaines et 30 sols aux lieutenants.

Il eût mieux valu établir l'inverse de ce tarif, peut-être même donner les 41. aux lieutenants seuls, car le capitaine a beaucoup plus de ressources. Il a été aussi arrêté que l'économie forcée serait payée par le munitionnaire sur le pied de 1 l. la ration. Le contraire pratiqué jusque-là était une injustice criante.

Lorsque j'arrivai à Montréal, il y avait depuis deux jours une députation de Montagués.

Dans les premiers conseils, ils rapportèrent les paroles de Mr de Longueuil dans sa députation aux grands villages et les représentèrent par autant de branches et de colliers qu'il leur en avait donnés; cérémonie d'usage chez eux fort inutile au fond des choses. Autres colliers pour couvrir nos morts dans cette campagne.

Dans les conseils suivants, le marquis de Vaudreuil leur a reproché de ne l'avoir pas averti des projets de l'Anglais contre Frontenac, de ne pas même lui en avoir fermé le chemin comme ils y étaient tenus par leurs promesses et leurs colliers.

Réponses vagues, phrases vides de sens, longs discours, nouvelles promesses, rien de positif. On les congédie avec de grands présens. Remarquez que cette ambassade n'était composée que de Montagués qui n'ont parlé que pour eux et jamais au nom des Cinq-Nations.

L'abbé Piquet retourne à la Présentation. Des démêlés avec le commandant militaire l'en avaient éloigné. Il prétend que dans ces missions sauvages, il ne faut que des prêtres. A-t-il raison? Ou bien est-ce une prétention du despotisme ecclésiastique? Il est certain qu'il a formé lui-même cet établissement, que depuis son départ les affaires y ont été mal faites, que les Sauvages le redemandaient.

Bien fait donc de le renvoyer. Il n'a pas cependant gagné son procès entièrement. Il y aura toujours un commandant militaire. L'ancien, il est vrai, est rappelé et Mr Benoist qui le remplace est le plus honnête homme de la colonie et joint à la probité, des lumières, des vues et du zèle.

Les Anglais font courir beaucoup de colliers dans les villages des pays d'en haut; leurs promesses sont aussi considérables que notre misère est grande. La fermentation a déjà commencé. Si on ne prend pas de sages mesures en y envoyant les plus habiles en urgence, il y a tout à craindre.

Je reviens à l'affaire de la Belle-Rivière du 14 septembre.

La Cour d'Angleterre ayant envoyé l'ordre d'attaquer la Belle-Rivière, on a tenu dans la Caroline et la Pensylvanie un corps de 7 à 8000 hommes destiné à cette opération, aux ordres du brigadier-général Forbes. Mais l'ordre a été de ne faire cette attaque qu'à la fin d'octobre, afin que les Sauvages, peu accoutumés à rester longtemps dans le même lieu, eussent quitté un camp stable et que cependant leur séjour long, dans l'attente continuelle d'une invasion prochaine, eût entraîné une grande consommation de toute espèce.

L'armée anglaise ne devait donc sortir que fort tard de ses quartiers. Seulement à la fin de juillet le général Forbes envoya un corps de 2000 hommes, aux ordres du colonel Bukley, pour frayer une route différente de celle de Braddock, plus courte et moins

difficile. Ce corps a construit en échelons trois forts pour établir et assurer cette communication.

Le colonel Bukley détacha à la fin d'août le Sr Grant, major des Montagnards de Montgommery, avec 800 hommes pour donner une camisade au camp des Sauvages sous le fort Duquesne. La route se fit sans avoir été découvert, mais lorsqu'il arriva en vue du camp les feux que les Sauvages ont coutume de faire vis-à-vis chacune de leurs cabanes étaient éteints.

Un major des forces de la Virginie, auquel il ordonna d'attaquer avec 400 hommes, s'égara et revint sans avoir rien fait. Comme le jour était voisin, le major Grant se contenta de faire mettre le feu à un hangar situé à la gauche du camp et se posta avec sa troupe sur une montagne qui domine le fort.

Aux premiers mouvemens les Sauvages surpris se replièrent de l'autre côté de la rivière, mais les soldats de la marine et Canadiens fondirent brusquement et de toutes parts sur les ennemis, lesquels étonnés d'un genre d'attaque nouveau pour eux ne firent aucune résistance. Le désordre se mit parmi eux; les officiers ne furent plus écoutés; un ingénieur qui s'était avancé pour reconnaître le fort fut tué et son escorte dispersée ou détruite.

Les Sauvages, ranimés par ce premier succès, repassèrent la rivière, attaquèrent de leur côté. Ce ne fut plus qu'une déroute précipitée de la part des Anglais qu'on poursuivit jusqu'à midi.

Presque tous les officiers ont été pris ou tués, et l'on peut dire que ce détachement est entièrement détruit. Une circonstance diminue le bonheur de cette aventure, c'est que le jour même les Sauvages sont partis pour retourner à leurs villages sans que rien ait pu les retenir. On est donc toujours fort inquiet sur le sort de la Belle-Rivière qui, suivant toutes les probabilités, aura été attaquée à la fin d'octobre. Si l'attaque ne réussissait pas aux Anglais les débris de leurs troupes hyverneraient dans les forts construits par le colonel Bukley et approvisionnés en conséquence.

Le corps de Canadiens qui avaient marché aux ordres de Mr Duplessis pour reprendre la position de Frontenac, y former un établissement pour passer l'hyver et construire les baraques, s'est replié à la Présentation. Il était réduit à soixante ou quatre-vingts hommes mal équipés, les logemens pour l'hyver étaient difficiles à construire, les bois de construction eloignés, et l'on ne pouvait les aller chercher sans beaucoup de peines et de tems. On a résolu de les construire à la Présentation et de remettre au printems le rétablissement de Frontenac.

Nouvelles du bas de la rivière. Les Anglais, qu'on disait avoir amené à Gaspé des maisons et blockhaus toutes taillées, dans la vue de s'y établir, se sont retirés tout à fait après en avoir détruit les habitations, ainsi que celles du Mont-Louis et avoir projeté sans succès la même expédition contre Miramichi.

Il paraît qu'ils s'établissent véritablement dans la rivière Saint-Jean. Un corps de 4000 hommes y a, dit-on, débarqué et construit un fort stable.

Le Père Germain et ses Sauvages abandonnent la partie et se replient sur nous. On dit qu'ils s'établiront au Mont-Louis au nombre de 80 cabanes. On attend aussi Monsieur de Boishébert avec le reste de son détachement, une partie étant de retour.

DU 3 AU 11

Je suis parti le 3 de Montréal dans un bateau conduisant cinq officiers anglais à Québec où je suis arrivé le 6 au soir, après avoir fait naufrage au-dessous des Ecureuils. J'y ai passé la nuit échoué au large sur une roche élevée de plus de six pieds au-dessus

de l'eau à marée basse, j'ai été contraint d'abandonner le bateau que la haute mer a brisé et de gagner la côte au point du jour, faisant plus de trois quarts de lieue dans l'eau, attendu que la mer commençait à monter. Il y avait déjà des bordages de glace.

Il a été décidé que je m'embarquerais sur le navire la *Victoire*, corsaire malouin de 18 canons, appartenant au munitionnaire. Les autres bâtiments portant des dépêches sont l'*Outarde*, flûte du Roi de 26 canons, et le *Hardi*.

Départ le 6,le froid a été extraordinaire pour la saison; les 8, 9 et 10 il a été jusqu'à 14 degrés. Le régiment de Berry qui venait gagner ses quartiers a été dispersé, dégradé dans les glaces.

Les bateaux arrivent l'un après l'autre, plusieurs restent pris dans les bancs et les hommes viennent par terre. On en sait déjà cinq morts de froid et on en amène tous les jours qui sont gelés. On est fort inquiet de 3 bateaux qu'on a vus dans le lac Saint-François pris dans les glaces et qu'on paraissait essayer vainement de secourir.

Languedoc aura peine à gagner ses quartiers, car la rivière Sorel est presque prise. On dit aussi que la Sarre, Royal-Roussillon, Guyenne et Béarn ont été dispersés dans le lac Champlain par un ouragan furieux. On en attend des nouvelles avec la plus vive inquiétude, ainsi que de Monsieur le chevalier de Lévis dont personne n'a vu le bateau. On ne peut en Europe concevoir cette espèce de danger et l'horreur de se trouver dans le cas de mourir de faim et de froid.

Cependant les bancs de glaces se forment ainsi que les bordages et l'on commence à trouver que les vaisseaux partent trop tard. Les dépêches du marquis de Vaudreuil n'arrivent pas; voilà quatre jours d'un beau Sud-Ouest perdus, et qui peut répondre des suites, pour peu qu'on retarde encore?

Peut-être ne pourra-t-on pas partir, peut-être au cap Moraska sera-t-on retenu dans les glaces. Cette malheureuse aventure n'est pas ici sans exemples. Quel pays! quel voyage! Il faut être citoyen!

Le 11, les paquets du marquis de Vaudreuil arrivent enfin et nous nous embarquons ce soir.

On n'a nulles nouvelles de la Belle-Rivière.

Si le vent ne se jette au nord-est, demain, à 5 h. du matin, instant de la marée baissante, nous appareillons. *Sic te Diva potens Cipri*, etc.

SUPPLÉMENT ET CORRECTIONS AU JOURNAL

Le 3 juin, les Anglais avec 24 vaisseaux de ligne, 20 frégates et 2 brûlots et 150 transports environ entrèrent dans la baye de Gabarus. Le jour même ils canonnèrent le retranchement fait pour empêcher cette descente.

Le 5 et le 6, ils tentèrent inutilement de forcer cette descente.

Le 8 à 4 heures du matin, deux vaisseaux et 6 frégates embossées très près de terre firent sur les retranchemens un feu continuel jusqu'à huit heures. Les troupes de débarquement dans 250 berges en deux divisions, aux ordres des généraux Hamerst (Amherst), Wolfe et Whitmore; celle du général Wolfe fit son débarquement dans un endroit censé impraticable. Les troupes françaises, trop heureuses de n'être pas coupées dans leur retraite, rentrèrent le lendemain dans Louisbourg avec perte d'environ 80 hommes tués ou pris.

La nuit du 17 au 18, les ennemis ouvrirent la tranchée. Il y avait alors dans le port de Louisbourg 5 vaisseaux de ligne: l'*Apollon* de 50, la *Fidèle* de 40, l'*Echo* de 32, l'*Aréthuse* de 36, la *Chèvre* de 12, la *Biche* de 10; et 4 vaisseaux marchands. On ferma l'entrée du port en coulant bas l'*Apollon*, la *Fidèle*, la *Biche* et les quatre vaisseaux

marchands. Les autres vaisseaux restèrent ancrés dans le port, spectateurs inutiles et plus nuisibles qu'avantageux à la défense.

De tous les partis à prendre, ils ont pris le plus mauvais, car la descente forcée, la prise de la ville était inévitable. Il fallait ou que les vaisseaux cherchassent à se retirer en France, ou suivre l'avis proposé par le brave Beaussier de sortir le 4, d'aller brûler les vaisseaux de transport qui étaient à l'entrée de la baye de Gabarus. Les vaisseaux de guerre anglais n'eussent pu empêcher cette exécution. On avait eu l'imprudence de les placer au fond de la baye, le vent étant du large, mais nous fîmes la sottise plus grande encore de ne pas profiter de cette faute.

La place s'est rendue le 26 juillet. Le 24, l'*Aréthuse* s'est échappée; ce même jour les bombes consumèrent trois de nos vaisseaux de guerre. La nuit du 25 au 26, 1000 hommes en 60 berges s'en allèrent prendre deux autres dans le port même. Les équipages étaient à terre et il n'y avait pas un officier à bord. De ces vaisseaux ils ont enlevé et gardé le *Bienfaisant* et brûlé le *Prudent* que montait le Cher Desgoutes, commandt de l'escadre.

Nous avons eu pendant le siège 1500 hommes tués et les Anglais en ont perdu 3,400. On a fait trois sorties une de 1500, l'autre de 1200, la 3e de 600. Le nombre de nos prisonniers, soldats, habitants et matelots monte à environ 8000 hommes.

Au commencement de la campagne, les Anglais ne croyant pas que Louisbourg les retînt aussi longtems, comptaient, aussitôt après l'avoir pris, venir faire le siège de Québec. Leur projet était d'établir leur entrepôt à Gaspé et leurs vaisseaux de guerre en croisière entre Gaspé et les 7 isles. Les frégates avec les transports eussent monté le fleuve, mouillé sous les caps, et les troupes eussent débarqué dans des berges à St-Joachim.

Louisbourg n'ayant été pris qu'à la fin de juillet, ils renoncèrent à l'expédition de Québec et formèrent le projet de s'établir à Gaspé.

Le 10 août, sur la nouvelle du combat de Carillon, ils envoyèrent 6000 hommes à New-York.

Le 28 août, 6 vaisseaux de guerre dont 1 de 3 ponts, 2 frégates, un brulôt et 11 transports, ayant à bord 1500 h. de débarquement, 12 maisons toutes taillées et 18 p. de canon, mirent à la voile de Louisbourg et arrivèrent le 4 7bre devant Gaspé. Les vaisseaux de guerre mouillèrent à la grande grave et les transports plus avant dans la baye à l'entrée même de Penouille.

L'amiral Hardy commandait l'escadre et le général Wolfe les troupes. Le 5, ils envoyèrent sommer le Sr Reval, commandt de Gaspé, mais il était mort depuis 3 jours et tous les habitans à la vue de l'escadre anglaise s'étaient réfugiés dans le bois. 2 habitans qui venaient se rendre avec leurs familles indiquèrent le lieu de la retraite des autres. Ainsi dès le jour même les Anglais prirent possession de Gaspé où il y avait environ 60 habitans, 8 maisons et un grand hangar servant de magazin pour la traite de la pelleterie avec les Micmacs de la baye des Chaleurs. Il y avait alors 4000 quintaux de morue, deux chaloupes pleines de pelleterie et 400 fusils dont les Anglais se sont emparés.

Le 10, ils commencèrent un retranchemt à la grande grave, mais leurs maisons étaient encore à bord des vaisseaux.

Le 11.—Ils détachèrent une frégate, un brulôt et 6 transports portant 300 h. de troupes, pour aller détruire les habitations et le camp de Miramichi où il y avait 150 hommes, mais comme ils furent avertis du dessein des Anglais on eut le tems de se préparer à les recevoir. On embossa 2 bateaux montés de 3 canons et 3 pierriers chacun pour barrer la rivière de Miramichi une lieue au-dessus du camp et l'on disposa du

monde sur les 2 pointes. Les Anglais voyant cette disposition n'osèrent rien entreprendre.

Ils ont depuis détruit la mission du Mont-Louis où il y avait quelques habitations et une église.

Dans les premiers jours d'octobre, sur des ordres venus de Louisbourg, ils se sont retirés de Gaspé, on ne peut deviner pour quelle raison, car leur intention, en partant de Louisbourg, était d'y faire passer l'hyver à 1000 hommes.

Les Canadiens et les Français, quoiqu'ayant la même origine, les mêmes intérests, les mêmes principes de religion et de gouvernement, un danger pressant devant les yeux, ne peuvent s'accorder; il semble que ce soit deux corps qui ne peuvent s'amalgamer ensemble. Je crois même que quelques Canadiens formaient des vœux pour que nous ne réussissions pas, espérant que toute la faute retomberait sur les Français.

CHOUAGEN

Quelques gens disaient que les Anglais avaient laissé prendre ce fort exprès; su -tilité aussi ridicule que celle des Athéniens qui doutèrent si le roi Philippe ne s'était pas laissé mourir exprès pour les tromper.

Il aurait fallu bien de l'éloquence pour persuader à tant de gens de se rendre prisonniers sans nécessité et de s'exposer à toutes les cruautés des Sauvages.

Les Sauvages et les Canadiens seuls ayant pris Chouãgen.

Facilité de cette expédition suivant le peuple, le Mis de V. et l'évêque qui l'eût pris, disait-il, avec son clergé; sans doute comme Josué prit Jéricho en faisant trois fois le tour des murs.

Empressement des Canadiens pour partir sitôt l'expédition faite. Avec d'autres troupes et d'autres ordres de la Cour, garnison laissée à Chouãgen, marche subite de l'armée au fort de Bull, qui en est à 12 lieues, et au corps du cl Bradstreet qu'on eût peut-être rencontré en chemin.

Mauvaise administration pour les vivres; en donner au rabais l'entreprise à des compagnies ou particuliers qui se chargeront et des fournitures et du transport.

Canadiens glorieux comme s'ils étaient gueux et désintéressés.

V... quand il a conçu une idée en devient amoureux comme Pygmalion le devint de sa statue. Je le pardonne à ce dernier, car elle était un chef-d'œuvre.

Après l'affaire de Mr de Dieskau, les Cinq-Nations voyant comme l'on avait traité les Agniers et craignant le ressentiment des Français envoyèrent des ambassadeurs qui s'avancèrent jusqu'à la Présentation. Ils envoyèrent faire des excuses et désavouèrent leurs jeunes gens. Ils furent reçus avec fermeté de Mr le Mis de Vaudreuil qui les fit assurer qu'il ferait traiter comme ennemis tout ce qu'il trouverait d'eux chez l'Anglais. Ils lui donnèrent des colliers pour l'assurer de la neutralité et lui dire qu'il ne portât pas la guerre chez eux, qu'il la pouvait porter à Chouãgen, mais ne la portât pas plus haut. Ces paroles furent acceptées et répondues de deux colliers.

L'abbé Piquet et Mr de Joncaire ont été les entremetteurs de cette négociation.

Depuis, pendant tout l'hyver, Mr le Mis de Vaudreuil a eu des ambassadeurs chez les Cinq-Nations. Les Onnéyotes ont accompagné Mr de Léry et ont paru disposés pour nous. Depuis trois mois nous attendons réponse de quelqu'uns de nos ambassadeurs. Mr de Joncaire est chargé de contre-balancer les négociations du cl Johnson.

Mr le Mis de Montcalm ne doit pas ignorer que les Iroquois ne sont pas dans des dispositions favorables pour les Anglais, attendu qu'ils ont maltraité les Loups, leurs neveux.

Le prisonnier se nomme Pierre Morfi, né à Boston, a été pris entre St-Frédéric et Carillon, est du régiment d'Inglison, milices de Boston, lequel régiment est tout seul à un camp qui est à cinq milles de St-Frédéric et y est depuis 15 jours, y ayant été envoyé de St-Frédéric où ils sont depuis un mois pour couper des pièces servant à construire un fort sur le rocher de St-Frédéric, lequel est miné.

Il y a à St-Frédéric autour de 10,000 hommes, non compris le régimt dont il est; savoir: 5,000 hommes de milices de Boston et on y attend encore 2,000 autres du même gouvernemt. Il y en a de Rhose-Island, d'Hampshire, Connecticut et de New-York. Il y a quatre régimens de troupes réglées. Rogers y est avec 1000 Rangers. Il y a aussi beaucoup de Sauvages de plusieurs nations.

Il ne sait pas le nom du général lequel est de la Vieille-Angleterre.

Il y a 5 bâtimens, un de 22, un de 20, un de 6 pièces de 24, nos deux chebecs et une batterie flottante de trois pièces de 24.

Il y a dans un parc environ 30 pièces de fonte. A St-Frédéric est le grand fort et trois petits et six blockhaus de 6 canons chacune.

Il y a l'armée à St-Frédéric, avec beaucoup de berges rangées dans une enceinte de pieux; Rogers avec 1000 hommes est à la pointe Hocquart. Son régiment qui est de 1000 hommes occupe le camp de la pointe de Postnam.

Ensuite il y a environ 3000 hommes à Carillon dont 1500 des troupes réglées et le reste de milices et notre troisième chebec.

Il y a encore un régiment campé en différens postes depuis la Chute jusqu'au camp de Contrecœur.

Le général Hamerst (Amherst) était à Albany lorsqu'ils sont partis avec deux régimens écossais et l'état major. On l'attend à St-Frédéric tous les jours avec beaucoup d'artillerie.

Ils s'attendent aussi tous les jours à venir à l'isle aux Noix et attaquer ce poste.

Il n'a point entendu parler de jonction avec Mr Murray, ni s'il y aura une armée par Chouãgen.

Il y a longtems qu'il n'est venu de nouvelles d'Europe. Tout l'hyver ils ont compté sur la paix, maintenant ils n'y comptent plus.

JOURNAL DE NAVIGATION DE QUÉBEC EN FRANCE

NOVEMBRE 1758

Je me suis embarqué le 11 à minuit à bord de la *Victoire*, corsaire construit à St-Malo, percé pour 24 canons, monté de 18, du port de 150 tonneaux. Nous avons 55 hommes d'équipage, dont plusieurs Canadiens, pratiques de la rivière, destinés à ramener ici au printems les navires du munitionnaire.

Deux pilotes du pays sont chargés de la conduite du navire jusqu'à l'isle aux Coudres.

Appareillé à 5 h. du matin, de S. O. et de marée descendante en compagnie avec l'*Outarde*, flûte du Roi, du port de 600 tonneaux, montée de 22 canons et du *Hardi*, navire marchand de 150 tonneaux. Ces deux bâtiments et le nôtre portent en triplicata les paquets de la Cour. Sur l'*Outarde* sont près de 40 passagers dont Mr Doreil, commissaire des guerres, ordonnateur, Mrs de Carlan, de la Bretèche, officiers blessés à l'affaire du 8 juillet, et qui repassent à cause de leurs blessures et Mr de Goffreteau, aussi capitaine dans Berry. Je suis seul passager dans la *Victoire*.

En faisant la traverse j'ai observé de quelle importance serait une batterie construite au cap Tourmente, telle que nous l'avons reconnue et proposée à la fin de l'automne

dernier dans un mémoire relatif à la défense de Québec et de la rivière. Je ne sais si on l'exécutera. On en a adopté une partie, un peu tard à la vérité, celle de défendre la descente par des redoutes et des lignes. Mr de Pontleroy a commencé à en déterminer et marquer l'emplacement. Les neiges survenues dans les premiers jours du mois l'ont forcé à interrompre ce travail.

Sans contredit, si le terrain le permettait, un fort serait encore meilleur, ou bien la batterie projetée et un fort sur les hauteurs dominantes. Il faudrait au moins que 4 ou 500 fusiliers ingambes occupassent les hauteurs voisines. Ils suffiraient pour empêcher une armée débarquée plus haut de ne rien entreprendre contre cette batterie. Ce poste est de ceux où un petit nombre arrête une multitude.

Je voudrais aussi deux forts, un à la pointe occidentale, l'autre à la pointe orientale de l'isle d'Orléans.

L'*Outarde* a mouillé deux lieues au-dessus de la traverse n'osant, à cause de sa qualité de vaisseau du Roi, le faire de marée baissante. Le *Hardi* nous a suivi.

DU 12 AU 13

Sur les 2 heures, les vents se sont jetés au N. O. Nous avons suivi route et sommes venus mouiller à l'isle aux Coudres par huit brasses d'eau. Les pilotes de la rivière nous ont quittés et le navire a été remis entre les mains du Sr Gilbert, homme pratique du bas de la rivière, et qui exploitait les pêches des postes d'en bas.

Dans la nuit nous avons chassé sur notre ancre, on ne s'en est aperçu que tard et après que nous avions déjà beaucoup dérivé. Nous avons été affalés si près de la côte que le gouvernail a touché. On y a sur-le-champ mouillé une seconde ancre. Mais le vent venant du large et nous chargeant en côte, nous étions dans le plus grand danger d'y être jetés et d'y perdre le navire, et peut-être la vie, si les vents eussent forcé car ces côtes sont à pic et de roche. Nous sommes restés 3 heures dans cette position critique. Ayant ensuite senti quelques risées de terre, nous nous sommes mis en état d'en profiter par la manœuvre suivante: nous avons levé une de nos ancres, nous sommes restés sur l'autre, tout l'équipage près des manœuvres. A la première risée de terre nous avons coupé le câble et par le moyen du gouvernail, qui lançait le navire, et de la marée descendante nous avons insensiblement viré de bord, ensuite nous avons bordé de la voile; petit à petit le vent a pris dedans et nous a poussés en route.

Quelque tems après les vents s'étant jetés au N. N.-E et N.-E. il a fallu virer de bord et revenir gagner le mouillage de l'isle aux Coudres, ou la Prairie où nous avons mouillé par onze brasses d'eau, vis-à-vis d'une coulée qui marque le meilleur mouillage.

Cette aventure qui pouvait nous être funeste est triste en ce qu'elle nous a fait perdre une ancre; il ne nous en reste plus que 3 dont une de peu de ressource. Dieu nous sauve d'en perdre encore une et de tout autre danger! Quand serons-nous assez heureux pour être en pleine mer? Le froid est ici excessif et l'on n'y peut avoir de feu. Nous aspirons après l'air de mer, il sera plus tempéré.

Il faudrait encore ici deux forts, l'un aux Éboulemens, à la Pointe-aux-Bouleaux, l'autre à la Prairie. Avec ces deux forts, la batterie du cap Tourmente et les deux forts de l'isle d'Orléans, on pourrait ne plus craindre la descente sur Québec.

DU 13 AU 14

Sur les 6 h. du soir, l'*Outarde* est venue et ayant jeté son ancre pour mouiller au-dessus de nous, le câble a cassé et le courant l'a fait chasser sur nous. A peine eûmes-nous le tems de filer notre câble pour l'éviter. Le danger était grand pour un navire

tel que le nôtre d'être accosté par un vaisseau de la force de l'*Outarde* qui nous eût brisés, le courant et le vent la chassant bon frais.

Cet après-midi notre pilote de l'isle aux Coudres est venu à bord nous apporter du sable. J'ai écrit par lui à Québec et à Montréal.

A 7 h. du matin, le senau le *Prince de Condé* a paru en tête de l'isle aux Coudres. Le vent étant faible et lui permettant à peine de gouverner, il a failli être entraîné par le courant dans le gouffre rapide, prodigieux, semé de roches et où la perdition est presque inévitable pour les navires qui y sont emportés. Il l'a enfin évité et est venu mouiller au-dessous de nous. Les vents ont dépendu de la partie de l'O. et du S. O.,mais trop faibles pour nous mettre en état de refouler la marée dont l'action est dans tous ces parages d'une force prodigieuse.

Nous avons vu pendant l'étale beaucoup de marsouins blancs.

DU 14 AU 15

Mr Salomon, capne de l'*Outarde*, m'a envoyé son canot et j'ai été dîner à son bord. La compagnie y est nombreuse, par conséquent grand nombre de bras inutiles, fort à charge quand il faut manœuvrer.

Le capitaine de notre navire a fait la répartition de l'équipage en cas de combat. Nous avons été obligés de mettre deux canons à la cale, n'ayant de monde que pour en servir 16. Ma place a été marquée sur le gaillard d'arrière.

A 5 h. le vent de S. O. ayant fraîchi et la marée baissant, nous avons appareillé, le plein de la lune dans un ciel serein nous permettant de gouverner à vue des terres. L'*Outarde*, en sa qualité de vaisseau de roi auquel il est défendu de naviguer la nuit en rivière, est restée à l'ancre. Le *Hardi* et le *Prince de Condé* y sont aussi restés.

A 9 h. nous avons fait la traverse au S. du cap aux Oies au cap au Diable, laquelle est de 8 lieues. Depuis ce dernier cap jusqu'au cap Moraska nous avons trouvé une grande quantité de glaces, déjà même assez fortes, formées des eaux presque mortes de beaucoup de bayes qui bordent cette côte.

DU 15 AU 16

A minuit ½ nous sommes sortis du passage dangereux entre l'isle Verte et l'isle Rouge. Elle sont l'une et l'autre bordées d'une batture avancée et le chenal entre deux est difficile à tenir, le commencement de la marée attirant sur la batture de l'isle Verte et à la fin de la marée sur celle de l'isle Rouge. C'est le cas de craindre ce qu'on dit: *In edit in Scyllam cupiens vitare Caribdim.*

A 5 h. nous avions dépassé le Bic et étions par conséquent hors de mouillages, le Bic étant le dernier. Bon vent en descendant la rivière. Les vents de S. O. ont continué bon petit frais jusqu'à 10 h. Ils se sont ensuite mis au conseil, et nous n'avons plus fait toute la journée que gouverner le navire avec la misaine et le petit hunier. Cependant le courant fit toujours descendre un peu.

DU 16 AU 17

Pendant ces 24 h. peu de vent. D'abord calme, le navire ne gouvernant pas. A 5 h., petite brise dépendant S. O. a fraîchi sur les 9 h. ½ sous les quatre voiles majeures et le perroquet de fougue; tems brumeux et de pluye.

Notre route pendant les 24 h. estimée à 12 lieues. A midi nous nous sommes trouvés par le travers des Mont-Louis. C'est là qu'étaient les habitations que les Anglais ont détruites cet été. Dans la nuit et la matinée nous avons rencontré plusieurs banquises de glaces.

DU 17 AU 18

Les vents se sont déterminés à l'O. et N. O.; joli petit frais. A 2 h. nous avons grayé les bonnettes haut et bas, gouvernant à l'E. ¼ S. E. et à l'E. S. E. Bon frais la nuit jusqu'à 4 h. du matin. Depuis ce tems peu de vent jusqu'à midi. Nous nous trouvâmes alors par le travers de l'Anse-aux-Griffons, 5 lieues au-dessus de Gaspé.

Du 17 au 18, samedi, les vents ont régné du O. au S. O. par le N.; petit frais. Nous avons fait plusieurs bords: le tems très couvert. A midi nous nous estimions dans l'E. S. E. de la pointe de Forillon, auprès de Gaspé, 19, environ 15 lieues.

Du samedi au dimanche 19. Insensiblement les vents sont venus du S. O. au petit frais. La route nous a valu le S. E. et nous comptons avoir fait 38 lieues; le tems couvert et brumeux, à midi le tems s'est levé. L'observation nous a donné 48° 15'.

DU DIMANCHE AU LUNDI 20

Après l'observation on fit gouverner au S. E. ¼ S. comptant être à mi-canal du cap de Ray au cap de Nord, et doubler par conséquent le cap à l'Anguille et celui de Ray. Mais l'horizon étant brumeux, on s'était trompé sur l'estime de la route, car de violents courans qui passent entre Anticosty et l'isle du Petit Nord ou de Terre-Neuve et qui attirent dans la baye St-George et une forte lame du S. à laquelle on n'avait pas fait assez d'attention, nous avaient jetés bien plus au nord que nous ne pensions. Y ayant eu une éclaircie à 3 h. nous vîmes clairement le cap à l'Anguille qui nous restait au S. 5d O. Les vents étaient pour lors au O. S. O. et nous avions le cap à l'embouchure de la baye St-George.

Nous vînmes auprès de vent; mais comme le capitaine vit qu'il ne pouvait doubler le cap à l'Anguille, il fit virer de bord à 4 h. pour courir au N. O. et à 11 heures les vents étant revenus du O. ou O. N.-O., nous revirâmes et ce matin à 8 h. le cap susdit nous restait à l'E. environ 4 lieues. A midi celui de Ray nous restait au N. E. ¼ E. à peu près même distce.

Nous courions un grand risque si nous fussions entrés dans la baye St-George: 1° le vent venant à forcer et la nuit ôtant la connaissance des terres, nous pouvions être jetés à la côte. 2° En 17.. le Sr..., un des plus habiles pratiques de cette route, ayant ainsi donné dans cette baye, fut pris dans les glaces, perdit son navire et l'équipage fut contraint d'hyverner à Terre-Neuve. Quelle pitoyable situation! Tels sont les dangers de toute espèce de cette navigation, une des plus difficiles qu'il y ait. Plutôt 2000 lieues en pleine mer que 200l. entre des côtes.

En général le plus sûr pour débouquer de ce golfe est de venir, quand le tems le permet, prendre connaissance des isles aux Oiseaux. On se trouve alors au milieu du canal et à portée de tirer parti des différens vents qui peuvent venir.

Bon N.-O 18°

DU LUNDI AU MARDI 21

Les vents ont régné du N. au N.-O., bon frais, voile haute. On a fait gouverner au S. jusqu'à 2 heures, ensuite de 4 en 4 h. nous avons pris un quart à l'E., afin de nous mettre en pleine mer et à bonne distance du cap Ray.

Estimé la route le S. E. 1 d. E., 56 lieues.

Latitude estimée sur la carte hollandaise de Koulen.	cy	45°	11′
Longitude estimée sur	id.	325°	33′

DU MARDI AU MERCREDI 22

Les vents ont régné au N.-O., grand frais, voile haute jusqu'à 3 h., qu'on fit degrayer les perroquets et prendre tous les ris dans les huniers. On les serra, ensuite à 8 h. on cargua la grande voile et nous restâmes sous la misaine; la mer très grosse et houleuse l'air de vent estimé est l'E. 5 d N. et suivant notre hauteur il nous a valu l'E. N.-E. 3d E. 64 l. ⅔.

Latitude observée	46°	17′
Longitude estimée	329°	54′

DU MERCREDI AU JEUDI 23

Les vents ont régné au N. N.-O. grand frais jusqu'à minuit qu'ils se sont halés au O. et après du S.-O. au S. Le tems fort couvert; de la grêle. Hier à 2 h. nous amurâmes notre grande voile et bordâmes nos huniers, tous les ris dedans. Ce matin la grande vergue a cassé. Nous avons repassé la même. On a gouverné à l'E. ¼ S-E. qui nous vaut suivant notre estime l'E. ¼ N.-E. 4° 30'm. E.

51⅓ lieues

Latitude estimée	46°	35′
Longitude	333°	30′

DU JEUDI AU VENDREDI 24

Les vents ont continué du S. au S.-O. grand frais jusqu'à 6 h. qu'ils sont venus au O. et O. N.-O., grand vent; tems très couvert, de la pluye jusqu'à minuit. On a gouverné à l'E ¼ S.-E., mais ne pouvant tenir par rapport à la mer et à la tourmente, le capitaine a fait fuir à la lame.

A midi: route estimée est l'E. 5d. N., 57 l. ⅓.

Latitude estimée	47°	
Longitude estimée	337°	40′

Comme nous prenons notre route par le N. des Açores il faut s'attendre à des mers plus grosses et des vents plus lourds encore. Dans cette saison surtout la navigation y est affreuse, mais elle est plus prompte que par le Sud et on court moins de risques de rencontrer des ennemis. Nous souffrons dans cette misérable machine au-delà de ce qu'on peut exprimer. Le roulis est horrible et continuel. On ne sait où se mettre ni comment se tenir. On est en danger de se rompre le col à chaque instant. Les coups de mer, qui se succèdent presque sans relâche, nous inondent de cette vilaine eau salée. Ajoutez qu'il n'est plus question de chaudière; que nos bestiaux et volailles meurent en foule. Je ne parle pas de l'humidité et du froid qu'il faut endurer sans feu et toute la journée à l'air. Détestable position et qui serait un supplice très proportionné à des crimes même considérables. Ah! qu'Horace avait raison de dire: *Illi robur et æstriplex cirea pectus erat*, etc.

DU VENDREDI AU SAMEDI 25

Les vents au N. N.-O., toujours violens et à grains, la mer très grosse; le tems fort couvert. Continuation de tourmente et de tourmens. Nous avons toujours gouverné à l'E ¼ S.-E. que nous estimons l'E ¼ N.-E. 4 d. E., 54 lieues ⅔.

Latitude estimée	47°	22′
Longitude estimée	341°	40′

Je remarquais cette nuit que dans l'agitation des vagues, la mer paraissait claire, brillante même. Quelle est la cause de ce phénomène? Mais plutôt quelle est la cause de la lumière ou des couleurs? Ceux qui la placent dans le mouvement des parties ont plus de facilité pour expliquer le phénomène précédent.

"Tous les corps fixes, dit Newton dans son *Optique*, échauffés à un certain point "ne jettent-ils pas de la lumière? Cette émission ne se fait-elle pas par le mouvement "de vibration de leurs parties? Tous les corps qui ont beaucoup de parties terrestres, "sulphureuses surtout, ne luisent-ils pas toutes les fois que leurs parties sont suffisam-"ment agitées, quelle qu'en soit la cause; chaleur, friction, percussion, putréfaction, "mouvement vital, etc.? Par exemple l'eau de la mer brille la nuit pendant une violente " tempête ".

D'autres philosophes indiqueront d'autres causes de ce phénomène. *Non nostrum, hosinter, tantas componere tites.*

DU SAMEDI AU DIMANCHE 26

Même supplice que les jours précédens. Vents au N.-O., très violens et par grains; grêle. La nuit surtout affreuse. Gouverné à l'E. S.-E. Estimé l-E. 5d, N. 65 lieues ⅔.

A midi observé 49°, mais observation douteuse par rapport à la grosse mer et au peu de soleil.

Latitude estimée	47°	40′
Longitude	346°	29′

DU DIMANCHE AU LUNDI 27

Nous avons été cette nuit horriblement ballottés. Je le donne en cent à l'imagination la plus féconde en idées importunes, elle ne pourrait esquisser tous les insupportables détails de notre position. Le despotique roulis tyrannise non-seulement notre vie, nos mouvemens, nos attitudes, notre repos; il faut encore lutter contre lui à chaque morceau que l'on veut manger et quelque besoin qu'on ait à satisfaire.

Les vents ont continué du N.-O. au N. grand vent par grains violens jusqu'à minuit qu'il a calmé et peu après le vent s'est halé au N.-E., petit frais, la mer toujours fort grosse, le tems inconstant. A midi nous avons observé.

Latitude	49°	8′

Par notre estime nous n'eussions été que par 47o 40'. La route suivant l'estime ne nous ayant valu que l'E. tout au plus.

L'air de vent corrigé par la hauteur est N.-E. ¼ N. 35 lieues.

Longitude	347°	56′

La route corrigée depuis la sortie du golfe est l'E. ¼ N.-E. 5d. E. cinglé 367 lieues.

Longitude corrigée	347°	34′

DU LUNDI AU MARDI 28

Il a fait calme jusqu'à 8 h. du soir que les vents vinrent au Sud grand frais. Nous avons soutenu nos huniers jusqu'à minuit que nous sommes restés sous nos basses voiles. Ce matin à 8 h. cargué et serré la grande voile et resté en cape sous la misaine.

A midi route estimée le N.-E. ¼ E., 20 lieues.

Latitude estimée	49°	42′
Longitude estimée	349°	12′

Il nous est mort un matelot qui a été ce matin jeté à la mer. Ces funérailles se font sans frais ni cérémonies. On meurt ici comme l'on y vit.

DU MARDI AU MERCREDI 29

Les vents ont régné au S.-E. grande tourmente par grains. Nuit affreuse, roulis épouvantable, nulle position à prendre, les coups de mer inondent toutes les parties du navire. Ajoutez à ce plus que malaise le chagrin de voir qu'on recule plutôt que d'avancer, et l'on trouvera qu'avec grande raison Pantagruel dans un cas pareil s'écriait: "O trois et quatre fois heureux le jardinier qui plante choux, car il a toujours un pied "à terre et l'autre n'en est éloigné que du fer d'une bêche ".

Nous avons cargué la misaine et sommes restés en travers à sec. A 8 h. du matin les vents ont calmé et se sont halés au S.-O.; appareillé les deux basses voiles et les huniers, tous les ris dedans, gouverné au S.-E.; mais la mer étant fort grosse et le navire fatiguant beaucoup il a fallu serrer les huniers.

Le tems à grains.

Route estimée le N. ¼ N.-E., 20 lieues.

Latitude observée	50°	42′
Longitude observée	349°	30′

DE MERCREDI AU JEUDI 30

Les vents ont régné au S.-O., bon frais, la mer très grosse. Nous avons à petites voiles gouverné du S.-E. ¼ E. à l'E. et jusqu'à 6 h. du matin. Les vents alors sont venus au S. et au S. S.-E.; tempête violente qui nous a obligés de carguer, serrer tout et de rester à sec. O Dieu! la mer n'a plus de fin pour nous, les rivages même lui manquent! Quelle est vaste aussi cette mer de réflexions tristes à travers lesquelles l'imagination passe où elle s'arrête et se tient. Mais il n'y a point de remède. Il faut dévorer ces peines, ces inquiétudes de tout genre, comme la fable dit que Saturne dévora des pierres.

Route estimée l'E., 19 lieues ⅜.

Latitude	50°	42′
Longitude	350°	59′

DU JEUDI AU VENDREDI 1er xbre

Nous espérions dans la nouvelle lune qui prend ce soir, car un homme qui se noye ne se prend-il pas à une planche pourrie? Vain espoir; la tourmente a continué du S. au S.-E.; la mer très grosse. Nous sommes restés à sec, capeyant de l'E. S.-E. à l'E. N.-E. jusqu'à minuit que nous avons mis à l'autre bord.

Cette nuit le feu St-Elme a paru sur notre mât de misaine, présage et signe de tempête, disent les marins. Ah! que ce feu ténébreux ne luise plus pour moi.

Route estimée l'O. N.-O., 8 lieues.

Latitude estimée	51°	35′
Longitude estimée	350°	30′

DU VENDREDI AU MARDI 5

Les vents ont continué tout ce temps du S.-E. à l'E., tempête continuelle ou presque continuelle. Nous sommes restés en travers ou à la cape tantôt à sec, tantôt sous deux focs. Que ce tems est long dans une position aussi violente que critique! Le vendredi

B.14

Monsieur

l'arrivée de deux celesmatiques de bretagne que veulent s'embar-
quer avec moy, m'oblige, a vous importuner encore pour d'ordonner
qu'ils soyent mis sur la liste des passagers sous le nomme
Gouault lautre Semelle, j'espere qu'ils seront utiles a mes
affaires.

permettes moy monsieur d'avoir recours a la bonnete
que j'ay eu l'honneur de vous faire pour faire passer
3 bonneaux de sapin furent saisis au moment
qu'ay consolé toute la ville de la rochelle, monsieur

en m'assurant votre santé est tout le monde
en repond je suis avec un respect profond

Monsieur

de votre tres humble et tres obeissant serviteur f. h. m.
Evêque de Quebec.

de rochelle ce 29 mars 91

permettez moy de faire mes tres humbles
respects a madame l'intendante mon frere a l'honneur
de vous representer les siens

LETTRE DE MGR DE PONTBRIAND, ÉVÊQUE DE QUÉBEC

Monsieur,

L'arrivée de deux ecclésiastiques de Bretagne qui veulent venir avec moy, m'oblige à vous importuner et à vous prier d'ordonner qu'ils soyent mis sur la liste des passagers. L'un se nomme Boucault, l'autre Semelle. J'espère qu'ils seront utiles à mon diocèse.

Permettés moy, monsieur, de vous réitérer la demande que j'ay eu l'honneur de vous faire pour faire partir 3 tonneaux de vin sur un vaisseau marchand.

J'ay consolé toute la ville de Larochelle, monsieur, en lui apprenant votre convalescence, et tout le monde s'en réjouit.

Je suis avec un respect profond,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

H. M. DUBREIL DE PONTBRIAND,

eveque de Québec.

A Larochelle, ce 18 may 1741.

Permettez moy d'offrir mes très humbles respects à madame l'intendante ; mon frère a l'honneur de vous representer les siens (1).

(1) Archives du séminaire de Québec Communiquée par Mgr Amédée Gosselin.

l'équipage fit un vœu et se cotisa pour une messe solennelle à l'arrivée à la première terre afin d'obtenir changement de tems. Qu'on juge par cette démarche de cette gent indévote, combien notre situation était mauvaise!

O Neptune! en ces tems d'épouvante et d'horreur,
Quand tes flots écumans vomissent leur fureur,
Dans le premier chaos veux-tu plonger le monde?
Le soleil s'est perdu dans une nuit profonde;
Tes longs mugissemens font frissonner les airs,
Et jusque dans les cieux tu montres les enfers.

Ah! je serais tenté de pardonner à Enée les larmes qu'il verse dans ces tempêtes qu'il essuye. Un héros peut fort bien l'être et avoir peur de se noyer.

Ce tems contraire suivant notre estime nous a fait reculer de 68 lieues. Au rapport de tous les navigateurs qui sont ici en grand nombre, il est tout à fait extraordinaire qu'un vent de S.-E. dure aussi longtemps, surtout en tourmente sans relâche.

Du lundi au soir au mardi deux heures après-midi, nous avons enfin eu du repos, temps calme, beau soleil, nous renaissons. Douce lumière nous te revoyons! et c'est avec un transport de plaisir qui se sent mais ne peut se peindre. Nous avons employé cette journée à donner de l'air au navire qui était empoisonné par le mélange des mauvaises odeurs de tout genre qui étaient concentrées dans son intérieur.

DU MARDI AU MERCREDI 6

Les vents ont régné au S. Joli frais, le tems couvert. Nous avons gouverné à l'E., S.-E. 5 d. E.

Estimé	38 l.	
Latitude	49°	42′
Longitude	349°	31′

DU MERCREDI AU JEUDI 7

Les vents ont régné au S. Grand frais. La nuit, tourmente manifeste, mer affreuse. Un coup de mer a enfoncé de 4 doigts notre faux-pont. L'alarme de ce coup a été encore plus grande que le mal, car on avait crié que le bordage était enfoncé. Si cela eût été, il fallait périr sans aucune ressource. Il en est de la connaissance de la structure d'un vaisseau comme de celle de l'anatomie. L'une et l'autre sont très propres à rendre, je ne dis pas seulement craintif, mais méticuleux. A quoi tient notre vie sur les flots? Une cheville déplacée la met en danger, de même qu'un tuyau capillaire, pour ainsi dire, rompu dans le corps humain en détruit l'organisation.

Depuis minuit nous sommes restés sur la misaine. Les vents se sont halés au S.-O.

Route estim. 5°. N.	61 lieues	
Latitude estimée	49°	58′
Longitude estimée	354°	13′

DU JEUDI AU VENDREDI 8

Les vents ont régné du S.-O. au O., bon frais, de la pluye jusqu'à 6 h. du soir que les vents sautèrent au N.-O.; toujours bon frais; la mer très grosse du S.

Route estimée l'E. 3°. N.,	43 lieues	
Latitude observée	51°	15′
Longitude estimée	357°	34′

DU VENDREDI AU SAMEDI 9

Les vents ont régné du N.-O. à l'O., bon frais la mer toujours grosse, la lame du S. S.-O.

Route estimée 5°. S.		73 lieues
Latitude estimée	49°	46′
Longitude estimée	3°	12′

DU SAMEDI AU DIMANCHE 10

Les vents ont régné du O. au N.-O., toujours bon frais, et la lame toujours très grosse et en travers.

Route estimée l'E. S. E. 5°. Est.		69 lieues
Latitude estimée	48°	46′
Longitude estimée	8°	14′

DU DIMANCHE AU JEUDI 14

Il semble que nous devons éprouver des malheurs de toute espèce. La latitude observée le vendredi à midi était si différente de celle que l'estime nous donnait, que nous crûmes avoir été emportés au N. par des courans violens. En conséquence nous cinglâmes jusqu'au jeudi plus au S. qu'à l'E. Nous jugeâmes bien aussi que nos compas portaient trop au nord et dans la direction de notre route nous ajoutâmes un quart pour leur erreur aux 16o de variation. Le dimanche à minuit nous sondâmes et trouvâmes 70 brasses fond de sable fin, tacheté de noir et vaseux. Toutes les sondes que nous eûmes jusqu'au lundi à midi furent de 70 à 60 brasses et toutes de la même espèce, excepté deux qui nous donnèrent fond de gros gravier mêlé de pierres de diverses couleurs et luisantes. Or ces deux fonds conviennent également aux approches de Belle-Isle dans le Cul-de-Sac et à celles des Sorlingues à l'ouvert. de la Manche. Comme depuis l'observation du vendredi nous avions toujours cinglé au S.-E., il était tout simple, d'après les sondes mêmes, de nous croire dans les parages de Belle-Isle et nous le crûmes en effet. Le ciel toujours embrumé ne nous permit pas pendant tout ce tems de prendre hauteur.

Du lundi à minuit jusqu'au mercredi, 2 h. du matin, nous eûmes une tourmente affreuse de vent d'O. N.-O. Il fallut nous tenir à sec sans pouvoir faire de voile pour nous élever de terre. L'armure de notre grande voile fut emportée d'un coup de vent et ce ne fut pas une petite opération de la carguer, on ne put même la serrer entièrement. La force du vent faisait donner le navire à la bande et quelquefois il avait peine à se relever. La mer s'enfla bientôt et devint affreuse. Les coups de mer nous abîmaient; ils entraient de tous les côtés. Notre faux-pont fut presque enfoncé. Ce n'était pas encore là le plus grand risque. Nous eussions souhaité d'être loin au large, mais le vent nous abattait en côte et la dérive nous en approchait au moins d'une ½ lieue par heure. Que 30 heures sont longues dans une position pareille! La mort était devant nos yeux et quelle mort! car jetés à la côte dans une tourmente pareille il n'y avait aucune espérance de salut. Le marin fait des vœux quand il n'a plus d'autre ressource, on en fit donc un. L'équipage voua d'aller processionnellement nu-pieds et en chemise entendre la messe déjà promise, le vendredi, 1er Xbre, à la première terre où le navire aborderait. Le mercredi environ à 2 h. du matin le vent se calma et la mer tomba insensiblement. La lune parut assez belle et dissipa la brume. Le mercredi matin le tems étant clair et le vent N.-O. nous fîmes route au S.-E. pour atterrir entre Belle-Isle et l'isle Dieu.

A midi, nous prîmes hauteur, mais quelle fut notre surprise de nous trouver par 49° 55′ de latitude, à 12 lieues dans l'O. des Sorlingues et donnant à pleines voiles dans la manche de Bristol! Sans la hauteur observée que fussions-nous devenus? Et comment avec des compas aussi faux ne se perdrait-on pas mille fois? Il faut que nous ayons été plus que par le 55° de latitude, heureux dans des tems aussi brumeux et des nuits aussi longues de ne nous être pas perdus sur les côtes d'Irlande, heureux encore d'avoir eu cette hauteur qui nous a avertis au moment où nous nous enfoncions dans le canal de Bristol, pour ainsi dire dans la gueule du loup.

Maintenant comment diriger notre route avec de pareils compas. Nous leur donnâmes deux quarts d'erreur au N. et pour plus grande sûreté nous fîmes l'après-midi le S. S.-O. afin de nous élever de la terre d'Angleterre. Nous rencontrâmes 3 bâtiments, un de 3 mâts sous le vent à nous portant à l'E. et deux au vent, brigantins, le 1er allant à l'E. S.-E. et le second à l'E. La vue de ces bâtiments ne nous fit point changer de route. Comme notre dessein était de prendre connaissance d'Ouessant et d'atterrir à l'E. de lui à 4 h. du soir les vents étant de la partie du N.-O., nous fîmes route au S. estimant qu'avec la variation de nos compas elle nous vaudrait le S.-E. ce qui s'est trouvé juste par l'atterrage que nous fîmes le jeudi matin à 3 ou 4 lieues dans le N.-E. ¼ N. d'Ouessant.

La brume épaisse et le calme ne nous permirent plus alors de faire route et nous causèrent de vives inquiétudes. Sans pilote, si près d'une côte semée d'écueils dans un tems aussi obscur que n'avions-nous pas à craindre si le vent forçait sur le soir! et une funeste expérience nous avait appris qu'un coup de vent furieux suivait toujours ces calmes peu ordinaires dans la saison où nous sommes. Au point du jour nous apercûmes au vent à nous un petit bâtiment à un seul mât que la brume fit bientôt après disparaître à nos yeux.

Le journal de navigation se termine ici.

TRÊVE DE QUEBEC.—MORT DE MONTCALM

(CECI AURAIT ÉTÉ DICTÉ PAR BOUGAINVILLE DU CAMP DE LORETTE, LE 21 7bre 1759)

Voici mon histoire abrégée dont les circonstances ne me permettent pas de donner les détails.

Je suis arrivé à Québec le 10 de mai, après avoir été dix jours dans les glaces entre le cap de Nord et le cap de Ray. La flotte de Bordeaux y arriva trois jours après moi, et le 23 mai, l'avant-garde de l'escadre anglaise était au Bic.

Tout alors se prépara pour la défense de cette frontière toute ouverte. Les troupes destinées à cette défense étaient cinq bataillons français et environ cinq à six mille miliciens. Mr de Bourlamaque, avec les trois autres bataillons et mille Canadiens, était chargé de couvrir Montréal du côté du lac Champlain, et Mr le chevalier de La Corne avec douze cents hommes de la marine et milices, de couvrir cette ville du côté du lac Ontario. Mrs de Vaudreuil, de Montcalm et de Lévis s'étaient rendus à la capitale.

Le 3 juin, je fus détaché avec les cinq compagnies de grenadiers et cinq cents miliciens pour construire des redoutes et des lignes depuis le Sault de Montmorency jusqu'à Québec. Mon camp fut augmenté successivement jusqu'au 28, que toute l'armée le vint occuper, et que l'armée anglaise, arrivée depuis quelques jours, débarqua dans l'isle d'Orléans et le surlendemain porta un corps de trois mille hommes à la Pointe-de-Lévis, vis-à-vis de Québec. Depuis ce tems les Anglais ont tenté plusieurs manœuvres

pour nous faire abandonner notre position. Les batteries construites à leur camp de la Pointe-de-Lévis ont écrasé et incendié la ville. Dans le milieu de juillet, les troupes campées à l'isle d'Orléans passèrent à la rive gauche du Sault de Montmorency dont nous occupions la rive droite. Mr Wolfe y mit près de cinquante bouches à feu en batterie, lesquelles, par la position du terrain, balayaient toute la plaine qu'occupait la gauche de notre armée aux ordres de Mr le Cher de Lévis. Le marquis de Montcalm était au centre et je fus chargé de la droite sous le marquis de Vaudreuil.

Le 31 juillet, les ennemis embossèrent devant le camp de notre gauche trois vaisseaux, dont un de soixante pièces de canon; leur artillerie et celle des batteries du Sault firent sur nous pendant. . . heures un feu dont il y a peu d'exemples, car dans cet espace de tems, il y eut près de quatre mille coups de canon, bombes ou grenades tirés. A 2 h. après-midi, les troupes de la Pointe-de-Lévis s'embarquèrent dans leurs chaloupes de débarquement et vinrent, sur les 4 heures, débarquer et se former en colonne d'attaque vis-à-vis notre gauche, tandis que les troupes campées au Sault en descendirent pour l'attaquer en même tems. Le Cher de Lévis avait fait sa disposition pour les recevoir, et le marquis de Montcalm l'avait joint avec une partie des troupes de la droite et du centre. Les ennemis furent repoussés avec perte de six ou sept cents hommes, et brûlèrent, en se retirant, deux de leurs vaisseaux embossés.

Le chevalier de Lévis fut depuis envoyé pour défendre la frontière du lac Ontario menacée par une armée considérable qui venait de prendre Niagara.

Cependant il avait passé au-dessus de Québec plusieurs vaisseaux anglais et l'on avait pris des mesures pour empêcher leurs courses dans la communication. Le 5 août, le nombre de ces vaisseaux augmenta et les hommes y embarquèrent quinze cents hommes de débarquement. Je fus alors détaché avec une compagnie de grenadiers, un piquet de troupes réglées et un de milices pour défendre la communication de l'armée et de Québec, avec les vaisseaux d'où on tirait les vivres, et avec Montréal. Il y avait environ cinq cents hommes répandus dans cette communication qui devaient être à mes ordres. Je suivis l'escadre anglaise jusqu'à la Pointe-aux-Trembles où elle mouilla. Cette paroisse est à sept lieues de Québec. J'y rassemblai environ 250 hommes et j'avais à trois quarts de lieue de moi sur ma droite une troupe de 150 volontaires à cheval aux ordres de Mr de la Rochebeaucour, formée au commencement de la campagne, dressée et disciplinée par cet officier, et qui a servi avec la plus grande distinction.

Le 8 août après-midi, les ennemis embossèrent vis-à-vis du débarquement de la Pointe-aux-Trembles une frégate de 22 canons et plusieurs carcassières qui battaient la grève. Le débarquemt était une grève unie sans hauteur qui l'escarpât, ni retranchement; je n'avais pas eu le tems d'en faire. Leur premier débarquement se fit à marée basse; leur troupe, au nombre de 1500 hommes s'y formèrent et marchèrent à moi. La cavalerie s'était avancée à ma droite et je pouvais avoir 300 hommes en bataille. Cette première attaque ne leur réussit pas et ils se rembarquèrent. J'y eus mon cheval blessé.

Ils revinrent une seconde fois à la charge à marée haute et furent encore repoussés avec perte de 300 hommes tués ou blessés.

Le 10, les ennemis se campèrent vis-à-vis de moi à la côte du Sud. On augmenta mon détachement d'une compagnie de grenadiers et de deux cents hommes de milice.

Le 17, les ennemis firent dans la nuit une marche en berges et débarquèrent à Deschambault, sept lieues au-dessus de moi. J'y marchai aussitôt avec mes deux compagnies de grenadiers, mon piquet de troupes réglées, cent cavaliers et soixante miliciens, et je les forçai de se rembarquer.

Depuis ils levèrent leur camp, se rembarquèrent, et leur escadre descendit et mouilla vis-à-vis de St-Augustin, trois lieues au-dessous de la Pointe-aux-Trembles, et quatre au-dessus de Québec. Je les y suivis. La nuit suivante ils furent renforcés d'environ 1000 hommes et revinrent m'attaquer depuis 10 heures du soir jusqu'à minuit et demi. Ils firent grand feu de leurs vaisseaux et de mousqueterie, tentèrent un débarquement sans succès à ma gauche et n'osèrent jamais mettre à terre.

Ces efforts de leur part prouvèrent qu'ils en voulaient à notre communication; objet essentiel, mais d'une garde difficile, étant obligé de suivre à pied avec des forces bien inférieures les mouvemens et marches rapides de leurs vaisseaux et de leurs berges.

Au commencement de septembre, les Anglais évacuèrent leur camp du Sault, vinrent à la Pointe-de-Lévis, et la plus grande partie s'embarqua sur l'escadre qui m'était opposée. L'on me donna pour lors les cinq compagnies de grenadiers, les volontaires de Duprat, trois piquets de nos troupes et quelques piquets de milices, ce qui me fit un corps de 1200 hommes, indépendamment des postes différens que je plaçai sur toute la côte.

Les Anglais mouillèrent vis-à-vis la rivière du cap Rouge situé à trois lieues de Québec, où je me portai. Ils firent plusieurs mouvemens pour me donner le change et quelques démonstrations d'attaque.

Enfin la nuit du 10 au 12, les troupes campées à l'isle d'Orléans, celles de la Pointe-de-Lévis et des vaisseaux, s'embarquèrent dans leurs berges et surprirent un poste à une demi-lieue de Québec. Je n'en fus averti qu'à 9 heures du matin. J'y marchai aussitôt, mais quand j'arrivai à portée de combattre, notre armée était battue et en déroute. Toute l'armée anglaise s'avança pour m'attaquer. Je fis ma retraite devant elle et me postai de façon à couvrir la retraite de notre armée, à me joindre à elle et à remarcher aux ennemis si on le jugeait à propos.

Mr le marquis de Montcalm mourut le lendemain de ses blessures. Il avait fait une campagne digne de Mr de Turenne, et sa mort fait nos malheurs. On crut devoir abandonner tout tendu le camp de Beauport et se retirer derrière la rivière de Jacques-Cartier, à onze lieues de Québec, dont les ennemis formèrent aussitôt le siège.

Je pris sur moi (et le Mis de Vaudreuil l'approuva) de rester avec mon corps au Cap-Rouge et à Lorette. J'y rassemblai les débris de notre armée et fis entrer des vivres dans Québec.

Le 18, je marchai avec 600 hommes pour m'y jeter, et Mr le Cher de Lévis, arrivé la veille de Montréal, fit avancer l'armée pour se mettre à portée d'attaquer les Anglais. Je n'étais plus qu'à trois quarts de lieue de Québec, quand j'appris que la ville s'était rendue. Elle avait été canonnée et bombardée 68 jours. Force me fut de revenir sur mes pas, car l'armée anglaise se mit en mouvement pour marcher à moi.

Telle a été la fin de la campagne du monde la plus belle jusqu'à ce moment. Nous y avons passé trois mois au bivouac. Au reste les Anglais n'ont encore que des murs et la colonie est au Roi.

MÉMOIRES DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 1758

Je partis de Québec le 15 9bre 1758 dans un corsaire de 18 canons, nommé la *Victoire* pour aller rendre compte à la Cour de la situation du Canada et solliciter des secours.

La traversée fut de 52 jours, le temps détestable. Deux vœux faits par l'équipage attestent qu'il ne fit pas beau; presque pris à l'atterrage nous n'échappâmes aux corsaires que par les risques d'un naufrage sur les Sorlingues.

Mon voyage fut heureux pour moi puisque j'obtins un brevet de colonel et la croix de St-Louis. Cette dernière grâce me fut accordée par Sa Majesté elle-même, le maréchal de Belle-Isle ne m'ayant proposé sur la feuille que pour un brevet de colonel. Madame de Pompadour me marqua les plus grandes bontés et comme elle était alors premier ministre, je travaillai souvent avec elle sur l'objet de ma mission.

Je ne réussis pas, à beaucoup près, aussi bien pour la cause commune que pour mes intérêts particuliers.

Mr Berryer qui, de lieutenant de police de Paris, avait été fait ministre de la marine (1), ne voulut jamais comprendre que le Canada était la barrière de nos autres colonies et que les Anglais n'en attaqueraient jamais aucune autre tant qu'ils ne nous auraient pas chassés de celle-là.

La suite a prouvé la vérité de cette proposition.

Ce ministre aimait les paraboles et me dit fort pertinemment qu'on ne cherchait point à sauver les écuries quand le feu était à la maison. Je ne pus donc obtenir pour ces pauvres écuries que 400 hommes de recrue et quelques munitions de guerre.

J'avais proposé de n'envoyer en Canada que les secours nécessaires en munitions de guerre et de bouche, et comme on était informé que les ennemis le devaient attaquer au printems de 1759 avec trois armées, par le fleuve St-Laurent, par le lac Champlain et par le lac Ontario, d'attendre que leurs trois armées fussent arrivées sur les trois frontières pour faire débarquer à la Caroline un corps de 4000 hommes avec des armes de toute espèce pour un plus grand nombre. On eût, en arrivant, appelé à la liberté les Allemans que les Anglais traitent en esclaves dans leurs colonies, après les y avoir attirés sous l'appas de concessions avantageuses; on en eût armé une partie, on eût envoyé des armes et des munitions de guerre aux Cheroquis, Sauvages de ces quartiers, ennemis implacables des Anglais, on eût fait offrir la neutralité aux Pensylvains, peuples de la secte de Quaker, qui ne fait point la guerre par principe de religion et l'on eût marché vers le nord. Cette diversion dégageait forcément le Canada. On eût soutenu les troupes qui la faisaient suivant les succès qu'elles auraient eus. S'il avait été possible, on eût fait des colonies anglaises le théâtre de la guerre; au pis aller, ces troupes avaient toujours une retraite assurée à la Louisiane où des 1759 on aurait par précaution envoyé des vivres et formé des magazins de subsistance.

Ce projet, proposé à Mme de P. et, par elle, dans un comité de ministres, fut agréé. Il ne fut plus question que de trouver les fonds nécessaires à l'armement; les coffres du Roi étaient vides. Mme de P. fit son possible pour trouver deux millions en s'engageant elle-même pour cette somme. Ses efforts furent infructueux et le projet nul. Le duc de Choiseul voulait que je fusse à la tête de l'expédition, bien que je m'en fusse excusé sur ma jeunesse et mon peu d'expérience.

Le maréchal de Belle-Isle accorda toutes les grâces demandées par le marquis de Montcalm pour sa petite armée, et me dit en pleine audience que, s'il eût été possible de faire d'un maréchal de camp un maréchal de France, le Roi eût fait cette grâce au Mis de Montcalm.

Je pris congé à la fin de février et me rendis à Bordeaux pour m'y embarquer sur la *Chézine*, frégate de 26 canons, faisant partie d'une flotte de 23 voiles que le Sr Cadet, munitionnaire du Canada, avait armée pour y apporter des vivres. Je fis à Blaye la revue des 400 h. de recrue destinés à la colonie; ils s'y embarquèrent sur la flotte du munitionnaire et nous mîmes à la voile à la fin de mars.

---

(1)—Mme de P... en a dû rendre compte à Dieu. On dit que la cause de sa faveur auprès d'elle vient de ce qu'il lui servit d'espion auprès de Mr d'Argenson, dont il était la créature.

Huit jours après, je quittai la flotte et fis route seul. Nous fûmes arrêtés 22 jours entre le cap de Ray et le cap de Nord, enclavés dans les glaces, et nous arrivâmes à Québec le 10 mai. Le reste de la flotte y arriva quelques jours après et bientôt on eut nouvelles de l'armée navale des Anglais qui venaient faire le siège de Québec.

Comme les généraux étaient à Montréal, je m'y rendis sur-le-champ pour leur remettre les paquets et instructions de la Cour. La campagne commença à la fin de mai. Les Mis de Montcalm et de Vaudreuil vinrent défendre Québec avec une armée de 10,000 hommes, dont 4000 de troupes réglées et le reste milices. Le comte de Bourlamaque fut chargée de la frontière du lac Champlain et le Mis de Rigaud de celle du lac Ontario.

La campagne ne finit pas aussi heureusement qu'elle avait commencé; elle nous coûta Québec, Carillon, St-Frédéric, Niagara, Frontenac, et le Mis de Montcalm. Ce général fut tué à la bataille perdue le 13 7bre devant Québec et la colonie réduite aux abois.

Telles furent alors ses frontières du côté de Québec: un petit fort construit à la hâte sur la rivière de Jacques-Cartier; l'isle aux Noix retranchée dans le lac Champlain et une isle retranchée de même au milieu des rapides qui du côté du lac Ontario forment la tête du fleuve St-Laurent.

Pendant la campagne de 1759, je fus presque toujours détaché à la tête des compagnies de grenadiers et des volontaires pour défendre la communication de l'armée à ses magazins qui en étaient à 18 lieues. J'eus quelques avantages particuliers, j'espérais même me jeter dans Québec pour le défendre après la bataille. Ramezay, lieutenant de roi, qui y commandait, ne voulut jamais m'en donner le tems, quelques instances que je lui en fisse; il se rendit le 7bre, quoique la veille j'eusse fait entrer dans la place un convoi de vivres par La Rochebeaucour, commandt des volontaires à cheval, et que, arrivé déjà sur les hauteurs de Charlesbourg, je dusse dans la nuit du ... au ... me jeter dans la ville avec 800 grenadiers et volontaires. Cet homme capitula sans avoir essuyé un coup de canon, les ennemis n'ayant pas même encore ouvert la tranchée.

Au mois de mars 1760, je fus envoyé à l'isle aux Noix pour la défendre; Desandrouins, ingénieur, fut chargé de la défense du fort Lévis aux rapides, et le Mis de Lévis partit pour faire le siège de Québec, les neiges n'étant pas encore fondues. La promptitude de sa marche surprit les ennemis. Murray, gouverneur de Québec, en sortit avec ses troupes, fut bien battu sur le même terrain où nous l'avions été le 13 7bre 1759, perdit son artillerie de campagne et fut contraint de rentrer dans la place. On en fit aussitôt le siège, c'est-à-dire qu'afin de n'avoir rien à se reprocher dans le cas où il viendrait des secours de France, on ouvrit la tranchée dans la neige et l'on mit en batterie une douzaine de canons de 12, (on n'en avait pas d'autres) contre une place défendue par une garnison nombreuse et plus de 100 pièces de canon de gros calibre.

L'arrivée d'une escadre anglaise décida la querelle, il fallut lever cette manière de siège, laissant Bourlamaque avec un corps de troupes suivre le long du fleuve les mouvemens de Murray dont les troupes avaient été renforcées. Le Mis de Lévis fit faire quelques retranchemens à l'isle Ste-Hélène, vis-à-vis Montréal.

Au mois d'août, je fus assiégé dans l'isle aux Noix que j'avais fortement retranchée, et le vingtième jour je l'évacuai par ordre du Mis de Vaudreuil; je fis ma retraite par les bois jusqu'à St-Jean. Deux jours après il fallut se renfermer dans Montréal, le général Amherst étant déjà arrivé dans l'isle de ce nom, après avoir pris le fort de Lévis; Murray y ayant débarqué d'un autre côté, après avoir forcé Bourlamaque de s'y replier, et l'armée

qui avait fait le siège de l'isle aux Noix occupant Longueuil et la Prairie, prête à se joindre aux deux autres.

C'était plus qu'il n'en fallait contre une bicoque dominée de toutes parts, qui n'avait qu'une chemise et 10 ou 12 mauvais canons; nous étions réduits à moins de 3000 hommes.

Je fus chargé par les généraux de porter au général Amherst les articles d'une capitulation générale pour le Canada.

Le pays fut bien traité, les Anglais sachant bien qu'il leur resterait; les troupes le furent mal, puisque le général anglais exigea qu'elles mettraient bas les armes et ne serviraient pas de toute la guerre. Nous présentâmes un mémoire au Mis de Vaudreuil contenant de vives protestations contre ces conditions humiliantes et l'offre d'aller attaquer les ennemis dans le moment même, ou de défendre l'isle Ste-Hélène. Le général canadien nous signa l'ordre de mettre les armes bas, et à la fin de l'année nous repassâmes en France sur des transports anglais.

En 1761, il fut question d'un congrès à Augsbourg pour y négocier la paix. Je fus nommé pour y accompagner le duc de Praslin, plénipotentiaire de France, et cette destination m'empêcha d'accompagner à Malte, menacée par les Turcs, Bourlamaque, La Rochebeaucour, Desandrouins et quelques autres offers de ceux qui avaient fait la guerre au Canada, que l'ambassadeur de la religion demanda au nom du grand Maître.

Le congrès d'Augsbourg n'eut pas lieu et je fis cette année des démarches inutiles pour obtenir ma liberté de la cour d'Angleterre.

Je fis composer par l'Académie des belles lettres de Paris une épitaphe pour le Mis de Montcalm et j'écrivis au ministre Pitt pour obtenir de la faire graver sur la tombe de ce général enterré aux Ursulines de Québec. Belle fut la réponse de ce ministre qui lui fait autant d'honneur qu'au général et aux troupes françaises.

L'année 1762 s'ouvrit par de grands événemens et vit changer notre ministère. La marquise de Pompadour, ne se réservant que la disposition des grâces dont elle était la souveraine, avait abandonné le timon des affaires. Le maréchal de Belle-Isle était mort à la peine. Pierre Berryer, après avoir vendu une partie de ce qui nous restait de marine, sans doute pour en avoir plus tôt fait, avait été nommé garde des sceaux. Le duc de Choiseul réunit les ministères de la guerre et de la marine et fit donner au duc de Praslin, son cousin, celui des affaires étrangères. Au mois de janvier fut publié le Pacte des Familles; c'était un acheminement à la paix ou un moyen pour la France de faire la guerre avec plus de vigueur.

Cependant la perte de la Guadeloupe et de la Martinique suivit celle du Canada.

Le guerrier Conflans avait déjà secondé le politique Berryer dans le projet d'anéantir la marine française. La Havane fut enlevée aussitôt après la Martinique. Les armées de France et d'Espagne avançaient lentement en le Portugal, et nos armées soutenaient difficilement en Allemagne une triste défensive. Frédéric seul était au-dessus de ses affaires.

Louis XV, touché des pertes réitérées que faisait son royaume, voulait absolument une paix que ses conquêtes dans la guerre précédente ne l'avaient pas empêché de désirer et d'accorder. Par l'entremise du roi de Sardaigne, Bussy d'abord et Stanley, Nivernois ensuite, et le duc de Bedford furent envoyés à Londres et à Paris pour y traiter d'une pacification difficile à conclure si la France ne se déterminait pas à beaucoup céder.

Je passai le printems et une partie de l'été de cette année à Versailles, très bien traité par le duc de Choiseul et sa famille, que déchiraient des tracasseries intérieures. J'obtins enfin d'Angleterre une demi-liberté, c'est-à-dire la permission de servir en Europe

seulement et dans le mois de juillet. Je fus envoyé avec des instructions particulières aux maréchaux d'Estrées et de Soubise. Je restai à l'armée avec le comte de Stainville jusqu'à la fin d'août. Il me renvoya pour lors rendre compte à la Cour de la situation de nos armées.

On m'avait fait pendant mon absence une tracasserie atroce dans l'intérieur du duc de Choiseul. Le prétexte en était une liaison trop intime dont on m'avait accusé avec une personne considérable. La duchesse de G... me reçut fort mal et ma disgrâce auprès d'elle a continué depuis. Je pris mon parti de n'aller plus chez le ministre que comme tout le monde sans liaison particulière. Il voulut bien solliciter auprès du duc de Bedford ma liberté entière sans restriction. Il l'avait obtenue et j'avais déjà l'ordre d'aller à Dunkerque prendre le commandement d'un corps de 2000 hommes destiné à se joindre à celui qui allait faire voile de Brest, sous le commandement du comte d'Estaing, lorsque la paix fut signée à Fontainebleau et à Londres.

On me fit l'honneur de me proposer le gouvernement de Cayenne, dont je remerciai, ayant alors un projet qu'il m'a été permis d'exécuter.

L'Angleterre, maîtresse du Canada, par le traité de paix; de la mer, par une marine incomparablement plus forte que celles réunies de toutes les puissances de l'Europe, me parut n'avoir plus à désirer que les établissemens de la mer du Sud.

S'emparant avec eux des sources de l'argent, elle effectuait ce projet de monarchie universelle faussement imputée à Louis XIV. Anson avait conseillé à sa nation de s'établir aux isles Malouines que leur position rend la clef de la mer du Sud. Qu'avaient à faire autre chose les Anglais dans l'intervalle d'une paix telle quelle, que de s'emparer d'un entrepôt qui les mît dans le cas au premier mouvement de guerre d'être les arbitres de l'Europe? J'ai cru que la France devait les prévenir et j'ai obtenu la liberté de faire à mes dépens et à ceux de Mrs de Nerville et d'Arboulin, l'un mon cousin germain et l'autre mon oncle, la reconnaissance de ces isles et un établissement qui en assurât à la France la possession. Ainsi donnait-on autrefois aux zélés la permission de vendre leur bien pour le voyage de la Terre-Sainte.

Je partis de St-Malo, le 22 7bre 1763, avec les frégates l'*Aigle* et le *Sphinx*.

LES COLONS ET ÉMIGRANTS BOURGUIGNONS AU CANADA

Par Émile Demaizière

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE MACON

———

Longtemps, les populations françaises de notre ancienne colonie du Canada ont été considérées, dans l'opinion la plus généralement répandue, comme descendant, pour la presque totalité, des Normands, et de leurs voisins, les Bretons.

La vérité est que toutes les provinces de France ont concouru, dans des proportions assurément for différentes, et par des moyens de colonisation ou d'émigration les plus variables, au peuplement des rives du Saint-Laurent, d'où 75,000 colons français, annexés contre leur gré, en 1763, par l'Angleterre, ont rayonné depuis pour arriver à former aujourd'hui, grâce à leur seule force d'expansion, un groupe ethnique dépassant 3,500,000 âmes.

Les Normands n'entrent dans ce peuplement que pour un tiers à peine; mais, débarqués les premiers, avec les Percherons, par familles entières, ils ont pu se "raciner" profondément dans la Nouvelle-France, et donner, par la suite, la plus forte empreinte aux coutumes et à la langue. Quant aux Bretons, ils ne viennent que bien loin après les Poitevins, les gens de l'Aunis et de la Saintonge, ceux de l'Ile-de-France—surtout de Paris—lesquels, tous réunis, forment un contingent supérieur en nombre à celui des Normands.

Les travaux des historiens canadiens Garneau, Ferland, Faillon, de l'érudit généalogiste Tanguay, ont fourni, sur ces origines de leur patrie, des éléments précieux, considérablement étendus par leur éminent continuateur Benjamin Sulte, pour lequel les archives canadiennes n'ont guère de secrets, et dont les recherches historiques, poussées à fond, ont pour ainsi dire, épuisé la matière.

Et l'on n'est pas peu surpris de voir figurer, dans leurs ouvrages si sûrement documentés, immédiatement après les pro-

vinces citées et suivant le nombre de colons fournis: le Maine et l'Anjou, la Touraine, la Picardie et l'Artois, la Champagne, et enfin la Bourgogne, laquelle occuperait ainsi le dixième rang.

La Bourgogne aurait donc contribué à la formation du peuple canadien ? Cela peut surprendre de la part de notre province éloignée de la mer, dotée d'un climat plus tempéré que celui du Nord de la France—et *a fortiori* que celui de l'Amérique boréale —de plus, sans relations avec les pays d'Outre-Atlantique.

Emigration de rencontre, si l'on veut, d'un pourcentage très faible, sans doute, mais qui s'est tout de même produite, dès le dix-septième siècle, et plus encore au dix-huitième, pour se terminer comme celle des autres provinces, lors de la conquête anglaise.

Disons tout de suite qu'elle fut très inégale, et ne comprit, à certaines exceptions près, que des célibataires, dont les hommes formaient la majorité. Toutefois, les arrivants non établis ne tardaient pas à se marier, et nombreuse devait être leur lignée.

Nul, ou à peu près, depuis 1653, date de la venue de Pierre Gaudin, de Châtillon-sur-Seine, jusqu'en 1675, l'apport bourguignon s'accentue de cette dernière année à 1700.

Au cours de ces deux périodes, on voit arriver environ 75 de nos compatriotes originaires surtout du Dijonnais, de l'Auxois, du Châtillonnais, avec Michel Le Gardeur, Barthélemy Verreau, Pierre Courteau, le chirurgien Jacques Duguay, Antoine Marcereau, Claude-Louis Lemaire, Mathieu Courier dit Bourguignon.

A signaler aussi Catherine Fol, d'une ancienne famille de Tournus; Robert-Michel Guay, prêtre de Saint-Sulpice, d'Autun; enfin Michel Sarrazin, de Nuits-sous-Beaune, naturaliste, médecin ordinaire du Roi et membre de l'Académie des Sciences, lequel mourut à Québec en 1734.

A dater de 1700, la colonie est formée, des relations plus suivies sont établies avec la métropole, relations troublées pendant le premier quart du XVIIIe siècle par la guerre de la succession d'Espagne qui nous faisait perdre l'Acadie. Aussi le Canada ne reçoit-il de Bourgogne, en 30 ans, qu'un petit nombre d'émigrants, toujours d'aventure, et toujours issus en majorité du nord de la province, comme les Dijonnais Urbain Bellorget, André Rozerot,

Ambroise Cazal dit Girardeau, l'Auxerrois Antoine Varambouville, et le Chalonnais Antoine Loiseau, arrivé comme militaire, puis resté comme notaire royal, auteur d'une postérité largement représentée aujourd'hui le long du moyen Saint-Laurent, entre Québec et Montréal.

Vers 1730, l'émigration s'étend, et son accroissement provient d'apports de sources très différentes en dehors de ceux précédemment constatés.

En premier lieu, les compagnies indépendantes de soldats recrutés en France pour la colonie, connues sous le nom de détachements de la marine, prenaient un certain contact avec la population, et il en fut de même, plus tard, des formations envoyées au secours de la Nouvelle-France, âprement convoitée et davantage menacée—régiments royaux de la Sarre, de la Reine, du Languedoc, du Roussillon, du Berry—et ce contact, joint à divers avantages accordés par la métropole, détermina beaucoup de ces militaires à se fixer au Canada. De la sorte, l'émigration bourguignonne bénéficia d'un contingent notable fourni par ceux d'entre eux issus de notre région.

Dans l'ensemble des nouveaux colons, civils et militaires, on remarque, par ordre d'arrivée, Quentin Bourgeot, de Saint-Martin près Chalon-sur-Saône, Jean-Baptiste Guyard, d'Auxerre, Claude Bouillet, de Couches-les-Mines, Mathieu Dumont, de Cluny, François Michaud, de Dijon, les frères Oneille, de Talmay, le chirurgien Georges Laurent dit Lassonde, de Semur, Pierre Malaire, du Beaunois, Claude Cousin, du Chalonnais, Lazare Boley, François Billot et Pierre Perrot, de l'Autunois, Etienne Langeron, de Saint-Vallier en Charollais, ce dernier venu en 1760 à la veille de la domination anglaise qui allait interdire, pendant 30 ou 40 ans, toute communication entre la France et la colonie définitivement tombée aux mains de ses agresseurs.

Beaucoup de ces noms, à consonnance du terroir bourguignon, sont actuellement portés avec honneur et répandus à profusion dans cette partie du Nouveau-Monde où l'arbre vigoureux, issu de notre vieux tronc gaulois, a jeté de si profondes racines, et voit s'épanouir de nos jours, sur une terre désormais étrangère, ses plus verdoyants rameaux.

Mais en dehors de l'implantation de hasard, sur tous les points de la colonie, de colons venus individuellement, et à des époques différentes, de notre province, une émigration d'un genre particulier, organisée pour un groupe homogène, venue d'une même région de la Bourgogne, conduite la même année sur un point déterminé du Canada, mérite de fixer l'attention.

Jusque vers 1730, tous les articles de fer, dans nos possessions de l'Amérique du Nord, venaient de France, naturellement à grands frais.

En 1734, sur l'initiative du sieur Poulin, seigneur de Francheville, près de Saint-Seine-l'Abbaye, une Société de Forges se fondait au Canada, sur les bords, riches en minérai, du Saint-Maurice non loin du confluent de ce grand cours d'eau avec le Saint-Laurent, à deux ou trois lieues de la ville naissante, et encore aujourd'hui toute française, de Trois-Rivières. En 1736, Louis XV, qui avait aidé de ses deniers à cette fondation, devint acquéreur des actions de la Société, et, l'année suivante, commencèrent à fonctionner les forges royales, dont les historiens canadiens Ferland et Benjamin Sulte ont retracé les origines.

Pour des établissements aussi nouveaux dans le pays, il fallait nécessairement des spécialistes; et des maîtres-ouvriers furent recrutés, en France, dans la portion des bailliages de Châtillon-sur-Seine et de Dijon, où, près de bois taillis et de petites rivières comme l'Ource, l'Ignon, la Tille, la Vingeanne, à proximité de gisements de minerai, nombre de forges et de fourneaux fonctionnaient depuis près d'un siècle, notamment à Moloy, Marey, Tarsul, Villecomte, Thil-Châtel, Fontaine-Française, et approvisionnaient de fers les marchés de Chalon-sur-Saône et de Lyon. Courtépée les signale à peu près tous, et notre savant confrère, Eugène Fyot, a tiré de nos jours, de cette industrie locale d'autrefois, les éléments d'une intéressante monographie.

Jacque Simonet, de Dampierre-sur-Vingeanne, maître de forges en 1730 à Villecomte, et Pierre-François-Olivier de Vézin, seigneur originaire du Bassigny, devenus, l'un directeur, l'autre contrôleur des Forges du Saint-Maurice, furent chargés de choisir et d'engager, en Haute-Bourgogne, des maîtres-ouvriers fondeurs, mouleurs, marteleurs, charbonniers, sans lesquels le travail n'aurait pu être entrepris.

En 1737, Simonet avait avec lui Antoine Petit, de Duesme, près Aignay-le-Duc, et, en 1738, un groupe entier s'installait aux Forges avec Joseph Aubry de Saint-Broingt-les-Moines; Jean et Simon Aubry, de Châtillon-sur-Seine; Pierre Chaillot, de Seurre; Nicolas Champagne, de Dancevoir; Jean Dautel, de Saint-Seine-sur-Vingeanne; Jean-Baptiste Delorme dit Deslauriers, de Thil-Châtel; Laurent Girardeau, de Colmier-le-Haut; François Godard, de Rochefort-sur-Brevon; Pierre Erard, d'Aulnoy-d'Arbot; Jean Mantenet, de Nesle, près Laignes; Pierre Marchand, de Pierrejux près Fresne-Saint-Mammès, et Louis Tortochaux, de Vaux-Saules, près Saint-Seine-l'Abbaye.

Un tel exode ne s'effectua pas sans récriminations de la part des propriétaires de forges, ainsi privés de sujets expérimentés; et en particulier, la comtesse de Grancey éleva, contre l'embauchage des ouvriers de son mari, des protestations formulées en termes des plus vifs.

Alors que tous les autres Bourguignons se répandaient par égales proportions, en restant disséminés dans les trois districts du Bas-Canada Québec, Montréal et Trois-Rivières, le groupe des Forges, fort d'une vingtaine de familles cantonnées près de cette dernière ville, à l'orée de vastes forêts, demeurait compact et se conservait merveilleusement. A l'heure actuelle, les Aubry, les Delorme, les Marchand, pour ne citer que ceux-ci, sont légion sur le bas Saint-Maurice, se pressent le long du Saint-Laurent, notamment à la Pointe-du-Lac et à la Rivière-du-Loup, et ne connaissent d'autre langue que la nôtre, agrémentée des locutions de nos anciennes provinces.

L'éminent historien déjà nommé, Benjamin Sulte, traitant de la langue française en Canada dans une conférence faite en 1878 à Worcester, centre canadien des États-Unis, et plusieurs fois rééditée depuis, formule l'opinion, basée sur ses recherches personnelles, que le normand, le picard et le français de l'Ile-de-France composent les neuf dixièmes de la langue des Canadiens-français et que le dernier dixième est du bourguignon, ajoutant que, dès 1760, tous les accents s'étaient fondus dans un seul, l'accent canadien.

Il n'en reste pas moins que bien des mots de notre terroir ont dû s'implanter là-bas et y survivre.

Le même auteur, constatant, dans un autre ouvrage, que l'influence linguistique des 150 à 170 familles du contingent bourguignon s'était, en raison de leur dispersion dans l'ensemble du Canada, fort peu fait sentir, évalue par contre, leur part ethnique dans le peuplement de la colonie, à quatre pour cent, appuyant son évaluation sur des données aussi précises que possible.

Quatre pour cent! C'est là, dira-t-on, une quantité bien négligeable, surtout si l'élément bourguignon s'est à peu près fondu dans la masse de la population canadienne! Assurément, mais il ne faut pas oublier que sur l'effectif actuel des Canadiens-français, un pourcentage si minime donne encore près de 150,000 unités, soit environ moitié, en 1921, des habitants de tout le département de la Côte-d'Or.

Et nous devons certainement—en notre province aimée dont, hélas! le nombre d'enfants décline tous les jours—éprouver quelque fierté à voir que nos "anciens" de la petite patrie ont tant soit peu pris part à la formation de ce groupe français d'outre-mer, que l'économiste Le Play dénommait "la nation modèle de notre temps"—nation qui comptera peut-être, à la fin du présent XXe siècle, presque autant de Français qu'en France... et de Bourguignons qu'en Bourgogne.

EMILE DEMAIZIÈRE

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Lettre de l'honorable M. Athanase David, secrétaire de la Province, à l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec III
Lettre de l'archiviste de la province de Québec à l'honorable M. Athanase David V
La mission de M. de Bougainville en France en 1758-1759 1
Note sur les Eskimaux 8
Situation du Canada en hommes, moyens, positions 8
État des forces 8
Leur caractère 9
Moyens 9
Point d'attaque pour l'ennemi 9
Position des Anglais 10
Précis 10
Ce que la France ne peut se dispenser de faire pour le Canada 11
Disposition à cet égard 11
Artillerie et génie 11
Vivres 12
Poudre alimentaire des Invalides 12
Marchandises de traite 12
Hommes de recrue 13
Miquelets 13
Écossais, Irlandais et Allemands 13
Marine sur les lacs 13
Précis 13
Que peut faire de son côté la France pour la défense de Québec et dans quel temps doivent partir les secours pour le Canada 14
Précis 15
Réflexions sur la campagne prochaine. Examen de cette question: si Québec pris le Canada l'est; et de cette autre: si le Canada perdu la France peut soutenir la Louisiane. Dispositions à faire relatives à cet objet 16
Précis 18
Si la France faisait un armement considérable pour le Canada, quelle en serait l'opération la plus avantageuse au salut de cette colonie 18
Mémoire sur les limites de la Nouvelle-France (1758) 19
Louisbourg apprécié: impossibilité de faire de Louisbourg une place en état de résister seule (décembre 1758) 20
Louisbourg inutile aux Français comme clef du Canada 20
Inutile aux Anglais pour remplir le même objet 20
L'île Royale inutile à la France pour la pêche à la morue 20
Donc Louisbourg n'est pas à beaucoup près une équivalence pour Mahon 21
Quel établissement assurerait à la France le fleuve Saint-Laurent et la libre entrée de ce fleuve 21
Gaspé, clef du Canada 21

Pages
Gaspé, abondant pour la pêche 22
Les terres y sont propres à la culture 22
On y trouverait des bois de construction 22
Manière de former cet établissement 22
Établissement des Sept-Iles nécessaire et pourquoi 22
Comment le former 22
Véritable défense de Québec 23
Mémoire sur le Canada dans lequel on examine: 1° s'il est important de le conserver; 2° s'il peut se défendre en cas que la guerre continue en 1759; 3° s'il est facile de le secourir dans la situation présente (janvier 1759) 23
Milices du Canada; inconvénient dans la constitution de ces milices qui empêchent leur utilité; moyens d'en tirer parti, la campagne prochaine (janvier 1759) 29
Mémoire premièrement sur la position des Anglais et des Français dans l'Amérique Septentrionale; secondement sur ce qu'il est absolument nécessaire d'y envoyer pour qu'on puisse au moins tenter de s'y défendre (janvier 1759) 31
Remplacement d'officiers de guerre (6 janvier 1759) 35
Mémoire pour le ministre de la marine sur: 1o les poudres alimentaires; 2o les canons portatifs; 3o une troupe d'Écossais à envoyer au Canada (7 janvier 1759) 40
Mémoire sur l'artillerie du Canada; règlement à faire pour la campagne prochaine (11 janvier 1759) 41
Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France (1757) 42
L'affaire du prie-Dieu, à Montréal, en 1694 71
Sentence d'interdit de Mgr de Saint-Vallier contre les Récollets de Montréal (13 mai 1694) 74
Première monition de Mgr de Saint-Vallier aux Révérends Pères Récollets (19 juillet 1694) 75
Deuxième monition de Mgr de Saint-Vallier aux Révérends Pères Récollets (9 août 1694) 76
Troisième monition de Mgr de St-Vallier aux Révérends Pères Récollets (15 septembre 1694) 77
Requête du Père Potentien Ozon à Mgr de Saint-Vallier 79
Ordonnance de Mgr de Saint-Vallier qui lève l'interdit contre les Récollets de Montréal (15 juillet 1695) 80
Acquiescement du Père Potentien Ozon à l'ordonnance de Mgr de Saint-Vallier (15 juillet 1695) 80
Lettre de M. de Lamothe Cadillac (28 septembre 1694) 80
Lettre de M. de Callières au ministre (19 octobre 1694) 93
Lettre de M. Bochart Champigny au ministre (27 octobre 1694) 100
Mémoire pour M. l'évêque de Québec concernant l'interdit contre les Récollets de Ville-Marie 104
Lettre du ministre de Pontcharrain à M. de Frontenac (8 juin 1695) 107
Lettre du ministre de Pontcharttrain à M. Bochart Champigny (8 juin 1695) 108
Arrêt qui renvoie au conseil privé les procédures faites au Conseil Souverain de Québec contre le sieur de Mareuil et autres, et celles faites entre le sr évêque de Québec et les Récollets de Ville-Marie pour raison de l'interdiction prononcée contre lesdits Récollets (13 juin 1695) 109
Le voyage de Franquet aux îles Royale et Saint-Jean 111

Pages

Voyage du sieur Franquet au port Lajoie, au havre de Saint-Pierre, au port des Trois-Rivières de l'île Saint-Jean, à la Baie Verte, à Beauséjour, au fort de Gaspareau, sur le continent du Canada, et au port de Toulouse de l'île Royale, avec des remarques sur ces endroits, de l'état actuel des postes qu'on y a établis, des forts qu'on y a construits, des augmentations dont ils sont susceptibles pour les mettre en état de défense, de ceux qu'on y projette et des avantages qu'on peut tirer de ces différents établissements 112
Les loteries sous le régime français au Canada 141
Ordonnance de M. Dupuy, intendant, sur la loterie du nommé Comparet (23 mars 1727) 143
Loterie de Jean-Baptiste Lozeau, maître-serrurier (1730) 144
État général de la loterie du sieur Landron 145
Loterie des demoiselles Rey-Gaillard (1730) 147
Loterie du sieur Bruguière (1732) 148
Loterie de Marie-Renée Frérot, veuve Joseph Pagé Quercy (1732) 149
Loterie de Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur en chef de la Nouvelle-France (1732) 153
Loterie de Philippe Peire, négociant (1732) 154
Loterie de Jean Mauvide, chirurgien (1732) 156
Loterie de Joachim Girard, maître-cordonnier (1733) 158
Loterie de Jean Leroux dit Provençal, marchand, de Batiscan (1740) 159
Inventaire des documents et des imprimés concernant la communauté des Frères Charon et l'Hôpital Général de Montréal, sous le régime français, par E.-Z. Massicotte, archiviste en chef du palais de justice de Montréal 163
Appendice 193
Notices sur les frères, postulants, fondateurs et associés de la communauté des Frères Hospitaliers de la Croix 193
Prise de possession de l'Hôpital des Frères Charon, lors du décès de son fondateur 197
Projet d'établissement à Larochelle 201
Le Journal de M. de Bougainville, par Mgr Amédée Gosselin 202
Journal de l'expédition d'Amérique commencée en l'année 1756, le 15 mars 204
Journal de navigation de Québec en France 378
Trêve de Québec—Mort de Montcalm 387
Mémoire depuis le 15 novembre 1758 389
Les colons et émigrants bourguignons au Canada aux XVIIe et XVIIIe siècle, par Emile Demaizière, président de l'Académie de Macon 394

TABLE DES PIÈCES PUBLIÉES EN FAC-SIMILÉ

Pages

Le premier contrat de mariage passé au Canada: accord de mariage entre Robert Drouin et Anne Cloutier (27 juillet 1636) 1
Première concession de terre faite sur la rive sud du Saint-Laurent (15 mai 1647) 71
Carte de l'île Saint-Jean, dans le golfe Saint-Laurent, en Canada 111
Baie Française 111
Plan du port des Trois-Rivières en l'île Saint-Jean 111
Port La Joye 111
Plan des bâtiments construits au port La Joye tant pour servir de magasin aux vivres que pour loger le commandant, les officiers et soldats du détachement 111
Plan du port Toulouse 111
Plan des bâtiments construits au port Toulouse en 1749 et 1750 à usage du service des troupes y détachées de Louisbourg 111
Plan et profil du fort de Gaspareau situé sur la pointe Monseigu, au fond de la Baie Verte 111
Plan du fort de Beauséjour situé sur le continent du Canada dans le fond de la Baie Française 111
Procès-verbal de la première séance du Conseil Souverain 163
Lettre du gouverneur de Vaudreuil au général Amherst (8 septembre 1760) 193
Lettre de Mgr de Laval, évêque de Québec (6 août 1674) 209
Lettre de Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec 241
Lettre de Mgr de Mornay, évêque de Québec 273
Lettre de Mgr Dosquet, évêque de Québec 305
Lettre de Mgr de Lauberivière, évêque de Québec 337
Lettre de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec 384

INDEX

A

Abénakis—Voir Abénaquis.
Abénakise, La frégate l', 242, 244, 246, 280, 312.
Abénaquis, Les Sauvages, 19, 53, 91, 226, 229, 230, 233, 249, 251, 261, 270, 278, 282, 283, 287, 296, 302, 317, 323, 324, 343, 346, 355, 358.
Abercromby, Le général, 322, 325, 334, 335, 342, 345, 348, 365, 366.
Abercromby, Le capitaine, 359, 360, 362, 367.
Abitibi, 52, 53.
Abram dit Desmarais, René, 166.
Acadie, 19, 24, 27, 28, 97, 113, 114.
Acadien, Le senau l', 322.
Acadiens, 114, 117, 128, 129, 134, 237, 241, 252, 329.
Acapas, Les Sauvages, 253.
Achille, Le navire, l', 279.
Adam-Champredon, 339.
Adhémar, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 183, 185, 187, 189.
Administration civile au Canada, L' 59.
Agniers, Les Sauvages, 234, 259, 262, 269, 299, 323, 357, 367.
Agniers, La rivière des, 345.
Agodace, Le Sauvage, 282.
Ago8ais, Les Sauvages, 288.
Aigle, Le navire l', 321, 393.
Aigremont, M. d', 143, 176.
Aiguillon, La duchesse d', 60.
Ailleboust, M. d', 38.
Ailleboust de Cuisy, M. d', 53.
Ailleboust de Musseaux, Charles d', 167.
Ailleboust de Musseaux, J.-B. d', 165.
Aimable Marie, Le navire l', 321.
Albany, 250, 335.
Ak8oi, Le Sauvage, 282.
Algonquins, Les Sauvages, 50, 52, 270, 278, 287, 291, 329, 346, 351.
Alibamons, Les Sauvages, 69.
Alibamuni, 258.
Allemands au Canada, Les, 13.
Alquiers, M. d', 294.
Amador, Jean, 166.
Amalécites, Les Sauvages, 229.
Amériquain, Le navire l', 129
Amérique, L', 292, 294.
Amérique Septentrionale, L', 301.
Amherst, Le général, 391.
André, Frère, 186.
André de Leigne, Pierre, 144, 147, 150, 153, 157.
Anguille, Havre à l', 133.
Anguilles, 68.
Annapolis, 267.
Anna-Sophia, La flûte l', 206.
Anse-au-Loup, 53.
Anse du comte Saint-Pierre, 132.
Anson, L'amiral, 367, 393.
Anticosti, 14, 35.
Antigoniche, La baie d', 114, 137.
Antonin, Le Frère, 180.
Aouapon, Le terme sauvage, 66.
Aoussik, Le Sauvage, 260, 264, 271, 306.
Apalaches, Les monts, 19, 28, 366.
Apichimou, Le terme sauvage, 66.
Aquilon, Le navire, l', 218.
Aquipemosé, chef sauteux, 282.
Arc-en-ciel, Le navire l', 239.
Arboulin, M. d', 393.
Arenne, Le chevalier d', 7, 339.
Argenson, M. d', 390.
Argenteuil de Cuisy, M. d', 38.
Arnoux, Le sieur, 213, 215.
Aruspices, Les, 259.
Artillerie du Canada, L', 41.
Assiniboels, Les Sauvages, 51.
Astrel, M. d', 248.
Aubatswenanek, Le poste de, 52.
Aubert, M., 38.
Aubigny, M. d', 279.

Aubrespy, M. d', 214.
Aubry, Jean, 398.
Aubry, Joseph, 398.
Aubry, Simon, 398.
Audin, Le lieutenant d', 339.
Auger, L'arpenteur, 184.
Auger dit Baron, Jean, 171.
Augsbourg, Le congrès d', 392.
Aukameny, Le Sauvage, 282.

B

Babillard, Le navire le, 322.
Badeck, Le havre de, 133.
Bahama, Les îles, 348.
Baie, Le fort de la, 54.
Baie des Chaleurs, La, 20.
Baie des Châteaux, La, 53.
Baie des Illinois, La, 53.
Baie d'Hudson, La, 7, 21, 65.
Baie des Puants, La, 50.
Baie Rouge, La, 53.
Baie Verte, La, 112, 122, 124, 127, 129, 130.
Baie Phelippeau, Le poste de la, 53.
Bailliages dans la Nouvelle-France, Les, 65.
Baillet, Le sieur, 171.
Bailleul, Le sieur, 38, 46.
Bailly, Marie, 173.
Bailly dit Lafleur, François, 171.
Baleine, Le havre de la, 140.
Baly, L'abbé Jean, 178.
Baptême, La Pointe au, 68, 212.
Bardet, Pierre, 177.
Bare, Pierre, 180.
Baret, Le notaire, 183.
Barii, La Pointe au, 10, 68, 212.
Barloton, Pierre, 187.
Barolet, Le notaire, 147.
Baron, Le coteau, 177.
Baronnerie, La, 177.
Barque, L'île à la, 226, 236, 275, 280, 294, 351, 356.
Barrois, Antoine, 193.
Barroy, Le Frère, 193.
Basserode, Le capitaine de, 248, 258, 339
Basset, Le sieur Lignère, 184.
Basset, Le notaire, 165, 167, 168, 170, 171.
Basset Vauvilliers, Charles, 177.
Bateaux, L'anse aux, 67, 211.
Batiscan, 43, 82, 162.
Battanchon dit Lalande, Jean,165.
Baudet, L'anse au, 67.
Baudet, La Pointe au 67, 211.
Baudet, La rivière au, 67.
Bauffremont, M. de, 270, 279, 280.
Bayeul—Voir Bailleul.
Bayle, 340.
Beaubassin, M. de, 52, 128.
Beauclair, Le capitaine de, 339.
Beaucourt, M. de, 327.
Beaudoin, Marie-Anne, 187.
Beaudry de la Marche, Jacques, 187.
Beaufils, François, 167.
Beauharnois, M. de, 190.
Beauharnois, Le navire le, 242, 243, 244.
Beaumont, 310.
Beaumont dit Laviolette, René, 184.
Beauport, 23, 28, 389.
Beaupré, Le lieutenant, 326.
Beauséjour, Le fort de, 19, 112, 123, 124, 125, 126, 308, 309, 314.
Beaussier, Le capitaine, 204, 205, 219.
Beaussier de Châteauvert, M., 321, 322.
Beauvais, Elisabeth, 187.
Beaver Street, 335.
Bécancour, M. de, 53, 249, 272, 278.
Becquet, Nicolas, 176, 193.
Bedford, Le duc de, 392.
Bedford, Guillaume, 348.
Bégon, L'intendant, 93, 182.
Belle-Isle, Le maréchal de, 4, 40, 312, 332, 390.
Belle-Isle, Le détroit de, 6, 8, 14, 20.
Belle-Rivière, 1, 10, 17, 26, 44, 47, 48, 263, 264, 265, 266, 269, 279, 282, 300, 307, 313, 323, 324, 325, 329, 331, 332, 350, 357, 365, 367, 368.
Belle-Rivière (île Saint-Jean), 357.
Bellestre, M. de, 37, 38, 46, 165, 295, 310, 315, 319, 324.
Belliqueux, Le navire le, 280.
Bellorget, Urbain, 395.
Bellot, M., 349.
Benoit, Le capitaine, 133, 254, 320.

Benoit, Mathurin, 177.
Bergevin, Marie, 194.
Bermudes, Les îles, 348.
Bernard, Le sieur, 333, 335, 337.
Bernetz, M. de, 291.
Bernetz, La rivière de, 333, 335, 357.
Bernon, M. de, 165.
Berryer, Le ministre, 4, 5, 6, 41, 390.
Bertrand, Jean-Baptiste, 184, 185.
Bic, 15, 16, 35.
Bienville, M. de, 178.
Bignion dit Dumans, Nicolas, 191.
Bigot, L'intendant, 54, 65, 191, 195, 220, 309, 311, 328.
Billon, Jean, 189.
Billot, François, 396.
Biron, Mme, 182.
Bizarre, Le navire le, 279, 280, 308, 327, 328.
Black River, 358.
Blainville, M. de, 38.
Blackeney, Le général, 325, 334, 349.
Blanchard, Le lieutenant, 339.
Blancs, La rivière des, 117.
Blénac, M. de, 279.
Bleury, M. de, 124, 229, 231, 232, 234, 239, 252.
Blondeau, Le sieur, 69.
Blonds, La rivière des, 133.
Bluet, La Pointe aux, 211.
Bochart Champigny, L'intendant, 71, 96, 99, 100, 108, 171, 172, 173.
Bocquet, Henry, 348.
Bœufs, La rivière aux, 10.
Bœufs Illinois, Les, 65.
Boileau, Le Campement de, 224.
Bois au Canada, Les, 56.
Bois, Les îles à, 114.
Boischâtel, Le capitaine, 326.
Boishébert, M. de, 63, 252, 260, 267, 278, 308, 316, 317, 320, 324, 329, 362.
Boishébert, La famille de, 62.
Boisseau, Le greffier, 149.
Boisson au Canada, La, 58.
Boiteux, L'île aux, 330.
Boley, Lazare, 396.
Bonaventure, La Côte, 20.
Bonaventure, M. de, 115, 134.
Bonne, M. de, 272.
Bonneau, Le capitaine, 335.
Bonnécamp, Le Père de, 185.
Bonnefonds, M. de, 41.
Bonnin, Nicolas, 170.
Bonnin, Urbain, 166.
Bon-Secours, La seigneurie de, 173.
Boquet, La rivière, 231, 274, 330.
Bordeaux, 321, 323, 325.
Borgne, La Pointe au, 68, 212.
Boucault, Le sieur, 148, 154.
Bouchard, Marie-Anne, 188.
Bouchard, Le vieux, 282.
Bouchard, Paul, 174.
Boucher, Charles, 168.
Boucher, L'abbé, 182.
Boucher, Le havre à, 113.
Boucher de Niverville, J.-B., 183, 184.
Boucherat, 110.
Boucherville, M. de, 37, 38, 319.
Boufandeau, L'abbé Jean, 188.
Bougainville, M. de, 1, 202, 222, 336, 339, 387.
Bouillet, Claude, 396.
Bouleaux, La Pointe aux, 14, 16, 23.
Bouquin, L'abbé, 109
Bourbon, L.-A. de, 181.
Bourbon, Le fort, 50, 51.
Bourgchemin, M. de, 82.
Bourgeois, La rivière à, 137.
Bourgeot, Quentin, 396.
Bourgeoys, La Sœur, 194.
Bourget dit Langevin, Gabriel, 166.
Bourgine, Le sieur, 178.
Bourgogne, La, 395.
Bourlamaque, M. de, 204, 205, 206, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 261, 263, 264, 265, 270, 275, 290, 291, 295, 296, 300, 303, 306, 314, 324, 325, 329, 330 333, 336, 337, 338, 339, 387.
Bourloton, Pierre, 185.
Bouteille, L'anse à la, 274.
Boy, L'abbé, P., 173.
Boy, Philibert-Michel, 193.
Boyer, Jean, 173.
Brabant, Pierre, 176, 193.
Braddock, Le général, 26, 37, 39, 58, 206 242, 243, 368.

Bradstreet, Le colonel, 333, 334, 365, 367.
Bragg, Le colonel Philip, 348.
Bras d'Or, Le, 113.
Brassard, J.-B., 144, 145.
Brave, Le navire le, 321.
Brayet, Le, 66.
Brazeau, Charles, 172.
Brébant-Voir Braban.
Bréda, Le traité de, 17.
Bredet, Nicolas, 174.
Brême, Le capitaine de la, 340.
Bretons, 394.
Breton, Le navire le, 267.
Bretonne, Le navire la, 92.
Brieux, Mme des, 82, 107, 108.
Brisset, chef outawais, 282.
Bristol, Le navire le, 310.
Bro, Jacques, 171.
Brouillan, L'île, 117.
Brouillet, Gilles, 185.
Brouillet, Jean, 185.
Brouillet, J.-B. 185.
Brouillet, Pierre, 185.
Brucy, Mlle de, 165.
Bruère, Joseph de la, 39.
Brugnon, M. de, 204, 210, 280.
Bruyère, Le sieur, 148, 154.
Brûlé, Le Camp, 291, 347, 359.
Brûlée, L'île, 137.
Brunel, M., 37.
Brunel, Le navire le, 280.
Brunet dit L'Estang, Mathieu, 169.
Bruno dit Simiot, Laurent, 193.
Buffon, M. de, 294, 309.
Buissons, Le rapides des, 67, 211.
Bull, Le fort, 28, 242, 252, 260, 320, 355, 364.
Bulletin des Recherches Historiques, Le, 193.
Buot, La Pointe à, 125.
Bussy, 392.
Butt—Voir Bull.
Buzeau, Le sieur, 117.

C

Cabanac, Joseph de, 39.
Cabanac, M. de, 37.
Cabanes, L'anse aux, 216.
Cabarets au Canada, Les, 64.
Cadet, Le sieur, 249, 390.
Cadillac, Le capitaine de, 326
Caillaud, Jean, 170.
Caitas, 258.
Calan, M. de, 7.
Ca8chimagane, 282.
Calèches du Canada, Les, 58.
Callières, Le gouverneur de, 71, 91, 93, 100, 102, 104, 107, 108, 169, 172, 173.
Cambise, Le régiment de, 332.
Campo, Le coureur, 66.
Campot, Etienne, 173.
Canada, 392.
Canadian Antiquarian, Le, 196.
Canadiens, Les mœurs et caractères des, 58.
Cannibals, Les Sauvages, 97.
Canons, portatifs, Les, 40.
Canseau, La passe de, 16, 35.
Caokias, 47.
Caoschimagan, 288.
Cap-Breton, 20.
Cap-Charles, Le poste du, 53.
Cap-Chat, 246.
Cap de Grat, 21.
Cap Final, 130.
Cap-Rouge, 21, 389.
Cap Tourmente, 33.
Capillaire du Canada, Le, 56.
Capip8oguen, 282.
Capucins, 69.
Caraquet, 20.
Carcy, La Pointe à, 23.
Cardinal, La Pointe à, 68, 212.
Carillon, 1, 9, 19, 26, 31, 53, 209, 210, 224, 225, 226, 228, 229, 233, 241, 243, 248, 251, 252, 257, 259, 261. 263, 264, 267, 290, 291, 294, 295, 300, 303, 304, 310, 311, 314, 315, 317, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 329, 330, 331, 333, 335, 337, 340, 342, 344, 352, 353, 354, 357, 359, 360, 361, 363, 364, 366, 367, 391.
Carillon (près Montréal), 25.
Carlan, Le capitaine, 340, 342.
Caroline, La, 17, 18, 19, 35, 348.
Carpe, Le lac à le, 52, 288.

Carpentier, Le sieur, 215, 216.
Carrière, André, 168, 175.
Cartier, Pierre, 165.
Cascades, La Traverse des, 67, 211.
Casgrain, L'abbé H.-R., 7, 202.
Castor, Le prix du, 54.
Castor, L'île au, 249, 288.
Catabas, Les Sauvages, 250, 253, 261, 265, 269, 279, 325.
Catalogne, Gédéon de, 171, 175, 179, 188.
Cataracoui, 53, 210, 216.
Catagnon, Charles, 166, 167.
Cauchois, L'île au, 68.
Cazal dit Girardeau, Ambroise, 396.
Cécire, Claude, 168, 175.
Cèdres, Les, 53, 67, 211, 255, 360.
Cèdres, Le Coteau des, 67.
Cèdres, L'île aux, 68, 213.
Célèbre, Le navire le, 279, 280, 308.
Cerfs, L'île aux, 68, 213.
Chabac8ia8ais, 282.
Chabert, M. de, 253, 261, 319.
Chabert de Joncaire, M., 218.
Chabouillié, Charles, 173, 193.
Chagouamigon, 52, 53, 270, 273, 288.
Chaillot, Pierre, 398.
Chambly, Le fort de, 9, 53, 184, 243, 261, 263, 268, 307, 311, 323, 324, 327, 345, 353, 363.
Chameau, La flûte le, 179.
Champlain, Le lac, 9, 13, 16, 17, 31, 33, 209, 231, 239, 241, 252, 257, 272, 309. 340, 341, 342, 345, 357, 361, 363, 366, 387.
Champlain, La paroisse de, 82.
Chaouanons, Les Sauvages, 261, 266, 307, 316.
Chapais, L'honorable Thomas, 4.
Chapeau-Rouge, Le., 20.
Chapitre de Québec, Le, 60.
Chapon, L'île au, 240, 329.
Chappé dit Lapierre, Pierre, 266.
Charbonneau, Joseph, 167, 168.
Charbonnier, Jacques, 187.
Charle, Anne-André, 175.
Charlesbourg, 391.
Charlevoix, Le Père de, 24, 181.
Charly, M. de, 36, 38, 310, 361.
Charmante Lilique, Le navire la, 322.
Charmante Manon, Le navire la, 321.
Charmante Narcisse, Le navire la, 322.
Charon de la Barre, Claude, 163, 172, 183.
Charon de la Barre, François, 163, 177.
Charpentier, Jean, 172.
Chartres, Le fort de, 47.
Chartrain, Ignace, 189.
Chasse au Canada, La, 65.
Chat, L'île au, 67, 212, 282, 288.
Chats sauvages, Les, 57.
Châteaux, La baie des, 8.
Châteauguay, 67, 211.
Chateloges, M. de, 279.
Châteauneuf, Le capitaine de, 340.
Chateauvieux, 287.
Chaudeveau de Richerville, M., 39.
Chavagnac, M. de, 279.
Chavannes, François de, 193.
Chavimont, Le lieutenant, 340.
Chaumaux, L'abbé, 178.
Chauvet, Pierre, 179.
Chédabouctou, 113.
Chéroquis, Les Sauvages, 35, 261, 307, 325, 367, 390.
Chesne, M., 288.
Cheval Marin, Le navire le, 321.
Chevalier, Pierre, 170.
Chevaux au Canada, Les, 42, 58.
Chèvres, L'île aux, 117.
Chevreuil, L'île au, 68, 216.
Chevrotière, François de la, 39.
Chevry, Le marquis de, 92
Cheze, L'abbé, 200.
Chézine, Le navire la, 5, 390.
Chichateka, Le poste de, 53.
Chicots, La rivière aux, 230 231, 232, 270, 274, 277, 281, 306, 315, 223, 357.
Chicoutimi, 53.
Chien, La nation du, 262.
Chipoudy, 127.
Chirurgie chez les Sauvages, La, 70.
Choiseul, Le duc de, 390.
Choiseul, Le ministre, 6.
Choiseul, Le capitaine, de, 280.
Chorel Dorvilliers, François, 159.
Chouaguen, 10, 26, 49, 68, 205, 209, 210, 213, 214, 219, 242, 254, 259, 261, 262,

263, 264, 267, 269, 282, 312, 320, 324, 345, 355, 358, 363, 364.
Chrétien, François, 186.
Chrétien, Madeleine, 171.
Christ, La rivière, 19.
Christinaux, Les Sauvages, 51.
Chute, La rivière de la, 264, 265, 275, 277 290, 291, 294, 304, 314, 331, 332, 333, 335, 336, 338, 346, 352, 356, 357, 359, 361, 366.
Cicot, Jean, 167.
Cinq-Nations, 49, 66, 323, 324, 329, 330, 331, 332, 337, 339, 342, 355, 358.
Citrons, L'île aux, 68, 212.
Clapier, 38.
Cléricy, Le lieutenant, 326.
Clermont, Le comte de, 367.
Clignancour, M. de, 39.
Climat du Canada, Le, 42.
Closse, Mlle, 178.
Cobeguit, 128.
Cochon, Marie, 178.
Cochon, L'île au, 45, 212.
Cocité, Le chef iroquois, 49.
Cognet, Pierre, 170.
Colas, La Pointe à, 68, 212.
Colombière, L'abbé de la, 171, 199.
Colons émigrants bourguignons au Canada, 394.
Comeau, Le Ruisseau à, 118.
Comète, Le navire la, 280.
Commerce du Canada, Le, 64.
Compagnie des Indes, La, 63, 64.
Comparet, Le nommé, 143.
Concessions dans la Nouvelle-France, Les, 65.
Concorde, La Pointe à la, 22.
Conflans, Le comte de, 205.
Conflans, Le guerrier, 392.
Congés, Les, 54.
Congrégation de Montréal, La, 177, 181.
Connecticut, La rivière, 334, 356, 358.
Conseil Souverain, Le, 59, 81, 100.
Conti, Le prince de, 259.
Contrecœur, M. de, 37, 38, 39, 224, 225, 226, 228, 230, 231, 233, 234, 235, 256, 315, 333, 335, 357.
Contrecœur, La famille de, 62.
Contrecœur, Le camp, 359, 367.
Coptienne, Charlotte, 171.
Corbeaux, L'anse aux, 68, 212.
Corbière, M. de, 280.
Cordier, Gabriel, 189.
Corlar, 18, 31, 262, 264, 310, 323, 324, 329, 330, 331, 341, 342, 345, 352.
Cormorandière, 328.
Cormier, Le capitaine, 326.
Coteau-du-Lac, 67, 211.
Côte-d'Or, 399.
Cottu, François, 167.
Coudres, L'île aux, 14, 15, 16, 23, 33, 279.
Couï, La baie de, 214.
Coulong, François, 188.
Coulonge, La Pointe à, 67, 211.
Courant, 67.
Coucy, Le lieutenant de, 329.
Courier dit Bourguignon, Mathieu, 395.
Cournoyer, M. de, 38.
Courses à pied à Détroit, Les, 66.
Courteau, Pierre, 395.
Courtemanche, M. de, 209,
Courtépée, 289, 290, 293, 294, 296, 345, 397.
Courval, M. de, 159.
Cousin, Claude, 396.
Coutelau, Maurice, 179.
Coutrol, M. de, 50.
Coutume de Paris au Canada, La, 59.
Crapauds, La rivière aux, 133.
Crémille, M. de, 6.
Crépau, Pierre, 176, 194.
Crépons, Le Frère, 194.
Crépons, Charles, 194.
Crevelt, La bataille de, 367.
Crisafy, Le chevalier de, 95.
Cugnet, François-Etienne, 185.
Cugnet, M., 52, 182.
Cuillerier, René, 168.
Cumberland, Le fort, 19, 229, 234, 249 261, 263, 279, 312, 313, 368.
Curés au Canada, Les, 60.

D

Dabon, Le capitaine, 280.
Dagou, M. 122.

Daigremont—Voir Aigremont.
Daine, M., 318.
Damien, Marguerite, 189.
Damours, M., 39.
Damours, Elisabeth, 165, 172, 188, 183.
Damours de Chauffours, Mathieu, 165.
Damours de Clignancourt, Isabelle, 177.
Damours de Louvière, Melle, 192.
Damours de la Morandière, Philippe, 177, 183, 184, 186, 189.
Dandonneau, Louis, 166.
Daniau, Jacques, 166.
Danré de Blanzy, 167, 171, 175, 177, 178, 179, 180, 182, 184, 187, 188, 190, 191, 192.
Danseville, M., 41.
Dany, Honoré, 175.
Dany, Nicolas, 175.
Daoust, Jacques, 171.
Darles, M., 179, 180, 181, 182.
Darvesse, M., 279.
Dasny, Jeanne, 167.
Datte, Nicolas, 175, 176, 178, 179, 181, 182, 194, 200.
Dauphin, Le fort, 50, 51, 113, 139, 329.
Dauphin Royal, Le navire le, 279.
Dausac, Jean, 172.
Dautel, Jean, 398.
David, Le nommé, 174.
David, Le navire le, 265, 267.
Débarquement, L'anse au, 114.
DeBonne, M. de, 52, 63.
Décarie, Jean, 190.
Décary, François, 189.
Decoigne, Le sieur, 253.
De Coste, L'huissier, 188.
Découverte, M. de la, 257.
Défenseur, Le navire le, 279.
Deguire, Charles, 190.
Delerm, Joseph, 180, 188, 190, 194.
Delorme dit Deslauriers, J.-B., 398.
Demaizière, Emile, 394.
Demers dit Sermons, Catherine, 189.
DeMoué, Le Frère André, 187.
Démoulins, Le nommé, 117.
Denis, Saint-Pierre, 168.
Denys de la Ronde, M., 37, 340,
Derizy, M., 158.
Desandrouins, M., 205, 216, 220, 226, 227, 228, 255, 290, 320, 323, 331, 333, 344.
Desandrouins, L'ingénieur, 391.
Deschambault, 388.
Descombes, L'ingénieur, 204, 205, 210, 213 214, 221, 260.
Desjordy, François, 82, 107, 109.
Desjordy, Villebon, 38.
Désoniers, M., 180.
Destailly, M., 288.
Détroit, 43, 47, 53, 54, 66, 67, 68, 211, 230, 253, 261, 265, 269, 273, 288, 322, 324, 349, 364.
Deux-Amis, Le navire les, 364.
Deux-Frères, Le navire les, 242, 243, 314.
Deux-Montagnes, Le lac des, 50, 53, 67, 211, 264, 270, 272, 323,
Diable, La Pointe du, 211.
Diadème, Le navire le, 279
Diamant, Le navire le, 314.
Diamants, Le cap aux, 232.
Dieskau, Le baron de, 340, 204, 206, 233, 314.
Dion, Les îles à, 112.
Disy, Marguerite, 109.
Dizy, Mme, 183.
Doillas, 270.
Dollier de Casson, L'abbé, 74, 166, 167, 168, 169.
Domaine du Roi, Le, 61, 65.
Dontigny, M., 159.
Doreil, M., 2, 3, 4, 205, 207.
Dorval, Les îles, 67, 210.
Donaldson, Jacob, 348.
Donay, Le lieutenant, 340.
Doughty, A.-G., 203.
Douglas, Le capitaine, 339.
Drucour, M. de, 362.
Drouet de la Coulonnerie, M., 39
Drouillon, M., 38.
Drucour, M. de, 252, 260, 328.
Dubois, Le lieutenant, 280.
Dubois de La Motte, M., 270, 279, 308, 312.
Dubos, L'abbé Nicolas, 75.
Du Buisson, M., 37.
Duc de Bourgogne, Le navire le, 379.
Duchat, Le capitaine, 326.

Duchesnay, M., 38.
Ducoin, Le capitaine, 339.
Du Cros, Le capitaine, 326.
Duffy, M., 254.
Duguay, Jacques, 395.
Duhaget, M., 137.
Duhamel, M., 344.
Dulude, Simon-Joseph, 167.
Dumas, Le sieur, 36, 219, 234, 251, 272, 275.
Dumoine, Le Frère, 181.
Dumont, Mathieu, 396.
Dunkerquois, Le navire le, 229.
Duplessis, Le lieutenant, 350.
Duplessis, Le major, 358.
Duplessis, Le sieur, 364.
Duplex, Rémy, 173.
Dupont, M., 90.
Duport, Le notaire, 177, 178.
Duprat, M., 7, 333, 335, 337, 389.
Dupré, Le sieur, 170, 175.
Dupuy, L'intendant, 143.
Duquesne, Le gouverneur, 195, 259, 260.
Duquesne, Le fort, 17, 19, 25, 39, 46, 47, 53, 54, 234, 242, 249, 253, 261, 262, 263, 265, 266, 279, 308, 313, 316, 318, 322, 324, 325, 332, 358, 368.
Durand, Jean-Claude, 183.
Durand, Mathurin-Benoit, 176, 194.
Durant, Ignace, 166.
Durantaye, M. de la, 38, 39, 317.
Durbois, Léonard, 170.
Du Sablé, M., 38.
Du Verni, M., 41.

E

Eboulements, 14, 16, 23, 33.
Ecossais au Canada, Les, 13, 40.
Edouard, Le fort, 10, 236, 238, 302, 303, 308, 322, 323, 325, 342, 344, 345, 346, 351.
Emden, 367.
Elisée, Le Cap, 124.
Equité, Le navire l', 239.
Erard, Pierre, 398.
Erié, Le lac, 19, 43, 45, 48.
Escabian, 268.
Espinassy, M. d', 41, 319, 322.
Espinassy, Le lieutenant d', 362.
Esquimaux, Les Sauvages, 7, 8.
Est, La Pointe de l', 132.
Estrées, Le maréchal d', 6, 312, 393.
Eveillé, Le navire l', 279.
Ezemar, Le Frère Paschal, 180, 194.

F

Fafard, François, 166.
Fafard, dit Boisjolly, Pierre, 166.
Faillon, L'abbé, 183, 193, 194, 195, 394.
Falaize, M. de, 37.
Farines au Canada, Les, 58.
Farly, M., 288.
Faure dit Laprairie, René, 166.
Fer au Canada, Le, 57.
Fer, La Pointe, à, 252.
Fer-à-Cheval, La Pointe au, 67, 212.
Ferland, L'historien, 394.
Ferlet, L'abbé, 212.
Ferté, M. de la, 266.
Fezeret, René, 173.
Fidèle, La frégate la, 113, 218.
Filard, M., 339.
Fin, Louis, 194.
Flamme, La Pointe à la, 114.
Fleur de Lys, Le navire la, 280.
Fleurimont, M. de, 288.
Foins, L'île aux, 117.
Foins, La Pointe aux, 67, 211.
Fol, Catherine, 395.
Folles-Avoines, Les Sauvages, 208, 209, 210, 212, 214, 216, 270, 273, 282, 286, 288, 320, 355.
Fonbonne, M. de, 215.
Fontenay, M. de, 39.
Fontenelle, M. de, 276.
Forbans, L'anse aux, 113.
Forbes, Le brigadier, 367.
Forbes, Le colonel Jean, 348.
Forest, L'île de la, 68.
Forges St-Maurice, 397.
Formidable, Le navire le, 279.
Forts au Canada, Les, 54.
Forteau, Le poste de la, 53.
Fortier, Antoine, 170.

Fortifications de Montréal, Les 65.
Fortin, Le Petit, 257.
Fortune, La flûte la, 304.
Foucault, L'abbé, 82, 109.
Foucault, Le Moulin, 272.
Foucher, François, 190.
Foudroyant, Le navire le, 322, 324.
Fouquet, Le lieutenant de, 326.
Fourche, La, 264, 288.
Fourchet, Le havre du, 112.
Fourmet, Le lieutenant, 339.
Fournier, Jean, 171.
Fourrat, M. de, 317.
Fous au Canada, Les, 64.
Framboise, La Pointe à la, 114, 123, 132.
Franquet, L'ingénieur, 111, 112, 195, 204, 280, 327.
Fraser, Simon, 348.
Fredin, Jean, 168, 169, 171, 194.
French, Marguerite, 185.
Frères Charon, Les, 163
Frères Hospitaliers, Les, 170
Frères des Ecoles Chrétiennes, Les, 187.
Frérot, Marie-Rénée, 149.
Fréville, Le capitaine de, 339.
Fronsac, Le Passage de, 113, 130, 137.
Frontenac, Le fort, 43, 44, 49, 54, 66, 67, 68, 74, 80, 82, 93, 95, 97, 98, 99, 107, 108, 169, 170, 206, 210, 211, 112, 213, 216, 265, 317, 322, 357, 358, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 391.
Fyot, Eugène, 397.

G

Gabarus, La baie de, 112, 327, 328, 329.
Gadois, Antoine, 175.
Gage, Le brigadier-général, 334, 355.
Ga ette, La Pointe à la, 68, 212.
Galinier, L'abbé de, 171.
Galisonnière, M. de la, 64, 69, 190, 231, 283.
Gallois, Le notaire, 178.
Ga ops, L'île aux, 68, 212, 213, 216.
Gannes, M. de, 350.
Gannes, Le chevalier de, 37.
Ganaouski, La baie de, 291, 294.
Garneau, L'historien, 394.
Garnier, Le lieutenant de, 326.
Garo, I., 185.
Garoniatsigoa, 272.
Gaspareau, Le fort, 112, 124, 127, 129, 252, 314.
Gaspé, M. de, 289, 290, 295, 296, 350.
Gaspé, 14, 16, 20, 21, 26, 27, 28, 232, 241, 246.
Gateau, Jean, 171.
Gategayogen, 253.
Gaudin, Pierre, 395.
Gaudron de Chevremont, M., 185, 186.
Gaultier, Le docteur, 207.
Gaultier de la Chesnaye, Ignace, 167.
Gaumicourt de Sacquespée, 38.
Gauthier, Le sieur, 117.
Gauthier-Boisverdun, Charles, 165.
Gaviovis, Le Sauvage, 94.
Gédaïque, 127.
Gédéon, Le navire le, 364.
Genaouski, La baie de, 283.
Gendron, Louis, 182.
Gens sans aveu au Canada, Les, 43.
Gens de l'île au Castor (Sauvages), 273.
Gens de la Fourche (Sauvages), 273.
Gens de terre (Sauvages), 288.
Gentil, La veuve, 118, 136.
Geofroy, L'abbé Louis, 170.
George, Le fort, 26, 218, 224, 227, 229, 231, 232, 236, 238, 249, 250, 251, 257, 260, 263, 265, 269, 271, 274, 275, 281, 282, 283, 294, 295, 297, 325, 329, 366.
George, Le lac, 365.
Germain, Le sieur, 333.
Germain, Le Père, 237, 241, 317, 360.
German Flats, 357.
Gervaise, M., 178.
Gibier au Canada, Le, 65.
Ginseng, Le, 56.
Girard, Joachim, 158.
Girardeau, Laurent, 398.
Girardière, Antoine de la, 179, 181, 195.
Glandelet, L'abbé, 81.
Glorieux, Le navire le, 312.
Godard, François, 398.
Godefroy, M., 254.
Godefroy de Saint-Paul, M., 166.
Godefroy de Linctot, M., 38.

Godet, M., 206, 214, 215.
Goguet, Jacques, 174.
Gomin, M., 204.
Gosselin, Mgr Amédée, 203.
Gosselin, L'abbé Auguste, 185.
Goudalie, L'abbé Charles de la, 182.
Gourdau, Le R. P., 324.
Gournay, Guy de, 194.
Gouvernement du Canada, Le, 58.
Gouvernement ecclésiastique du Canada, 60.
Gouverneur, L'île au, 114.
Gouverneur du Canada, Les appointements du, 54.
Goyogouins, Les Sauvages, 261, 262, 263, 266, 358.
Gracieuse, La frégate la, 122, 130.
Gradis, M., 321.
Grancey, La comtesse de, 398.
Grand-Campement, Le, 67.
Grande-Anse, La, 113, 132.
Grande-Cension, La, 116, 132.
Grande-Flèche, M. de la, 94.
Grande-Grave de Gaspé, La, 14, 15, 16, 22.
Grande-Rivière, 20, 45, 67.
Grande-Source, 136.
Grande-Terre, 131.
Grandpré de Niverville, M., 38.
Grands-Parleurs, 51.
Granville, M. de la, 248.
Granville, Le fort de la, 229.
Greenwich, Le navire le, 280.
Grisard, Louise, 171.
Grive, M. de la, 259.
Grosbois, M. de, 275.
Gros-Pieds, 273.
Grosse-Ecorce, La rivière à la, 68.
Grosse-Roche, 67, 266.
Guay, Robert-Michel, 395.
Guible, François, 194.
Guillaume-Henry, Le fort, 269, 302, 304, 306, 307, 310, 314, 322, 342, 346, 355.
Guillory, Simon, 165, 166.
Guyard, J.-B., 396.

H

Habitants, La rivière des, 113, 137, 139.
Hactannes, 51.
Hadancour, François, 175, 179, 195, 197, 200.
Haldimand, Frédéric, 348.
Halfmoon, 250
Halfway's Brook, 345, 349, 365.
Halifax, 10, 18, 27, 31, 322, 365.
Hamant, Le capitaine d', 338.
Hamilton, Le sieur, 303.
Harouard, M., 92.
Haschin, Françoise, 177.
Hébécourt, Le sieur d', 7, 317, 329, 330, 331, 339.
Hérault, L'abbé, 76.
Hérault, Louis, 195.
Herbin, M., 38.
Hermione, Le navire l', 280.
Héros, La frégate le, 204, 219, 279.
Hert, Le capitaine d', 338.
Hertel, Le chevalier, 38.
Hertel, M. (l'ainé), 38, 256.
Hertel, Joseph, 184.
Hertel, La veuve, 185.
Hertel de Chambly, M., 38.
Hertel de la Frenière, Zacharie, 183.
Hertel de Moncour, M., 38.
Hertel de Rouville, J.-B., 184, 187.
Hertel de Saint-François, M., 38.
Heurtin, Le Frère Pierre, 195.
Hiché, Henry, 144.
Hiché, Le cadet, 299.
Hiver en Canada, L' 55.
Hocquart, L'intendant, 61, 63, 190, 231, 309.
Hodiesne, Gervais, 181, 184, 186, 190, 195.
Hôpital, M. de, 215, 216, 217, 273, 294.
Hôpital des Trois-Rivières, 60.
Hôpital-Général de Québec, l', 60, 191.
Hôpital-Général de Montréal, L', 167.
Hôpitaux du Canada, Les, 60.
Hôtel-Dieu de Montréal L', 60, 178.
Hôtel-Dieu de Québec, L', 60.
Houblon au Canada, Le, 58.
Houel, François, 188.
Houlière, Le commandant de la, 328.
Howe, Lord, 325, 334, 335, 339, 348.
Hudson, La baie d', 51.
Huguet, René, 166.
Huguet Saint-Vincent, Denis, 184.

Hubarnois, 282.
Huron, Le lac, 43, 45, 46.
Hurons, Les Sauvages, 46, 53, 287, 313, 343, 351, 356.
Hurtubise, M., 166, 170, 171,
Hyacinthe, Le Père, 75.

I

Iberville, 95.
Ignace, Le chef huron, 329.
Ile d'Orléans, 389.
Ile Royale, 26.
Illinois, Les Sauvages, 34, 43, 47, 67, 69, 211, 258, 261, 266, 324, 349, 332.
Illustre, La frégate l', 204, 219.
Impositions dans la Nouvelle-France, Les, 65.
Incendies dans la Nouvelle-France, Les, 65.
Industrie au Canada, L', 65.
Inflexible, Le navire l' 280.
Institut Canadien de Québec, L', 112.
Intitulations, L'affaire des, 89.
Iowas, Les Sauvages, 47.
Irlandais au Canada, Les, 13.
Iroquois, Les Sauvages, 49, 50, 52, 53, 67, 225, 226, 227, 228, 230, 238, 251, 252, 260, 261, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 272, 278, 282, 283, 285, 287, 301, 317, 323, 329, 331, 343, 346, 347, 355, 356, 357, 358.
Iroquois, La Pointe aux, 68, 212.
Ivrogne, La Pointe à l', 212.

J

Jacau de Fiedmont, M., 15, 16, 34, 41, 294, 309, 331, 342, 345, 359.
Jacob, M., 254.
Jacob, Le capitaine, 337.
Jacques-Cartier, La rivière, 389.
Jalot, Angélique, 192.
Jarretière, Les gens de la, 51.
Jary dit Lahaye, J.-B., 166.
Jason, Le navire le, 265, 267, 321.
Jaubert, Le lieutenant, 335.
Jeantôt, Jean, 176, 178, 179, 181, 182, 186, 187, 188, 189, 190, 195, 197.
Jérémie, Les îlets de, 53.
Jérôme, Le Frère, 195.
Jersey, 334.
Jésuites au Canada, Les, 60, 67, 69, 249.
Jeune-Lorette, 249.
Joannes, M., 39.
Jobin, Charles, 166.
Johnson, Le colonel, 210, 225, 236, 253, 255, 262, 263, 278, 312, 219, 337, 342, 345.
Joncaire, M. de, 212, 253, 261, 262, 323, 357.
Jonquière, M. de la, 54, 191.
Jonquière, Le capitaine de la, 280.
Joseph, Le Père, 75, 91,
Joseph, Le Frère, 184.
Jouan, Le sieur, 175.
Jousset dit la Louaire, Mathurin, 168.
Judith, Le navire la, 324.
Juillet, Le sieur, 178.
Jumonville, M. de, 314.
Juste-au-Corps, Les îles, 113, 114, 116, 130.
Justice au Canada, La, 59.

K

Kakibonaski, 288.
Kalm, Pierre, 69, 191.
Kamanistigoya, Le poste de, 52, 53.
Kanectagon, 270, 297.
Kanestio, 262, 278.
Kanouagon, Le village de, 49.
Kansès-Pimiteoui, Le village de, 47.
Kaskacous, 273.
Kaskaskias, 47.
Kataracoui—Voir Frontenac.
Kennedy, Le colonel, 348.
Kerallain, René de, 202.
Kergus, Le capitaine, 340.
Kessessesakiou, La baie de, 8.
Kikapious, Les Sauvages, 47, 288.
Kisensik, 217, 271, 284, 296, 321, 323, 324.
Korrendy, 315.

L

La Bras d'Or (Labrador), 139.
La Bretêche, Le capitaine, 340.

La Bruère, Jean, 170.
La Bulte, 128.
La Chapelle, 39.
Lachine, 53, 66, 169, 210, 324.
La Corne Saint-Luc, M. de, 287.
La Corne, Le chevalier de, 224, 228, 289, 290, 296, 346, 387.
La Corne l'aîné, M. de, 37.
La Corne, La famille de, 62.
Lacoste, Le sieur de, 178.
La Déroute, Le sieur, 195.
La Foye, L'abbé de, 193.
Lafontaine, M. de, 38.
Laforce, Le sieur, 316, 314
Laforce Perthius, M., 287.
La Fourche, 282.
Laframboise, LeGardeur, 39.
Lajoie, Le Port, 112, 130, 131, 133.
La Loire, Le sieur, 175.
Lamorandière, La Pointe à, 67.
Lamorille, Le sieur, 150.
La Motte, M., 283.
Lamothe-Cadillac, M. de, 80.
Lanaudière, M. de, 350.
Lanaudière, La famille de, 62.
Landron, M. 145.
Langeron, Etienne, 396.
Landrieff, M., 213, 253.
Langlade, M. de, 248, 272, 277, 280, 288
Langy, Le chevalier de, 37, 218, 232, 256, 257, 287, 288, 314, 315, 317, 319, 322, 323, 324, 329, 332, 333, 335, 340.
Langy-Levrault, Le sieur, 364.
Langy-Montégron, 37.
Laneuville, Le Père, 271.
La Pause, 7.
La Plante, M., 288.
Laporte, Marin Moreau, 173, 174.
Laporte, Paul, 167.
Laprairie, 53, 229, 241, 277.
La Prévalaye, Le capitaine de, 280.
La Rochette, Le lieutenant, 335.
La Ronde Denis, 37.
L'Ardoise, 112, 139.
Large, L'île du, 45.
Larose, Pierre, 166.
Lascelles, Peregrine, 348.
Lassay, Le marquis de, 260.
Latouche, M. de, 92.
Latour, Jean, 188.
Latour, L'abbé, de, 72.
Launière, M., 287.
Laurent dit Lassonde, Georges, 396.
Laval, Mgr de, 72, 87.
Lavaltrie de Batilly, 39.
LeBer, Anne, 193.
LeBer, François, 193.
LeBer, Jacques, 170, 175, 176, 193, 195.
Le Ber, Jeanne, 171.
Le Ber, Le sieur, 186.
Le Ber, Pierre, 168, 169, 195.
Leblanc, Joseph, 181.
Leblanc, Louise, 174.
Le Borgne, M., 37.
Le Borgne, L'officier, 320.
Leclerc, Louis, 187.
Le Camus, Claude, 165.
Lecomte, Le capitaine, 339.
Lecourt, Gilles, 174.
Lefebvre, Guillaume, 189.
Lefebvre, Jean-Baptiste, 169.
Lefebvre, M., 306.
Lefebvre, Pierre, 169.
Le Gardeur, Catherine, 167.
Le Gardeur, Michel, 595.
Le Gardeur, La famille, 62.
Leloutre, L'abbé, 125.
Lemaire, Claude-Louis, 395.
Le Mercier—Voir Mercier.
LeMoyne, Charles, 168.
LeMoyne, Jeanne, 195.
LeMoyne d'Iberville, Pierre, 62, 170.
LeMoyne de Bienville, 62.
LeMoyne de Longueuil, Charles, 195.
LeMoyne de Maricour, 171.
LeMoyne de Longueuil, La famille, 62.
Le Noir, Le lieutenant, 326.
Le Normant, M., 69.
Léopard, La frégate le, 204, 205, 207, 214.
Lepailleur, M., 177, 179, 181, 183, 186.
Lepervanche, Eustache, 39.
Le Play, M., 399.
Leroux dit Provençal, Jean, 159.
Léry, Gaspard Chaussegros de, 153.
Les Planches, 128.
Lessay, La Pointe de, 311.

Lestage, Pierre de, 186.
Lettres de change en Canada, Les, 62.
Levasseur, Le sieur, 34, 361.
Leverrier, M., 37, 50.
Lévis, Le chevalier de, 6, 23, 28, 204, 205, 209, 210, 219, 220, 233, 239, 244, 247, 275, 283, 285, 290, 291, 295, 297, 298, 300, 303, 306, 307, 311, 315, 324, 326, 327, 330, 331, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 351, 387.
Lévis, La Pointe, 15, 16.
Lévis, Le fort, 391.
Levreau de Langy, M., 37.
Liberté, Le navire la, 310.
Licorne, La frégate la, 204, 210, 219, 221.
Lieues au Canada, La mesure des, 64.
Lièvres, L'île aux, 15.
Lignery, M. de, 178, 184, 209, 234, 249, 250, 261, 279, 325, 332, 368.
Limites de la Nouvelle-France, Les, 19.
Linctot, M. de, 38.
Linctot, Maurice, 38.
Lion D'or, Le navire le, 323.
Litrephil, Augustin, 185.
Long-Sault, 52, 53, 67, 68, 212.
Longue-Isle, 334.
Loiseau, A., 185, 396.
Longueuil, M. de, 37, 38, 67, 211, 250, 254, 256, 270, 327, 332, 355, 392.
Longueuil, Le baron de, 184.
Longueuil, Le chevalier de, 273.
Longueuil—Voir Le Moyne de Longueuil.
Lorain, Jean, 167.
Lorambec, 140.
Lorette, 53, 246, 329, 387.
Lorimier, Guillaume de, 39, 288, 319.
Lorimier fils, M. de., 255.
Lorimier de Verneuil, M., 39.
Lotbinière, M. de, 234, 240, 290, 327, 341, 344, 352, 353, 364.
Loteries sous le régime français, Les, 141.
Lotier, Catherine, 168, 175.
Loudon, Lord, 218, 225, 228, 236, 250 262, 263, 264, 267, 268, 269, 303, 317, 320, 322.
Louis, Le Frère, 180, 185.
Louisbourg, 1, 10, 18, 20, 24, 27, 28, 31, 111, 112, 116, 119, 132, 140, 239, 258, 260, 263, 264, 267, 268, 270, 278, 279, 280, 300, 310, 313, 315, 322, 323, 325, 327, 328, 329, 332, 345, 348, 350, 353, 357, 358, 359, 360, 362, 365, 367.
Louisiane, 5, 6, 12, 17, 24, 34, 35, 41, 69. 325, 390.
Loups, Les Sauvages, 19, 66, 229, 250, 261, 262, 266, 269, 279, 282, 288, 307, 316, 323, 325, 337.
Loutre, La rivière à la, 209, 231, 274, 288, 342.
Louvricourt, M. de, 41.
Lozeau, J.-B., 144, 159.
Loyer, Adrien, 168.
Luce, Catherine, 173, 174.
Lusignan, M. de, 41, 239, 248, 249, 259, 332.
Lusquehana, La rivière, 19.
Lydius, Le fort, 19, 28, 224, 226, 231, 232, 249, 250, 257, 263, 267, 274, 277, 281, 295, 296, 297, 300, 301, 302, 303, 314, 315, 317, 357, 365, 366.

M

MacCarthy, Le capitaine, 280.
Maccouainité, Le chef mississgué, 49.
MacDonald, 40.
Machaut, Le fort, 48, 53, 54, 324.
Machiche, 43.
Machicotté, L'expression sauvage, 66.
MacLean, 40.
Madame, L'île, 14, 16.
Madame, Les îles, 112, 113, 137, 139.
Macpeck, 133, 134.
Magnonjan, 288.
Mahantas, 51.
Mahon, 21.
Mai, La Pointe au, 67, 211.
Maillard, L'abbé, 139.
Maisonbasse, L'orfèvre, 144, 147.
Maisonneuve, M. de, 171, 194.
Maisonneuve dit Ladouceur, Jean, 174.
Makiouita, 282.
Malaire, Pierre, 396.
Malangueulé, La, 47.
Malartic, 340.

Malborough, Le duc de, 367.
Malet, Marie-Joseph, 195.
Maline, La Pointe, 67.
Mandannes ou Blancs Barbus, Les, 51.
Mankane, La rivière de, 128.
Manitou, 292.
Mantenet, Jean, 398.
Marcel, M., 204.
Marcereau, Antoine, 395.
Marchand, Le sieur, 184.
Marchand, Pierre, 398.
Marchant, Le fort, 46.
Marcille, André, 170.
Marest dit Poitevin, Louis, 187.
Mareuil, Drouet de, 39.
Mareuil, M. de, 81, 100, 107, 109.
Marguerite, La Pointe à, 114.
Marigot, 170.
Marillac, Le capitaine, 339.
Marin, M., 37, 54, 207, 209, 210, 216, 228, 268, 273, 274, 275, 277, 281, 288, 342, 353, 354, 355, 356, 357, 366.
Maringouins, 56.
Marquise,, La, 362, 363.
Mars, Michelle, 183.
Marseille, 278
Martel, Le sieur, 251, 269, 854.
Martel, Le Frère Pierre, 187, 188, 189, 195.
Martin, Le sieur, 314, 346.
Martinière, M. de la, 90.
Martinique, La, 392.
Martres du Canada, Les, 57.
Maskinongé, 43.
Maskoutins, Les Sauvages, 47.
Massachusetts, 323, 334.
Massiac, Le capitaine, 339.
Massicotte, E.-Z., 164.
Matane, 21.
Matavet, L'abbé, 278, 287, 288.
Mathieu, La rivière à, 132.
Maufils, 150.
Maugue, V. P., 165.
Maurepas, Le comte de, 185.
Mauvide, Jean, 156.
McCarthy, Le sieur de, 316.
Mécatina, 53.
Médecine chez les Sauvages, La, 69.
Meddoetek, 278.
Méloche, François, 173.
Meloizes, M. des, 36, 37.
Menachoux, 128.
Menadon, La baie de, 139.
Menade, La, 262.
Meramichi, 252.
Meray, M. de, 37.
Mercer, Le colonel, 217, 222.
Mercier, M., 41, 209, 210, 214, 215, 220, 226, 227, 228, 251, 256, 280, 290, 314, 331, 341, 347, 351, 354.
Mer de l'Ouest, Le poste de la, 50, 51, 53, 54, 65.
Mériel, L'abbé Henry-Antoine, 75.
Merville, Le capitaine, 279.
Mesnil, Le chevalier du, 339.
Metch, 47.
Mexique, Le golfe du, 366.
Mezagoueche, 128.
Mezières, M. de, 272.
Miamis, Les, 46, 50, 53, 289, 295, 286, 288.
Miamis, Le poste des, 17, 46.
Michaud, François, 396.
Michaux, Les îles, 112, 113.
Michigan, Le lac, 17, 43, 45, 50.
Michillimakirac, Le fort de, 45, 47, 50, 54, 67. 96, 211, 265, 266, 267, 273, 331.
Michipicoton, Le poste de, 52, 53.
Micmacs, Les, 19, 273, 278, 287, 329, 355.
Mick 8 iciliny, Le chef poutéotamis, 282.
Milices du Canada, 7, 29,33, 55.
Mille-Iles, Les, 68.
Mille-Roches, Les, 67, 211.
Milles Toches, Les 67, 211.
Mitière, Le lieutenant de la, 326, 357.
Minabonjou, Le chef missisasgué, 265.
Mine, La rivière à la, 67, 211.
Mines, Le village des, 128.
Mingan, Le poste de, 21, 53.
Miquelets, Les, 13, 15.
Miramichi, Le poste de, 53, 252, 260, 263, 267, 278, 329.
Mississagués, Les Sauvages, 48, 49, 265, 266, 267, 288, 289, 351, 353, 355, 356, 357.
Missiskouy, Les Sauvages, 53.
Mississipi, Le fleuve, 47, 349.

Missouri, Les Sauvages, 47.
Missouri, Le fleuve, 51.
Mithritade joué à Québec, 81, 86.
Mobile, La, 17, 19, 69.
Mohawks, La rivière des, 324.
Monnaie de carte au Canada, La, 62.
Monnaie de papier au Canada, La, 62.
Monongahela, La, 47.
Monrepos, Guiton de, 189.
Monrepos, M. de, 315.
Monroe, Le lieutenant-colonel, 297, 299, 303.
Montagnards écossais, Les, 325.
Montagne, Sauvages de la, 99.
Montagne-Pelée, La, 294, 333.
Montagnes Rocheuses, Les, 51.
Monta ués, Les, 269, 355.
Montaiet, Le capitaine, 280.
Montelet, Le chevalier de, 204.
Montbeillard, M. de, 41, 278, 311.
Montcalm, Le marquis de, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 78, 16, 18, 19, 34, 35, 41, 66, 68, 202, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 213, 216, 219, 220, 221, 222, 223, 228, 234, 236, 239, 240, 241, 242, 244, 247, 248, 251, 257, 264, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 276, 277, 282, 184, 285, 290, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 309, 311, 317, 319, 321, 322, 325, 236, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 344, 346, 347, 354, 355, 356, 360, 361, 363, 367, 387, 391.
Montardier, Le sieur de, 317.
Montendre, La veuve, 178.
Montesquieu, Le sr de, 260.
Montesson, Le sieur de, 366.
Montgay, Le capitaine, 340.
Montgolfier, L'abbé de, 319.
Montgomery, Archibald, 348.
Montigny, M. de, 211, 213, 216, 363, 364, 367.
Mont-Joli, 21.
Montmorency, Le sault de, 15, 23, 311.
Montréal, 10, 25, 31, 35, 36, 53, 241, 247, 248, 249, 295, 300, 302, 303.
Montreuil, Le chevalier de, 205, 290, 336.
Montredon, M. de, 291.
Monts-Louis, 22.
Moraïgans, Les, 270, 323.
Moran, Le chevalier de, 339.
Morandière, La Pointe à la, 38, 211.
Moras, M. de, 4.
Moraska, Le cap, 317.
Morin, P.-L., 112.
Morin, Vve Simon, 194.
Morts, L'anse aux, 117.
Morusseau, Marguerite, 167.
Monet, Joseph, 39.
Mouillée, La Pointe, 211.
Moulin, La rivière au, 117.
Moulinet, Le rapide du, 67, 212.
Monnier, Thomas, 165.
Moutons, L'île aux, 336, 358, 366, 367.
Moyres, Michel-André de, 190, 196.
Mulots à l'île Saint-Jean, 132.
Mumagouath, La Pointe à, 123.
Murray, M., 325.
Murray, Le gouverneur, 391.
Murray, Lord Jean, 348.
Murray, Thomas, 348.
Musseaux, M. de, 50.
Muy, M. de, 37, 39, 324.

N

Namcosakio, Les Sauvages, 52.
Nampane, La rivière de, 128.
Nanjeo-gachy, Le chef sauteux, 282.
Naouakonsy, Le chef poutéotamis, 282.
Natchez, Les, 258.
Natchitoches, Les, 69
Natchouat, Le fort, 97.
Nécessité, Le fort, 242.
Nègres, Les, 35.
Nègres en Louisiane, Les, 69.
Nelson, La rivière, 51.
Népigons, Le poste des, 52, 53, 54.
Népissings, Les Sauvages, 50, 52, 230, 270, 271, 278, 285, 287, 291, 317, 321, 325, 329, 331, 346, 351, 355.
Nepveu, Adrien, 166, 170.
Nepveu, Jacques, 167.
Nerichac, Le fort de, 112, 113.
Nerioriais, 282.
Nerville, M. de, 393.

Nevers dit Brantigny, Samuel de, 166.
Niagara, Le fort de, 10, 25, 43, 44, 49, 53, 54, 206, 210, 241, 250, 253, 261, 262, 265, 266, 300, 307, 314, 315, 318, 322, 325, 327, 332, 345, 358, 362, 363, 364, 367, 388, 391.
Niaouré, La baie de, 68, 214, 216, 358, 364.
Nicolas de Paris, 192.
Nicomède joué à Québec, 81, 86.
Nieuport, 312.
Nigon, Le lieutenant, 340.
Niguet, François, 196.
Nivernois, 392.
Niverville, M. de, 278.
Niverville, Le chevalier Hertel de, 287.
Niverville, Montizambert, 38.
Noblesse, Martin, 170.
Noir, Le Cap, 112.
Noir-Rolland, François, 176.
Noix, L'île aux, 391.
Nontagamiou, Le poste, 53.
Nord, Le cap, 387.
Nord, La côte du, 274.
Nord, La rivière du, 133.
Nord, La Pointe du, 133.
Nord-est, La rivière du, 133.
Nord-Ouest, L'anse, 133.
Normandin, Le notaire, 183.
Normands, Les, 394.
Nouvelle-Angleterre, La, 24, 27, 28, 334, 365.
Nouvelle-Orléans, La, 47, 69, 349.
Nouvelle-York, La, 18, 334, 339, 348, 359, 360.
Noyan, Famille de, 62.
Noyan, Lt de roi des Trois-Rivières, 36.
Noyan, M. de, 68, 361, 362, 363.
Noyelles, M. de, major des Trois-Rivières, 36.
Noyon, Jacques de, 167, 168.
Number Fourth, Le fort, 358.

O

Ocpack, Le village d', 278.
Ohio, La rivière, 19. 28, 31, 322.
Oiseau piquant, L', 68.
Oneille, Les frères, 396.
Onneyouths, Les Sauvages, 31, 212, 262, 263, 264, 265, 266, 282, 287, 367.
Onnontagué, 96, 98, 212, 259, 260, 261 262, 263, 312.
Ononthio, 259, 261, 262, 264, 265, 273, 283, 284, 296, 307, 341. 342, 343.
Onoragueté, Le chef sauvage, 316.
Ontario, Le fort, 218, 221, 358.
Ontario, Le lac, 9. 10, 13, 16, 19, 26, 28, 31, 33, 44, 206, 215, 221, 220, 357, 361, 363, 364.
Oquine8, 282.
Orange, Le fort d', 18, 31, 250, 323, 346, 356.
Orange, La rivière d', 31, 250.
Orcouac, Le Sauvage, 96.
Orignal, L', 288.
Orléans, L'île, 14, 15, 23, 28, 33.
Orvilliers, M. d', 280.
Osages, Les Sauvages, 47.
Otoks, Les Sauvages, 47.
Otter-Creek, 231.
Otway, Le colonel, 348.
Ouabache, La rivière, 46.
Ouenaoué, Le chef outaouais, 282.
Ouest, La mer d', 51, 288.
Ouinipeg, Le lac, 51.
Ours du Canada, Les, 57.
Ours, Le Cap à l', 114.
Ours, L'île à, 113.
Ours, Le ruisseau à, 125.
Outaouais, Les Sauvages, 46, 50, 67, 225, 228, 241, 248, 260, 265, 266, 267, 268, 272, 275, 282, 288, 289, 306, 308, 331, 343, 351.
Outarde, La flûte l', 4, 206.
Outelas, Le sieur, 39.
Ouyatanons, Les Sauvages, 46, 47, 53, 272.
Ozon, Le Père Potentien, 79, 80.

P

Pabos, 20.
Pacaud, Jarin, 178.
Pagé Quercy, Joseph, 149.
Pagedieg, La rivière, 117.
Paillié, Léopold, 171.
Pain-de-Sucre, Le, 236, 238, 256, 257, 281.

Panaouameské, La baie de, 302, 353.
Parat, M. de, 279.
Panet, Le notaire, 192.
Panis, Les Sauvages, 51. 66.
Parens, Le nommé, 187.
Parfouru, Le chevalier de, 339
Parker, T., 281, 335.
Parker, Le colonel, 281.
Parowskek, Le fort, 97.
Pascal, Le Frère, 194.
Paspebiac, 20.
Patissier dit Saint-Amant, J.-B., 167.
Patris, M., 340
Patron, J., 165.
Pause, M. de la, 214, 222, 255, 291.
Pavillon, Le cap du, 124.
Pays d'en Haut, Les. 44, 45, 66
Péan, M. de, 230, 354, 358.
Péan, Madame, 245.
Péan, La famille 62.
Péanguichias, Les Sauvages, 47.
Pécans du Canada, Les, 57.
Pêcheries du Canada, Les, 57.
Peiras, M. de, 90.
Peire, Philippe, 154.
Péladeau dit Saint-Jean, Jean, 175.
Pellegrin, M., 14, 16, 33, 34, 244, 311.
Pelleteries, du Canada Les, 57.
Pelletier, François, 167.
Pelletier, Joseph, 167.
Pendaloux—Voir Pennahouel.
Pendu, La rivière au, 238, 361.
Pennahouel, 282, 283, 284, 285.
Pénouille, La baie de, 14, 16, 21.
Pensylvanie, 18.
Peorias, Les Sauvages, 47.
Pepin, Pierre, 183.
Percé, 20,
Perches, L'anse aux, 68, 212.
Percherons, Les, 394.
Peregrine, Le colonel Thomas Hopson, 348.
Perrault, Le Père Hyacinthe, 76, 77.
Perrière, M. de la, 39, 226.
Perrière, François-Michel de la. 39.
Perrot, L'île, 67, 211.
Perrot, Nicolas, 149, 166, 167, 169, 170.
Perrot, Pierre, 396.
Perroy, Robert, 171, 196.
Perthuis, Le sieur, 282.
Pescadoué, La rivière de, 92, 97.
Petcoudiac, 127.
Petits-Renards, 51.
Petit, Antoine, 398.
Petit de Boismoral, Jean, 173.
Petite-Cension, La, 117.
Petit-Degras, Le, 113, 139.
Petit-Marais, Le, 132.
Petit-Portage, Le, 54.
Petit-Passage, Le, 113.
Petit-Rocher, 68.
Petit-Saint-Pierre, 118.
Peur, La Pointe à la, 274.
Philippe, Catherine, 184.
Philippe de Hautmesnil, J.-V., 167.
Picquet, L'abbé, 50, 68, 218, 219, 250, 259, 260, 264, 270, 278, 287, 316, 342.
Pictou, L'île, 114.
Pieds-Noirs, Les Sauvages, 51.
Pierre, Le Frère, 186.
Pierre, Les Sauvages, 260, 342.
Pilet, Le sieur, 214.
Pillard, Le Frère, 181, 185, 194, 196, 200.
Pimiteoui, Le fort, 47.
Pinardeau, Charles, 180.
Pinsens, Le lieutenant de, 326.
Pirogues, L'anse aux, 117.
Pitot de la Pallière, 177.
Plaisance, 20.
Planche, La rivière à la, 68.
Plantes du Canada, Les, 56.
Platrière, La. 113.
Plattié, Jean, 172.
Plomb au Canada, Les mines de, 69.
Pointe-aux-Bouleaux, La, 33.
Pointe-à-Côté, 113.
Pointe-au-Chat, La, 140.
Pointe-à-la-Croix, 113.
Pointe-au-Fer, La, 257, 329.
Pointe-aux-Trembles, 388.
Pointe-Coupée, La, 69.
Pointe-Prime, La, 114.
Pointe-Saint-Charles, La, 169, 170.
Pointe-Saint-Pierre, La, 20.
Poisson-Blanc, Le chef outaouais, 282.
Poissons-Blancs, Les Sauvages, 273.
Poissons du Canada, Les, 56.

Poly, Le navire le, 92.
Pomeroy, M. de, 260.
Pompadour, Mme de, 4, 6, 390.
Ponce, Adrien, 172.
Pons, Le lieutenant, 340.
Pont-à-Puot, Le, 126, 127.
Pontbriand, Mgr de, 60, 190, 191.
Pontchartrain, M. de, 92, 107, 108, 174.
Pontchartrain, Le navire le, 239.
Pontleroy, L'ingénieur, 2. 256, 312, 313, 327, 330, 331, 333, 353, 363, 365.
Porc-épic, La montagne au, 113.
Porlier, Toussaint, 52, 189.
Port-Daniel, 20.
Port-Mahon, 268, 269. 365.
Porte, Antoine de la, 167.
Porte, Paul de la, 167.
Porte-Nove, 139.
Portage, Le camp du, 237, 264, 266, 275, 277, 290, 291, 295, 299, 303, 330, 331, 332, 333, 335, 338, 339, 346, 352, 356, 359, 364, 366, 367.
Portneuf, M. de, 215, 216, 262.
Poskoia, Le fort de, 50, 51.
Postes au Canada, Les, 63.
Pot à l'eau de vie, 15, 16, 35.
Pouchot, M., 7, 53, 221, 250, 253, 261 266, 278, 279, 313, 318, 326, 327.
Poudres alimentaires, Les, 12, 40.
Poudreries au Canada, Les, 63.
Poulhariez, M. de, 251, 254, 256, 337.
Poulain, Michel, 166.
Poulin, Le sieur, 397.
Pouteouatamis, Les Sauvages, 46, 50, 66, 230, 236, 238, 241, 260, 261, 270. 275, 282, 288, 291, 320.
Prairies, Le fort des, 50, 51.
Praslin, Le duc de, 392.
Présentation, Le fort de la, 25, 44, 50, 53, 68, 212, 260, 265, 266, 319, 359, 360, 361, 362, 364, 367.
Présents aux Sauvages, Les, 66.
Président, Le navire le, 267.
Presqu'île, Le fort de la ,25, 44, 46, 48, 49, 53, 54, 68, 212.
Prevot, M., 204, 341.
Prevost, Jacques, 348.
Prie-Dieu à Montréal, L'affaire du, 71.
Prime, La Pointe, 132.
Prince de Condé, Le navire le, 364.
Privat, Le sieur, 295, 338.
Providence, Le navire la, 321.
Prudent, Le navire le, 321.
Prud'homme, Pierre, 169, 175.
Puants, Les Sauvages, 268, 270, 288.
Putnam, Le major, 355.
Pymeric, Le sous-lieutenant de, 340.

Q

Québec, 9, 14, 15, 22, 26, 27, 31, 33, 36, 53, 99, 243, 391.
Queue-des-étangs, La, 118.
Quiniart, Le notaire, 181.
Quintal, François, 165.

R

Radisson, Robert, 180.
Raimbault, Le sieur, 39, 173, 175, 176, 177, 178, 182, 184, 194, 195.
Raimbault la Moêle, 38.
Raisins, L'île aux, 67, 211.
Ramesay, M. de, 181, 182, 274, 391.
Rangers, Les, 325.
Rapide-Plat, Le, 67.
Rats musqués au Canada, Les, 57.
Raudot, L'intendant, 175, 179.
Ray, Le cap. 387.
Raymond, M. de, 256, 326, 331, 340, 350.
Raymond, Le comte de, 136, 139, 140.
Réaume, M., 288.
Récollets, Les, 71, 83, 91, 99, 102, 104, 108
Rey-Gaillard, Mlles, 147.
Renards, Les Sauvages, 262, 270, 286, 288.
Renards du Canada, Les, 57.
Reine, Le fort de la, 50, 51, 281.
Rémy, L'abbé Pierre, 176.
Renault, Anne, 187.
Renaudet, J.-B., 183.
Repentigny, M. de, 37, 52, 289, 290, 291, 296, 320, 364.
Restauran, Le lieutenant de, 340.
Retraite, La goélette la, 322.
Rhode-Island, 334.
Rhinocéros, Le navire le, 325.
Richelieu, Le maréchal de, 312, 367.

Rigaud de Vaudreuil, M., 50, 54, 195, 209, 213, 214, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 248, 250 254, 256, 259. 264, 270, 274, 275, 277, 324, 241, 343, 346, 347, 355, 357, 360, 391.
Rigaudière, M. de la, 204, 210.
Rigolet, Le, 67, 212.
Rivière-au-Bœuf, Le fort de la, 25, 46, 48, 53, 54.
Rivière-du-Loup (en haut), 43, 166.
Rivière Saint-Joseph, 50, 53.
Riverin, Joseph, 183, 186, 187, 188.
Riverin, Michel, 186, 187, 188.
Riverin, La veuve, 183, 185.
Robuste, Le navire le, 314.
Robutel de la Noue, Mlle, 192.
Rochebeaucours, M. de la, 7, 204, 388.
Rocheblave, M. de, 38.
Rochelois, Le navire le, 268.
Rochemonteix, Le Père de, 74.
Rogers, Robert, 249, 317, 318, 333, 334, 355.
Roma, Le sieur, 130.
Ronde, Cap la, 113.
Rosily, M. de, 279.
Rostaing, M. de, 204.
Rosur, M. de, 314.
Roubaud, Le Père, 278, 287.
Rouer de Villeray, M., 112, 309.
Rouillard de Saint-Sire, Jacques, 159, 162.
Rouillier, Mathurin, 171, 193, 196.
Roy, Jacques, 185.
Roy, Jeanne, 175.
Roy, Le sieur, 171.
Royal-Américain, Le, 334,
Royale, L'île, 111, 112, 130, 132, 252 258, 260, 278, 279, 322, 329, 341, 360, 362, 365.
Rogerot, André, 395.
Razzio, 274.
Rucourt, M. de, 204.

S

Sables, L'anse aux, 328
Sables, La pointe aux, 274
Sables, La rivière aux, 68
Sabrevois, M. de, 37, 357, 360
Sabrevois, La famille de, 62
Sabrevois de Bleury, M., 38
Sacepée, Le sieur de, 319
Sage, Le navire le, 280
Sagué, Le chef outaouais, 282
Saguinau, Le, 267, 288
Saint-Alembert, Le lieutenant, 326
Saint-Antoine, Le navire le, 267
Saint-Aubin, Jean, 190
Saint-Augustin, 389
Saint-Augustin, Le poste de, 53
Saint-Barnabé, 279
Saint-Barthélemy, 291
Saint-Blin l'aîné, M. de, 38
Saint-Charles, Le fort, 50
Saint-Charles, La rivière, 15, 23, 311
Saint-Clair, Le chevalier de, 348
Saint-Clair, Le colonel Jacques, 348
Saint-Dominique, 36
Saint-Esprit, Le havre, 112
Saint-Epure, M. de, 37
Saint-Eugène, M. de, 38, 179
Saint-François, Le lac, 67, 68, 211, 278, 282, 324, 330, 331, 332
Saint-François, 53, 249, 251
Saint-François (île d'Orléans), 14, 16, 23, 133
Saint-Frédéric, Le fort, 9, 43, 53, 209, 224, 231, 232, 233, 239, 240, 241, 248, 254, 257, 274, 320, 340, 342, 345, 355, 357, 366, 391
Saint-Frédéric, La rivière, 337, 345.
Saint-Georges, Catherine, 170.
Saint-Georges, Le fort, 278
Saint-Germain, Le traité de, 17.
Saint-Germain, M., 287.
Saint-Hiam, Le notaire, 178
Saint-Jean, 25, 53, 226, 229, 250, 251, 252, 254, 255, 321, 323, 327, 329, 332, 333, 343, 345, 354.
Saint-Jean, L'île, 21, 28, 111, 112, 114, 130, 131, 210, 241, 360, 361, 362, 363.
Saint-Jean, Le fort, 9, 223, 341, 250,
Saint-Jean, La rivière, 19, 28, 97, 127, 252.
Saint-Joachim, 14.
Saint-Joseph, Le fort, 54.
Saint-Joseph, Le navire le, 99.
Saint-Laurent, Le fleuve, 31, 361.

Saint-Laurent, Le golfe, 361, 366.
Saint-Laurent (île d'Orléans), 23, 33.
Saint-Laurent, La Pointe, 310.
Saint-Laurent, M. de, 280.
Saint-Louis, Le cap, 114.
Saint-Louis, Le lac, 270.
Saint-Luc, M. de, 52, 207, 208, 209, 216, 268, 270, 278, 307, 346, 347, 349, 361.
Saint-Martin, M. de, 225, 256, 287.
Saint-Modet, Le poste de, 8, 53.
Saint-Olive, Claude, 176.
Saint-Ours, M. de, 37, 38, 62, 127, 128, 256, 272, 275, 289, 290, 295, 296, 300, 350.
Saint-Patrice, Le navire le, 308.
Saint-Père, Jean de, 168.
Saint-Philippe, Le fort de, 231.
Saint-Pierre, Le havre, 112, 117, 118, 133, 134.
Saint-Pierre, L'île, 20, 113, 114.
Saint-Pierre, Le lac, 249.
Saint-Pierre, Le fort, 50.
Saint-Privast, Le lieutenant de, 326.
Saint-Régis, Le fort, 53, 67, 211.
Saint-Rome, M. de, 38.
Saint-Sacrement, Le lac, 10, 19, 26, 28, 220, 225, 226, 250, 264, 270, 275, 279, 282, 290, 291, 294, 307, 309, 324, 325, 329, 330, 332, 335, 344, 345, 346, 356, 357, 358, 360, 364, 366, 367.
Saint-Simon, M. de, 38.
Saint-Sulpice, Le séminaire de, 60.
Saint-Vallier, Mgr de, 71, 74, 75, 76, 79, 99, 102, 104, 170, 182, 190, 196.
Saint-Vincent, M. de, 37, 340.
Sainte-Anne de Beaupré, 14.
Sainte-Anne-de-la-Pérade, 43.
Sainte-Anne, La rivière, 243.
Sainte-Claire, Le lac, 45.
Sainte-Famille, L'île de la, 137, 139.
Sainte-Foy, 244.
Sainte-Hélène, L'île, 391.
Sainte-Marguerite, La rivière, 125.
Sainte-Marie, Le cap, 20.
Sainte-Marie, Le courant, 68, 212.
Sainte-Marie, La Pointe, 67,212.
Sainte-Thérèse, Le poste, 53,263,327.
Sakis, Les Sauvages, 270, 286, 288.
Salvaye, M. de, 167.
Samuel, M., 165.
Sanglier, L'anse au, 133.
Sapinette du Canada, La, 58.
Sarasto, Le fort de, 250, 366.
Saratoga, Le fort, 356.
Sarégoa, grand chef sauvage, 265, 350.
Sarrazin, Michel, 395.
Sault Montmorency, 387.
Sault Saint-Louis, 50, 53, 99. 265, 269, 270, 271, 354.
Sault Sainte-Marie, 52.
Saurin, M. de, 122, 279.
Sauterelles à l'île Saint-Jean, Les, 132.
Sauteux, Les Sauvages, 46, 49, 50, 52, 225, 228, 241, 267, 270, 273, 274, 275, 282, 288, 307.
Sauvage, La frégate la, 204, 205, 314.
Sauvage, Le havre au, 133, 134.
Savate, L'île à la, 67, 211.
Savin, Le notaire, 178.
Savournin, M., 256, 303, 326.
Schuyler, Le sieur, 282, 314, 346.
Séminaire de Québec, Le, 60.
Séminaire de Montréal, Le 65.
Senécal, Mathurin, 169.
Senezergues, M. de, 291, 326, 338.
Sérigny, M. de, 95.
Sermonville, M. de, 309.
Sept-Iles, 14, 20, 21, 22, 53.
Serpents à sonnettes, Les, 56.
Simblin, M. de, 126.
Simonet, Jacques, 397.
Simonet, M., 181, 187, 192, 196.
Sinago, 288.
Sioux, Les Sauvages, 50.
Sirène, La frégate la, 210, 214, 321, 375.
Sirop capillaire, Le, 92.
Société, Le navire la, 310.
Soldats au Canada, Les, 42.
Soleil, Le navire le, 322.
Solo, Henry, 144, 145.
Sorel, 9, 53, 82, 327.
Souart, L'abbé, 193.
Soubise, Le prince de, 259, 393.
Soulanges, 25.
Souste, M., 179, 180, 181, 182.
Sphinx, Le navire le, 393.

Spithall, Le sieur, 334.
Stainville, Le comte de, 393.
Stanley, M., 392.
Stobo, Le sieur, 242, 243, 262.
Sud, La mer du, 393.
Sulpiciens, Les, 50, 71.
Sulte, Benjamin, 394.
Superbe, Le navire le, 280.
Supérieur, Le lac, 17, 43.

T

Tabac du Canada, Le, 57.
Tadoussac, 53.
Taillandier dit Lebeaume, Marin, 167.
Talamer, M., 37.
Talon, L'intendant, 87.
Tamarois, Les, 47.
Tanguay, Mgr, 165, 194, 394.
Tardy, Le notaire, 179.
Tartre, Guillaume, 177.
Tartufe à Québec, 87, 100.
Tazeau, Le notaire, 179.
Témiscamingue, Le poste de, 52, 53.
Terre-Neuve, 20, 25, 324.
Tessier, J.-B., 188.
Tessier, Urbain, 171.
Tessier dit Lavigne, Jacques, 178.
Tessier dit Lavigne, Jean, 168, 174.
Tessier dit Lavigne, Nicolas, 175, 189.
Têtes, L'île aux, 67, 212.
Têtes de Boules, 52, 288, 325.
Têtes Plates, 253, 269, 307, 316.
Têtu, Mgr Henri, 72, 74, 183.
Thaumur de la Source, Louise, 189.
Théoga, Le fort de, 269, 320.
Thouin, Roch, 175.
Toison d'or, Le navire la, 310.
Tomata, 68, 212.
Tonnant, Le navire le, 279, 312.
Toronto, 49, 53, 54, 209, 215, 368.
Tortochaux, Louis, 398.
Tortue, La famille de la, 272, 316.
Totabelle, Le lieutenant, 326.
Toulouse, Le Port, 133, 137, 138, 139, 329.
Tourmente, Le cap, 14, 15, 16, 23, 244.
Tourville, Le chevalier de, 204, 205, 280.
Tracadie, 119, 133, 134.
Tracy, M. de, 87.
Traite, La, 12, 54, 66.
Trécesson, M. de, 333, 338.
Trépezec, M. de, 333, 335.
Trêve de Québec, La, 387.
Trois-Rivières, 15, 34, 36, 53, 113, 122. 130, 131, 132, 243, 248, 290.
Tronson, L'abbé, 167.
Trouvé, L'abbé, 83.
Tsonnontouans, Les Sauvages, 261, 263. 266, 279.
Turcot, Jean, 166.
Turcq dit Chrétien, Le Frère, 179, 182, 196.
Turpin, Le Frère Alexandre, 176, 186, 187, 188, 197.

U

Ursulines de Québec, Les, 60.
Ursulines de Trois-Rivières, 60.
Urtubie, Le capitaine, 279.

V

Vachon de Belmont, L'abbé, 174, 175.
Vaillant, Le navire le, 279.
Valcourt, L'île, 274.
Valens, L'abbé Antoine du, 175.
Varambourg, Louis, 192.
Varambouville, Antoine, 396.
Varin, M., 250.
Vassan, M. de, 289, 290, 291, 296, 318, 325, 367.
Vaudreuil, Le marquis de, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 16, 17, 30, 35, 40, 52, 68, 82, 101, 180, 181, 207, 208, 209, 214, 218, 219, 220, 229, 238, 240, 241, 242, 243, 247, 248, 249, 250, 251, 257, 253, 254, 255, 259, 262, 264, 266, 268, 269, 270, 278, 283, 285, 302, 303, 306, 311, 314, 316, 317, 320, 321, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 353, 354, 355, 357, 359, 360, 363, 364, 365, 366, 387.
Vautachen, M., 37.
Vendale, François, 167.

Vérendrye, M. de la, 51.
Vergor, M. de, 309, 314, 317.
Vérole chez les Sauvages, La, 69.
Véron de Grandmesnil, Etienne, 177.
Verrau, Barthélemi, 395.
Vézin, Pierre-Frs-Olivier de, 397.
Victoire, Le navire la, 4, 389.
Vienne, M. de, 245.
Vigeau dit La Rose, Jean, 184.
Villeray, M. de, 39, 82, 90, 314, 317.
Villeray de la Cardonnière, M. de, 39.
Villers, M. de, 37.
Villiers, M. de, 37, 62, 205, 206, 208, 209, 210, 219, 220, 229, 276, 280, 289, 290, 291, 296, 299.
Villieu, M. de, 97.
Vincennes, Le poste de, 47.
Vindrolette, Louis, 282.
Voisy, M. de, 147, 150, 158.
Volant, Le sieur, 63.

W

Wambram, Le sieur, 242, 243, 262.
Washington, Le major, 242.
Webb, Daniel, 325, 348,
Webb, Le général, 270, 277, 282, 297, 298, 299, 303, 308.
Whitmore, Le colonel Edward, 348.
William, Le fort, 242.
William-Henry, Le fort, 320.
Wolfe, Le général, 388.
Wolff, Le sieur, 215, 216, 257, 294, 315. 317, 318, 325, 342, 355, 359, 360.

Y

You de la Découverte, Pierre, 176.
Young, Le colonel, 301.
Young, Jean, 348.
Youville, La Mère, d', 164, 185, 189, 190, 191, 192.

Z

Zélindor, Le navire le, 323.